

**Université Joseph Fourier – Grenoble 1**

**THÈSE**

Pour obtenir le grade de

**Docteur de l'Université Joseph Fourier**

Discipline :

**Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives**

Présentée et soutenue publiquement par

**Tristan DUBOISSET**

Le 1er juin 2007

**Sport et intercommunalité**

*Le grand projet de ville de l'agglomération grenobloise*

*Approche sociologique des enjeux de l'innovation*

**Sous la co-direction de Noëlle Monin et Michel Raspaud**

**COMPOSITION DU JURY :**

- |                                      |  |                 |
|--------------------------------------|--|-----------------|
| <b>M. Pierre CHAZAUD,</b>            | Professeur à l'université de Lyon 1                        | (examineur)     |
| <b>M. Jacques DEFRANCE,</b>          | Professeur à l'université de Paris 10,                     | (rapporteur)    |
| <b>M. William GASPARINI,</b>         | Maître de Conférences, HDR à l'université de Strasbourg 2, | (rapporteur)    |
| <b>M<sup>me</sup>. Noëlle MONIN,</b> | Maître de Conférences à l'IUFM de Lyon,                    | (Co-directrice) |
| <b>M. Michel RASPAUD,</b>            | Professeur à l'Université Grenoble 1,                      | (Co-directeur)  |

*A Lucy* .....

Ce travail doctoral n'aurait pas été possible seul. Je tiens donc à rendre hommage aux personnes qui ont, d'une façon ou d'une autre, participé à son élaboration, et plus particulièrement :

**Michel Raspaud et surtout Noëlle Monin**, pour avoir dirigés cette thèse. Je crois qu'il est maintenant temps, au bout de six ans de collaboration, de passer au tutoiement. C'est pourquoi je te remercie sincèrement pour les nombreuses vocations que tu as pu me transmettre tout au long de ce travail. J'ai la sensation d'avoir muri scientifiquement et professionnellement tout en gardant une distance critique sur le sport. Je ne te remercierai jamais assez pour ton acharnement à me faire comprendre que ce travail était le mien et que tes corrections n'étaient que des suggestions. Si par cette thèse, j'ai l'impression d'avoir été initié à la compréhension des rapports de domination, c'est en grande partie grâce à toi et tes réflexions écrites en magenta... Je vous remercie heu ... je te remercie sincèrement pour ces six ans de collaboration et peut-être plus.

**Jacques Defrance, William Gasparini, Pierre Chazaud**, pour l'honneur qu'ils me font en acceptant d'évaluer ce travail.

**Georges Goyet** pour la longue discussion que nous avons eue dans son bureau de l'Institut de Géographie Alpine qui m'a énormément informé sur la façon d'analyser l'innovation et d'aborder l'éducation populaire.

**Les membres du laboratoire SENS** et plus particulièrement **Kevin** sans qui les démarches de fin de thèse auraient été encore plus compliquées. Mais aussi pour ton ouverture dans les discussions « sociologiques » de fin de journée.

**Aux nombreux correcteurs de cette thèse**, qui grâce à moi vont pouvoir viser le titre à la dictée de Bernard Pivot. Une mention plus particulière à ma belle mère qui a sacrifié des après midi de son séjour canadien pour la révision de ce travail. Et mon père, pour son assiduité dans toutes les versions depuis 2 ans.

**Habib Benchoukri** pour s'être intéressé à ce que je faisais dans la vie, et m'avoir fait avancer la plupart du temps dans le bon sens... et mes amis handballeurs...

**Les animateurs sociosportifs et leurs responsables** sans qui rien de tout cela n'aurait été possible, auxquels il faut associer la disponibilité des toutes les personnes interrogées dans ces études, avec une mention toute particulière au GF38 (association et SASP) pour leur disponibilité et la qualité de leur témoignage. Et bien sûr ma sœur qui m'a ouvert plus d'une porte et tribune.

**Mes parents** et plus particulièrement ma mère pour leur soutien sans faille durant cette longue et sinueuse trajectoire scolaro-professionnelle.

**A ceux qui m'ont remplacé au boulot** quand mes journées étaient trop remplies... je pense plu particulièrement à Mike, Julie et Ced ...

Et bien sûr au plus présent de mes soutiens depuis sept ans maintenant : j'ai nommé **isaac22**. Merci également pour le temps que tu m'as consacré durant les derniers temps de cette thèse. Ton acharnement a permis à ce travail de devenir ce qu'il est.

## SOMMAIRE

<b>Introduction.....</b>	<b>7</b>
<b>Cadre général: Le sport un remède à l'anomie sociale ? .....</b>	<b>21</b>
1. Un disfonctionnement sociologique générateur de nouvelles pratiques : les politiques d'insertion.....	22
A. Un champ politique déstructuré par le démantèlement du salariat .....	23
B. La modernisation des dispositifs sociaux: des politiques d'intégration aux politiques d'insertion.....	32
C. Une stigmatisation des populations circonscrites aux quartiers sensibles.....	45
2. L'intercommunalité et la politique de la ville, la décentralisation des politiques d'insertion.....	59
A. La participation des habitants : un outil des classes moyennes.....	60
B. Un modèle américain de démocratie de proximité pour un fédéralisme européen ....	72
C. Une démarche innovatrice de participation dans les domaines de la culture, de l'éducation... et du sport ? .....	86
3. Un dispositif d'insertion sportif innovant : Le Grand Projet de Ville.....	104
A. La Politique de la ville: ouverture de l'insertion aux agents sportifs.....	105
B. Le GPV : l'occasion de légitimer l'animation comme moyen d'insertion.....	110
C. Les prédispositions de la classe politique grenobloise à reproduire la fonction éducatrice du sport.....	117
<b>Cadre d'analyse: La question territoriale .....</b>	<b>125</b>
<b>Problématique et Hypothèses .....</b>	<b>130</b>
<b>Méthodologie.....</b>	<b>134</b>
1. L'analyse des supports de la presse territoriale.....	135
A. Le service direction de l'information et des relations extérieures de GAM.....	135
B. Le service communication de la ville de Saint Martin d'Hères .....	137
C. Le service communication de la ville de Grenoble. ....	140
D. La place des mensuels dans la presse territoriale grenobloise .....	143
E. Les avantages de l'analyse de contenu d'articles .....	143
2. La construction de la grille d'analyse.....	144
A. La pré-analyse ou analyse flottante .....	145
B. L'activité de catégorisation .....	148
C. La méthode utilisée.....	149
<b>Résultats et Discussion .....</b>	<b>157</b>
Etude I : Une lutte pour investir la communauté éducative et les organes de participation intercommunaux .....	<b>158</b>
1. Résumé de la première étude : .....	159

2. L'intercommunalité : un territoire pour imposer les valeurs de la politique de la ville	160
A. Le sport pour tous et le sport pour tout : les valeurs de l'éducation populaire ?.....	160
B. L'autonomisation des élites sportives et culturelles sous l'impulsion du champ économique .....	187
C. Une stigmatisation territoriale reproduite par la politique de la ville et les réseaux éducatifs .....	206
3. La reproduction « d'une voie communautaire » (Millot ; 1979) dans l'intercommunalité : des G.A.M. à G.A.M .....	233
A. Des DSQ aux dispositifs intercommunaux (GPV et CEL) : la stigmatisation des classes populaires .....	233
B. Le pouvoir symbolique de la ville centre amplifié par les réseaux éducatifs.....	241
4. Une participation détournée des habitants et des interlocuteurs sélectionnés : le choix de la D.D.J.S .....	248
A. La participation comme outil de sélection des partenaires de l'insertion .....	248
B. La légitimation d'une voie communautaire par le principe de subsidiarité.....	256
C. Intercommunalité : le domaine d'application d'une gauche petite bourgeoise .....	263
<b>Etude II : Les dispositifs d'insertion par le sport : un enjeu de lutte entre les agents du champ sportif .....</b>	<b>269</b>
1. Résumé de la deuxième étude .....	270
2. Introduction de la deuxième étude .....	271
3. Méthodologie .....	274
4. Un développement économique par le sport de haut niveau et de loisir.....	276
A. Une communication « montagne » pour le développement économique du territoire ..	278
B. Le Grenoble Football 38 : un support médiatique de Grenoble .....	291
5. Un désengagement communal sur l'insertion au profit de la communauté éducative et du secteur privé .....	306
A. La formation de l'élite sportive : une nouvelle compétence de la ville ?.....	306
B. Une fonction sociosportive structurée par la communauté éducative .....	319
6. Des dispositifs qui nient la stigmatisation par le sport.....	337
A. La mission montagne, un vecteur du développement des valeurs « petite bourgeoises ».....	337
B. De la culture du pauvre à l'habitus consommatoire : Quartier-foot, l'illusion d'une insertion pour tous.....	350
<b>Etude III : L'exploitation d'un personnel précaire pour s'occuper d'un public difficile .....</b>	<b>362</b>
1. Résumé de la troisième étude.....	363

2. Introduction de la troisième étude .....	364
3. Méthodologie .....	365
4. Des politiques sportives floues destinées à un public ad hoc.....	374
5. Une collaboration entre les organes sportifs et sociaux établie selon les besoins.....	379
6. Le métier d'éducateur sportif et d'animateur sociosportif .....	382
7. Une stratégie de professionnalisation sociosportive .....	386
8. Un métier forgé par les objectifs de la politique de la ville .....	389
<b>Conclusion .....</b>	<b>393</b>
<b>Bibliographie .....</b>	<b>406</b>
<b>Table des matières .....</b>	<b>422</b>
<b>Table des illustrations .....</b>	<b>427</b>
<b>Glossaire .....</b>	<b>431</b>
<b>Résumé .....</b>	<b>434</b>

# Introduction

Les années 1990 marquent une recrudescence des actes de violence dans les banlieues des grandes villes dont le coup d'envoi avait été donné dix ans plus tôt par les débordements du quartier des Minguettes à la périphérie lyonnaise. Les effets des lois de décentralisation transforment l'action politique locale, on assiste alors à une véritable professionnalisation des mandats électifs, constituée autour de programmes susceptibles de mieux prendre en compte les intérêts et les besoins des administrés.

Ce nouveau contexte place les élus municipaux devant une triple contrainte. D'une part, ils doivent assumer les conséquences de trente ans de stratégie hausmanienne de banlieurisation (Lefevre 1972) et de regroupement des problèmes sociaux. D'autre part, cette nouvelle politique de l'espace urbain est associée à un chômage qui n'a cessé d'augmenter depuis le début des années 1980 (Murvani et Reynaud, 1993), frappant plus particulièrement les jeunes, qui plus est, sans diplôme. Leur oisiveté, leur concentration et leur révolte constitue le terreau de l'agitation des villes. Enfin, ils ne peuvent ignorer la pression d'un électorat qui réclame plus de sécurité face à la petite délinquance.

Le sport et la culture sont décrits régulièrement comme les moyens d'intégrer cette jeunesse en perdition qui reconnaît l'espoir d'une ascension sociale par la réussite des stars du ballon rond ou de la scène artistique, fidèles représentants de ces quartiers. Le Premier Ministre<sup>1</sup> (2006), les présidents de clubs professionnels (en première ligne J-M Aulas Président de l'Olympique Lyonnais<sup>2</sup>), les élus territoriaux (presses territoriales) et bien d'autres encore ne cessent de vanter les mérites et la faculté du sport à créer du lien social, à former des citoyens, à respecter les règles d'un jeu qui s'apparentent aux conditions de vie fraternelle d'une équipe de France « *black blanc beur* » (Coupe du monde de football en 1998). Ainsi les institutions sportives (clubs professionnels et associations) ou socioéducatives (établissements se réclamant de l'éducation populaire) qui l'utilisent forment un cadre institutionnel dont le but est de « *(re)mettre les jeunes sur la voie de l'insertion ou de*

---

<sup>1</sup> Entretien de 10 pages avec le Premier Ministre D. De Villepin les effets du sport dans le processus d'insertion. Dossier paru dans l'hebdomadaire gratuit Sport (13 octobre 2006, disponible sur le site Internet <http://www.myfreesport.fr/>)

<sup>2</sup> Le Monde du 04.03.06, Enquête, Olympique lyonnais : les bonnes affaires du président Aulas : « *La mise en place d'une Fondation Olympique Lyonnais, pour donner une lisibilité aux actions, est déjà menée auprès de six associations (insertion par le sport, enfants malades, personnes handicapées...) à Lyon et au Brésil. Le rapport présente la structure envisagée, son financement et différentes hypothèses de son appellation autour du mot "solidarité" »*

*l'intégration sociale* » (Gasparini 2005, 248). W. Gasparini (Ibid., 248) parle également « "des valeurs positives intrinsèques" et des règles démocratiques que l'on peut transférer dans d'autres domaines [...], d'une intégration réelle qui ne peut se faire uniquement par l'imprégnation ou l'incorporation de règles extérieures. » Au fur et à mesure que les dispositifs proposés atteignent leurs limites, la participation des habitants dans les processus d'insertion s'impose comme une norme dans la conception d'outils innovants. Le sport est atteint par cette frénésie de la démocratie locale qui semble plus à même de légitimer le désengagement de l'Etat au profit des collectivités locales, que d'offrir de véritables armes pour combattre efficacement l'exclusion.

Pour répondre à cette nouvelle gouvernance locale (Koebel 2006, 83 ; 2007), la démocratie participative est installée et présentée comme la garantie de renouer les liens sociaux dont la politique de la ville (PV) et ses Grands Projets de Ville (GPV) sont porteurs des plus grandes promesses. *Solidarité, participation, transversalité de l'action, innovation, mixité urbaine et sociale*<sup>3</sup> forment les contours d'une insertion floue dans laquelle le sport, comme les autres supports, doit s'inscrire. Son action stigmatise tous les espoirs là où d'autres politiques éducatives, d'emploi ou de la famille ont échoué. Or, comme le rappelle W. Gasparini (2005, 244-245), « *le sport n'est pas vertueux, éducatif ou intégrateur en soi ; il porte les valeurs qu'on lui attribue*<sup>4</sup> ». Ainsi, chaque acteur voit dans ce développement d'une « fonction sociosportive » la possibilité d'associer son nom aux valeurs mal définies par la PV.

Au regard de ces nouvelles dispositions, nous nous sommes posés la question d'une responsabilisation des citoyens qui serait un gage de meilleure efficacité, et nous nous sommes demandés en quoi les nouveaux territoires devenus intercommunaux, les structures rendues innovantes par la transversalité éducative et les partenariats reconstruiraient un lien social.

Le sport, aux vertus mille fois célébrées, est de nouveau appelé à soutenir un projet d'insertion de la jeunesse dans les quartiers défavorisés. C'est par l'intermédiaire d'un dispositif financé par la PV, ciblant un territoire intercommunal sensible (GPV Grenoble et Saint Martin d'Hères), qu'une « plaine des sports » va réunir tous les outils modernes pour combattre l'exclusion. Nous nous proposons dans ce travail de thèse d'analyser la place du sport dans les politiques d'insertion de la ville en prenant ce projet commun aux partenaires

---

<sup>3</sup> Contrat de ville de l'agglomération grenobloise 2000-2006 : Convention territoriale d'application Grand Projet de Ville / Grenoble - Saint-Martin d'Hères *annexe 15*

<sup>4</sup> Référence à Gasparini (2002)

institutionnels, économiques et éducatifs comme objet d'étude. Ce dernier a pour but de répondre au défi d'une innovation sociale conduite grâce à la participation des habitants. L'intercommunalité et sa compétence obligatoire de la PV proposent les valeurs d'une nouvelle gouvernance des territoires. Cependant, un tel dispositif local, sous couvert de valeurs « solidaires » difficiles à remettre en cause, nie les dispositions que possèdent les différents protagonistes à intervenir selon les régions du champ sportif auxquelles ils appartiennent (Defrance & Pociello 1993).

Dans de ce travail de thèse, le cadre général est constitué de trois parties qui auront pour but de mieux comprendre les enjeux de l'insertion par le sport d'une part, l'émergence des méthodes préconisées pour une gestion plus locale des problèmes d'autre part, et enfin l'importance de la prédominance d'une « petite bourgeoisie » au sein de la classe politique.

Ainsi, la première partie du cadre général retracera les conditions d'émergence des politiques d'intégration dont le point de départ se situe au début des années 1970 avec la fin du plein emploi et la précarisation du salariat (chômage, stigmatisation, exclusion...) (Castel 1995). A partir de la moitié des années 1970 jusqu'à nos jours, l'interventionnisme des pouvoirs publics va engendrer une multitude de dispositifs visant à combler les écarts (Castel 1995) dont le chômage est la principale conséquence. A partir de là, cette notion ouvre les portes du traitement de l'anomie sociale à de multiples secteurs d'activités à même de résorber les problèmes : logement, emploi, santé, formation, culture et sport (Gasparini 2005, 251). La stigmatisation des populations les plus démunies -la plupart du temps regroupées dans les banlieues des grandes villes- force « l'Etat social » (Castel 1995, 642-643) à trouver de nouvelles solutions pour la combattre. Les élections des 14 et 21 juin 1981 donnent la majorité absolue à la gauche au Parlement. Un deuxième gouvernement de Pierre Mauroy fait entrer quatre ministres communistes. De nombreuses réformes sociales sont alors adoptées dont la caractéristique principale réside dans un renforcement de la décentralisation et une politique volontariste en matière de combats contre les inégalités territoriales (Zone d'Education Prioritaire). La modernisation des dispositifs sociaux transforme alors les politiques territorialisées et stigmatisantes (Développement Social des Quartiers), en une politique transversale dirigée par un Ministère de la ville en 1988, dont l'objectif est d'utiliser tous les moyens disponibles pour insérer les jeunes. Les rapports Dubedout (*ensemble refaire la ville*, 1983), Bonnemaïson (*face à la délinquance : prévention, répression, solidarité*, 1982) et Schwartz (*insertion professionnelle et sociale des jeunes*, 1981) donnent naissance, à l'aube

des premières émeutes de banlieues, aux prémices d'une PV censée « réinsérer » ces quartiers dans la ville. Au travers de ce travail de thèse, nous prendrons ainsi en compte la réponse politique qui émerge des enjeux de l'insertion.

Dans la seconde partie, le traitement local de l'anomie social, en accord avec le processus de décentralisation lancé dans les années 1970, sera abordé. Il est à noter que pour cet aspect, un nombre important de lois est à prendre en considération pour comprendre la naissance de la politique de ma ville. Ainsi, le désengagement de « l'Etat social » au profit des collectivités territoriales ouvre un nouveau territoire (l'agglomération) et un nouveau marché (l'insertion sociale et professionnelle) dont les profits symboliques et financiers vont permettre l'émergence, grâce à la démocratie locale, de potentats locaux (Koebel 2006, 83). Ce domaine essentiellement teinté des valeurs d'une gauche moderniste va conduire la PV à devenir un tremplin pour les élus locaux désireux de gravir les échelons des responsabilités nationales. Elle sera également reconnue comme un secteur de reconversion pour les militants de mai 68 (Tissot 2005b). Les racines de cette démocratie de proximité se retrouvent aussi dans les écoles du pouvoir (Ecole Nationale d'Administration, Institut d'Etudes Politiques) (Hellman 1993) que R. Aron a transmises par la légitimation des œuvres de Tocqueville dans les sciences politiques (Lardinois 2000). Les valeurs sociétales chrétiennes (humanistes) et démocratiques vont diffuser par ces enceintes auprès des principaux responsables politiques locaux, et feront leurs armes lors d'expériences dans « les laboratoires sociaux »<sup>5</sup>. Ainsi, les politiques d'insertion seront l'occasion d'imposer ces idéaux par des projets innovants qui permettront aux élus locaux d'accéder à de plus hautes responsabilités. Enfin, B. Schwartz, dans les années 1970, va initier, par l'éducation permanente, la transversalité éducative dans les contenus même de l'insertion (professionnelle et sociale) en testant cette innovation localement avec des financements interministériels (Education Nationale, Culture, Jeunesse et Sport) et du Conseil de l'Europe. Les contours de la PV sont posés par la participation des habitants, enseignants, animateurs socioculturels, mais aussi du monde de l'entreprise pour établir un réseau transversal propre à définir un projet commun contre l'exclusion. Cet outil, imprégné d'intentions enchantées d'une gauche décentralisatrice, impose des méthodes d'insertion qui seront reprises plus tard par les élus locaux. Le cas de H. Dubedout, élu à la

---

<sup>5</sup> Si plusieurs sites ont été volontaires pour tenter l'expérience de l'autogestion par des écoles ouvertes (St Fons dans le Rhône, Herrouville dans le Calvados, etc.) (Monin 1992), dans cet inventaire, seul Grenoble a entrepris un projet tenant compte d'une mixité sociale dans l'ensemble des secteurs (logement, éducation, transport, emploi...) pour un projet innovateur autour de l'autogestion et de la participation. Ce projet a bénéficié par ailleurs d'un financement lourd de la part de plusieurs ministères rattachés au projet.

mairie de Grenoble en 1965, représente l'émergence de cette classe politique dont le traitement local par « le laboratoire social de la Villeneuve » a été un tremplin politique. La démocratie de proximité retentit sur toutes les institutions, aussi bien scolaires que communales, et permet l'exercice du pouvoir aux potentats locaux qui voient dans cette nouvelle gouvernance l'occasion de s'affirmer.

Les différents dispositifs qui vont aboutir à la création d'un groupe interministériel (arrêté du 22 avril 1980) répondront simultanément aux besoins de *globalité* (politique sociale et urbaine), de *transversalité* (plusieurs ministères sont impliqués) et de *citoyenneté* (la participation des habitants était prévue), et ce, dès que les premières mesures seront engagées sur l'aménagement urbain (arrêté du 24 août 1976), dans cinquante zones urbaines qui présentaient « *des signes de dégradation et de pauvreté sociale et culturelle* » (circulaire du 3 mars 1977 opération habitat vie sociale). Les procédés ciblant ces territoires vont alors s'empiler<sup>6</sup> au gré des gouvernements successifs incapables de résorber des émeutes qui deviennent tout autant transversales que globales (novembre 2005). S'en suit une centralisation du champ politique autour de la lutte contre l'exclusion qui va mener -grâce aux lois de décentralisation de 1982 et 1983- à un désengagement significatif de l'Etat au profit des collectivités territoriales.

Tout d'abord, les Zones d'Education Prioritaire (circulaire du 28 décembre 1981) décentralisent les problèmes scolaires hors du champ généralement limité de l'école et invitent les partenaires éducatifs locaux à s'y engager. A partir de cette date, « *l'effervescence occupationnelle* » (Castel 1995, 699 ; Balazs 1993), va tenter de masquer le déficit d'une insertion sociale qui n'arrive plus à tenir son rôle de palier vers l'insertion professionnelle (Gasparini 2005, 251). Pour cela, la dimension « *interinstitutionnelle* » (ordonnance n°82-273 du 26 mars 1982) fait naître les premières missions locales dont l'objectif est d'assurer localement des parcours d'insertion des jeunes de 16 à 25 ans sortis de leur formation initiale sans qualification ni emploi. C'est ensuite au tour du rapport Bonnemaïson de faire émerger une "américanisation des méthodes" (Collovald 2001) par la création des Conseils Nationaux, Départementaux et Communaux de prévention de la délinquance (décret n°83-459 du 8 juin 1983) sur lesquels porte l'espoir d'une coordination des moyens de la police, de la justice et des élus locaux. Ces premières collaborations conduisent à une prise en charge locale des problèmes des banlieues où la transversalité de l'action et la participation locale sont

---

<sup>6</sup> Le rapport sur la politique de la ville de la Cour des comptes au Président de la république en février 2002 constate « *l'empilement de procédures* » et « *l'enchevêtrement des zones d'intervention* », difficilement lisibles tant pour les acteurs que pour la population.

considérées comme les solutions les plus pertinentes. Simultanément apparaît le Comité Interministériel pour les Villes (décret n°84-561 du 16 juin 1984,)<sup>7</sup> « chargé de définir, d'animer et de coordonner les politiques relevant de la responsabilité de l'Etat destinées à favoriser la solidarité sociale en ville, à lutter contre l'insalubrité et à développer l'innovation pour améliorer le cadre de vie urbain ». Ce décret se lit comme une première esquisse d'une PV qui conditionne le désengagement de l'Etat de la question sociale au profit des collectivités territoriales en leur offrant *la compétence de l'innovation* fortement subventionnée. La transversalité de son action est même renforcée (circulaire<sup>8</sup> du CIV du 22 mai 1989) selon deux principes : *la pluralité des niveaux d'intervention* (quartier, commune, agglomération) *et d'action* (économie, social, culture, éducation, sport, loisirs...), au nom d'un impératif : *la solidarité (ibid.)*. Au fil de la décentralisation, ces méthodes sont imposées aux collectivités territoriales qui possèdent de plus en plus de prérogatives en matière d'insertion et d'institution pour traiter l'anomie de façon autonome.

Les années 1990 marquent une nouvelle étape. Le Premier ministre augmente encore les crédits de l'Etat (circulaire prévention de la délinquance du 17 août 1991), mais parallèlement diminue son implication en renforçant son rôle règlementaire et de banquier des initiatives locales. La PV impose des méthodes managériales qui exigent de développer l'intercommunalité pour une meilleure efficacité : « *des solidarités intercommunales, améliorer l'efficacité de la politique de la ville et prendre en compte de manière significative les domaines de l'emploi, de la formation et de la vie économique*<sup>9</sup> ». L'insertion par l'économie, au moyen de partenariats avec les entreprises, fait son entrée au moment où l'intercommunalité est reconnue comme le territoire officiel de la PV, et cet axe est définitivement adopté par l'attribution du Ministère de la ville à B. Tapie. Ainsi, la décentralisation aboutit à la reconnaissance de territoires intercommunaux autonomes qui prennent en compte l'insertion par une PV portée sur le social et l'économique. Dans un contexte de construction européenne depuis le traité de Rome en 1952 et la signature du traité de Maastricht en 1992 instituant la Communauté Economique Européenne, J. Delors, président de la Commission européenne de janvier 1985 à décembre 1994, emboîte le pas en fin de mandat, en impulsant la nécessité d'un programme européen sur la ville par lequel sera

---

<sup>7</sup> Le décret n°88-1015 du 28 octobre 1988 verra la prolongation de cette action par la création d'un conseil national, d'un comité interministériel des villes et du développement social urbain et d'une délégation interministérielle à la ville et au développement social urbain. (CNV, CIV, DIV)

<sup>8</sup> Circulaire n°3465/SG relative au programme d'action du CIV et du développement social.

<sup>9</sup> Séminaire gouvernemental sur la politique de la ville, le 7 et 8 décembre 1990.

lancé le programme d'initiative communautaire URBAN (PIC URBAN)<sup>10</sup>. Il légitime, à tous les échelons territoriaux, une esquisse de « PV communautaire » qui impose des partenariats avec l'entreprise. Le modèle est toujours le même: le soutien des programmes économiques et d'emplois intercommunaux "innovants" dans les quartiers défavorisés. La loi d'orientation pour la ville (n°91-682 du 13 juillet 1991) confirme également la place de la mixité sociale comme un objectif prioritaire. L'économie, l'emploi, la mixité sociale, la sécurité publique et une meilleure prise en charge scolaire et périscolaire deviennent les piliers de la PV, et le resteront comme le rappelle le pacte de relance pour la ville en 1996<sup>11</sup>.

La globalisation de l'éducation et la constitution d'une communauté éducative sont également le résultat d'une orientation politique vers la démocratie de proximité (loi d'orientation Jospin 1989). Elle impose aux partenaires locaux de prendre en compte toutes les formes de pratiques, et notamment celles qui se retrouvent en dehors de tout contrôle dans les banlieues: les cultures urbaines deviennent alors un support privilégié<sup>12</sup> (Garcia 2005). C'est ainsi que l'insertion, induite par le fonctionnement de la PV, est définie comme un fait social globalisé où tous les secteurs sont invités à intervenir. Le sport, les loisirs, la culture, l'économie, l'emploi deviennent des outils et font appel à la « *totalité des besoins et en particuliers à ceux que les inséreurs proposent de combler* » (Mauger 2001, 11). La culture et surtout le sport, très attractifs auprès des jeunes de banlieue, deviennent des secteurs à investir dans le marché de l'insertion auxquels seront imposés la démocratie de proximité et des partenariats avec l'entreprise dans une communauté éducative élargie.

L'intercommunalité et la PV sont alors les principaux relais d'un Etat qui « *parie sur la qualité des dispositifs locaux construits en concertation avec les habitants* »<sup>13</sup>. Dans la continuité est promulguée la loi relative au renforcement de la coopération intercommunale (n°99-586 du 12 juillet 1999) qui prévoit que la PV soit reconnue d'intérêt communautaire et transférée à l'agglomération. La communauté éducative locale se structure avec la circulaire du 29 septembre 1999 relative à la préparation et aux suivis des volets « éducation » des contrats de ville 2000-2006: « *qui doivent permettre de fédérer tous les acteurs de l'éducation*

---

<sup>10</sup> L'année 1997 a revêtu une importance symbolique puisque la barre du milliard de francs de crédits communautaires consacrés à la politique de la ville a été franchie.

<sup>11</sup> Loi n°96-987 du 14 novembre 1996 relative à la mise en œuvre du pacte de relance pour la ville.

<sup>12</sup> Novembre 1997 : les premières rencontres des cultures urbaines sont organisées pendant trois semaines par le Ministère de la culture à Paris la Villette. Cet événement est considéré comme une réussite par « *la qualité des projets présentés* » et « *un public nombreux (15000 personnes et diversifié)* » qui suffit aux yeux des concepteurs à démontrer « *l'importance de ce thème dans la politique de la ville* ». Sources : [www.iville.gouv.fr/divbib/doc/chronopolvil14062004.pdf](http://www.iville.gouv.fr/divbib/doc/chronopolvil14062004.pdf)

<sup>13</sup> Circulaire du Premier ministre du 31 décembre 1998 relative à la nouvelle génération des contrats de ville 2000-2006

*autour de projets élaborés en commun, ce qui nécessite, une identification des procédures, une mise en cohérence des modalités contractuelles, la formation et la mobilisation des acteurs dans les champs d'intervention suivants : préservation et/ou rétablissement de la mixité sociale, aménagement des locaux scolaires, favoriser l'éducation à la citoyenneté, dispositifs d'aide aux jeunes en difficulté par des dispositifs-relais et resserrer les liens avec l'école* ». Le traitement de l'anomie sociale dans les quartiers sensibles -accompagné d'un investissement lourd dans l'urbain<sup>14</sup> - a pour but de faire converger l'ensemble des politiques publiques vers le problème de l'exclusion. Cette harmonisation des dispositifs décide les élus locaux à définir leur politique éducative selon les critères définis par la PV et sur son territoire d'accueil : l'intercommunalité. Ce nouvel échelon institutionnel, représenté par Grenoble Alpes Métropole (GAM), ne cesse de clamer que sa naissance est surtout l'occasion d'obtenir plus d'efficacité dans un projet local auquel les citoyens ont participé. Néanmoins, ce discours enchanté cache les problèmes d'une représentation des citoyens dans les arènes de la démocratie locale. Les classes populaires, particulièrement touchées par les problèmes d'exclusion, ne posséderont pas obligatoirement les capacités à comprendre les démarches de participation, abandonnant ainsi leur place aux classes moyennes, plus à même d'investir ces organes (Kobel 2006, Accardo 2004).

Cette partie montre ainsi que la plaine des sports, financée par des crédits d'un GPV, entraîne, par sa conception participative, des rapports de domination qui risquent d'exclure les agents issus des classes populaires dans la conception d'outils dédiée à leur insertion. Les représentants devront alors prendre en compte les besoins de tous les jeunes (dans le cas du GPV) alors que leur habitus les prédisposera à défendre les besoins de ceux qui leur sont proches. C'est par la logique de la sociologie critique de Pierre Bourdieu que nous tenterons alors de répondre, au travers de ce travail de thèse, à la question de la place du sport dans l'intercommunalité.

Enfin, la troisième partie prendra en considération le contexte d'une structuration intercommunale grenobloise qui, par son passé innovateur en matière d'autogestion et de démocratie locale sous les trois mandats Dubedout, reproduira au niveau de l'agglomération les valeurs d'une « petite bourgeoisie » en place (Accardo 2004). Plus de trente ans après l'innovation sociale de la Villeneuve, la PV propose un nouveau territoire d'expérimentation intercommunale et subventionne un volet socioéducatif du GPV (Grenoble et SMH) nommé

---

<sup>14</sup> Dont 1,2 milliard de francs de crédits spécifiques hors crédits de droit commun (routes, transports, logements...)

« *Les besoins des jeunes générations et le développement social* »<sup>15</sup>. Une plaine des sports à « *vocation communautaire*<sup>16</sup> » et aux contours flous<sup>17</sup> figure dans ce projet comme l'élément attractif du projet. Les thèmes imposés sont ceux qui se sont greffés à la PV au fil de sa structuration: *la réussite scolaire et sociale des jeunes, la prévention, l'insertion professionnelle, la participation et le développement des pratiques culturelles*, et qui sont maintenant appliqués au sein de tous les territoires intercommunaux. Ce dispositif moderne, proposé aux collectivités territoriales, utilise les plans et contrats éducatifs locaux<sup>18</sup> (PEL et CEL) qui valident un élargissement de la communauté éducative au-delà des frontières de l'école (parents, associations, entreprises et élus locaux). La PV, en intégrant le citoyen au développement local (loi démocratie de proximité 2002<sup>19</sup>), suit la mutation qui avait touchée l'Education Nationale dix ans plus tôt en plaçant l'élève au centre du système éducatif (loi d'orientation Jospin, 1989). Dans ce contexte, l'éducation populaire possède une réelle expérience (Monin 1997) pour investir la fonction « *sociosportive*<sup>20</sup> » (Defrance et Pociello 1993) envisagée par le projet d'insertion. Le retour d'une gauche plurielle à Grenoble en 1995 réélue en 2002 avec M. Destot, dont les adjoints à la jeunesse sont issus de Peuple et Culture (PEC)<sup>21</sup> ou des Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) de la Villeneuve (Gilman 1965, Rizzardo 1973, Guitar 2002, Pilaud 2002) facilite les partenariats avec les associations se réclamant de l'éducation populaire dont sont issus ses membres. De plus, leur place est légitimée dans les concertations par la présence de la Direction Départementale Jeunesse et Sport (DDJS) dans laquelle les mouvements d'éducation populaire sont dominants. La participation et la politique d'innovation sociale, dont les élus grenoblois vantent les mérites depuis plus de quarante ans, légitiment une action éducative proche des valeurs poursuivies. Le choix des interlocuteurs n'est pas un hasard et rappelle que « *la participation citoyenne est très contrôlée* » (Koebel 2006, 75-86 ; 2007, 30). La conformité de ces agents depuis plus

<sup>15</sup> Contrat de ville de l'agglomération grenobloise 2000-2006. Convention territoriale d'application Grand Projet de Ville Grenoble - Saint-Martin d'Hères, page 11, (*annexe 15*)

<sup>16</sup> Terme utilisé pour qualifier une infrastructure dédiée à l'ensemble de la population de l'agglomération

<sup>17</sup> Hormis les crédits de droit commun, une large partie est dédiée à l'innovation sociale pour « *les besoins des jeunes générations* » (Convention territoriale d'application Grand Projet de Ville Grenoble – SMH ; p11, annexe 15 ; dont les cases à remplir sont laissées à l'initiative des élus.

<sup>18</sup> CEL et PEL ; circulaire interministérielle n°98-144 du 7 juillet 1998

<sup>19</sup> LOI n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité

<sup>20</sup> Dans le cadre de ce travail de thèse, nous prolongerons la fonction éducative du sport définie par J. Defrance et C. Pociello en 1993 à la fonction sociosportive qui émerge de l'ouverture de la communauté éducative aux agents qui intervenaient dans les temps para et extra scolaire.

<sup>21</sup> Peuple et culture -fondé par des résistants J. Dumazedier, B. Cacérès, J. Rovin, P. Lengrand et P. Borker- est l'un des plus importants mouvements de recherche pédagogique et de formation d'animateur d'éducation populaire. *La Lettre de Peuple et Culture*, numéro27, décembre 2002. P3 Tiré à part

d'un demi-siècle a permis la reproduction d'un habitus permettant de remplir les cases laissées vides par les textes réglementaires de la PV.

Par ailleurs, une étude sociohistorique a été menée dans le but de montrer l'origine des valeurs constitutives de la PV à Grenoble. Les thématiques de santé publique, de développement des pratiques culturelles, d'éducation et formation, de mixité sociale, de participation, et promotion de la cellule familiale sont retranscrites dans l'intercommunalité. Elles ont d'abord été initiées par le courant d'éducation nouvelle au XIX<sup>ème</sup> siècle :

La transversalité « *Faire preuve d'intérêts divers et étendus, être sportifs [...] aucun enseignant ne doit être spécialiste d'une matière* », la mixité sociale et la solidarité « *Privilégier la vie de groupe, favoriser l'entraide dans le travail scolaire, non organiser les classes selon les âges* », la responsabilisation des jeunes « *déléguer une part de l'autorité aux élèves pour les exercer à acquérir un sens des responsabilités* » et de la famille « *instaurer une façon de vivre la scolarité plus proche de celles de la famille* », dont « *l'objectif est de former des élites chez lesquelles les dimensions intellectuelles, morales et physiques sont harmonieusement développées* ». (Monin 1992, 10-13)

Elles ont ensuite été portées par les cadres de l'école d'Uriage dont l'objectif consistait en la création d'un « *ordre* » d'hommes et de femmes adhérant à « *des valeurs communes* », et se proposant, par « *l'éducation et le rayonnement* », de constituer dans tous les milieux « *des pôles de cristallisation des élites nouvelles* » (Giolitto, 1964). Cette conception et celle plus hagiographique de Cacérés (1964) seront confrontées aux approches plus scientifiques de Comte (1991) qui ne rend pas seulement compte de la chronologie d'une prise de distance à l'égard du régime mais d'un projet de formation des élites et de révolution chrétienne communautaire. Le regard critique de l'historien canadien John Hellman (1993), dans sa synthèse sur Uriage va plus loin encore et lance l'idée que Vichy a d'abord été l'occasion pour les élites catholiques, naguère marginalisées, de prendre leur revanche en retrouvant le leadership dont la République laïque (loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat de 1905) les avait dépossédé. On retrouve les fondements de la construction d'un idéal chrétien qui, déjà, sous-couvert d'innovation et selon le principe de subsidiarité, légitime des valeurs qui leur feront reconquérir une domination qu'ils avaient perdue. Ces éléments s'expriment de façon plus ou moins péremptoire dans les écoles ouvertes à la Villeneuve de Grenoble dans les années 1970 et maintenant dans l'intercommunalité par la conformité d'agents politiques locaux et, comme l'explique J-F Sirinelli (1987, cité par Poujol 1996a, 77), « *certes les phénomènes de génération ne sont pas un passe-partout de l'explication historique, mais ils fournissent un trousseau de clés qui, bien sûr, n'ouvrent pas toutes les portes mais sont souvent efficaces* ». Dumazedier, Dunoyer de Ségonzac, Cacérés, tous anciens d'Uriage, en

porteront les idées au cœur des hautes sphères institutionnelles qui chemineront jusque dans les prérogatives intercommunales actuelles grâce à d'anciens militants de Peuple et culture<sup>22</sup> (PEC) ou de leurs lieutenants qui sont entrés dans la vie politique grenobloise depuis les années 1960. L'intercommunalité et le flou de la PV ouvrent des perspectives à ceux qui veulent investir le domaine de l'insertion. L'Instruction 95-063 signée dans les années 1990 par les ministres de la Jeunesse et des Sports, des Affaires Sociales et de la Santé atteste du formidable espoir en même temps que de l'illusion qui a auréolé de tous temps la fonction sociale du sport : *"le sport, parce qu'il contribue à la construction de l'identité de la personne et qu'il fait l'objet de représentations sociales auxquels adhèrent spontanément les jeunes, peut-être un support privilégié de toute démarche éducative et d'insertion"*. Cette spontanéité et la société médiatique en font un objet attractif qui, faute d'insérer les jeunes, à au moins le mérite d'insérer les inséreurs (Mauger 2001, 9), mais surtout ouvre de grands horizons pour occuper le domaine mal défini de l'insertion.

Nous prenons ici conscience que d'une part, il existe une marge d'interprétation offerte par la politique dans le domaine de l'insertion, et d'autre part, que les agents de l'éducation populaire impliqués auprès d'une jeunesse désœuvrée sont porteurs de valeurs issues de la « petite bourgeoisie ». Ainsi, ce travail de thèse tentera de montrer comment le flou et une participation non instituée dans la PV, soutenues par les élus locaux, peuvent permettre aux plus opportunistes de combler les vides de l'insertion.

Le cadre théorique consistera alors à délimiter la place du sport et l'origine de son instrumentalisation dans la mesure où la plaine des sports -prévue en 2003- n'est toujours pas d'actualité en 2006. Simultanément, nous essayerons de comprendre les raisons de la sélection des interlocuteurs pour la conception d'un projet éducatif intercommunal dans lequel les représentants de la fonction marchande ne sont pas invités aux débats, laissant le champ libre aux représentants de l'Ecole et de l'éducation populaire. Cette situation est rendue possible par la légitimation d'un sport mis au service d'un développement intellectuel, mental et physique de la jeunesse déjà visible lors de la formation des cadres d'Uriage. La prédominance de ces valeurs chrétiennes sera reconduite prioritairement dans les principes socioéducatifs de la PV laissant l'occasion à leurs représentants issus de la classe dominante de les imposer plus facilement.

---

<sup>22</sup> Peuple et Culture est l'un des plus importants mouvements nationaux et indépendants de recherche pédagogique et de formation d'animateur d'éducation populaire. Il est Fondé par des résistants – J. Dumazedier, B. Cacérés, J. Rovin, P. Lengrand et P. Borker.

L'exemple du sport dans la PV pourrait paraître réducteur, toutefois<sup>23</sup>. En effet, dans quelle mesure entre-il dans les thématiques proposées par le GPV Grenoble-SMH et surtout prend-t-il en considération l'insertion sociale et professionnelle ? Cependant, dans ce travail, nous ne chercherons pas à évaluer son potentiel d'insertion mais plutôt à comprendre comment les agents du champ sportif profitent de ce moyen attractif auprès des jeunes des quartiers populaires pour investir le domaine de l'insertion par le sport. Le choix de la théorie du champ et de l'habitus permettra de faire émerger les luttes et les rapports de domination masqués par le consensus permanent dégagé par la PV. Dans le cadre de ces nouvelles compétences sociales et économiques, il nous a paru intéressant d'analyser l'objet sportif utilisé comme un moyen d'insertion aux multiples facettes. Les frontières incertaines « d'une action sociosportive » subventionnée et d'un développement économique généré par le haut niveau et les loisirs autorisent un amalgame que les agents du champ sportif s'empressent de traduire selon les logiques internes des réseaux auxquels ils appartiennent. Une lutte s'engage alors pour la définition de l'insertion par le sport. Les travaux de J. Defrance et C. Pociello (1993) développant quatre fonctions du champ sportif (éthique-intégrative, éducative, ludique et marchande), seront le support de l'analyse d'un objet de recherche reconnu dans un dispositif social proposé par la PV.

Notre programme de recherche a été conduit sur 4 ans et s'organise autour de deux démarches. Dans un premier temps, nous avons réalisé une analyse de contenu des organes de communication des institutions participant au GPV. Celle-ci a eu pour but de mettre en évidence la teneur d'un discours censé justifier la démocratie de proximité comme vecteur du changement social et d'en faire la déconstruction afin de faire émerger les conflits que masque une rhétorique institutionnelle. Une sélection de 329 articles (Annexe 16) dans les trois revues des institutions impliquées a été effectuée sur *la période d'action* du GPV (2000-2003) afin de définir la place du sport dans l'intercommunalité et d'étudier la rhétorique du

---

<sup>23</sup> Comme nous aurons l'occasion de le voir dans la présentation du GPV et tout au long du cadre théorique, le sport, compétence facultative des municipalités et des établissements intercommunaux, apparaît aussi peu dans le GPV que dans la politique de la ville. En effet, lors de cette revue des textes de lois, ordonnances et circulaires des gouvernements respectifs, le sport n'existe que sous la forme d'un outil mis à la disposition des partenaires locaux pour résoudre les problèmes d'insertion. A eux d'en définir les contours : circulaire du CIV du 22 mai 1989 (*dite circulaire Rocard*) parle d'une pluralité d'actions dont le sport ; Juillet 1991 la première opération école ouverte en Ile de France durant l'été ? d'établissements scolaires volontaires aux jeunes des quartiers en difficulté préconise les activités sportives ; le plan de relance pour la ville en juillet 1993 permet la création d'équipements sportifs et culturels de proximité. Par ailleurs, une enquête réalisée au printemps 1997 montre que les associations bénéficiaires des postes du Fond de Coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (FONJEP) ont majoritairement une activité dans les domaines du sport, de la prévention de la délinquance ou de l'accompagnement social (Koebel 2002).

discours produit sur ses valeurs insertionnelles. Un traitement qualitatif et quantitatif simultané des données a été établi par le logiciel Modalisa®.

Dans un second temps, des enquêtes par entretiens (N=17 étude 2 et N=11 étude 3) ont complété cette étude. Celles-ci ont été réalisées auprès des animateurs, responsables, élus, conseillers du secteur sociosportif de SMH et Grenoble, des responsables de la Société Anonyme Sportive Professionnelle (SASP) et de l'association GF38, de la « Mission montagne <sup>24</sup>», de « Quartier-foot<sup>25</sup> » et du Pôle jeunesse de SMH. En analysant ces dispositifs « nouvelle génération » d'insertion par le sport (issu des méthodes transversales préconisées par la PV), il a été possible de faire émerger les stratégies marchandes du sport sous couvert d'insertion et de mettre en évidence la logique selon laquelle des agents sociosportifs composent avec leur exploitation.

La présentation de ce travail est structurée en cinq parties principales. La première partie introduira le cadre général et cadre d'analyse, tandis que la deuxième partie sera consacrée à la méthodologie de l'analyse de la presse territoriale et la troisième partie s'articulera autour de trois études qui ont constituées le fond de ce travail de recherche. Celles-ci seront développées au travers d'une analyse du GPV. Une première traitera de la façon dont les méthodes de la politique de la ville (participation, transversalité de l'action) favorisent l'école et l'éducation populaire au sein des dispositifs d'insertion. Par la même occasion elle impose la fonction éducative du sport propre à reproduire des valeurs « petites bourgeoises ». Une seconde analysera les rapports de domination entre les agents du sport grenoblois pour s'emparer des dispositifs d'insertion et y imposer les valeurs propres à la logique interne des régions du champ sportif auxquelles ils appartiennent. Enfin, la troisième examinera comment les élus locaux martinérois, issus de l'éducation populaire, investissent le domaine de la jeunesse sensible et comment ils contribuent à l'émergence de la filière sociosportive dans laquelle les projets en matière d'insertion s'organisent autour de l'exploitation d'emplois précaires.

---

<sup>24</sup> La Maison de la montagne est un office de tourisme localisé en plein centre ville et entièrement dédié aux pratiques alpines. Elle a été créée lors du premier mandat de M. Destot en 1995 pour leurs promotions et prolongée par des dispositifs en partenariat avec la communauté éducative dans les quartiers sensibles. Elle a organisé la mise en place de l'opération « 100 jeunes à 4000m » qui sera étudié dans la seconde étude.

<sup>25</sup> Quartier Foot est un dispositif de la mairie de Grenoble qui regroupe les clubs de quartiers à bout de souffle financièrement et en manque de bénévoles. Il leur permet d'harmoniser l'offre en mettant à disposition des animateurs sociosportifs salariés par les Maison des Jeunes et de la Culture ou Maison Pour Tous (MPT).

# **Cadre général**

Le sport un  
remède à l'anomie  
sociale ?

## **1. Un disfonctionnement sociologique générateur de nouvelles pratiques : les politiques d'insertion**

La crise actuelle de nos banlieues sensibles ou chaudes, en fonction des qualificatifs que l'on peut retenir, n'est que le résultat d'une crise économique commencée il y a quarante ans. Cette période délicate, connue de l'ensemble des sociétés développées, est le fruit d'une précarisation de la condition salariale qui donnera naissance aux politiques d'intégration. Les travaux de R. Castel (1995) sont un point d'ancrage d'une analyse des déboires que connaissent nos sociétés, où le chômage représente la lie dont il faut se débarrasser faute de pouvoir la boire.

Pendant la période des trente glorieuses, la France et l'ensemble des pays européens ont vécu une croissance ininterrompue (Fourastié 1979). Les transformations du salariat et les luttes pour la protection sociale ont permis des avancées qui se trouvent être remises en cause aujourd'hui par le contexte économique. L'emploi et le statut des travailleurs, sur lesquels se sont formées les principales avancées sociales, se transforment, et l'anomie qui en découle trouve ses remèdes dans des dispositifs intégrateurs (sociaux, sportifs, culturels...) mis en place par les gouvernements successifs depuis maintenant presque trente ans. A partir du moment où la raison principale de ces dysfonctionnements est occultée, une composition de procédés va prendre en charge ces populations victimes de la conjoncture. L'illusion d'un sport utilisé comme un moyen d'insertion parmi d'autres, tire ses origines d'un besoin d'endiguer la faiblesse de l'absorption des jeunes par le marché de l'emploi. Cette forme de sécurité sociale a bien entendu un coût, à partir du moment où l'Etat endosse le rôle d'« Etat social » (Castel 1995). Ces politiques dédiées aux populations victimes des aléas économiques que leur positionnement dans l'espace social rend « *inemployables* » (Castel 1995, 676-677), leur attribuent également un territoire : celui des banlieues sensibles synonyme de beaucoup de « maux et mots » depuis 1980. Le « sport inséreur » sera alors circonscrit à ces territoires faute de mieux en lui accordant tous les bienfaits qui peuvent lui être alloués. L'Instruction 95-063 signée dans les années 1990, par les ministres de la Jeunesse et des Sports, des Affaires Sociales et de la Santé atteste du formidable espoir en même temps que de l'illusion d'une fonction sociale du sport. Cette première partie va essayer de mettre en avant la manière dont l'anomie sociale est apparue en France, et comment l'interventionnisme étatique s'est structuré sous l'influence d'un développement économique propulsé par la construction européenne. Des politiques de plus en plus territorialisées s'imposent à la soi-disante

« inaptitude des politiques globalisées », au nom d'une innovation sociale estimée plus efficace dans un contexte économique déclaré en crise.

## **A. Un champ politique déstructuré par le démantèlement du salariat**

### ***a) Un contexte social synonyme de précarisation de l'emploi***

La société salariale repose au cours des années 1970 sur une puissante synergie entre la croissance économique -avec son corollaire le quasi-plein-emploi- et le développement des droits du travail et de la protection sociale. Mais c'est aussi sa limite dans la mesure où elle était substantiellement déterminée par ses performances qui ne paraissaient pas en cette fin de décennie pouvoir résorber le déficit d'intégration à travers l'accroissement de la consommation<sup>26</sup>, c'est-à-dire les deux éléments qui font défaut actuellement. Cette trajectoire ascendante s'amenuise au fil de l'enrayement d'une mécanique économique si compétitive depuis l'après guerre. Quand R. Castel étudie cette période charnière de la question sociale, il l'explique à partir de l'effritement de la condition salariale qu'il associe à une exclusion montante. Il la qualifie de « *nouvelle question sociale* » comme bons nombres de superlatifs modernes associés à cette période de la fin du millénaire et du début du troisième, synonymes d'incapacité à répondre à l'exclusion sociale des décennies précédentes. Une situation nouvelle émerge non seulement par le retrait de la croissance et la fin du quasi-plein-emploi, mais aussi par la métamorphose des statuts salariaux : les « *travailleurs sans travail* » qu'évoque H. Arendt (1958, 38 cité par Castel 1995), les « *surnuméraires et inutiles du monde* » de R. Castel (1995, 623 et 625), ou encore « *les exclus de l'intérieur* » observés par P Bourdieu (1993) dans le système éducatif. Les déclinaisons peuvent être sans fin dans la mesure où l'on utilise des qualificatifs excluant dans une société reconnaissant des chômeurs qui sont aussi des consommateurs (Roché & Schlegel 2000). Ainsi le besoin sécuritaire face à ces cohortes d'exclus devient l'élément central des campagnes électorales successives depuis 1995 avec la fameuse « fracture sociale » de Jacques Chirac<sup>27</sup>, jusqu'à « l'insécurité » de 2002

---

<sup>26</sup> R. Castel (1995, 620) cite un certain nombre d'éléments structurant le champ salarial et déterminant l'intégration des agents dans celui-ci. En plus de la consommation, il parle d'accession à la propriété ou au logement décent, la participation accrue à la culture et aux loisirs, les avancées vers la réalisation d'une meilleure égalité des chances, la consolidation du droit au travail, l'extension des protections sociales, la résorption des poches de pauvreté, etc...

<sup>27</sup> « *J'ai dit que tout sera fait pour réduire la fracture sociale et nous le ferons (...). C'est pour mener ce combat que j'ai été élu. Je ne me déroberai pas* ». (29 septembre 1995, au Havre) cf. Mayaffre D 2004. En 1995, Jacques Chirac dénonçait le creusement en France d'une « fracture sociale », symbolisée par la montée inexorable du chômage. Le thème fera mouche et le portera au pouvoir. Dix ans plus tard, la « fracture » est toujours là : c'est le principal échec de la décennie chiraquienne. Il y a dix ans, la France était -déjà- confrontée aux répercussions sociales de la mondialisation de l'économie et à un chômage de masse, de 11,6%, face auquel le président

et le passage au second tour du front national. Ce phénomène, comme fer de lance électoraliste<sup>28</sup>, va en s'amplifiant au fil des campagnes et concerne tous les candidats, quelle que soit leur couleur politique. Le leitmotiv de l'insécurité peut néanmoins prendre deux visages selon les catégories que l'on observe. On parle bien d'insécurité d'ordre public pour l'ensemble de la population qui « s'effraie » devant la montée des dérives comportementales des jeunes relayées par certaines productions scientifiques (Roché & Schlegel 2000), mais aussi et surtout de l'insécurité de l'emploi pour les catégories les plus vulnérables à la conjoncture économique.

Dans cette situation, sont confrontés deux mondes qui appartiennent à un même univers. Le premier représente les citoyens actifs professionnellement qui soutiennent la partie « inactive » sous couvert d'une « solidarité » mal définie par les politiques de la ville et européennes. Cette dernière est d'autant plus stigmatisée par son « inutilité », qu'elle renvoie une image fortement négative par ses appels au secours, la plupart du temps relayés par les médias (Collovald 2001). La virulence croissante des émeutes dans les banlieues françaises (un mouvement devenu national en novembre 2005) est de plus en plus représentative d'actes d'incivilités touchant les symboles d'une république censée intégrer sa jeunesse (infrastructures scolaires, sportives, socioculturelles...). Dix ans après les "rodéos des Minguettes" de l'été 1981, il semble évident que "Vaulx-en-Velin" marque une nouvelle étape dans la prise de conscience d'un problème jusque-là nié ou occulté. Les propos du président Mitterrand invité aux assises de Banlieues 89 les 5 et 6 décembre 1990 à Bron, marquent le début de cette lutte contre la pauvreté. Lors de ces assises, intitulées "*Pour en finir avec les grands ensembles*", le Président de la République dénonce l'existence de quartiers défavorisés : "*la terrible uniformité de la ségrégation, celle qui regroupe des populations en difficulté dans les mêmes quartiers, qui rassemble les enfants d'origine étrangère dans les mêmes écoles*", et il ajoute qu' "*il faut casser partout le mécanisme de l'exclusion*" (ibid. 1990). Puis il promet des mesures importantes pour les "quartiers", et annonce la création d'un ministère de la Ville et, avec celui-ci, la mise en place d'une politique globale qui va ouvrir le

---

François Mitterrand avait avoué avoir « tout essayé » en vain. L'encyclopédie en ligne Wikipédia puise les origines de cette expression dans les travaux de Marcel Gauchet en 1990.

<sup>28</sup> « Dans un contexte marqué par les premiers échanges directs entre Ségolène Royal et Nicolas Sarkozy et les débats sur l'insécurité et l'immigration, la nouvelle vague du baromètre de l'action politique et du potentiel électoral IPSOS/Le Point met en évidence une baisse générale des cotes de popularité. Seules trois personnalités politiques échappent à cette tendance : la Présidente du Conseil régional Poitou-Charentes, le Ministre de l'intérieur et... Jean-Marie Le Pen » site Internet de l'IPSOS, le 14 juin 2006, Canal IPSOS, les rendez vous de l'actualité. Avec toutes proportions gardées sur l'efficacité des organismes de sondage (le premier tour de l'élection présidentielle de 2002 en témoigne), la position de Ségolène Royal sur le terrain traditionnellement à droite de la sécurité dénote une prise de position sur un sujet devenu incontournable.

champ de l'insertion à qui veut bien s'en occuper. Ce symbole « *d'une bonne volonté réformatrice* » des pouvoirs publics, comme la nomme Sylvie Tissot (2002), s'accompagne de moyens de plus en plus divers dont le sport<sup>29</sup> constitue un moyen parmi d'autres pour résorber la révolte de ces jeunes. Cette situation laisse à penser que les outils utilisés à l'aube de ce phénomène de société ne sont que passagers en attendant qu'un plan sur l'emploi prenne le relais afin de pouvoir « rattacher » les wagons décrochés. La constance des chiffres du chômage<sup>30</sup> qui se stabilisent à la fin du siècle aux alentours de 9-10% de la population active sous entend une faillite relative des dispositifs successifs mis en place, d'autant plus que les taux sont sensiblement plus hauts quand on parle de ces zones de relégation sociale. Deux constatations sont données par l'observatoire des inégalités<sup>31</sup> en 2003 pour illustrer les écarts dans ces Zones Urbaines Sensibles (ZUS).

**Tableau 1 : Taux de chômage en 2003 selon le diplôme le plus élevé obtenu (Unité : %)**

	Habitant en ZUS	France métropolitaine
<b>Aucun diplôme ou CEP</b>	25,0	14,8
<b>BEPC seul</b>	21,6	10,9
<b>CAP BEP ou équivalent</b>	17,0	8,6
<b>Bac, Brevet professionnel ou équivalent</b>	17,7	8,7
<b>Baccalauréat + 2 ans</b>	10,8	6,0
<b>Diplômes supérieurs</b>	11,7	7,6
<b>Ensemble</b>	19,6	9,8

Source données : INSEE, enquête Emploi 2003 (actifs de tous âges)

D'une part, le diplôme protège en effet, et plus il est élevé, plus le taux de chômage s'abaisse, jusqu'à Bac+2 en tout cas. Pour tous les niveaux de formation allant du BEPC au BAC, les

<sup>29</sup> Dans L'Express du 11 octobre 1990 intitulé " *Les révoltés du Mas-du-Taureau*", le journaliste écrit : "Quarante-sept mètres de grimpe adossés au mur d'une des tours. Recouvert d'une lumineuse bâche fushia, le mur, œuvre d'un alpiniste savoyard, a été inauguré en grande pompe, il y a dix jours, en présence du tout-Lyon". Dans son travail de thèse, Sylvie Tissot (2002) met -entre autre- en exergue l'illusion d'un sport qui tend à répondre de façon médiatique à tous les maux de ces quartiers en avançant le paradoxe du questionnement de ce journaliste : "Comment les émeutes ont-elles pu surgir alors que tout a été fait pour améliorer la vie dans ce quartier ?". Ce mur d'escalade, faute de calmer les jeunes, a eu le privilège de remplir les cases vides d'une insertion floue, mais de plus en plus périlleuse.

<sup>30</sup> En tenant compte des différentes formes de calcul mises en place par les gouvernements successifs qui ont tendance à les « lisser » vers le bas.

<sup>31</sup> Sources Site Internet de l'observatoire des inégalités : [www.inegalites.fr](http://www.inegalites.fr), rubrique territoire, le 16 mars 2005, *Chômage : le diplôme protège moins dans les quartiers sensibles* (tableau 1), le 13 novembre 2005: *Le chômage dans les quartiers dits sensibles* (tableau 2). Les études publiées par l'INSEE lors des recensements précédents 1990 et 1999 montraient les mêmes résultats avec une forte progression du chômage. La proportion de chômeurs au sein de la population active dans les ZUS était ainsi deux fois plus élevée que sur l'ensemble du territoire national, les emplois précaires étaient déjà montrés du doigt, avec le chômage des jeunes. Le Tocqueux, J-L, Moreau J. (2002), les zones urbaines sensibles – forte progression du chômage entre 1990 et 1999 » INSEE première, n°835, INSEE.

taux de chômage sont donc environ deux fois plus élevés dans ces zones qu'au niveau national.

**Tableau 2 : Taux de chômage en 2003 (Unité : %)**

	Zone urbaine sensible	Partie hors ZUS des agglomérations qui en comprennent une	Agglomérations sans ZUS et rural
<b>Ensemble</b>	20,7	10,3	8,4
<b>Hommes</b>			
<b>Ensemble Hommes</b>	19,3	9,9	6,9
<b>15-24 ans</b>	36,2	24,0	17,0
<b>25-49 ans</b>	17,8	8,7	5,6
<b>50-59 ans</b>	12,9	7,2	5,8
<b>Femmes</b>			
<b>Ensemble Femmes</b>	22,4	10,7	10,2
<b>15-24 ans</b>	40,8	21,6	24,1
<b>25-49 ans</b>	20,9	10,3	9,2
<b>50-59 ans</b>	15,4	10,7	10,2

Source données : INSEE, enquête Emploi 2003, population active de 15 à moins de 60 ans

D'autre part, dans les quartiers situés hors zones urbaines sensibles, c'est-à-dire les quartiers non prioritaires ne relevant pas de la PV, la France masculine des villes vit quasiment au plein emploi avec un peu plus de 5,6 % de chômeurs. La situation est différente dans ces "ZUS" (4,5 millions de personnes, 10 % de la population ; sources INSEE 2003), surtout pour les jeunes et les femmes, pour qui le taux de chômage peut dépasser les 40 %. En moyenne, le taux de chômage dans les ZUS est deux fois plus élevé qu'ailleurs. Cet écart s'explique d'abord par l'effet de la ségrégation urbaine. Ces quartiers, qui ont connu le départ massif des couches moyennes, concentrent les difficultés sociales, ce qui explique en partie qu'on y trouve des populations ayant plus de difficultés à obtenir un emploi (sur-représentation des catégories populaires, des immigrés, des jeunes et des personnes peu ou non diplômées notamment).

Les difficultés françaises à réduire le chômage entraînent l'Etat et les pouvoirs locaux à chercher des solutions afin de résorber ce mal qui touche prioritairement les quartiers populaires. Les multiples gouvernements qui se sont succédés n'ont eu d'yeux que pour enrayer ce fléau, et faute de trouver des moyens efficaces pour combattre la fracture sociale, ils se sont quant même préoccupés d'en réduire ses chiffres. La reprise économique de la fin des années quatre-vingt-dix traduit néanmoins une baisse du chômage aidée en cela par des initiatives d'« emplois aidés » liées aux plans Aubry (Castel 1995). Parallèlement à cette phase apparaît une diversification des contrats de travail où la détermination de la durée

change les conditions (intérim, temps partiel, mission, contractuel...) que les auteurs interprètent différemment. Ainsi les analystes d'organismes proches de l'Etat n'évoquent pas obligatoirement ces mutations des contrats comme une précarisation, car selon eux, un an après, environ un salarié sur trois en CDD et un intérimaire sur quatre accèdent à un emploi stable (Jourdain, INSEE 1999). Dans un autre registre, certains courants de la sociologie critique (Castel 1995) voient cette diversification comme « *l'effritement de la société salariale* », où les « *permanents et temporaires* » (Beaud & Pialoux 1993) ou les « *stages ou la formation* » (Beaud 1996) sont les enjeux d'une fragilisation du salariat de demain. Les « formes particulières de l'emploi » qui se développent recouvrent une foule de situations hétérogènes.

Durant les années quatre-vingt-dix, le taux de chômage a également évolué de façon inégale touchant différemment la population en fonction du statut professionnel<sup>32</sup> et notamment les personnes non qualifiées ou les étrangers. La classe d'âge des seize vingt cinq ans sur le marché du travail possède une place assez ambiguë sachant qu'une multitude de possibilités s'offrent à eux en raison de l'âge de la scolarisation qui peut s'avérer très variable pour les jeunes. Le potentiel d'intégration du système scolaire sur le marché du travail est d'autant plus faible qu'ils sortent de l'école plus précocement, et ces derniers sont ainsi les cibles privilégiées de cette précarisation. Face à ce constat, on peut voir que leur destin professionnel -et tout ce qui en découle au niveau de leur entourage proche- dépend fortement des politiques spécifiques d'aide à l'emploi (Marchand 1999). Face aux difficultés que stigmatisent ces banlieues (échec scolaire, chômage, délinquance) et aux débordements récurrents, les solutions envisagées sont de plus en plus diversifiées et les appels aux initiatives locales soutenues autour de l'insertion des jeunes. C'est dans ce cadre que le sport jouera les rôles les plus inattendus, notamment par l'image des stars du ballon rond issus des quartiers populaires qui seront élevées au rang d'ambassadeurs de l'insertion par les médias et les politiques. L'allocution du Président Chirac<sup>33</sup> après « le coup de tête » de Zidane en finale de la Coupe du monde montre à quel point cette discipline est devenue un modèle à diffuser.

La notion de « mixité sociale » est également devenue en France l'un des mots d'ordre de l'action publique, et ce quelque soit le domaine d'action comme le rappellent les travaux de S. Tissot (2005a, 54) sur « *la nécessité d'organiser cette coexistence par une politique de*

---

<sup>32</sup> 5% pour les cadres, contre 15% pour les ouvriers, sources Jourdain INSEE 1999

<sup>33</sup> A cette occasion, Jacques Chirac a fait part à Zinédine Zidane de "*l'admiration et de l'affection*" de tout le pays. "*Vous êtes un virtuose, un génie du football mondial, vous êtes aussi un homme de cœur, d'engagement, de conviction. C'est pour cela que la France vous admire et vous aime*", a-t-il déclaré dans les jardins de l'Élysée. Deux jours plus tard devant les micros de Canal+, le meneur de jeu de l'équipe de France ne regrettera pas son geste. *Les Bleus de retour à Paris* publié dans le monde du 10 Juillet 2006

peuplement ». Elle explique que ce type de dispositifs « contribue dans bien des cas à organiser et légitimer une sélection des candidats (attributions de logements sociaux) qui repose sur la mise à l'écart d'un certain type de ménages, souvent pauvres et issus de l'immigration post-coloniale, aujourd'hui sur les bienfaits de la coexistence, dans un même espace, de populations diversifiées ». Le sport répond à ce même mot d'ordre en tant que support de l'insertion et dans un même sens contribue à cette sélection en fonction du type de pratique qui sera proposé aux jeunes. Le football et l'alpinisme, sous couvert de mixité sociale, ne s'adressent pas aux mêmes types de population (Pociello 1981) comme nous aurons l'occasion de l'aborder dans l'étude 2, alors que ces deux supports sont présentés par la PV de Grenoble comme des moyens de coexistence entre les jeunes des quartiers de la ville. Ces jeunes stigmatisés par les conditions de médiatisation de leurs quartiers sont difficilement identifiables car ils ne sont comme le précise Castel (1995, 685) ni « représentants des classes dangereuses<sup>34</sup> et travaillent même parfois, ce qui ne les empêche pas de commettre occasionnellement des actes délictueux. Mais ces jeunes ne sont pas non plus vraiment des "pauvres" parce qu'ils ne sont ni résignés et se débrouillent au jour le jour, ni l'expression d'une culture spécifique de ghetto parce qu'ils partagent les valeurs consuméristes de leurs classes d'âge, ni complètement étrangers à l'ordre scolaire parce qu'ils sont scolarisés (mais mal). Ils sont en fait nulle part et partout ce qui pose un problème aux instances de socialisation quant à leur place dans la société, et surtout comment pouvoir les contrôler s'ils ne représentent pas une unité sociale. » C'est pour répondre à ces interrogations que les gouvernements successifs depuis 1960 vont essayer de caractériser cette jeunesse à la dérive pour adapter des processus d'intégration puis d'insertion. Les représentations de leurs besoins passent alors par une formation comme facteur de la promotion sociale, puis dans la deuxième moitié des années soixante dix par un débat qui se déplace vers les rapports des jeunes et de l'école, pour en arriver à ce que l'insertion des jeunes soit promue au rang « d'obligation nationale » avec le premier gouvernement Mauroy (Mauger 2001, 6). Dès lors que l'anomie est considérée comme acquise, l'Etat se trouve dans l'obligation de trouver des solutions à cette crise qu'il doit combattre : le problème du chômage comme élément économique, mais aussi tenter « d'occuper des inactifs invalidés par la conjoncture » (Castel 1995). Ces derniers présentent le double handicap de coûter et de ne rien faire d'une part, mais en plus de représenter une menace sécuritaire par l'image qu'ils véhiculent dans les banlieues populaires des grandes villes.

---

<sup>34</sup> Ces termes ont été précisés par Chevalier (1958)

***b) L'interventionnisme des pouvoirs publics : l'Etat social***

La responsabilité de l'Etat, dans ce qui est devenu la question de l'exclusion, réside principalement dans l'incapacité ou la volonté du système productif à absorber les chômeurs qui stagnent dans l'antichambre du travail précaire. La construction d'un Etat social et interventionniste en France, dans sa composante d'intégration et d'intervention envers les laissés pour compte de la société salariale, peut se définir selon trois grandes directions décrites par Castel (1995, 604-614): la garantie d'une protection sociale généralisée, le maintien des grands équilibres et pilotages de l'économie, la recherche d'un compromis entre les différents partenaires impliqués dans le processus de la croissance. La première a instauré la sécurité sociale en 1945. La seconde lui a permis, en pilotant l'économie, de ménager une correspondance entre objectifs économiques, politiques et sociaux (Donzelot 1984, 170). Enfin la troisième place l'Etat comme arbitre des intérêts divergents des employeurs et des salariés permettant notamment l'émergence d'un salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC). C'est également, dans un autre registre, la loi sur le revenu minimal d'insertion<sup>35</sup> (RMI) auquel il faut accorder un bon nombre d'activités annexes telles que l'éducation et le sport<sup>36</sup>. L'interventionnisme économique de l'Etat a également influé sur la position ambiguë d'un sport soumis à la professionnalisation depuis les années 1980 alors que son action reste dédiée à la notion de service public notamment par l'autorité déléguée aux fédérations (Faure et Suaud 2002, 36). Le statut associatif des clubs « à but non lucratif » (loi 1901) a longtemps freiné les investisseurs commandés par un besoin de profit. Cette position française gêne le développement économique des clubs professionnels de haut niveau dans une concurrence européenne ouverte au libéralisme, et l'exode des meilleurs joueurs français dans les championnats étrangers en sont la principale conséquence. Face aux nombreuses sollicitations privées de leur part pour un développement économique du sport, les responsables politiques ont tenté de préserver au sein des fédérations sportives (Faure et Suaud 2002, 36) un minimum de pouvoir face au développement économique ultra rapide de disciplines comme les sports collectifs. C'est ainsi que les ligues professionnelles sont apparues au sein des fédérations pour gérer les intérêts d'un spectacle sportif. Cette façon de prémunir le sport des affres des investisseurs voit les gouvernements légiférer sur le statut des

---

<sup>35</sup> Après les jeunes sans qualification, puis les chômeurs de longue durée, qui ont constitué les premiers publics cibles des dispositifs d'insertion, la loi sur le revenu minimum d'insertion, adoptée en décembre 1988, inscrit ses bénéficiaires- « les exclus » – dans la sphère de l'insertion-, des actions qui vont faire référence dans le domaine. (Mauger, 2001).

<sup>36</sup> Thème sur lequel nous reviendrons plus précisément dans la partie suivante dédiée à la prise en charge des jeunes

clubs professionnels en retardant l'échéance boursière pour ces clubs comme c'est le cas dans tous les principaux grands championnats d'Europe (Angleterre, Italie, Espagne et Allemagne) et d'Amérique du nord (NBA, NHL, MLP, NFL). Les questions posées par Claude Ferrero dans le quotidien économique *La tribune*<sup>37</sup> à J-M Aulas (président de l'Olympique Lyonnais) aspirent à comprendre les intentions des grands clubs de football français.

A la question « *Avez-vous abandonné votre combat pour l'introduction en Bourse des clubs de football ?* » il répond « *Non, je suis toujours persuadé que le recours au marché financier est une solution indispensable pour que les clubs puissent trouver les moyens de leur développement. C'est aussi le meilleur outil de transparence de gestion et une alternative sûre à l'argent sale ou à la gabegie. En outre, je trouve assez illogique que les clubs français soient privés d'un système dont bénéficient leurs homologues de l'Union européenne.* »

Ainsi, si les statuts d'entreprise sportive mixte (Société d'économie mixte, SEM), à objet sportif (SAOS) ou professionnelle (Société anonyme sportive professionnelle, SASP) permettent aujourd'hui à des investisseurs de dégager des bénéfices, c'est au prix de longues luttes<sup>38</sup> au sein du champ sportif qui ont abouti à des compromis dont la dernière évolution des projets de loi en la matière autorise maintenant les clubs à être cotés en bourse sous certaines conditions encore mal définies (Faure et Suaud 2002).

Les luttes entre les défenseurs d'un sport dirigé par l'Etat et les investisseurs privés sont à leur paroxysme comme le démontre cette autre allocution de l'homme le plus influent du sport professionnel français qui peut imposer une libéralisation du sport au ministre en le menaçant d'aller voir ailleurs ce qui s'y passe. Dans ce contexte, le sport est pris en otage par les d'investisseurs qui l'utilisent dans l'unique but de produire encore plus de profit. Dans ce même article de La Tribune, à la question : « *Ces avancées sont-elles le prélude à un changement de loi sur l'entrée en Bourse des clubs français ?* » Il répond : « *La SASP OL ira en Bourse quand le ministre jugera le moment venu. L'OL sera pilote avec d'autres clubs. Aujourd'hui, nous pourrions aller à la Bourse de Londres, mais nous avons choisi de faire l'introduction en France, vraisemblablement d'ici à la fin 2006. Je suis optimiste : concernant*

---

<sup>37</sup> article du 14/06/05, « *Jean-Michel Aulas, président de l'OL "Je suis pour un stade de 65.000 places"*.

<sup>38</sup> La SAOS, par la loi Avice (1984), n'acquière qu'une « *indépendance partielle dans la mesure où les activités économiques sociales et sportives demeurent étroitement contrôlées par l'association [...] et la distribution des bénéfices est interdite* » (Faure et Suaud 2002, 36). Par les décrets d'application signés le 6 février 2001 de la loi relative au sport professionnel, la SASP peut, quant à elle, procéder à des distributions de dividendes à ses actionnaires, elle peut également rémunérer ses dirigeants et enfin, aucun capital minimum n'est imposé à l'association « support ». Si la nouvelle forme de SASP présente beaucoup plus d'intérêts pour des investisseurs privés, le législateur n'a toutefois pas entendu libéraliser totalement ce cadre juridique. Ainsi notamment, les statuts des SASP devront être conformes aux statuts types définis par Décret, la SASP ne pourra en aucun cas être cotée en bourse et les relations avec l'association « support » resteront régies par une convention spécifique.

*la Bourse, les esprits ont évolué d'une "hypothèse farfelue" vers une réelle possibilité de passer à l'acte. Cela dit, l'O.L a su trouver des ressources en 2004 en levant 7 millions d'euros auprès d'investisseurs regroupés dans le "Club des 20", une opération qui s'apparente à un appel au marché financier privé ».*

Les agents de la fonction marchande du champ sportif voient dans ces forces économiques venues de l'extérieur un moyen de s'affranchir de la tutelle de l'Etat (Defrance 1995), et une façon de s'extraire de la domination d'agents issus des fédérations et du système éducatif plus hostiles au développement économique du sport (Defrance et Pociello 1993) de peur de perdre leur domination. Le champ sportif qui était jusque là contrôlé par les représentants des fonctions éducative et éthique-intégrative (Defrance 1995), grâce à la loi du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, évolue en reconnaissant la sphère économique comme une entité sportive professionnelle par son chapitre II<sup>39</sup>. Ainsi l'interventionnisme de l'Etat dans le sport cède sous les coups de boutoir des agents du champ économique rendus possibles par une libéralisation soutenue par un marché européen ouvert aux logiques de croissance. Une lettre rectificative (n° 3337), enregistrée à la Présidence de l'Assemblée Nationale le 21 septembre 2006 et présentée par le Premier ministre Dominique De Villepin suite au projet de loi (n°3175) *pour le développement de la participation et de l'actionnariat salarié, (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales)* semble confirmer l'influence grandissante des agents de la fonction marchande dans le champ sportif. L'illusion du sport insertion globalisé dans son action cache néanmoins l'idée que les rapports de domination existent en son sein par les rapports de pouvoir sous-jacents qu'essayent d'acquérir les agents sportifs des différentes régions du champ (Defrance & Pociello 1993). La logique des politiques d'insertion tend à nier ces rapports sous couvert de projets communs à l'ensemble des agents du champ. Ces politiques offrent la possibilité d'une transversalité dans le développement économique et social des quartiers défavorisés avec l'arrivée de la PV. Ainsi cette dernière, par sa seule définition, donne au sport ses raisons d'existence comme moyen d'insertion à part entière grâce au caractère socio-éducatif des agents qui interviennent dans les quartiers (animateurs et éducateurs sportifs), mais aussi grâce aux possibilités offertes par ces « néo-entreprises » sportives de développer l'économie. Par cette double compétence, qu'il est le

---

<sup>39</sup> Chapitre II : Les associations et les sociétés sportives. Article 7 abrogé par Ordonnance n°2006-596 du 23 mai 2006 art. 7 3° (JORF 25 mai 2006). (Codifié : Code du sport L121-1, L121-2) et Article 8 abrogé par Ordonnance n°2006-596 du 23 mai 2006 art. 7 3° (JORF 25 mai 2006). (Codifié : Code du sport L111-1, L121-4, L321-9).

seul à porter avec la culture, il préserve sa mission de service public dans laquelle les frontières sont mal définies.

Le contexte salarial instable qui s'installe sur la France et le reste de l'Europe depuis les années 1970 et ses conséquences dans les quartiers défavorisés a eu pour effet de changer les façons d'administrer les problèmes et en particulier dans le domaine de l'emploi. Mais plus encore qu'un accroissement du rôle de l'Etat, c'est à la transformation des modalités de ses interventions qu'il faut être sensible : « *elles marquent le passage de politiques menées au nom de l'intégration*<sup>40</sup> *à des politiques conduites au nom de l'insertion.* » (Castel 1995, 676) Elles ciblent désormais des populations particulières et des zones singulières de l'espace et déploient à leurs intentions des stratégies spécifiques. Le caractère spécifique de la population à qui s'adressent des politiques d'insertion et sa « sectorialisation » ne vont pas sans rappeler la décentralisation qui est en phase terminale à la fin des années 1970, et surtout l'intercommunalité qui par l'intermédiaire de la PV trouve un terrain à sa taille. Le début des années 1980 montre un changement dans la façon de gérer les problèmes de société. La transformation des politiques d'intégration en politiques d'insertion marque un passage obligatoire du champ politique français, de l'intérêt général à des enjeux plus sectoriels et techniques. Mais cette date marque également l'avancée et l'objectivation sur la scène politique des thèmes de l'insécurité et de l'immigration.

## **B. La modernisation des dispositifs sociaux: des politiques d'intégration aux politiques d'insertion**

### ***a) Un double système d'exclusion des classes populaires : l'école et l'emploi***

La prise en charge des jeunes par « l'Etat social » a une histoire assez similaire à celle des travailleurs dans la mesure où ils ont pris une importance croissante à mesure que leur décrochage scolaire puis leur inactivité professionnelle devenaient problématique. L'école rendue obligatoire jusqu'à l'âge de seize ans et la disparition du plein emploi les ont éloigné d'un avenir direct dans le monde du travail et se sont retrouvés du même coup fragilisés par un manque de qualification. Leur insertion tient aussi pour une bonne part de l'aspect sélectif

---

<sup>40</sup> « *Celles qui sont animées par la recherche de grands équilibres, l'homogénéisation de la société à partir du centre. Elles procèdent par directives générales dans un cadre national. Ainsi les tentatives pour promouvoir l'accès de tous aux services publics et à l'instruction, une réduction des inégalités sociales, et une meilleure répartition des chances, le développement des protections et la consolidation de la condition salariale,* » Castel, op. cit. p 676

de l'école, qui ne consent pas ouvrir à tous les portes du marché de l'emploi et de l'ascension sociale.

Nous entrons dans un contexte national où l'intégration des jeunes peut prendre deux orientations selon la valeur des diplômes. Or, comme bon nombre d'auteurs l'ont établi depuis « *les héritiers* » (Bourdieu et Passeron 1964 et 1996, Broccholicci 1995 et 1997, Beaud 2003) c'est tout au long de la scolarité, et particulièrement lors des grands tournants de la carrière scolaire, que s'exerce l'influence de l'origine sociale. Mais c'est aussi la prédisposition, socialement conditionnée, à s'adapter aux modèles, aux règles et aux valeurs qui régissent l'école. C'est « *tout cet ensemble de facteurs qui font que l'on se sent « à sa place » ou « déplacé » à l'école et ce que l'on y est perçu comme tel. Toutes aptitudes égales déterminent un taux de réussite scolaire inégal selon les classes sociales et particulièrement dans les disciplines qui supposent un acquis, qu'il s'agisse d'instruments intellectuels, d'habitudes culturelles ou de revenus.* » (Bourdieu 1964, 25).

Bourdieu définit les habitus comme « *des systèmes de dispositions durables et transposables, structures structurées prédisposées à fonctionner comme structures structurantes, c'est à dire en tant que principes générateurs et organisateurs de pratiques et de représentations* » (Bourdieu 1980, 88). Les choix scolaires des agents -comme structures génératrices des pratiques- sont « *parfaitement conformes à sa logique et à ses exigences* », (Bourdieu 1980) autrement dit excluant les pratiques les plus improbables. Dans la mesure où, écartant toute stratégie qui leur paraît trop risquée du fait de leurs expériences antérieures, les individus finissent généralement par ne vouloir plus que ce qu'ils ont la chance de réussir, compte tenu de leur passé, l'habitus assure « *cette sorte de soumission immédiate à l'ordre qui incline à faire de nécessité vertu* » (Bourdieu 1980, 90). L'acquisition de la culture scolaire pour la classe populaire devient alors « *acculturation* » (Bourdieu 1964, 37). L'effort à réaliser est d'autant plus important que la position sociale de l'agent en est éloignée. Il y a risque de « *relégation* » plus rapide vers le marché du travail pour les enfants des classes populaires qui adhèrent aux principes de leur domination.

Ces inégalités du système scolaire se forment dans la démocratisation de l'accès au savoir et le besoin d'emmener le maximum d'une classe d'âge au BAC<sup>41</sup> (Beaud 2003). Néanmoins les aptitudes exigées par l'école relèguent au second plan les disciplines manuelles que l'on retrouve dans les lycées professionnels (Broccolichi, 1997) et le sport. Dans ces conditions les

---

<sup>41</sup> 80% à l'horizon 2000, pour 36 % au moment de la réforme. 1985 réforme Chevènement entérinée par la loi d'orientation (Jospin 1989), Broccolichi 1995 et Beaud 2003 et notamment la partie introductive sur La réinterprétation des « 80 % au bac » par les familles populaires - Les conséquences des « 80 % au bac » sur le système éducatif.

classes populaires, plus en délicatesse avec les exigences de cette appropriation, se tourneront vers ces matières dévalorisées. Les inégalités existent dans le système d'insertion de l'Education nationale par l'intermédiaire de l'échec scolaire dans un premier temps, puis par l'inégalité de la valeur de certains diplômes sur le marché du travail dans un second temps. Elles favorisent la précarité des emplois proposés aux possesseurs de diplômes professionnels, caractéristique d'une dépendance à la conjoncture économique.

Nous avons d'un côté l'Education nationale pourvoyeuse de diplômes et intégrante des jeunes des classes moyennes et supérieures dans la population active (et donc dans la société) (Castel 1995), et d'un autre côté les jeunes des classes populaires qui sont plus largement touchés par l'échec scolaire et les orientations vers les voies de garage, quand ils ne quittent pas définitivement l'école<sup>42</sup>. Ce système de reproduction des classes dans leur milieu d'origine pose directement le problème l'ascension sociale sans posséder « les prédispositions acquises » au système en place. Des filières générales sortiront principalement des élèves issus des classes supérieures et moyennes, tandis qu'une première « session » d'exclus issus principalement des classes populaires se retrouvera sur le marché du travail ou au chômage en fonction du contexte économique. Dans un deuxième temps, les élèves appartenant au 80% arrivés au niveau baccalauréat proposés par Chevènement en 1985 et entériné par la loi d'orientation 1989 vont s'orienter différemment en fonction de leur cursus au lycée. Encore une fois le risque d'exclusion des étudiants qui, selon le capital hérité et la trajectoire sociale (Dubar 1992, 68), vont choisir des filières permettant des débouchés plutôt que des voies sans issue. Le mécanisme de sélection est le même dans le secondaire et à l'université créant un deuxième niveau « d'exclusion » provenant des non adaptés au système dominant, dont les formations des sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) ont été touchées de plein fouet<sup>43</sup>. Les années 1990 ont vu une hausse très importante de ces effectifs, en raison notamment de la suppression des tests de sélection pour l'entrée en première année.

---

<sup>42</sup> « Les jeunes qui sortent sans qualification du système éducatif sont les plus exposés aux difficultés d'insertion professionnelle, et la situation s'est encore aggravée pour eux ces dernières décennies : 72% de chômeurs en mars 1994 parmi ceux qui sont sur le marché du travail et qui étaient inscrits dans le système éducatif l'année précédente, alors que ce taux était proche de 55% en mars 1991 et 1992, d'après les enquêtes-emploi de l'INSEE ». (Broccolichi 1997)

<sup>43</sup> Pour plus d'informations voir l'enquête « Génération 2001 » menée par le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CERQ). A la demande de la direction de l'enseignement supérieur (DES) et en collaboration avec l'ONMAS (observatoire national des métiers de l'animation et du sport), une extension de cette enquête a été réalisée par le CERQ auprès d'un millier de jeunes sortants de la filière universitaire STAPS. Cette enquête a permis d'interroger un échantillon national de près de 1 300 jeunes sortant de la filière universitaire STAPS vers la vie active, dont la moitié sont des sortants de niveau second cycle. La filière reste parmi les plus masculines des filières universitaires : les trois quarts des jeunes sortants STAPS sont des hommes. NEF n° 21 Mars 2006 : 2001-2004 : les sortants de l'enseignement supérieur face au marché du travail Jean-François Giret, Mickaële Molinari-Perrier et Stéphanie Moullet, p29-33

La question du devenir de ces étudiants est devenue de plus en plus préoccupante, compte tenu de la saturation puis de la restriction du débouché traditionnel offert par les concours d'accès aux métiers de l'enseignement de l'Education Physique et Sportive (E.P.S) (en premier lieu le CAPEPS). Or, même si d'autres filières se sont développées dans une logique de diversification des débouchés professionnels, il se trouve que la filière « éducation et motricité » ouverte aux niveaux licence et maîtrise continue à regrouper le plus grand nombre d'étudiants. L'insertion de ces jeunes ayant un niveau universitaire sera en partie réalisée à partir de 1994 par la mise en place d'emplois provisoires par le gouvernement qui deviendront ultérieurement les «emplois-jeunes » (Collovald 2001). Les secteurs associatifs sportifs et culturels seront les principaux bénéficiaires de ces contrats en partenariat avec les collectivités territoriales. « *Dans cette perspective, l'insertion apparaît alors comme l'invention d'un gisement d'emplois sociaux* » (Mauger 2001b, 9) dont le sport commence à être partie prenante.

L'ensemble des sélections qui se font sur le plan scolaire produit en fait deux publics censés s'insérer dans la société, l'un principalement caractérisé par une insertion sur le marché du travail grâce aux diplômes acquis durant l'instruction scolaire, et l'autre appartenant aux différentes générations « d'exclus » dont l'insertion sera du ressort des institutions socialisantes que l'on peut trouver au niveau local<sup>44</sup>. Le cocktail décentralisation-exclusion du système éducatif va confirmer le rôle des communes dans la prise en charge des jeunes qui ne trouvent plus leur place nulle part. Mais dans un contexte économique délicat, ceux-ci se retrouvent à la recherche d'un emploi sans qualification (ou dévalué), vulnérables à toutes sortes de dérives délinquantes, ou soumis au parcours des instances socialisantes des communes.

Nous sommes donc en présence d'un mode de domination : « *Les relations de pouvoir et de dépendance ne s'établissent plus directement entre les personnes, elles s'instaurent, dans l'objectivité même d'une part entre des institutions pourvoyeuses de titre socialement garanti, et d'autre part à des postes socialement définis et, à travers eux, entre les mécanismes sociaux qui produisent et garantissent la valeur sociale des titres et des postes et la distribution de ses attributs sociaux entre les individus biologiques* » (Bourdieu 1980, 229). Le rapport dominant/dominé que le système d'enseignement renforce par la relation entre les titres et les postes permet de concevoir une politique d'insertion à deux vitesses. Mais que vont devenir ces populations d'exclus que le marché du travail ne va pas pouvoir absorber (ou

---

<sup>44</sup> « *L'encadrement de jeunes « sans affectations » qu'il s'agit de faire patienter en proposant un statut de stagiaire permanent que l'on pourrait associer à de l'occupationnel.* » (Mauger 2001b, 12)

seulement temporairement) parce qu'ils ne possèdent pas les diplômes requis pour le poste demandé ?

C'est à partir de 1975 que les premiers problèmes vont survenir avec les débuts de l'exclusion massive sur le marché du travail d'une partie de la population. Les classes populaires sont les plus touchées par le chômage, et donc les quartiers populaires accumulent les inactifs, victimes de la société de consommation. La délinquance va prendre son envol avec les caractéristiques actuelles (squat dans les escaliers des immeubles, vols à la tire, dégradation de matériel public, etc...) créant de surcroît une sensation d'insécurité dans ces quartiers, et comme le montre Sébastien Roché (2000) « *c'est à ce moment-là que la délinquance et l'insécurité deviennent des problèmes majeurs de nos sociétés. [...] Car consommer, c'est alors s'intégrer, et réciproquement.* » Des propos que l'on peut cependant opposer aux travaux de Beaud et Pialoux (2003), qui démontrent que l'exclusion ne s'exprime pas seulement au travers de la consommation, comme le dit Roché, mais aussi par la révolte. Dans l'accentuation des inégalités sociales, on assiste à une baisse des revenus, une distanciation à la culture dominante et un accès difficile à la consommation des jeunes sans travail. Un sentiment d'injustice et une frustration facilitent alors les dérives délinquantes et alimentent un sentiment d'insécurité. « *Les jeunes contestent les inégalités d'une société riche où ils ne sont pas invités à la fête* » (Roché 2000) .

L'ensemble des municipalités des grandes et moyennes agglomérations vont devoir gérer cette petite délinquance et les incivilités qui en découlent. Ainsi les différentes caractéristiques des communes qui composent les agglomérations font émerger des inégalités comme le taux de logements sociaux (Tissot 2005a) ou la composition de la population en fonction des catégories socioprofessionnelles, synonyme de stigmatisation de certaines populations. Le réel problème ne vient-il pas de l'inquiétude des résidents qui dans cette montée des incivilités vont chercher à éviter cette confrontation ?

L'exode des classes moyennes des quartiers populaires ne fait qu'augmenter le fossé qui sépare les classes les plus hautes des plus basses et ne fait que renforcer le mécanisme d'exclusion qui est déjà en place. De plus, cette lutte symbolique et le positionnement dans l'espace social tendent à se circonscrire au voisinage immédiat, et ne peuvent se faire que dans des révolutions partielles (Bourdieu 1980). Si cette évolution continue dans ce sens, les communes s'accorderont à ne recevoir sur leur territoire qu'un seul type de population et leur travail d'intégration sera alors bien spécifique. Un schéma perpétuel apparaît, où les jeunes qui n'ont pu s'accrocher aux dispositifs mis en place par l'école comme le soutien scolaire, les classes relais et les classes d'adaptation, se retrouvent cette fois-ci dans l'escarcelle

« d'inséreur » qui vont leur proposer parfois des pratiques proches de l'occupationnel faute de meilleures solutions d'insertion. La PV, qui s'adresse à ces populations et ces territoires désœuvrés, tente par une transversalité des moyens et des actions de réintégrer non plus les citoyens, mais les quartiers dans la ville. Ainsi le sport attractif auprès de la jeunesse peut être appelé à la rescousse afin de redynamiser une mixité sociale qui disparaît au fur et à mesure que les classes moyennes fuient ces quartiers de relégation. La reconnaissance de ses pouvoirs intégratifs par les organes de l'Etat et les multiples fonctions qu'il représente font de lui un moyen facilement utilisable au nom de l'insertion que les différents agents du champ sportif vont tenter de s'approprier en son nom.

***b) L'insertion sociale et professionnelle : une politique structurée par les valeurs d'une gauche moderniste***

La question des inégalités et ses conséquences se trouvent au cœur des politiques actuelles, de même que dans le discours sur l'exclusion: la pauvreté et l'insertion des jeunes sont largement issues d'un catholicisme social qui n'a cessé d'inspirer les dispositifs d'insertion au cours des cinquante dernières années<sup>45</sup>. La montée en puissance du paradigme de l'exclusion a joué un rôle important sous l'influence du discours savant ou semi savant d'ATD-quart Monde et de la revue *Esprit* (Tissot 2005b, 83 ; Mauger 2001b, 6) que le philosophe chrétien Emmanuel Mounier a dirigée jusqu'à sa mort en 1950. La création de cette revue lors de l'évolution vers la gauche de certains milieux catholiques dans les années 1930, œuvrera dans le but de séparer les valeurs spirituelles de la société bourgeoise pour les réincarner dans une société nouvelle, à base ouvrière. Mounier se retrouve entrainer dans les luttes politiques de l'époque dont le but est de concilier le christianisme et la révolution<sup>46</sup> et participe ainsi à l'élaboration d'un catholicisme social ancré à gauche. Dans le courant de la deuxième moitié des années 1970, le débat se déplace vers l'insertion professionnelle suite à la montée du chômage : « à la critique implicite de l'enseignement technique est associée la valorisation de la mission éducative des entreprises et la mise en avant des principes d'alternance, trait d'union entre l'école et le monde du travail. [...] Pour les jeunes comme pour les pauvres, l'accent est mis sur « l'éducation permanente », « la citoyenneté », « la globalité » des interventions, « le développement de la personne en tant qu'individu et acteur

---

<sup>45</sup> Et concernaient plus particulièrement au cours de la deuxième moitié des années 1960 la population des jeunes handicapés, inadaptés ou délinquants. Ensuite la version de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC)- ou « d'éducation populaire » de l'insertion voit la formation comme facteur de promotion sociale (Mauger 2001b, 6).

<sup>46</sup> Ces informations sont tirées de références empruntées au dictionnaire des auteurs III, Ed. R. Laffont, 1989, pp466-467.

social », « la prévention » et avec le premier gouvernement Mauroy, l'insertion des jeunes est promue au rang d'« obligation nationale » (Mauger 2001b, 6). Le rapport au Premier ministre signé Bertrand Schwartz (1981) situe sur le même plan l'insertion sociale (nouvelles formes de citoyenneté) et professionnelle (qualifications) des jeunes: « *La collectivité se doit de les préparer tous à être capables d'affronter le marché de l'emploi et de remplir leur rôle de citoyens. L'insertion (des jeunes) est institutionnalisée par la mise en œuvre du « dispositif 16-18 ans », présenté comme « transversal », « territorialisé et évaluable »* (Mauger 2001b, 6).

Ce changement, à l'époque des premières mesures de décentralisation menées par la gauche, marque la fin des grandes politiques nationales d'intégration et la reconnaissance d'un partenariat avec l'entreprise sur les questions d'insertion professionnelle. La mise en place d'une politique ouverte poursuivant la recherche collective dans « l'invention et l'innovation concertées » (Schwartz & Lambrichs 1994) note une continuité avec la politique mitterrannique qui consiste en la participation de tous pour combattre les inégalités sociales. Cette gauche, avec laquelle Schwartz a largement collaboré lors du premier septennat de F. Mitterrand (1983-1986), a fortement marqué de son empreinte les politiques d'insertion en direction de la jeunesse depuis le début du siècle. Elle a permis d'aboutir à la version moderne d'un catholicisme social auquel il a dédié un ouvrage : moderniser sans exclure (Schwartz & Lambrichs 1994)<sup>47</sup>.

Ainsi la demande patronale est institutionnalisée par le « dispositif 16-18 ans » dont le stage devient le pivot de l'insertion professionnelle, et c'est ainsi que la « logique économique » prévaut sur la logique éducative antérieure<sup>48</sup>. Ces changements appellent à la nouvelle intervention de « l'Etat social » structurant le champ politique par l'enjeu que devient l'insertion et surtout légitiment les élus d'une gauche moderniste et autogestionnaire<sup>49</sup> dans leurs capacités à « encadrer et à manifester leur volonté (si possible chiffrée) de « faire quelque chose » (Mauger 2001b, 7). Dans ce cadre le sport est un moyen facilement utilisable par les différentes fonctions qu'il propose, et permet aux élus (nationaux comme

---

<sup>47</sup> Les premières lignes de son ouvrage mettent en exergue ce modernisme: « *Depuis trente-cinq ans, toutes les actions que j'ai menées ont été soutenues par cette visée sociale : réduire l'inégalité des chances. Parce que si l'inégalité des chances n'existe pas –et l'admettant, je suis plus pragmatique qu'idéaliste–, je ne puis me faire aux inégalités telles qu'elles existent, aux injustices qu'elles entraînent, et je refuserai toujours de m'y résigner.* » Même s'il est très compliqué de faire un lien entre Schwartz et son appartenance au parti socialiste, ses collaborations sont néanmoins très fortement associées à des projets soutenus par des villes ou des gouvernements de gauche. (cf. annexe 1).

<sup>48</sup> Les pionniers de l'insertion (militants syndicaux, religieux, et/ou politiques) refusaient de réduire la formation des jeunes sans qualification à une adaptation aux contraintes du système productif (Mauger 2001b, 9). Dans le champ sportif, la problématique était similaire avec des défenseurs de la fonction éducative qui étaient hostiles à l'entrée de forces extérieures économiques pouvant porter atteinte à leur domination (Defrance et Pociello 1993).

<sup>49</sup> H. Dubedout, député-maire de Grenoble (1965-1983), symbolisera cette stratégie en menant dans sa ville le projet d'un *laboratoire social* portant ces valeurs d'un catholicisme social.

locaux) de développer des actions dans différentes directions. Les associations sportives et socioculturelles, fortement dépendantes des subventions municipales, vont alors jouer ce rôle d'inséreur en recueillant un maximum de jeunes afin de pouvoir répondre « aux chiffres » imposés par les contrats d'objectif passés avec les collectivités locales. En retour les emplois aidés prédisposeront les clubs à faire le choix d'une insertion bien éloignée des objectifs compétitifs qu'ils poursuivent. D'autre part, la professionnalisation des clubs les plus fournis en capitaux symboliques réinvestissables dans le champ politique (championnats de première division et disciplines médiatisées) leur permet de tirer leur épingle du jeu en proposant ce qu'il est commun d'appeler l'insertion professionnelle, en vantant les mérites d'un sport de haut niveau de plus en plus reconnu par des statuts dont le stage est également un pivot de l'insertion (jeunes joueurs stagiaires dans les centres de formation)<sup>50</sup>. Enfin un troisième profil émerge avec les animateurs issus des établissements se réclamant de l'éducation populaire. Ils profitent de « la vague sport » pour proposer une offre que l'on pourrait qualifier de socio-sportive très attractive auprès de la jeunesse et en rapport avec leur propre statut d'animateur socioculturel. Dans leurs actions les contours seront en relation avec les valeurs propres à la fonction éducative définie par les structures qui les emploient : en opposition directe avec celles de l'entreprise (Defrance & Pociello 1993). Cette situation ne sera pas sans poser de problèmes avec leur formation le plus souvent issue des filières fédérales (brevets d'Etat<sup>51</sup> ou fédéraux) mais de plus en plus souvent croisée avec un passage en STAPS dont les contenus préparent essentiellement à un avenir professoral. Le sureffectif de cette filière a prédestiné les étudiants à se tourner vers d'autres débouchés que la formation d'origine. C'est ainsi que les emplois proposés par l'insertion sportive sont devenus une nouvelle voie pour ces étudiants relégués du CAPEPS. L'étude menée par le Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications (CERQ 2003) montre par ailleurs que ces étudiants (sans distinction de poste) atteignent néanmoins les postes de cadre pour près de la moitié d'entre eux (47%), permettant ainsi de diffuser un habitus professoral (Monin & Cogérino 2003) dans les structures en charge de l'insertion. Inversement à un niveau inférieur 45% et 36% des étudiants (tab 3) sont prédisposés à investir des postes plus précaires (contrat à durée limitée).

---

<sup>50</sup> Une action qui est par ailleurs en décalage avec les objectifs d'insertion par la précarité de la situation des jeunes qui n'intégreront pas le grand marché du sport professionnel.

<sup>51</sup> « Les débouchés professionnels varient sensiblement selon la filière préparée à l'université. Seuls, les sortants de la filière « éducation et motricité » deviennent majoritairement enseignants. Les jeunes issus des autres filières sont près du quart à compléter leur formation universitaire par des diplômes professionnels en particulier des brevets d'Etat du ministère de la Jeunesse et des Sports lorsqu'ils souhaitent exercer un emploi dans leur champ de compétences » (sources Giret, Molinari-Perrier et Moullet 2003, 30).

L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES SORTANTS DE FILIÈRES STAPS EN MARS 2004					
	Taux de chômage en mars 2004 (%)	Emploi à durée limitée en mars 2004 (%)	Part des cadres (%)	Part des cadres et professions intermédiaires (%)	Salaire médian net mensuel en mars 2004 (en euros)
Non diplômés	10	45	5	58	1 110
DEUG, DEUST	9	36	9	67	1 190
Second cycle « éducation et motricité »	6	31	47	90	1 350
Autres seconds cycles	6	32	19	86	1 220
<b>Ensemble des sortants de STAPS</b>	<b>8</b>	<b>36</b>	<b>22</b>	<b>71</b>	<b>1 200</b>

Source : Céreq, enquête « Génération 2001 » – Extension STAPS.

**Tableau 3 : l'insertion professionnelle des sortants de filière STAPS en Mars 2004**

Ainsi, les frontières de l'insertion professionnelle et éducative se retrouvent mélangées sous l'influence d'une globalisation de l'intervention qui laisse ainsi les mains libres aux agents du champ sportif désirant l'investir.

Simultanément, la surenchère des dispositifs insertionnels permet l'émergence d'enjeux professionnels investis par des agents en quête de postes correspondant à la valeur antérieure de leurs titres : « *qui faute d'être toujours en mesure d'insérer leur publics, permettent au moins d'insérer les inséreurs* » (Mauger 2001, 9). L'enjeu professionnel nourri par la profusion de postes précaires (formateur jeunes, animateur de stage, coordonnateur, accueillieur, formateur de formateurs, évaluateur et même plus tard les médiateurs...) liés au développement des structures (missions locales, entreprise, réseaux éducatifs, associations etc.) (Mauger 2001b, 9) multiplie les opportunités d'emplois (souvent précaires<sup>52</sup>) pour les jeunes issus de la filière STAPS. L'insertion, dédiée aux quartiers répondant en priorité aux objectifs de la PV, demande néanmoins des prédispositions requises pour ce genre d'intervention, dont la première est celui de posséder « *"un habitus de cité" facilitant le contact avec les jeunes* » (Mauger 2001b, 9). Ainsi, l'insertion par le sport s'apparente, à terme, à ce que Mauger (2001, 10) identifie comme : « *une prise en charge des exclus du système scolaire par des relégués du système universitaire* ». L'étude « génération 21 » confirme en partie ces résultats dans le sport, même si de grandes précaution doivent être prises dans la mesure où il n'est fait mention d'aucune distinction entre les jeunes

<sup>52</sup> « Par rapport aux autres filières universitaires, l'emploi occupé par les jeunes sortant de STAPS est plus fréquemment à durée limitée même si la part de ces emplois décroît avec le niveau de diplôme. Les emplois-jeunes constituent environ 20 % de ces emplois. » (Sources Giret, Molinari-Perrier et Moullet 2003, 28)

intervenants dans les quartiers sensibles ou non, ni de l'origine sociale des étudiants en STAPS. De plus il serait réducteur d'associer le travail d'animateur à cette seule filière car elle ne prend pas en compte les diplômés qui passent directement par les formations des Centre Régionaux d'Education Populaire et de Sport (CREPS).

L'insertion sportive s'accompagne d'un recrutement d'agents en nombre, contribuant à faire émerger un univers professionnel flou (animateur, éducateur, entraîneur, professeur) en offrant des débouchés à des diplômés de premier et second cycle de l'enseignement supérieur pour des emplois jusque là réservés aux agents de niveau BAC. Cette structuration se caractérise également comme le souligne encore G. Mauger (2001) d'une division du travail de formation, entre activités « formation-enseignement » et « formation-animation », entre activités professionnelles et activités sociales. Le caractère multidimensionnel du sport qui émerge avec la structuration l'insertion, donne naissance à un nouveau secteur à la frontière des différentes régions du champ sportif: le secteur sociosportif propre à répondre aux prérogatives toutes aussi floues de la PV. C'est ainsi que l'insertion sera composée d'agents formés en partie dans différentes régions du champ sportif dont les relégués de la filière STAPS, les possesseurs de diplômes dispensés par le CREPS (socioculturel et sportif) et même les diplômes fédéraux fourniront des contenus exhaustifs, pour définir l'insertion. Par cette redéfinition, le champ s'ouvre à une extension indéfinie des compétences des inséreurs permettant des stratégies<sup>53</sup> les plus diverses pour investir ce domaine. En 2002, Michel Koebel dans un ouvrage collectif traitant de l'emploi sportif en France a tenté de délimiter l'impact du sport dans l'animation socioculturelle. Après l'avoir défini comme « flou » suite à une revue de littérature<sup>54</sup>, il estime « indéniable » (Koebel 2002, 361) le fait qu' : « *il existe dans ce secteur, des professionnels qui utilisent des activités physiques et sportives comme outil d'animation* » (ibid 361) notamment dans des institutions « *visant, soit à insérer socialement certaines catégories de population et à améliorer les relations sociales entre leurs membres, soit, plus généralement, à promouvoir la vie culturelle dans une collectivité* ». C'est ainsi que l'insertion sociale par le sport, les loisirs, le théâtre, l'économique, le travail... font leur apparition dans *ce fait social total* (Gasparini 2005, 251)

---

<sup>53</sup> La notion de stratégie selon le sens développée par Bourdieu (1987) : « Elle est le produit du sens pratique comme sens du jeu, d'un jeu social particulier, historiquement défini, qui s'acquiert dès l'enfance en participant aux activités sociales [...] les stratégies [...] sont le produit non de l'obéissance à la règle mais du sens du jeu qui conduit à « choisir » le meilleur parti possible étant donné le jeu dont on dispose ».

<sup>54</sup> Une revue de littérature d'auteurs ayant travaillé sur la question (G. Poujol, M. Simonot, R. Labourie ou P. Besnard), d'études menées au sein d'organismes d'expertise, en passant par les premières études du Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications à la fin des années 1970 ou de l'observatoire des professionnels de l'animation mis en place à la fin des années 1980, jusqu'au enquêtes les plus récentes commandées par l'Etat comme les contrats d'études prospectives (CEP) sur l'emploi et la formation.

qui fait appel à la « *totalité des besoins et en particuliers à ceux que les inséreurs proposent de combler* » (Mauger 2001b, 11). Par ailleurs, comme le précise M. Koebel, le sport dans le cas de l'animation socioculturelle, n'est ni l'objet principal ni le support principal du secteur, ce qui l'a conduit à le qualifier de « *secteur associé* »<sup>55</sup>. Ce choix renforce néanmoins l'idée d'une instrumentalisation du sport par les agents de l'éducation populaire afin de pouvoir remédier à la baisse d'activité de leur supports traditionnels et garder leur domination au sein de l'insertion des jeunes défavorisés dont il c'était fait l'interlocuteur principal des pouvoirs publics. De la même manière que l'insertion professionnelle avait été institutionnalisée par le dispositif 16-18ans, l'insertion sociale émerge par la loi du 29 juillet 1992 portant adaptation du RMI qui érige au rang d'action d'insertion « *toutes les activités à même de mobiliser l'individu et de contribuer à sa resocialisation, qu'elles soient de loisirs, culturelles ou sportives, qu'elles favorisent l'accès au logement ou l'amélioration de l'habitat ou qu'elles contribuent à la sauvegarde et à l'amélioration de l'état de santé* ». Le flou laissé par ce texte de loi renforce autant la perméabilité des frontières d'un champ de l'insertion ouvert à qui veut bien proposer des solutions. Les agents du champ sportif, jusque là confiné dans ses fonctions éducatives<sup>56</sup> (éducation physique en milieu scolaire), de loisirs (non règlementé et non institué), éthique-intégratives (formation et compétition) ou encore marchande dans le champ sportif, trouve un espace à investir par les relégués de ses propres organes de formation : l'animation sociosportive.

Le RMI représente la prise en considération des populations exclues de plus de 25 ans « *incriminées* » par les politiques d'insertion, et dans son article 1<sup>er</sup> de la loi 1988 institutionnalise une action simultanée autour d'une insertion « *sociale et professionnelle des personnes en difficultés* ». L'insertion professionnelle pose un problème quant à l'évaluation des ces politiques pourtant largement étudiées. Castel (1995, 697-699) en arrive à la conclusion « *que seulement 15% des allocataires du RMI retrouvent un emploi stable ou précaire et que 15% transit entre les différentes formes d'emplois aidés, ce qui réduit la*

---

<sup>55</sup> L'étude « *génération 2001* » a tenté la même opération que M. Koebel en 2002 pour les besoins de l'extension de son travail aux STAPS. Pour cela ils ont retenu deux groupes de professions. Le premier rassemble les moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles 2003 (poste 424a). Le second est beaucoup plus hétérogène en termes de positions professionnelles et de types d'employeurs : les professeurs d'EPS, les cadres du ministère de la Jeunesse et des Sports, ceux des collectivités territoriales, les vendeurs d'articles de sport, les organisateurs d'événements ou les spécialistes de la communication dans le domaine du sport, les préparateurs physiques, les directeurs et cadres d'organisations sportives, les employés, cadres administratifs et autres chargés de projet des associations sportives mais également toutes les professions liées au secteur de l'animation (animateur ou directeur de centres de loisirs, de clubs...).

<sup>56</sup> Ces « *interaction et dynamique des fonctions* » sont définies par Jacques Defrance et Christian Pociello (1993, 4-6).

majorité à se répartir entre chômage et inactivité ». En d'autres termes il pose la question : « en quoi peut consister une insertion sociale qui ne déboucherait pas sur une insertion professionnelle? Une condamnation à l'insertion perpétuelle en somme » (ibid. 699). Ainsi voit-on se développer dans certains services sociaux une véritable effervescence occupationnelle liée à l'inemployabilité des jeunes qui transforme, pour beaucoup d'entre eux, « l'insertion qui aurait du être une étape en un état » (Castel & Lae 1992 ; cité par Mauger 2001b, 7). En conséquence un nouveau marché de l'insertion aux contours flous, dédié aux relégués du système scolaire, émerge. Le sport, aux valeurs intégratives vantées par les politiques et les médias, y participe de manière active en proposant aux exclus de la filière STAPS de s'en occuper et même d'en inventer les contenus.

Les formes d'exclusion sont multiples, et comme nous allons le voir maintenant, les formes d'occupation le sont aussi. R Castel se pose la question de savoir s'il s'agit de moderniser les politiques publiques ou d'en dissimuler la déroute ? L'« Etat social » se détermine comme acteur du progrès et ses interventions sont le fait d'une politique d'aide aux populations défavorisées. Il faut alors se poser la question si le Ministère de la cohésion sociale crée en 2002 - n'est pas aussi une façon détournée de masquer les effets d'une insertion à deux vitesses où les organes socialisants locaux prendraient le relais de l'école. Les périodes de marasme économique actuelles montrent une succession de dispositifs propres à l'encadrement des jeunes dépourvus de titres scolaires et originaires des fractions les plus démunies des classes populaires (Mauger 2001b, 12). Au fur et à mesure de l'effritement de la condition salariale, Gabrielle Balazs (1993) montrent à quel point « l'occupationnel » peut être légitimé par les représentants de la République (préfet) suite à des incidents dans un quartier sensible : il demande à la mission locale de « faire de l'occupationnel ». Elle traduit ce concept bureaucratique par « faire passer du temps à des jeunes en même temps qu'il suggère : donner une profession, une position sociale » (ibid. 398), et par la même occasion renforce l'idée que les sports offrent plus de possibilités de contrôle social que d'occasion de se libérer ou de s'exprimer (Robert 1991).

Ces politiques se voulaient à l'origine expérimentales et provisoires et avaient pour but : « de colmater les risques d'explosion violentes dans les zones de fragilité urbaines (Développement Social des Quartiers (D.S.Q) et Conseil de prévention de la délinquance (C.P.D)) et d'améliorer les conditions de scolarisation et de formation d'une jeunesse que son absence de qualification, plus que l'absence de travail, rend inemployable » (Castel 1995, 687). Vingt cinq ans plus tard, elles résistent encore, sous une forme différente, soumis aux besoins de la décentralisation. La PV prolonge un travail entrepris avec les D.S.Q issus d'une

volonté politique et d'innovation technique à travers le développement d'activités autogérées (Jaillet 1993). Outre l'organisation qui s'efforce de dépasser les limitations territoriales, par l'intermédiaire de la délégation interministérielle à la ville (D.I.V) dès 1988, puis celle du Ministère à la ville en 1991, et sa façon transversale de gérer la question de l'exclusion, c'est aussi et surtout un transfert de compétences vers les collectivités locales qui en ont maintenant la charge. Ainsi, de nouveaux territoires naissent à la place du quartier -ceux de la commune et de l'agglomération- proposant les mêmes remèdes à l'exclusion : la transversalité de l'action. Il s'agit là d'une recomposition des méthodes de l'intervention sociale en responsabilisant tous les agents pour remédier aux problèmes de l'exclusion. La modernisation est annoncée dans l'insertion, mais les dispositifs eux n'ont pas grand chose à envier à leurs prédécesseurs. Par contre la décentralisation et l'Europe<sup>57</sup> ont bien joué le jeu de la baisse des dépenses publiques en globalisant les actions et en transférant le problème de l'insertion aux collectivités territoriales. La responsabilisation de tous les services publics et l'appel à collaborer lancé aux entreprises traduit aussi le passage de politiques de type D.S.Q à des politiques de type « ville ». C'est dans ce cadre que les contrats de ville (C.V.) engagent la responsabilité de l'Etat et des pouvoirs publics sur cet objectif prioritaire en appelant à la collaboration des ressources locales. Dans ce contexte concurrentiel et de recherche de l'efficience qui prévaut entre les agglomérations, les responsables locaux peuvent-ils et veulent-ils jouer à la fois la carte de la réussite économique et de l'excellence, et celle de la prise en charge des « exclus » qu'elle engendre ? Dans ces conditions, l'intercommunalité a été érigée comme l'échelon institutionnel propre à répondre au problème de concurrence économique entre les communes d'une même agglomération, notamment par la mise en place de la taxe professionnelle unique, mais surtout aux prérogatives européennes de regroupements des territoires communautaires dans un souci de cohérence et d'harmonisation.

On peut dire que le réel changement porte plus sur les aspects sectoriels et techniques des politiques, que sur l'intention de prendre à bras le corps ces dysfonctionnements. La transformation s'exprime selon G. Mauger (2001, 13) sur une inculcation « *d'un habitus flexible, responsable autonome [...] visant à inculquer ou conforter une sorte d'habitus entrepreneurial, au sens où chacun(e) est en effet appelé(e) à devenir "entrepreneur de soi-*

---

<sup>57</sup> Le Pacte de stabilité et de croissance (PSC) qui a été adopté au Conseil Européen d'Amsterdam en juin 1997 est l'instrument dont les pays de la zone euro se sont dotés afin de coordonner leurs politiques budgétaires nationales et d'éviter l'apparition de déficits budgétaires excessifs. Il impose aux États membres d'avoir à terme des budgets proches de l'équilibre ou excédentaires. Il prolonge l'effort de réduction des déficits publics engagé en vue de l'adhésion à l'Union économique et monétaire. Une procédure des déficits excessifs, est enclenchée dès qu'un État dépasse le critère de déficit public fixé à 3 % du PIB, sauf circonstances exceptionnelles. Sources la documentation française : <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/union-europeenne/action/euro/qu-est-ce-que-pacte-stabilite-croissance.html>

*même* »). C'est pourquoi ces dispositifs intègrent les valeurs de l'entreprise, dont les caractéristiques principales résident dans l'acceptation de ses valeurs propres comme la docilité, l'autonomie, la responsabilité, la motivation, l'innovation... La généralisation de « la logique de projet » venue du management induit l'utilisation des méthodes employées dans l'entreprise<sup>58</sup>. Puis l'insertion par l'économie invite les agents à bâtir « leur employabilité », à intérioriser l'habitus d'entreprise, à faire preuve de capacité d'innovation et de changement (Mauger 2001b, 14 ; Beaud 1996).

Néanmoins la prise en charge de cette jeunesse, l'individualisation de leurs parcours, la transversalité des actions par le ministère de la ville, restent des éléments qui structurent le champ de l'insertion auxquelles s'associent prioritairement ces dispositifs dans un territoire élargi dont le sport fait parti dans sa composante d'animation et de professionnalisation. La réponse globalisante de « l'Etat social » à une stigmatisation grandissante des quartiers défavorisés dès le début des années 1980 ne nie-t-elle pas, par l'intermédiaire de ces dispositifs singuliers, une lutte des classes alors qu'une nouvelle catégorie sociale émerge : les inemployables?

### **C. Une stigmatisation des populations circonscrites aux quartiers sensibles**

Avec la baisse de la croissance économique en France et en Europe, l'étaiu de la précarité s'est resserré autour des populations les plus exposées au phénomène. Face à l'augmentation du chômage, la question de l'exclusion, notamment au début des années 1980, est devenue centrale sur la scène politique française. Le développement de dispositifs spécifiques a fait émerger un profil « *d'inadapté ou d'handicapé social* » (Mauger 2001b, 11) d'une partie de la population française stigmatisée par son inactivité professionnelle, son appartenance aux quartiers sensibles médiatisés dont la jeunesse est aussi le reflet d'une majorité de citoyens français d'origine étrangère. Face à ce constat les gouvernements -de droite comme de gauche- ont essayé de répondre dans un premier temps à ces dysfonctionnements, puis dans un second de contrôler la montée de l'extrême droite en

---

<sup>58</sup> On retrouve cette transformation dans les propos de S. Beaud et M. Pialoux (1993, 493-512) sur l'analyse des stratégies d'agents intérimaires lors d'un conflit dans les usines de Sochaux Montbéliard en septembre 1989. Les intérimaires sont « *hors conflit* » de part la précarité de leur statut, et « *leur stratégie dans l'entreprise réside dans l'adhésion aux valeurs entrepreneuriales* » dans l'espoir d'être embauchés à la fin des multiples contrats qui leurs seront fait. Même si l'histoire raconte qu'un an plus tard l'ensemble des intérimaires ne seront pas reconduits, on peut remarquer que leurs efforts dans les conditions de vie (foyer de jeunes travailleurs car ils viennent du nord de la France) dans la flexibilité dans leurs horaires, dans l'apprentissage des nouvelles technologies plus rentables, sont le lot d'une rééducation de l'habitus propre aux plus courageux des travailleurs « permanents et temporaires »

tentant de déstigmatiser une banlieue « plutôt black et beur que blanche ». Afin de travailler au désenclavement de ces quartiers, un concept va devenir central dans la PV et s'adapter à l'ensemble des domaines d'intervention : la mixité sociale.

***a) Un profil d'« handicapé social » construit par une surenchère politique et médiatique des territoires sensibles***

Dans cette surenchère politique et médiatique envers les victimes de la croissance, les DSQ ont été les premiers dispositifs à prendre en compte certains territoires des villes (quartiers) comme ayant des handicaps sociaux et les considérer comme tels. La décentralisation aidant, les quartiers<sup>59</sup> deviennent alors des entités à part entière dans les agglomérations, auxquels l'Etat donne la possibilité de s'en sortir par des financements spécifiques. L'intervention peut prendre une multitude de formes, mais la plus « intégrante » reste bien entendu l'élément déclencheur de l'anomie : l'emploi. Ce bilan d'inefficacité relative des dispositifs DSQ, dans le sens où ils ne sauraient avoir la prétention de résoudre le problème du chômage et de la qualification<sup>60</sup>, annonce néanmoins les prémices d'une exclusion de ces populations et de la gestion de ces turbulences sociales circonscrites aux quartiers. Cependant deux limites sont particulièrement reprochées à cette gestion territorialisée. D'une part comme le dit Castel (1995, 693) « *si la gestion de l'emploi est confiée au niveau local, c'est qu'elle n'a pas trouvé de solutions ailleurs au niveau des politiques globales* ». De plus l'aspect économique qui n'est pas pris en compte dans ces quartiers pourtant largement gangrenés par le chômage renforce l'aspect occupationnel dénoncé précédemment. D'autre part le dispositif DSQ est essentiellement circonscrit aux quartiers qui regroupent les plus gros handicaps sociaux et professionnels. Les quartiers sont en fait déterminés comme un territoire assez autonome défini par une logique interne réduite à « *la gestion du non emploi* » (Castel 1995, 693).

Mais cette situation n'est pas sans influencer sur les représentations successives que les dispositifs imposent aux sans-emploi. La déstabilisation engendrée par les différents critères néolibéraux (flexibilité contrats, responsabilisation et disponibilité accrue, diplômes et

---

<sup>59</sup> Cette notion apparaît avec le premier mandat de F. Mitterrand et la politique de décentralisation. Les quartiers sont l'expression de la démocratie de proximité chère à la gauche de G. Deffert, M. Rocard, H. Dubedout inspirés par le modèle communautaire anglo-saxon.

<sup>60</sup> Plusieurs constats sont dressés par des experts dans le domaine. F Levy, *le développement social des quartiers. Bilan et perspectives*, Paris, 1988. cf. aussi J-M Delarue, *banlieues en difficultés : la relégation*, Paris, Syros, 1991, spécialement p. 40 sq., qui évoque l'aggravation de la situation de ces jeunes entre 1981 et 1991. Pour une analyse sociologique de ces sites, cf. F. Dubet, D. Lapeyronnie, *les quartiers d'exil*, Paris, le seuil, 1992

expériences professionnelles) ne cesse d'augmenter l'écart déterminé par les attentes du monde de l'entreprise et les effets produits par la massification scolaire.

La stigmatisation des quartiers et des populations réside dans de multiples critères dont les caractéristiques, dès les années 1970, sont mis en exergue dans les grands ensembles<sup>61</sup> mais inversement contrarié par des données chiffrées qui laissent transparaître une mixité sociale. Dans son analyse de la construction des nouvelles formes d'encadrement des classes populaires G. Mauger (2001b, 11) présente ces dispositifs comme ségrégationnistes : « *Si les représentations successives des populations à insérer fondent les formes successives de traitement social du non-emploi, on pourrait aussi montrer comment ces dispositifs d'insertion contribuent, par les classements qu'ils produisent, à la construction et à la stigmatisation de « populations à problèmes ».* Ce processus va à l'encontre des concepts soutenus par la PV (nouvelle citoyenneté, mixité sociale) dans la mesure où les habitants des quartiers sensibles évoluent dans un environnement où le travail n'est plus la norme. Ils deviennent alors des citoyens dépendant des politiques sociales et des contrats aidés qui peuvent faciliter leur l'insertion. C'est pourquoi ce secteur ouvert par la PV, jusque là largement investi par les agents issus de l'éducation populaire (Mauger 2001b, Poujol 1996a et 1996c), devient de plus en plus perméable à tous ceux qui souhaitent ou proposent des supports susceptibles d'innover dans ce domaine. Le sport-insertion devient alors un objet de concurrence entre les différents agents des différentes régions du champ sportif afin d'investir un domaine très attractif auprès des jeunes. Les derniers sondages d'opinion (tableau 4) sur la popularité des sportifs professionnels renforcent l'idée que ces icônes de l'intégration représentent pour la jeunesse un exemple à suivre. La fenêtre médiatique offerte par la télévision, la presse écrite ou encore la radio favorise bien entendu le football comme ambassadeur de la réussite par le sport de manière encore plus prépondérante dans la catégorie des 15-24 ans.

---

<sup>61</sup> Jean-Claude Chamboredon et Madeleine Lemaire (1970) dénoncent cette stigmatisation des grands ensembles: « *certaines études, inspirées par l'intention de critiquer l'opinion commune qui attribue à des caractéristiques de la population des grands ensembles les diverses manifestations anomiques qu'on y observe, font disparaître la spécificité du peuplement de ces unités d'habitation parce qu'elle partagent le préjugé substantialiste des opinions qu'elles entreprennent de mettre à l'épreuve, préjugé selon lequel les habitants des grands ensembles auraient, en tant que tels des propriétés particulières : reposant sur des comparaisons de moyennes, ces études peuvent seulement constater que, en moyenne, les habitants des grands ensembles ne sont pas tellement différents de la moyenne de la population française ou encore de la moyenne de la population française urbaine, ou encore de la moyenne de la population habitant des immeubles neufs, bref ne sont pas très différents du français moyen ».*

Le Top 50 des personnalités				
Rang de classement Juillet 2006	Nom des personnalités		%	
	Classement des jeunes (15 - 24 ans)	Classement général	Classement des jeunes (15 - 24 ans)	Classement général
1	<b>Zinedine ZIDANE</b>	<b>Zinedine ZIDANE</b>	<b>66</b>	<b>48</b>
2	Jamel DEBBOUZE	Yannick NOAH	<b>56</b>	<b>30</b>
3	<b>Thierry HENRY</b>	Nicolas HULOT	<b>40</b>	<b>27</b>
4	<b>Franck RIBERY</b>	Johnny HALLYDAY	<b>39</b>	<b>26</b>
5	Jean DUJARDIN	Jean RENO	<b>37</b>	<b>25</b>
6	DIAM'S	<b>Thierry HENRY</b>	<b>33</b>	<b>25</b>
7	<b>Fabien BARTHEZ</b>	Jamel DEBBOUZE	<b>32</b>	<b>24</b>
8	Jean RENO	Sr EMMANUELLE	<b>29</b>	<b>23</b>
9	Franck DUBOSC	RENAUD	<b>28</b>	<b>23</b>
10	CORNEILLE	Ch. AZNAVOUR	<b>28</b>	<b>23</b>

**Tableau 4 : sondage IFOP pour le Journal du Dimanche, Juillet 2006**

Ces personnalités représentent des sportifs ou artistes marqués socialement par leur origines des quartiers sensibles et issus des flux d'immigration successifs : Zidane de La Castellane à Marseille et d'origine algérienne, Henry des Ulis dans la banlieue parisienne d'origine antillaise, Ribery originaire d'une la cité HLM de Boulogne-sur-Mer, Debbouze de Trappes dans la banlieue parisienne et d'origine marocaine, Diam's d'origine chypriote qui a grandi en France dans une banlieue de l'Essonne, Corneille réfugié politique suite aux massacres survenus au Rwanda<sup>62</sup>. Leurs origines sociales sont un point fort de leur communication diffusée par leur « blogs » respectifs diffusant ainsi une culture de cité dont ils sont les fidèles représentants. C'est aussi par cet intermédiaire que les médias et les politiques utilisent cette image surfaite porteuse d'espoirs (Faure et Suaud 2002, 33), mais qui ne restera qu'espoir à partir du moment où leur popularité et leur réussite repose uniquement sur le caractère exceptionnel d'un parcours on ne peut plus sélectif. Le message transmis par ces représentants des classes populaires –et soutenu par les institutions ou sponsors<sup>63</sup>– adhère dans un sens à l'illusion d'un sport qui insère professionnellement et diffuse également les valeurs des entreprises qui les emploient. Leurs interviews à répétition dans la presse témoignent des moyens qui leur ont permis d'atteindre les plus hautes sphères de la notoriété : le travail, la motivation, l'assiduité, la solidarité ... Un refrain répété à une jeunesse qui considère ces sportifs comme des exemples. Mais cette surmédiatisation de personnalités sportives ou artistiques et de leur destin atypique célèbre néanmoins une réussite qui somme toute peut être

<sup>62</sup> Ces informations sont très facilement disponibles sur les blogs des personnes citées.

<sup>63</sup> Exemple du coup de tête de Zidane « effacée » au lendemain de la coupe du monde par Jacques Chirac ou des prises de positions de Thierry Henry sur le racisme et diffusées par l'intermédiaire de son sponsor Nike dans une campagne publicitaire.

qualifiée de très relative à la vue du nombre d'individus qu'elle représente et la place que tient le sport dans la culture légitime<sup>64</sup>. Néanmoins cette appropriation permet de cultiver l'illusion d'un sport qui, faute d'insérer, a le souci de préserver l'espoir d'une ascension sociale à cette jeunesse mais aussi de lui offrir les outils lui permettant d'adhérer à sa propre domination en lui inculquant les raisons d'accepter les valeurs de la sélection reconnues dans l'entreprise. Mais cette surabondance du sport comme moyen de réussite, en opposition avec le quotidien de ces quartiers, ne serait-il pas une image masquant le quotidien ? Quand les études montrent une corrélation très forte entre les origines sociales (quartier, famille) et l'échec scolaire ou le chômage, le danger de surmédiatiser l'insertion par la réussite sportive risque d'enfermer et stigmatiser cette jeunesse. Le sport, secteur économique et culturel à part entière, cède également à la « globalization » (dans le sens anglo-saxon de mondialisation) et la globalisation des méthodes déjà visibles dans la coordination des domaines de la justice et de la police (Collovald 2001). Sous cette influence, il prend de plus en plus l'allure d'un moyen de fuir cette condition comme c'est le cas pour les Noirs des ghettos aux Etats-Unis. Dans leur article, Robert E. Washington et David Karen (2001) traitent de l'articulation du sport avec ces questions de stratification, de race particulièrement, de classe et de genre (négligés selon eux par la sociologie) et montrent une corrélation importante de ces variables. Leur façon de suggérer une attention plus étroite des sociologues sportifs et culturels sur ce thème, nous amène également à porter notre attention à la façon dont les loisirs et les pratiques sont produits et distribués, et la façon dont se croisent les actions des institutions éducatives, politiques et culturelles. Dans ce cadre, le regard des médias et la mondialisation jouent pour eux un rôle prédominant. Pour illustrer leurs propos, l'exemple d'une France métissée black blanc beur « louée » en 1998 par les politiques<sup>65</sup>, les médias<sup>66</sup> (Travert, Griffet et Therme

---

<sup>64</sup> En opposition à cette image, le nombre d'élus d'origine étrangère à l'assemblée nationale (hors DOM-TOM) est sensiblement limité.

<sup>65</sup> Les exemples d'hommes politiques célébrant l'intégration sociale par le sport sont multiples. Le dernier en date provient d'un dossier paru dans l'hebdomadaire gratuit *Sport* (13 octobre 2006, disponible sur le site Internet <http://www.myfreesport.fr/>) distribué en France qui présente un entretien avec le premier ministre D. De Villepin. Son discours d'homme d'Etat est sans équivoque sur les bienfaits de toutes les formes de sport. « *Une valeur essentielle* » et « *un facteur d'intégration sociale* » (p11), qui représente « la persévérance l'audace et le goût du défi » (P12), des succès qui « *contribuent au rayonnement de la France* » (P13), pour un premier ministre lui-même « *amateur, compétiteur et supporter* » (p15). L'insertion professionnelle des jeunes issus de l'immigration n'est pas oubliée avec une photo de l'intéressé (P11) en compagnie de Malamine Koné, jeune entrepreneur d'origine africaine et fondateur de la marque de sportswear « Airness », mais surtout ambassadeur de la réussite auprès des jeunes de quartiers « *dans l'autre monde* » (P11) du sport, celui de l'entreprise.

<sup>66</sup> Il est par ailleurs intéressant de voir que huit ans plus tard, la ferveur est retombée, et que la communion par le foot a montré ses limites. L'article « *La France ne fredonne plus le refrain black blanc beur* » de Cécilia Gabizon, publié le 07 juillet 2006 dans le Figaro, en dénonce quelques raisons, appuyer en cela par des sociologues prédicateurs : « *le fameux match France-Algérie au Stade de France, où une partie du public avait sifflé La Marseillaise puis envahi le terrain [...] « C'est un aveu d'échec », explique le sociologue Ahmed*

1998), la Fédération Française de Foot et même certains sociologues du sport<sup>67</sup> est intéressant. Il se trouve que dans le temps, la composition de cette équipe, déjà à l'origine du symbole le plus représentatif d'une mixité sociale et raciale en 1998 tant recherchée dans d'autres domaines, s'est transformée au fil des victoires. L'image qu'ils diffusaient, permettait de contrecarrer une certaine réalité des quartiers sensibles français, et notamment celle d'une mixité « ethnique » dans le domaine de l'emploi et de l'ascension sociale. Les photos de l'équipe de France de football (titulaire) lors des grandes victoires de 1998, 2000 et 2006 sont là pour interpeller l'opinion par une composition de moins en moins représentative de cet équilibre.

---

*Boubekeur, en se référant à la marche des Beurs. « En 1998 : rien n'avait changé. Les hommes politiques découvraient la France métissée. » [...] Aujourd'hui, Alain Finkielkraut maintient ses réserves : « Il ne faut pas confondre l'identification à une équipe de foot et l'adhésion à une culture, à une langue, à des valeurs. » Dans un autre registre le monde diplomatique (oct. 2003) dans son article : « La République et ses « étrangers », Vers une police black-blanc-beur ? », Maurice T. Maschino pose la question de la mixité dans la police avec le même résultat. « Entre le 2 et le 24 septembre, le ministre de l'intérieur Nicolas Sarkozy s'est porté à la rencontre des forces de l'ordre dans le cadre d'un « tour de France de la sécurité ». A-t-il rencontré beaucoup de fonctionnaires d'origine étrangère ? Rien n'est moins sûr. Alors que les institutions de la République, au premier rang desquelles la police, devraient être le reflet de la société et tendre à la diversité, elles peinent à pratiquer l'intégration. »*

<sup>67</sup> G. Dominique Baillet (2001, 165-167) historien et sociologue parle dans son ouvrage sur « les grands thèmes de la sociologie du sport », de l'intégration par le sport et du football en particulier comme un moyen d'intégration par « excellence » (2001, 166). Toujours selon lui il constitue d'abord un facteur d'intégration, en tant « qu'équipe » (ibid. 166). « Cette équipe nationale (1998) reflet du métissage de la population française, s'est composée, au fil du temps, des migrations successives, polonaise, italiennes, magrébines noires africaine, qui ont vu, un membre de leur groupe national, porter le maillot français » (ibid. 166). Il persiste dans son idée en y associant des citations d'auteurs encensant cette vision : l'historien B Stora (in Libération, 10 juillet 1998), l'ancien ministre K. Yamgnane président de la fondation pour l'intégration républicaine, G. Noiriel (1988 à propos du creuset français) ou encore la démographe M. Tribalat (in Libération, 10 juillet 1998).



Une France « Blanc, Black, Beur » utilisée comme la réussite d'une insertion réussie entre les différentes composantes ethniques en France. Sept « Blancs » (Barthez, Deschamps, Lizarazu, Guivarc'h, Petit, Djorkaef, Leboeuf), trois « blacks » (Thuram, Dessailly et Karembeu) et un « beur » (Zidane)

**Equipe de France 1998 vainqueur de la coupe du monde**



Une France « Blanc, Black, Beur » : six « Blancs » (Barthez, Deschamps, Lizarazu, Dugarry, Djorkaef et Blanc), quatre « blacks » (Thuram, Dessailly, Vieira, et Henry) et un « beur » (Zidane)

**Equipe de France vainqueur de l'Euro 2000 AFP/Corbis**



Une France « Black, Blanc, Beur » : sept « blacks » (Thuram, Vieira, Henry, Malouda, Makélélé, Abidal, Gallas) trois « Blancs » (Barthez, Sagnol, Ribéry), et un « beur » (Zidane)

**Equipe de France finaliste de la coupe du monde 2006**

photo <http://foot.fluctuat.net/equipes/Equipe-de-France>

Le sport professionnel qui est érigé en modèle d'intégration, stigmatise un domaine dont l'élite des pratiquants représente une population qui porte les marques de l'exclusion. Une analyse de la répartition de ces populations dans les différentes régions du champ sportif, en prenant compte les niveaux de responsabilités des agents, serait un meilleur indicateur de l'insertion par le sport plutôt que de retenir seulement les joueurs professionnels. Cependant, il serait étonnant de voir un corps professoral en EPS et des cadres fédéraux fortement représentatifs d'une composition black blanc beur.

Les formes de discrimination que l'on a pu évoquer dans de multiples domaines de l'action publique comme l'urbanisme (Chamboredon & Lemaire 1970, Tissot 2005), l'éducation (Beaud 1996, Bourdieu et Passeron 1964 et 1996, Broccolichi 1995), l'insertion

professionnelle (Castel 1995, Mauger 2001b), demeurent très éloignées de ce que l'association des ces éléments peut produire chez les jeunes de banlieues. Les débordements deviennent vite le thème dont s'emparent les politiques et les journalistes<sup>68</sup>, par la montée de thèmes telle que la violence, la délinquance et d'autres « maux et mots » associés aux banlieues depuis les débordements des Minguettes en 1981. Le champ politique se trouve ainsi transformé par le thème de l'immigration qui porte le FN sur le devant de la scène politique, et forcent les grands groupes politiques à se positionner sur la question. Les travaux de Patrick Champagne (1993, 112-113) dénotent cette stigmatisation territoriale associée aux banlieues, reprochant aux journalistes de ne pas tenir compte des effets d'ordre symbolique qui sont particulièrement « puissants » lorsqu'ils s'exercent sur des populations culturellement démunies: « *ces quartiers sont présentés comme insalubres et sinistres, et leurs habitants comme des délinquants. Les jeunes qui cherchent du travail n'osent plus dire qu'ils habitent ces cités désormais universellement mal famées parce qu'elles ont fait la une des médias* ». De même Annie Collovald (2001, 106) renforce l'idée d'une « "ethnisation" des problèmes de banlieue » par la forte majorité d'immigrés des grands ensembles ainsi que la nature des événements relatés par la presse<sup>69</sup>. Enfin P. Bourdieu (1993, 132) élabore cette notion de stigmatisation, en lui attribuant les préjugés racistes et des jugements classificatoires qui entérinent une façon de traiter ces personnes<sup>70</sup>. C'est ainsi qu'il parle de « *violence inerte de l'ordre des choses, celle qui est inscrite dans les mécanismes implacables du marché scolaire, du racisme [...] cette sorte de poisse collective qui frappe, comme une fatalité, tous ceux qui sont rassemblés dans les lieux de relégation sociale, où les misères nées de chacun sont redoublées par toutes les misères nées de la coexistence et de la cohabitation de tous les misérables et surtout, peut-être, de l'effet de destin qui est inscrit dans l'appartenance à un groupe stigmatisé* ». L'« hors normalité » de ces jeunes condamnés par les dominants du champ journalistique structure une exclusion des banlieues et légitime une prise en charge urgente. La réponse politique s'organise face à une stigmatisation territoriale renforcée par les DSQ, et c'est dans ce contexte que le Ministère de la Ville est créé en 1990 et ses fonctions définies en terme de traitement « territorialisé » de l'exclusion dont le l'objectif réside

---

<sup>68</sup> Sur la question des relations des productions médiatiques et la structuration des thèmes de la délinquance de la violence et de l'insécurité en banlieue dans le champ journalistique et politique voir A Collovald 2001

<sup>69</sup> Affaire du foulard en 1989 qui fait craindre pour la laïcité républicaine, terrorisme islamique, dans un contexte de guerre du golf etc.

<sup>70</sup> Bourdieu (1993, 261) « *au contraire (du quartier chic), le quartier stigmatisé dégrade ceux qui l'habitent, et qui, en retour, le dégrade symboliquement, puisque, étant privés de tous les atouts nécessaires pour participer aux différents jeux sociaux, ils n'ont en partage que leur commune excommunication* ».

inversement dans la « déterritorialisation » des problèmes de banlieue, notamment par le concept de mixité sociale et la transversalité des actions.

La création d'une « nouvelle citoyenneté » mal définie, renforce la stigmatisation d'une jeunesse pour qui on invente sans cesse un nouveau vocable. L'insertion professionnelle peine à émerger dans « cette nébuleuse sociale », et l'insertion sociale, faute de proposer assez d'emplois aux plus démunis ou d'employer les inséreurs, apprend la façon de se comporter correctement au chômage par de multiples activités: « la nouvelle citoyenneté » se définit comme celle du pauvre<sup>71</sup>. Dans cette façon de rendre attractive la banlieue -là où la majeure partie des initiatives scolaires, d'emploi, socioculturelles ont échoué-, le sport (et plus précisément le football comme nous aurons l'opportunité de le montrer) forge l'espoir de s'en sortir professionnellement et d'obtenir une reconnaissance hors du quartier, tout en faisant la promotion des valeurs du travail. Ainsi, la PV, dédiée aux quartiers les plus démunis, devient un support idéal pour le sport qui peut s'exprimer par l'adhésion des jeunes, tout en proposant des débouchés professionnels et un développement économique par ses composantes les plus médiatiques et rentables. Autrement dit, sous le maillot, il n'y a plus de patrons ni d'ouvriers, il n'y a plus que des sportifs et comme le disait G. Magane (1964) : le sport offre les moyens de combattre l'aliénation. En effet, les politiques menées au nom de l'insertion semblent relever d'une dialectique à laquelle le sport professionnel rend régulièrement hommage dans la mesure où il développe à la fois l'économie et l'animation. C'est pourquoi ces deux facteurs en font un secteur développé par les collectivités territoriales<sup>72</sup> alors que sa compétence demeure un choix facultatif (Moneret 2000, 38). Le sport spectacle devient alors un marché important pour les communes, et sa médiatisation un enjeu pour leur communication, leur développement économique et donc la création d'emplois recherchée par les dispositifs de la PV. Le sport remplit ces conditions et apparaît comme un partenaire privilégié des communes sur le thème de l'insertion sociale et économique. Il peut répondre par ses fonctions marchande, éducative, éthique-intégrative voir ludique aux demandes d'un traitement local de l'exclusion. Néanmoins, ces agents des différentes régions du champ sportif sont-ils prêts à s'investir et même à collaborer sur un projet commun dédié aux exclus ?

---

<sup>71</sup> Dans le cadre de cette étude, nous considérerons *la nouvelle citoyenneté* comme la nouvelle représentation des droits du citoyen dans un contexte national de précarité du salariat. Il peut être mis en opposition avec la situation précédente du plein emploi et de la reconnaissance d'une classe populaire qui ne connaissait pas le chômage. Ce changement de vocable peut s'expliquer notamment par le besoin d'éduquer cette nouvelle frange sensible de la population qui s'exprime par des actes d'incivilités contraires aux règles citoyennes, et qu'aucun dispositifs jusqu'à maintenant n'a réussi à contrecarrer. Le flou de cette notion émerge de l'incapacité des pouvoirs publics à trouver des solutions, laissant la possibilité aux élus locaux d'en définir les contours

<sup>72</sup> De plus la prise en considération du sport par les élus est un besoin relatif aux enjeux sous-jacents de la société actuelle. Le sujet est également de plus en plus présent dans les programmes électoraux. (Moneret 2000, 3)

***b) La politique de la ville pour déstigmatiser des quartiers populaires***

« Hors normalité », « une citoyenneté » nouvelle pour un nouveau type de citoyen : un vocabulaire qui stigmatise les quartiers sensibles et leurs populations. Depuis l'apparition de l'anomie, les politiques ont sans cesse été réaménagées à l'égard des dérives sociales. Le Ministère de la ville reconstruit l'action publique en faisant appel aux entreprises par une territorialisation et une contractualisation<sup>73</sup>, mais entre aussi dans un champ d'action jusque là réservé aux Ministères de la justice et de l'intérieur (Collovald 2001).

Le thème de l'insécurité devient par la décentralisation le problème des communes qui à leur tour s'en charge notamment par les plans locaux de sécurité (PLS) et les conseils communaux de prévention de la délinquance (CCPD). Leurs multiples initiatives dès 1991, particulièrement dans les domaines économique et pénal, sanctionnent « les familles délinquantes<sup>74</sup> ». Ces changements, liés à la déstructuration du champ salarial mais aussi social d'une part, à la multiplication des intervenants grâce à la PV transversale d'autre part, et enfin la pression européenne de territorialisation et contractualisation des politiques entraînent une gestion locale de l'insécurité.

Cette multiplication des intervenants à chaque échelon territorial, ne manque pas de créer quelques remous concernant les moyens utilisés pour régir le sentiment d'insécurité des français<sup>75</sup>. Ainsi un besoin de coordination des services de l'Etat émerge. En 1997, Lionel Jospin nouveau Premier Ministre, doit s'atteler à cette tâche, et fait de la lutte contre la délinquance, un de ses deux objectifs principaux. Sa stratégie politique se décline de plusieurs façons avec d'un côté un déplacement de la question sécuritaire et de la violence à gauche vers le combat contre les « inégalités sociales », d'un autre, rétablir l'ordre dans le champ politique tout en tenant compte des contraintes européennes. En bref le gouvernement Jospin se doit au moins symboliquement : « *de coordonner toutes les procédures politiques et administratives destinées à réduire la délinquance et l'insécurité et leur donner une cohérence de remettre à l'avant scène, la question brûlante de l'immigration* » (Collovald, 2001 111).

Nous pouvons trouver ici les bases d'une construction de la PV, mais surtout les contraintes légitimées par un besoin de cohérence et de coordination entre les services propres

---

<sup>73</sup> Déjà prônée par les rapports Peyrefitte (1977) et Bonnemaison (1983) sur lesquels se fondaient l'orientation sans cesse réaménagée des politiques à l'égard de la délinquance. (Collovald 2001, 111)

<sup>74</sup> Par exemple les élus municipaux, de droite comme de gauche commencent à départager « les jeunes immigrés » entre « intégrés » et « délinquants » et à réclamer les sanctions économiques et pénales contre ces derniers et leurs familles (Collovald 2001, 111)

<sup>75</sup> Sur ce sujet voir l'ouvrage de S Roché (2000)

à une restructuration nécessaire des politiques socioéconomiques locales. Ainsi l'ère des politiques thématiques ciblées et transversales aux différents ministères, émerge avec pour toile de fond une attractivité économique des territoires ayant pour but d'aménager une « attraction sociale » des quartiers sensibles réinsérés au nom du combat contre les inégalités sociales.

Par la PV, l'entreprise devient le principal partenaire des collectivités territoriales pour lutter contre les effets qu'elle produit par la précarisation du salariat, voir de la discrimination à l'embauche. Néanmoins « ces inséreurs » représentés par Claude Bébéar (institut Montaigne) à l'origine d'une charte soutenue par trente cinq groupes français<sup>76</sup> laisse transparaître un doute quant à l'intention des grands groupes qu'il représente de prendre en main ce problème : *"On ne peut pas demander aux entreprises de résoudre en quelques mois un problème que l'Etat, en vingt ans, n'a pas pu régler et que, par son imprévoyance, il a laissé s'aggraver !* » (Claude Bébéar dans une tribune publiée dans *Les Echos* du 7 novembre, cité dans *Le Monde* du 12/11/2005). Le constat en dit pourtant long sur le chemin à parcourir. Un rapport remis le 8 septembre 2005 au Ministre de la cohésion sociale, Jean-Louis Borloo, soulignait : *"La discrimination vis-à-vis des Maghrébins ou des Noirs, pour les appeler par leur nom, qu'ils soient français ou non, est, dans le domaine de l'emploi, largement et impunément pratiquée."* Dans ce cas, la PV répond effectivement à un problème qui dépasse les frontières des quartiers sensibles des villes françaises. Dans une société qui reconnaît ses inégalités devant l'accession à l'emploi, le sport et plus particulièrement le football et ne fait-il pas figure de résistance, et surtout ne représente-t-il pas une insertion de substitution faite de mieux. Cette situation rappelle un bon nombre d'études relatées par Washington et Karen (2001) sur la situation des noirs américains dans le sport professionnel, qui confirme cette surreprésentation des joueurs français issus des différentes vagues d'immigration dans le championnat de ligue 1 et 2. Néanmoins ce déséquilibre racial s'expose à des rapports de domination qui s'expriment par des différences notoires dans les salaires, la représentation de ces derniers dans les postes à responsabilité dans le jeu (Pociello 1983) d'entraîneur (seulement deux directeurs techniques et manager général de couleur<sup>77</sup> sur quarante clubs professionnels en 2006-2007), et sur les responsabilités qui leurs sont offertes par leur poste dans le jeu. P Bourdieu (1979, 1978, 1980 et 1987) a montré également l'importance de comprendre ce qui prédispose les agents à se diriger vers des activités sportives particulières

---

<sup>76</sup> Edition du Monde du 12/11/2005, article intitulé *A quand l'entreprise black-blanc-beur ?*

<sup>77</sup> Antoine Kombouare au Valenciennes Football Club en Ligue 1 et Albert Falette au Tour FC en Ligue 2

et quel rôle le sport joue dans la reproduction d'inégalités dans une société donnée. Il montre également que les rapports de dépendance d'une classe sociale avec sa pratique sportive dépendra de son temps de loisirs, de son capital économique et culturel, et les significations et les fonctions attribuées aux pratiques sportives par les classes sociales diverses. Cette surreprésentation est d'autant plus remarquable<sup>78</sup> qu'elle correspond à une sélection basée sur des critères sportifs propres à une pratique populaire qu'est le football (Pociello 1981) et surtout valables en dehors des critères scolaires. Mais le phénomène s'inverse lorsque les emplois requièrent des diplômes sportifs (Brevet d'Etat, Brevet Fédéraux) comme c'est le cas pour les entraîneurs. Le football gomme les critères d'exclusion et donne l'illusion par ses représentants de contourner ce qui leur fait obstacles dans le monde de l'entreprise, alors que les résultats sont les mêmes : des handicaps pour obtenir une reconversion professionnelle. Ces conséquences doivent être pondérées dans la mesure où le système sportif nord américain est loin de posséder les caractéristiques de son homologue français. Les ligues professionnelles sont totalement autonomes des pouvoirs publics, la séparation est complète avec le système amateur et notre travail sur le système français reste centré sur le football. Néanmoins ces aspects renforcent l'illusion d'une action « insertionnelle » volontaire de la part des clubs de foot français devenus en l'espace de vingt ans de véritables entreprises comme les propos de JM Aulas peuvent actuellement l'exprimer. Mais leur position dominante dans les rapports qu'ils entretiennent avec les collectivités locales (sur les besoins de stades toujours plus imposants) et l'Etat (un président de club qui menace le ministre des sports de coter son club à la bourse de Londres si ce n'est pas possible en France) les poussent à profiter de la popularité du football pour forcer les collectivités à investir dans des stades ou des centres d'entraînement. Dans un autre domaine, la PV par une collaboration avec les réseaux éducatifs peut permettre de faire la promotion de la fonction sociale du football et indirectement du spectacle sportif. Le flou de l'insertion peut permettre aux entreprises d'investir ce champ. Le développement économique et l'image qu'elles procurent aux collectivités locales favorisent les partenariats autour de l'insertion. Dans ce contexte, les partenaires traditionnels des pouvoirs publics (fédération et clubs, établissements d'éducation populaire) doivent s'imposer pour trouver leur place dans le domaine porteur de l'insertion par le sport.

---

<sup>78</sup> Il est facile de repérer la surreprésentation des joueurs d'origine africaine dans les effectifs des clubs professionnels de ligue une et deux.

Avec la PV, vient la déstigmatisation des populations fauteuses de troubles. En 1998, elles perdent leur origine sociale, ethnique, leur genre et même leur âge qui est de plus en plus avancé, mais sont surtout considérées comme étant de plus en plus violentes (Castel 1995, Collovald 2001, Roché 2000). Cette uniformisation des profils, au profit du vocable « dangereux », nient non seulement les classes sociales, mais aussi les handicaps qui sont les leurs dans les quartiers stigmatisés. Elle se répercute également dans la communication sportive en mettant en avant une fraternité « blacks blancs beurs » (Travert, Griffet et Therme 1998) qui n'est plus représentative chez les joueurs et encore moins chez les entraîneurs. Ce besoin de masquer les rapports de classes est pleinement répercuté dans le sport qui fait particulièrement échos aux objectifs prônés par la PV. Ainsi, ses objectifs qui consistent à réintégrer les quartiers défavorisés dans la ville<sup>79</sup> en les rendant attractifs économiquement et socialement<sup>80</sup> (mixité sociale), invitent l'ensemble des acteurs du sport professionnel et les fédérations délégataires à combattre ce fléau par leurs propres moyens. Dans ce cadre les associations se réclamant de l'éducation populaire (Maisons des jeunes et de la culture, Maisons pour tous, centres socioculturels) ne pourront faire valoir que leur versant socioéducatif à moins que le sport-insertion ne leur ouvre des possibilités d'emploi pour s'occuper des plus démunis comme l'insertion professionnelle avait été un secteur de reconversion à la fin des années 1970 (Mauger 2001b). Cette « déterritorialisation » des problèmes conduit également à une délocalisation des affrontements entre bandes rivales qui étaient jusque là circonscrits aux banlieues, notamment à proximité des centres commerciaux au cours de la dernière décennie<sup>81</sup>. Est-ce du à la disparition des DSQ, ou au contraire un déplacement de cette violence en dehors des quartiers « sur-surveillés » par la succession de dispositifs ? La question de la transversalité et de la réintégration des quartiers sensibles dans la ville semble avoir devancé la réintégration des jeunes !

Depuis les années 1990, la PV annonce combattre les stigmates laissés par une gestion territorialisée des problèmes de banlieue. Pour cela elle cherche à déplacer physiquement les classes populaires dans la ville alors que leur vie sociale se situe généralement à proximité de leurs logements voire de leurs quartiers. Par cette recherche de mixité sociale qui existe déjà

---

<sup>79</sup> Dont les origines proviennent du rapport Dubedout 1983.

<sup>80</sup> Dont les origines proviennent du rapport Schwartz 1981.

<sup>81</sup> Plusieurs articles parlent de cette délocalisation de la violence jusque là circonscrite aux quartiers sensibles. « Violences urbaines. « Deux bandes rivales règlent leurs comptes en plein centre commercial. Bataille rangée à la Défense » article de l'Humanité, 29 janvier 2001, celui d'une « rixe entre bandes rivales, le 29 juillet 1990, à la Défense ». Article 8 septembre 1995, « Règlement de comptes entre deux groupes de jeunes, lundi soir, dans un centre commercial des Yvelines ». Article de l'Humanité 1<sup>er</sup> janvier 1997.

dans les politiques de logement (Tissot 2005, 56) et maintenant dans les activités sociales<sup>82</sup>, la PV nie le fait que les habitants pratiquent en priorité dans leur environnement physique et social proche. Les difficultés d'une coexistence entre des agents socialement éloignés dans un espace physique, s'est déjà avéré difficile avec le départ des classes moyennes et la transformation de ces quartiers vingt ans plus tard en « zone sensible » (REP, ZUP,...)<sup>83</sup>. Ce mécanisme s'explique par ce que P. Bourdieu (1993, 259) appelle les effets de lieux : « *si l'habitat contribue à faire l'habitus, l'habitus contribue aussi à faire l'habitat, à travers les usages sociaux, plus ou moins adéquats, qu'il incline à en faire. On est ainsi conduit à mettre en doute la croyance que le rapprochement spatial d'agents très éloignés dans l'espace social peut, par soi, avoir un effet de rapprochement social : en fait rien n'est plus intolérable que la proximité physique (vécue comme promiscuité) de gens socialement éloignés.* » Malgré ce constat d'échec dans le domaine de l'habitat, la mixité sociale et les politiques d'intégration sont reconduites et notamment par les activités sportives<sup>84</sup>. En effet faute de pouvoir retenir les classes moyennes dans les quartiers les plus déshérités, il est tenté de faire cohabiter les jeunes en les déplaçant sur les différents lieux de pratiques. La mixité sociale dont les contours sont flous<sup>85</sup> est étendue à tous les domaines que touche la PV et continue à nier les rapports de classes jusque dans les activités. Dans ces conditions elle cache un outil de stigmatisation des classes populaires (Tissot 2005a, 69) dont « *l'euphémisation induite par le mot désigne, en creux, des populations que l'on préfère généralement ne pas nommer (les immigrés)* » (Tissot 2005a, 55). Ainsi les infrastructures et les Activités Physique et Sportive (APS) sont surexploitées dans les banlieues afin de rendre attractif certains quartiers à la réputation difficile. C'est dans ce cadre que la PV utilise le sport pour développer leur politique d'urbanisation qui consiste à rendre attractifs les territoires désœuvrés et favoriser le retour des classes moyennes. L'exemple du grand projet de ville de l'agglomération grenobloise (subventionné par la PV) et de « sa plaine des sport » à « vocation

---

<sup>82</sup> Un processus déjà testé à Grenoble sous les mandats Dubedout dans les années soixante, sur lequel nous reviendrons plus précisément dans le chapitre suivant

<sup>83</sup> P. Juhem (2000) montre que ces grands ensembles n'auraient été voués qu'à se voir progressivement délaissés par leurs locataires pour un type d'habitat plus agréable si le ralentissement de la croissance économique à partir de 1974 et la baisse des revenus ouvriers réels n'avaient contraint les habitants les plus démunis à y demeurer. L'augmentation du chômage - en particulier pour les salariés non qualifiés - qui a coïncidé avec l'arrivée en âge de travailler des jeunes issus de la vague d'immigration et de regroupement familial des années 1960-1974 condamne les populations dont les conditions de vie se dégradent à rester dans de grandes cités HLM que fuient alors les classes moyennes et les catégories populaires en ascension.

<sup>84</sup> Le sport, comme les autres domaines de l'insertion répond également au besoin de mixité sociale dans sa pratique, car comme le précise S. Tissot (2005a), « *elle n'apparaît plus seulement dans les doctrines d'urbanisme [...] mais prend désormais corps dans des lois et des dispositifs* ».

<sup>85</sup> Dans le but de lutter contre « les cités ghettos » l'intégration et la mixité sociale reste des concepts très flous et « *peu objectivés* » [...] « *qui permet de cibler, sans en expliciter les contours, des catégories de populations* » (Tissot 2005a, 64) et « *de masquer l'usage réservé à une catégorie précise de la population.* » (Tissot 2005a, 68)

communautaire » est l'illustration des moyens sportifs offerts par les pouvoirs publics pour rendre séduisant ces territoires désœuvrés. Le sport, faute de pouvoir insérer par l'emploi<sup>86</sup>, devient un instrument de la PV pour rendre attractif les quartiers les plus pauvres.

La mixité sociale avait déjà fait l'objet d'un projet innovant à Grenoble sous le mandat d'H. Dubedout avec « Le laboratoire social de la Villeneuve » au début des années 1970. Quarante ans après elle devient un objectif au sein de la PV et du contrat de ville de l'agglomération grenobloise. On peut alors s'étonner de la reconduction de la mixité sociale dans les politiques d'insertion alors que ces quartiers sont aujourd'hui classés en zone d'éducation prioritaire. Les notions d'échange, de partage, de participation, proches des valeurs d'un catholicisme social dominant dans la prise en charge des classes populaires, peuvent-être une piste à privilégier. De plus cette généralisation est d'autant plus étonnante au regard de la réflexion de P Bourdieu (1993, 252) sur les effets de lieu : « *La position d'un agent dans l'espace social s'exprime dans le lieu de l'espace physique où il est situé, [...] et par la position relative que ses localisations temporaires et surtout permanentes occupent par rapport aux localisations des autres agents ; elle s'exprime aussi dans la place qu'il occupe (en droit) dans l'espace à travers ses propriétés (maisons, appartements, bureaux..)* » Ainsi, l'espace physique « déterritorialisé »<sup>87</sup> par la PV entre en contradiction avec l'espace social quand elle cherche à atteindre le but d'une mixité sociale sans prendre en compte la distribution des agents et des biens. Dans ce cas, les rapports de domination de l'espace social seront reproduits dans cet espace physique ; et encore si les classes moyennes et supérieures acceptent de se déplacer dans ces antres de l'insertion par le sport. La mixité sociale semble problématique dans l'habitat, mais alors que peut-on dire d'une mixité sociosportive (sport pour tous et partout) tout aussi floue permise par la PV et l'intercommunalité?

## **2. L'intercommunalité et la politique de la ville, la décentralisation des politiques d'insertion**

L'intercommunalité, nouvel échelon institutionnel, semble être présenté comme la solution à ces problèmes d'anomie économique et sociale par un traitement local et une coordination des actions des différents partenaires de l'insertion. Le transfert de compétences vers les collectivités territoriales est toujours plus présent, et les responsabilités plus grandes

---

<sup>86</sup> Les pouvoirs publics ont énormément de mal à attirer les entreprises dans ces quartiers de relégation sociale malgré les aides à l'installation qui leurs sont offertes.

<sup>87</sup> La « déterritorialisation » est le but de la politique de la ville. La déstigmatisation des quartiers sensibles passe par la disparition de leurs noms qui fait office de marqueur social pour ses habitants et de « leur réintégration dans la ville ». (Rapport Dubedout 1983)

notamment en ce qui concerne le transfert des communes vers l'intercommunalité et ses structures. La reconnaissance institutionnelle des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) structure le champ politique local et contraint les citoyens à reconnaître cet échelon comme un interlocuteur. Mais il reste un point qui empêche la réelle légitimation de ce territoire sur la scène politique locale : l'élection des représentants au suffrage indirect qui prévient les élus d'en tirer quelques profits que ce soit. La démocratie représentative semble ébranlée par la modernisation des politiques territoriales qui par ailleurs prônent sans cesse une participation des citoyens. Dans une conception fédérale insufflée par l'Europe, où la démocratie de proximité caractérise le pouvoir des habitants, la France semble faire illusion de ce droit en y accordant beaucoup d'intérêt mais peu de lois. Dans ce qui est devenue la politique des plus démunis, la PV propose par ses aspects sectoriels et techniques d'administrer territorialement les problèmes de l'exclusion en faisant la propagande d'une décentralisation du pouvoir certes, mais pas obligatoirement vers les citoyens. La participation locale est centrale dans le discours politique, et présentée comme une avancée démocratique qui tente de faire oublier l'anomie en mobilisant tous les acteurs professionnels (éducatifs, sociaux, privés) et les citoyens sur la question de l'insertion. Ce transfert traduit un désengagement de l'Etat interventionniste vers tous les organismes locaux capables d'investir le domaine de l'insertion. Le Grand Projet de Ville de l'agglomération grenobloise traduit la mise en place de ces nouveaux dispositifs ou l'ensemble des acteurs de l'insertion seront invités à participer à l'élaboration des projets, et plus particulièrement ceux qui sont concernés par le sport. Ainsi la participation locale devient l'outil proposé par les politiques locales pour établir les contours de l'intervention. Mais dans ce qui est devenu le marché de l'insertion, les agents sont-ils logés à la même enseigne pour se faire entendre par les élus locaux ?

## **A. La participation des habitants : un outil des classes moyennes**

### *a) La modernisation du discours politique par la participation des habitants*

Sans remonter aux origines d'une démocratie communale française héritière de la Révolution française et de la Commune de Paris de 1871, on peut dire que les différentes luttes pour la démocratie locale au XIX<sup>ème</sup> siècle et la deuxième moitié des années 1950 s'adressèrent à la plupart des pays européens. Tous reconnurent légalement des droits aux citoyens locaux (Becquart-Leclercq 1988 ; Delcamp 1995) tandis que la France l'a toujours

considérée comme « *spontanée, naturelle, évidente, et par essence contraire au droit* » (Paoletti 2000, 25). A partir de 1982, le processus de décentralisation qui doit transférer une partie du pouvoir vers les collectivités territoriales et le rapprocher du citoyen ne donne pas plus de résultats. Il confine ainsi la symbiose commune-démocratie naturellement dans la décentralisation où toute velléité de codification de la participation est mise à l'écart. Cette inutilité de clarifier les procédures émerge au début du XX<sup>ème</sup> siècle<sup>88</sup> alors que la démocratie locale, même représentative, autorise la participation permanente des citoyens en même temps qu'elle repose sur elle. C'est pour cela que le conseil municipal a le droit et le devoir de consulter les vœux de la population, notamment par les réunions publiques, discussions ou rencontres, formes de participation locale définies par le gouvernement républicain au nom du régime représentatif et de la troisième république, par la loi de 1884 (Paoletti 2000, 47).

La deuxième phase de problématisation de la participation apparaît approximativement au milieu des années 1950. Elle grandit notamment à la faveur de l'entrée en politique d'une classe moyenne et immigrante dans les villes de province (Paoletti 2000, 51)<sup>89</sup> et jusque là en marge des partis, qui voit dans la participation l'occasion de pouvoir se faire une place sur la scène politique. Grenoble en est l'exemple, son maire, Dubedout en sera l'un des meneurs des années 1960-1980 par ses succès à la mairie puis députation de l'Isère et enfin en tant que rapporteur du gouvernement sur la question urbaine. Le thème devient central dès lors que les partis de gauche le reprennent à leur compte, et devient un enjeu de la concurrence politique<sup>90</sup>. Schématiquement, on peut retenir deux grandes configurations entre la fin des années 1950 et 1992 : l'une de grandissement de la cause participative, approximativement jusqu'en 1979, l'autre de neutralisation et de glissement à l'arrière fond du thème participatif local jusqu'en 1992 (Paoletti 2000, 50).

C'est par l'intermédiaire de l'exemple particulier du site grenoblois et de son maire Hubert Dubedout représentant GAM (Groupement d'Action Municipale), que M. Paoletti

---

<sup>88</sup> « *Le ministre (républicain) reconnaît la nécessité et la vitalité du dialogue entre les élus locaux et citoyens mais il recherche à écarter toute procédure qui mettrait en œuvre le droit de suffrage et plus généralement toute procédure de participation institutionnelle et organisée.* » (Paoletti 2000, 31).

<sup>89</sup> Les travaux sociologiques dans les années 1970 cités par Paoletti (2000, 51), décrivent l'existence d'un mouvement social en faveur de la participation à partir de l'émergence d'une nouvelle classe moyenne, porteuse de revendications qualitatives, concernant la vie hors travail. Notamment les travaux de Michèle Sellier, *les GAM*, thèse sous la direction de JP Cot, Paris Sorbonne, 1975, d'Alain Touraine, *la voix et le regard*, Paris, Seuil, 1979. Monique Dagnaud, *Mouvements sociaux aujourd'hui*, les éditions ouvrières, Paris, D. Monjardet « la nouvelle classe alternative, réflexion sur les acteurs du changement social dans les sociétés modernes », *sociologie du travail*, 4, 1981, pp. 384/405 et G Benguigui, l'utopie gestionnaire. Les couches moyennes entre l'Etat et les rapports de classe », *revue française de sociologie*, 23, 1982, pp.605/638.

<sup>90</sup> Au sens où l'entend Philippe Garraud (1990) : « *Tout problème qui s'inscrit au cœur du débat politique parce qu'il est devenu une source de conflit entre acteurs objectifs opposés, a retenu l'attention d'un nombre important d'acteurs qui se trouve dans l'obligation de se situer par rapport à lui* ».

construit la genèse sociale de l'enjeu participatif comme celle « *d'une stratégie d'accès au pouvoir d'une élite jusque là en marge du champ politique* » (Paoletti 2000, 51). Tout l'intérêt de cette entreprise réside dans les mécanismes au terme desquels cette élite intellectuelle et militante<sup>91</sup> s'impose comme porte-parole des habitants : « *nous sommes la population* », ou « *la population veut participer*<sup>92</sup> » seront les slogans de la première campagne de Dubedout en 1965. Ses actions autour de la promotion de la participation sont nombreuses et les partisans ralliés à cette élite montante sur la scène politique forment un véritable réseau prêt à investir les futurs organes de la démocratie de proximité. *Ecologistes, unions de quartier, associations (socioculturelles notamment), C.F.D.Tistes, militants du PSU, clubs...* (Dulac 1996 ; Paoletti 2000, 52) traduisent cette volonté d'utiliser les associations comme intermédiaire pour la gestion des équipements socioculturels. Par ailleurs ces élus profitent d'une très faible définition de la participation pour proposer réunions publiques, discussions ou rencontres, c'est à dire des formes consultatives qui n'engagent en rien les pouvoirs locaux et donnent l'impression aux habitants de prendre part au projet communal. Cette imbrication étroite du pouvoir local et du réseau associatif est qualifiée parfois de « *socialisme au quotidien* » et la profusion des locuteurs<sup>93</sup> constitue « un groupe d'action » (comme aimait à le considérer Dubedout) très disparate par ses domaines d'intervention mais assez homogène par son recrutement : issus des classes moyennes, proches de la gauche et le plus souvent d'obédience chrétienne (voir annexe 1). Cette population contestataire est également caractérisée par une forte homologie de position sociale : jeunes, diplômés, ils sont le plus souvent fonctionnaires, ingénieurs, enseignants, cadres du secteur public et privé (Mossuz 1970 ; Sellier 1975 ; Asseo 1979 ; cités par Paoletti 2000, 52). Dès 1965, le GAM présente des candidats dans le maximum de villes où le mouvement a trouvé écoute, et profite de la vague contestataire du système gaulliste par les syndicats et les partis politiques de gauche qui précède Mai 1968, pour y imposer l'idée de la participation locale.

La revendication de participation et de présentation de soi comme « *tout le monde* »<sup>94</sup> sont les deux versants d'une même représentativité sociale des GAMistes vers la population et

---

<sup>91</sup> Paoletti, (2000, 51 et 53) répond à la question qui sont les Gamistes ? : « *sans chercher à tout prix à placer les gamistes dans un pôle extrême de l'espace social, on peut, sans trop forcer la réalité, affirmer que, pour l'essentiel, les gamistes sont des intellectuels et des militants ou plutôt des intellectuels militants qui veulent accéder au pouvoir municipal.* »

<sup>92</sup> Paoletti (2000, 51) et plus particulièrement à Grenoble Dulac (1996).

<sup>93</sup> Lucien Nizard (1974, 88) parle même d'une « *nébuleuse participative* », du fait de la multiplication des locuteurs qui interviennent dans des champs différents. (Paoletti 2000, 52)

<sup>94</sup> « *Qui sommes nous ?* » demande Robert de Caumont dirigeant du GAM dans son livre manifeste, avant de répondre « *monsieur tout le monde* ». Dans le même sens, l'histoire mythique d'Hubert Dubedout, venu à la politique parce que, dépité dans sa baignoire du 6<sup>ème</sup> étage d'un immeuble grenoblois ou l'eau n'arrivait que par filets intermittents, il a décidé, face à l'indifférence de la mairie de prendre les choses en main en devenant

les partis de gauche. Leur message simplifié qui oppose « *une fausse démocratie de délégation* » à « *une vraie démocratie participative* » autorise la construction d'une série d'oppositions avec le système gaulliste et dont le représentant à Grenoble, A Michalon, fera les frais aux élections municipales de 1965.

<b>Affirmation de leurs différences<sup>95</sup></b>	
« une fausse démocratie de délégation »	« une vraie démocratie de participation »
autorise la construction d'une série d'opposition	
Archaïsme (passé)	Modernité (présent)
Eloignement	Représentativité
Quotidienneté	Politique
Notables en place (dans les municipalités, dans les partis, et à l'intérieur de l'appareil d'Etat)	Une nouvelle élite, jeune, diplômée, active, issue de la société civile.
Acteurs en place	Nouveaux entrants

**Tableau 5. Message simplifié des GAM aux élections municipales de 1965**

Cette démarche prend en compte le concept de modernité que l'on a pu voir précédemment dans l'ensemble des thèmes traités dans le champ politique, qui consent à innover par une opposition au passé et du présent. Cette stratégie permet de distinguer leurs actions des autres locuteurs. Ils valorisent leurs compétences de la participation locale -« *leur capacité d'animation, leur sens de l'écoute, leur intelligence du social, leur culture de la délibération* »- et les légitiment grâce à « *leur origine sociale* » que leur procure ce profil « *d'intellectuels proches des gens* » (Paoletti 2000, 53).

Au fur et à mesure que le parti prend ses marques dans le champ politique, « la mission pédagogique » des GAM se rapproche de la modernité autogestionnaire<sup>96</sup> où l'habitant devient un acteur des décisions municipales, du moins dans les propositions de participation faites dans le champ, à partir du moment où celle-ci n'est pas juridiquement définie. Grenoble a été lancée sur les rails de la décentralisation grâce à H. Dubedout. Il a fait de la démocratie locale un élément important de la décentralisation par l'intermédiaire de la médiation des associations. Le contexte des années 1970 amène l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 7 janvier 1983 qui

---

*maire de Grenoble, est constituée en symbole emblématique des motivations de l'entrée des GAM en politique.* De Caumont et Tessier (1971, 13), cités par Paoletti 2000,52

<sup>95</sup> Tableau construit sur les descriptions de M. Paoletti (2000, 55)

<sup>96</sup> A La volonté de former la population à intervenir dans la politique locale par la participation, les GAM ajoutent l'activité autogestionnaire propre au manifeste du PSU de 1972: « *un projet, celui d'une société où les hommes soient capables de prendre eux mêmes les décisions qui concernent leur travail, leur cadre de vie, leur formation, leurs relations et toute leur vie quotidienne.* » Manifeste du parti socialiste unifié 1972 (18-21 et 99-116). Ce rapprochement des thématiques, au nom d'une décentralisation montante, permet de regrouper le discours des deux partis cohabitant au sein du conseil municipal grenoblois et de faire une place à Dubedout au sein du P.S.U dès 1972.

prend acte de la définition des élus locaux : « *les communes, les départements et les régions constituent un cadre institutionnel de la participation des citoyens à la vie locale et garantissent l'expression de leur diversité* ». Mais aucune mesure précise d'institutionnalisation de la participation n'est prévue dans le projet de loi.<sup>97</sup>

La décentralisation donne une autonomie aux collectivités locales par ses lois de 1982 et 1983. En revanche aucune trace formelle dans l'ordre juridique n'apparaît, à l'inverse de la plupart des autres démocraties occidentales. Cette situation permet en conséquence aux élus locaux français d'imposer leur définition de la démocratie, « *sociale, vivante, naturelle* » en se référant aux rapports de la commission des lois de 1982 d'Alain Richard et J.P Worms qui se contentent de constater « *un lien symbolique entre décentralisation et participation* »<sup>98</sup>. Cette situation contredit alors les efforts entamés par la gauche dont les premières lois de décentralisation (Lois Defferre) ont été promulguées en 1982-1983 par le gouvernement de Pierre Mauroy<sup>99</sup>, et font suite au nouveau contexte politique de 1977, date des élections municipales remportées par une nouvelle génération politique (GAM) et le Parti socialiste. Cette réflexion qui arrange la plupart des élus locaux -ils ont pour caractéristique principale d'être également élus nationaux<sup>100</sup>-, s'explique par la double légitimité que donnent J-P Worms\*<sup>101</sup> (douze ans Député PSU puis PS et sociologue au Centre de Sociologie des Organisations (CSO), rattaché au CNRS et spécialiste des organisations et de leur fonctionnement) et Alain Richard\* (diplômé d'IEP Paris et de l'ENA, cadre du PSU puis du

---

<sup>97</sup> C'est presque par hasard, en seconde lecture, à l'assemblée nationale, qu'un député non-inscrit, M. Zeller dépose un amendement repris sans discussion par le parlement : « *des lois détermineront le développement de la participation des citoyens à la vie locale.* » En septembre 1982 Hubert Dubedout dépose un avant projet de loi sur la participation à la DGCL qui ne sera jamais examiné. Paoletti op. Cit. p 39

<sup>98</sup> J.P Worms (1984, 28) parle d'une même inspiration dans les lois de décentralisation : « *la même volonté d'accroître les responsabilités des élus locaux, et ce faisant, de rapprocher le pouvoir des citoyens pour leurs faciliter l'accès et en démocratiser l'exercice* ». La décentralisation est aussi « *une boîte à outil simple et robuste (...) que devront s'approprier les citoyens.* » (Ibid. 1980) (cité par Paoletti 2000, 39)

<sup>99</sup> Elles font suite à la première tentative manquée du général De Gaulle de régionalisation (échec du référendum d'avril 1965)

<sup>100</sup> Il faut rester cependant dans le contexte d'une stratégie des élus locaux qui par le cumul des positions pratiquent un double jeu dans la décentralisation. Tout d'abord la concentration des élus locaux et en particulier des maires au parlement n'est pas une découverte. Elle apparaît extrêmement stable dans les assemblées qui disputent des possibilités de codifier la participation locale à près de 15 ans d'intervalle, en 1978 et en 1992, en dépit de l'intervention de la loi sur la limitation du cumul des mandats en décembre 1985<sup>100</sup>. En 1978, 87% des sénateurs sont maires. En 1992, 47 sénateurs seulement ne cumulent pas leur mandat avec un mandat local. En 1992, 85% des députés sont des élus locaux. Seuls 91 députés ne cumulent pas leur mandat de parlementaire avec un mandat de maire, d'adjoint au maire ou plus rarement de conseiller municipal. Ce constat montre qu'au travers du cumul des mandats et des fonctions, on retrouve les mêmes élus au niveau national et local qui sont aussi à la fois les législateurs qui définissent le droit local et les responsables de l'exécutif. Ce système permet aux élus locaux-législateurs, dans un sens de masquer leur appartenance à l'appareil d'Etat, et surtout dans un même temps de prolonger un discours sur la disqualification de la technocratie qui constitue une des revendications de la décentralisation. (Paoletti ; 2000, 41)

<sup>101</sup> Pour une meilleure compréhension le tableau 5 disponible en annexe récapitule l'homogénéité des trajectoires sociales des principaux agents ayant participé à la politique nationale et grenobloise et leur relais au niveau des organes de l'Etat. Ils sont indiqués par ce signe « \* » quand leur parcours est synthétisé.

PS) au rapport. Par ailleurs Worms\* renforce par sa trajectoire sociale un dispositif bien loin de réfuter les dispositifs de la future PV qui nient les rapports de classe déjà observés dans les politiques d'insertion mis en place par la gauche à partir de 1988: « *Par miracle, j'ai échappé au marxisme. Avant l'hypokhâgne, j'avais fait le P.C.B. (aujourd'hui, première année de médecine). Je m'étais engagé dans un mouvement de jeunesse proche du P.C. On nous donnait des cours du soir pour dénoncer les « théories bourgeoises » qu'on nous enseignait au PCB sur l'hérédité (les lois de Mendel...) et leur opposer les théories de Lyssenko sur l'hérédité des caractères acquis qui démontraient "scientifiquement" la justesse des théories marxistes ! Ce fatras idéologique si éloigné des réalités expérimentales m'a vacciné pour toujours !* ». (Martha Zuber, Brèves du centre de sociologie des organisations (UPR 710 - CNRS) n° 9 – juin 1999 p2). De plus sa position au sein du CSO et ses prédispositions scientifiques induites par sa collaboration avec M Crozier dont « *il reconnaît volontiers l'influence importante* » (brèves CSO op.cit, p3), renforce sa position opposée au paradigme bourdieusien qui reconnaît les rapports de domination : « *la confusion que l'on fait souvent entre la capacité d'un individu à intervenir dans le champ social et que l'on nomme parfois le capital social individuel, et que moi j'aurais plutôt tendance à qualifier de capital humain ou de capital relationnel qui est une des dimensions du capital humain. C'est un problème de définition : il faut s'entendre sur les mots. Si je fais cette distinction, c'est que d'une certaine façon, quelqu'un comme Bourdieu qui a utilisé le terme de capital social l'a essentiellement utilisé dans ce sens-là. C'est-à-dire que le capital social au sens bourdieusien du terme, ce sont les privilèges que les individus appartenant à un certain groupe social possèdent par rapport à d'autres individus, d'autres groupes sociaux en matière de réseaux de relations. Donc ce sont les réseaux de relations d'un individu qui viennent du fait de son appartenance à une catégorie sociale déterminée, à un groupe social dominant pour être clair du point de vue de Bourdieu. Au sens où moi j'utilise le terme de capital social, c'est quelque chose de très différent, c'est un attribut d'une société, qui sert à caractériser un état de la société qui met des ressources à la disposition de ses membres pour intervenir dans le fonctionnement de la société. C'est donc un attribut de la société plutôt qu'un attribut des individus.*» (Intervention de Jean-Pierre Worms lors de l'Atelier « Finance Solidaire et Liens Sociaux », organisé par la FPH à Dourdan, France, du 2 au 5 juillet 2002).

En laissant un flou dans l'interprétation des textes, la plupart du temps occasionné par les élus de gauche porteurs de ce projet dans la décentralisation, les législateurs ouvrent les portes de la gestion politique au niveau local. Cette absence d'institutionnalisation de proximité permet l'émergence d'une nouvelle catégorie de politiciens. Ceux-ci se retrouvent à

la tête de responsabilités qu'il aurait été très dur de briguer lors de la période d'un Etat centralisateur. Cette nouvelle politique permet l'émergence de potentats locaux qui utilisent la participation des citoyens comme outil de leur propre ascension, mais aussi comme relais de leur pouvoir dans le secteur associatif local, et notamment culturel et socioculturel dans le cas de Dubedout à Grenoble (Dulac 1996). A la fin de l'année 1974, la presque totalité des militants ayant des responsabilités au sein du GAM ont rejoint le parti socialiste, sous la bannière de l'autogestion comme projet transversal à l'ensemble des secteurs de la société. C'est à cette époque que le parti récolte ses meilleurs résultats<sup>102</sup>, et ce regroupement en vue des présidentielles à gauche ne tient que par le plus petit dénominateur commun à tous les groupes: la participation locale. Cette prise de position déplace non seulement le thème vers l'arène de la politique nationale, mais prend même de l'importance en recrutant par la même occasion les politiciens de droite. La concurrence sur le marché de la politique permet un consensus autour de la participation locale à droite comme à gauche qui lui permet d'occuper la place de thème dominant sur la scène politique jusqu'en 1979.

Suite à cette prise de positions des partis de gauche, c'est une véritable escalade des moyens qui est utilisée pour s'emparer de ce thème déjà d'actualité avec l'existence de mouvements similaires dans l'entreprise, les syndicats, l'administration, et même l'école (Le Goff 2003). La concurrence entre les deux pôles sur la participation fait de ce thème l'élément central de la scène politique où chaque acteur ne veut paraître en retrait sur cet élément de l'idéologie démocratique, sur les conditions même du jeu politique. Jusqu'en 1979, au terme de ce positionnement dans le champ, l'enjeu n'a fait qu'augmenter pour aboutir à la production d'un consensus sur la participation comme norme locale qui lui retire son intérêt. S'ensuit un désintéressement du thème participatif local jusqu'en 1992 qui intervient principalement par la difficulté de se distinguer dans son utilisation (Paoletti 2000, 50).

### ***b) Un regroupement des deux grands projets de la gauche : la participation et la politique de la ville***

Les arguments exprimés pour l'abandon de la participation (qui par ailleurs a plus traversé les esprits que les lois) résident dans sa disqualification par la difficulté de la mettre

---

<sup>102</sup> Le rapport fait par le secrétaire du parti, D Taddei, à l'occasion de la neuvième rencontre nationale des GAM à Bièvre en 1974 montre : « que le GAM à une charge positive dans presque tous les milieux ; le milieu d'appartenance de ces membres est celui qui connaît sur une longue période la plus rapide expansion de toutes les couches socioprofessionnelles, les problèmes du cadre de vie acquièrent une importance croissante du fait de l'urbanisation » (Paoletti 2000, 58)

en œuvre<sup>103</sup>. Les nouveaux élus des élections municipales de 1977 feignent de découvrir que la population participe peu et reprennent un discours selon lequel les associations favorisent l'expression d'une élite participative et peu représentative<sup>104</sup>. Un exemple a sensiblement ébranlé la gauche à Grenoble : l'équipe de Dubedout a, entre autre, perdu les élections municipales de 1983 par une utilisation peu démocratique de ce moyen, qu'elle a employé afin de créer un réseau éducatif capable d'imposer des valeurs « petites bourgeoises » (Accardo, 2004), au sein d'un secteur associatif très puissant (et plus particulièrement culturel et socioculturel), et acquis à la cause de la municipalité en place. Cette représentation successive d'adjoints au maire issus du personnel d'organisme de formation de l'éducation populaire (Gilman\* 1965-1977, puis Rizzardo\* 1977-1983 de Peuple et Culture) a empêché tout autonomisation d'un sport associatif local pourtant en plein développement à l'aube des années 1980. Cette éviction des agents de la fonction éthique-intégrative et marchande du champ sportif plus éloignés des objectifs éducatifs des élus en place (Defrance & Pociello 1993), a fait naître un conflit mettant à jour des pratiques peu démocratiques qui ont valu une scission entre l'Office municipal des sports et la mairie. Ce retournement de situation a eu raison de ses représentants comme H. Dubedout à Grenoble en 1983 et donne le coup d'arrêt officiel aux avancées de la démocratie locale et à ceux qui l'ont portée.

Néanmoins la participation n'est pas complètement abandonnée et même rattrapée pour « ses bons et loyaux services » lors de la victoire aux présidentielles de 1981, mais surtout parce qu'elle représente l'une des valeurs fondatrices d'une « petite bourgeoisie » arrivée au pouvoir avec Mitterrand. C'est pourquoi cette cause est rattachée à une politique secondaire - la PV - qui ne sont pas citée au rang des priorités telles qu'elles sont définies dans « *les grands chantiers du président de la République*. » (Linhart 1993, 805 ; citée par Paoletti 2000, 65). Ce transfert permet un rapprochement des problèmes de Banlieue naissant suite aux émeutes et de la participation. Cependant la rédaction des rapports est laissée à des élus comme B. Schwartz\*, G. Bonnemaïson et surtout H. Dubedout\*, mais n'est pas l'occasion d'une mobilisation particulière des grands commis de l'Etat contrairement au septennat

---

<sup>103</sup> Jaques Baumel, maire de Rueil-Malmaison : « on ne peut compter que sur 10 à 12% de la population pour participer réellement et sérieusement à la gestion et à l'animation de la commune ». François Autain, maire de Bougenais : « nous avons essayé de réaliser une véritable démocratie directe, nous n'avons réussi qu'à faire une démocratie indirecte à travers les associations et les comités de défense ». Paoletti (2000, 64)

<sup>104</sup> Sur cette question on peut se référer au travail de Stéphane Dion (1984) et (1986). Il montre ce glissement progressif des maires d'une légitimité à l'autre pour justifier les changements qu'ils opèrent dans le style de gestion municipale de 1977 à 1983. *Les travaux de C. Dulac (1996)*, font référence à la gestion communale de Grenoble sous l'ère Dubedout et à l'utilisation de la représentativité des associations pour la gestion de certaines questions notamment celle des équipements sportifs.

précédent.<sup>105</sup> Néanmoins ce dernier, prochainement déchu dès le premier tour le 6 mars 1983 de la mairie de Grenoble par la liste RPR-UDF d'A. Carignon, préside la commission pour le développement social des quartiers et remet au premier ministre le rapport « *ensemble, refaire la ville* ». Cette responsabilité tombe particulièrement bien pour H. Dubedout malmené sur un sujet qui l'a amené sur le devant de la scène politique. Le choix de sa reconversion passe par une spécialisation dans le problème des banlieues qui verra naître cinq ans plus tard la PV.

Cette transition du débat participatif transmis à la PV réalise une double marginalisation selon M Paoletti (2000, 66). « *D'abord la politique de la ville n'est pas importante, et il est significatif qu'au fur et à mesure de son institutionnalisation à partir de 1988, les emblèmes participatifs sont largement abandonnés* ». Les collectivités locales et les chefs de missions locaux doivent alors s'employer à la faire vivre au travers de projets établis en commun avec les partenaires locaux. Il est bien évident que cette phase reste dans la continuité de la précédente avec une participation existante mais à l'abri de toute législation. « *Ensuite, sa catégorisation sous l'égide d'une politique particulière, d'une cause sectorielle et technique, lui fait perdre son statut de cause politique noble et générale. C'est pourquoi elle reste une idéologie de la décentralisation, une valeur à laquelle on prête rituellement hommage mais en arrière plan, dans la politique de la ville évitant ainsi une mise en pratique contraignante.* » (Paoletti 2000, 66)

Cette stratégie politique est bien expliquée par P. Bourdieu (1981, 125) par laquelle la participation devient le type même de thématique qui jouit d'un intérêt collectif au sein de la classe politique : « *l'autonomie du champ politique, qui va en s'accroissant avec le développement d'organisations permanentes de professionnelles, fait que les prises de positions des agents se déterminent d'abord par rapport à l'univers des prises de positions concurrentes : par suite, la correspondance avec les mandataires et les mandats repose moins sur la transaction directe que sur l'homologie entre la scène politique ; les professionnels ont un poids politique proportionné à leur pouvoir de mobilisation, c'est à dire au crédit et à la croyance qu'ils reçoivent soit directement de leur mandant, soit des appareils qui les investissent dans la mesure où ils investissent en eux.* » Un « consensus » entre les agents du champ politique s'établit sur la question dans cette période froide. Il lie un principe - la participation- et un moyen - la PV- par la même adhésion fondamentale au jeu politique et par le même respect porté aux règles non écrites, mais ne propose pas de positions antagonistes ou concurrentes. Malgré cela, la PV et la participation restent des domaines essentiellement

---

<sup>105</sup> A la différence des travaux d'Olivier Guichard, d'Alain Peyrefitte sur des thèmes similaires. (Paoletti, 2000, 65)

investis par la gauche qui y installe ses propres thématiques et objectifs, mais surtout la Délégation interministérielle à la ville (DIV) devient un organe de reconversion pour un personnel militant de gauche<sup>106</sup> dont le mot d'ordre est l'engagement pour « les quartiers » (Tissot 2005b). La construction de la DIV puis du Ministère de la Ville<sup>107</sup> se confondent avec la mobilisation de tous, et surtout de ceux qui pourront tirer profit à investir le domaine de l'insertion. Ainsi ces valeurs proches de celles qui ont dominé le « développement social », c'est à dire l'idée « *d'agir de manière globale sur un espace étroitement circonscrit, expérimenté après la seconde guerre mondiale au sein de réseaux éducatifs proches du catholicisme social (notamment au sein d'économie et humanisme<sup>108</sup>)* » (Tissot 2005b, 73), vont structurer l'insertion dans la PV. La participation des habitants (Tissot 2005b, 73), la mixité sociale et urbaine (Tissot 2005a), le partenariat et la transversalité (Tissot 2005b, 73), l'insertion sociale et économique (Mauger 2001b), la tradition d'innovation (Muel Dreyfus 1984, Pujol 1996a), l'éducation et la formation (Mauger 2001a, 2001b, Schwartz 1981 et 1994) et la prévention et la sécurité suite au remplacement de la participation par l'insécurité et l'immigration comme thème porteur sur la scène politique (Collovald 2001), forment les contours néanmoins flous (mais orientés) des domaines d'action pour ceux qui voudront investir le champ de l'insertion.

Le sport attractif auprès des jeunes, et donc utilisé comme un moyen d'insérer, sera également soumis à la logique interne de la PV dominée par une homologie de classe « petite bourgeoise » (Accardo 2004) dont les principaux relais du pouvoir national sont des chefs de projets reconvertis, « *dotés d'un fort capital scolaire mais dont la scolarité s'est souvent prolongée mais a été relativement peu rentabilisée du fait de leur engagement militantiste durant Mai 1968* » (Tissot 2005b, 74). Les agents des régions éthique-intégrative, marchande, éducative et ludique du champ sportif légitiment leurs actions comme sociales et économiques, transversales par leur action « pour tous » et se situent comme des prétendants sérieux aux « partenariats » avec les collectivités territoriales. La fonction éducative va constituer le futur cadre de l'insertion par le sport, c'est à dire un sport « *investi d'une valeur éducative quasi-universelle [...] portés à la dénégation du social [...] et au déni de*

---

<sup>106</sup> « *C'est tout particulièrement le cas pour deux composantes importantes des animateurs de la politique de la ville, les catholiques de gauche et les anciens militants maoïstes* » (Tissot 2005b, 78)

<sup>107</sup> « *Cette administration peu légitime tire sa force du soutien politique dont elle bénéficie après les émeutes du début des années 1990* » (Tissot 2005b, 84)

<sup>108</sup> La *Revue Economie & Humanisme* fondée en 1942, accompagne (notamment par ses dossiers élaborés en partenariat avec des associations, établissements d'enseignement supérieur, administrations, fondations, entreprises, etc.) les mouvements et les personnes, de toutes origines et sensibilités, qui ont à cœur la mise au point d'une éthique économique, la jonction entre l'économique et le social, le développement équitable et durable pour tous les peuples.

*l'économique (gratuité de l'effort sportif, désintéressement de l'engagement, dénonciation des méfaits de l'argent dans le sport ...)* (Defrance & Pociello 1993, 4-6). Pourtant, cette définition qui nie « *les déterminants socioculturels, les distinctions de classes ou le marquage social des pratiques* » (Ibid.) est en opposition avec les autres fonctions du sport définies par J. Defrance et C. Pociello générant des conflits au sein des « partenariats » et « projets communs » impulsés par la PV. Ainsi les fonctions marchandes « *attachée à la production, la distribution et la gestion des biens et services spécialisés (qui incluent les consommations spectaculaires et médiatiques)* », éthique-intégrative « *essentiellement assurée par les organisations fédérales qui sont attachées à la production et la gestion d'une élite sportive, [...] la reproduction de leur structures et à accroître la puissance sociale* » (ibid.) et ludique « *qui fonctionnent sur la logique de la liberté, du plaisir, de la distraction, de l'amusement (" culture-fun "), c'est-à-dire sur le régime des activités de loisir* » (ibid.) bien que parties prenantes des actions d'insertion s'éloignent de la pensée légitime d'un milieu socio-éducatif et scolaire dominant dans l'insertion. dans le secteur socio-éducatif. Ainsi les agents des différentes fonctions du champ sportif devront traduire leurs actions au plus près de ces objectifs prédéfinis. Les luttes pour la définition de l'insertion par le sport<sup>109</sup> commencent avec pour enjeu principal sa domination.

La bascule à l'arrière plan du thème de la participation mais surtout sa substitution, « *tel un ersatz* » (Poujol 1996a, 143), par ceux de l'immigration et de la sécurité intérieure, n'est pas sans fondement et relation, voire mêmes sans une certaine continuité. La PV propose un remède transversal à l'anomie sociale dont les composantes sont celles d'une lutte de légitimation entre les ministères pour investir le champ de l'insertion. Ses méthodes structurent le champ politique et donc les sous champs qui le constituent par une territorialisation (intercommunale), une technicité (rapports, comptes-rendus, discours officiels, expertises), une sectorialisation (administration des violences urbaines et politique sociale élargie), une participation (non instituée) et une nouvelle citoyenneté (devoir être), propre à répondre aux nouvelles prérogatives fédéralistes d'une communauté européenne. Un certain nombre d'éléments orientent les politiques françaises vers un fédéralisme européen. « *L'américanisation des techniques* » (Collovald 2001, 113) liée à une « *globalization* » (Bourdieu 2001, 25) imposée par des théories économiques dont les Etats-Unis sont les représentants, notamment dans le cadre des actions des Ministères de l'intérieur et de la

---

<sup>109</sup> Le rapport est flagrant entre le sport et l'urbanisme étudié par S Tissot (2005a, 63) dans le cadre des politiques d'insertion. Le flou de la définition de la mixité sociale va permettre « *aux agents intervenants dans le champ de s'affronter par bonnes définitions de la mixité sociale interposées, chacun défendant sa conception de la juste proportion des populations qui génère ou freine la mixité sociale.* »

justice, connotent néanmoins de réelles différences dans les formes de participation et de prise en charge des populations. Au Etats-Unis, la question de l'exclusion passe par une incitation à la recomposition des communautés qui doivent s'organiser elles-mêmes plutôt que de déléguer sans cesse les affaires publiques aux autorités ou à des professionnels de l'intervention sociale rémunérés pour s'en occuper. Dans ce cadre les populations exercent un réel pouvoir d'action et de pression auprès des autorités et notamment dans le domaine de la sécurité. D'ailleurs, les « communautés de quartier » sont associées à la police pour lutter contre l'insécurité. Face à la crise urbaine et à la fragmentation sociale, le modèle français s'oppose d'un point de vue philosophique et pratique au modèle « communautaire » américain<sup>110</sup>, mais de moins en moins à son fonctionnement. En France la communauté équivaut à un sens de dérive alors qu'aux Etats Unis le terme social est associé aux notions d'assistance et de dépendance. Néanmoins, l'observation d'un Etat de moins en moins interventionniste par son désengagement progressif de l'insertion et la mobilisation de tous les agents sur cette question à l'échelon local par la PV, rappelle cependant un modèle communautaire basé sur les regroupements de communes. Cependant, la non objectivation de la participation en France et le système politique en place permettent de préserver une différence entre un modèle anglo-saxon qui fait remonter les initiatives (Bottom-up), et un modèle français continuant à imposer d'en haut (top-down) (Wacquant 1999).

Malgré cette opposition philosophique sur les notions centrales de l'intervention que sont les aspects communautaire et social, J. Donzelot (2003) pose la question du choix de la politique française et des raisons d'une rhétorique américaine dans la gestion des problèmes sociaux urbains alors que la définition des concepts est contrariée par le sens même de ceux-ci ? L'utilisation récurrente par les différents protagonistes institutionnels de la reconstruction urbaine de trois notions fondamentales : mixité (politiques d'ordre par la dispersion des pauvres), citoyenneté (apprentissage d'un « devoir-être ») et proximité (restaurer l'autorité défaillante des services par la légitimation nouvelle que leur procure ce contact avec les administrés<sup>111</sup>), montre bien que ce ne sont pas directement les populations concernés qui façonnent la PV, mais l'« *Etat social* » qui tente d'imposer les valeurs d'une petite bourgeoisie (santé, éducation, emploi, loisirs, services publics...) aux différents relais locaux.

La relation citoyenneté-participation, deux concepts proches de la démocratie américaine (Lardinois 2000), mêle les notions de démocratie et de proximité. Cette relation

---

<sup>110</sup> Sur la comparaison des modèles de prises en charge « des exclus sociaux », ou des politiques de la ville version française et américaine, voir les travaux de J. Donzelot (2003)

<sup>111</sup> Selon J. Donzelot et al (2003), op. cit : la démarche américaine voudrait rétablir la confiance entre les gens alors que la démarche française voudrait rétablir la confiance envers les institutions.

reste bancale ou tout du moins composite dans la mesure où l'on propose dans cette modernisation des politiques de proximité (PV, contrats de ville et intercommunalité) de donner le pouvoir de participer à la population, sans donner la possibilité de gouverner. La participation est ainsi transformée en logique de passivité et reléguée au stade de concertation et information des habitants (Donzelot & coll.2003). Or, cette forte ambition de « *transformer la ville* », ce « *volontarisme urbain* » se déploie au détriment des politiques sociales en direction des habitants. En fait, la citoyenneté relève donc du devoir-être plus que de l'acquisition d'un pouvoir « *bottom-up* » comme le laisse présager le discours politique depuis un demi-siècle. Concrètement, cette notion de citoyenneté comprise comme un devoir-être plus qu'un savoir-être se révèle de manière caricaturale dans le concept de participation souvent associé aux discours de la PV et plus largement aujourd'hui, aux dispositifs publics de redynamisation urbaine. Cependant, par crainte que cette « logique de participation » permette la construction réelle d'un pouvoir conquis par la population, cette logique se mue pratiquement en logique de « consultation » et « d'information ». En effet la participation n'est jamais présentée comme le moyen de la construction d'un pouvoir pour ceux qui en ont le moins. Au contraire la PV abandonne l'insertion aux agents locaux prêts à investir cet espace non défini et financé par l'Etat. Il voit dans cet outil l'occasion de se désengager définitivement du problème des quartiers sensibles. La participation en France ne sert qu'à responsabiliser les citoyens face à « leur inemployabilité », sans leur donner les capacités de se faire entendre.

## **B. Un modèle américain de démocratie de proximité pour un fédéralisme européen**

Il existe un grand nombre de critères qui pourraient expliquer cette modernisation de la politique française, mais il semble néanmoins que deux éléments principaux en dessinent les contours. Tout d'abord le contexte de construction d'une communauté européenne aux membres toujours plus nombreux entraîne les différents pays à trouver un terrain d'entente pour une harmonisation des politiques, des territoires administratifs, des dispositifs ..., un projet commun à l'ensemble des membres dans des domaines aussi différents que l'économie et le social (Bourdieu 2001). Ce besoin de cohérence est aussi synonyme de changement dans une Europe aux multiples cultures qu'elle soit institutionnelle, politique, économique et c'est pour cela que la France et sa spécificité se retrouve en porte-à-faux avec la majorité de ses voisins notamment sur la question de la démocratie de proximité, parce qu'éloignée d'un système fédéral contrairement à l'Allemagne, le Royaume-Uni ou l'Espagne. Ensuite, la

mondialisation des échanges menée depuis le traité de Rome, a entraîné les membres dans un libéralisme économique qui a fait naître une concurrence (inter- et intra-) entre les différents échelons territoriaux (Etats, Régions ou Länders, et Agglomérations) largement masquée par une rhétorique institutionnelle qui préfère exprimer la solidarité, le travail en commun, l'union, la mixité sociale. C'est pourquoi une multitude de facteurs sont à prendre en compte dans la structuration de l'espace social et des champs qui la composent. Pour notre part, nous nous attacherons dans ce travail à prendre en considération l'autonomisation des collectivités territoriales grâce aux compétences qui leurs sont transférées par la PV, mais aussi les nouvelles formes de participation qui doivent émerger de ce réaménagement de l'espace.

***a) Une légitimation de la pensée libérale et chrétienne par une petite bourgeoisie nouvelle***

Durant la deuxième moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, le champ politique a été structuré par les champs scientifiques de la sociologie et de la philosophie mais aussi celui du journalisme dont Raymond Aron a été l'un des instigateurs de la pensée libérale (Lardinois 2000). Son action simultanée dans ces deux disciplines a permis la construction des sciences politiques dont il est en partie l'instigateur comme spécialiste conforme à la définition dominante de ces écoles (Ecole Nationale d'Administration ; ENA et Institut d'Etude Politique ; IEP) qui deviendront celles du pouvoir : « *un savoir d'expert orienté vers l'aide aux gouvernants [...], une science des affaires destinée à adapter le gouvernement aux temps et aux lieux ; le modifier suivant les circonstances des hommes* » (Lardinois 2000, 80). Une stratégie qui servira les élus de gauche formés par les enseignants d'IEP prêts à diffuser ce savoir (Dubedout\*, Gilman\*, Verlhac\*, Quermonne\*, Domenach\*, Destot\* et Blanc\* à Grenoble ou Richard\* et bien d'autres au niveau national) ou même entre celles d'Aron en personne. Il est intéressant de puiser dans le travail de R. Lardinois la façon dont les sciences politiques intègrent des valeurs teintées d'un « *libéralisme catholique* »<sup>112</sup> et la notion « *d'individualisme chez Tocqueville* » (Lamberti 1970, 7 ; cité par Lardinois 2000) visibles dans la classe politique étudiée (Cf. Annexe 1). Il est ainsi plus aisé comprendre comment elles vont trouver écoute au cœur des dispositifs sociaux d'insertion et donc du sport, et plus précisément dans les actions auprès de la jeunesse relayées par les élus locaux.

On retrouve dans la position et la trajectoire sociale d'Aron\* cette homologie d'une classe petite bourgeoise repérée dans les précurseurs de la PV. Il est issu d'une famille très

---

<sup>112</sup> « *la révolution de février [1848] doit être chrétienne et démocratique.* » Tocqueville (1981, 61) cité par Lardinois (2000)

fournie « *en capitaux social et symbolique* » (Lardinois 2000, 77) qui le place à la limite des pôles mondain par son frère aîné et économique par son frère cadet (Ibid., 77) et lui procure un position innovante transversale dans les champs politiques et scientifiques pour l'époque. Cette position délicate le force à prendre ses distances par rapport au champ politique (*directeur de cabinet d'André Malraux sous De Gaulle et militant au RPF*), pour des raisons éthiques, mais aussi journalistiques (1947 à 1977 *éditorialiste consacré au Figaro puis de 1977 à 1983 à l'Express*) et universitaires (*Normalien en 1924, Agrégé en 1928, Docteur en 1938*). Sa situation de « *professeur pour les journalistes quant il n'était plus qu'un journaliste aux yeux de ses pairs* » (Baverez 1997, cité par Lardinois 2000, 79) va déterminer ses choix de reconversion et de légitimation dans un secteur moins symbolique des sciences sociales : les sciences politiques naissantes. La diffusion de la pensée de Tocqueville sera alors pour lui l'occasion de se faire une place qui par ailleurs va largement orienter les contenus de cette discipline, en l'inscrivant dans une pensée libérale et chrétienne qui sera reprise par une élite passée par ces écoles du pouvoir. L'augmentation du nombre global des étudiants en sciences sociales et celle des effectifs enseignants favorise également l'ouverture d'un marché de la publication (la revue tocquevillienne ; 1979) en direction des ouvrages généralistes dans lesquels Tocqueville se trouvait régulièrement présenté comme l'un des pères fondateurs de la sociologie par le modèle inspiré par Aron (Lardinois 2000). Enfin, cette structuration des sciences politiques est favorisée par : « *cette rhétorique simple et floue* » qui peut être « *aisément réinventée à l'occasion de ces débats convenus sur la modernité ajustés aux attentes hétéronomes d'une demande sociale mal définie* » (Lardinois ; 2000, 87), dont les DSQ puis la PV, par leur transversalité de l'action, la mixité sociale, une action sociale et économique et la participation, portent très nettement les stigmates.

La « *nébuleuse sociale* » et « *cette rhétorique simple et floue* » inclinent les élus à agir de la sorte en transposant et en utilisant à souhait cette traduction des problèmes sociaux (Lardinois ; 2000). Dans un contexte de décentralisation et de déterritorialisation, « *l'harmonisation fédérale européenne* » se construit sous l'impulsion d'un libéralisme économique reconnu, mais aussi d'une autonomisation légitimée par la démocratie de proximité. La participation est alors récupérée rapidement, dès le milieu des années 1950, par la nouvelle classe politique grenobloise à des fins électorales, aidée en cela par la présence dans l'entourage de cadres du tout nouvel IEP de Grenoble présidé par Claude Domenach\* puis J-L Quermone\* prêts à diffuser ces valeurs libérales notamment par les rapports qui leurs

sont commandés par l'Etat durant les mandats de gauche<sup>113</sup>. Le destin des GAM au niveau national et celui de Dubedout à Grenoble passent aussi par une légitimation de la pensée toquevillienne quand il expose l'innovation participative lors de sa première présentation aux élections municipales de 1965. Les références aux oppositions entre une fausse démocratie de délégation et une vraie démocratie de proximité, entre archaïsme et modernité, entre notable en place et nouvelle élite, sans plus de précision (Cf. tableau 5), rappellent inexorablement la stratégie aronienne d'un discours ajusté à l'univers bureaucratique et politique et l'utilisation d'une « rhétorique simple et floue ».

Tout comme R. Lardinois a pu mettre en avant l'homologie structurale entre les habitus singuliers de Tocqueville et Aron, les trajectoires propres à intégrer des valeurs libérales de Worms, qui obtient une bourse d'études américaine de dix-huit mois destinée aux futures élites européennes (Université de Californie à Berkeley et Université de Liverpool) (Zuber 1999) et Dubedout<sup>114</sup> (parcours scientifiques prolongés à Carnegie Institute of Technology de Pittsburg,), ne s'en éloignent que très peu avec des origines de bonne famille et des cursus qui leur fournissent non seulement de solides bases scientifiques mais aussi de solides amitiés.<sup>115</sup> Il s'ensuit d'une carrière dans la marine pour Dubedout, un détachement au centre d'études nucléaires de Grenoble (CENG) qui est en train de démarrer. Il y tiendra, pendant les sept années qui vont précéder son élection à la mairie, un poste chargé des questions de programme, de budget et des relations extérieures qui lui servira à parfaire ses compétences dans la gestion et l'apprentissage des mécanismes financiers (Frappat 1979, 188). C'est donc une trajectoire analogue et une identité ambiguë qui lui permettent d'établir une stratégie proche de celle d'Aron dans le champ universitaire. Sa position transversale dans le champ politique local (classe moyenne immigrante, officier dans la marine, scientifique, et adepte des valeurs libérales et participatives par son séjour américain) tout comme les agents de sa liste électorale (Cf. annexe 1) lui permettent légitimement de s'adresser aux classes moyennes immigrées sur la ville avide de modernité et conquises malgré cette image « d'arriviste » qui

---

<sup>113</sup> Rapport dirigé par Domenach « *Action culturelle en milieu universitaire* » (février 1984) pour le Ministère de la Culture, Direction du Développement culturel et Rapport dirigé par Quermonne "l'Union européenne en quête d'institutions légitimes et efficaces", à la *Documentation française en janvier 2000*.

<sup>114</sup> Pour la structuration du champ politique par une élite grenobloise autour de Dubedout, voir le tableau 1 qui retrace sa trajectoire et montre le caractère petit bourgeois des relais d'une gauche moderniste. Le principe de subsidiarité jouera un rôle important dans le développement de la ville selon des valeurs libérales et chrétiennes du niveau européen (Schwartz) et national (Worms, Richard) jusqu'au local (équipe Dubedout puis Destot).

<sup>115</sup> Parmi les 7 stagiaires de l'école navale envoyés, se trouvait Alain Aigrain, qui deviendra plus tard directeur scientifique et technique de la Thomson CSF puis secrétaire d'état à la recherche scientifique dans le gouvernement de Raymond Barre. Cf. Pierre Frappat (1979, 186) Quant à Worms, il y rencontrera notamment Seymour Martin Lipset (1995) dont les ouvrages ont orienté l'étude des conditions, des valeurs et des institutions démocratiques aux États-Unis et dans le monde entier.

le poursuit chez les anciens : « *de renégat aux yeux de la bourgeoisie locale et d'aristocrate de gauche pour les milieux populaires* » (Frappat, 1979, 185). Son capital symbolique procuré par sa fonction au C.E.N.G lui permet de lier des relations de tout premier ordre avec les universitaires et ingénieurs immigrants comme lui qu'ils rencontrent, et ils opposent ensemble « *le brillant destin industriel et universitaire de cette ville et le sous équipement et la médiocrité d'une animation de sous préfecture qui leur échappent* » (Frappat 1979, 187). Le flou et les contours incertains de sa campagne vont ainsi permettre l'émergence des couples antinomiques autour de la modernité et palier ainsi le vide d'une participation qui l'est tout autant. Mais cet outil démocratique, comme l'expriment certains slogans -« *rendre le pouvoir aux citoyens* », « *changer la ville pour changer la vie* » ou « *décentraliser l'action municipale* » (Dulac, 1996, 135)- semble instrumentaliser comme le rappelle l'absence de lois en la matière.

Le double jeu de l' élu local « efface » alors dans son troisième mandat ses promesses du premier qui consistaient à dire non seulement que son action se programmerait sur douze ans maximum, mais aussi qu'il passerait par une action centrée sur ce non-cumul -propre à une démocratie de proximité- auquel il dérogera en étant élu député. Son capital social va structurer sa carrière politique, et c'est par l'intermédiaire d'un ami et ingénieur au CENG qu'il va investir un nouveau secteur incontournable pour la conquête de la mairie: le militantisme de gauche et/ou chrétien<sup>116</sup> (Koebel 2006, 48-55 ; Tissot 2005b). Yves Droulers\*, ancien président national de la jeunesse catholique des milieux indépendants (Frappat, 1979, 188), était alors responsable de la section Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT) (syndicat prépondérant) au CENG. Grâce à lui, Dubedout avait un contact avec certains milieux catholiques, mais surtout il fut un des « *initiateurs prédisposés* » (Frappat, 1979, 188) à la réalité sociale grenobloise qui pénétraient peu un CENG privilégié et préservé. Celui-ci est accompagné d'autres militants catholiques notamment provenant du quartier des alliés-alpins qui furent également ses alliés politiques (F. Hollard\*, B. Gilman\*) lors de sa conquête municipale. Mais c'est surtout le travail d'un tout autre personnage grâce auquel Dubedout va augmenter son volume et surtout se mouvoir à travers le champ politique dont il est extérieur. Sa rencontre avec Jean Verlhac\* -militant à la direction de l'union des chrétiens progressistes (Frappat 1979), marqué par l'influence de

---

<sup>116</sup> Il est important de faire une distinction avec certains de ses alliés politiques à un certain moment de sa carrière. Si les chrétiens forment le noyau dur de son équipe, ses alliances avec les communistes feront les points forts des luttes au sein du champ politique grenoblois, notamment sur la question éducative largement investie par les agents de peuple et culture aux connotations chrétiennes prononcées.

Jean Lacroix, proche de la revue *Esprit*<sup>117</sup> et de *Témoignage chrétien* (Comte 1997) et militant de gauche (PSU puis PS)- sera décisive. Tout au long de ses trois mandats qui le porteront à la tête d'une ville en plein essor démographique, industriel et technologique, il sera entouré de cinq personnalités politiques aux trajectoires sociales similaires (Verlhac\*, Gilman\*, Hollard\*, Soulage\*, puis Destot\* lors du dernier mandat) issues pour la plupart de cette même vague d'immigration. Grâce à eux il tissera des liens solides avec les représentants nationaux du P.S et de l'université (Cf. annexe 1). Ce groupe va moderniser la cité grenobloise durant presque vingt années consécutives -entrecoupés seulement des mandats d'Alain Carignon en 1983 et 1989- avant de la récupérer douze ans plus tard avec la liste menée par son ancien lieutenant M. Destot. Cette modernisation propre à une politique de gauche a été construite dans la continuité d'une liste de gauche conduite par des meneurs charismatiques de l'ère Dubedout.

De même que la légitimation de l'œuvre de Tocqueville dans « les écoles du pouvoir » a diffusé par un discours adapté à l'univers technique, bureaucratique et politique, ce dernier devient effectif sur la scène politique locale grâce au relais des sciences politiques : les élus grenoblois utilisent également ce discours et cultivent ses valeurs libérales. La pensée tocquevillienne diffusera dans les campagnes municipales par des personnalités issues de l'IEP comme C. Domenach<sup>118</sup> et son directeur J-L Quermonne, (premier président de l'université en sciences sociales), ainsi que Bernard Gilman<sup>119</sup> l'adjoint à la culture en tant qu'intervenant dans le domaine, et enfin Gérard Blanc diplômé de l'école et Responsable de « l'équipe Grenoble » à l'Agence d'urbanisme de l'agglomération grenobloise (A.U.R.G). Mais cette interpénétration des champs politique et universitaire ne s'arrête pas au recrutement des cadres au C.E.N.G. Un certain nombre d'universitaires se placent professionnellement<sup>120</sup> grâce à des connivences politiques dans les différentes Unités d'Enseignement et de Recherche (UER) qui se retrouvent implicitement à gauche. Ainsi l'urbanisme est dirigé par Jean Verlhac et orienté vers les socialistes. Dans certains

---

<sup>117</sup> Sa proximité avec la revue *Esprit* et les positions de son concepteur, renforcent la mainmise de cette élite chrétienne sur le champ politique Grenoblois. L'influence de Mounier sur les catholiques engagés dans la résistance à partir de 1944 et sur les maquisards qui ont largement participé à la reconstruction de Grenoble, notamment dans le secteur de la jeunesse, impose encore d'avantage cet idéal d'un catholicisme social.

<sup>118</sup> Pour venir diriger sciences-po de Grenoble, cet ancien énarque a quitté son administration d'origine - le ministère de l'équipement- ou il avait eu l'occasion de rentrer en contact avec les élus grenoblois. Il sera aussi le directeur de la maison de la culture de Grenoble.

<sup>119</sup> Instituteur, adjoint à la culture, directeur de la maison de la culture en 1979, enseignant à l'IEP, inspecteur général de l'administration au ministère de la culture.

<sup>120</sup> Il est incontestable que la réforme des universités mise en place par Edgar Faure a permis une souplesse de fonctionnement qui a favorisé la constitution d'équipes où l'affinité politique a compté souvent autant que la compétence. (Frappat, 1979)

départements de l'institut de recherche économique et de planification on retrouve des rescapés du « maoïsme » et dans tel autre des communistes. La palette est complète comme le fait remarquer P. Frappat (1979), des trotskistes aux anciens « maos » en passant par les divers courants du P.S et, dans la moindre mesure, du P.C. ; l'hégémonie de la gauche est complète dans un établissement comme L'IEP de Grenoble<sup>121</sup>. L'un dans l'autre, il paraît difficile que la pensée tocquevillienne n'est pas diffusée dans l'innovation d'une politique locale -et plus particulièrement culturelle- basée sur le développement d'une démocratie de proximité où les valeurs libérales et chrétiennes<sup>122</sup> sont dominantes. Les thèmes abordés sont propices à l'émergence de potentats locaux, qui, par l'intermédiaire de cette nouvelle génération et notamment des conseils de quartiers, investissent la vie politique locale. L'arrivée d'une gauche représentante des classes moyennes et supérieures immigrantes et dont la majorité des membres sont catholiques<sup>123</sup> va structurer un champ politique local dans lequel les principales innovations économiques, technologiques, sociales, éducatives et culturelles vont se construire autour de l'habitus d'une « petite bourgeoisie » (Accardo 2004 ; Bourdieu 1979) qualifiée de « nouvelle » (Du Boisberranger, M. Michel, J. Tournon, 1973 ; Mauger 1991). Dans ces conditions le discours des élus -pour recruter les nouveaux arrivants à Grenoble qui représentent le nouveau dynamisme de la ville- s'accorde avec les couches techniciennes supérieures que le G.A.M. recrute, qu'il s'agisse de médecins, d'architectes, mais surtout d'ingénieurs ou d'universitaires, à l'approche très pragmatique des problèmes combinée avec une démarche généreuse ayant en général son origine dans une formation chrétienne et la doctrine sociale de l'Eglise catholique promulguée par le concile de Vatican II. Cette traduction des problèmes sociaux par les élus grenoblois tourne autour d'une autogestion que prône le PSU à cette époque sous l'impulsion de M. Rocard, et d'une décentralisation naissante. Le contexte socio-économique favorable -aidé en cela par la

---

<sup>121</sup> Il est intéressant de remarquer que les caractéristiques des proches de la classe politique grenobloise sont similaires en bien des points aux caractéristiques des fondateurs de la politique de la ville. Ils portent les mêmes valeurs que relève Sylvie Tissot (2005 b, 72) : *une action globale, favoriser la démocratie locale, et la restauration du lien social*, défenseurs de la cause des quartiers sensibles, se réclamant d'une connaissance concrète de la « réalité ». Ils sont « nés pour la plupart dans les années 1940-1950, ont en effet été partie prenante de la vague critique qui s'est développée autour de mai 1968 : pour beaucoup issus de la gauche et de l'extrême gauche, ils ont fréquenté les groupuscules maoïstes, les organisations trotskistes, le PSU, le PS, ou le PC, tandis que d'autres ont participé à des mouvements associatifs, aux luttes dites urbaines, antiracistes ou encore féministes. (Tissot 2005 b, 72)

<sup>122</sup> Sur ce point P. Frappat (1979, 508) parle « d'anciens chrétiens –catholiques essentiellement- qui sont partout : dans les syndicats, les municipalités, les partis quels qu'ils soient. [...] Mais ces « anciens chrétiens » ont pour la plupart cessé d'entretenir des relations avec l'Eglise. Ils continuent à être marqués par une formation, une culture, un engagement, mais ils trouvent ailleurs que dans l'Eglise l'aliment de leur action d'aujourd'hui ».

<sup>123</sup> Le renouvellement du parti socialiste à partir de 1969 fit apparaître parmi les élus de 1971 des gens que la S.F.I.O ne possédait qu'à l'état d'exception : des ingénieurs qui remplacèrent les employés de la fonction publique ; des militants branchés sur le syndicalisme d'entreprise ou d'autres causes comme le planning familial ; des gens souvent formés par des mouvements chrétiens, catholiques ou protestants. (Frappat 1979, 203)

préparation des Jeux Olympiques d'hiver de 1968<sup>124</sup> - et les relations avec les organes nationaux du P.S, vont permettre de mener à bien les grands chantiers qui feront la renommée du « mythe grenoblois » dans la fin des années 1960 et tout au long des années 1970. La politique culturelle et la construction de la Villeneuve de Grenoble au concept largement innovant des points de vue architectural, socio-éducatif et participatif en seront les points d'orgue. Mais la pérennité de ces agents dans la vie politique grenobloise et le passage de Dubedout comme député et rapporteur sur la question de la restructuration urbaine vont largement « prédisposer » la construction d'une intercommunalité locale (Cf. annexe 1 pour une vie d'ensemble de l'homologie des trajectoires des agents). L'innovation, au centre du projet de la Villeneuve de Grenoble dans les années 1970, a structuré le champ politique local et national par l'habitus de l'élite au pouvoir. C'est dans ce cadre que nous allons étudier les institutions locales et particulièrement socioéducatives en montrant comment cette culture propre à la ville a permis d'ériger l'intercommunalité structurelle dans un premier temps mais aussi politique dans un second sous couvert d'organes démocratiques embryonnaires, et comment la décentralisation a permis de l'imposer, près de trente ans plus tard, à l'agglomération.

### ***b) L'Intercommunalité, le territoire de la politique de la ville***

Les bienfaits de l'intercommunalité sont le leitmotiv de la classe politique : « *plus de solidarité, de rationalité, de pertinence, d'équité et d'efficience et moins de concurrence et d'éparpillement de la dépense publique dans la gestion locale des services entre des territoires qui dessineraient partout des bassins de vie naturellement intercommunaux* » (Vanier 2004, 204). Autant de valeurs que concepteurs et élus considèrent comme inhérentes, surtout depuis que les processus des années quatre vingt dix l'ont conduite d'une forme syndicale jugée routinière et sans perspective (intercommunalité dite de gestion) à la forme communautaire fondée sur le projet (concrètement, sur une intégration fiscale décuplée) (Vanier 2004, 204). *La solidarité, la rationalité, l'équité, l'efficience, la pertinence* (Loi Chevènement 1999) et quelques autres encore font parti d'une rhétorique difficile à remettre en cause par les citoyens. Un mécanisme qui avait permis à la participation « spontanée et naturelle » de vivre sans être définie dans les années 1970. Ces valeurs sont transversales à l'ensemble des domaines qui touchent la restructuration, et le concept de territoire permet quant à lui d'introduire l'un des premiers effets : l'ouverture d'une nouvelle ère

---

<sup>124</sup> Les JO ont amené à Grenoble bien plus qu'une renommée internationale. C'est ainsi que certaines infrastructures ont pu être construites sur des fonds d'aide de l'Etat, comme la maison de la culture, des réseaux autoroutiers et bien d'autres.

institutionnelle pour les communes, et ce parallèlement à leur mutation dans tous les autres pays de l'union européenne. C'est dans ce cadre que Martin Vanier (2004, 204), géographe, s'interroge sur la vocation «*des hérauts de l'intercommunalité*», qui sont aussi ceux de la construction européenne, pour «*la sauvegarde du système communal à la française.* » Sous cette impulsion, l'intercommunalité a montré qu'elle ne progressait que dans la tension entre ses deux faces contradictoires à l'établissement de cette communauté locale: «*la coopération entre les communes souveraines vis-à-vis de la construction volontaire d'une part, la constitution à partir de cette même construction d'un acteur supracommunal qui gagne peu à peu son autonomie vis-à-vis de ceux qui l'on fait naître d'autre part* » (Vanier, 2004, 204). Cet embryon institutionnel de l'Europe fait naître néanmoins un territoire aux vertus vantées.

Il est question de problèmes démocratiques à cet échelon territorial et sa création ramène inexorablement le thème de la participation des habitants (*objectif* de la loi Chevènement 1999) sur le devant de la scène. Deux éléments constituent sa place au niveau local. D'abord le jeu des élus communautaires désignés grâce à un suffrage indirect, ensuite le développement de la démocratie de proximité au sein des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I). Le déplacement des enjeux dans l'arène locale se caractérise donc au niveau d'un nouveau double jeu d'élus qui consent désormais à doter les structures intercommunales de compétences de plus en plus larges, tout en persistant à les reléguer dans un état de subordination politique par rapport aux communes (Bué et coll. 2004, 41). Pour aller plus loin, il semble même que le transfert de nouvelles compétences a accentué la réticence des maires devant l'autonomisation politique des institutions intercommunales, dans la mesure où elles devenaient de plus en plus décisives pour la réalisation de leurs propres politiques municipales. Ce processus de renforcement de l'intercommunalité « sans démocratisation<sup>125</sup> » confirme non seulement les travaux menés par Michel Koebel «*sur le pouvoir local et sa démocratie improbable* » (2006) et «*les travers de la démocratie participative* » (2007), montrant que l'amplification du rôle des autorités locales ne s'accompagne pas nécessairement d'une implication accrue des citoyens dans le processus de décision publique. La place du citoyen dans les processus de décision n'a pas beaucoup évolué depuis les années 1970.

---

<sup>125</sup> Comme l'ont montré Demaye P., « la recherche de la démocratie intercommunale », CURAPP/CRAPS, *la démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, Paris, Presses Universitaire de France, 1999. ou Domenach J., " *L'intercommunalité : nouvelle chance pour la citoyenneté locale ou relance notabiliaire ?* » , Caillosse J. (dir.), *Intercommunalité: invariance et mutation du modèle communal français*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1994, p. 131-143. Cité par Bué et Coll (2004, 41 n13)

Par ces références réitérées à chaque effort décentralisateur et autogestionnaire, la démocratie de proximité semble prendre l'apparence d'une carotte que l'on agite devant le nez des citoyens, et dont la véracité détourne toutes sollicitudes de la part des élus d'un compromis légiféré. La stratégie est reproduite au fur et à mesure de son utilisation et les citoyens se retrouvent confrontés à un discours flou qui leur vante les effets d'une coopération intercommunale. Néanmoins il semble que l'opacité des processus de décision intercommunaux et l'éviction du citoyen qui l'accompagne, se comprend comme « *un processus réel de sélection, encouragé par le faible investissement des élus intercommunaux sur d'autres scènes politiques, qui renforce la spécialisation de ce corps et le glissement vers une pseudo démocratie d'expertise sur la base de compétence technique que vient conforter la rhétorique sur la technicité des enjeux* » (Nicolas Bué et coll. 2004, 220). Libérés des contraintes du fait de l'absence de publicité donnée à leurs prises de position, les élus communautaires gagnent une autonomie de décision confortable, bien soulignée par Daniel Gaxie (1997, 45): « *Procédant indirectement du suffrage des électeurs, les responsables de groupements se sont également habitués à gérer les questions intercommunales entre eux, à l'abri des sanctions électorales immédiates, tout en pouvant se prévaloir d'une légitimité démocratique. On comprend que ce confort relatif soit pour beaucoup, plus une raison supplémentaire de s'opposer à l'idée de l'élection des membres des conseils des EPCI au suffrage universel direct.* »

Pourtant on ne peut occulter les grandes avancées de ce nouvel échelon institutionnel et notamment celles procurées par la loi Chevènement (1999) délaissant toutefois la sempiternelle dispute à laquelle se livrent les maires et les modernisateurs des communes depuis les années soixante, et qui se conclut inexorablement par la réaffirmation du *fait communal* (Vanier 2004). Son succès<sup>126</sup>, malgré cela, réside dans la façon de rompre avec le sort jusque là réservé aux tentatives de réformes qui l'avaient précédé, et qui se traduit par une augmentation significative du nombre de regroupements<sup>127</sup> et par d'importants transferts de compétences des communes. L'objectif de rationalisation de la carte intercommunale que s'était fixée la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République n'a pas été atteint. La multiplication des formules de coopération a encore ajouté à

---

<sup>126</sup> Il est très difficile de cerner de manière générale les succès de cette loi dans la mesure où la création de nouvelles structures peut faire illusion sur l'ampleur de la dynamique intercommunale engagée. Seule une étude du fonctionnement réel comme nous essayerons de le faire dans le champ sportif permettrait de dire dans quelle mesure ces dernières acquièrent une certaine autonomie par rapport aux communes, conformément au projet du législateur.

<sup>127</sup> Pour un bilan détaillé, voir Marcou G., « l'application de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement de la coopération intercommunale : une étude de mise en œuvre dans 18 régions », *les travaux du centre d'études et de prévision*, 2000, p.73-147

la confusion, les nouvelles communautés de communes et de villes venant se superposer aux structures plus anciennes que sont les syndicats, les districts et les communautés urbaines. Le paysage intercommunal français compte ainsi en 1999 près de 20000 organismes de coopération, aux compétences plus ou moins étendues et aux modes de financement plus ou moins intégrés (tableau 6). Cette superposition, voire cet enchevêtrement, opacifie encore l'action locale et nuit à son efficacité.

<b>Dispositifs de coopération à fiscalité propre</b>	<b>1993</b>	<b>2000</b>	<b>2003</b>
Communautés urbaines (CU)	9	12	14
Communautés de communes (CC)	193	1493	2 195
Communautés de villes (CV)	3	1	*
Communautés d'agglomération (CA)		50	143
Districts	252	281	*
<b>Nombre de groupements à fiscalité propre</b>	466	1 846	2352
Nombre de communes regroupées	5071	21328	29754
Population regroupée (en millions)	16,1	37	48,2
<b>Nombre de groupements à Taxe Professionnelle Unique (TPU)</b>	18	303	934
Nombre de communes regroupées	179	3264	11958
Population regroupée (en millions)	2,1	13,1	35,4
Syndicats			
SIVU	14596	14885	nd
SIVOM	2478	2165	nd

**Tableau 6- Évolution du nombre et de la nature des structures de coopération intercommunale.** (Source: ministère de l'Intérieur, *Les collectivités locales en chiffres*, Direction générale des collectivités locales, 2004.)

Pour tenter à nouveau de simplifier et de rationaliser le paysage intercommunal, la loi Chevènement de 1999 cultive *le paradoxe* (Marchand 2004, 63) par l'introduction de nouveaux échelons : les communautés d'agglomération, de communes et urbaines. Elles relèvent d'une nouvelle conception des compétences (basée sur le développement et la solidarité) et des financements (basée obligatoirement sur la taxe professionnelle unique, TPU pour les deux premières). Après trois années seulement de fonctionnement du dispositif, les trois quarts des communes sont intégrées aujourd'hui dans des structures intercommunales à fiscalité propre (fiscalité additionnelle, fiscalité mixte ou TPU) et le quart dans des groupements à TPU (Tableau 6). Ces nouvelles structures sont le pivot d'une nouvelle intercommunalité qui redessine le paysage administratif territorial. Leurs domaines de compétence doivent réduire la concurrence que ces communes, dans ces espaces, sont susceptibles de se livrer au regard des services collectifs offerts aux entreprises (tableau 7), tout en répondant à une concurrence économique accrue entre ces nouveaux territoires intercommunaux.

La communauté d'agglomération de Grenoble (Grenoble Alpes Métropole), qui sera notre territoire d'étude, est destinée à structurer des ensembles urbains socialement et économiquement cohérents, sur la base de la continuité territoriale. La PV y trouve une place importante par son statut de compétence obligatoire (tableau 7). Sa mission consiste à réduire les inégalités entre les différents territoires et de réintégrer les quartiers stigmatisés dans la ville en les rendant attractifs au niveau de l'agglomération. Pour atteindre cet objectif elle applique les concepts dont elle est porteuse comme la mixité sociale et urbaine, la participation des habitants, le partenariat et la transversalité de l'action, l'insertion sociale et économique, et l'innovation en matière d'éducation, de formation et de prévention. Dans ce cadre le sport et la culture<sup>128</sup> (Négrier 2004, 133) sont appelés à intervenir au sein de cette aménagement de l'espace par des infrastructures (tableau 7). Ces compétences (optionnelles ou obligatoires) sont censées créer une dynamique pour un traitement des pathologies urbaines et favoriser l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet commun. Le Grand Projet Ville de Grenoble-SMH (GPV) financé par la PV sera le dispositif utilisé par Grenoble Alpes Métropole (GAM) et les communes associées, et la « plaine des sports » le moyen choisi pour rendre attractif un territoire désœuvré. Le choix d'un projet sportif sur le thème de l'insertion, dans lequel tous les agents du champ sportif sont appelés collaborer, est l'occasion pour les plus opportunistes de remplir les cases laissées vides par les concepteurs.

<b>Dispositif</b>	<b>Compétences obligatoires</b>	<b>Compétences optionnelles</b>
<b>Communautés de communes - (appelées à structurer les regroupements de moins de 50000 habitants)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement économique dans la communauté.</li> <li>- Aménagement de l'espace</li> </ul>	Une compétence parmi quatre <ul style="list-style-type: none"> <li>- Voirie</li> <li>- logement et cadre de vie</li> <li>- environnement</li> <li>- équipements scolaires</li> </ul> Autres compétences transférées par les communes
<b>Communautés d'agglomération (plus de 50000 habitants autour d'une ville centre de plus de 15 000 habitants ou d'un chef-lieu de département)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement économique</li> <li>- Aménagement de l'espace communautaire</li> <li>- Équilibre social de l'habitat</li> <li>- Politique de la ville</li> </ul>	Trois compétences parmi cinq <ul style="list-style-type: none"> <li>- voirie d'intérêt communautaire</li> <li>eau</li> <li>- assainissement</li> <li>- environnement</li> <li>- équipements sportifs et culturels</li> </ul>

**Tableau 7: Des blocs de compétences pour coopérer**

<sup>128</sup> E. Négrier se pose la question de la façon dont l'offre de politique culturelle avait servi d'élément de synthèse des aspirations des nouvelles couches urbaines (petite bourgeoisie immigrante comme c'est le cas à Grenoble ou Montpellier ou des villes ayant connu un grand développement démographique et économique depuis les années 1960) à un changement de gouvernement des villes. « *La culture, comme élément de différenciation politique, est entre-temps devenue tellement populaire qu'elle a conduit. . . à un déclin de cette même différenciation, si l'on exclut, au passage, l'exemple des villes gérées par le Front national. Parallèlement, le secteur culturel s'est considérablement renforcé, en termes de professionnels, mais aussi pour ce qui est du domaine associatif. La culture est aujourd'hui le principal domaine de la vie associative, avec le sport.* (Négrier, 2004, 133),

Ces *transferts de compétences* des communes vers les E.P.C.I, au nom de l'intérêt communautaire<sup>129</sup>, concernent largement les *services collectifs offerts aux entreprises*, en particulier l'aménagement des zones d'activité dont on connaît le rôle important dans la concurrence que se livrent les communes pour attirer les localisations ou les délocalisations d'entreprises.

Cette vision économique et fiscale de l'intercommunalité cache néanmoins une autre face de cette coopération que les valeurs de solidarité ne peuvent éponger : le déficit public. La spécificité administrative française rapproche certes le décideur de l'utilisateur, mais éloigne, surtout aux yeux des dirigeants français, la fameuse barre des trois pourcent liée à l'harmonisation européenne des déficits publics (Maastricht, 1992). Or, aucune réforme n'est parvenue à réduire, de manière volontariste ou obligatoire, le nombre de communes. Face à cet immobilisme institutionnel, la *coopération locale* est très vite apparue comme l'alternative politique et économique propre à définir l'intercommunalité dans sa version libérale démocratique et chrétienne comme l'annonce l'économiste M-J Marchand (2004, 62): « *une alternative politique qui permet de maintenir l'autonomie locale et l'identité communale à laquelle les élus locaux et les citoyens semblent très attachés. Elle réalise assez bien l'idéal décentralisateur qui entend conserver le pouvoir local le plus près possible du citoyen. C'est une alternative économique qui, pour plagier Tocqueville, permet d'exploiter les économies de la grande dimension sans renoncer aux avantages de la petite taille.* » Nous retrouvons ici des éléments propres à la construction d'E.P.C.I et au développement de l'autogestion et de la démocratie locale qui proviennent de la décentralisation et surtout des grandes lignées de technocrates et modernistes formées sous l'égide des écoles du pouvoir suite à « l'invention de Tocqueville ». Cette vision croisée avec la rhétorique « technique » propre à l'administration, l'opacité des réseaux de décisions, la prédominance du secteur économique dictée par les prérogatives européennes dirigent l'intercommunalité vers un territoire dont les principales compétences sont propres à un libéralisme<sup>130</sup> économique, et à un fédéralisme dont les rapports communautaires prennent la place d'une république difficilement adaptable à cette nouvelle forme de concurrence entre les territoires.

---

<sup>129</sup> L'intérêt communautaire est une question qui devient de centrale dans le domaine du droit et des sciences politiques. Sur le thème du droit intercommunal, le Barreau de Grenoble a organisé un colloque le 10 juin 2005 à l'espace congrès du World trade center de Grenoble. Lors de la deuxième table ronde intitulée « *intérêt communal, intérêt communautaire* », E Deschamps, MCF à l'IEP Grenoble a donné « *la vision du juriste* » et conclue sur le besoin d'en définir les contours. Elle reconnaît que la reconnaissance de cet échelon intercommunal passe aussi par ce travail.

<sup>130</sup> *Seule la compétence du développement économique est obligatoire dans les trois niveaux d'E.P.C.I*

Toutefois, la vision parfois angélique d'une économiste (Marchand 2004), parfois acerbe d'un géographe (Vanier 2004), d'un sociologue (Koebel 2006 et 2007) ou d'un politologue (Bué et coll. 2004), traitant des dimensions structurelles « *d'une moins value démocratique* » permettent néanmoins de relier les principales dimensions de l'intercommunalité (territoire, développement économique, participation). C'est pourquoi nous tiendrons compte de trois gageurs dans le cadre d'une étude de ce type, recommandées par M. Vanier (2004, 203) :

*« La première tient à l'analyse des effets en elle-même qui, pour ce sujet comme pour tout autre, se heurte à l'impossibilité fondamentale de démêler les trop nombreux fils du tissu des causalités et d'isoler à coup sûr l'« effet intercommunal ». Comment faire notamment la part de l'intercommunalité proprement dite, de celle des deux autres phénomènes majeurs de l'époque que sont la **décentralisation et la contractualisation**? La seconde gageure réside dans la tentation à parler de l'intercommunalité comme d'un fait homogène, alors qu'on sait ce que sépare les réalités de la gestion d'une communauté urbaine de plus d'un million d'habitants et trente ans d'âge, de celle d'un syndicat à vocation unique de services techniques desservant quelques communes rurales par mutualisation d'un équipement ou d'une infrastructure. Il est vrai que le raisonnement vaut aussi pour les communes, mais les risques de la généralisation ne sont pas diminués pour autant. La dernière gageure vaut pour l'approche territoriale, à la fois légitime et naturelle sur ce sujet, et susceptible de conduire à vouloir tout aborder : qu'est ce qui n'est pas territorial dans la pensée aménagiste et développementiste contemporaine ? Dès lors que toutes les politiques sectorielles sont aujourd'hui invitées à se territorialiser, la question territoriale prend le chemin d'englober toutes les autres. Mais alors, doit-on renoncer à dire à quoi sert vraiment l'intercommunalité? »*

C'est donc sous ces recommandations que nous centrerons notre champ d'investigation pour essayer au maximum de traiter ce qui sociologiquement construit notre objet d'étude : le sport dans l'intercommunalité. Nous aurons l'occasion de nous confronter à ces problèmes dans une politique qui n'est plus simplement sportive, mais socio-éducative (socio-sportive), de haut-niveau, économique et de loisirs selon l'influence que possède les agents du champ sportif auprès des élus. C'est là que réside l'opacité du jeu, en imposant la transversalité pour une meilleure prise en charge de la question éducative chez les jeunes, et plus singulièrement ceux à qui s'adresse la PV ; l'Etat propose à tous les agents -via des financements- de combattre l'exclusion propre à satisfaire toutes les stratégies d'investissement de l'insertion selon les logiques propres à chacun. L'émergence de thématiques telles que le développement social, même s'il reste dédié à des causes structurelles, semble ouvrir les portes à des compétences plus humaines dans le domaine sportif que l'aspect *sectoriel et technique des infrastructures sportives* (Tableau 7). Enfin, et nous rejoignons sur ce point les travaux sur « *les effets de l'intercommunalité* » menés sous la direction de R. Le Saout et François

Madoré (2004, 11-12), contraignant les chercheurs à garder leurs distances sur « *toutes candeurs généralisatrices* » du phénomène étudié malgré une définition d'un dispositif législatif commun, mais néanmoins très hétérogène dans la structure et les enjeux. C'est pourquoi les auteurs insistent dans leur introduction sur « *le besoin de restituer l'analyse dans son cadre social, territorial, économique et politique* », imposant ainsi un effort de contextualisation permanent.

### **C. Une démarche innovatrice de participation dans les domaines de la culture, de l'éducation... et du sport ?**

Avant de passer à une analyse plus locale de l'intercommunalité grenobloise, il semble judicieux de connaître les enjeux et les changements sociaux qui ont permis à Grenoble de créer cette synergie autour de plusieurs pôles d'innovation. Tout d'abord par les centres de recherche (principalement le Centre d'étude nucléaire de Grenoble ; C.E.N.G) qui ont amené des entreprises et des cadres dans la région et ont permis à des technologies de pointe de développer un secteur économique à la renommée mondiale : les nanotechnologies auxquelles sont dédiées un pôle de compétitivité mondiale. Ensuite, c'est le domaine universitaire, avec ses écoles d'ingénieurs dépendant de l'Institut National Polytechnique de Grenoble (INPG), qui a solidifié ce qui forme maintenant un réseau entre les entreprises, l'université et la municipalité. Mais aussi, dans le cadre de cette thèse - et c'est là que la contextualisation donne de l'ampleur à cette étude- l'innovation qui est dédiée au développement social par une mairie « dite » progressiste. Voilà un vaste programme que celui de décrire les avancées sociales dans une ville considérée comme « un mythe » par P. Frappat (1979), dont l'œuvre, certes hagiographique, d'un proche de l'équipe de Dubedout, et les travaux en sociologie des organisations de C Dulac (1996) sur « *les stratégies d'acteurs de la politique sportive à Grenoble* », vont cependant nous aider à trouver les racines de la situation actuelle. Deux projets menés simultanément dans les années 1970 ont attiré notre attention afin de comprendre comment l'équipe Dubedout a imposé le sport comme un moyen éducatif au détriment de son développement compétitif (Raspaud 2002). Il s'agit du laboratoire social de la Villeneuve -basée sur une autogestion des équipes pédagogiques de ce territoire expérimental- et la politique culturelle puis socioculturelle menée sous l'impulsion de B. Gilman\*. L'analyse de ces dispositifs nous permettra dans un second temps de comprendre comment des éléments valables dans les années 1970 se retrouvent aujourd'hui au sein d'un projet sportif commun au sein de la plaine des sports du GPV Grenoble-SMH. L'innovation sociale qui fut portée à titre expérimental par cette petite bourgeoisie dans les années 1970

devient aujourd'hui la base d'un nouveau projet innovant au sein de l'agglomération. Le GPV martinéro-grenoblois -censée combattre l'exclusion- n'est-elle pas le reflet « d'un projet innovant » issu des mandats Dubedout et imposé comme « normes » trente ans plus tard à l'échelon intercommunal, facilité en cela par le retour de la gauche aux affaires en 1995 ?

***a) La construction d'une politique culturelle identitaire à Grenoble, reproduite dans l'intervention sportive***

☛ **La politique sportive de la municipalité socialiste (1965-1983)**

Le passage d'une appellation « beaux arts » sous la municipalité Michallon (1951-1965) aux « affaires culturelles » au moment de la municipalité Dubedout en 1965 est significatif d'une démocratisation de la culture. Elle marque l'empreinte de la petite bourgeoisie nouvelle qui façonna cette politique sous trois mandats successifs et qui surtout faisait partie du cercle restreint de Jean Verlhac\* (annexe 1). Tout d'abord, Bernard Gilman\* était déjà un professionnel de la culture par l'intermédiaire de son poste de permanent de mouvement d'éducation populaire. Il lui donnait des prédispositions assez éloignées « des beaux arts mondains », et sa trajectoire personnelle ne le mettait pas alors sur le chemin des musées avec une formation de manœuvre puis une reconversion en tant qu'instituteur dans la région grenobloise. Néanmoins, sa carrière politique et professionnelle l'amène à un poste de permanent à Peuple et Culture (P.E.C) en 1962, et son adhésion à l'union de quartier des alpins, dont il dépend, le mêle à la revendication d'une maison de la culture<sup>131</sup>. Elle le mènera à une ascension sociale rapide conclue par la responsabilité du secteur culturel -en tant que promoteur du G.A.M- et proche du P.S.U. lors la victoire de la gauche en 1965. A part la maison de la culture, Bernard Gilman n'avait pas de programme très précis, et rapidement les principales orientations se dégagèrent : développer le réseau des équipements de quartier en s'appuyant si possible sur le mouvement associatif<sup>132</sup> ; faire la place la plus grande possible aux créations contemporaines sans rompre avec le patrimoine, mais en s'efforçant au contraire d'en démocratiser la diffusion<sup>133</sup>. Fidèle aux convictions GAMistes, l'adjoint à la culture va mener une politique qualifiée de « *solitaire et dictatoriale* » (Frappat, 1979, 333-342) selon

---

<sup>131</sup> Le mouvement pour l'émergence des maisons de la culture débute sous l'impulsion de Pierre Mendès France, et devient l'un des chemins de bataille pour la démocratisation culturelle en France. Pujol (1996 a).

<sup>132</sup> Pour plus d'informations sur le mécanisme et les stratégies liées à la participation avec le monde associatif à Grenoble et notamment sportif, voir Dulac (1996)

<sup>133</sup> Un principe cher aux militants culturels de la Résistance. Le mouvement Peuple et culture, où militait Bernard Gilman, était issu des mouvements amorcés pendant la guerre à l'école des cadres d'Uriage, près de Grenoble, et dans les maquis du Vercors, en particulier par des hommes comme Cacérés, Dumazedier, Beuve-Méry ou encore Mounier. Cf. Frappat (1979, 335 n.5) et Pujol (1996b).

ses propres aveux qui va toutefois contrecarrer les dispositions prises par la municipalité en matière de concertation. L'innovation est déjà dans le vocabulaire des élus grenoblois, et cette *tradition* (Muel-Dreyfus 1984 ; Poujol 1996a) est fortement relayée par ces militants issus du mouvement d'éducation populaire *Peuple et Culture* (PEC) auquel appartiennent Gilman\* puis son successeur Rizzardo\*, pour s'occuper de la culture puis du secteur socioculturel. Dans le cas des « nouvelles affaires culturelles » la terminologie employée qualifie la véhémence des attaques du monde associatif avec qui Gilman ne mit pas longtemps à prendre ses distances notamment avec le principe proclamé de participation qui ne dura que quelques mois. Grâce au réseau de Verlhac\* et Soulage\* dans les hautes sphères socialistes, il mena une politique dont il sut conquérir les moyens financiers par ses relations au Ministère de la culture, mais pour laquelle il ne bénéficia d'aucun soutien populaire (Frappat 1979). Les circonstances l'ont d'abord servi, avec les Jeux Olympiques (JO) qui ont pu être habilement utilisés pour favoriser la construction de la maison de la culture, du conservatoire de musique et l'aménagement du musée dauphinois. Mais son action structurelle<sup>134</sup> de 1965 à 1977 se prolonge autour d'une offre très distinctive et assez peu dirigée vers les classes populaires: les œuvres d'art dans la ville, le centre dramatique national des Alpes, l'atelier cinéma, l'ensemble instrumental, le centre culturel scientifique, le développement des « jeunes troupes » de théâtre, la ville en fête, « midi deux heures », les ballets Blaska et la télédistribution (expérience interrompue aujourd'hui de télévision de quartier). Un bon culturel pour la ville suite aux JO, auquel s'ajoute le développement d'initiatives et d'établissements se réclamant de l'éducation populaire : bibliothèques de quartiers, Maison Pour Tous (MPT) et Maison des Jeunes et de la Culture (MJC)<sup>135</sup>, une grande partie des innovations éducatives de la Villeneuve, le développement des centres sociaux, et les initiatives de multiples associations subventionnées par la municipalité (Poujol 1996a). Il devient ainsi le relais de l'équipe Dubedout pour la diffusion des valeurs bourgeoises et chrétiennes véhiculées par les établissements d'éducation populaire. Toutes ces réalisations concernent la seule commune de Grenoble, mais sont souvent utilisées par l'ensemble des habitants de l'agglomération, une dépendance à l'égard de la ville centre qui tendra à s'atténuer légèrement à partir des années 1980, et notamment grâce à la mise en place du

---

<sup>134</sup> « La lecture publique et les enseignements artistiques sont des domaines dont la perception comme culturellement légitime peu paraître plus incontestable que d'autres. Les élus locaux sont en effet plus sensibles à la dimension de service public culturel de leurs équipements dans ces deux domaines, dont l'usage est socialement moins sélectif, dont la reconnaissance symbolique est forte, contrairement à d'autres domaines comme le spectacle vivant ou de la musique pour ne pas parler de l'art contemporain. » (Négrier, 2004, 138)

<sup>135</sup> De deux en 1965, elles sont passées à une douzaine en 1983.

réseau d'équipements de quartier de Saint Martin d'Hères, par une expérience d'animation artistique dans une zone industrielle en construction.

Ce qu'il est intéressant de retenir dans l'œuvre de Gilman se situe dans la phase de décentralisation. Elle permet de déceler la cause de ces changements et surtout d'expliquer cette reproduction du phénomène de participation dans l'évolution « du culturel au socioculturel<sup>136</sup> ». Une étude menée pour le compte du Ministère des Affaires Culturelles par trois chercheurs Grenoblois de l'IEP (Du Boisberranger et coll., 1972 et 1973), a montré que quel que soit ses formes et ses habillages plus ou moins de gauche, cette politique culturelle n'a jamais visé qu'à intégrer socialement ceux qu'elle touchait et à transmettre les valeurs de la classe dominante : celles d'une petite bourgeoisie nouvelle<sup>137</sup>. Le culturel atteint, la municipalité s'attaque à un nouveau projet dont la nature, certes encore innovante, est surtout imposée par une baisse substantielle des subventions de l'Etat vers la culture et la naissance des besoins engendrés par des politiques d'insertion dans les quartiers populaires. Un nouveau secteur aux contours très incertains est contraint de naître en liant la culture à une action « pour tous » proche des directives de l'insertion: le socioculturel. Ce dernier sonne le glas d'investissements essentiellement adressés à une élite, au profit d'une ouverture vers un public plus vaste: enfants, jeunes travailleurs, femmes, personnes âgées, et immigrés (Frappat 1979, 345). Ce nouvel âge de la politique culturelle correspond également au départ de Gilman vers des responsabilités plus nobles (directeur de la maison de la culture) et l'arrivée de René Rizzardo\* (adjoint à la jeunesse) synonyme d'un rapprochement du secteur jeunesse avec la culture. Le passage de témoin entre les deux hommes ne présente pas un énorme changement dans le sens où leurs connivences, leurs habitus proches, leur trajectoire professionnelle au sein de PEC et leurs dimensions municipales permettent même d'utiliser les termes de « passerelle » ou de « continuité » vers ce nouvel âge, masquant une articulation rendue obligatoire avec les politiques d'insertion naissantes. Toutefois, ils laissent transparaître que l'initiative de ce changement de cap provient d'un choix de la mairie par les actions menées. Le socioculturel, ce fut l'apparition de nouveaux supports : théâtre-action, la télédistribution à la Villeneuve, le théâtre maghrébin, le centre culturel et scientifique, mais surtout le développement des équipements de quartier -centres sociaux, maison des jeunes, maisons de l'enfance- qui « *lança dans la ville une cohorte d'animateurs* » (Frappat 1979,

---

<sup>136</sup> Ce que l'on a appelé le « socioculturel » provient de l'institutionnalisation par l'équipement et la professionnalisation de l'éducation populaire. Le socioculturel propose une offre à un public qui vient pour consommer. Consommer du loisir et consommer du « service ». Du moins c'est ainsi qu'on l'interprète du côté « culturel » (Poujol, 1996a, 96)

<sup>137</sup> Le concept de P.N.B eut son heure de gloire, représentée par les couches techniciennes qui ont trouvé dans la politique culturelle le moyen et l'expression de leur pouvoir sur la ville. (Frappat 1979, 342)

345). Après « les années folles » du secteur culturel, le contexte économique des années 1970 rappelle les élus à plus de retenue dans leurs dépenses, recentrant leurs interventions vers le secteur émergent de l'insertion. Il s'agissait pour Rizzardo\*, alors adjoint à la jeunesse, de coordonner l'action des intervenants sociaux en vue de faire s'exprimer les jeunes et de sensibiliser l'opinion locale à certains de leurs problèmes, en particulier l'emploi, la délinquance, la situation des jeunes étrangers, les rapports à l'école. A l'aube des D.S.Q, la politique socioculturelle se transforme petit à petit en une compétence municipale liée à la naissance de l'exclusion et des incivilités. Ce changement permet non seulement de répondre à une demande sociale, mais aussi de faire la promotion d'une innovation socioculturelle moins onéreuse vers les classes populaires et de rationaliser et réorienter l'action des animateurs dans ce domaine. L'ouverture de ce marché est alors une aubaine pour les mouvements de jeunesse affiliés à l'éducation populaire (MJC, MPT, PEC) en perte de vitesse à cette époque et « les nouveaux inséreurs »<sup>138</sup> (Mauger, 2001) issus de la réflexion sur la mise en œuvre de l'éducation permanente conduite par B Schwartz\* à la demande de l'Education Nationale, du Conseil de l'Europe et de la Conférence Nationale des Présidents d'Université (Poujol, 1996b). Un secteur professionnel aussi dynamique que le laboratoire social de la Villeneuve demeurait un site pilote<sup>139</sup> -et donc financé- propice à son développement.

Enfin, dans les conflits qui émergent, notamment sur la notion de laïcité du projet socioculturel et de l'enseignement, entre adjoints et responsables de structures issues des FRANCA, il est important de remarquer que la concertation entre les différents acteurs de la politique locale et les établissements socioculturels semble disparaître au fur et à mesure que

---

<sup>138</sup> « En 1976, les personnels employés à temps complet ou partiel dans les équipements culturels et socioculturels avoisinaient l'effectif de 900 personnes. Les employeurs et les statuts de ces salariés sont des plus divers. Partiellement ou en totalité, la Ville de Grenoble participe cependant au financement de la plupart de ces postes. La plus grande partie de ces personnels se trouvaient employés dans les centres sociaux (166), Maisons de jeunes et Maisons de l'enfance (131), bibliothèques (109), Maison de la culture (80), C.E.P.A.S.C.-Villeneuve (55), musées (53), foyers de jeunes travailleurs (44), Théâtre municipal et Service d'intervention culturelle (24), Ensemble instrumental (23), Centre dramatique (22), clubs de prévention (22), O.D.T.I. (21), etc. Les animateurs proprement dits étaient alors, parmi ces personnels, au nombre d'environ 400. 142 affectés au secteur culturel (bibliothèque, orchestre, troupes, musées, Maison de la culture, etc.) et 261 affectés au socioculturel (équipements de quartier, associations diverses). [...] La plus grande partie de ces postes fut créé entre 1968 et 1974. Depuis, du fait des contraintes budgétaires, mais aussi parce que l'essentiel de la mise en place des équipements est terminée, les créations de postes se font beaucoup plus rares. Cela n'empêche pas la plupart des équipements de se plaindre, souvent à juste titre, de manquer de personnel. » (Frappat, 1979, 345)

<sup>139</sup> En 1972, un groupe directeur composé d'experts des différents pays du conseil de l'Europe entreprenait une série de visites (25) d'expériences et de projets pilotes (dont les écoles de la Villeneuve). Ces visites n'avaient pas pour objectif « d'évaluer » des expériences, mais sur des terrains proposés par les gouvernements parce que constituant selon eux « des démarches d'éducation permanentes », de soumettre à l'épreuve de cas concrets des principes acceptés par l'ensemble des pays en 1971 et réunis dans une brochure publiée au conseil de l'Europe : les fondements d'une politique intégrée. (Millot 1979, 10,)

les enjeux augmentent<sup>140</sup>. L'opération "jeunesse de Grenoble 72" est lancée par Rizzardo pour coordonner l'action des intervenants sociaux et permettre la participation des jeunes pour qu'ils exposent leurs problèmes sur l'emploi, la délinquance, les étrangers et l'école. Les thèmes abordés, centraux dans les nouvelles politiques d'insertion et très importants d'un point de vue symbolique car touchant à des domaines tels que l'emploi et l'école, engendrent un boycott presque général des jeunes de la C.G.T aux MJC locales pour des raisons diverses : « *un point était commun entre les organismes qui s'opposèrent à cette opération : l'influence en leur sein des militants communiste.* » (Frappat 1979, 350). Ces conflits -qui dureront trois ans- montrent l'émergence de luttes entre les différents agents sur la question de l'insertion entre le personnel, les directeurs des maisons de jeunes, les employeurs (FRANCA défenseur de la laïcité) et la municipalité dont la notion de laïcité semble être au centre des débats dans un projet monté par l' élu issu de PEC (aux valeurs chrétiennes)<sup>141</sup>. Les élus sont bien placés pour constater que dans les décisions majeures de la municipalité -équipements socioculturels, réalisations intercommunales- l'influence des unions de quartier fut très faible et souvent nulle (Frappat, 1979). « L'interventionnisme culturel » se détermine donc selon deux phases, avec Gilman, qui en a fait un outil national de communication de la ville propre à attirer une petite bourgeoisie, puis l'orientation de ce secteur vers les classes populaires est dictée par la naissance des politiques d'insertion et un besoin de rationalisation de l'offre. Néanmoins, les luttes de pouvoir émergent pour dominer ce qui deviendra plus tard la communauté éducative, et seront suivies peu de temps après par les représentants de l'Office Municipal des Sports (OMS) (Dulac 1996) qui accepte de moins en moins l'orientation socioéducative (« sociosportive ») et se positionne véritablement comme un contre pouvoir (Raspaud 2002, 141). Les associations sportives soumises aux orientations socioéducatives « *d'un sport pour tous* » des élus grenoblois, veulent obtenir elles aussi leur droit à la parole et gagner une autonomie pour développer un sport de compétition qui n'est pas reconnu par les élus en place<sup>142</sup>. La reconnaissance très approximative de la participation locale par les élus grenoblois et l'imposition d'une vision essentiellement socio-éducative du sport par

---

<sup>140</sup> Ce conflit date de 1977 : « *les socialistes entendaient ne laisser les communistes libres de leurs mouvements dans aucun domaine. L'adjoint communiste à l'enseignement découvrit qu'en fait il était doublé par un élu socialiste et qu'en plus son secteur était englobé dans un ensemble plus vaste, dit de l'animation, placé sans la responsabilité du troisième adjoint socialiste, R. Rizzardo* » (Frappat, 1979, 261)

<sup>141</sup> Dans l'impasse, « *il s'en suit des évictions et de remplacements des directeurs à la maison des jeunes de Mistral et de l'enfance de Villeneuve.* » (Frappat, 1979, 350)

<sup>142</sup> Nous aurons l'occasion de voir que les élus en charge de la jeunesse -issus du mouvement PEC (Gilman et Rizzardo, tab 1), qui est lui-même issu de l'école des cadres d'Uriage-, déterminent le sport comme un moyen d'alternance avec les pratiques culturelles et intellectuelles pour obtenir un bon équilibre mental. Il n'est dans aucun cas question de pratiques compétitives bien éloignées de ces valeurs de PEC et opposées par Defrance et Pociello (1993) dans leurs fonctions intégrative et éducative.

l'investissement des principaux organes de diffusion est à l'origine d'une démarcation des associations éloignées des valeurs chrétiennes poursuivies par la municipalité Dubedout.

La politique de développement du secteur associatif sous les trois mandats de Dubedout a accru l'adhésion des grenoblois à la vie associative<sup>143</sup>. Mais l'évolution de cette coopération entre la mairie et le secteur associatif -et principalement socioculturel- a engendré une déconnexion entre les deux parties. En 1982, un énorme dysfonctionnement est constaté dans l'autonomie du secteur associatif dans la mesure où ce dernier était muselé par une double appartenance. En effet, sur un effectif de 900 personnes employées par la mairie dans ce secteur, 400 étaient issues de mouvement associatif (animateurs socioculturels) limitant le contre pouvoir consultatif dans le domaine de l'animation<sup>144</sup>. Mais le dernier mandat socialiste impose à l'ensemble des agents de fonctionner sous la tutelle de l'animation. C'est ainsi que le service des sports, alors sous la responsabilité de M. Delahaye en 1975, un technicien avec très peu d'expérience sportive, transforme son intervention grâce au recrutement de J. Monneret (enseignant à l'UFRAPS de Grenoble) qui impulse une réforme qualitative. En matière de sport la politique d'animation développe une diversification des qualifications, déterminées essentiellement par la fonction socioéducative dans laquelle les élus veulent développer le sport (Dulac 1996). Malgré les différents qui ont opposé les élus de gauche aux représentants des clubs de haut niveau ainsi que l'O.M.S<sup>145</sup>, quant à une politique sportive trop orientée socialement (sport de masse), la décentralisation ne fait que renforcer la position municipale, correspondant à un concept socialiste du mouvement sportif (Dulac 1996, 170). Ceci se traduit par le rapprochement d'objectifs dans différents secteurs de l'intervention, avec une approche du sport scolaire et associatif autour de la jeunesse et la prise en charge de certains équipements par la mairie. Cet interventionnisme s'aligne sur le fonctionnement de la politique socioculturelle et permet ainsi l'utilisation des équipements par tous (maisons pour tous, union de quartier, clubs, Union Nationale des Sports Scolaires) et la mise à disposition de moniteurs municipaux pour les écoles : l'ancêtre des Educateurs territoriaux des Activités Physiques et Sportive (E.T.A.P.S). On retrouve dans ces dispositifs une opposition entre les agents d'un sport spectacle (fonction marchande) et d'un sport pour tous (socioéducatif), établi autour d'un phénomène de réduction des coûts de fonctionnement

---

<sup>143</sup> En effet six grenoblois sur dix appartiennent à une association pour trois sur dix dans le reste de la France. (Dulac 1996, 132)

<sup>144</sup> « Destinée à tous, l'animation perd ainsi son objectif " populaire". L'animation est pourtant la version professionnalisée de l'éducation populaire. » (Poujol, 1996c).

<sup>145</sup> Dauphiné libéré du 7 janvier 1975 p15. La ville renvoie vers un débat OMS-clubs car celle-ci a un rôle politique prédéfini, c'est pour cette raison qu'un rééquilibrage entre sport de masse et sport de haut niveau dans les subventions doit passer par un débat ouvert entre les deux partis.

qui engendre une prise en charge sociosportive au détriment d'une organisation élitiste trop coûteuse et contraire aux valeurs éducatives de l'élite en place : « un passage des beaux-sports aux affaires sportives » pour paraphraser Gilman. Néanmoins la position antinomique de la mairie face à la demande croissante d'associations sportives à vocation compétitive oubliées dans l'attribution des postes d'animateur, structure un contre pouvoir dans le champ<sup>146</sup>. Ce choix passe certainement aussi par la prise en considération d'un contexte social changeant à la fin des années 1970 qui demande de prendre à bras le corps la question de l'exclusion dans les quartiers défavorisés. Le sport comme la culture deviennent à la fois des secteurs de la politique locale qui prennent en considération l'image d'une ville innovante à la pointe de la décentralisation. Les élus lient l'animation à des domaines identitaires (socio-sportif émergent et socioculturel établi) en déssectorisant la question sociale au niveau des six antennes d'unions de quartiers<sup>147</sup>. Le sport et la culture deviennent des moyens de diffusion des valeurs éducatives de la petite bourgeoisie par les représentants de l'éducation populaire et permanente. La transversalité a tenté de lier l'ensemble des acteurs scolaires et associatifs, tout en préservant le haut niveau au sein de l'OMS, mais l'absence d'écoute de ce dernier n'a fait que creuser le fossé entre les représentants de la fonction socioéducative et du sport de compétition. Néanmoins les conflits latents opposant les responsables des clubs et les élus entraînent de nouveau la mise en retrait de la concertation avec l'OMS qui a pris trop de pouvoir décisionnel dans ses axes techniques depuis la fin des années soixante (Dulac 1996). Son éviction du service des sports évite ainsi la confrontation lors de la commission des sports. A partir de ce moment émerge une bipolarisation du champ sportif local entre le haut niveau et le socio-sportif représenté respectivement par l'OMS et la municipalité. Le compte rendu de la commission des sports du 9 juin 1978 illustre cette scission : « *l'absence d'implication de l'OMS dans certaines formes de sports, tel que le sport populaire et travailliste, le sport scolaire, le sport loisir. [...] le président de l'OMS considère que tout ceci ne fait pas partie de ses attributions, mais que sa mission est d'assurer la coordination entre les associations pratiquant le sport de compétition. Dans ce but, sont membres de l'association à titre délibératif les représentants des clubs affiliés aux fédérations dirigeantes. Pour les autres, il les assimile à des clubs de culture loisir et non à des sports véritables* » (Dauphiné libéré 20 mai 1980, p12, tiré de Dulac 1996). Cette prise de position de l'organe de consultation comme « *un contre pouvoir* » (Dulac 1996, 185-186) structure le champ sportif

---

<sup>146</sup> Très peu d'associations sportives (et encore moins de clubs de compétition) bénéficiaient des avantages en personnel de la mairie, contrairement au secteur socioculturel et sa cohorte d'animateurs

<sup>147</sup> La ville de Grenoble est divisée en 6 antennes techniques dont Abbaye/Jouhaux/Teisseire pour la gestion des équipements.

autour d'un axe sport spectacle duquel se dissocie l'axe insertionnel et éducatif. Les termes utilisés définissent par ailleurs le sport selon deux logiques : socioculturelle et fédérale qui annoncent des luttes pour définir l'orientation d'une politique sportive dans la capitale des Alpes.

#### ☛ **La politique sportive de la municipalité de droite 1983-1995**

La conquête de la mairie de Grenoble par la droite, sous l'impulsion d'Alain Carignon, provient d'une reconquête préalable de la chambre de commerce et de l'industrie (C.C.I) par la droite sous H. Dubedout. C'est dans cet établissement que le futur maire côtoie ceux qui deviendront la colonne vertébrale de ses futures listes électorales et composeront un conseil municipal bien différent en passant d'une majorité « classe moyenne » d'instituteur et d'ouvrier aux classes moyennes et supérieures de chefs d'entreprises et de juristes (Dulac 1996, 208). En ce qui concerne la question sportive, associée à la jeunesse lors du premier mandat et au socioculturel lors du second, le secteur est confié à Yves Machefaux qui est employé à la Caisse d'Epargne. Si très peu de changements ont été opérés dans la politique sportive du premier mandat où le sociosportif reste dans le giron de la jeunesse, le second le raccorde au socioculturel. Cette structuration rappelle la séparation des logiques sociosportive et fédérale dans le champ sportif opérée par la gauche et finalisée par la droite. Dans les orientations de ces deux régions du champ, on peut remarquer que la primauté au sport de masse sous Dubedout se transforme sous Carignon en une politique sportive de prestige pour la ville avec, en point d'orgue, une communication principalement centrée autour du football mais aussi de l'ensemble des sports collectifs. C'est ainsi que le football reçoit 1.900.000 francs pour son soutien au statut professionnel et que 60% des subventions<sup>148</sup> sont versées à trois sports (football, volley et hockey) alors que 180 autres n'en touchent qu'un tiers. La droite à Grenoble engage une réorientation de la politique centrée sur une baisse des impôts entraînant une baisse de l'intervention publique : « *une ville maigre* » et moins « *d'Etat* » au plan local (Avrillier et Decamps 1995, 48-49 cités par Dulac 1996). De même que les agents de la C.C.I ont permis à Carignon de récupérer la mairie, les agents du sport local par l'intermédiaire de l'O.M.S vont reconquérir une partie de leurs prérogatives au sein du réseau de décision et, par là même, légitimer le sport de haut niveau sur le devant de la scène. Par ailleurs, cette alternance est aussi l'occasion d'évincer les agents se réclamant de l'éducation populaire et des les remplacer par un employé de la Caisse d'Epargne au sein d'une équipe municipale plus apte à répondre à la fonction marchande du sport. Les stratégies de l'OMS et

---

<sup>148</sup> Entre 1983 et 1988 l'enveloppe globale pour l'élite varie de 50% à 75% (Dulac, 1996, p259-260)

la nouvelle municipalité se rejoignent alors par leurs objectifs. Contrairement à l'équipe précédente, le pôle compétition-spectacle se structure sous l'ère Carignon et préserve les acquis d'un fonctionnement socioculturel dédié aux politiques d'insertion. Le maire ne peut délaisser ce secteur dont il a fait la promotion lors de sa campagne pour l'image de l'intervention sociale dans les quartiers sensibles, mais aussi parce que ses deux autres adjoints Marchefaux et Liénard (quatorzième adjoint aux sports collectifs, anciens entraîneurs du FCG rugby<sup>149</sup>) soutiennent également les valeurs intégratives « d'un sport pour tous » et professionnel par leur formation fédérale. Sous Carignon, la communication sportive émerge également par le recrutement dans son équipe de personnalités adéquates (un profil de sportif de haut niveau remplace un profil de formateur à peuple et culture) comme Jeannie Longo (attachée des relations extérieures et du haut niveau), Bruno Saby (pilote de rallye automobile) ou encore d'anciens entraîneurs du FCG. Mais sur les questions médiatiques, le maire décide : « *au sein des décisions que l'on prend (Liénard), moi je privilégierais plutôt les clubs ... Oui mais l'image de marque ... alors la municipalité nous dit : c'est comme ça et la décision suprême est prise par le maire qui tranche* (Dulac 1996, 231). Cette politique voit ses limites par les redressements judiciaires des clubs d'élite à partir de 1989 qui réduisent non seulement les subventions allouées au haut niveau et par la même occasion le pouvoir l'OMS au sein de la municipalité.

Mais le champ sportif sous Carignon ne se résume pas, et loin de là, à un spectacle sportif où apparaît le maire aux grés des résultats. Le pôle socioéducatif est gardé en l'état, comme tous les grands chantiers médiatiques hérités des mandats Dubedout (Dulac 1996, 265). Les restructurations obéissent durant ces deux mandats à une logique qui résulte plus de luttes intestines pour la domination du champ par les responsables des différentes fonctions sportives que de réels changements politiques<sup>150</sup>. La caractéristique majeure réside dans le regroupement des services « promotion du sport et sport scolaire » au sein du département santé-enseignement-jeunesse et sport, en 1992, dans lequel figure également la culture sous sa forme sociale. De même, le personnel a très peu augmenté avec 63 éducateurs sportifs et maîtres-nageurs qui enseignent l'éducation physique pendant le temps scolaire (primaire) mais aussi extra scolaire (en relation avec les clubs). Il faut toutefois noter une évolution quantitative à la fin des années quatre-vingt, due à l'affectation des personnels vacataires

---

<sup>149</sup> Champion de France en 1954, Vice Champion de France en 1993, Champion de France NB en 1980, Champion de France Reichel en 1981-82, Champion de France Crabos en 1995

<sup>150</sup> Suite à la restructuration de 1992 ; l'une de ses missions prioritaires concerne les associations sportives pour lesquelles le Maire prend en compte les requêtes et centralise les dossiers de demande de subventions. Ceux-ci lui parviennent directement lorsqu'il s'agit des clubs professionnels, et indirectement, par l'intermédiaire de l'OMS, en ce qui concerne les autres clubs. (Dulac, 1996, 221)

(contrats précaires) liés à l'intervention municipale extrascolaire (Dulac 1996, 226). Cette construction du champ sportif de 1965 à 1983 met en exergue une domination par des élus issus des mouvements d'éducation populaire. L'opposition est continue entre les représentants d'une conception socioéducative du sport investie sous Dubedout par les structures socioculturelles et les défenseurs d'une fonction éthique-intégrative de plus en plus liée à la fonction marchande du spectacle sportif. L'importance du développement économique des territoires intercommunaux va sensiblement changer la donne en liant sport et entreprises. L'entrée en jeu d'agents issus du champ économique va rééquilibrer les forces en présence en proposant de développer un secteur en pleine croissance sur l'agglomération et participer dans un même temps à l'insertion professionnelle des jeunes par le sport. La concurrence entre les territoires institués par une intercommunalité montante, les besoins constants de réduction des dépenses publiques et le besoin de prendre en compte les dérives d'une jeunesse délaissée façonnent un champ sportif de plus en plus soumis à une gestion transversale des problèmes où les politiques d'insertion deviennent un appel d'offre « à qui veut bien s'en occuper ». L'intercommunalité va-t-elle réussir à répondre aux nouveaux enjeux du sport où la face rentable « business et notoire » s'éloigne d'une pratique sociosportive ? Va-t-elle réconcilier ce vieux couple sport de masse- sport d'élite ou, au contraire, les éloigner au point d'expulser les valeurs socioéducatives jusque là préservées par les notables au pouvoir ? Le retour de la gauche en 1995 et la décentralisation qui installe les EPCI en 1999 (GAM) seront en partie l'occasion de repérer les luttes pour la domination du champ entre les différents représentants des fonctions sportives.

***b) L'expérimentation éducative de la Villeneuve reproduite 40 ans plus tard dans l'innovation intercommunale***

Le dernier point de ce chapitre est sûrement celui qui aspire à recueillir l'ensemble des innovations sociales et éducatives qui nous intéressent plus particulièrement. Elles vont permettre de comprendre comment ont émergé les différentes valeurs qui vont structurer le sport dans l'intercommunalité. Le laboratoire social de la Villeneuve, même s'il ne considérait pas les activités physiques comme un moyen à part entière dans un processus d'éducation permanente plus orienté vers le secteur socioculturel, a tout de même valorisé le sport auprès des jeunes. Son attractivité grandissante, parallèlement à la baisse de fréquentation des activités socioculturelles dans les quartiers sensibles, en fera par ailleurs un objet de lutte pour son appropriation (établissements d'éducation populaire, clubs amateurs et professionnels). Le cas de la Villeneuve dont l'innovation est à la base d'une action sociale au

début des années 1970 donne un aperçu de la construction d'une action sociosportive défendue par les agents de l'École ou se réclamant de l'éducation populaire (PEC, MJC, MPT...).

Cette Zone d'urbanisation prioritaire (ZUP) de la Villeneuve désigne des logements à cheval sur deux communes : Grenoble (qui comporte trois quartiers : Village olympique, Arlequin, Baladins ; 4600 logements et 15000 habitants) et Echirolles (Surieux, les Essarts et les Granges). Dans cette partie, nous nous focaliserons sur la partie Grenobloise d'où proviennent les plus grandes nouveautés issues de l'éducation permanente. La Villeneuve, c'est tout d'abord l'engagement d'une équipe municipale répondant à ce besoin de « changer la vie » qui mènera son maire à un niveau politique national, suite à une expérimentation locale, notamment par son rapport au premier ministre « Ensemble refaire la ville » (1981). Mais pour reprendre l'expression de l'hebdomadaire grenoblois *Les Affiches*, son nom aurait pu être « Verlhac city » du nom de l'adjoint à l'urbanisme Jean Verlhac\* qui, jour après jour depuis l'élection de 1965, a suivi la conception puis la réalisation du projet. Ce territoire est celui de l'intégration, et ce dans les multiples domaines. Mais quoi qu'il en soit la Villeneuve sera « *le laboratoire social* » dont l'idéologie et même l'habitus des élus des trois mandats socialistes structurera le champ socioéducatif de la ville. La grande philosophie de cette restructuration urbaine réside dans le besoin de nier le concept de lutte des classes en mettant tout en place pour une paix sociale : « *c'est une tentative pour relier les différentes fonctions urbaines, pour établir des communications entre les diverses activités de la ville, pour faciliter les contacts entre les utilisateurs du quartier* (Frappat 1979, 358) ». La mixité sociale, que l'on retrouve dès le 30 mars 1965 dans un entretien au progrès de Louis Liénard, sera le pivot de cette politique: « (en parlant de la ZUP de la Villeneuve) *là encore il conviendra de ménager des terrains de rencontre entre les classes* », et dans le Progrès du 29 mars 1965 par les propos tenus par Gilman: « *c'est par eux (les animateurs) que s'exprimeront les besoins dans les différentes couches de la population* ». Au lendemain des affrontements de 1968, « *le changer la vie* » s'empara de la Villeneuve et du reste de la France pour repenser l'habitat. C'est ainsi que se façonnèrent en 1972 un projet orienté sur la programmation des équipements et une offre éducative basée sur l'éducation permanente et la transversalité des moyens propice à nier les rapports de classe mais pas obligatoirement prêts à annihiler les valeurs d'une gauche chrétienne<sup>151</sup>. L'enjeu le plus important de cette série de

---

<sup>151</sup> Tout en gardant une distance avec les propos de Pierre Frappat qui ne sont pas dépourvus de filtres comme il tient à le rappeler lui-même dans un avant propos (1979, 11), plusieurs indicateurs montrent les multiples clivages liés à la mise en place d'un projet laïque : « *jamais exprimés* » « *...souvent sous-jacent dans la*

mesures recouvre principalement le caractère expérimental -que l'on pourrait qualifier de social<sup>152</sup>- de l'ensemble de ses cinq groupes scolaires et de son collège. L'investissement du réseau éducatif de ce territoire par des agents aux origines (ou relais) de valeurs chrétiennes prononcées (les époux Millot\*) et sélectionnés par le concepteur de l'éducation permanente (Schwartz\* et de son relais local Gilman\*) pour épauler les concepteurs du projet (Gilman\*, Verlhac\* et Rizzardo\*) laisse présager que l'innovation reste un prétexte pour imposer « leur éducation ». Sa globalisation permet également d'uniformiser et légitimer ces actions à l'ensemble de la communauté éducative.

L'expérience pédagogique a été portée depuis l'origine par un couple d'instituteurs, Raymond et Rolande Millot\* rencontrés par Gilman, connus pour leur solide expérience en matière d'innovation pédagogique et surtout membres du P.S.U ce qui facilita leur intégration au projet. Les auteurs travaillèrent au travers de multiples commissions à la préparation d'un projet éducatif qui trouva sa formulation dans une charte (mai 1971) à laquelle ils auraient bien aimé voir souscrire tous les éducateurs venant s'associer à l'expérience. Cette dernière exprime bien ce que furent les intentions des promoteurs du projet:

*« L'éducation constitue une action globale qu'il n'est plus possible de dissocier en secteurs séparés et étanches, en périodes d'activité et d'arrêt. Elle a pour objectif final d'aider l'enfant ou l'adulte à devenir: un être capable de se prendre en charge, de s'engager dans un processus de formation continue; un être sociable, créatif, pourvu d'esprit critique. L'enseignement est indissociable de l'éducation. Il doit viser le développement harmonieux des facultés de l'enfant et l'aider à maîtriser les instruments indispensables que constituent les différents langages (oraux, écrits, mathématiques, audiovisuels, esthétiques et corporels). Il doit apporter une aide méthodologique pour l'appropriation du savoir. Il doit être lié à la vie; les activités pédagogiques doivent intégrer l'expérience vécue par l'enfant hors de l'école, dans l'école, dans le groupe classe » (Millot 1979, 28)*

Elle appelle à la globalisation de l'éducation par un rapprochement de l'enseignement et de tous les domaines qui peuvent apporter à l'enfant un développement global hors et dans l'école. Les professionnels des différents secteurs sociaux, éducatifs et culturels sont appelés à

---

*deuxième municipalité Dubedout, qui s'effectua entre élus passés- parfois restés - par le christianisme plus ou moins progressiste et ceux qui étaient venus à travers les combats pour la laïcité (Frappat, 1979, 231). Des exemples existent pour les lieux de culte mis à disposition dans « le C.E.S du Village olympique ou à la Maison des Jeunes à la Villeneuve, où il n'y a pas d'église. » (Frappat, 1979, 231). Sur le service information qui est « associé au cabinet du maire, dont le responsable est un ancien étudiant jésuite et un des deux attachés de presse dominicain » (Frappat, 1979, 231), ou encore lors de la mise en application à Grenoble de la loi Weil sur l'interruption volontaire de grossesse, de conflits entre « des élus P.S.U., pourtant souvent d'origine chrétienne » mais favorables à la loi alors que plusieurs élus P.S « manifestèrent une grande gêne, à commencer par Dubedout » (Frappat, 1979, 232).*

<sup>152</sup> Voir la préface de Bertrand Schwartz de l'ouvrage des R & R Millot et le premier chapitre intitulé : *expérimentation sociale* qui montre que la taille du territoire expérimental -le quartier- permet l'extrapolation d'une expérience scolaire en expérience sociale. (Millot, 1979, 9-13).

collaborer et développer cette dialectique. Une communauté éducative naît de ce mouvement dans les quartiers de la Villeneuve, mais ce fonctionnement fortement soutenu par les élus tend à se diffuser dans le reste de la ville, même si le caractère expérimental de cette opération et les financements alloués aux territoires freinent son développement.

Ce projet s'applique simultanément au niveau des équipements socioculturels et éducatifs « intégrés », soutenu par la politique éducative de la ville (Millot 1979, 25). La maison de quartier en constitue l'exemple le plus abouti. Elle abrite un collège ; des ateliers ouverts aux habitants (poterie, tissage, ...); une médiathèque (bibliothèque, centre de documentation, discothèque), un studio de télévision (télédiffusion) un restaurant scolaire ouvert aux habitants ; un foyer consacré aux activités de loisirs des personnes âgées ; deux salles de spectacle, des locaux pour l'économie familiale, la formation continue des adultes, les permanences d'action sociale, certaines associations (groupe femmes, association syndicale des familles...), des locaux pour l'administration du CES et la coordination des diverses « unités » (sport, action culturelle, « maison des enfants ») et enfin la direction du Centre d'Éducation Permanente et d'Animation Sociale Culturelle (C.E.S.P.A.S.C). C'est dans un souci d'éducation permanente qu'est construit ce schéma coordonnant tous les acteurs des différents domaines. Plusieurs ministères<sup>153</sup> ont participé non seulement aux financements mais aussi à la nomination des responsables et des coordonnateurs des différents secteurs. En 1969, le C.E.P.A.S.C devient l'organe de coordination confié au principal du collège qui a la responsabilité de constituer « l'équipe animation Villeneuve ». En 1970 les époux Millot sont nommés pour le second et organisent une large concertation qui, projetant les caractéristiques sociales, culturelles et éducatives du quartier, aboutissent à la rédaction de la charte. Il semble très difficile de séparer les différents éléments qui interagissent dans cette nébuleuse socio-éducative et intergénérationnelle. L'extraction d'indicateurs laissant apparaître la place du sport demeure complexe, seul le caractère instrumental de son utilisation se manifeste dans des projets pédagogiques noyés dans la « *permanence de l'éducation* » en alternance avec les pratiques scolaires et culturelles. Les prédispositions des élus et du personnel recruté pour mener à bien ce projet sont à l'origine de la fracture avec les clubs de haut niveau défenseurs des fonctions éthique-intégrative et marchande d'un sport opposé parce que spécialisé et sélectif. La prédominance de la fonction socioéducative au sein de ce projet (et plus tard de sa place dans les services municipaux) exclue le développement d'un sport de compétition de plus en plus attiré par les chants mélodieux du

---

<sup>153</sup> Ministère de l'éducation nationale ; jeunesse et sport ; CAF ; DASS ; bibliothèque de France ; ministère des affaires culturelles ; service de la ville...

professionnalisme. L'arrivée de forces économiques extérieures au champ rééquilibre les rapports de pouvoir entre les élus et les associations sportives pour la structuration du sport au sein de l'intercommunalité.

#### ☛ **Du projet scolaire à la perspective d'une communauté éducative**

A la lecture de l'ouvrage des époux Millot, consacré à la mise en place d'un projet éducatif à la Villeneuve au début des années 1970, nous retiendrons les spécificités liées à l'innovation et notamment celles qui nous permettront d'analyser ce projet éducatif communautaire : la collaboration entre tous les individus concernés. Tout d'abord, l'objet central réside dans l'illusion d'une bonne harmonie entre les acteurs qui masquent les conflits déjà révélés (laïcité, sport compétitif) et nie les rapports de classes entre une petite bourgeoisie adepte « d'un sport pour tous » face au développement « d'un sport de compétition » ignoré. Ainsi la diffusion de ces valeurs passe par la prise en charge du jeune aux différentes étapes de sa vie et tout au long de la journée par la construction d'un réseau éducatif coordonnant le scolaire, le socioculturel, la santé, le sport, la prévention par des professionnels de l'éducation ayant une formation commune basée sur la transversalité de l'action (animateurs socioculturels, professeurs du secondaire, instituteurs). Les familles sont également associées et participent au suivi et à l'élaboration de l'éducation des générations nouvelles en instituant la coéducation. La rupture avec le modèle précédent passe par la démocratisation de l'intervention en posant un principe important : « *une éducation communautaire n'a de sens qu'avec la participation, sinon de toutes les familles, du moins de la majorité d'entre elles et, en tout cas, suivant une répartition socioprofessionnelle comparable à celle des habitants du quartier* » (Millot 1979, 145). La proclamation de ces valeurs entretient une perspective : celle d'une éducation communautaire qui contribue à la responsabilisation recherchée des partenaires directs du processus éducatif. Pour cela, il est donc impossible d'écarter l'enfant car il est concerné par son environnement social et physique. Sa responsabilisation passe alors par « *l'affirmation de son rôle et de sa place, et conclut ainsi à la modification de son statut, pour le reconnaître comme partenaire.* » (Millot 1979, 148). Cette nouvelle éducation responsabilise l'enfant par un processus d'autonomisation du jeune et de sa famille propre à l'habitus des classes moyennes et supérieures. Les éléments recherchés par les concepteurs de ce projet pédagogique sont visibles dans l'annexe 2.

La démarche qui est développée tout au long de cet ouvrage et appliquée à titre expérimental à la Villeneuve consiste à établir le maximum de connexions entre tous les

individus et les établissements concernés par l'éducation, « *pour une meilleure régulation et un meilleur fonctionnement du système éducatif* » (Milot 1979, 132). La transformation de l'intervention sous une forme communautaire est argumentée pour répondre à de nouveaux besoins. Ils reconnaissent tout d'abord une action pédagogique qui doit prendre en compte l'existence et l'importance du monde extérieur à l'école et une transversalité des moyens susceptibles de répondre aux multiples revendications des enseignants tout en opérant des économies d'échelle. Ils externalisent ensuite le problème de l'échec scolaire vers la communauté éducative élargie permettant ainsi un désengagement de l'Etat sur cette question au dépend des collectivités territoriales. Cette expérimentation est considérée comme un remède à l'exclusion naissante qui légitime l'éducation permanente comme pédagogie de référence et les représentants de l'éducation populaire comme les principaux partenaires des futures politiques d'insertion décentralisées.

C'est donc sous couvert de ces changements que la municipalité grenobloise et les ministères partenaires (Education nationale, Jeunesse et Sport) ont choisi, à titre expérimental, cette innovation éducative. Les thématiques retenues entraînent inexorablement les différents acteurs à agir de façon « *transversale* » sur « *un projet commun* » et à devenir « *partenaires de la réussite* ». L'aménagement de ce territoire expérimental montre aussi la structuration du champ éducatif, par l'habitus d'une gauche moderniste à l'échelon local mais aussi national (Gilman) et européen (conseil de l'Europe ; Schwartz). Néanmoins, la multiplication des intervenants et la mutualisation des compétences engendrent aussi des mutations professionnelles dont l'éducation physique et le sport sont en partie exclus. L'étude menée par M. Koebel en 2002 les place encore à la lisière d'une pratique légitime scolaire (éducation physique) mais surtout dominée jusque dans l'animation socioculturelle (écoles de sport, extra scolaire, éducation populaire). Comme le montre l'auteur, dans plus de 45% des structures socioculturelles, les Activités Physiques et Sportives (APS) apparaissent comme l'un des quatre principaux domaines d'activités, et dans l'enquête la plus récente de la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation (2001), les APS sont l'activité principale de 12% des structures et apparaissent en seconde position pour 6% des structures. De plus les emplois en relation avec le sport dans le secteur de l'animation se retrouvent essentiellement dans les catégories « *animateurs d'activités* » et « *personnel pédagogique occasionnel* » c'est-à-dire les postes les plus précaires du secteur. Ce qui lui permet de conclure que « *la plupart des emplois types en relation avec le sport ne sont pas spécifiques au secteur de l'animation socioculturelle* », et que « *les APS sont considérées avant tout comme outil et support d'animation ou d'intervention sociale, au service d'un projet social et/ou culturel ou d'une*

*politique d'intégration sociale et/ou culturelle, et non au service d'une logique de profit économique, politique, médiatique, pédagogique ou encore proprement « sportif » » (Koebel, 2002, 368). La transversalité et la fonction d'animation (socioéducative) expérimentée par la voie communautaire sont à l'origine d'une précarisation des animateurs sportifs et sûrement à la base des conflits des agents soutenant un développement du sport de compétition exclus du projet initial. L'instrumentalisation du sport se manifeste dans un domaine de l'insertion dominé par les agents de l'éducation populaire et de l'école.*

Dans le laboratoire social de la Villeneuve, les concepteurs et relais issus de l'éducation populaire ont légitimé les multi-compétences dont les animateurs municipaux, spécialisés en musique ou en sport, sont particulièrement dépourvus dans leur formation. Ils préfèrent reconnaître les compétences « *des dames de service* » prêtes à s'associer à de multiples travaux pédagogiques : « *elles participent à l'entretien voire en partie à la gestion et à l'animation de la bibliothèque, centre documentaire, font lire les enfants, accompagnent une classes dans les différentes sorties etc... Elles acquièrent ainsi un statut valorisant aux yeux de tous, des enfants en particulier. Leur contact avec les parents peut-être très positif ainsi qu'avec certains enfants qui peuvent mieux se reconnaître avec elles en terme de langage et de culture* » (Milot 1979, 74). Dans ce passage, il semble que la politique socio-éducative grenobloise sélectionne néanmoins une certaine population au profil « le moins qualifié » et moins cher pour la collectivité. Cette situation met en évidence le flou du statut d'animateur dans l'éducation permanente dans laquelle le sport est utilisé de façon instrumentale. Outre ce dérapage maladroit, il semble que la voie communautaire impose la transversalité des compétences à l'ensemble des agents extrascolaires participant à l'expérimentation. Elle exploite également la flexibilité des postes sous couvert de l'utilisation des valeurs propres à l'éducation populaire dominante dans le champ. C'est bien par la flexibilité que les responsables entendent régler le problème de la spécificité des intervenants sportifs et, par la même occasion, montrer les limites d'un cloisonnement sectoriel qui les rend inaptes au fonctionnement d'une communauté éducative. La reconnaissance des animateurs sportifs passe alors par une adhésion aux méthodes qui font référence dans l'animation: une flexibilité et des compétences qui dépassent le cadre du sport.

Nous retrouvons dans ce projet des agents qui sont également au centre de la question de l'exclusion à l'aube des années 1980. Hubert Dubedout\* sera tout d'abord le rapporteur auprès du premier ministre de la commission nationale pour les D.S.Q en 1983 qui le révélera comme expert sur la question de l'urbanisme et de la politique sociale dans les quartiers défavorisés. Une trajectoire (*ancien officier de marine*) et une formation (*ingénieur des*

*technologies nouvelles, chargé au C.E.N.G des questions de programme, de budget et des relations extérieures*) qui ne le prédisposait pas à acquérir ce genre de compétence. L'expérience du laboratoire social de la Villeneuve lui a permis d'obtenir une place sur la scène politique nationale à la veille de sa défaite aux municipales. Il faut ajouter à cela le rapport commandé par le gouvernement à Bertrand Schwartz sur « *l'insertion sociale et professionnelle des jeunes* » en 1981 qui fait aussi office de référence. Ces deux rapporteurs peuvent être assimilés de façon plus ou moins directe au projet de la Villeneuve. Bertrand Schwartz n'est autre que le préfacier du livre des Millot dans lequel il fait la promotion de son propre ouvrage « *une autre école* » (Schwartz 1977) et par conséquent, un fervent supporteur de « *la voie communautaire* » : « *ils m'ont influencé pendant des années (les Millot), ils comptent, je tiens à le dire, parmi mes meilleurs formateurs ; l'expérience qu'ils ont menée avec de nombreux collègues m'a considérablement appris* » (Millot 1979, 9). La proximité des positions sociales et les prédispositions des différents commis de l'Etat ou de la politique locale (classes moyennes, immigrants, d'obédience chrétienne, aux trajectoires sociales ascendantes, ralliés au parti socialiste, au capitaux scolaire et social importants, issue de familles aisées, Cf annexe 1) met en exergue un processus de « moyennisation de la société contemporaine » (Accardo 2004, p51-69)<sup>154</sup> qu'ils engagent dans les processus éducatifs. Le laboratoire social de la Villeneuve est un terrain d'expérimentation pour cette classe politique qui tente d'imposer ses méthodes par l'éducation permanente à tous les niveaux institutionnels : au conseil de l'Europe par Schwartz, auprès du gouvernement avec les rapports Dubedout\*, Schwartz\*, Worms\* et Richard\* et enfin l'équipe Dubedout à Grenoble. On peut trouver dans cette innovation sociale les prémices d'une politique éducative transversale qui répond aujourd'hui au projet de la communauté d'agglomération de Grenoble. La nouvelle compétence d'un développement social pour les communautés d'agglomération et une possible prise en charge d'une politique éducative, comme c'est le cas à GAM, ouvrent aux élus communautaires à grande majorité de gauche<sup>155</sup> la possibilité de structurer un projet éducatif proche de celui de la Villeneuve. De la même manière que ces

---

<sup>154</sup> Ce processus de « moyennisation » de nos sociétés contemporaines défini par A. Accardo (2004, 59) provient du fait que nos classes moyennes, « *rompant avec l'opposition séculaire entre culture des classes populaires (réputée inférieure) et culture des classes supérieures (réputée légitime), ont réussi à développer et à imposer largement une « culture moyenne » ou, mieux, « métisse », au sens où elle est née du mélange, et où elle ne cesse de pratiquer le mixage, l'hybridation (des groupes et des milieux, des gens et des styles, des conduites et des mœurs), aboutissant ainsi à un style de vie éclectique et relativement inédit, correspondant aux positions intermédiaires de l'espace social dont les occupants ont à la fois trop de capital (économique, culturel et relationnel) pour accepter d'être considérés comme des « petites gens » ou des « gens du peuple » et inversement trop peu pour être reconnus comme des « gens de la haute ».*

<sup>155</sup> plus des trois quarts des communes représentées à Grenoble Alpes Métropole dont les quatre plus importantes Grenoble (PS), SMH (PC), Échirolles (PC) et Fontaine (PC)

idéaux d'une gauche moderne avaient été imposés par Verlhac à l'urbanisme, et de manière « dictatoriale » par Gilman et les Millot à la culture et l'éducation<sup>156</sup>, l'intercommunalité sous l'influence d'une pression européenne d'institutionnalisation permet aux successeurs d'imposer la vision « communautaire »<sup>157</sup> à l'agglomération. C'est en s'appuyant sur les compétences municipales en matière d'éducation que le projet va se développer dans l'extrascolaire tout en articulant son intervention avec l'École. Dans la mesure où toutes les actions entreprises il y a 25 ans à la Villeneuve sont cohérentes avec les prérogatives européennes de réduction des coûts ; où le Conseil de l'Europe a entériné la voie communautaire et les valeurs de l'école ouverte comme une piste largement significative ; où le fonctionnement communautaire permet également par la transversalité des compétences d'obtenir un personnel beaucoup plus flexible et moins spécialisé ; où la prise en considération d'une politique éducative intercommunale touche essentiellement les personnes exclues du système scolaire par l'intermédiaire de la PV, alors il serait étonnant que la structuration d'un projet éducatif commun au niveau de G.A.M ne se construisent pas dans la continuité. Ainsi le sport peut jouer les rôles les plus divers. L'attractivité qu'il représente auprès des jeunes en fait un objet d'appropriation pour l'éducation populaire en perte de vitesse avec son offre socioculturelle qui voit dans ce domaine l'occasion de renaitre de ses cendres.

### **3. Un dispositif d'insertion sportif innovant : Le Grand Projet de Ville**

La mise en place du GPV Grenoble-SMH, même si sa signature date de 2000, provient d'une restructuration prévue de longue date par les deux communes pour leurs territoires respectifs. Leur requalification et leur renouvellement urbain s'inscrivent dans une démarche engagée depuis l'élaboration du diagnostic finalisé le 10 février 1995 avec l'adaptation du Programme Local de l'Habitat (PLH). L'aide de l'Etat a été rendu possible dans un cadre intercommunal afin d'atteindre une articulation des actions menées dans l'agglomération. En parallèle, sont organisées l'information et la communication des habitants et des acteurs locaux (sociaux, éducatifs, économiques, syndicaux, associatifs) sur les enjeux du GPV et l'ensemble des projets envisagés : « *organiser la concertation sur l'ensemble du projet et*

---

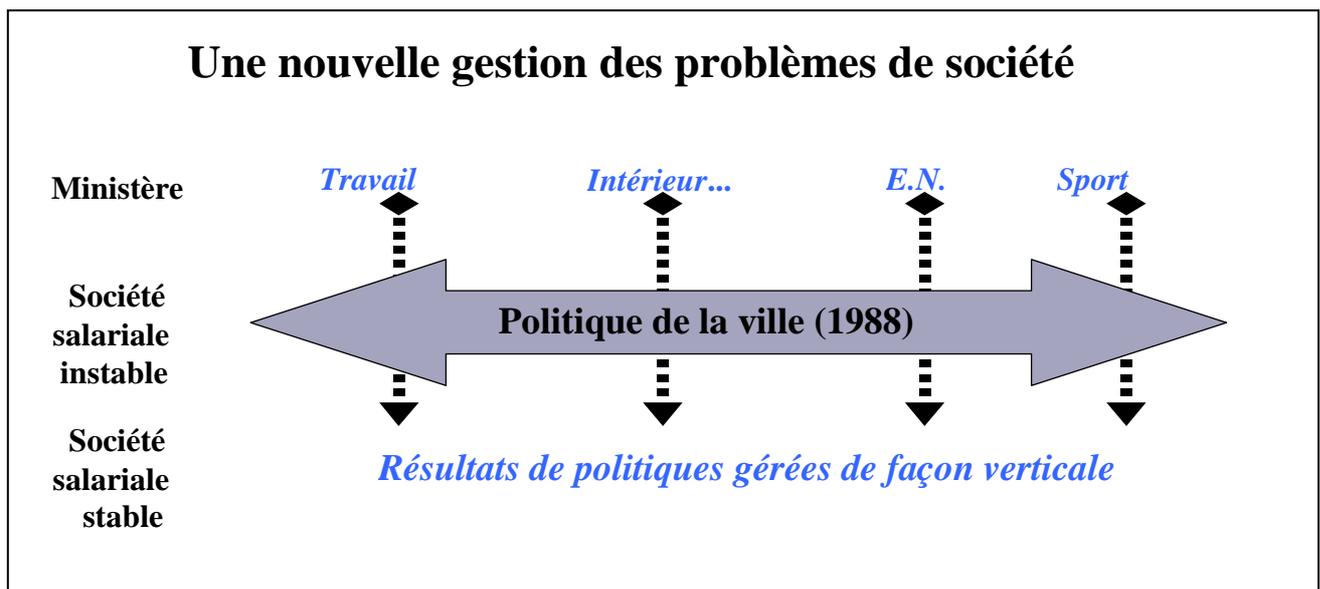
<sup>156</sup> Les exemples d'affrontement ne manquent pas : avec le syndicat national des instituteurs (SNI) quant à la désignation du personnel scolaire dans les cinq écoles de la Villeneuve, en faisant venir les intervenants de Paris comme ce fut le cas pour les époux Millot ; avec les enseignants qui ne les suivirent pas toujours à cause des charges de travail supplémentaires que leur octroyait ce projet, face aux remontrances des institutions quant au manque de participation des habitants au projet. Millot, 1979 notamment le chapitre ; contradictions p114-129

<sup>157</sup> Dans le sens de l'ouvrage des Millot les méthodes de « *la voie communautaire* »

sous projets sur le territoire GPV, et développer des formes originales de participation des habitants » (Contrat de ville de l'agglomération grenobloise 2000-2006 : Convention territoriale d'application Grand Projet de Ville / Grenoble - Saint-Martin d'hères, 3, annexe 15). Voici les éléments auxquels les élus locaux (ou plutôt les administrateurs) ont du s'atteler pour répondre aux nouvelles prérogatives de la décentralisation. Le sport, malgré une présence affirmée avec la plaine des sports, n'apparaît que vaguement dans ce projet. Cette partie doit permettre de le faire émerger afin d'en faciliter l'analyse.

### **A. La Politique de la ville: ouverture de l'insertion aux agents sportifs**

La sectorisation et la technicité de la PV ont permis un transfert, en partie, de la question de l'exclusion vers les collectivités territoriales. Néanmoins la coordination des pouvoirs publics a engendré une mutation dans la gestion des problèmes sociaux. Comme le montre la figure 1, la collaboration entre les Ministères est proposée comme un remède à l'exclusion. L'action en direction des exclus passe maintenant par un projet commun interministériel dans lequel la multiplication des acteurs compliquent la lisibilité.



**Figure 1 La gestion des problèmes sociaux par la politique de la ville**

Au niveau local, la PV se répercute à l'échelon intercommunal par le caractère obligatoire de sa compétence. Elle impose la collaboration des services locaux et de ses partenaires au niveau de la communauté d'agglomération et des communes comme elle le fait au niveau de l'Etat. Dans le cadre d'un projet commun intercommunal, comme celui du GPV Grenoble-SMH, la difficulté s'établit dans le besoin de faire collaborer des élus aux intérêts parfois divergents par leurs couleurs politiques et par les enjeux que représentent la

construction d'infrastructures à vocation communautaire. Les contours incertains des compétences des différents niveaux institutionnels restent le meilleur moyen pour établir un consensus permettant, par la même occasion, une interprétation par les agents. Ce flou devient un espace que les intervenants dans le domaine socioéducatif vont essayer d'investir en traduisant leurs actions sportives au plus près d'une insertion des jeunes mal définie. Le contrat de ville d'agglomération<sup>158</sup> (CV) et la charte de l'intercommunalité régissent le cadre d'action locale de la PV, et trois finalités<sup>159</sup> tentent de déterminer les contours d'un fonctionnement intercommunal:

1. Réduire les inégalités
2. Renforcer l'attractivité du territoire
3. Préserver et améliorer le cadre de vie

Pour sa part, le CV représente le cadre global d'action de la PV dans l'agglomération dont les orientations répondent aux objectifs de lutte contre l'exclusion dans les secteurs sensibles. Pour cela, les valeurs communautaires sont clairement spécifiées et connues à Grenoble : une mixité urbaine, la transversalité, la participation et la lutte contre toutes les formes de discrimination. Ces mesures inscrites dans le contrat de ville 2000-2006 de l'agglomération grenobloise reconnaissent la modernisation de l'intervention en direction des territoires les plus démunis et leurs populations.

Le GPV est intégré au CV de l'agglomération grenobloise 2000-2006, et cosigné par le Ministre délégué à la ville, le président de la Métro, les Maires des villes de SMH et Grenoble ainsi que le président du Conseil Général. Son intégration dans le schéma PV-CV est simple dans le sens où il doit reprendre les orientations définies dans le protocole d'accord signé le 5 mars 1999 par les différents partenaires qui ont donné lieu à des conférences thématiques d'acteurs. De celles-ci, plusieurs sujets donnent lieu d'ores et déjà à la préparation de conventions thématiques. Dans ce cadre, « le flou se précise » ! Car le contrat de ville stipule que « *si ces sujets sont reconnus comme une priorité dans la mise en œuvre du CV, il faut rappeler le principe de souplesse que les partenaires se donnent pour en préciser*

---

<sup>158</sup> Une circulaire datée du 31 décembre 1998 du Premier Ministre Lionel Jospin précise la définition des Contrats de Ville et leurs modalités d'organisation pour la période 2000-2006. Cette circulaire précise que « Le contrat de ville constitue le cadre par lequel l'État, les collectivités locales et leurs partenaires s'engagent à mettre en œuvre, de façon concertée, des politiques territorialisées de développement solidaire et de renouvellement urbain, visant à lutter contre le processus de dévalorisation de certains territoires de nos villes ». Le contrat de ville concerne toutes les communes quelle que soit leur taille. Cependant, le Premier Ministre privilégie le cadre intercommunal, lorsqu'il existe, pour qu'y soient menées les actions. La loi Chevènement qui n'est alors pas encore promulguée imposera d'ailleurs la politique de la ville comme compétence obligatoire aux communautés d'agglomération et aux communautés urbaines.

<sup>159</sup> Charte de l'intercommunalité ; Grenoble Alpes Métropole ; conseil de communauté 26 novembre 1999.

*les contours, ajouter de nouveaux sujets ou redéfinir éventuellement les sujets actuels en fonction des résultats de l'évaluation tout au long de la durée du contrat de ville. » (CV 2000-2006, p8)*

Six thématiques ont cependant émergé auxquelles le GPV va devoir répondre en priorité et de façon transversale :

- **Prévention** collective et sécurité
- **Habitat**, logement, intégration urbaine et déplacements
- **Economie**, accès à l'emploi, insertion
- **Education, formation** (dont la coordination et l'harmonisation des CEL)
- **Santé** publique
- **Développement des pratiques culturelles et artistiques**

On retrouve dans le GPV dont le but est « *d'inventer la ville de demain* » (convention territoriale d'application GPV Grenoble-SMH ; p6, annexe 15) les propos d'H. Dubedout quarante ans plus tôt. « *La mixité sera la pierre d'angle du projet* » (ibid. p6) dont les objectifs principaux : « *le renouvellement du cadre de vie et le développement social de ceux qui y habitent* », (ibid. p6) grâce à « *la participation* » (ibid. p6) sont en étroites relations pour sa réalisation. Pour terminer sur cette articulation des dispositifs, cinq objectifs propres au GPV sont annoncés dans le but de « *coordonner* » et « *rendre plus efficace* » (ibid. p6) l'ensemble des partenaires :

- Créer, **innover**<sup>160</sup> et imaginer la ville de demain
- **Renouveler** le cadre de vie, les services, les activités
- **Organiser** une gestion sociale et urbaine pérenne
- **Réinsérer** le territoire dans l'agglomération par une démarche de renouvellement et d'aménagement
- **Démontrer** la faisabilité et l'exemplarité d'un projet de développement intercommunal

---

<sup>160</sup> La convention et le territoire GPV (annexe 15) détermine l'innovation par le cinquième objectif - « *Démontrer la faisabilité et l'exemplarité d'un projet de développement intercommunal* », « *une opportunité à plusieurs titres : il a tout d'abord valeur de test et d'exemple en tant que site pilote pour le reste de l'agglomération et l'ensemble des partenaires, il a ensuite valeur d'expérience en terme de méthodes, et enfin il a valeur démonstrative, en ce sens qu'il propose de réussir un projet de développement au sein même du territoire de l'agglomération, alors même que les zones en développement se situent depuis plusieurs années à sa périphérie.* » (Objectifs 5 ; p 6 convention GPV, annexe 15) En d'autres termes on peut dire que cette innovation a un caractère expérimental qui s'exprimera au niveau de l'agglomération en cas de probation. Les futurs enjeux locaux risquent donc d'émerger dans cette partie du territoire avec la participation des habitants, des acteurs sociaux, économiques, syndicaux et associatifs. La notion de Grenoble laboratoire social reste ainsi d'actualité.

La décentralisation transfère aux collectivités territoriales les problèmes liés à l'anomie sociale. Elles construisent alors leur projet selon ces six thèmes et cinq objectifs et innove par l'intermédiaire du GPV en proposant un volet social qui, tout en considérant l'aspect technique, propose d'y intégrer « *les besoins des jeunes générations* » et d'y associer les établissements scolaires, les associations (socioculturelles, sportives) les services municipaux et les entreprises.

Nous sommes en présence d'un objet d'étude (le sport) dont la compétence est facultative d'un point de vue communal et optionnelle par les infrastructures communautaires<sup>161</sup>. De plus le partage des compétences entre les différents niveaux territoriaux (régions, départements, E.P.C.I et communes) et les relations avec les partenaires sportifs sont différentes selon les territoires. Depuis une dizaine d'années, la PV s'édifie comme le partenaire privilégié des élus locaux, mais ne précise pas plus l'action du sport vers les plus démunis. On prête néanmoins rituellement hommage à son rôle social. D'un point de vue législatif, la loi du 29 juillet 1992 portant adaptation du RMI érigeait au rang d'action d'insertion « *toutes les activités à même de mobiliser l'individu et de contribuer à sa resocialisation, qu'elles soient de loisirs, culturelles ou sportives* ». Trois ans plus tard, l'Instruction 95-063 signée par les ministres de la Jeunesse et des Sports, des Affaires Sociales et de la Santé attestait de sa fonction sociale: "*le sport, parce qu'il contribue à la construction de l'identité de la personne et qu'il fait l'objet de représentations sociales auxquels adhèrent spontanément les jeunes, peut-être un support privilégié de toute démarche éducative et d'insertion*". L'insertion par le sport tient une place de plus en plus importante sur la scène politico-médiatique au point d'être reconnu au même titre que l'écologie lors de la campagne présidentielle de 2007. Cinq candidats ayant déjà tenu des responsabilités ministérielles ont été conviés à débattre par le CNOSF sur « *la notion d'utilité sociale du sport et de sa reconnaissance comme vecteur éducatif* » (Le monde, 16/02/2007). Peu de temps avant, le Premier Ministre D. De Villepin avait accordé un long entretien de dix pages sur « *les effets du sport dans le processus d'insertion* » (Sport, 13/10/2006). Et enfin les élus territoriaux (presses territoriales) n'ont cessé de vanter les mérites et la faculté du sport à créer du lien social et de l'emploi et à former des citoyens. Ainsi les politiques attribuent au sport l'objectif de « *(re)mettre les jeunes sur la voie de l'insertion ou de l'intégration sociale* » (Gasparini

---

<sup>161</sup> Il s'avère que malgré le caractère optionnel de cette compétence, le besoin de posséder une équipe professionnelle pour l'image des villes crée une concurrence sportive entre les territoires. De plus l'importance pour les grandes et moyennes agglomérations de gérer de telles enceintes renforce la position des EPCI dans le spectacle sportif et culturel local. Les récents conflits opposant les clubs professionnels et les élus (Grenoble, Lille, Lyon, Boulogne, Nice, Bourgoin-Jallieu ...) renforce encore la prédominance de cette compétence à la limite des secteurs privé et public.

2005, 248). La PV -dédiée à la lutte contre l'exclusion et à la coordination de ses actions-, et les projets locaux qu'elle finance favorisent le développement d'innovations locales qui laissent l'opportunité aux élus et aux partenaires locaux d'en inventer les contours. Dans cette perspective l'idée s'impose de ne pas dissocier le sport des autres secteurs de la société : logement, emploi, santé, formation, culture et sport (Arnaud 1998, 126 ; Gasparini 2005, 251). Une réflexion est engagée autour d'un nouveau modèle d'action globale plus différencié selon les territoires où des partenaires feraient converger leurs actions autour de projets élaborés en commun (Donzelot 1988). Un nouveau cadre d'application est imposé par les thématiques et objectifs des contrats de ville défini localement. Cette technique laisse aux plus opportunistes la possibilité de remplir les cases laissées vides par les concepteurs et de traduire leurs actions « au plus près » des contraintes d'une insertion devenue locale. Le schéma visible en **annexe 3** récapitule ce cadre auquel le sport est soumis et aide à la compréhension de sa technicité.

Ainsi les valeurs communautaires de collaborations, mutualisations et autres partenariats mais aussi de rationalisation des dépenses structurent la nouvelle organisation de divers services d'animation et de loisirs destinée aux jeunes des quartiers difficiles. La PV, qui doit créer une nouvelle synergie entre toutes les administrations concernées par « les problèmes urbains », n'est qu'un organe de proposition et offre, par le GPV, l'occasion à tous ces « partenaires » d'y participer. En donnant priorité à « *la citoyenneté sportive* » (Arnaud 1998, 128), elle offre la possibilité aux associations tournées vers la fonction éducative de s'occuper des « *victimes de la compétition économique* » (*Ibid*). Un secteur particulièrement délaissé par les clubs et les fédérations mais par contre fortement investi par les établissements issus de l'éducation populaire<sup>162</sup>. Au lendemain des émeutes de novembre 2005, la flamme de l'insertion est ravivée par l'urgence sociale. Le ministre de la Jeunesse et des Sport Vie Associative (MJSVA), J-F Lamour annonce son programme national de développement du sport 2006-2008 qui voit « *la création de 650 emplois pour développer la pratique du sport auprès des jeunes de quartiers difficiles* » (Aujourd'hui en France, 14/02 2006), et un Parcours Animation Sport « *offrant à 2500 jeunes rencontrant des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle et issus des ZUS d'acquérir une formation qualifiante pour accéder à un emploi d'animateur ou d'éducateur* » (site internet MJSVA, 1/06/2006). L'insertion par le sport considère à la fois une prise en main éducative de cette jeunesse tout en proposant aux exclus de s'en occuper : une insertion professionnelle et

---

<sup>162</sup> Selon G. Pujol (1996a, 87), les facilités de financement permis par l'Etat entre 1960 et 1975 ont permis aux associations une professionnalisation des tâches et une institutionnalisation de leur gestion.

sociale comme le proposait B. Schwartz. Le MJSVA (et particulièrement les associations affiliés à l'éducation populaire) voit dans ce nouveau marché, l'occasion de renaître de leurs cendres en « *inventant de nouvelles « missions » pour une administration désormais en crise et menacé de démembrement* » (Arnaud 1998, 124). L'animation sociosportive offre alors un secteur de reconversion face au transfert de l'EPS en 1982 vers les inspections académiques, la création des services des sports dans les collectivités territoriales (Chazaud 1989) et la prise en charge de la formation des entraîneurs par les fédérations. En investissant ce domaine délaissé par l'Ecole assignée aux tâches plus honorifiques de l'enseignement et des clubs « *attachés à la production et la gestion d'une élite sportive* » (Defrance et C. Pociello 1993, 5), le MJSVA s'ouvre alors les portes d'un public difficile en collaborant avec les collectivités territoriales qui en ont la charge.

## **B. Le GPV : l'occasion de légitimer l'animation comme moyen d'insertion**

Le sport comme objet d'étude peut paraître assez astreignant dans la mesure où il n'apparaît qu'épisodiquement dans les textes officiels. Pourtant, ce travail a été mené, justement, suite au caractère social innovant du GPV: la plaine des sports. Celle-ci a été programmée afin de répondre -de manière transversale- aux thématiques du contrat de ville. Cet équipement doit résoudre le paradoxe d'être à la fois isolé par son implantation dans des quartiers désœuvrés et central dans l'agglomération. Ainsi pour répondre aux critères intercommunaux, la plaine des sports doit « *développer l'attractivité (objectif GPV) en créant de nouveaux équipements à vocation d'agglomération* (thème de l'intégration urbaine). Néanmoins les principaux partenaires de ce futur complexe, dont la nature n'est toujours pas dévoilée six ans après la signature du GPV (2000), reste la communauté éducative au sens large qui doit être concertée pour sa conception. Les positions divergentes des élus communaux ou/et intercommunaux sur la nature de l'infrastructure rend impossible un consensus. Cette situation paradoxale, dans un contexte intercommunal qui vante des valeurs de « solidarité » « d'équité » entre les membres, entérine trois éléments importants. Tout d'abord, elle renforce l'hypothèse d'un montage administratif à la recherche de subventions offertes par la PV, plutôt qu'un réel projet réfléchi au contenu social et sportif concerté. D'autre part, des conflits internes entre les deux communes émergent suite à de nombreuses oppositions, mettant à mal la collaboration au sein d'un projet commun. Enfin, il est difficile de déterminer un pôle sportif à vocation communautaire qui permettrait à l'ensemble de la population de venir pratiquer selon l'objectif de mixité sociale. Un choix reviendrait à

considérer : soit, que « l'universalité du sport » se retrouverait dans cet établissement -niant ainsi les goûts sportifs (Pociello 1981)- soit que la proximité des classes populaires (territoire GPV) -à qui s'adressent le projet- structurerait « *à travers les usages sociaux, plus ou moins adéquats* » (Bourdieu 1993, 259) une pratique qui stigmatiserait encore plus le territoire en recrutant les jeunes issus de ces quartiers. Ainsi cette façon de nier les rapports de classes par des appels à la solidarité, des projets communs et une mixité sociale censés combattre la stigmatisation, cachent néanmoins des enjeux économiques et politiques bien plus importants. En effet, la réduction des subventions allouées par l'Etat oblige les agglomérations à construire des infrastructures communautaires au potentiel symbolique largement inégal comme la plaine des sports (socioportive) ou d'un stade d'agglomération (sport spectacle). C'est pourquoi notre regard c'est également tourné vers l'innovation sociale « *des besoins des jeunes générations* » (action 3 du GPV p 11) censée prendre en compte un projet concerté et transversal autour d'une infrastructure sportive articulé avec un projet d'insertion, propre à répondre à l'ensemble des enjeux économiques et sociaux de la PV.

Suite au retard pris par la plaine des sports<sup>163</sup>, une réorientation s'est cependant avérée nécessaire pour ne pas être dépendant d'une décision des élus. Il est bien évident que le recul de ce projet de pôle sportif d'agglomération, ne remet pas en question l'existence même du sport dans l'intercommunalité. Néanmoins, il nous fallait trouver sa place dans un GPV qui ne devait pas s'arrêter à une simple infrastructure. L'ambition éducative basée sur des actions « *permettant d'améliorer la qualité de l'éducation et de l'accompagnement pour la réussite des jeunes* » (GPV p11), semblait répondre aux fonctions sportives attendues. Une multitude de critères ont permis de préciser l'objet d'étude. Tout d'abord, le diagnostic (GPV, p3-6) d'une population sensible où 23% des jeunes ont moins de 19 ans. Ensuite, l'ambition éducative basée sur « *le développement de projets éducatifs permettant d'améliorer la qualité de l'éducation et de l'accompagnement pour la réussite des jeunes*<sup>164</sup> » et « *la lutte contre l'échec scolaire qui pèse sur les habitants et l'image des établissements du quartier* » (GPV ; p11) appelle une intervention de la PV. Suite à cet aveu d'impuissance des dispositifs précédents dans la lutte contre la fracture sociale, les concepteurs présentent l'intercommunalité comme l'échelon de la réussite, là où l'école républicaine a échoué. Pour

---

<sup>163</sup> La plaine des sports était l'infrastructure à vocation communautaire au centre d'un projet de rénovation de ces quartiers. Sa construction devait avoir lieu dans le courant du contrat de ville 2000-2006. Après de nombreux rendez-vous avec les responsables GPV à la Métro laissant entendre que c'était l'histoire de quelques mois, le directeur du service m'a confié qu'il ne pouvait me donner plus de renseignements, car *le problème était exclusivement politique et qu'il n'était pas compétent pour m'en donner les raisons.* (Entretien diagnostic avec les responsables du GPV à la direction des politiques urbaines à la Métro, juin 2002)

<sup>164</sup> *Discours du ministre de la ville à la rencontre nationale des grands projets de ville du 14 décembre 2000 repris dans le GPV Grenoble-Saint Martin d'Hères p11*

cela ils proposent, un élargissement de la communauté éducative (GPV ; p11) aux acteurs traditionnels socioéducatifs (DDJS, éducation populaire, associations) et ouvrent ce champ aux entreprises (GPV ; p11). Ce projet « exigeant » et mieux « valorisé » (GPV ; p11), « doit témoigner du souci de faire progresser cette jeunesse en lui donnant le goût de la découverte, du voyage, de la connaissance de l'initiative et de la vie collective » (GPV ; p11). L'innovation sociale que représente cette action confirme les résultats apportés par L. Arnaud (1998) sur le rôle d'un MJSVA « satellite » au sein d'une intervention de la PV. En effet celui-ci devient co-signataire du contrat de ville par la Direction Départementale Jeunesse et Sport (DDJS GPV p12), avec le réseau des acteurs de l'éducation populaire afin de repenser l'ensemble des activités proposées aux jeunes dans le cadre d'un plan d'action évalué à trois ans (GPV ; p11). Par ailleurs, cette période a déterminé la durée de notre première étude des revues municipales (2000-2003) afin d'évaluer l'impact d'une telle innovation sur le terrain.

Le G.P.V et la PV sont un tremplin pour cette « tradition d'innovation » qui joue le rôle de vitrine pour faire passer toutes les idées communautaires et ouvrent ainsi les portes de l'insertion par le sport à ceux qui les soutiennent : l'éducation populaire (Francs et Franches Camarades (FRANCA), M.J.C et P.E.C...). L'éducation globale, par l'intermédiaire de la transversalité et des partenariats, offre la possibilité de s'exprimer à une « voie communautaire » (dans la continuité de l'expérimentation déjà effectuée lors du laboratoire sociale de la Villeneuve) où professeurs du primaire et du secondaire, animateurs socioculturels agents de prévention (GPV p13) et entreprises (GPV p14) sont appelés à travailler en équipe et être polyvalents dans un projet commun. Les conflits qui avaient émané du laboratoire de la Villeneuve, sont gommés au profit d'un nouveau site pilote intercommunal (regroupant les deux communes le plus peuplé d'Isère). Ce projet tente de faire collaborer non seulement les clubs et les établissements d'éducation populaire, mais il y associe également les entreprises. Une innovation qui n'en est pas vraiment une, à partir du moment où les FRANCA - comme un mouvement pédagogique d'avant garde en 1968 (Monin 1997)- et le laboratoire social de la Villeneuve soutenait déjà ces valeurs une trentaine d'années plus tôt. Leur reconduction au sein des dispositifs montre comment cette classe politique de gauche trouve dans le GPV un territoire pour imposer ses valeurs aux partenaires de l'insertion<sup>165</sup>. Etendu au contexte du G.P.V, l'innovation pédagogique doit permettre une meilleure unification de l'enseignement et une éducation globale porteuse des valeurs d'une école-loisirs (Monin, 1997) où la communauté éducative devient le conseiller du jeune en

---

<sup>165</sup> Sylvie Tissot (2005, 72) a pu montrer le même impact dans le domaine du logement social.

sollicitant chez lui initiative et responsabilité propres à la petite bourgeoisie (Monin 1997 ; Le Pogam 1979, 77). Dans ce contexte, les agents de l'éducation populaire tentent de préserver leur domination au sein du secteur jeunesse et se construisent une place non négligeable dans le secteur de l'insertion par le sport. La place privilégiée dans les concertations du GPV de la Direction Départemental de la Jeunesse et des Sports (D.D.J.S)<sup>166</sup>, n'est pas un hasard et rappelle la *démocratie improbable* de M Koebel (2006, 75-86) par « *une participation citoyenne très contrôlée* ».

Il est bien évident que le sport existe dans cette nébuleuse éducative -particulièrement par le projet monté autour de la plaine des sports- et son retard élimine un grand nombre d'informations pour des perspectives sportives. Ainsi, le choix de l'infrastructure aurait permis de connaître la nature de l'intervention autour d'un sport loisir, de haut niveau ou éducatif ou même des trois à la fois<sup>167</sup>. Mais s'y l'on retire cet élément, la place du sport dans les besoins des jeunes générations se réduit à un simple et vague item : *les pratiques sportives valorisées dans leur rôles éducatifs* (GPV, p13). « L'absence » des associations sportives se ressent dans la concertation. En effet, il n'est fait mention à aucun moment de leur participation pour défendre une pratique compétitive contrairement à l'offre socio-éducative de l'éducation populaire. Deux raisons peuvent expliquer cette absence. D'une part, les clubs auraient pu intervenir sur l'établissement du projet de la plaine des sports mais à partir du moment où celle-ci n'a pas obtenu de consensus politique.... D'autre part la D.D.J.S semble pouvoir représenter à elle seule l'intervention auprès de la jeunesse, excluant ainsi les agents représentants les fédérations sportives. Cette sélection montre à quel point le sport est instrumentalisé au point d'inviter pour son élaboration les agents de l'éducation populaire qui n'ont historiquement jamais (ou plutôt tardivement) milité pour son développement. Le spectre des conflits Grenoblois avec l'OMS ne pèserait-il pas sur ce choix. Cette disparition porte à croire que le sport ne se retrouve que dans l'expression d'une culture transmise par l'éducation populaire, synonyme d'un rapprochement et une transversalité sous une même bannière « socioculturelle ». Celle-ci répond par la même occasion, à une fusion qui permettrait par des étapes successives, un regroupement de ces pratiques dont les intervenants seraient les garants d'une flexibilité de leur poste non plus socioculturel ou sociosportif, mais socioéducatif. De plus, le débat, dans cette transformation de l'intervention sociale, n'a pas

---

<sup>166</sup> La DDJS est le seul acteur reconnu et cité dans le texte du GPV. Elle semble représenter à elle seule les intérêts sportifs au sein d'un GPV dont l'élément central est une plaine des sports. (Annexe 15)

<sup>167</sup> Il faut savoir que les rencontres avec les concepteurs de la plaine des sports ont apporté leurs lots de possibilités toutes différentes les unes des autres. Des terrains d'entraînements pour le club professionnel du GF38 en passant par une base de loisirs (lac) en plein centre de l'agglomération en passant par une piscine d'agglomération. Ces choix ne considèrent pas un même projet sportif.

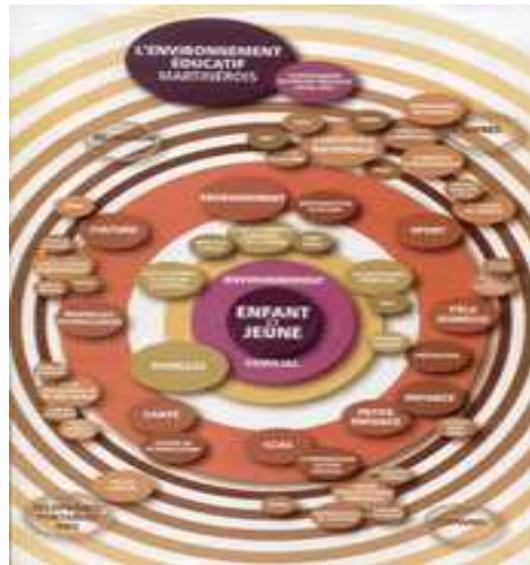
obligatoirement lieu d'être à partir du moment où aucun changement n'est prévu suite au retardement de la plaine des sports. Malgré cela, l'aspect technique semble prendre le dessus et impose à chaque commune de l'agglomération de déterminer les projets éducatifs locaux (PEL) et les Contrats Educatif Locaux (CEL)<sup>168</sup> dans le cadre du contrat de ville.

Cette nouvelle politique éducative prend sa source et son identité dans l'intégration des anciens dispositifs (PLEA, CATE, CLAS, ARVEJ...) au sein du CEL qui visent à mettre en œuvre un projet éducatif conçu par les différents partenaires concernés (enseignants, associations, parents, élus ...). Cette restructuration prend simultanément en compte les acteurs, les politiques et les territoires, et se décline même en fonction de ceux-ci. Pour recontextualiser les éléments précédents, on peut dire que le P.E.L est la première phase qui permet d'harmoniser et globaliser la politique éducative communale. Mais dans un même temps il doit tenir compte du C.E.L qui provient du volet éducatif du contrat de ville. Et enfin le G.P.V est lui même un dispositif territoriale à vocation de « discrimination positive » qui tient compte du C.E.L d'agglomération parce qu'intercommunal. Il faut donc bien voir cette articulation des différents dispositifs comme une fiche technique, qui au fil des échelons, (Europe, Etat, collectivités locales) se précise et permet ainsi l'harmonisation de la communauté socio-éducative<sup>169</sup>. Par ailleurs pour bien comprendre l'application de ce « communautarisme un mode d'emploi est même fourni afin de comprendre la finalité de cet imbroglio réglementaire : *« le volet éducation-formation du contrat de ville prend son véritable sens lorsqu'on le conçoit comme une série de cercles concentriques autour d'un centre qui est l'enfant : le premier cercle de l'éducation familiale, puis celui de l'éducation scolaire, puis celui de l'accompagnement scolaire et de l'extrascolaire et des loisirs pour concevoir un développement global (le C.E.L), en articulation également avec les contrats temps libre de la CAF qui en sont les supports »* (CV ; p2).

---

<sup>168</sup> CEL et PEL ; circulaire interministérielle n°98-144 du 7 juillet 1998

<sup>169</sup> Comme le rappelle le CV dans sa convention thématique d'application « éducation-formation » (p2), « *La politique de la ville promeut une définition large de l'éducation, qui doit comprendre l'ensemble des influences maîtrisables ou non, qui concourent au développement et à la socialisation de l'individu.*



**Figure 2 : Le système partenarial du Plan éducatif local**

Restent aux communes de remplir les cercles<sup>170</sup> ! Le flou vu précédemment, laissé par les concepteurs des six conventions thématiques d'application -qui nous intéresse plus particulièrement à partir du moment où la plaine des sports est au point mort- laisse une certaine marge de manœuvre aux communes. Ainsi, elles peuvent mettre en place leur propre politique éducative, avec l'enfant et la famille au centre du système.

Le contenu de ces cercles restreint le choix des dispositifs<sup>171</sup> mais les partenaires institutionnels restent néanmoins conséquents. On retrouve les mêmes partenaires institutionnels que les DSQ<sup>172</sup>, et les collaborateurs locaux coopèrent en fonction des relations entretenues avec la municipalité : services municipaux, enseignants, Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) et Maison Pour Tous (MPT), associations de parents d'élèves, missions locales, directeurs d'écoles et proviseurs, associations sportives... Hormis Jeunesse et Sport, dont un rôle autre que réglementaire reste à déterminer (Arnaud 1998), il n'est fait aucune allusion dans le GPV Grenoble-SMH à un organisme sportif autonome et notamment des clubs et des OMS<sup>173</sup>. La valorisation du sport dans son rôle éducatif laisse penser qu'il reste secondaire ou utilisable parmi d'autres moyens, mais dans tous les cas il est très mal

<sup>170</sup> Pour le PEL de Saint Martin d'Hères se reporter au site Internet de la ville qui propose un schéma de son PEL.

<sup>171</sup> Les dispositifs mis à disposition du C.E.L sont la **veille éducative** (démarche de prévention), les **R.E.P** et les **dispositifs relais** (l'éducation nationale), les **contrats temps libres** (6-18 ans) et **contrats enfance** (0-6ans) (CNAF), les **classes de ville** (PV) et **ville vie vacances** (conseil général et la DDJS).

<sup>172</sup> Politique de la ville, éducation nationale, jeunesse et sports, conseil général, conseil régional.

<sup>173</sup> A Grenoble, la mise à l'écart de l'OMS peut s'expliquer par les mauvaises relations entretenues sous les mandats Dubedout avec la municipalité sur le refus d'un développement du sport de haut niveau parallèlement avec celui d'animation Dulac 1996. Inversement à SMH, l'OMS est le partenaire historique de la mairie sur la question sportive. Il apparaît sur le PEL de la ville (Figure 2)

représenté pour une réelle reconnaissance de son action dans le futur projet d'éducation globale. Ainsi les valeurs du sport reconnues maintes fois comme éducatives, citoyennes, ... seront « sélectionnées » au bon vouloir des agents du champ socio-éducatif. La place du sport dans l'intercommunalité sera déterminée par des luttes de reconnaissance des agents au sein des multiples structures qui les accueillent, mais que les valeurs de la PV divisent en répondant aux enjeux professionnels de leurs employeurs, et plus particulièrement l'animation sociosportive. La dispersion du sport dans les six thématiques du contrat de ville, peut avoir raison de sa spécificité dans le sens où les regroupements effectués demandent une bonne représentation sportive au sein de « la communauté éducative ». Ce terme employé dans la réforme Jospin en 1989, nie les intérêts des différents partenaires en présence : suffit-il de déclarer la communauté comme éducative pour que les enseignants, les animateurs sportifs, socioculturels, les familles, les jeunes et maintenant les entreprises sportives (clubs professionnels)... aient un intérêt commun ? Au début des années 1960, en usant du terme d'animation, les concepteurs gommaient toute connotation scolaire et amplifiaient le flou d'une intervention éducative globalisée (Poujol 1996c, 96). Le courant de mai 1968 n'a fait que renforcer cette conviction, car l'animateur n'a pas à instruire, ni à éduquer, ni à diriger mais à faire jaillir la demande et à faciliter les relations (Poujol 1996c, 96). Ainsi, il ne peut être qu'un professionnel dont l'action est destinée à tous les jeunes sans distinction de territoire (objectif principal de la PV). L'animation perd ainsi son objectif « populaire » et réalise le rêve inavoué d'une petite bourgeoisie tiraillée par sa position intermédiaire dans l'espace social (Accardo 2004, 51-69) : celui d'effacer les rapports de classe. Cette façon de les nier sous couvert d'une action transversale, est-il vraiment le remède à l'insertion et à la déstigmatisation des quartiers sensibles comme l'annonce la PV ? Il peut être permis d'en douter, et les études suivantes tenteront de le démontrer. L'animation reconnue à la fin des années 1970 comme la version professionnalisée de l'éducation populaire (Poujol 1996c), ne serait telle pas en train d'investir le secteur de la jeunesse désœuvrée ? Ainsi « *la tradition d'innovation* » dans laquelle les animateurs s'inscrivent, forge l'histoire de leur métier (Muel-Dreyfus 1984, 202). Sa condition d'existence passe aujourd'hui par la conquête de « *nouvelles aires de compétences* » (ibid. 202) dans le sport, aidée en cela par les multiples dispositifs d'aide à l'emploi et le Parcours Animation Sport lancé par J-F Lamour. Le secteur sociosportif donne l'occasion au MJSVA de rester un partenaire privilégié des collectivités locales en imposant l'animation comme remède à l'insertion.

### **C. Les prédispositions de la classe politique grenobloise à reproduire la fonction éduactive du sport**

La place du sport est on ne peut plus ambiguë sur la scène locale. On lui accorde tous les bienfaits de l'insertion mais on ne reconnaît pas tout ses agents comme des intermédiaires dignes de figurer dans les assemblées consultatives et participatives pour la construction d'un projet commun. Les clubs (professionnels et amateurs) et les fédérations sont ainsi considérés comme des partenaires éloignés. L'effort consenti par les pouvoirs publics dans le domaine de l'insertion demande une prise de responsabilité de la part « *des forces vives de l'agglomération* » (cf. contrat de ville) dont le sport figure en bonne place par son côté attractif auprès des jeunes. Les rapports de domination qu'entretiennent les agents des fonctions éthique-intégrative, marchande face à leurs homologues éducatifs émergent à la vue de leur reconnaissance par les élus locaux. Il est remarquable que les partenaires privilégiés changent aux grés des alternances politiques. En effet les sportifs de haut niveau médiatiques (J Longo et B Saby) font partis de l'équipe de Carignon, alors que la gauche de retour au pouvoir depuis 1995 favorise de nouveau l'accès aux responsabilités municipales à un personnel proche des valeurs de l'éducation populaire : C. Guitar (président national de PEC) depuis 2002, A. Pilaud (éducateur à la Villeneuve) depuis 2003 ou d'un autre type de sportif de haut niveau avec Y Brouzet de 1995 à 2003<sup>174</sup> issu d'une discipline moins médiatique et professeur de sport au CREPS. En associant le sport à la PV, l'appropriation des méthodes propres à la classe politique en place (mixité sociale, la transversalité, participation...) sont le prix à payer pour participer à l'insertion par le sport. Ainsi l'intercommunalité devient un moyen de diffuser sur l'agglomération ces valeurs portées par les agents de l'éducation populaire. Cette situation reproduite au fil des innovations sociales (notamment lors du laboratoire sociale de la Villeneuve) prend sa source dans la formation d'une élite qui va investir les mouvements de jeunesse à la sortie de la seconde guerre mondiale. L'école des cadres d'Uriage près de Grenoble (juillet 1940 à novembre 1942), sous le régime de Vichy, sera un point de départ d'une éducation innovante. Elle considérait les activités physiques au service des pratiques intellectuelles et culturelles et non comme une discipline autonome.

---

<sup>174</sup> Après avoir exercé la profession de kinésithérapeute de 1974 à 1986, il fut entraîneur national de poids de 86 à 93, puis professeur de sports de 94 à 2001 au Creps Rhône-Alpes, 2001 où il intégra l'équipe de Robert Poirier. Il est décédé en mai 2003.

Cette institution<sup>175</sup> qui naquit et fut dissous sous Vichy, témoigne du rôle très important joué par la « *la constitution d'une aristocratie de « chef », issus de tous les milieux sociaux, et fondée sur le seul critère du mérite* » (Girolitto 1991, 610), dans l'émergence des valeurs bourgeoises libérales et chrétiennes<sup>176</sup> dans les institutions prenant en charge la jeunesse. Elle mit en place une pédagogie cultivant la modernité: « *Pas d'homme nouveau sans nouvelles structures sociales et économiques qui devraient permettre une participation des travailleurs au profit et, à la gestion, une promotion ouvrière, une mystique du travail* (Cacérés 1964, 134). » Néanmoins la grande idée d'Uriage -qui ne fut pas réalisée- était néanmoins un ordre laïque : « *l'ordre ne doit pas, ne peut pas être une Eglise* » (Gadoffre 1945, 15-16), malgré les origines chrétiennes très prononcées de ses formateurs (Mounier, Caceres, Dumazedier, Beuve-Mery...) et notamment de son chef Dunoyer de Ségonzac issu d'une noblesse catholique et libérale fidèle à ses traditions (Poujol 1996b, 129). Il émane de cette production d'élites des valeurs chrétiennes qui seront reproduites au sein des institutions créé par ses membres. Ainsi, on retrouve les racines de la mixité sociale jusque dans l'hétérogénéité des équipes de stagiaire : « *ils sont répartis quant à l'âge, le lieu d'origine et la profession de leurs membres* » (Girolitto 1991, 629), celle de communauté fondatrice de l'école (Girolitto 1991, 61 ; Poujol 1996b, 129), d'un idéal démocratique et d'une transversalité de l'éducation « *qu'ils entendent mettre au service, non plus d'un citoyen abstrait et anonyme, mais de l'homme multidimensionnel dont ils rêvent* » (Girolitto 1991, 624), dans laquelle le sport trouve sa place dans « *un style de vie nouveau où l'alternance des activités physiques et intellectuelles allaient de pair.* » (Cacérés 1964, 135). Néanmoins le sport, même s'il est considéré par les formateurs issus de l'école d'Uriage comme un élément intègre de la formation, occupe une place ambiguë voire mystique : « *L'esprit du sport y tenait une grande place et l'idée sportive était volontiers transposée au domaine de l'esprit* (Cacérés 1964, 135). » En effet, l'éducation physique -considérée par Girolitto (1991 628) comme « *le rite sacro saint du dégrassement* »- est imaginé pour l'entretien du corps, le positionnant comme un outil du développement intellectuel et moral des stagiaires et des formateurs : « *le corps est au service de l'intelligence et celle-ci au service des valeurs morales et sociales* » (Girolitto 1991,

---

<sup>175</sup>Dont l'objectif final est en effet la création d'un « ordre » d'hommes et de femmes adhérant à « des valeurs communes », et se proposant, par « l'éducation et le rayonnement », de constituer dans tous les milieux « des pôles de cristallisation des élites nouvelles ». Girolitto, 1964, p620, et tiré des cahiers de l'animation, n°spécial, la jeunesse dans la France de Vichy, p154

<sup>176</sup> Pour Pierre Girolitto (1991) et Bernard Comte (1991), Uriage est un laboratoire qui sert à former des élites, à réfléchir aux grandes questions de société et des choix qui sont conformes à un habitus de classe bourgeoise où les valeurs qui sont sélectionnées sont des valeurs familières à des élites (Mounier, Caceres, Dumazedier, Beuve-Mery) qui ont conçu des modèles de formation inspirées du courant d'éducation nouvelle (Ehm 1938). Des valeurs dont on retrouve les traces dans notre GPV, notamment par la place du sport dans la formation.

622), et toujours en alternance avec des activités manuelles, intellectuelles et de loisirs (Poujol 1996b, 128). Mais derrière ce consensus de façade, l'éducation physique est loin de faire l'unanimité auprès « des hommes d'Uriage », et les bienfaits du footing matinal accompagnés de la philosophie « *du faut suer, faut souffrir ... pour être un homme* » chers à R. Vuillemin - moniteur à Joinville et ancien entraîneur du Red Star- chargé par Dunoyer de Segonzac de la formation physique, semblent contester par Dumazedier et Cacérés (Girolitto 1991, 628). Ce positionnement de certains cadres place l'éducation physique en retrait par rapport aux pratiques culturelles et intellectuelles, allant même jusqu'à considérer ce décalage « *con* » (Girolitto 1991, 628) et son responsable fidèle à la distinction qu'ils peuvent en faire d'eux-mêmes : « *Un intellectuel et lui, ce n'était pas la même chose* » (Girolitto 1991, 628). L'effet recherché par la méthode Hébert, et par là même l'effet du sport dans la formation des cadres d'Uriage, s'établit autour de l'idée que les stagiaires doivent se dépasser. « *Il s'agit de se donner le moyen de diffuser le plus largement possible "une technique pédagogique révolutionnaire" forgée dans les maquis du Vercors, à partir de l'entraînement sportif : l'entraînement mental.* »<sup>177</sup> (Dumazedier cité par Savane lettre de peuple et culture 2002, p5).

Cependant, il est important de considérer dans le travail de l'école des cadres d'Uriage, la progression de ces élites. A des postes différents, un certain nombre -à la tête d'importants mouvements d'éducation populaire- continuaient d'œuvrer pour cette culture (Cacérés 1964, 136). Ainsi, Dunoyer de Ségonzac présida le Fond de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire et l'Union Française des Centres de Vacances (UFCV d'obédience catholique) qui préparent aux *brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur* (BAFA et BAFD). Dumazedier, fut nommé par Jean Guéhenno, à la Libération, inspecteur principal de l'éducation populaire<sup>178</sup> et Cacérés<sup>179</sup> fut l'un des quatre principaux fondateurs et président de Peuple et Culture : l'un des plus importants mouvements de recherche pédagogique et de formation d'animateur d'éducation populaire dont les valeurs chrétiennes sont ouvertement distillées dans sa lettre mensuelle<sup>180</sup>. Suite à sa dissolution, une vaste action

---

<sup>177</sup> On retrouve les idées forces de Mounier jusque dans le sport qui consistaient à concilier le christianisme et la révolution à l'école d'Uriage puis dans le maquis du Vercors après sa dissolution en 1942.

<sup>178</sup> Il accepte cette nomination à condition de pouvoir créer un mouvement national et indépendant d'éducation populaire. Fondé par des résistants - Joffre Dumazedier, Bénigno Cacérés, Joseph Rován, Paul Lengrand et Paulette Borcker - ce mouvement sera Peuple et Culture. *La Lettre de Peuple et Culture*, numéro 27, décembre 2002. p3 Tiré à part

<sup>179</sup> C'est l'Abbé Naurois, (aumônier de l'école d'Uriage, gaulliste, il préconise que la seconde guerre vise à défendre la civilisation chrétienne contre les nazis) qui le sollicite pour participer à la formation de ces cadres (Poujol et Rommer, 1996)

<sup>180</sup> La teneur religieuse de PEC, dont sont issus les principaux élus à la jeunesse de la ville de Grenoble depuis 1965, se retrouve régulièrement dans les colonnes de la lettre mensuel de l'organisme de formation. La lettre n°29 décembre 2004, janvier 2005 en hommage à J. Rován) évoque en des termes éloquentes le marquage

d'éducation populaire fut entreprise dans les maquis du Vercors notamment. A la libération, ouvriers, instituteurs, professeurs, artistes, militaires qui venaient de vivre cette expérience de partage de la culture, lancèrent ce mouvement à Grenoble, le premier mouvement français de formation d'animateur. Les besoins primaires de cette époque conduisaient les responsables à agir au plus concret, vers une éducation sanitaire à laquelle se doublait une éducation sportive : « *au stade, on apprenait à former des hommes sains* » (Cacérés, 1964, 158) Ainsi les responsables de tous ces secteurs se réunissaient au sein de Peuple et Culture, dont la ligne directrice s'affichait dans les *cahiers de l'éducation populaire* ou même des manifestes<sup>181</sup>. La dynamique culturelle engagée donna naissance à tout un réseau d'institutions à Grenoble qui sous forme d'association se spécialisa dans la liaison pédagogique et dans la coordination de l'ensemble. Les expériences équivalentes se multiplièrent à Valence, Annecy, Saint-Étienne et d'autres villes qui avaient été colonisées par l'école d'Uriage en 1942. Et la valeur forte de cette institutionnalisation culturelle populaire se créa au sein de « *communautés ouvrières* » (Cacérés, 1964, 162) reprenant les expériences des maquis. Les instructeurs de « Peuple et Culture » étaient en quelque sorte les conseillers culturels de cette expérience qui peu à peu allait essaimer dans d'autres villes de France. Sous ces hospices, en octobre 1944, naissait à Lyon sous l'impulsion d'André Philip, l'association *la république des jeunes* d'où allait sortir l'actuelle *fédération française des maisons des jeunes et de la culture*.

Il est intéressant de prendre en compte la vision hagiographique de Cacérés pour révéler les valeurs qui poussaient les hommes d'Uriage à l'action, et montrer les objectifs qu'ils poursuivaient. Il convient de confronter cette version à d'autres plus scientifiques comme celle de Bernard Comte (1991) qui ne rend pas seulement compte de la chronologie et d'une prise de distance à l'égard du régime mais d'un projet de formation des élites et de révolution chrétienne communautaire enrichit peu à peu une réflexion sur les conditions politiques et sociales de cette révolution. Le regard critique de l'historien canadien John Hellman (1993), dans sa synthèse incisive sur l'histoire d'Uriage poursuivie jusqu'aux débats sur la fondation

---

chrétien de cet organisme : p 32 le mot « *laïcité ouverte* » (mot d'ordre de l'Europe de Maastricht dont on trouve l'initiative dans le texte qui décrit la doctrine sociale de l'Eglise catholique) est repris, c'est encore plus clair p33 avec « *Le compagnon charpentier de Nazareth* » une référence explicite à la bible, enfin C Guitar (président de PEC pendant 5ans et adjoint au développement culturel solidaire à la ville de Grenoble depuis 2002) n'hésite pas à évoquer (p35) les valeurs d'un oecuménisme idéologique et culturel de PEC et l'appartenance chrétienne de J. Rovin : « *né d'une famille juive convertie au protestantisme et lui-même converti au catholicisme, il savait conjuguer comme personne avec les mouvements laïques (voire laïcards) de l'éducation populaire. Il me confia un jour sa fierté d'appartenir à un mouvement comme Peuple et Culture pour ses valeurs oecuméniques et m'expliqua pourquoi il ne le quitterait jamais, m'invitant au passage à en faire autant.* »

<sup>181</sup> « *Une culture vivante suscite un type d'homme. Elle suppose des méthodes pour transmettre la connaissance et former la personnalité. Enfin, elle entraîne la création d'institutions éducatives. Ainsi la culture populaire a besoin d'un humanisme, d'une technique d'une organisation propre, faute de quoi elle risque de rester prisonnière d'un enseignement périmé* » manifeste de peuple et culture, p.11, édité le 15 janvier 1946.

du journal *le Monde* et de ENA l'est tout autant. Au cœur de sa thèse repose l'idée que Vichy a d'abord été l'occasion pour les élites catholiques naguère marginalisées de prendre leur revanche en retrouvant le leadership dont la République laïque les avait dépossédées. La discussion engagée par Denis Pelletier (1995) sur les travaux de ces deux auteurs fait jouer le rapport entre présent et passé et défenseur ou non de l'école, mais considère « *que nulle histoire impliquant celle Uriage ne peut désormais se faire sans adosser au travail de Comte, fût-ce pour en contester vivement les interprétations* ». Travaux sur lesquels s'appuie Hellman pour opposer une thèse différente construite sur « *une convergence structurelle entre le projet d'Uriage, l'université spirituelle de Vichy et la Révolution nationale, convergence maintenue au-delà même du passage tardif à la Résistance, et dont les fondements sont l'antilibéralisme, l'anti-américanisme et l'utopie communautaire. C'est parce que ni la politique de collaboration, ni la mise en cause de l'héritage démocratique de la Révolution française, ni les atteintes aux libertés individuelles et l'antisémitisme de Vichy ont suffi à détourner ces militants catholiques de leur rêve de restauration d'un « nouveau Moyen âge » communautaire et chrétien, ils se sont faits les complices d'un régime autoritaire et ont accepté longtemps d'inscrire leur projet dans le cadre de l'Europe sous domination allemande* » (Denis Pelletier 1995, 155-157). Les travaux de Hellman sont d'autant plus intéressants qu'il défend le postulat suivant : « *Dans cette tentative d'esquisser une histoire à la fois sociale et politique de l'école, le modèle pédagogique d'Uriage est loin être une invention, un style du XX<sup>ème</sup> siècle original mais apparaît comme une entreprise de recyclage des valeurs issues du traditionalisme catholique-patriarcal de l'ancienne aristocratie* » (Hellman 1993, 46, cité par Pelletier, 1995). On retrouve les fondements de la construction d'un idéal chrétien, qui sous couvert d'une innovation et du principe de subsidiarité, fait passer des valeurs qui leur feront reconquérir une domination qu'ils avaient perdue face à la construction d'une république laïque. Il semble, avec les éléments relevés jusqu'à maintenant, que les évolutions institutionnelles dans un premier temps du laboratoire social de la Villeneuve et maintenant l'intercommunalité possèdent les arguments pour reproduire et renforcer cette lutte par la continuité des agents politiques à l'habitus conforme dans les équipes municipales. Ce mécanisme est expliqué par J-F Sirinelli (1987 ; cité par Poujol 1996a, 77): « *certes les phénomènes de génération ne sont pas un passe partout de l'explication historique, mais ils fournissent un trousseau de clés qui, bien sur, n'ouvrent pas toutes les portes mais sont souvent efficaces* ». Malgré des positionnements différents des deux auteurs sur le rôle d'Uriage, la chrétienté demeure centrale dans l'esprit de cette école et la formation de ses cadres. Il n'est donc pas étonnant de voir ces valeurs reproduites dans une

construction intercommunale qui reprend les concepts de cette époque, et des projets qui les instituent comme des références.

La période qui a suivi la libération a été fertile en démembrements et en regroupements administratifs qui devaient voir à terme, en 1947, la création de la direction générale de la jeunesse et des sports puis d'un secrétariat d'Etat (1963). Elle concrétisait la fusion de la direction de l'éducation physique et des sports avec la direction de l'éducation populaire qui avait de grande chance de reproduire les rapports de domination qui existaient sous Uriage. Ainsi la reconnaissance de la D.D.J.S comme seul interlocuteur officiel du contrat de ville de l'agglomération grenobloise en 2000 considère également ces rapports dans une participation opaque qui donne la part belle aux représentants de l'éducation populaire pour définir l'insertion par le sport

Néanmoins la place du sport dans l'éducation populaire était importante, et différentes missions lui étaient rattachées dont la principale résidait dans une mission de salubrité, et son action passablement assimilée à la santé publique. On retrouve ainsi dans le GPV et le CV plus de cinquante ans plus tard deux thématiques qui proviennent directement de la période de reconstruction (la santé publique et le développement des pratiques culturelles), auxquelles s'ajoutent l'éducation et la formation qui proviennent de l'entrée en jeu d'un personnel prêt à insérer depuis la crise du salariat des années 1970 (Mauger, 2001). Les raisons pour lesquelles le législateur sollicite ces vieux thèmes sous couvert d'innovation sont difficilement compréhensibles, néanmoins leur reconnaissance dans le secteur de l'insertion légitime les agents de l'éducation populaire comme référents face à « ses partenaires ». On peut mesurer dans cette construction du champ socioéducatif, le marquage de cette élite qui imposa sa vision bourgeoise et chrétienne. C'est dans ce contexte que « l'autre éducation », celle du peuple<sup>182</sup> -qui est tout autant bourgeoise, il suffit d'en analyser les valeurs- a créé un réseau parallèle dont les créneaux horaires se sont développer hors des créneaux officiels de l'éducation nationale : le péri et l'extra scolaire. Le caractère de ce que Cacérés (1964, 175) appelle « *une science* », et qu'il considère comme un vaste programme d'éducation permanente, s'adresse à tous en essayant de toucher d'abord ceux dont la scolarité a été réduite, ceux qui dans le domaine culturel sont les plus déshérités et qui très jeunes ont travaillé, comme Cacérés en tant que charpentier. Voilà encore une philosophie que l'on retrouve au premier plan dans les dispositifs actuels. Ainsi la circulaire interministérielle

---

<sup>182</sup> Cette lutte, d'abord contre « l'envahisseur », entendait déboucher sur une libération plus vaste, en développant et en et en prolongeant les découvertes de la résistance : « *refus d'une culture injustement dispensée, partielle et coupée de la vie, lutte contre tout ce qui limite l'homme dans l'épanouissement de son être individuel et social.* » (Cacérés 1964, 161).

n°98-144 du 7 juillet 1998 stipule que : « *les C.E.L pourront être proposés à l'ensemble du territoire, mais ils devront être élaborés en priorité dans les zones sensibles et en difficultés urbaine et rurale* ». Le flou qui caractérise les C.E.L permet de reproduire les ambiguïtés datant de l'après guerre, et l'aspect technique de le faire perdurer. La place de PEC à Grenoble et même en France ne se limite pas à une simple action coordinatrice mais plutôt à une position de monopole dont la formation<sup>183</sup> est le principal élément de la reproduction de sa domination. Cet état permet également la création d'« une culture du pauvre » (Hoggard 1970) qui s'avère être l'ancêtre de l'insertion destinée aux relégués de l'éducation nationale. C'est pourquoi les agents désireux de l'investir devront accepter des valeurs diffusées par la PV faute d'être exclus des projets participatifs du GPV.

La modernité et l'innovation sont également des leitmotifs de l'école d'Uriage, de « PEC » et de la classe politique, et régulièrement repris jusqu'à l'intercommunalité dans le secteur socioculturel : « *les bonnes intentions et les coups d'œil approximatifs ne suffisent pas dans le domaine socioculturel, l'idée de prévision, l'idée de plan. Non seulement l'idée de contrôle, mais l'idée de prévision* » (Cacérés 1964, 185). La rationalisation et l'évaluation exprimées par l'intermédiaire de la notion de projet rejoignent ce besoin d'efficacité économique cité par les représentants de PEC à la sortie de la guerre: « *l'éducation essaie également de grouper tous ceux qui, à un titre quelconque, ont une activité d'animation afin qu'ils puissent mener une action concertée. Cela nécessite une politique de rendement culturel comme il y a une politique économique prévisionnelle* » (Cacérés 1964, 185). L'hégémonie de ce mouvement représenté par les principaux leaders politiques locaux dans le domaine culturel (annexe 1) que sont Gilman\* (1965 : adjoint à la culture; 1977 : expert auprès du conseil de l'Europe ; 1979 : directeur de la maison de la culture de Grenoble) et Rizzardo\* (Adjoint socioculturel et employé au laboratoire de recherche de l'école de papeterie et converti à l'animation) d'une part et son président F. Hollard\* (Secrétaire général du comité d'expansion économique de l'Isère dont l'origine se trouve dans le développement des relations entre vie culturelle, sociale et économique) pour l'émergence de la participation par le comité de liaison des comités de quartiers d'autre part, ont permis ce rapprochement social et économique propre à ce communautarisme. Le contexte économique de la France à partir des années 1970 rappelle le besoin d'économie qui se faisait sentir à la sortie de la guerre, et ceux imposé par le traité de Maastricht aujourd'hui. Les maux différents engendrent

---

<sup>183</sup> Ainsi parmi les cinquante mille groupements privés nationaux (créés sous la loi de 1901) que compte la France à la fin des années 1950, le nombre de ceux qui s'occupent de la formation sont des plus réduits. Parmi ceux-ci, il convient de citer « PEC », qui s'est justement spécialisé dans la recherche de méthodes d'éducation pour les adultes et de formation des animateurs.

néanmoins les remèdes identiques malgré le passage d'une société salariale de plein emploi, à l'anomie sociale connue actuellement. La conformité de ces agents a construit et permis la reproduction tout au long de ces années d'un habitus permettant de remplir les cases laissées vides par les textes réglementaires.

Cette analyse socio-historique permet de présenter l'instrumentalisation du sport et sa récupération par les agents du secteur socioculturel et de mieux comprendre les enjeux qui le caractérisent aujourd'hui comme un objet de lutte entre agents du champ sportif parce qu'attractif auprès des jeunes. Cette étude, même si elle reste ciblée sur l'agglomération grenobloise, tentera de montrer comment ce flou, permis par les PEL et CEL, est l'occasion laissée aux plus opportunistes de remplir les cases laissées libres par la PV. L'intercommunalité est l'occasion pour une petite bourgeoisie d'imposer localement ses valeurs et de rompre « *l'opposition séculaire entre culture des classes populaires et supérieures, réussissant ainsi à développer et à imposer largement une "culture moyenne"* » (Accardo, 2004, p51-69).

Le GPV est l'émanation d'une PV qui est le dernier dispositif d'insertion mis à disposition par l'Etat. La technicité de cette politique locale définie au niveau national est un tremplin pour légitimer des valeurs expérimentées déjà à l'école des cadres d'Uriage : modernité, mixité sociale, communauté, démocratie participative et transversalité de l'éducation. Ainsi sans l'imposer, la PV propose un type de fonctionnement qui permet aux communes d'harmoniser leurs dispositifs, mais surtout d'utiliser officiellement par les EPCI (et non plus expérimentalement) les principes d'une démocratie participative dont il reste à s'interroger sur la nature de ses enjeux. L'élaboration d'une éducation permanente et ses principes ont été relayés par l'expérience d'Uriage puis différents relais politiques (Schwartz, Dubedout) et enfin les élus locaux (Verlhac et Gilman dans les années 1970 ; l'équipe à M. Destot dans les années 1995-2000) issus d'associations affiliées éducation populaire, et offre à qui veut bien l'investir le champ de l'insertion.

# **Cadre d'analyse**

## La question territoriale

De part l'implication sociale, historique, géographique et politique du GPV, différents outils d'analyses pourraient être appropriés à l'interprétation de l'intercommunalité et de sa territorialité. Plus particulièrement, la compétence obligatoire de la politique de la ville et la question inhérente à l'insertion devenue locale revêt une importance dans ce contexte.

Le sport étant reconnu comme un secteur économique et social particulièrement touché par une réorganisation politique au niveau local, la possibilité d'étudier des enjeux du sport dans l'intercommunalité aurait pu être envisagée par une analyse organisationnelle et notamment par la méthode proposée par les chercheurs du laboratoire Sport Organisation et Identité à l'U.F.R.S.T.A.P.S de Toulouse (Bayeux 2006, Haschar-Noé 2002 et 2004). Cependant, le contexte local et le retard dans la mise en place de la plaine des sports<sup>184</sup> (GPV, p11) ont mis à jour des conflits sous jacent à son élaboration. Nous avons alors pris conscience des difficultés que présentaient les différents agents à collaborer au sein de ce dispositif et de l'existence d'une instrumentalisation du sport pour faire la promotion d'un projet intercommunal innovant. La plaine des sports, éphémère et différée, a joué le rôle d'appât pour répondre à l'urgence sociale de ces quartiers, mais aussi aux dates butoirs imposées pour répondre aux appels d'offre du Ministère de la ville. Ainsi, nous supportons l'idée qu'une analyse des rapports de domination était plus appropriée pour appréhender les luttes entre les agents désireux d'investir l'insertion. En effet le champ sportif historiquement constitué à Grenoble autour de la fonction éducative par une petite bourgeoisie le rend relativement indépendant des logiques économiques. Néanmoins, l'intercommunalité dédiée au développement social et économique des territoires les plus désœuvrés et le projet sportif innovant du GPV ouvrent le champ aux partenaires économiques et relancent par la même occasion les luttes pour sa domination. Ces dernières peuvent en effet profondément modifier la configuration du champ en redistribuant le capital selon les nouvelles normes imposées. Ainsi, à l'instar des travaux de P Bourdieu sur le champ littéraire (1992), et ceux de Defrance et Pociello (1993) sur le champ sportif, nous proposons d'aborder ce sujet en analysant les luttes pour l'appropriation du champ selon la logique d'agents portés sur le déni de l'économique (fonction éducative du sport) opposée à celle d'agents visant à assurer la reproduction de leurs structures, à accroître la puissance sociale - et parfois économique - de leurs institutions (fonction éthique et intégrative).

---

<sup>184</sup> Un objectif d'attractivité du territoire dans l'agglomération (objectif 4 ; GPV, p6) : « l'évolution des pratiques doit amener cet ensemble à jouer plus fortement un rôle d'équipement public de proximité tout en devenant un pôle d'agglomération. [...] Dans sa démarche fonctionnelle, il intégrera de nouvelles pratiques sportives et urbaines, des utilisations plus ouvertes des équipements, l'implantation de services annexes (restauration, hébergement, magasins spécialisés » (GPV, p 9)

Nous examinerons donc le champ sportif grenoblois au travers des fonctions éducatives, éthique-intégratives, ludiques et marchandes et en tenant compte des différents acteurs impliqués, voyant dans l'insertion le moyen de préserver ou de conquérir la domination du champ.

Parallèlement, nous nous sommes inspirés de la littérature des sciences politiques et de la géographie afin de construire notre modèle. Ainsi, la lecture de ce projet sportif a pu être précisée par l'appropriation d'un vocabulaire institutionnel et l'utilisation de concepts issus d'autres domaines comme le territoire. En effet, le géographe Martin Vanier (2004, 203) rappelle l'importance de cerner les frontières physiques de l'intercommunalité. *« Qu'est ce qui n'est pas territorial dans la pensée aménagiste et développementiste contemporaine ? Dès lors que toutes les politiques sectorielles sont aujourd'hui invitées à se territorialiser, la question territoriale prend le chemin d'englober toutes les autres. »* Ce qui l'amène à poser la question : *« Mais alors, doit-on renoncer à dire à quoi sert vraiment l'intercommunalité ? »*. De plus, dans la convention GPV (Annexe 15), le seul élément repérable demeurait « l'espace » qui était assigné à la plaine des sports. C'est pourquoi nous avons considéré le territoire comme un concept capable de rendre notre cadre d'analyse plus opérationnel, le but ayant été de mieux repérer les enjeux du sport dans l'intercommunalité. Néanmoins, si ce projet sportif peut paraître innovant par son volet social et participatif, l'absence de contenu autour de l'infrastructure réduit ce projet à un seul thème du contrat de ville : l'intégration urbaine. De plus, le sport doit répondre de manière transversale à l'insertion définie par les cinq autres thématiques du contrat de ville que sont la prévention et la sécurité, le développement des pratiques culturelles, la santé publique, l'éducation et la formation et enfin l'économie et l'accès à l'emploi-insertion (conventions thématiques du GPV, voir annexe 3). Ainsi, afin de répertorier les agents qui participent à ce projet sportif et d'observer la façon dont ils investissent ces domaines de l'insertion, nous avons pris pour supports les organes de communication municipale et intercommunale. Ils nous ont permis d'appréhender la façon dont les acteurs locaux répondent aux besoins des jeunes générations.

Dans la continuité, il nous a paru important de prendre en compte une redéfinition des enjeux du sport à plusieurs échelons institutionnels, et plus particulièrement entre les quartiers, les communes et la communauté d'agglomération. A cet égard, l'autonomie gagnée par les collectivités locales développe des maîtrises d'œuvre dans lesquels l'Etat<sup>185</sup> n'est plus

---

<sup>185</sup> *« D'une manière générale, le renforcement des capacités techniques et stratégiques des acteurs locaux, via l'intercommunalité, est susceptible de renverser le mimétisme qui existait jusqu'à présent entre les modes de faire centraux (organisation en ministères, poids des grands corps d'État, définition de normes et de règles*

pilote. Malgré ces prémices d'autogestion municipale, l'intercommunalité marque un tournant. Dans ce contexte, la décentralisation et l'innovation sociale permise par la PV vont structurer un projet sportif intercommunal dans lequel l'habitus de la classe politique grenobloise et les valeurs chrétiennes qu'elle soutient vont avoir une certaine influence. Les espaces laissés libres par les textes (GPV) et les secteurs laissés vague comme le sport et l'insertion permettent aux représentants des différentes fonctions du sport de s'y inscrire. Les élus locaux vont faire fonctionner les rapports de domination pour amener les agents les plus prompts à reproduire la fonction éducative dans le domaine de l'insertion par le sport. Cette situation ouvre le secteur aux agents les plus proches des valeurs légitimes portées par la PV. Le principe de subsidiarité, et l'influence d'une « petite bourgeoisie » locale risquent de reproduire les rapports de domination. La sociologie de l'habitus et du champ a ainsi été un point central du cadre d'analyse par lequel nous avons abordé le thème du sport dans l'intercommunalité.

Dans la même idée, les éléments qui permettent de favoriser les agents proches de ces valeurs trouvent une place importante dans l'analyse. En effet, l'esprit qui anime l'Europe libérale se retrouve dans tous ces dispositifs qui organisent l'intercommunalité, et notamment dans le vocabulaire utilisé, comme la « communauté », qu'elle soit européenne, d'agglomération ou même éducative. Ainsi des valeurs teintées de l'idéal chrétien comme les dispositifs locaux avec l'enfant et sa famille « cellule base » des PEL, la « mixité sociale », la « démocratie participative », la « transversalité de l'éducation », permettent de faire fonctionner les rapports de domination. La reconnaissance des valeurs issues d'un catholicisme social dans les dispositifs a ainsi pris une place importante dans notre cadre d'analyse.

Par ailleurs, la transversalité de la PV rend difficile l'isolement de l'objet sportif dans une politique à la fois économique et sociale qui mêle sans distinction tous les agents du champ sportif. C'est pourquoi un travail de déconstruction des différents textes liant les communes, GAM et l'Etat a été nécessaire dans l'optique de faire émerger la partie sportive de cette innovation sociale et analyser les rapports de domination qui découle de son application. Dans ce cadre, les travaux de J. Defrance et C. Pociello (1993) nous ont permis d'opérationnaliser nos grilles d'analyse de contenu (étude 1) et l'élaboration de nos échantillons (étude 2 et 3) en reconnaissant les prédispositions qu'ont les agents des différentes régions du champ sportif à

---

*nationales, etc.) et les modes de faire locaux (organisation en services, poids de grands corps intermédiaires comme celui des ingénieurs territoriaux, définition de normes, et règles pseudo locales à partir des précédentes, etc. » (Vanier 2004, 215)*

agir. Ainsi les fonctions du sport qu'ils distinguent permettent de comprendre si les agents qui entrent dans les processus d'insertion sont proches ou éloignés des valeurs imposés par la PV et la classe politique. C'est par cet intermédiaire que nous avons tenté de faire émerger les enjeux sociologiques de l'innovation dans ce projet intercommunal.

Enfin, la collaboration d'agents éloignés dans le champ sportif autour des projets d'insertion est autorisée par la montée de l'exigence consultative, informative et participative. L'intercommunalité porte le besoin de participation comme la condition de la mise en place de projets plus égalitaires parce que construits en commun. Or, la loi relative à la démocratie de proximité de février 2002 fait appel à une expression citoyenne directe ou à l'intervention d'une société civile peu représentative (Koebel 2006 et 2007) dont il reste tout à dire comme le rappelle M. Vanier (2004)<sup>186</sup>. Ce flou qui se rapporte à la « dite » participation des habitants va structurer l'intervention sportive locale. Or, le risque de la sous représentation des classes populaires dans ces organes (Koebel 2006, 82 ; 2007, 30) peut conduire à une reproduction des rapports de domination entre les agents des différentes fonctions du champ sportif. Les organes de participation citoyenne ont ainsi été abordés comme des lieux susceptibles de relayer la pensée municipale.

---

<sup>186</sup> Voir l'enquête de mars 2002 sur les conseils de développement de pays réalisé par Entreprises territoires développement ([www.etd.asso.fr](http://www.etd.asso.fr))

# **Problématique et Hypothèses**

Dans le cadre d'une concurrence économique mondiale, le « pacte de stabilité » contraint les états membres de la communauté européenne à réduire leur déficit public. La France a ainsi entamé une restructuration de sa politique sociale envers les plus démunis en recentrant les différents acteurs économiques et sociaux autour des problèmes d'insertion. Par la politique de la ville (PV), l'exclusion a été traitée de manière transversale à *l'action des Ministères*. Suite au processus de décentralisation, les problèmes rencontrés dans les banlieues sensibles ont été transférés aux collectivités territoriales qui ont dû innover en matière d'insertion. Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunales sont ainsi devenus le terrain d'application de la PV pour (ré) intégrer les quartiers sensibles dans la ville. L'harmonisation des dispositifs européens a alors conduit à une nouvelle gouvernance locale par la participation des habitants.

Les grands projets de ville (GPV) ont été proposés par la PV pour combattre localement la stigmatisation de ces quartiers en les rendant attractifs. Parmi les 50 sites répertoriés, nous nous sommes intéressés aux territoires désœuvrés des communes de Grenoble et Saint Martin d'Hères. Dans ce cas précis, une *plaine des sports* à vocation communautaire et un volet *besoins des jeunes générations* ont été mis en place. Le dispositif général fait appel à *la participation des habitants et des partenaires éducatifs* pour définir les actions dédiées à une jeunesse sensible. Le sport est ici un outil qui pourrait contribuer à faire revenir les classes moyennes vers ces quartiers populaires qu'elles avaient désertés malgré les politiques urbanistiques mises en place depuis le début des années 1980 (Tissot 2005a). Ces projets élaborés en collaboration entre les différents acteurs institutionnels, éducatifs et économiques sont alors présentés comme des remèdes plus efficaces pour combattre l'anomie sociale.

Cependant, le GPV s'appuie essentiellement autour d'objectifs *flous* comme la mixité sociale (Tissot 2005a, 64) et l'innovation (Muel Dreyfus 1984, Pujol 1996a). Le manque de précision des textes donne alors aux représentants locaux des différentes fonctions du champ sportif l'occasion d'interpréter les textes et ainsi d'investir le domaine porteur de l'insertion. De plus, si la décentralisation donne du pouvoir aux élus locaux en légitimant la mixité sociale dans ce projet sportif, la classe politique prolonge le processus de « moyennisation » de la société (Accardo 2004). Enfin, dans le GPV, la participation est érigée comme un symbole d'égalité dans la conception des politiques locales. Il promet notamment plus d'efficacité par une prise en compte *des besoins des jeunes générations*, mais le principe même de cette nouvelle gouvernance est remis en cause par la faible représentativité des classes populaires dans ces arènes de décision (Koebel 2006, 21-37 ; 2007). En effet, les

classes populaires sont en fait très peu amenées à utiliser les organes de participation. Les grandes promesses de la PV semblent ainsi vouées à renforcer les rapports de domination qu'elle combat.

Par une étude approfondie des actions inscrites dans la convention du GPV, nous nous sommes ainsi proposé d'analyser les enjeux du sport dans les politiques d'insertion intercommunale. Ce travail de thèse soutiendra l'hypothèse générale suivante :

**La nouvelle gouvernance locale qui est principalement investie par les classes moyennes, nie les différents intérêts que possèdent les agents du champ sportif à investir le domaine de l'insertion. Derrière ce consensus, annoncé notamment par le GPV, la fonction éducative soutenue par les élus en place vise à imposer les valeurs d'une classe politique « petite bourgeoise » dans le domaine de l'insertion par le sport.**

Notre première étude s'est intéressée aux rapports de domination entre les agents du champ sportif pour investir la communauté éducative et les organes de participation intercommunaux. Pour cela, nous nous sommes appuyés sur une analyse qualitative et quantitative de la presse territoriale pour déconstruire le discours des élus. Les résultats de cette étude mettent en évidence la stratégie de la classe politique pour installer les représentants de la fonction éducative au centre des dispositifs d'insertion. Le sport attractif auprès des jeunes générations pourrait ainsi devenir un enjeu d'appropriation pour les agents désireux d'investir ce domaine.

La seconde étude s'est ainsi plus précisément intéressée aux dispositifs d'insertion par le sport qui sont proposés aux réseaux éducatifs. Nous avons mené des entretiens semi-directifs auprès d'élus Grenoblois et du personnel de « Quartier-foot » et « 100 jeunes à 4000 m » (mis en place au sein du réseau éducatif). Leur analyse montre que la collaboration annoncée masque les intérêts qu'ont l'éducation populaire, les services municipaux et les clubs à investir ce domaine. Plus particulièrement, les élus marquent de leur empreinte ces dispositifs en introduisant les établissements d'éducation populaire dans ces dispositifs sportifs. Les jeunes des quartiers populaires prioritairement visés par ces dispositifs et les animateurs qui s'en occupent deviennent un enjeu d'appropriation qui permet de faire fonctionner les logiques de chacun.

Enfin, la troisième étude s'est intéressée à la situation d'urgence sociale conditionnée par les jeunes des quartiers du GPV. Leur prise en charge par la ville de SMH a contribué à

l'émergence d'une filière sociosportive à laquelle les clubs sportifs ne veulent pas collaborer. Ce particularisme local laisse la place aux élus pour imposer la fonction éducative. Des entretiens semi-directifs ont été menés auprès des responsables et des animateurs des services municipaux et de l'éducation populaire de deux communes aux caractéristiques sociales opposées. Leur analyse montre que, pour répondre au problème de cette jeunesse difficile, les élus recourent à des compétences du travail social qui renforcent la place de l'éducation populaire et s'organisent autour de l'exploitation d'emplois précaires.

# **Méthodologie**

## 1. L'analyse des supports de la presse territoriale

Deux types de sources, écrites et orales, ont été mobilisés pour appréhender l'évolution de l'offre sportive locale au cours de la phase de transition d'une gestion sportive municipale vers une probable phase de construction intercommunale, poussée en cela par une légalisation de plus en plus contraignante (loi Chevènement ; 1999 ). Pour cela, une pré-enquête a permis de faire un choix sur le matériel à utiliser. Il fallait s'arrêter sur un support commun aux trois institutions recensées. Les services de communication et plus particulièrement la presse territoriale se faisait l'écho de l'action municipale ou intercommunale.

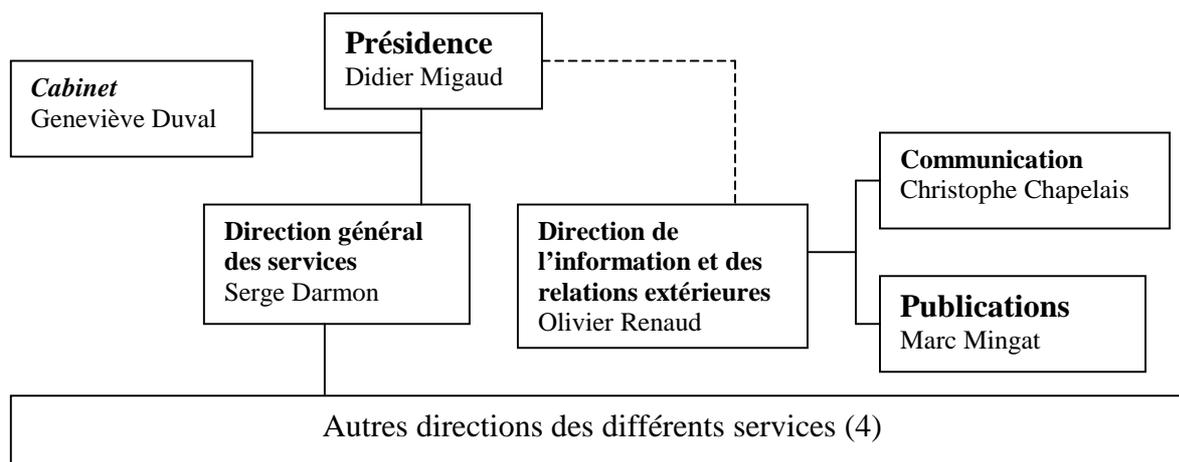
Dans cette phase de prospection des supports utilisables, trois organes de presse se sont dégagés des services de communication :

1. Pour la communauté d'agglomération dites « *la Métro* », le mensuel « *Métroscope* »
2. Pour la commune de Grenoble, le mensuel « *les nouvelles de Grenoble* »
3. Pour la commune de Saint Martin d'Hères, « *SMH mensuel* »

Afin de pouvoir les utiliser comme des éléments pertinents l'action politique, le premier travail a consisté en une démarche exploratoire dans les services de communication afin de pouvoir accéder aux numéros parus depuis janvier 2000, date à laquelle a été signée le Grand Projet de Ville de Grenoble-SMH. Puis, dans un second temps nous avons mené trois entretiens diagnostics auprès des directeurs de publication et/ou de la rédaction pour mieux appréhender le service et les objectifs poursuivis par les concepteurs. Grâce à ce travail, on a pu construire des fiches d'identité des différents services.

### A. Le service direction de l'information et des relations extérieures de GAM

Un contact auprès de GAM a été établi suite à une lecture attentive de l'organigramme des services. Nous avons opté pour la branche publication de la direction de l'information qui s'occupe de la rédaction du mensuel « *Métroscope* » et de sa mise sous presse. Son responsable Marc Mingat, qui est également l'ancien directeur de la publication des « *Nouvelles de Grenoble (NDG)* », ainsi que Cédric Labbe, infographiste au service, ont répondu aux questions. (27 octobre 2003, durée 1h30)



### Organigramme de GAM

L'observation de cet organigramme permet de remarquer l'importance de ce service « à part » qui possède une proximité directe avec la présidence. Ce voisinage éprouve l'importance, pour les élus, de dominer l'information dans un contexte participatif non défini (Koebel, 2006).

année	MOIS/numéro paru										
1996	1	2	3	4	5	6	7	8	9	I	II
1997	II	III		4	5	6	IV	9	V		VI
1998	VI	2	3	4	VII		VIII	9	IX	11	12
1999	1	X	3	4	XI		7	8	9	10	11
2000	1	2	3	4	XIII		7	8	XIV	10	XV
2001	1	XVI	3	4	5	XVII	7	Hors série	10	11	XVIII
2002	1	2	3	XIX	5	6	7	8	9	10	XX
2003	1	XXI		XXII	5	XXIII	7	8	XXIV	XXV	XXVI
										XXVII	

### *Métroscope : La revue de l'agglomération grenobloise*

C'est une parution aléatoire qui caractérise le périodique d'information de l'agglomération qui se compose de 23 numéros en sept ans et demi sous l'ancienne maquette (en vert), et une publication très régulière pour la nouvelle avec un numéro par mois (en rouge), s'accordant ainsi un nouveau statut de mensuel au même titre que SMH mensuel et NDG. La nouvelle version change de format avec d'une cinquantaine de pages au format A4.

La maquette et l'édition font partie des grands changements de la revue. La nouvelle version fait le choix d'abandonner une lecture « construite » facilitée antérieurement. Le but est clairement défini par les concepteurs, qui désirent rendre attractif le mensuel pour un article au moins.

Enfin, la principale modification se situe dans le contenu, depuis 1996 et le premier numéro, *Métroscope* était dans une phase d'information des habitants de la Métro sur cette nouvelle institution intercommunale. Avec la nouvelle version, c'est un changement de

mentalité qui s'opère avec un passage « *d'une information pédagogique et descriptive de ses compétences, à une information plus classique, plus périodique* », plus importante qui augmente non seulement la quantité mais aussi la qualité des articles proposés. On est passé d'une description didactique du fonctionnement « *instruction civique* » peu intéressante selon Marc Mingat, à une reconnaissance de l'institution permettant « d'ouvrir » les sujets à l'information liée à l'intercommunalité.

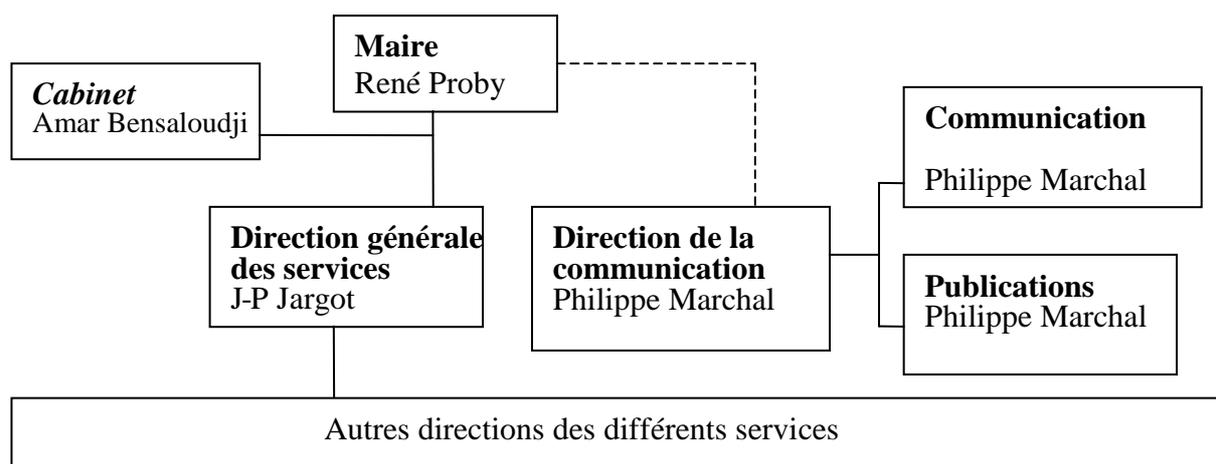
### **L'autonomie des concepteurs**

L'entretien mené auprès du responsable de la publication exprime une réelle autonomie dans le choix des thèmes et la composition des articles hormis le dossier réservé à la direction de l'information. Par ailleurs, un moyen de contrôle est en place pour chaque numéro à paraître : l'accord est donné par une triplette formée par le directeur de l'information (Olivier Renaud), le directeur de la publication (l' élu Michel Issindou ) et le rédacteur en chef (Marc Mingat). Selon leur propos, aucun article n'a pour l'instant été refusé. Ce service tourne, hormis le personnel de conception et de mise en page, avec un équivalent de deux plein temps et demi comprenant celui du rédacteur en chef, auquel il faut ajouter un ou deux pigistes selon les besoins.

Dans ce mensuel, seulement deux rubriques sortent partiellement du carcan des responsables de l'information, on retrouve ainsi *citéscope* qui contient environ seize articles d'une vingtaine de lignes sur l'actualité des communes appartenant à l'agglomération, et ayant pour seule contrainte « *de ne pas parler de désaccord entre communes* » (Mingat), et ensuite la tribune d'expression qui donne libre parole aux élus de la métro. Cette « *liberté d'expression* » et cette « *absence de pression* » des politiques proviennent aussi de la spécificité du mode de scrutin pour l'élection des représentants.

## **B. Le service communication de la ville de Saint Martin d'Hères**

Contrairement à Grenoble et GAM, la banlieue a opté pour un format A3, en papier journal d'une pagination fixe de 20 pages, il est le plus ancien des supports de presse communale avec 257 numéros publiés en décembre 2003 et se présente dans lignée grenobloise avec une présence importante de personnalité politique dans les illustrations photos. Néanmoins une ligne directrice guide les lecteurs dans un incessant besoin de prouver la proximité des élus avec les administrés.



**Organigramme de la mairie de SMH (reconstitué d’après l’entretien)**

Les interlocuteurs du service communication de la ville de SMH ont été plus compliqués à distinguer dans la mesure où il n’existe pas d’organigramme. Sa structure est néanmoins similaire à celle de GAM avec une relation directe entre le maire, son cabinet et le service de communication. Le monopole de l’information -direction de la publication et de la rédaction- a été confié au seul Philippe Marchal qui collabore étroitement avec le maire R. Proby et son cabinet. Il a accepté de nous recevoir pour nous faire une description du service. (4 novembre 2003, durée 1h15)

Année	MOIS/numéro paru											
1996	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1997	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1998	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1999	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
2000	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
2001	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
2002	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
2003	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Numéros par an	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	

**SMH mensuel : une parution régulière**

La régularité de la parution est le point fort de cette revue qui existe depuis plus de vingt ans à raison de 11 numéros par an. Les rubriques qui la composent mettent l’accent sur la participation des habitants à la vie de la commune qui est le fer de lance du combat médiatique mené par les élus.

Ce journal se présente sous la forme d’un tabloïd de 20 pages couleurs (format de 27cm sur 37cm) en papier recyclé, néanmoins une nouvelle version devrait apparaître au mois de janvier 2004 avec une augmentation de la pagination à 28 pages, sur un support papier non recyclé (plus blanc), qui permettra selon les responsables de privilégier l’espace photographie.

La maquette est stable, avec des rubriques régulières établies en fonction des évènements, mais qui changent de dénomination au gré des évolutions du mensuel.

L'objectif de la rédaction est identique à GAM et consiste à capter l'attention du lecteur par le sommaire censé rendre attractif le périodique pour un article au moins. Ce périodique déjà installé dans la vie des martinérois par son ancienneté et contrôlé par des études qui montre un taux de pénétration important<sup>187</sup>. Cet organe de presse est considéré comme la « *locomotive de la commune* » pour la promotion de l'action municipale.

### L'autonomie des concepteurs

P. Marchal, véhicule un message d'autonomie quasi totale (« *le service n'est pas du tout la voix de son maître* »), à partir du moment où les articles sont en adéquation avec les compétences municipales. Seule l'éditorial réservé au maire, composé de questions du rédacteur en chef, semble assujettie à quelques orientations. L'autonomie du comité de rédaction passe par le choix de la thématique des dossiers en page centrale.

Cet organe de presse municipale est aussi l'endroit où diffuse la politique municipale, et ne peut ainsi aller à l'encontre des convictions politiques de la majorité traditionnellement ancrée à gauche. Un ton « *incisif* » sur les différents évènements locaux nationaux et voir internationaux dénote une certaine autonomie de la rédaction illustré par P Marchal avec l'exemple du logement social: « *la solidarité se dégrade avec des communes qui interviennent de manière prégnante sur la construction de nouveaux bâtiments publics et d'autres qui préfèrent payer des indemnités plutôt que d'accueillir des logements sociaux, cette situation renforce les disparités entre les populations des différentes communes qui se caractérise par un phénomène inverse à l'action recherchée à l'origine* ».

Pour organiser ce mensuel, le service comprend deux journalistes ainsi qu'un photographe, appuyer par un pigiste de temps à autre (environ un article par numéro), ce qui représente l'équivalent de trois temps plein et demi avec le responsable. Le personnel est fonctionnaire, hormis le rédacteur en chef qui lui travaille sous le statut de contractuel.

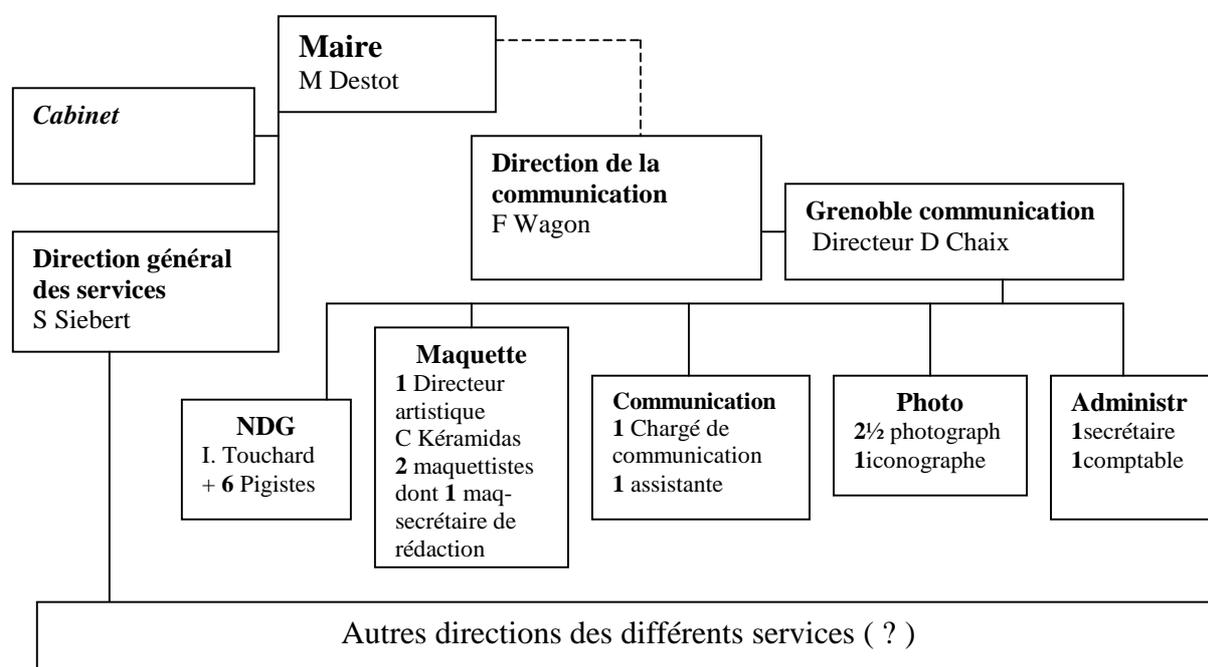
Un point semble différencier les trois organes de presse et montre les moyens financiers disponibles par les communes pour la communication. La publicité entre dans la conception de la maquette de *SMH mensuel*, avec l'arrivée de sponsors privés. En cela il s'oppose à la publicité des évènements culturels et sportifs de GAM et Grenoble.

---

<sup>187</sup> Etude réalisée par S. Garcia et V. Dutruel, « enquête d'image sur le journal local de SMH » lors de leur 2<sup>ème</sup> année de BTS communication des entreprises, juin 2004, disponible au service communication de la mairie. Sur cet échantillon aléatoire de 400 martinérois de 15 ans et plus, les rubriques les moins appréciées sont la vie municipale et le sport.

### C. Le service communication de la ville de Grenoble.

Tout comme SMH, l'absence d'organigramme a compliqué le repérage des interlocuteurs pertinents du service de communication. Dans la mesure où les deux premiers entretiens concernaient les rédacteurs en chef, notre regard c'est tourné vers Isabelle Touchard, concepteur du mensuel, mais aussi ancienne directrice de la communication de la ville. Cette collaboration entre le service et les élus présente néanmoins une autonomie rédactionnelle qui nous a été décrite par Isabelle Touchard, directrice en chef de la revue et de la rédaction, et ancienne responsable du service communication de la ville de Grenoble (25 novembre 2003, durée 1h30)



#### Organigramme de la mairie de Grenoble

Cet organigramme ne diffère pas des autres, et le service communication est proche du pouvoir municipal. Mais contrairement aux autres, la ville de Grenoble a créé son service sous la forme de régie municipale à autonomie morale et financière -structure de droit privée- appelée : régie Grenoble Communication. Ainsi, l'équipe de rédaction et de publication n'accueille aucun élu, alors qu'ils sont particulièrement présents dans le contenu du journal. Cette structure embauche plus de personnel, formant un service prêt à intervenir dans la communication municipale. Leur travail se divise en deux secteurs : d'une part avec la création de prospectus informatifs sur les différentes actions municipales -évènementiels,

éducatives, sociales, associatives...-, d'autres part sur une communication par voie de presse: « *Les nouvelles de Grenoble* ».

année	MOIS/numéro paru											
1996	1	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
1997	11	12	13	14	5	15	16	17	18	19	20*	
1998	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
1999	32	33	34	35	36	37	38	39	10	40	41	
2000	42		43	44	45	46	47	9	48	49	12	
2001	50	51	H.S	4	5	52	53	9	54	55	56	
2002	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	
2003	68	69	70	71		72	73	H.S	74	75	76	77

\*jamais paru « pour raison politique »

### Les nouvelles de Grenoble : une parution quasi régulière

*Les nouvelles de Grenoble (NDG)* est un mensuel édité depuis janvier 1996 dans sa version actuelle, du moins dans son format, qui porte le nombre de numéros à environ 80 (en décembre 2003) depuis janvier 1996<sup>188</sup> (hors série compris).

Les nouvelles des Grenoble, dans leur formule habituelle rapporte : *Reportages, vie des secteurs et des quartiers, grands travaux dans la ville, zooms sur les services municipaux, informations pratiques, vie sportive et culturelle*. Tous ces sujets se déclinent dans de nombreuses rubriques dont la dénomination change suivant l'évolution de la revue. Mais quoi qu'il en soit selon les propos de la responsable, se sont toujours les mêmes sujets qui sont traités avec une recherche de proximité. Ainsi les rubriques « *quartier secteur 1,2,3,4,5,6* » se sont transformées « *en ville* » par crainte d'épuisement des thèmes abordés et de récurrence dans les structures présentées dans les secteurs pauvres en infrastructures.

Le contenu reste néanmoins ancré depuis 1996 dans : « *Un journal de ville toujours en phase avec la richesse sociale, sportive, culturelle, économique et associative de Grenoble* ». Il aborde en priorité l'actualité en parallèle avec les actions municipales, en mettant l'accent sur la participation des habitants en accord avec la tradition d'innovation de la ville.

Ce journal se présente sous la forme d'un tabloïd couleur d'un format A4 en papier glacé, dont la pagination varie en fonction des numéros : seul un budget fixe voté à l'année les contraint à se limiter (entre 32 et 64 pages). La responsable le décrit aussi comme un magazine, dans lequel l'image (50% environ) revêt une importance primordiale pour inciter les lecteurs à ouvrir le mensuel. Ce choix les a fait opter très rapidement vers ce support « glacé » afin de mettre en avant la photographie dont « *l'intérêt est primordiale dans une*

<sup>188</sup> La régularité n'est pas totalement au rendez vous avec des numéros manquants correspondant aux dates précédents les élections municipales, répondant ainsi au principe de précaution. Un numéro n'est même jamais paru (n°20) en 1997 pour cause de conflits avec l'opposition sur l'espace de parole dans la revue.

*presse territoriale* », mais qui renforce également l'idée d'un contenu sans grande consistance. Pour illustrer ses propos, I. Touchard insiste sur un taux de pénétration « énorme » comptabilisé par un récent sondage lancé par la ville<sup>189</sup>. Pour finir, il est intéressant de voir que le personnel est bien plus important dans cette revue avec une dizaine de postes à plein temps plus des pigistes pour les reportages. Cet état montre l'importance du service de communication pour la ville centre.

### L'autonomie des concepteurs

Si on se rapporte à l'autonomie des journalistes dans la conception et les choix d'articles du mensuel, on peut réduire cette liberté à la personne d'Isabelle Touchard qui est la seule responsable du mensuel et journaliste permanente (titulaire de la carte de presse), accompagnée cependant de six pigistes équivalent d'environ trois plein temps. Selon elle, leurs sujets émergent principalement des remontées des services et des politiques, qui établissent la ligne éditoriale. Le travail est transversal et s'élabore pour tous les supports qui sortent de la régie. Une situation qui ne permet pas d'évaluer exactement la masse de travail que chacun apporte pour l'élaboration du journal. C'est ainsi que ce magazine local conçoit les enquêtes et reportages (émanent de la volonté du conseil municipal), puisant leurs sources des réunions publiques et des conférences municipales. Elle reste néanmoins soumise au contrôle d'un comité de rédaction comprenant la directrice de la communication qui représente la validation politique.

L'autonomie passe aussi par le statut de régie municipale et de contractuel à durée déterminée de sa responsable qui aurait plutôt tendance à la rappeler à la raison municipale. Mais est-ce vraiment un gage d'autonomie vis à vis des politiques ? Les contenus « *peu engagés et très descriptifs* » de la vie locale ne permettent pas de positionnement, et laissent peu de doute quant à l'utilisation de cette organe pour la promotion de l'équipe en place. La publicité entre différemment dans la conception du mensuel, car la place réservée aux sponsors (4 pages) se résume à la promotion d'événement culturel et sportif émanant de la ville. En prélevant les éléments qui constituent les atouts des mensuels, on peut saisir la différence d'investissement de la presse territoriale en la matière. Grenoble semble détenir la palme de la promotion municipale, avec une régie investissant sur plusieurs axes comme la qualité de présentation et les moyens humains mis à disposition.

---

<sup>189</sup> Les résultats ne sont pas encore ouverts au public, et ne le sont toujours pas en 2006 après une dizaine de relances auprès de la responsable. Cette tendance laisse penser que le taux de pénétration n'est pas aussi énorme que le prétend la responsable.

## D. La place des mensuels dans la presse territoriale grenobloise

Isabelle Touchard rapporte trois raisons principales sur la place prédominante de NDG sur les autres revues. D'une part Grenoble est la ville centre de l'agglomération ce qui veut dire qu'elle représente non seulement cent cinquante mille habitants appartenant à toutes les couches sociales, mais comprend aussi les principaux sites historiques et culturels de la ville, d'où un certain besoin de communiquer sur des événements qu'ils produisent pour leur propre promotion ou la promotion de la culture locale. Et enfin sa centralité sur l'agglomération rend difficile sa mise à l'écart lors d'un événement, d'un chantier, d'une infrastructure, ou d'autres grands projets. Ainsi Grenoble, en tant « qu'épicentre » de l'agglomération, ressent plus que toutes autres communes un réel sentiment « *d'intérêt communautaire* » pour ce qui touche des infrastructures locales.

L'entretien avec M. Mingat a permis de comprendre le fonctionnement de la communication écrite de la Métro et d'acquérir par son expérience d'ancien rédacteur en chef des deux autres mensuels, une vision globale de la communication municipale. Selon lui, une typologie permet de faire la différence entre les différents mensuels. Sa présentation de NDG tend à faire valoir une « *promotion* » de l'équipe dirigeante et laisse présager une présence renforcée de l'équipe dirigeante notamment par les moyens dont disposent le service: papier glacé, la profusion de photographies exposant le maire et les différents adjoints. « *Ce sont trois pleins-temps qui animent la rédaction grenobloise, accompagné de 7 à 8 pigistes, de même si on prend en considération la qualité de la présentation, les coûts de revient sont supérieurs d'environ 40% à la page avec Métroscope* ». En somme, la distinction entre les deux mensuels se situe surtout dans l'information qui est véhiculée, se rapprochant de « *l'information* » pour l'un et du « *magazine* » ou « *d'une vitrine* » pour l'autre.

A Saint Martin d'Hères, le problème se pose autrement avec une mairie communiste qui prend position sur les événements avec une certaine idéologie proche de la classe ouvrière et un besoin participation des habitants: « *l'humanité locale* » illustre M Mingat.

## E. Les avantages de l'analyse de contenu d'articles

Cette pré enquête a été menée afin de vérifier si le contenu de ces revues pouvait se substituer à une série d'entretiens avec les différents élus amenés à utiliser le sport. La transversalité de l'intervention amené par la PV nous aurait alors contraints d'étendre l'échantillon à l'ensemble des adjoints des communes et des vices présidents de GAM. Les avantages d'une analyse thématique d'articles sélectionnés dans ces revues résident sont multiples. Tout d'abord, la pré enquête a prouvé que ces articles représentaient la promotion

de la politique municipale et de son équipe, et non les paroles d'illuminés émancipés. Ainsi, leur codage a permis de manier plus facilement un grand nombre de variable, et plus particulièrement un suivi longitudinal et les territoires d'application des politiques (quartier, GPV, type de jeunesse). Ensuite, la période de quatre ans (2000-2003) à cheval sur les deux mandats n'assurait pas obligatoirement une continuité politique, tandis que l'analyse des revues n'empêchait en rien une recherche ininterrompue d'indicateurs dans le temps, et notamment dans l'alternance. Enfin la participation des habitants, ou plutôt la concertation et l'information contenues dans ces articles qui ne reflètent pas obligatoirement la réalité mais plutôt le caractère hagiographique d'une participation sélectionnée, fait ressortir les objectifs recherchés par les élus, et l'incorporation plus ou moins forte des valeurs de la PV. Le caractère exhaustif de cette méthode par la sélection d'articles tirés d'une multitude de rubriques, élargit le spectre des agents répertoriés et des dispositifs repérables sur le terrain (de plus en plus vaste par l'application de la PV). Elle permet de déterminer leur implication et leur dépendance des politiques d'insertion à l'origine de leur stratégie.

## **2. La construction de la grille d'analyse**

Ce travail d'analyse documentaire consiste à faire ressortir un discours destiné à une communication de masse dans les circonscriptions du GPV Grenoble-SMH. Elle pourrait être assimilée à : « *une opération ou ensemble d'opérations visant à représenter le contenu d'un document sous une forme différente de sa forme originelle afin d'en faciliter la consultation ou le repérage dans un stade ultérieur* » (Bardin 2003, 50). Le but de cette analyse de contenu, est de permettre, par des mots clefs, descripteurs, ou indices, de caractériser les éléments d'information des documents en fonction de la demande.

Leur analyse n'a pas pour objectif de comprendre le fonctionnement du langage en tant que tel, mais de prendre en compte et d'examiner le contenu pour en faire émerger les aspects formels de la communication: « *considérés alors comme des indicateurs de l'activité cognitive du locuteur, des significations sociales ou politiques de son discours ou de l'usage social qu'il fait de la communication.* » (Quivy et Van Campenhoudt 1995, 230)

L'analyse de contenu va donc chercher à reconnaître, au travers de l'actualité locale, des changements organisationnels qui font la promotion d'une action politique notamment orientée vers l'innovation sociale. Par ce support, un message est véhiculé, sous couvert d'une rhétorique floue qui nie les rapports de classes. Il valorise une participation locale dont les enjeux démocratiques couvrent une globalisation de l'action du secteur de l'éducation.

Ainsi quatre phases vont guider notre démarche d'analyse de contenu que L Bardin (2003, 47) définit généralement comme : « *un ensemble de techniques d'analyse des communications visant, par des procédures systématiques et objectives de description du contenu des messages, à obtenir des indicateurs (quantitatifs ou non) permettant l'inférence<sup>190</sup> de connaissances relatives aux conditions de production/réception (variables inférées) de ces messages.* » Nous nous sommes inspirés de la démarche d'A. Robert (1991, 9) pour construire notre analyse du contenu politique par laquelle il explique l'importance d'exploiter en parallèle quatre étapes (nous nous arrêteront à la troisième) selon le schéma organisateur élaboré par H.D Lasswell (1952). Cinq questions composent cette démarche : qui parle ? à qui ? Pour dire quoi ? Comment ? Avec quels résultats ?

## A. La pré-analyse ou analyse flottante

A. Robert considère cette première étape comme une phase pré-analytique dont le but consiste en « *un va et vient entre l'idée initiale et le matériau d'analyse qui se modifient l'un l'autre dans leur relation dialectique* » (Robert 1995, 10), afin de définir un corpus précis. Dans notre cas, il a été déterminé par une sélection d'articles des revues territoriales selon les mots clefs constitutifs de l'**intercommunalité**<sup>191</sup> (PV, CV, GPV, transversalité des actions, insertion, développement économique des territoires...), **du sport**<sup>192</sup>, et des **collectivités locales** (territoire d'expérimentation PV). Durant cette première phase sont apparus des agents du sport local que nous n'avions pas considéré comme pertinents au premier abord. Ils se retrouvent néanmoins dans le jeu pour définir le sport par des parcours détournés et autorisés par le flou des politiques et des frontières de l'insertion.

Lors de cette phase nous avons remarqué que ces thèmes ne se retrouvaient pas de façon systématique dans des rubriques pré-établies, mais étaient disséminés de façon transversale dans l'ensemble des revues. De la première sélection effectuée a émergé d'autres domaines en plus de ceux traditionnellement associés au sport, exacerbant des valeurs communautaires synonyme d'une collaboration autour de l'insertion. C'est ainsi que trois

---

<sup>190</sup> « *L'inférence est la procédure intermédiaire qui permet le passage, explicite et contrôlé, de la description qui est la première étape, (énumération, résumé après traitement, des caractéristiques du texte) à l'interprétation (la signification accordée à ces caractéristiques) qui est la phase ultime.* » (Bardin 2003, 43)

<sup>191</sup> Les mots clefs qui seront retenus sont proches de la thématique de l'intercommunalité d'où provient le vocabulaire et directement issus de la loi Chevènement (1999) relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale (coopération, solidarité, communauté, transversalité...) et de « *la voie communautaire* » exprimée par les époux Millot (1979).

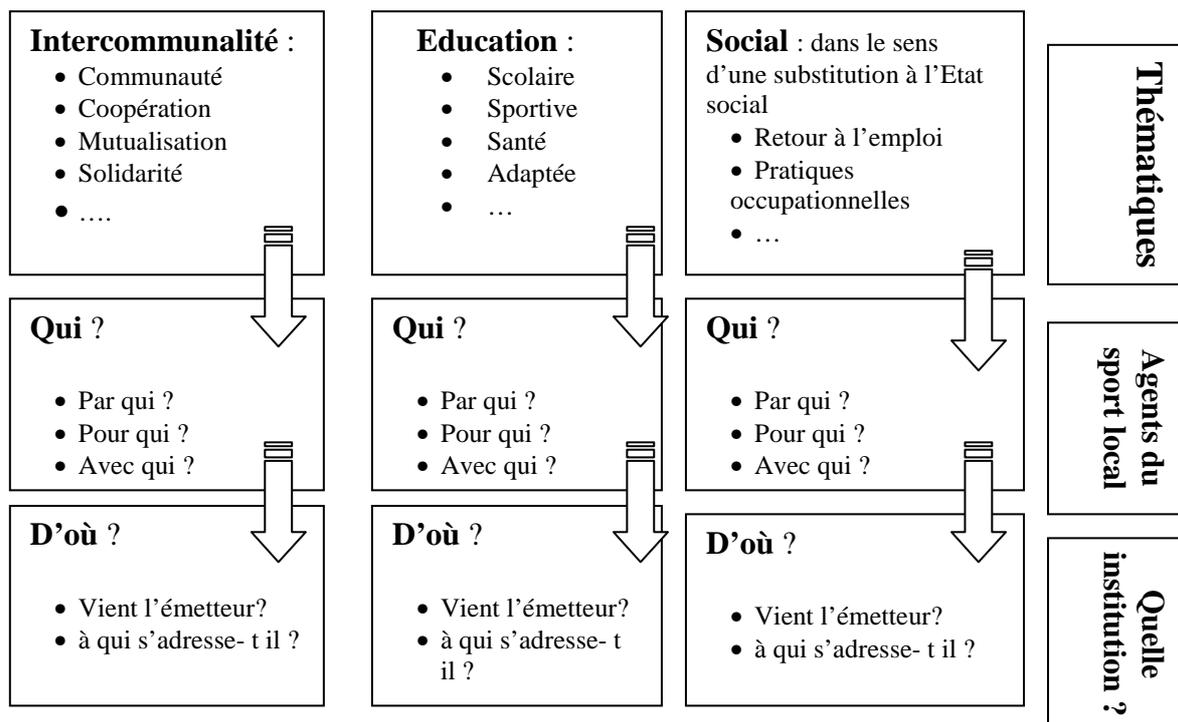
<sup>192</sup> La définition du mot « sport » n'est pas primordiale dans notre cas, car tous les articles traitant ce sujet ne se situe pas obligatoirement dans une rubrique portant son nom. C'est pourquoi l'essentiel n'est pas de trouver une définition, mais plutôt d'interpréter celle des revues, et de comprendre pourquoi on parle de lui dans telle ou telle activité.

sous thèmes supplémentaires -issus des mots clefs- sont apparus : **le social** (*dans le sens ou les collectivités se substituent à « l'Etat social »*), **la jeunesse** (la *catégorie d'age 6-21 ans*), **et** les établissements se rattachant **à la communauté éducative** (*institutions scolaires et universitaires, le secteur associatif et même l'entreprise*). Ces critères de sélection ont permis de retenir des articles ayant **un rapport direct au sport local** et dont les contenus rappelaient non seulement les directives transversales de la PV, mais répondaient également aux différentes fonctions du champ sportif.

Ces sous-catégories ont affirmé non plus le sport comme une catégorie unique, mais comme une nouvelle action « socioéducative » globalisée qui a imposé une relecture des revues. L'aspect transversal de la PV et une insertion aux frontières floues ont alors ouvert le champ à des pratiques les plus étonnantes. Par ailleurs une grande partie des revues (entièrement lues) n'a pu être retenue par la nature technique du contenu comme la salubrité, les transports, les agendas, les spectacles culturels, car s'adressant à une catégorie de personnes trop âgées ou trop jeunes pour notre échantillon.

Une grille de lecture définitive a ainsi été élaborée pour prendre en compte, non plus les rubriques des mensuels, mais le sport comme moyen constitutif d'une éducation globale et transversale pour la jeunesse comme il pouvait l'être sous l'école d'Uriage. Cette réorganisation des thèmes répond ainsi à la première phase d'H.D Lasswell qui demande « *un va et vient entre l'idée initiale et le matériau d'analyse* » afin d'obtenir un corpus se rapprochant le plus possible du texte pertinent.

**Grille de lecture d'un article**



Dans cette première phase tâtonnante, l'évocation de la théorie de Laswell nous appelle à répondre à deux questions. D'une part « *qui parle ?* » Pour notre part, cela revient à faire une étude d'un émetteur n'ayant aucun rapport direct avec l'analyste. Ce rapport est médiatisé par l'article dans lequel nous cherchons à déterminer certaines de ses caractéristiques avec l'aide, si nécessaire, d'indices extérieurs. La préenquête a établi que les revues étaient un support destiné à l'information des habitants, mais surtout au service de la promotion des élus et de leurs actions. Ainsi, un grand nombre de représentants associatifs et institutionnels, la plupart du temps sélectionnés, s'expriment pour soutenir les orientations municipales et intercommunales. Il sera donc important de faire connaissance avec ces partenaires de l'insertion locale et de recueillir des données propres à les définir : statut professionnel, Catégorie Professionnelle et Sociale, diplôme, institution d'appartenance, type d'insertion défendue... . D'autre part « *à qui parle l'émetteur ?* ». Dans le cadre d'une analyse de presse, il était important de réunir des éléments **concernant le lectorat** (récepteur). Une particularité de ces mensuels réside dans leur gratuité qui leur donne à priori un caractère universel. Pour pouvoir répondre à cette question, nous avons dû nous contenter de brides

d'information en passant par le « *taux de pénétration* » des mensuels. Dans ce critère réside l'efficacité de leur communication<sup>193</sup>.

Enfin **La phase opérationnelle** a consisté à réunir l'ensemble des numéros des trois mensuels sur la durée de l'étude (2000-2003)<sup>194</sup>. Ce travail a été complexifié par la rareté des séries d'exemplaires complètes existante. Une fois cette phase accomplie, il s'agissait d'y avoir accès afin et de pouvoir numériser les articles retenus.

## B. L'activité de catégorisation

Dans cette seconde phase nous répondront à la question : « pour dire quoi ? » et ainsi s'intéresser plus particulièrement au contenu proprement dit. L'analyse consiste : « à connaître les directions prises successivement par le message contenu dans le corpus en fonction des questions que l'analyste a posé au cours de la problématique et auxquelles il s'efforce de fournir une réponse scientifiquement fondée. On appelle *texte pertinent* (par rapport au texte total) la partie du corpus dont le contenu permet de répondre aux exigences de la problématique. » (Robert 1991, 12)

Ce travail de catégorisation doit permettre **de classer, hiérarchiser, de synthétiser** dans le but de pouvoir quantifier. Pour cela l'élaboration d'une grille d'analyse de contenu constituée de *catégories* doit faire appel à quatre qualités fondamentales (Robert 1991, 13) :

1. **Pertinence** : capacité d'éclairage et d'interprétation du texte, elles doivent donc prendre appui sur la problématique pour pouvoir garder une distance par rapport au texte, et inversement.

2. **Exhaustivité** : capacité à intégrer seulement le contenu qui relève de la problématique.

3. **Exclusivité** : signifie que, fondamentalement, les mêmes éléments ne doivent pas pouvoir appartenir à plusieurs catégories, et dans le cas contraire, respecter la règle d'analyse : « *trancher toujours dans le même sens devant des formules analogues* ».

4. **Objectivité** : peut se mesurer au fait que plusieurs codeurs bien informés classifient l'information contenue dans le message dans les mêmes catégories.

---

<sup>193</sup> Seul SMH nous a transmis le travail effectué par des étudiantes du BTS communication. Les seuls résultats exploitables montrent que le lectorat est constitué en majorité de personnes âgées. Les deux autres institutions n'ont pu (ou voulu) nous transmettre les résultats d'enquêtes qu'ils ont commandité.

<sup>194</sup> La durée de cette étude a été déterminée par le plan d'action du GPV « besoin des jeunes générations » (action 3) qui devait s'étendre sur trois années du contrat de ville (2000- 2002). Nous l'avons étendu une année de plus afin d'en étudier la pérennité et l'évolution.

La première sélection des articles a donc consisté à retenir tous les articles de toutes les rubriques qui comportaient des signifiants<sup>195</sup> proches des actions propres au concept « communautaire » de la PV : *mise en commun et articulation des moyens, réponse à une demande collective, transversalité de l'action*. En conséquence, nous avons pu recenser 180 articles à SMH; 231 articles pour NDG et 35 pour Métroscope. Il a fallu ensuite dans un second temps recentrer le corpus sur la place du sport dans les politiques d'insertion. Cette deuxième sélection nous a permis d'élaborer un corpus pertinent équivalent à 127 articles pour SMH mensuel, 174 pour les nouvelles de Grenoble et 32 pour Métroscope<sup>196</sup>.

### C. La méthode utilisée

Il nous restait à rendre opérationnel l'analyse du corpus significatif. Pour cela nous avons déterminé tous les variables capables de valider notre hypothèse.

#### a) La procédure :

La démarche d'analyse de contenu du logiciel Modalisa® comprend à la fois un système de codage quantitatif et qualitatif par l'intermédiaire de différentes formes de questions:

- **Unique** (choix d'une réponse parmi plusieurs prédéterminées)
- **Multiple** (choix de plusieurs réponses parmi plusieurs prédéterminées)
- **Numériques** (choix d'un chiffre compris entre 0 et N)
- **Date** (pour dater la réponse de chaque questionnaire)
- **Texte libre** (pour entrer une question texte dans le but de pouvoir faire une analyse de contenu partiel, totale ou lexicale par un traitement qualitatif)

Cette dernière traite le corpus par une analyse de contenu thématique qui sélectionne des portions de texte dans le but de faire émerger les différentes actions socioéducatives.

Ce codage se construit autour de deux phases :

D'une part par des variables quantitatives qui considèrent l'article comme unité. Il interroge les articles selon plusieurs critères (lignes blanches):

<sup>195</sup> Issu du texte de présentation du GPV Grenoble-SMH, disponible sur le site du ministère de la ville ([www.iville.fr](http://www.iville.fr))

<sup>196</sup> Il faut tenir compte que l'étude de cette revue n'a pu prendre en compte que les mensuels parus à partir de septembre 2003 ; c'est à dire seulement 4 numéros.

Variables	Type de question	Nombre de modalité(s)	Modalité(s)
Numéro de l'article	Date	48	01/2000→12/2003
Emetteur-récepteur	Unique	3	SMH ; Grenoble ; GAM
Populations Quartiers	Multiple	2	Jeunesse sensible (REP, GPV) jeunesse « normale »
Rubriques	Unique	10	Rubrique de l'article dans le mensuel
Territoire	Unique	4	€ au territoire GPV ; € pas au territoire GPV ; € pas au territoire GPV mais quartier sensible ; € pas au GPV et pas quartier sensible.
Articles	Texte	65	Définies à partir de la déconstruction de l'action « besoins des jeunes générations ». (GPV)
Qualitatives <sup>197</sup>	Multiple	65	Modalités
	Multiple	17	Regroupement des modalités par item
	Multiple	6	Regroupement des items par sous thèmes
	Multiple	4	Regroupement sous thèmes par thèmes

€ = appartenance

L'intérêt de ce type d'étude réside dans les possibilités offertes par l'informatique de traiter un gros corpus et d'établir des comparaisons entre les territoires, les populations, les institutions, les dates et bien sûr les contenus codés. De ce traitement, émergent des outils cartographiques et statistiques capables de montrer la distance entre le discours politique et les méthodes d'une politique sociale innovante.

Dans la seconde phase, l'analyse qualitative fait ressortir les transformations de la communauté éducative grâce à une comparaison entre les actions de la PV dans le cadre du CV et son application territorial dans le GPV, et les actions sur lesquelles communiquent les communes participantes. C'est pourquoi nous nous sommes attachés à construire une grille de lecture au plus près des actions énoncées dans la partie « *besoins des jeunes générations et développement social* » (convention du GPV, 11, annexe 15)<sup>198</sup>. Le but étant de vérifier comment est exposée l'innovation faite en matière de sport, dans les organes de communication locale. La présence ou non de ces modalités dans l'ensemble du corpus, de surcroît croisés avec les variables de la première phase, devrait ainsi nous permettre d'établir non seulement un « bilan » des actions menées, mais aussi par l'intermédiaire de ces données, déceler les perspectives de réorganisation et de restructuration des institutions présentes. Les différentes variables permettront d'analyser le contenu en fonction des critères énoncés,

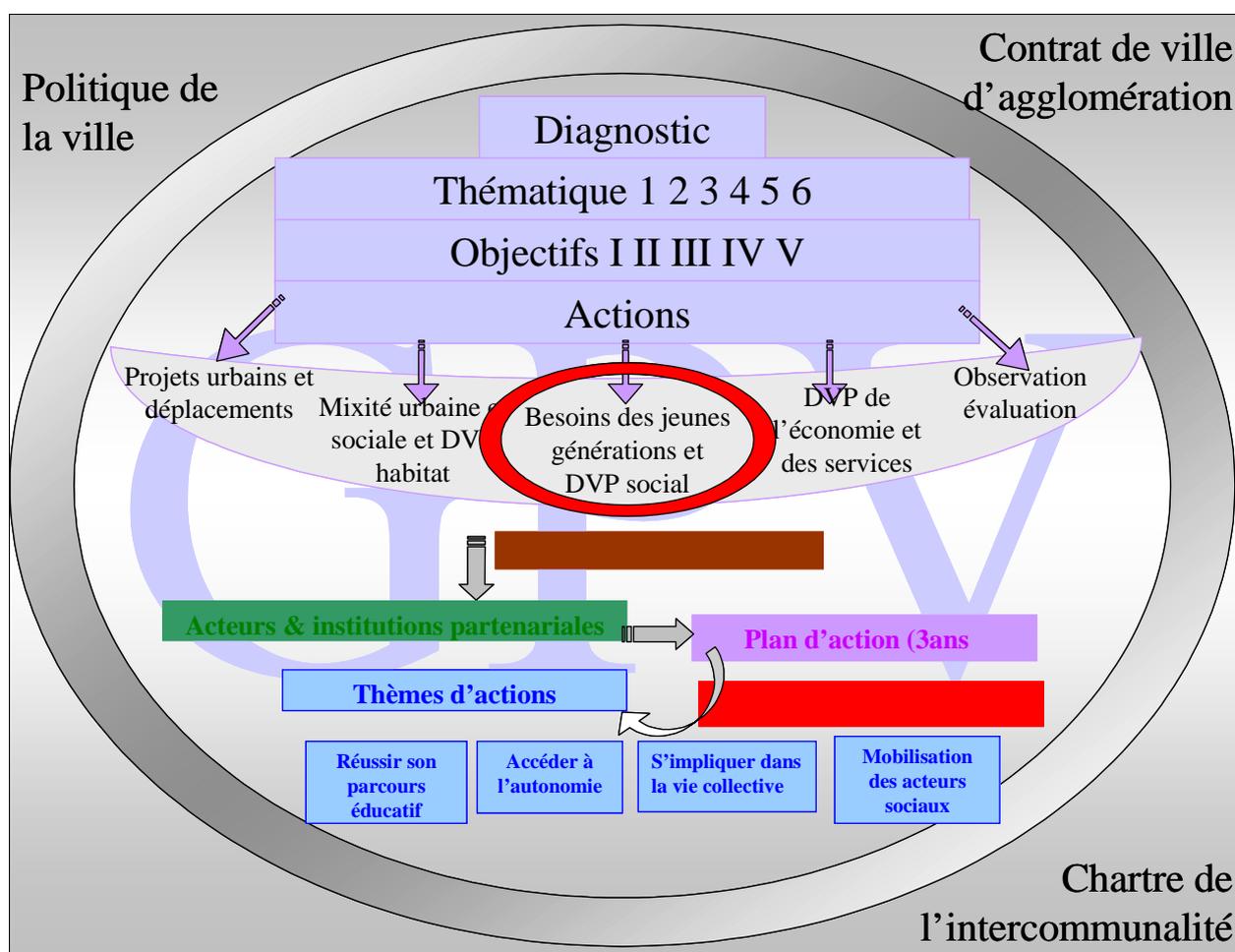
<sup>197</sup> La conception de ces variables qualitatives sera expliquée dans la suite de la méthodologie.

<sup>198</sup> Nous nous sommes arrêté sur cette action, car elle représente l'innovation sociale spécifique au territoire en plus des actions traditionnelles de rénovation urbaine inscrite dans la Convention territoriale d'application Grand Projet de Ville Grenoble - SMH: Projet urbain et déplacements (page 8 annexe 15), mixité urbaine et sociale et développement de l'habitat (page 10 annexe 15), développement économique et des services (page 16 annexe 15) et l'observation évaluation (page 17 annexe 15). Elle consiste par l'intermédiaire de tous les moyens disponibles à répondre aux besoins d'insertion d'une jeunesse d'un territoire intercommunal désœuvré.

affichant ainsi les différences entre communes, quartiers, populations, époques, politiques et intervenants.

**b) La grille d'analyse de lecture :**

La Convention territoriale d'application du Grand Projet de Ville Grenoble–SMH a été le point d'appui de la grille d'analyse. « *Le diagnostic* » (p3) valide une intervention *politique de la ville* dans ces quartiers sensibles. Le cadre d'action est soumis aux thématiques définies dans le CV, « *des objectifs* » propre au GPV (p6) affirment le caractère économique et social de l'intervention que l'on retrouvera tout au long des actions, et plus particulièrement la plus innovante : les besoins des jeunes générations et développement social.



**Figure 3: l'action étudiée du GPV**

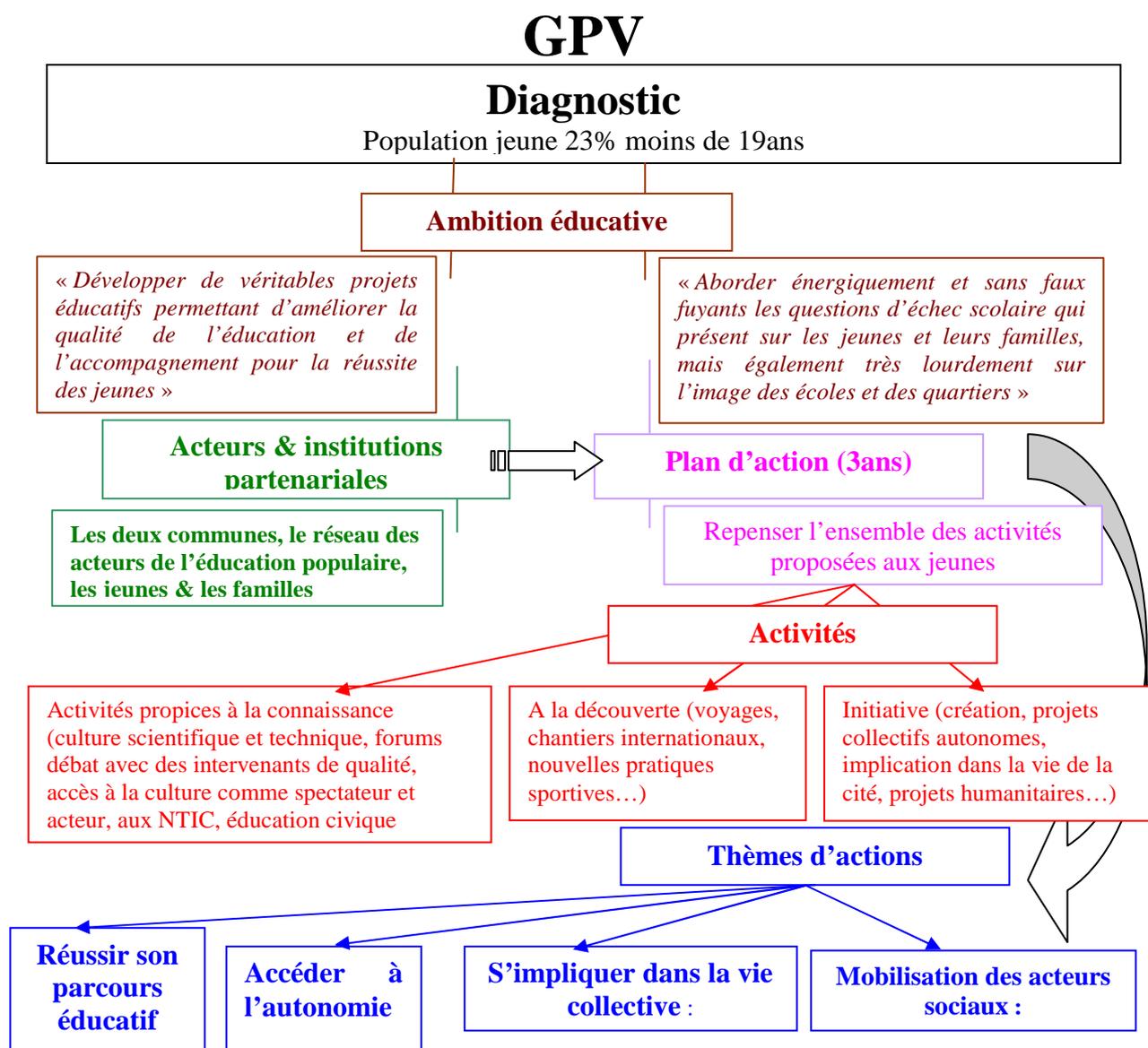
De cette action va résulter une ambition éducative et des institutions partenariales qui vont déboucher sur le plan d'action de trois ans (2000-2002). Pour terminer, de ce dernier vont s'inscrire les activités que nous allons coder en modalités issues des thèmes d'action définies par la convention.

Pour parachever notre choix, on s'est arrêté sur l'exclusivité de l'action « besoins des jeunes générations » pour la simple raison que le reste des interventions menées au nom du GPV, traite principalement d'infrastructures et de déplacements. Dans ces conditions seule la conception de *la plaine des sports* pouvait nous intéresser, mais étant donné que cette infrastructure n'est pas encore au goût du jour, et que notre corpus s'étale de 2000 à 2003, cette action suffit d'autant plus qu'elle sera reprise dans son contenu.

### ***c) La construction de la grille***

La grande difficulté de cette grille a été de déceler les différentes actions effectivement mises en place et les politiques qui s'y rapportent. Afin de pouvoir comparer des éléments du GPV avec les articles, il nous fallait poser les mêmes questions c'est à dire : qui parle, à qui, pour dire quoi, comment, avec quel résultats ? La relation entre l'émetteur et le récepteur se résume à un texte institutionnel qui s'adresse, dans un vocabulaire très technique, à la population de l'agglomération et des deux villes considérées. Les agents de l'insertion (communauté éducative), à qui les collectivités territoriales transfèrent progressivement la prise en charge de l'anomie, seront des éléments incontournables de l'action à accomplir. Ils accepteront de manière plus ou moins significative à l'incorporation des valeurs de la PV en fonction de leur appartenance aux régions du champ sportif.

Le premier travail a consisté à décrypter le plan d'action, puis d'en transformer le contenu en un nombre de modalités codables. Ainsi l'ambition éducative, les institutions inscrites, le plan d'action et les activités seront des supports pour contextualiser le codage des thèmes d'action.



### L'articulation de l'innovation sociale du GPV (convention p11)

C'est à partir de ces quatre thèmes d'action que nous avons construite l'arborescence de la grille afin d'obtenir les modalités les plus précises possibles issues *des besoins des jeunes générations*. Quatre niveaux ont été nécessaires pour aboutir aux modalités (niveau maximal de précision des actions). Ce choix est délibéré pour plusieurs raisons. D'une part parce que le codage fait à partir des thèmes ne nous aurait pas permis de discerner les actions car la transversalité prônée par la PV les noie dans le corpus. D'autre part parce que nous avons préféré coder au plus précis dans la mesure où le logiciel Modalisa® utilise le recodage de variables et facilite le regroupement a posteriori de modalités, items voir sous thèmes afin de pouvoir atteindre des résultats significatifs, tout en gardant la possibilité de repérer les actions manquantes.

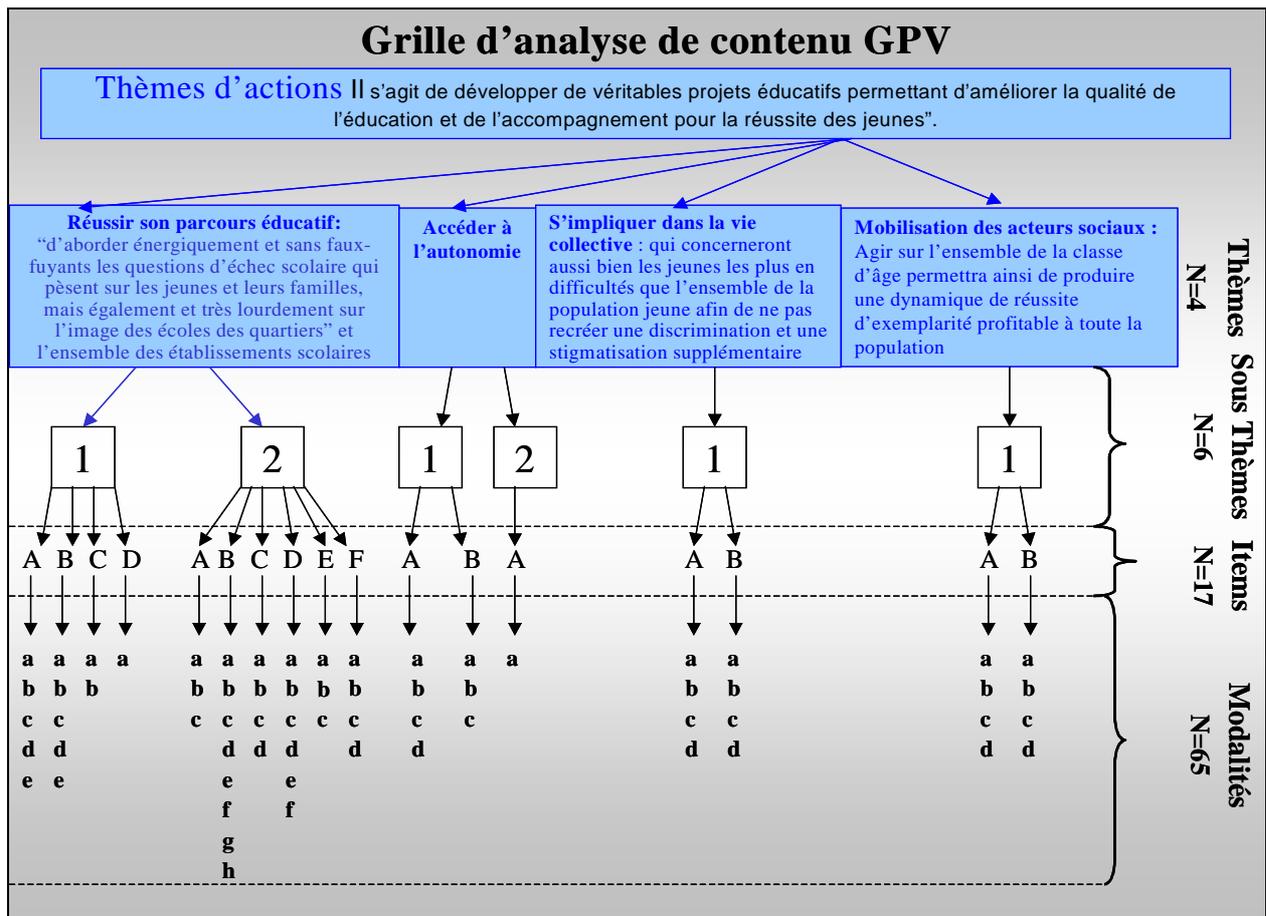


Figure 4: Etapes de la construction de la grille d'analyse

La déconstruction du texte a permis de construire soixante cinq modalités, regroupées en dix-sept items et six sous thèmes. Les modalités, items et sous thèmes sont visibles en **annexe 4** et la chronologie de la construction de la grille d'analyse est représentée par la figure 4. Le codage a été réalisé par le logiciel Modalisa® directement sur le texte de l'article comme le montre l'exemple suivant.

Occurrence(s) de la modalité par article

Article à coder

Modalités à coder

Sections codées

Numéro de l'article noté (E) dans les inventaires

Les résultats qui seront présentés dans la partie interprétation sont le fruit d'un traitement par tris à plat ou tris croisés (KHI<sup>2</sup>) entre deux variables issus de ces codages. La possibilité de créer des sous populations a permis la comparaison de modalités, items, sous thèmes ou thèmes de manière exhaustive.

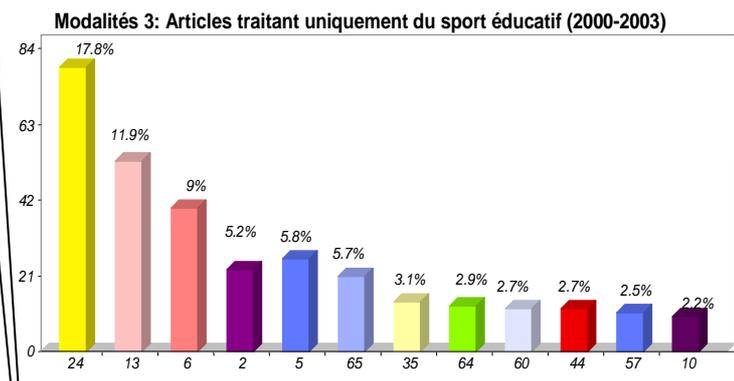
Les tableaux issus de cette méthodologie seront présentés dans l'interprétation des résultats selon la nomenclature suivante :

### Les tableaux de tris à plat

**Type de variable utilisée :**  
 0 degré = thème  
 1<sup>er</sup> degré = sous thème  
 2<sup>nd</sup> degré = item  
 3<sup>ème</sup> degré = modalité

**Sous population choisie:**  
 Le choix peut-être fais en fonction des variables codées : texte (modalité, item...), numérique (population, date, territoire...). Dans ce cas : seule la modalité 24 et les villes de Gre et SMH seront pris en compte.

**Explication des chiffres du graphique et leur origine :**  
**Enregistrements :** article pris en compte par la sous population  
**Textes codifiés :** articles comprenant au moins un codage texte  
**Occurrence :** nombre de codage réalisé dans l'ensemble des articles de la sous population

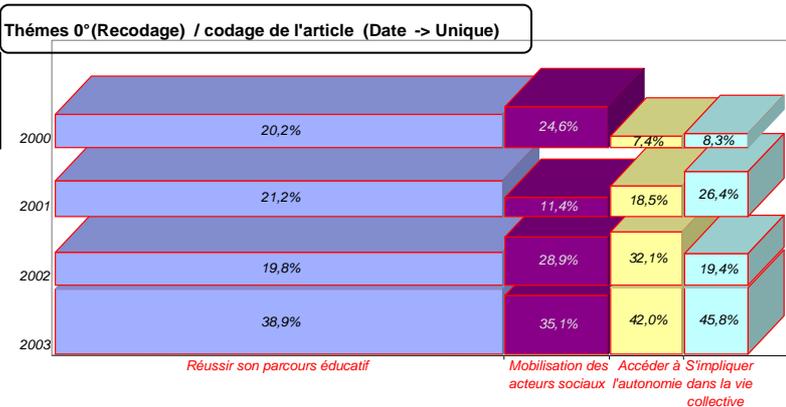


**Modalités 3°**  
 (Sous population: modalités 3° = 24 ET émetteur (ville) = sans agglomération)  
 64 enregistrements / 64 textes codifiés / 445 occurrences ;  
 Pourcentages calculés sur la base des occurrences

### Les tableaux de tris croisés

**Variables croisées** (avec sans recodage)

**Résultat de l'analyse statistique :**  
 Somme des observations  
 Valeur du **Khi<sup>2</sup>**  
 Seuil de significativité **p**  
 Sous population utilisée



**S=753 ; Khi<sup>2</sup>=27.5 ; DDL 9 ; p= 0.001 (très significatif) ; sous pop SMH**

Les résultats issus d'une analyse qualitative des articles seront répertoriés dans des inventaires visibles en annexes (5, 6 et 7) et référencés tout au long de l'interprétation. Les articles faisant références seront signifiés par la lettre E suivie la date de parution.

**ANNEXE 6 : Inventaire des articles non codés (NR)**

Article (E)	Dates	Rubrique	Type jeunesse	Secteur GPV	Intervenants	Sujet
<b>Saint Martin d'Hères</b>						
11	06/2000	aménagement	"REP"	oui	Acteurs GPV	GPV
15	08/2000	service public	"REP"	oui	Acteurs GPV	GPV
16	09/2000	entretien avec le maire	"REP"		Educatif global	GPV
17	09/2000	initiative			Economique & associatif	Grand stade
33	03/2001	associations			OMS	Grand stade
35	04/2001	budget emploi	"REP"/"normale"	oui	Ville/ clubs	Subvention GPV
36	05/2001	finances	"REP"/"normale"	oui	Ville/ clubs	Contrats d'objectif
39	06/2001	dossier			Ehvs locaux	GPV grand stade
41	06/2001	dossier		oui	Ehvs locaux	GPV grand stade
42	06/2001	dossier			Métro/ville	Sport infrastructure
43	07/2001	entretien avec le maire			Métro/ville	GPV
58	02/2002	quartier	"REP"	oui	Association quartier	Participation
62	04/2002	enseignement vie scolaire	"REP"	oui	Ecole/ville	Fermeture classe secteur GPV
64	04/2002	dossier	"REP"/"normale"	oui	Budget	GPV
81	01/2003	entretien avec le maire	"REP"/"normale"	oui	Ville	Infrastructures sportives
84	02/2003	entretien avec le maire		oui	Ville	GPV
94	03/2003	sport	"REP"/"normale"		OMS, service des sports	Sport féminin
105	07/2003	loisirs jeunesse été	"REP"/"normale"		Pôle jeunesse	Animations municipales
107	09/2003	quartier	"REP"	oui	agents de prévention /MJC /police	Insécurité
110	10/2003	entretien avec le maire	"REP"	oui	Ville/ Etat	GPV
124	12/2003	aménagement		oui	Ville	GPV
127	12/2003	sport			Judo haut niveau (Nichilo)	Animation municipale

# Résultats et Discussion

# **Etude I**

Une lutte pour investir la  
communauté éducative  
et les organes de  
participation  
intercommunaux

## **1. Résumé de la première étude :**

### ***Une lutte pour investir la communauté éducative et les organes de participation intercommunaux***

*L'analyse des revues territoriales, organes de communication des collectivités locales, met en évidence l'existence d'un flou dans le discours de la politique de la ville (PV). Ce flou permet aux agents du champ sportif de faire fonctionner les rapports de domination qui renforcent l'élaboration d'une politique contraire à ce qui est annoncé autour de notions de solidarité, d'égalité et de collaboration. Ainsi, les enjeux de cette restructuration intercommunale semblent répondre à une baisse des dépenses publiques et à l'obtention de subventions de l'Etat, plutôt qu'à une modernisation de l'insertion. La participation et la transversalité de l'action favorisent alors les agents de l'éducation populaire et de l'Ecole, prédisposés à utiliser ces méthodes. En effet, ils profitent de cet avantage pour s'imposer au sein de la communauté éducative et préserver leur place dominante qu'ils avaient tendance à perdre. Le sport, attractif auprès des jeunes générations, devient un objet de lutte pour sa définition entre les associations affiliées à l'éducation populaire, les services municipaux de la jeunesse, les clubs sportifs et les entreprises sportives. L'innovation sociale, censée combattre l'exclusion, favorise alors la reconduction d'agents porteurs des valeurs d'un catholicisme social proches de la classe politique revenue aux commandes à Grenoble en 1995. Ainsi, l'habitus de ces agents renforce les rapports de domination et augmente encore l'handicap de ces quartiers en leur imposant un mode de fonctionnement proche des valeurs « petite bourgeoise » (la logique de guichet des réseaux éducatifs) que les familles des quartiers populaires ne sont pas prédisposées à utiliser. La récupération d'un domaine porteur et l'utilisation du principe de subsidiarité pour imposer des valeurs « petites bourgeoises » aux jeunes générations semblent deux pistes à privilégier dans l'analyse de l'intercommunalité et de la PV.*

## **2. L'intercommunalité : un territoire pour imposer les valeurs de la politique de la ville**

L'harmonisation des territoires français avec ses voisins européens transforme la gestion locale des politiques. Les collectivités territoriales ont obtenu grâce à la décentralisation l'autonomie nécessaire à leur développement. Puis un dernier processus, l'intercommunalité, grâce à sa nouvelle structure -l'EPCI- regroupe un ensemble de communes, sans les faire disparaître, dans le but d'obtenir des économies d'échelle. L'équilibre politique prépare cependant une interterritorialité (Vanier 2004) entre la commune et l'établissement intercommunal et un partage des compétences dont le GPV est l'émanation d'un partenariat avec l'Etat. C'est dans ce contexte que nous allons essayer de comprendre la place du sport et ses enjeux dans l'intercommunalité. Cette étude consiste à repérer les changements occasionnés par la PV sur ces nouveaux territoires, et à faire émerger les rapports de domination entre les différents acteurs du champ sportif. L'analyse du contenu des revues municipales va mettre en évidence la nature du discours tenu par les différents acteurs aux prises avec l'insertion des jeunes, et leurs propositions innovantes inscrites dans les besoins des jeunes générations promises par le GPV. L'intercommunalité naissante laisse entrevoir des possibilités importantes pour une nouvelle répartition des responsabilités dans le domaine éducatif. Le sport devient alors une opportunité de renaître pour l'éducation populaire dont les capacités d'invention ont faibli depuis les années 1960. Dans un contexte de modernisation politique, l'innovation technique du GPV ouvre un nouveau marché autour des jeunes catégorisés comme exclus dont l'insertion est présentée comme un défi.

### **A. Le sport pour tous et le sport pour tout : les valeurs de l'éducation populaire ?**

Donner une définition précise du sport et de ses pratiquants n'est pas évident (enquêtes INSEP 1995 et 2000) et le restreindre à certaines pratiques l'amputerait des nombreuses fonctions qui ont pu lui être assignées depuis son utilisation dans les politiques municipales. Sa place dans cette étude est d'autant plus incertaine qu'il est représenté dans le cadre du GPV par la plaine des sports dont la nature demeure inconnue. Le retard pris par sa réalisation<sup>199</sup> nous a contraints à élaborer une autre entrée afin de pouvoir définir son rôle dans le projet intercommunal. L'exhaustivité des thèmes qui lui sont associés dans cette

---

<sup>199</sup> Début 2006, le choix de l'infrastructure communautaire n'est toujours pas défini alors que les travaux sur l'habitat sont bientôt terminés.

presse émerge par nombre de rubriques différentes (28) dans lesquelles on le retrouve. Ses multiples apparitions s'expliquent assez aisément au regard du contrat de ville, la PV et le GPV imposant une transversalité aux différents domaines qui interviennent au nom de l'insertion.

**Tableau 8: Inventaire des rubriques des revues (2000-2003)**

Rubriques	Effectifs	Fréquence	Rubriques	Effectifs	Fréquence
Quartiers	71	23,7%	Enseignement vie scolaire	4	1,3%
Sport	45	15,0%	Reportage	4	1,3%
Dossier	44	14,7%	Finances	3	1,0%
Vie municipale	18	6,0%	Service public	3	1,0%
Entretien avec le maire	17	5,7%	Animations	3	1,0%
En ville	17	5,7%	Associations	2	0,7%
Tribune	15	5,0%	Les gens	2	0,7%
Initiative	8	2,7%	Urbanisme	2	0,7%
Loisirs jeunesse été	7	2,3%	Energie	2	0,7%
Enfance	7	2,3%	Budget emploi	1	0,3%
Questions à	6	2,0%	Dialogue	1	0,3%
Vie politique	6	2,0%	Equipements	1	0,3%
Aménagement	5	1,7%	Baignade	1	0,3%
Actualité	4	1,3%	Vous avez la parole	1	0,3%
			<b>Total (articles)</b>	<b>300</b>	

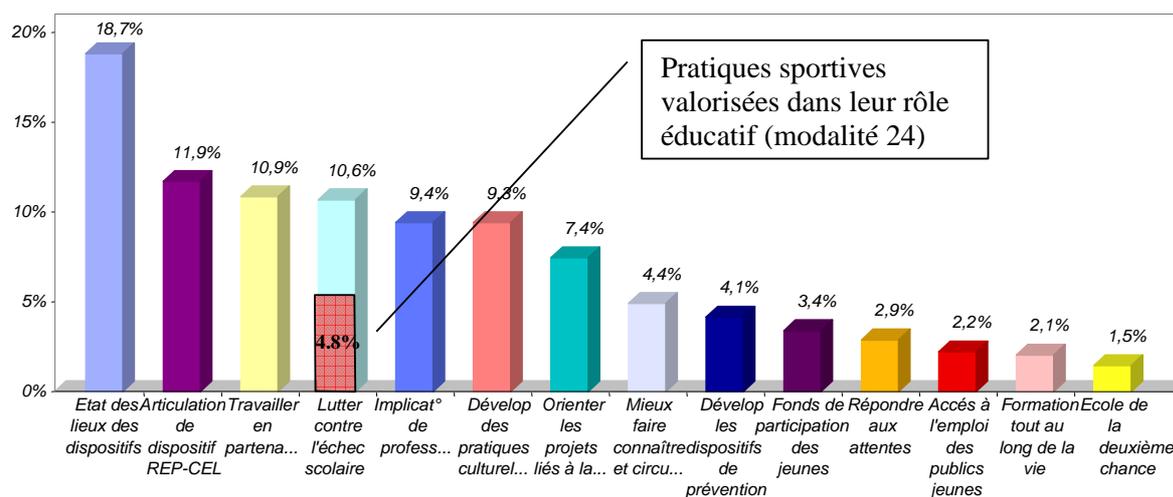
Ces nouvelles directives techniques (cf. annexe 3) contraignent les élus et techniciens à faire entrer le sport dans les objectifs et les thématiques déterminés dans le C.V. Quel que soit le domaine qui entre dans ce processus : il devra en répondre. C'est pourquoi il constitue un élément de « *l'éducation et de la formation* » régulièrement investi par le service des sports dans le milieu scolaire et extrascolaire, dans « *la santé publique* » par ses valeurs hygiéniques reconnues de longue date (élément important dans la reconstruction d'après-guerre notamment dans l'éducation populaire), dans « *la prévention de la délinquance* » par des pratiques sportives, mais également dans des domaines assez nouveaux comme « *l'habitat, logement intégration urbaine et déplacement* » auxquels on a associé la future plaine des sports, « *le développement des pratiques culturelles* » qui est une thématique propre à l'agglomération, et surtout « *l'accès à l'emploi insertion* » censé être une valeur constitutive du sport. Le sport peut alors prendre toutes les formes de l'insertion.

Simultanément à ces thématiques, des objectifs lui sont assignés pour son développement que l'on associe généralement à la PV et à l'intercommunalité : *l'innovation, l'articulation d'ensemble, la mixité urbaine et sociale, l'attractivité du territoire et la promotion de la PV et de l'intercommunalité*. Dans le cadre de cette étude, c'est uniquement par cette lecture que nous analyserons les résultats. Définir de la place du sport dans l'intercommunalité sera compliqué, à partir du moment où elle répondra de manière

transversale à un ensemble de thèmes et d'objectifs de la PV valables à la fois pour l'emploi, l'économie, l'éducation, le logement, la culture. Cette technique transversale dicte la nouvelle façon d'intervenir au niveau municipal et brouille énormément les pistes qui mènent au sport dans l'intercommunalité. Voici ce qui est proposé aux collectivités locales afin de mettre en place un projet commun : la politique sportive est une compétence facultative que toutes les communes ont choisi d'exercer en développant des actions différentes selon la composition de leur population. Le contrat de ville, et son extension territoriale (GPV) vers les plus démunis, permet néanmoins la construction commune d'un projet éducatif innovant à l'échelle de l'agglomération.

Pour la réalisation de cette étude, nous avons dû rechercher dans les articles un sport qui répondait aux soixante cinq modalités issues des « besoins des jeunes générations ». De ces dernières, seule « *la pratique valorisée dans son rôle éducatif* » (modalité 24) faisait directement allusion aux pratiques sportives ; ajoutant à cela un retard très significatif d'une plaine des sports centrale, le sport semblait prendre une place de moins en moins prépondérante dans l'insertion annoncée. Pourtant, les actions sportives ont été codées dans une multitude de rubriques différentes, et la modalité 24 ne représente que 4.8% des codages (4.6% pour Grenoble et 5.0% SMH). Le sport, assimilé de différentes façons, augmente le flou de sa définition dans l'insertion.

**Tableau 9 : Inventaire (14 premiers items) du GPV : « besoins des jeunes générations »**



Sous population Grenoble et SMH ; 301 enregistrements, 262 textes codifiés, 1676 occurrences

L'aspect éducatif, est le seul élément qui rattache directement le sport aux besoins des jeunes générations. Il est pris en considération par les communes, et même si cette action est difficile à rattacher à l'enfance, les résultats nous donnent une répartition à tous les âges :

petite enfance, enfance, adolescence et vie adulte. Sur ce point on peut dire que les deux communes travaillent en accord avec « *une politique intergénérationnelle* » (modalité 35 : 1.5% Grenoble ; 2.8% SMH) fidèle aux origines de l'éducation populaire.

Son rôle instrumental dans les thématiques éducatives et d'insertion est réduit à « *la valorisation des activités physique et sportive* » (GPV), et profite aux agents proches des valeurs communautaires pour définir la pratique légitime sociosportive. Afin de tenter de définir la place du sport dans l'insertion, nous avons dû l'extraire de la masse d'informations contenue dans les revues. Les agents représentant la fonction sociosportive par la direction régionale et départementale de jeunesse et sport (DRJS, DDJS) assimilent l'éducation populaire comme un partenaire unique du G.P.V, mettant « hors-jeu » une grande partie du sport associatif local (O.M.S) tournée vers une mission plus formative et compétitive des jeunes. Pourtant 95,2% des codages sont en dehors de cette modalité. Ces agents, même s'ils possèdent une position dominante dans les pourparlers, ne sont pas les seuls à intervenir dans le sport insertion. Afin de pouvoir déceler les agents qui interviennent au nom d'une action éducative auprès des jeunes, nous avons choisi d'isoler la modalité « *pratique sportive renforcée dans son rôle éducatif* » afin d'observer quelles autres modalités lui étaient associées dans les articles.

#### ***a) Des thématiques qui ouvrent les portes de l'insertion par le sport aux agents de l'éducation populaire***

L'orientation que nous donnons à cette recherche, nous oblige à trouver des indicateurs qui identifient le sport dans un rôle socio-éducatif orienté par la PV. Ainsi l'approche doit répondre à certaines prérogatives dont les deux principales sont l'insertion par le sport, mais aussi la rationalisation des dépenses dans ce domaine. Les thématiques du CV sur « *l'éducation et la formation* », « *la santé publique* », « *la prévention collective et la sécurité* », mais aussi, et c'est là que le sport trouve sa nouvelle identité, sur un « *développement des pratiques culturelles* » utilisé de façon transversale sont là pour le rappeler (cf. annexe 3). De plus, l'apparition d'un partenariat avec les clubs permet d'y associer la thématique de « *l'économie et l'accès à l'emploi insertion* » et d'intégrer ces agents oubliés dans la participation au projet. Un grand nombre d'associations sportives émerge des articles pour prendre part à l'insertion professionnelle des jeunes : les sections professionnelles des clubs de l'agglomération (Société anonyme sportive professionnelle (SASP), société d'économie mixte (SEM), société anonyme à objet sportif (SAOS)) avec le rugby (FCG), le football (GF38), le hockey (Brûleurs de loups), et à moindre échelle les clubs

non rentables comme le tennis (Grenoble tennis et GUC), le cyclisme (G.M.C), l'aviron (Métro), le volley (GVUC), le handball (GSMHGUC) ou l'athlétisme (GUC et ASPTT). Cependant le sport reste en retrait de la thématique « *habitat, logement, intégration urbaine et déplacements* », et pour cause, car celle-ci aurait dû intégrer le projet sportif par l'intermédiaire de la plaine des sports. Suite à ces différents éléments que nous reprendrons au fur et à mesure de l'analyse, nous pouvons déjà voir que le sport, même s'il est difficile à repérer, est loin d'avoir été oublié dans cette reconstruction et les trois cent vingt sept articles sélectionnés dans les trois revues sont là pour le rappeler. Cependant la transversalité de ses actions répond nettement à la nouvelle organisation consignée dans le contrat de ville, et empêche une autonomie des associations en les assignant aux nouvelles pratiques sociosportives.

Le premier point abordé concerne la nouvelle orientation sociale donnée par la PV. On peut voir que les articles qui traitent du sport dans la communication municipale et même intercommunale le font rarement sans lui accorder ces valeurs<sup>200</sup>. Les résultats renforcent les partenariats autour d'une fonction éducative et il y a une rationalisation de l'offre par les différents agents sans tenir compte des autres fonctions et notamment éthique et intégrative et marchande pour les clubs. Néanmoins, il faut observer que les principales modalités associées au sport proviennent principalement du thème I « *Réussir son parcours éducatif* » et du sous thème A « *cohérence dans les différentes formes d'intervention éducative* »<sup>201</sup> (44,1% des codifications du corpus) constitué notamment des items (cf. annexe 4) « *Etat des lieux des dispositifs et équipements sociaux et socioculturels* » (item B : 18,7%), « *Articuler le dispositif REP-CEL grenoblois et martinérois* » (item A : 11,6%) et « *travail en partenariat* » (item D : 10,9%). La transversalité, par le regroupement des dispositifs, des infrastructures et du personnel, permet d'encourager les objectifs prévus à moyen et long terme (trois ans) : une réduction des dépenses publiques par une rationalisation de l'intervention auprès de la jeunesse et la mise en place d'une transversalité de l'action. Les résultats considèrent la construction d'une communauté éducative par un regroupement de structure, une cohérence entre les acteurs par les PEL et CEL et surtout un apprentissage à travailler en commun. Ce type de vocabulaire économique (cohérence, complémentarité, articulation, partenariat, mutualisation...) appelle sous couvert de modernisation de l'intervention à plus d'efficacité dans l'action et à l'intégration de méthodes de travail déjà testées à la Villeneuve. Cette

---

<sup>200</sup> Sur les 332 articles sélectionnés dans les trois revues, 289 ont été codifiés, pour un total de 1725 occurrences. C'est-à-dire que plus de 87% des articles entrent dans les prérogatives du GPV.

<sup>201</sup> Afin de pouvoir se repérer plus aisément dans les thèmes, sous thèmes, items et modalités, se rapporter à l'annexe 1. Ils sont définis et hiérarchisés à partir de la convention thématique d'application du GPV annexe 15.

impulsion politique donne naissance à de nouvelles pratiques que les nombreux agents de la communauté éducative (sport, culture, insertion professionnelle et animation) vont devoir intégrer et surtout utiliser dans un projet commun dédié aux besoins de jeunes générations et au développement social. Son ouverture permet à la fois de rassembler les forces, mais aussi de désengager les collectivités territoriales de l'insertion au profit de ceux qui veulent répondre à la nouvelle mission de la communauté éducative. Cette dernière innovation sociale impulsée par l'Etat possède un grand nombre de similitudes avec le laboratoire social de la Villeneuve. Le caractère novateur du GPV semble prédisposer les actions de tous les domaines à une coéducation mêlant tous les acteurs, favorisant ainsi les établissements affiliés à l'éducation populaire adepte de ce type de fonctionnement. Néanmoins, le plan d'action s'établit essentiellement autour de la construction d'un réseau éducatif cohérent, de l'harmonisation des dispositifs vers la jeunesse et de la préparation du personnel à l'utiliser. Dans ce contexte, les agents issus des formations de l'éducation populaire possèdent une avance pour investir le secteur.

Le Thème IV apparaît déterminant dans la conception d'un sport insertion. Il en ressort une similitude avec le sous thème « *projet culturel et urbain* » (18.7% du corpus), représenté par les items (Cf. annexe 4) « *Implication des professionnels de tous les secteurs*<sup>202</sup> » (Item B : 9,4%) constitué « *de l'éducation* » (modalité 57 : 3%) « *de la culture* » (modalité 58 : 2,2%) et « *de la prévention* » (modalité 59 : 1,3%) » et « *du social* » (modalité 60 : 2,9%), « *Développement des pratiques culturelles* » (Item B : 9,3%) essentiellement par les modalités « *favoriser le travail en commun des acteurs* » (modalité 65 : 4.8%) et « *la recherche de complémentarité des structures* » (modalité 64 : 2.2%). Le codage important du sport sous le modèle du projet culturel et urbain montre l'harmonisation des méthodes pour la prise en charge de la jeunesse par des professionnels extra-sportifs provenant du socioculturel et de la prévention. L'insertion par le sport facilite l'entrée d'un personnel (essentiellement les MJC, MPT et le CODASE<sup>203</sup> dans le corpus) issus de la phase de professionnalisation du secteur de l'insertion dans les années 1960-70. La PV impose un type de fonctionnement que les associations sportives ne possèdent pas, voire qu'elles ont toujours réfuté depuis l'ère Dubedout et plus particulièrement les clubs de haut niveau plus enclins à développer la fonction éthique et intégrative. Un double intérêt motive ce rapprochement de la culture et du sport. D'une part, la concordance des méthodes employées renforce sa place comme « un

---

<sup>202</sup> La différenciation entre les professionnels dans le codage a été établi ainsi : l'éducation équivaut au personnel de l'éducation nationale, la culture au personnel des établissements socioculturels, la prévention aux organismes spécifiques d'éducation spécialisée, et le social aux missions locales et autres organismes d'aide à l'emploi.

<sup>203</sup> CODASE : COmité Dauphinois d'Action SocioEducativ

moyen » d'insérer les jeunes, et lui associe un fonctionnement socioculturel déjà en place à Grenoble. Cette harmonisation permet de lui soumettre le modèle « *du projet culturel et urbain* » et de laisser le soin aux agents d'en décliner les modalités en fonction des besoins. Les professionnels du social, de l'éducation, de la prévention et de la culture composent la communauté éducative actuelle, et le sport -nouveau support de l'insertion- reste à pourvoir. D'autre part, le fait d'imposer ces mesures consolide les valeurs issues d'un catholicisme social auprès de la jeunesse.

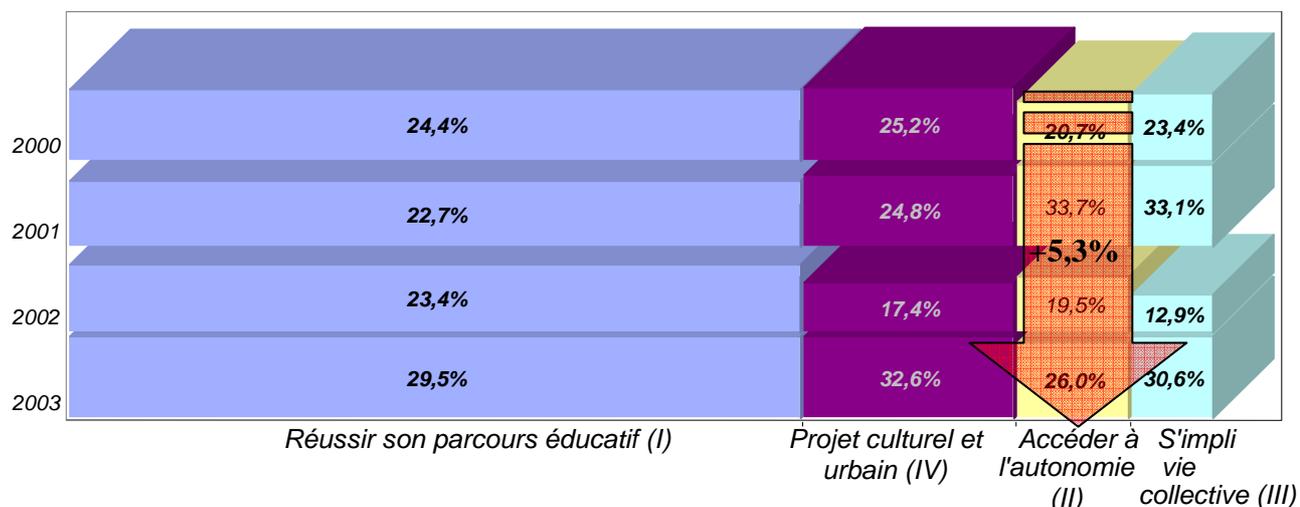
L'ouverture de la communauté éducative laisse néanmoins une porte ouverte aux plus réfractaires de ces méthodes et aux plus éloignés de la fonction socioéducative. En effet, les clubs sportifs de haut niveau investissent quant à eux le secteur de l'insertion professionnelle plus proche des valeurs de l'entreprise présentes dans le culte de la performance qui les caractérise. Le Thème II « *accéder à l'autonomie par l'emploi* » (10,1% du corpus), principalement représenté par la modalité 44 (4.7%) « *renforcer la mobilisation commune de tous les acteurs de l'insertion pour une réponse commune aux problématiques de l'emploi* », caractérise son implication comme une solution au chômage des jeunes. En effet, l'ouverture de la professionnalisation par le sport (discours largement tenu par les clubs de haut niveau) conduit les agents de la fonction éthique et intégrative à coloniser un terrain occupé historiquement par l'Education Populaire<sup>204</sup>. Le volume de codage du thème II, largement inférieur à ceux traitant d'une insertion par un sport éducatif (thème I) et le projet culturel et urbain (thème IV), montre que le sport n'est plus employé uniquement à des fins socio-éducatives et à un développement culturel, mais s'ouvre également à la réussite professionnelle. Le recours aux entreprises et à leurs méthodes inculquées par la PV pour résorber le chômage, faute de pouvoir trouver des solutions par l'éducation, se déploie vers le domaine sportif. Le thème de « *l'accès à l'autonomie* » (+5.3% ; Tab 10), et plus particulièrement le sous thème de l'accès à l'économie par l'emploi<sup>205</sup> (+5,6%) montre cette progression de professionnalisation par le sport.

---

<sup>204</sup> Les militants, engagés dans l'éducation populaire, sont à l'origine des structures dites d'« insertion par l'économique ». Ces pionniers de l'insertion refusent de réduire la formation des jeunes sans qualification à une adaptation aux contraintes du système productif. (Mauger op.cit, p10)

<sup>205</sup> Sous-thèmes / (Date -> Unique) ; S=1669 ; Khi<sup>2</sup>=22 ; DDL=9 ; p=0,009 (très significatif) ; sous pop Grenoble et SMH

**Tableau 10 Thèmes / (Date -> Unique) : L'importance de la fonction éducative du sport**



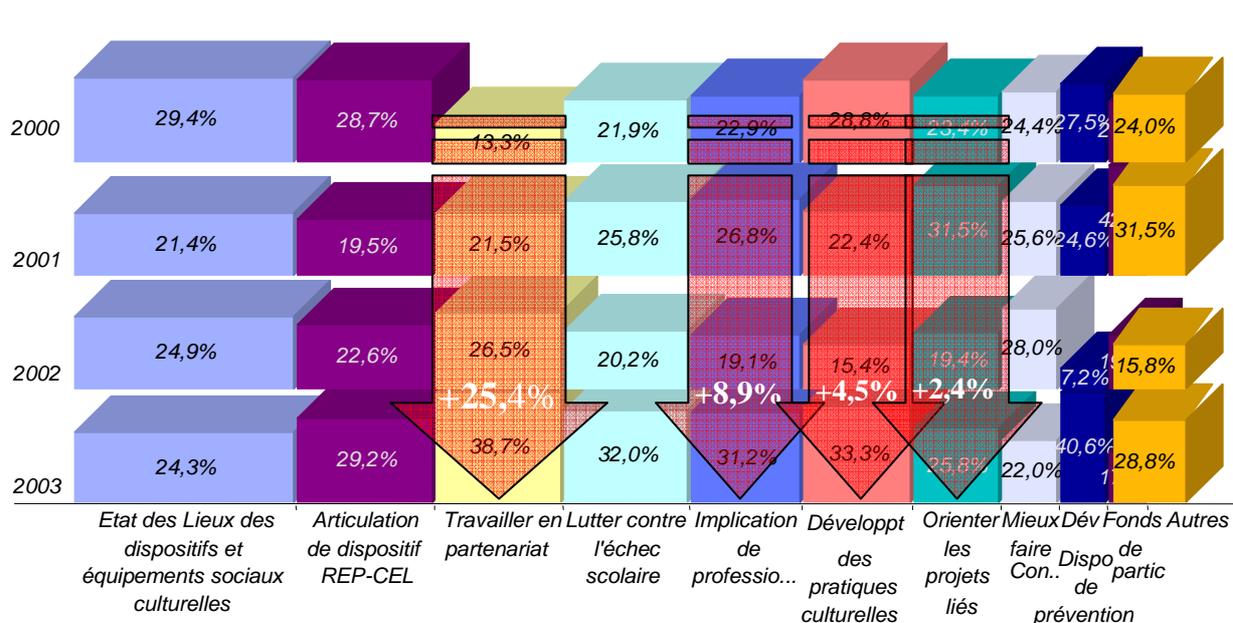
S=1669 ; Khi<sup>2</sup>=22 ; DDL=9 ; p=0,009 (très significatif) ; sous pop Grenoble et SMH ; (% colonne)

Enfin, la participation se veut être un argument très important dans le développement d'une démocratie de proximité. Elle évoque à la fois l'efficacité de l'autogestion par les projets, l'accès de la jeunesse à la vie de la cité et préserve l'idéal de la gauche décentralisatrice pré-mitterrandienne (Paoletti, 1997). Pourtant, malgré son importance pour la classe politique, le thème III de « *la participation des jeunes à la vie collective* » existe, mais reste minoritaire dans la communication des deux villes avec seulement 7.4% (thème le moins codé) et répète inlassablement les promesses non tenues à son égard. Ce résultat laisse entrevoir encore une fois, avec la participation, une bascule à l'arrière plan face à l'omniprésence des regroupements d'infrastructures et à l'harmonisation des interventions des professionnels du secteur. Il faut prendre en compte également que les modalités qui composent ce thème sont peu codées, car les critères sportifs de participation étaient largement liés à une plaine des sports disparue: « *intégrer la dimension parents dans les équipements neufs et requalifiés* (modalité 56 ; 0.7%) » et « *mobilisation de groupes jeunes relais sur le projet urbain, équipements* » (modalité 49 ; 0.7%). La faiblesse de ce thème peut s'expliquer également par la position dominante des défenseurs de la fonction sociosportive dans l'insertion qui ont tout intérêt à légitimer les méthodes issues du GPV plutôt que d'offrir un terrain d'affrontement, par la participation, aux clubs qui pourraient revendiquer d'autres orientations. Ainsi la situation préserve les rapports de force en faveur des agents en place en imposant un fonctionnement à ceux qui voudraient l'intégrer. La construction d'un sport

intercommunal semble suivre les traces d'une concertation menée sans les habitants comme cela avait été le cas à la Villeneuve.

De 2000 à 2003, les items propres à construire « une voie communautaire » et à relier les différents partenaires sont en progression constante. Pour un volume traité<sup>206</sup> quasi identique (Tableau 5) : « travail en partenariat » (+25.4%), « implication de professionnels » (+8.9%), le « développement des pratiques culturelles » (+4.5%), et « orienter les projets liés à la politique de la ville » (+2.4% avec un pic sensible sur la question de l'emploi avant les élections municipales en 2001 à +8.1%), les thèmes du contrat de ville structurent au fur et à mesure l'insertion selon les méthodes de rigueur dans les établissements qui se réclament de l'Education Populaire.

**Tableau 11 : Items / (Date -> Unique) : évolution « des besoins des jeunes générations » durant le plan d'action (2000-2003)**



S=1658 ; khi<sup>2</sup>=68.3 ; DDL=30 ; p=0.001 (très significatif) sous pop Grenoble & SMH (% colonne)

La coordination des actions est de plus en plus présente et appliquée au sport. Ce processus a pour principales conséquences de favoriser un rapprochement avec la culture qui marche déjà sur ce modèle. L'omniprésence de la fonction socioéducative force les garants des autres fonctions à investir d'autres secteurs de l'insertion comme l'emploi.

Dans cette approche socio-éducative, l'augmentation des pratiques sous l'influence du projet culturel et urbain (développement des pratiques culturelles et implication de

<sup>206</sup> Le volume traité est représenté par la largeur des colonnes sur les graphiques.

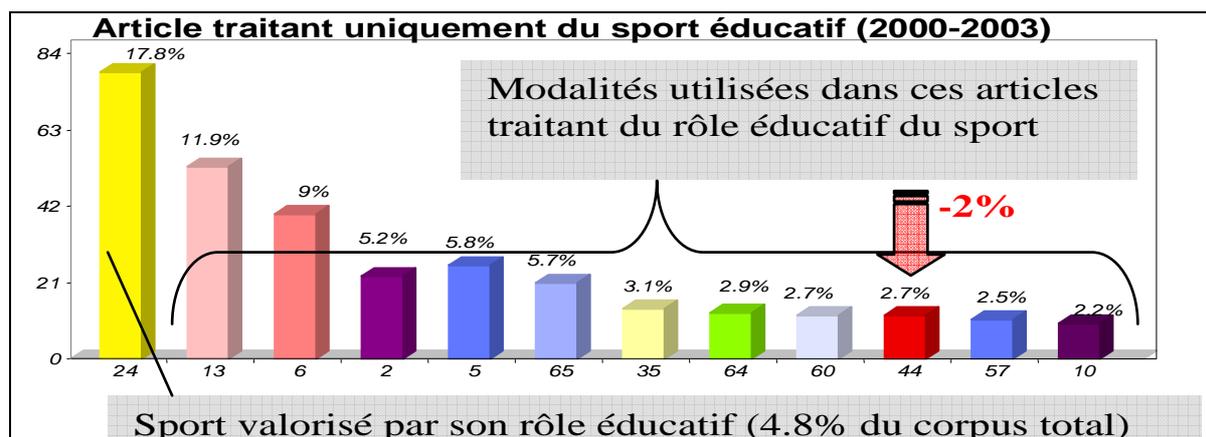
professionnels), répond à une assimilation du sport intégrée comme une culture et un moyen qui a pour principal avantage d'être modelé par les agents selon leur compétences.

***b) Le sociosportif : un enjeu de survie pour l'éducation populaire***

Le GPV et la PV laissent une marge d'interprétation importante aux agents pour intégrer une communauté éducative conviée à prendre en charge la jeunesse et ses dérives. Dans cette restructuration réside la façon de regrouper les personnels en son sein et dans des infrastructures mutualisées à l'échelle de la ville (réseau éducatif), voire de l'agglomération (plaine des sports). Ainsi, les agents socioculturels trouvent par le sport le terreau pour investir une pratique attractive auprès des jeunes des quartiers sensibles et pour développer leur offre culturelle en perte de vitesse. Les responsables de l'éducation populaire trouvent, par le retour de la gauche à Grenoble en 1995, des interlocuteurs qui les ont toujours considérés comme des partenaires privilégiés. Par cet intermédiaire, le canal de l'éducation populaire (Poujol 1996a), c'est-à-dire mettre la culture à la portée de chaque citoyen comme pouvait le dire Malraux, est un moyen formidable de diffuser une culture de classe tout en se réclamant du bonheur du peuple. Le sport permet d'investir un nouvel espace délaissé par les clubs pour qui la mission première est la compétition et certainement pas le traitement de la déviance. Tout se passe comme si la condition d'existence de ce métier de l'animation et de l'insertion avait besoin de conquérir de « *nouvelles aires de compétence* » comme le décrit F Muel-Dreyfus (1984, 205), et « *la tradition d'innovation* » passait aujourd'hui par le sport. Leur arrivée dans le secteur de l'insertion professionnelle dans les années 1970 (Mauger 2001a, 2001b) se poursuit maintenant avec l'investissement de la fonction sociosportive. Les sempiternels conflits entre l'OMS et la municipalité sous l'ère Dubedout dont le nerf de la guerre résidait dans le développement d'un sport socioéducatif ou de haut niveau, semblent gommés grâce à la récupération par les opposants des différentes formes d'insertion : professionnelle pour les clubs de haut niveau et sociosportive pour les clubs de quartiers.

Afin de faire émerger les partenaires dans l'action de la PV, nous avons isolé la seule modalité ciblant le sport (modalité 24) et observé quelles modalités lui étaient associées dans les articles. Ce procédé a permis de déterminer les intervenants qui utilisent le sport dans la communauté éducative et les actions poursuivies.

**Tableau 12 : Modalités (Sous population: modalités = 24 ET émetteur SMH et Grenoble**



64 enregistrements / 64 textes codifiés / 445 occurrences ; % calculés sur la base des occurrences

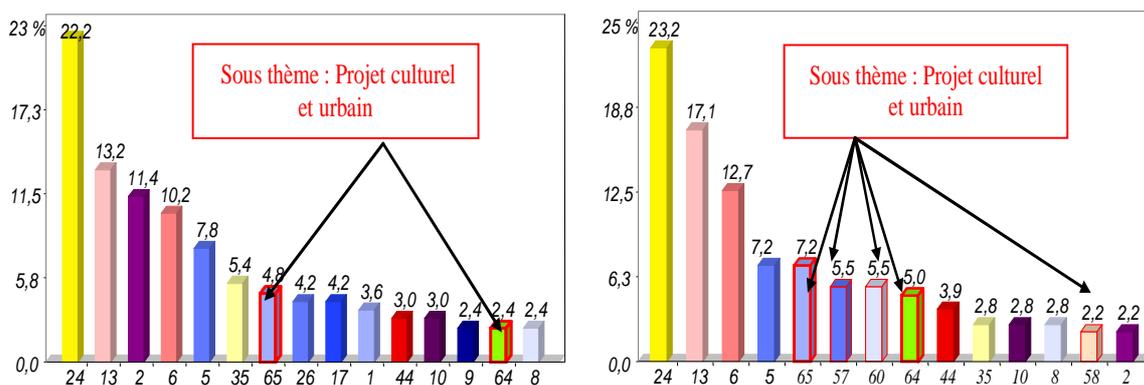
On retrouve à peu de choses près les mêmes modalités et un même rapport avec un travail partenarial entre les agents de l'insertion malgré le caractère éducatif de l'article (*modalité 13*, 11.9%, tab 12) mettant en exergue un consensus entre les agents sur le type d'action à mener. Ainsi clubs de quartiers et de haut niveau, service des sports, de la jeunesse, établissements affiliés à l'éducation populaire, établissements scolaires, agents de prévention qui composent ces articles participent au-delà de toutes positions partisans. Ensuite, on peut se rendre compte que les modalités liées au projet culturel et urbain existent dans les mêmes proportions hormis le travail en partenariat des acteurs qui augmente (*modalité 65*, 5.7%, tab.12 ; pour 4,8% sur tous le corpus). Par contre l'insertion professionnelle par le sport (*modalité 44* 2,7%, tab.12 ; pour 4.7%) assignée précédemment aux clubs de haut niveau est moins associée (-2%), et renforce l'idée que cette communauté éducative masque les conflits entre agents de fonctions sportives différentes. Une définition du sport sensiblement différente mais néanmoins fortement soumise à l'influence des méthodes éducatives.

Malgré un taux d'articles enregistrés<sup>207</sup> similaire (Grenoble : 22,5% / SMH 21,5%), la distribution des autres modalités change en fonction des deux villes et laisse entrevoir une assimilation plus importante de Grenoble dans la restructuration engendrée par les thématiques du contrat de ville. Deux facteurs explicatifs permettent d'interpréter cette avance. D'une part la D.D.J.S et certaines institutions (Peuple et Culture) qui se réclament du courant d'idée de l'Education Populaire sont l'unique interlocuteur sportif du Contrat de Ville et les partenaires privilégiés de Grenoble depuis l'après-guerre. Celui-ci reconduit les mêmes agents qui avaient mené la politique socioculturelle sous l'ère Dubedout, et évince les

<sup>207</sup> 27 articles codés par la modalité 24 sur 127 pour SMH et 37 articles sur 164 pour Grenoble.

associations sportives du volet sociosportif central dans l’insertion. L’O.M.S et les clubs sont ainsi mis hors-jeu de la communauté éducative afin de favoriser les agents qui ont toujours reproduit les valeurs de la petite bourgeoisie. Pour ces associations socioculturelles, cette sélection des partenaires par les élus de l’agglomération est une opportunité d’investir et préserver leur place dans la prise en charge de la jeunesse. Ainsi Grenoble impose aux communes de l’agglomération par le contrat de ville un type de fonctionnement proche des années Dubedout dominé par des élus issus de P.E.C. D’autre part, les caractéristiques sociales de SMH et sa position financière très délicate (sous la tutelle de l’Etat) ne lui permettent pas d’engager des restructurations importantes et encore moins de soutenir des équipes sportives professionnelles, mais simplement de profiter des avantages financiers que lui procure le G.P.V.

**Tableaux 13 Répartition des modalités en fonction du rôle éducatif du sport**



Modalités (Sous population: modalités = 24 ET émetteur ville)

27 Enregistrements / 212 occurrences

37 Enregistrements / 233 Occurrences

**Population martinéraise**

(2000-2003)

**Population grenobloise**

Ainsi SMH est beaucoup plus marquée que Grenoble par les modalités liant les indicateurs de précarité (REP) et la technique d’harmonisation des dispositifs éducatifs (CEL): la « *cohérence entre les acteurs* » (modalité 2, 11.4% ; tab.13), « *la coordination des REP et des CEL* » (modalité 5, 7.8%; tab.13) mais aussi « *les échanges entre les acteurs* » (modalité 1, 3.6%; tab.13) de l’item « *Articuler le dispositif REP-CEL grenoblois et martinérais* ». Sa jeunesse particulièrement soumise aux dispositifs d’insertion et son retard dans la mutualisation des infrastructures l’obligent à faire un gros travail de cohérence pour créer une communauté éducative jusque là éparpillée dans différents secteurs. Inversement Grenoble doit répondre à une mixité sociale due à sa population beaucoup plus conséquente (trois fois

SMH), par une politique plus généraliste (socioculturelle et culturelle, voire sportive et sociosportive) d'où l'importance de ces actions se rapprochant du sous thème « *projet culturel et urbain* » qui requièrent l'intervention de professionnels « *du social* » (modalité 60, 5.5%), « *de l'éducation* » (modalité 57, 5.5%; tab.13) et de « *la culture* » (modalité 58, 2.2%; tab.13), tout en « *favorisant le travail en commun des acteurs* » (modalité 65, 7.2%; tab.13) et en « *recherchant la complémentarité des structures* » (modalité 64, 5.0%; tab.13). Ces méthodes transversales censées être innovantes par la PV reproduisent en fait les valeurs « *communautaires* » d'une élite petite bourgeoise déjà testées lors du laboratoire social de la Villeneuve. Grenoble utilise d'autant plus facilement le projet culturel et urbain qu'elle le porte depuis plus de quarante ans. Cette opportunité offerte est accaparée ou revendiquée par des acteurs se réclamant du courant d'éducation populaire qui grenouillent dans les milieux politiques grenoblois depuis la Libération et qui trouvent avec l'intercommunalité et le GPV une occasion de renaître de leurs cendres. Comme le dit G. Poujol (1996c 4), c'est un moyen pour ces classes moyennes d'être reconnues tout en tenant un discours faisant l'apologie des besoins des milieux populaires. Le GPV est alors l'outil parfait pour développer leur stratégie, et la fonction sociosportive une région du champ sportif prête à les accueillir.

De nombreuses valeurs associées au sport pouvaient légitimer une action transversale auparavant, mais il existe une réelle nouveauté : l'entrée dans le champ sociosportif d'agents issus du secteur socioculturel et une réelle intervention du type « *projet culturel et urbain* ». L'insertion des jeunes par le sport semble être abandonnée aux seuls agents qui ont un intérêt à s'y introduire pour retrouver leur place d'antan. Les pratiques culturelles et dans un même temps l'intégration de fonction sociosportive dans les activités permettent à la fois de légitimer leur action dans le champ et de répondre à la globalisation de l'offre. La construction du champ sportif dans l'agglomération grenobloise a toujours été portée depuis les jeux olympiques de 1968 par la ville centre. Néanmoins, cet événement a permis à Grenoble de s'offrir des infrastructures qui ne furent pas obligatoirement dédiées au sport, et surtout qui furent financées entre autre par la culture. La très grande affinité des agents du champ politique avec le mouvement P.E.C a renforcé les liens avec les responsables du ministère jeunesse et sport et de la culture<sup>208</sup>. On retrouve les mêmes agents qui, par l'innovation, lors du laboratoire social de la Villeneuve (Gilman, Rizzardo) et maintenant du

---

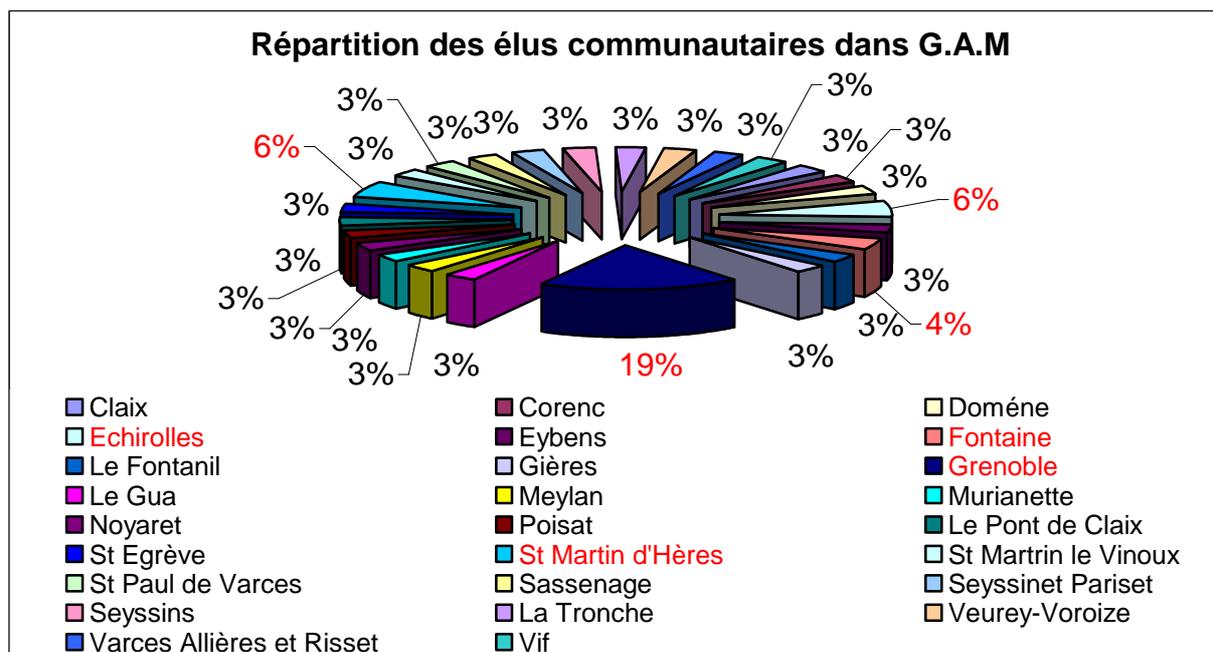
<sup>208</sup> Par ailleurs la DDJS et la Direction Régionale des Affaires Culturelles sont les deux institutions autorisées par le contrat de ville à participer officiellement au GPV.

GPV<sup>209</sup>, transmettent un habitus petit bourgeois sous couvert de politique éducative. L'émergence du sociosportif, soutenu par Jeunesse et Sport dont les membres sont issus des mouvements d'éducation populaire, est porteur des valeurs de l'école d'Uriage. Les luttes au sein d'un champ sportif tiraillé entre l'aspect économique d'un sport spectacle, et social d'un sport de masse, mettent en avant deux faces (fédérale et pratiques socioéducatives) du ministère jeunesse et sport. Néanmoins il faut considérer que les douze années des mandats Carignon ont sensiblement affaibli l'influence de P.E.C et favorisé une autonomie des clubs qui se sont engouffrés dans la brèche pour développer la fonction éthique et intégrative. Cette stratégie explique en partie le décalage d'intégration du projet culturel et urbain entre les deux communes qui n'ont pas les mêmes prédispositions pour utiliser ce projet, même si le premier adjoint (José Arias) de la mairie de SMH est directeur de MJC.

L'innovation sociale de ce G.P.V est en fait l'illustration du principe de subsidiarité –au niveau local à la Villeneuve, national par le rapport Dubedout en 1981 et européen par B. Schwartz à la fin des années 1970 et début 1980- pour imposer à terme « *la voie communautaire* » à un territoire intercommunal en quête d'autonomie. Ce travail politique, étalé sur une cinquantaine d'années, propulse de nouveau l'éducation populaire au centre d'un dispositif éducatif dont le G.P.V est l'une des premières étapes d'application. La fonction sociosportive légitime l'intervention dans la réussite du parcours éducatif tandis que les fonctions marchandes et éthique et intégratives s'attirent celles de l'emploi. L'assimilation des méthodes issues du secteur socioculturel au sport réaffirme la place du ministère des sports vers la jeunesse des quartiers sensibles comme avait pu l'avancer L. Arnaud (1998). Inversement, la liberté d'action laissée aux clubs professionnels pour se développer dans le champ économique favorise un développement de valeurs libérales porteuses de réussite et de profit. Le mécanisme de distanciation des fonctions éducative d'un côté, éthique et intégrative et marchande de l'autre -permis par la décentralisation de l'Etat et son désengagement sur les questions d'insertion- facilite l'action des élus grenoblois surreprésentés (19% des sièges) dans la légitimation d'une politique éducative communautaire. La PV par le G.P.V, compétence obligatoire de la Métro, aide l'éducation populaire à reconquérir le territoire perdu lors des mandats Carignon.

---

<sup>209</sup> L'adjoint au sport et à la jeunesse est un ancien directeur de la MJC Villeneuve, L'adjoint au développement sociosportif militant au quartier Villeneuve et représentants au conseil d'administration du collège, et l'adjoint au développement culturel solidaire et ancien président de PEC. Ces informations sont issues des articles des revues municipales



La notion de territoire portée par les politiques européennes favorise ces changements dans la mesure où le Contrat de Ville définit cinq principes (p1), dont celui d'inscrire « l'intercommunalité comme dimension pertinente pour la concrétisation d'une politique globale de la ville. » La stratégie des agents devient alors claire : dominer l'éducation globalisée en commençant par la jeunesse désœuvrée.

L'inventaire des acteurs sportifs (VE en visible **annexe 5**) dans les deux villes<sup>210</sup> montre la transversalité de l'action sociale, les nombreux intervenants et les différents domaines qui se l'approprient. Les réticences des élus martinérois à assimiler sport et culture sont traduites par le retard de la ville à répondre à l'exemple du projet culturel et urbain et à l'utilisation des C.E.L (annexe 5). Dans un même temps, il est difficile de développer le sport de haut niveau dans la mesure où SMH n'accueille aucun club professionnel sur son territoire, où l'OMS a toujours représenté les intérêts des clubs sportifs auprès de la municipalité et où de toute façon la ville ne porte pas les valeurs politiques (communistes) d'un sport marchand. Ces résultats mettent à jour le retard de SMH dans le processus de contractualisation imposé par la PV. Ainsi, de 2000 à 2003, l'utilisation des C.E.L est « pensée » au début du contrat de ville (NDG n°218, avril 2000 ; annexe 5) pour ne réapparaître qu'en fin d'étude (SMH N°255, octobre 2003; annexe 5) pour harmoniser les différents dispositifs antérieurs que sont le C.A.T.E, P.L.E.A, C.L.A.S, A.R.V.E.J, etc...Inversement, Grenoble, dès le début du Contrat

<sup>210</sup> Déterminé à partir d'un traitement qualitatif des 64 articles des deux communes traitant uniquement du sport éducatif (2000-2003). Le travail a consisté à faire un inventaire (nommé VE) des Etablissements, Intervenants, Objectifs Dispositifs, Périodes, et de leurs associer une des six thématiques du contrat de ville à laquelle ils répondaient.

de ville, fait allusion au C.E.L pour les partenariats écoles-clubs (NDG N°43, Mars 2000; annexe 5). L'implication des acteurs sociosportifs martinérois fait appel essentiellement à la thématique éducation-formation (19 fois) comme le montre l'inventaire visible en annexe 5.

La transversalité dans les thématiques reste bien moins développée à SMH dans la mesure où seules les valeurs hygiéniques du sport apparaissent (santé publique quatre fois; annexe 5) de manière significative, tandis que Grenoble favorise davantage un développement du sport comme pratique culturelle (six fois développement des pratiques culturelles; annexe 5) et impose l'insertion par l'économie (cinq fois; annexe 5) comme un vecteur de communication. Le développement culturel et sportif s'affirme à Grenoble par des pratiques dites « urbaines »<sup>211</sup> essentiellement encadrées par les MJC<sup>212</sup> vers un public « à insérer » ; (annexe 5). En effet celles-ci déploient de nouvelles pratiques à la limite des champs artistique et sportif par l'intermédiaire de la danse (hip-hop, salsa, capoièra, et autres danses contemporaines), mais aussi des pratiques alternatives urbaines (rollers, BMX, skate...). La prise en charge de ces nouvelles activités a pour principal objectif de prendre le contrôle d'une jeunesse qui avait pour habitude de s'exercer en dehors des structures fédérales et associatives, dont les valeurs archaïques ne répondaient plus aux valeurs « *underground* » de ces mouvements urbains. Par ce recrutement opéré par des structures financées en partie par la D.D.J.S et la mairie (M.J.C, ou pôle de culture urbaine sous contrôle de jeunesse et sport), l'éducation populaire devance les fédérations sportives et utilise ce produit d'appel proche de la fonction ludique du champ sportif délaissée par les clubs. Cette modernisation des politiques locales a développé un courant de regroupement des « unités urbaines » existantes sur Grenoble : au sein de la M.J.C Parmentier (NDG N°45, mai 2000, p11, E145) autour du thème de la culture urbaine plus axée sur les pratiques artistiques et de la création d'un nouvel équipement -« la Bifurk »- dédié aux pratiques alternatives (roller, skate, BMX, sport sur sable...). Cet assemblage se définit comme : « *un équipement sportif et culturel et un collectif d'associations et de porteurs de projets. Ensemble, ils donnent corps à une belle œuvre d'éducation populaire, où la mutualisation des moyens et des énergies s'impose comme la condition de l'autonomie de chacun*<sup>213</sup>. » Par le renforcement de son action aux cotés des

---

<sup>211</sup> La politique de la ville a associé le hip-hop, les sports dits « de rue » et certaines pratiques culturelles censées provenir des pays d'origine des jeunes français « issus de l'immigration », à une nouvelle catégorie de pratiques qu'il est convenu d'appeler « les cultures urbaines » Faure S., Garcia M-C. 2002.

<sup>212</sup> Néanmoins le processus est engagé également à SMH avec la MJC des Roseaux qui s'ouvre aux pratiques urbaines, mais autour d'un pôle basé sur de la musique avec le soutien de groupes de rap, et l'initiation par ceux-ci des jeunes à la musique électronique.

<sup>213</sup> Selon la présentation du site visible sur : <http://www.labifurk.com>

acteurs de l'éducation populaire, Jeunesse et Sport retrouve une place dans la politique locale par l'intermédiaire des pratiques que les jeunes avaient fuies (Chifflet 2000). Ainsi la D.D.J.S s'octroie un rôle de référent sur la question « jeunesse sensible <sup>214</sup>» par sa prise en charge liée au Contrat de ville, et distille également une solution pour rallier ces pratiquants aux MJC. L'émergence de ce type de pratiques comme le hip-hop ou la capoeira (NDG N°45, mai 2000), facilite l'assimilation d'un sport culturel. La restructuration engendrée par le GPV permet aux associations socioculturelles de retrouver une place dominante dans le champ socio-éducatif permis par un retour de la gauche et d'intégrer la fonction sociosportive à leur offre. La pratique sportive culturelle devient leur nouveau credo afin de rendre attractive leur action dans l'insertion. Le sport traduit en pratique culturelle légitime leur intervention dans un domaine qui leur était jusqu'ici inconnu.

***c) Des fonctions éthique - intégrative et marchande dévolues aux partenaires sportifs de la ville***

La culture urbaine semble être une réponse à la recherche d'une légitimation de la culture populaire dans son nouveau rôle social. Cette récupération s'explique également par le refus des partenaires sportifs « traditionnels » (associations sportives et O.M.S) d'orienter leur action vers ce secteur. Néanmoins les contrats d'objectifs les relient à la commune en prédisposant à une action d'utilité publique. Les associations sportives et les fédérations ne font pas partie des partenaires privilégiés du contrat de ville, mais leur action se définit autour des besoins de la commune en matière de recrutement des jeunes. La concurrence force les clubs à intervenir dans les milieux scolaires, principaux pourvoyeurs de nouveaux licenciés, et à communiquer dans les revues municipales pour se forger une image attractive auprès des parents. Ainsi les clubs doivent participer à l'effort commun du projet éducatif global. L'exploitation précédente des articles codés par la modalité 24 (*le sport valorisé dans son rôle éducatif*) montre que les pratiques éducatives dans le cadre du C.E.L éveillent de nombreux partenariats entre la ville et les écoles, où les clubs interviennent par l'intermédiaire des éducateurs diplômés d'Etat (animateur socioculturel et éducateur sportif). En effet ceux-ci, dans le cadre d'une gestion continue du temps de l'enfant, interviennent en plus des

---

<sup>214</sup> Selon la convention thématique d'application du développement des pratiques culturelles et artistiques 2000-2006, :« *La culture dans la politique de la ville vise à améliorer la cohésion sociale et peut constituer un élément déterminant d'une politique volontaire d'intégration des populations notamment étrangères. p1* » [...] « *Les cultures urbaines se sont développées à la marge des structures culturelles institutionnelles. Elles sont l'expression de populations souvent situées hors des pratiques traditionnelles. Elles sont aussi issues d'une dynamique de métissage. Le mouvement hip-hop (rap, danse, graf et de-jaying) en est une composante née dans les quartiers et les MJC. Il requiert une attention toute particulière de par le rôle social qu'il joue auprès des publics jeunes souvent marqués par le développement de la précarité. p2*»

Educateurs territoriaux des Activités Physique et Sportive (ETAPS) sur le temps périscolaire mais aussi extrascolaire (*Cf. annexe 5, rubrique « période »*). Les partenariats entre les clubs sportifs et les établissements scolaires sont cependant plus repérables à SMH qu'à Grenoble, avec une augmentation constante des modalités prônant le travail en commun (*modalité 13, 13.2% ; tab. 13*) et la cohérence entre les acteurs (*modalité 2, 11.4% ; tab. 13<sup>215</sup>*). Tout d'abord deux grands pôles de formation sont établis au sein des collèges H. Wallon et F. Léger pour la pratique sportive en classe à horaires aménagés (C.H.A) (SMH mensuel n°215-216, Janvier février 2000 ; E2, E4, E5, annexe 5) qui mettent en relation la D.D.J.S, la ville et les clubs de judo, water-polo, foot et tennis martinérois (*E4, E74, E101 annexe 5*). Ensuite, le badminton et l'escrime interviennent dans le cadre du Contrat d'Aménagement du Temps de l'Enfant (C.A.T.E) à l'école Joliot-Curie (*SMH mensuel n°218, mai 2000 ; E12 ; annexe 5*). Le reste des interventions est pris en charge par le service des sports et les E.T.A.P.S à hauteur de 1h30 par classe et par semaine. Dans son action, ce dernier a maintenu des relations avec des clubs sportifs traditionnels par l'intermédiaire de l'O.M.S sans réel changement dans les partenariats. Son rôle dans la commune, même s'il s'étend timidement à de nouveaux domaines comme la culture urbaine avec la MJC des Roseaux (*SMH mensuel n°246, décembre 2002 ; E80, annexe 5*), reste identique à l'avant Contrat de Ville, avec des objectifs basés essentiellement sur la symbolique sportive « *masse-haut niveau* ». Le sport, même s'il est de plus en plus soumis aux besoins d'insertion, reste sensiblement sectorisé. La communication des associations sportives s'apparente plus à la fonction éthique-intégrative qu'à la fonction éducative et évite largement les questions d'insertion professionnelle qui n'apparaissent qu'en 2003<sup>216</sup>. L'insertion martinéroise prend ses distances avec le sous thème de « *l'accès à l'emploi* » dans le sport pour deux raisons essentielles : d'une part elle ne possède pas de club professionnel capable de le développer et d'autre part la mairie communiste rechigne à ouvrir ce champ aux entreprises privées. Néanmoins, ses finances en délicatesse et sa jeunesse très sensible la rendent dépendante des aides de la PV, et intègrent ainsi les valeurs de la petite bourgeoisie grenobloise dominante au conseil communautaire de GAM.

Les associations grenobloises ne semblent pas toutes logées à la même enseigne : trois profils émergent de l'analyse. Premièrement, la relation traditionnelle vue précédemment entre les clubs et la ville utilise très largement des dispositifs récents comme les CEL ou

---

<sup>215</sup> Sources tableau : Répartition des modalités en fonction du rôle éducatif du sport

<sup>216</sup> Seulement 3%, pour 4,4% sur l'ensemble du corpus (tab.13). Seul un article aborde la question de l'insertion professionnelle par le sport : E102

quartier-foot. Tout comme SMH, les clubs à la limite du professionnalisme profitent des établissements scolaires pour recruter les plus jeunes. Les chiffres de ce recrutement sont difficiles à déterminer, mais la grande majorité des disciplines de haut niveau interviennent dans les écoles soit par des ETAPS issus de ces clubs -spécialistes de la discipline-, soit par des intervenants extérieurs diplômés d'Etat. Les clubs de football amateur regroupés au sein du dispositif municipal quartier-foot (E147, E178, E235, E258, E294 et E295 ; annexe 5) utilisent des animateurs socioculturels, des intervenants des clubs ou des ETAPS, ainsi que les clubs de rugby, gymnastique, tennis, judo, athlétisme qui ont signé des CEL à Grenoble (E177, E201, E219, E226, E230, E255 et E288 ; annexe 5). Seul le cas spécifique du football par le dispositif partenarial entre le service des sports, les clubs, les MJC et MPT, « quartier-foot » laisse entrevoir des actions liées à l'insertion professionnelle. Ce dispositif innovant dont on voit apparaître les prémices début 2001 à Grenoble (E178, annexe 5), répond à une assimilation optimale des méthodes imposées par la PV : un regroupement des clubs amateurs autour d'un projet socioéducatif commun, en partenariat avec les membres de la communauté éducative (collège, lycée, université, MJC, MPT, service des sports) et le GF38 pour la professionnalisation des jeunes. Ainsi, ces prérogatives structurent le champ sportif et rassemblent « les partenaires » au nom de l'insertion en masquant les prédispositions des agents dans le champ. Ce néo dispositif impose des valeurs de solidarité, de transversalité qui gomme dix années de lutte entre les défenseurs des fonctions socioéducatif, éthique-intégrative et marchande. En donnant une place de plus en plus prépondérante à l'insertion par l'emploi pour jeunes de quartier, les collectivités locales se déchargent de l'insertion au profit de ceux qui veulent s'en occuper. Dans une communauté éducative naissante cohabitent des institutions aux objectifs bien différents dont les revues omettent de relayer les conflits. Dans cette cohabitation, seul Grenoble Tennis s'ouvre à une coopération partenariale affichée entre les écoles de la commune (NDG n°50 janvier 2001, NDG n°57 janvier 2002, E219, E255 ; annexe 5) et même de l'agglomération (NDG n°50 décembre 2002, E177 ; annexe 5) par une initiation lors du tournoi professionnel qu'il organise. Il lie ainsi les principaux agents de la communauté éducative (scolaire, clubs, service des sports) en finançant son action socioéducatif par les sponsors privés du tournoi (KIA et gaz de France). L'entrée des entreprises dans l'insertion est de plus en plus tolérée et montre un glissement de la prise en charge des jeunes par des clubs soumis à eux même dans leur développement. Le football et le tennis sont des pratiques éloignées dans l'espace des sports (Pociello 1981), mais sont aussi les sports les plus médiatiques en France. Ce n'est pas un hasard si ces deux activités sont aussi celles qui se sont le plus rapidement adaptées au cadre de l'insertion sociale et

économique de la PV. L'adaptation risque d'être nettement plus difficile pour les clubs peu médiatisés à la merci des subventions municipales.

Deuxièmement, les pratiques sportives récupérées par les dispositifs qui se réclament de l'éducation populaire jouissent d'un partenariat important avec la commune qui leur cède les locaux. Ces associations socioculturelles possèdent une grande légitimité auprès des élus par leur intégration au sein « *du projet culturel et urbain* ». Ces accords proviennent même d'une concertation exclusive, propre à l'innovation intercommunale, entre les différents collectifs comme « d'la balle », ou « Cap Berriat » (NDG n°44, avril 2000, E138) et de la MJC Parmentier. Néanmoins il est important de remarquer que cette MJC, référente dans le futur pôle thématique « des cultures urbaines » (secteur 1 de Grenoble<sup>217</sup>), n'entre pas une seule fois dans l'inventaire (Valorisation Educative, annexe 5), alors que les MJC Capuche (secteur 4) et A. France (secteur 3) des secteurs plus démunis y participent six fois (E169, E214, E192, E236, E258, E283, Annexe 5). La qualité du quartier (Réseau d'Education prioritaire ; REP) et le type de pratiques (chorégraphique ou danses urbaines) définiraient-ils l'action comme éducative ou culturelle ? Dans tous les cas, le processus de reconnaissance institutionnelle des ces pratiques urbaines implique néanmoins la transformation de leurs modes de transmission<sup>218</sup>. Ils se pédagogisent et se rapprochent de la culture chorégraphique qui constitue le préalable d'entrée à l'école d'activités culturelles populaires. M-C Garcia (2005) constate même que les institutions de la Culture et de l'Education Populaire, portées par des logiques différentes -la reconnaissance de « nouvelles formes culturelles » d'une part et « l'intégration sociale » d'autre part- travaillent les pratiques culturelles populaires en les rapprochant de la forme scolaire<sup>219</sup> (séparation des temps d'apprentissage des temps de la vie ordinaire, modes pédagogiques de transmission, recours à l'écriture et à la chorégraphie pour la création...). Autant d'éléments qui structurent des disciplines sportives sur le modèle du projet culturel et urbain dans la technique, mais également sur celui d'un projet éducatif commun dans la pédagogie par un rapprochement de l'Ecole et de l'Education Populaire<sup>220</sup>.

---

<sup>217</sup> Les quartiers de Grenoble sont regroupés au sein de six secteurs administratifs que l'on pourrait assimiler à des arrondissements.

<sup>218</sup> Ainsi depuis les années 1980, la danses hip-hop se construit autour de deux « marchés » : celui des battles dominé par la performance et la compétition, et celui de la création chorégraphique travaillé par les institutions de la culture et de l'éducation populaire, (Garcia 2005, note 12 ; tiré de l'ouvrage de Moïse 1999).

<sup>219</sup> Des similitudes déjà observées dans un rapprochement entre les logiques intégratives et éducatives dans le champ sportif par Defrance et Pociello (1993) op.cit. la dynamique du champ culturel suit la même trajectoire que le champ sportif dans sa structuration d'un sous champ socio-éducatif lui même soumis à la domination des méthodes de l'école.

<sup>220</sup> Ce phénomène de rapprochement est aussi relaté d'un point de vue historique par N. Monin (1997)

Enfin, le profil des grands clubs professionnels ou semi professionnels de l'agglomération grenobloise jouent un double jeu à la limite de la sphère économique par leurs statuts de société anonyme et par l'image qu'ils dégagent de leurs exploits sportifs sur la jeunesse. Deux types d'articles ont permis de déterminer ces entreprises sportives et leur rôle dans l'insertion : ceux qui entrent dans le codage de notre grille d'analyse, et ceux qui n'y entrent pas, c'est-à-dire d'une part les articles qui ont répondu transversalement à la réussite des parcours éducatifs (E198, E235, E254, E294, E295 annexe 5) et les articles codés en dehors de la modalité 24 traitant de l'insertion professionnelle<sup>221</sup>, et d'autre part les articles sélectionnés mais que nous n'avons pas pu coder avec les modalités « des besoins des jeunes générations<sup>222</sup> » (inventaire non réponse annexe 6).

Les clubs de football GF38 (SEM jusqu'en 2004 puis S.A.S.P), de rugby FCG (S.A.O.S) et de hockey des Brûleurs de loups (SEM<sup>223</sup>), ont une implication sociale<sup>224</sup> interne qui leurs permet de jouir d'une image liée à une mission citoyenne. La survie de ces entreprises, qui dépend uniquement de la réussite sportive de leur équipe professionnelle et de leur potentiel à pouvoir l'approvisionner en jeunes talents, les éloigne considérablement d'une logique sociosportive. Pourtant, leurs actions se situent également dans les dispositifs d'insertion de la ville comme « quartier-foot » et se retrouvent rarement hors de l'Inventaire (valorisation éducative annexe 5) car ces clubs associent très souvent la performance à l'éducation scolaire notamment. Une analyse qualitative de ces articles montre le discours emphatique employé autour d'une insertion professionnelle de l'élite, afin de s'offrir « une conscience sociale ». La traduction peut prendre plusieurs formes afin de remplir les espaces laissés libres par le flou de la PV. Tout d'abord l'intégration de joueurs professionnels par le centre de formation, cette insertion par l'emploi de stagiaires leurs permet de répondre aux critères du Contrat de ville que lui impose son partenariat avec la mairie, sans mettre en avant la sélection qu'ils opèrent par des critères sportifs (physique, et interne à la discipline). Ensuite, ils répondent à une action dans le domaine de l'éducation et de la formation. En effet,

---

<sup>221</sup> Sous thème de l'Accès à l'emploi : 130/131/132/134/136/137/143/155/158/159/163/182/183/186/ 187/189/ 190/195/196/197/ 198/199/205/207/209/210/213/214/217/230/238/244/247/253/262/264/278/279/292/294/296 /299/ qui représente 9,4% du corpus grenoblois.

<sup>222</sup> Ces articles n'ont pas réussi à entrer dans l'une des quatre thématiques de besoins de jeunes générations : E139/144/150/174/179/185/188/204/220/225/229/261/266/271/273/290/293/300 représente 1,9% du corpus grenoblois.

<sup>223</sup> Ces statuts ont été créés dans le but de développer les territoires et permettre un développement économique par le sport. Cf. Loi n°95-115 du 4 février 1995 relative à l'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire

<sup>224</sup> Les différents statuts de ces entreprises se distinguent par le degré d'intégration des capitaux investis dans le club. La Société d'Economie Mixte (SEM) permet à la ville de garder la majorité des parts et donc d'être majoritaire au conseil d'administration, tandis que les deux autres (SAOS et SASP) ouvrent plus largement le capital aux investissements privés.

le centre de formation du GF 38 a passé des conventions (classe à horaires aménagés) avec des établissements scolaires du second degré (collège Vercors, externat Notre-Dame et les lycées P. Neruda, A. Argouges et T. Edison) et a tissé des liens avec l'Université Joseph Fourier (NDG N°60 avril 2002, p40 ; E235 annexe 5). Il possède même une école technique privée agréée par le Rectorat. Une multitude de partenariats<sup>225</sup> est rendue obligatoire par la Fédération française de football pour obtenir le label de « centre de formation » : le cahier des charges doit en témoigner. L'éducation et la formation apparaissent comme une coordination d'agents constituant une communauté éducative qui œuvre pour la formation du jeune aux trois périodes de sa prise en charge : scolaire, péri et extrascolaire. Elles sont entièrement associées à la préparation d'une élite sportive, abandonnant la question scolaire aux établissements partenaires. Par contre, le discours tenu par le responsable du centre de formation dans l'article NDG (N°60 p40 avril 2002 ; E235 annexe 5) néglige d'évoquer le taux de réussite scolaire et professionnelle de leurs jeunes pousses, tout en sachant que la majorité de ces établissements sont des lycées professionnels (Edison) ou polyvalents (Argouges REP et Neruda GPV) stigmatisés par l'échec scolaire. L'éducation et la formation existent mais ne semblent pas être la priorité des responsables, qui par le choix des établissements et des orientations ségrégatives (Broccolichi 1995), contredisent les objectifs éducatifs annoncés dans les articles. Ces jeunes entrent dans le réseau d'éducation prioritaire de l'Education Nationale appartenant au territoire G.P.V du ministère de la ville reconnu pour ses taux d'échecs scolaires importants. En bref « ces stigmates » laissent penser que l'intégration passe essentiellement par une réussite sportive très aléatoire plutôt que par une formation aux multiples handicaps.

Le FCG est également à la recherche d'un compromis qui ménage les deux pôles du champ sportif et clame (NDG n° 76 p27 novembre 2003, E294 ; annexe 5) : « *Former les jeunes rugbymen au plus haut niveau et leur garantir un avenir professionnel* ». Il use des mêmes méthodes qui consistent à construire une image du club et par la même occasion de la ville, en utilisant le partenariat comme une monnaie d'échange d'une contre partie financière. Il s'octroie un rôle insertionnel qui n'a de réalité que dans leur communication. En effet en 2003, les clubs ne sont pas soumis aux seules lois économiques de l'entreprise car leur structure comprend également l'association sportive qui régit la pratique amateur. Cette imbrication oblige la ville à faire respecter dans les associations qu'elle subventionne l'image

---

<sup>225</sup> Ces partenariats seront étudiés plus précisément dans la seconde étude car le caractère consensuel de ces articles ne permet pas de prendre en compte ces éléments. Une méthodologie par entretien semi directif sera nécessaire pour en obtenir les enjeux.

d'un sport qui insert. Les agents politiques et sportifs jouent un double jeu qui consiste à utiliser la rhétorique de l'insertion par les obligations éducatives des centres de formation, sans y participer. Ainsi ils peuvent se targuer d'une image sociale auprès de la jeunesse et des familles, faire la promotion de l'action éducative de la ville et inviter la population à y participer en assistant au spectacle. Le FCG ne manque pas d'exemples dans sa mission insertion prête à répondre au thème I de la réussite d'un parcours éducatif, ou au thème II de l'accès à l'emploi propre au G.P.V : « *un suivi des études ou de la formation professionnelle de chacun, grâce à un poste de conseiller emploi-formation-orientation assuré par David Dussert [...] C'est l'éducation globale d'un individu qui nous intéresse* », confirme Christian Rizzi, directeur administratif [...] *Le plan d'études et la motivation des jeunes est un de nos critères de sélection.* » Il conclut même par un appel à « *un savoir être* » que l'expérience depuis 1988 du centre de formation du club met en avant avec « *la reconversion de ces forces vives*<sup>226</sup> ». Reste à savoir en quoi « les jeunes handicapés sociaux » de SMH ou de Grenoble sont concernés par ces quelques parcours d'exception offerts par l'insertion professionnelle, propre à encourager l'illusion. Le sport de haut niveau fait rêver et ces entreprises (S.E.M, SAOS, ...) l'on bien compris en vendant l'exception. Ces méthodes managériales ont d'abord colonisé l'entreprise puis l'Education Nationale sous couvert de modernisation qualifiée « *d'aveugle* » par J-P Le Goff (2003)<sup>227</sup>. Maintenant elle s'attaque par un discours vide de sens et déclinable à souhait au champ sportif. Les discours des grands clubs font leur renommée et vont même jusqu'à y associer « un savoir être managérial » propre à imposer un habitus entrepreneurial à la jeunesse. Le discours du président du GF38 Franck Dompétrini diffuse le message d'un passage de « *l'entreprise au sport de haut niveau* » (NDG n°76 p31, novembre 2003 ; E295 annexe 5) qui légitime la fonction marchande sous couvert de l'illusion éducative. En effet, dès la prise en main du club, il parle des principes fondamentaux qui ont fait leurs preuves dans le champ économique et dans sa réussite professionnelle : « *rigueur de gestion, sérieux du management et profond respect de ceux qui nous font vivre, en l'occurrence le public et les supporters* » (Ibid.). Son discours va même jusqu'à remercier ceux qu'ils exploitent ou insèrent dans les colonnes d'une revue municipale. Mais pour ne pas contredire les actions d'une mairie encore majoritaire en 2003 (SEM) et valoriser une image entière de son club, il rappelle que le haut niveau n'est pas la seule priorité et insiste ainsi sur le double jeu des agents politique et sportif : « *l'essentiel étant*

---

<sup>226</sup> « Parmi les illustres porte-drapeaux du centre de formation, citons l'excellent Vincent Clerc ou Jean-François Martin-Culet (FCG), ou encore Lionel Malliet (Perpignan) à titre d'exemple de réussites sportives et sociales ». NDG n° 76 p27 novembre 2003, E294 annexe 5)

<sup>227</sup> Notamment le chapitre : l'école sous la pression moderniste p54-68

*d'obtenir une bonne cohérence entre les missions et sections du club [...] nous devons promouvoir le football local en nous appuyant sur un centre de formation solide, afin de donner à nos jeunes la possibilité de devenir professionnels un jour. Sans oublier nos missions sociales, consistant à diffuser les valeurs de ce sport auprès des jeunes des quartiers, pour leur montrer le chemin de l'intégration et de la réussite par le sport » (NDG n° 76 p31 novembre 2003, E295 annexe 5). L'intégration se passe miraculeusement, comme si les valeurs d'un sport de haut niveau suffisaient à résoudre les problèmes que les multiples dispositifs de l'Etat n'ont pas réussi à résorber à coups de millions d'euros. Par contre aucune allusion n'est faite à la sélection des jeunes, ni à l'intégration de ceux qui ne font pas l'affaire, à moins que les organismes se réclamant de l'Education populaire ne trouvent dans les espaces délaissés par les grands clubs une opportunité à exister ou à renaître ?*

Le sous-thème de *l'Accès à l'emploi*, n'apporte pas grand-chose sur le profil sportif des agents. Hormis les quatre articles déjà présents dans l'inventaire (VE, annexe 5), il s'intéresse surtout aux associations spécialisées dans le retour à l'emploi et des articles peu exploitables traitant de la vie municipale et du GPV. Par contre, les articles non codés (inventaire non réponse, annexe 6) nous apportent des informations importantes sur certains agents du sport de haut niveau déjà rencontrés. Tout d'abord, les grands clubs de Grenoble tennis et du FCG rugby changent leur communication pour dévoiler leur fonction éthique-intégrative et ludique du sport, jusque là absente du corpus: (NDG n° 76 novembre 2003, p28-29; E293 annexe 6) « *Certains rêvent de brandir le bouclier de Brennus dans un stade de France survolté. D'autres enfin ont simplement l'intention de se défouler et passer du bon temps dans une équipe de copains. Tous ces petits passionnés trouveront un crampon à leur pied à l'école de rugby du FCG.* » et « *5ème Trophée de la Ville de Grenoble et du 3ème Grand prix féminin de l'Isère : deux mois d'échanges de haut niveau !* (NDG n°77 décembre 2003, p37 E300, annexe 6). Ces deux clubs, en définissant les missions qu'ils ont toujours poursuivies, ne rentrent pas dans les thématiques du Contrat de ville. Dans un autre contexte, l'autre grand club de tennis de l'agglomération, le GUC, se positionne différemment par rapport à son grand rival en ne valorisant pas les fonctions marchande et socioéducative mais ludique et éthique-intégrative : « *Le GUC Tennis est un club de tennis à part entière. Même s'il reste très axé sur la compétition, avec de nombreux joueurs classés parmi ses 800 adhérents (hors Université), le club développe aujourd'hui une politique de tennis loisir. [...] Nous assurons la jonction entre les études de haut niveau et le tennis de haut niveau* » (NDG n°49, novembre 2000, p32, E174 annexe 6) Ces clubs qui tirent leur relative autonomie des

collectivités territoriales par une image attractive<sup>228</sup> auprès des sponsors et des licenciés issus d'une frange moins populaire que le football. Ils peuvent alors se démarquer de l'insertion pour développer leur pratique. A cela on peut raccrocher l'action menée par la mission montagne (service de la mairie) qui organise « l'opération 100 jeunes à 4000m ». Le caractère ludique de cet évènement -bien que très physique (performance de l'ascension du sommet des Ecrins)- l'entraîne hors des sentiers de l'insertion : *« Après une préparation de presque une année entre conférence de Daniel Du Lac, grimpeur et guide de haute montagne, escalade en via ferrata et sortie de deux jours au pied de la Meije, un groupe de 53 jeunes, dont 17 filles, de 13 à 18 ans, s'est lancé dans l'aventure du 3 au 6 juillet. Encadrés par des guides de haute montagne et des animateurs, ils sont partis du Pré de Madame Carle en Vallouise, à 1800 m, pour rejoindre le refuge du Glacier blanc (2600m), puis le lendemain celui des Ecrins (3120m). Le samedi, après un lever à 4 heures du matin, c'est le départ à la lueur des lampes frontales. Une trentaine de jeunes se lance alors à l'assaut du Dôme des écrins, les autres, selon leur forme physique, se dirigent vers Roche Faurio (3660m) ou le col des Ecrins (3300m) ; encordés, crampons aux pieds et piolets en main, c'est une ascension de quatre à cinq heures qui les attend : une longue et difficile marche sur le glacier, au milieu des séracs et des crevasses. Il faut la mériter cette montagne. (NDG n°74 p11, septembre 2003 ; E273 annexe 6) »* L'alpinisme, pratique « cultivée » (Hoibian ; 2000) et « réservée » aux classes moyennes et supérieures, s'ouvre aux jeunes des quartiers populaires, mais en oublie l'essentiel, la fonction socioéducative pour une promotion de la ville et de ses élus<sup>229</sup> : *« le défi lancé par la Villeneuve de Grenoble et de son maire, Michel Destot (E273 annexe 6) »*.

Les nombreux rôles que les thématiques du Contrat de ville assignent au sport posent le problème de sa reconnaissance en tant qu'objet autonome propre à définir. En effet, la transversalité de ses domaines d'action l'implique comme un remède potentiel aux problèmes d'insertion des jeunes. Les agents essaient de traduire leur intervention au plus près des fonctions déjà existantes quitte à en abuser. En attendant, seul le volet éducatif est reconnu par l'intermédiaire de la D.D.J.S : *« pour les questions liées aux loisirs éducatifs des enfants et des*

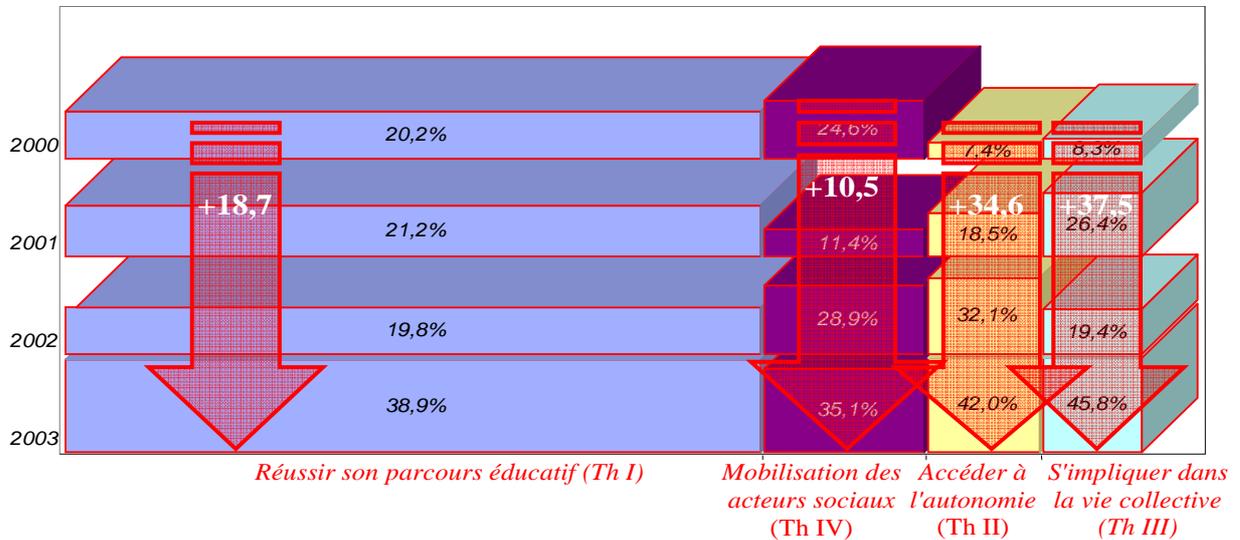
---

<sup>228</sup> Dans ce corpus des « non codés », des pratiques peu attractives codées, seul le club de trampoline (un article de 2000 à 2003) a basé sa communication sur la seule fonction intégrative. (NDG n°58, février 2002, p37 ; E225). La présence du pôle France à Grenoble en est l'explication.

<sup>229</sup> Les deux faces de la PV préconisent un développement à la fois économique et social des territoires désœuvrés. Un concept largement utilisé par le maire, les élus « aux sports », « sociosportifs », les responsables de la mission de la montagne pour développer la communication hors de ses frontières et qui a permis aux professionnels du football (GF38 ligue 2) et de la montagne de s'immiscer dans les dispositifs d'insertion. Ainsi « Quartier foot » (QF) et la « mission montagne » (MM) deviennent des « outils » de communication attractifs qui permettent aux collectivités territoriales de faire la promotion de leur territoire dans la concurrence européenne des grandes agglomérations. Cette utilisation des politiques d'insertion par les collectivités territoriales sera l'objet de la deuxième étude de cette thèse.

*jeunes, en dehors de l'école et du cercle familial dans les temps périscolaire et extrascolaire.»* (CV; convention thématique éducation-formation, p 7) ; alors que l'ensemble des agents agit pour une insertion professionnelle aux multiples facettes (déterminée par les codages des quatre thèmes) et surtout mal définie par le flou d'une rhétorique technique. La réduction du champ sportif dans le G.P.V à une seule fonction socio-éducative nie l'investissement, somme toute contestable, des clubs dans les autres fonctions. La position dominante de l'éducation populaire écarte les autres agents de ce qui est devenu son nouveau champ d'intervention : l'insertion sociosportive d'une jeunesse précaire. Ce sentiment s'exprime principalement dans le développement des pratiques urbaines et le mouvement hip-hop (rap, danse...) au sein des M.J.C ou d'établissements comme la Bifurk. Elles sont soutenues grâce « *au rôle social qu'elles jouent auprès des publics jeunes souvent marqués par la précarité (P2) [...] et la culture dans la politique de la ville vise à améliorer la cohérence sociale et peut constituer un élément déterminant d'une politique volontaire d'intégration des populations notamment étrangères (p1)*» (CV ; convention thématique développement des pratiques culturelle et artistique). Le caractère réglementaire de la D.D.J.S mentionné par Lionel Arnaud (1998) renforce le pouvoir des différents courants d'éducation populaire pour investir le champ de l'insertion des jeunes abandonnés par le monde sportif, et en définir les contours aux plus près de leurs valeurs socioculturelles. Le CV implique également la direction régionale de l'action culturelle (D.R.A.C) pour la même mission, créant de surcroît un partenariat mais aussi une concurrence sur le marché de l'insertion. La stratégie de ces agents consiste à devenir les interlocuteurs associatifs privilégiés des élus sur la question de l'insertion en utilisant la fonction socio-éducative d'un sport plus attractif. Les clubs sportifs se dégagent de leurs obligations « insertionnelles » tout en gardant une façade « communicationnelle » sur la question, et s'organisent avec les organes déconcentrés (les fédérations) pour perpétuer ce qui a toujours été leur credo : la fonction éthique-intégrative. La séparation de ces deux fonctions est de plus en plus sensible de 2000 à 2003 et la rhétorique de plus en plus employée dans les quatre thématiques à SMH en retard dans le processus. (Thème I + 18,7% ; thème II +34,6%, thème III +37,5% ; thème 4 +10,5% ; tab. 14)

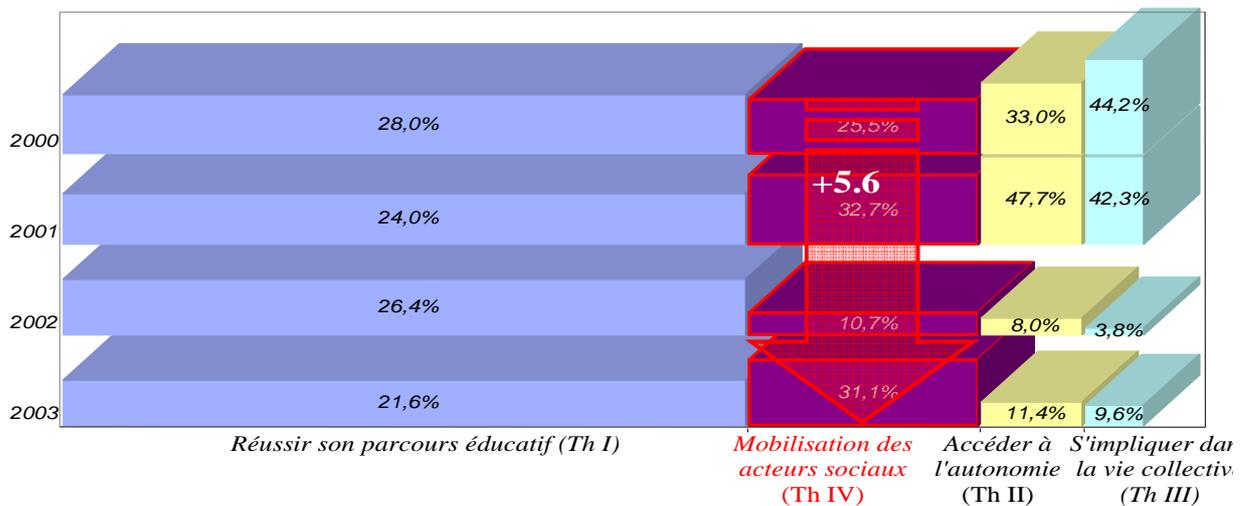
**Tableau 14 : Thèmes / (Date -> Unique) : une augmentation significative des thèmes d'action du GPV dans le discours martinérois à SMH**



S=753 ; Khi<sup>2</sup>=27.5 ; DDL 9 ; p= 0.001 (très significatif) ; sous pop SMH (pourcentage colonne)

Inversement, Grenoble dont les élus majoritaires au Conseil communautaire sont proches des valeurs de la PV imposent les thématiques à l'agglomération. Ils possèdent l'essentiel du projet. Cela explique un codage en perte de vitesse hormis l'augmentation de l'assimilation du sport dans le projet culturel et urbain par de nouvelles activités artistiques et de nouvelles structures (thème IV ; +5,6% ; Tab 15).

**Tableau 15 : Thèmes / (Date -> Unique) : l'augmentation significative du thème IV dans le discours Grenoblois**



S=915 ; Khi<sup>2</sup>=74.5 ; DDL 9 ; p= 0.001 (très significatif) ; sous pop Grenoble (pourcentage colonne)

Les regroupements d'agents s'effectuent autour des fonctions du sport, mais la PV continue à nier les intérêts de chacun en ne considérant qu'une communauté éducative construite autour d'un projet commun. Le positionnement des partenaires s'appuie sur une déconcentration des services qui détermine les nouvelles compétences de chacun. Comme le stipule le CV, ce ou ces services seront « *en relation directe avec les services jeunesse des communes, mais aussi avec le milieu associatif* » (CV, thématique éducation-formation, p8). Les luttes de pouvoir au sein du champ politique caractéristique à chaque commune ne peuvent relancer certains acteurs déjà écartés des pourparlers par un contexte sociohistorique local. Grenoble, majoritaire à l'assemblée communautaire et précurseur dans « la politique culturelle solidaire » par son élu issu de PEC C. Guitart, a imposé la culture urbaine à la communauté d'agglomération.

La dynamique du champ sportif soumis à deux forces majeures que sont le développement économique et l'insertion sociale montre bien l'émergence d'une scission entre les fonctions sociosportive d'un côté et éthique-intégrative et marchande (de moins en moins dissociable) de l'autre. La PV tente le pari compliqué de mener de front l'insertion par l'économie et le socioéducatif, et de regrouper ces acteurs de l'insertion au sein de la communauté éducative. La tentative, au lendemain de la réélection de J Chirac en mai 2002, de raccrocher la jeunesse au Ministère de l'Education Nationale et de créer un Ministère des Sports consacré aux fédérations sportives (2002-2004 avec J-F Lamour) laisse présager qu'un consensus est encore loin d'être établi sur une définition unitaire ou multifonctionnelle du sport.

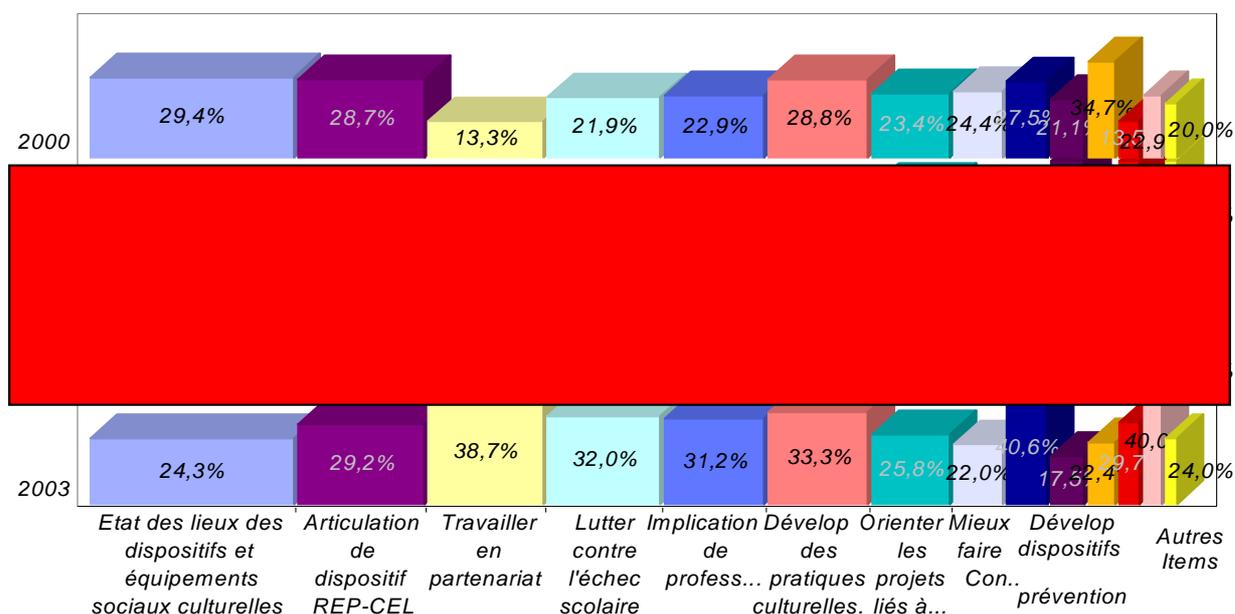
## **B. L'autonomisation des élites sportives et culturelles sous l'impulsion du champ économique**

### ***a) Une politique sportive floue qui autorise le haut niveau à investir le domaine sociosportif***

La collaboration entre agents de différentes régions du champ sportif transforme la façon d'intervenir dans le domaine de l'éducation. L'intercommunalité favorise la mutualisation des infrastructures, comme nous l'a montré la prédominance des items (tableau 9) « *état des lieux des dispositifs, équipements sociaux et socioculturels* » (18.7% des codages), mais également du personnel par « *l'implication de professionnels* » (9.4%) de différents horizons et de « *partenariats* » (10.9%), et enfin des dispositifs d'insertion par « *l'orientation des projets liés à la politique de la ville pour les mettre en cohérence* » (7.5%).

Leur évolution dans le temps est également significative dans le sens où l'année 2003 est aussi le point culminant des items alors que les deux années marquant les périodes électorales (2001-2002) montrent un fléchissement important (Tab.16). Ces thématiques proches des valeurs libérales ne seraient-elles pas bonnes à mettre en avant durant les campagnes ? La baisse des dépenses publiques engendre cette restructuration qui sous couvert de solidarité entre les communes recherche également les économies d'échelle.

**Tableau 16 : Items / (Date -> Unique) : le fléchissement lors des périodes électorales Grenoble et SMH**



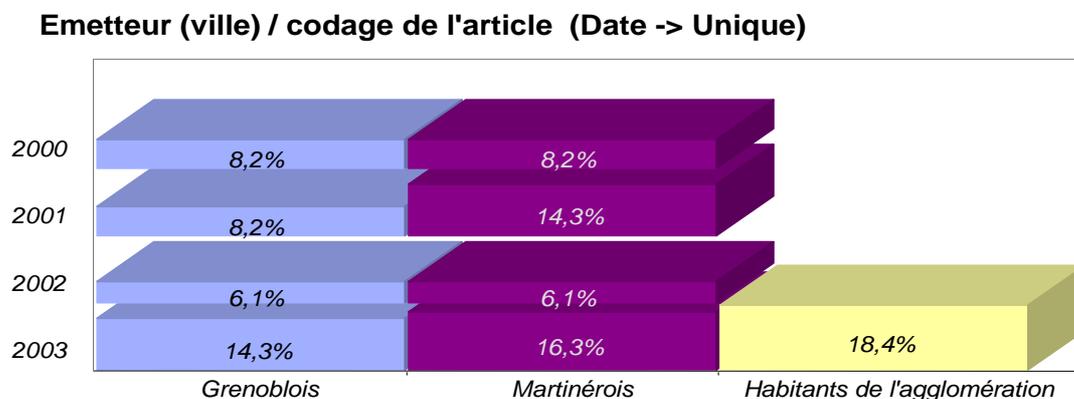
**S=1658 ; Khi<sup>2</sup>=81.7 ; DDL 39 ; p= 0.001 (très significatif) ; (pourcentage colonne)**

Ces méthodes voilent la réalité des partenariats sur la question sportive. Il faut entrer par les fonctions sportives pour voir émerger des compétences institutionnelles. Faute de proposer de nouveaux remèdes, les clubs et l'éducation populaire utilisent le sport comme un moyen de renforcer leur place auprès des élus. Le flou des politiques sportives territoriales et leur caractère facultatif auquel s'ajoute le flou des politiques d'insertion, permet aux agents d'investir, selon les fonctions sportives qu'ils défendent, un type d'institution. Les valeurs de l'éducation populaire, proches de celles des élus municipaux, obligent les clubs de haut niveau, mis à l'écart des pourparlers du Contrat de ville et du G.P.V, à se tourner vers l'intercommunalité aux compétences plus économiques.

Les articles non codés (annexe 6) nous permettent de déceler la distance que les deux communes conservent avec les prérogatives du G.P.V. Leur distribution se répartit de la façon suivante et donne un aperçu des trois institutions en dehors de toute validité des résultats

chiffrés car le test du KHP<sup>2</sup> n'est pas significatif (Tab. 17). Cependant l'analyse qualitative qui s'en suit par l'inventaire (NR) des non réponses complète en partie ce manque d'effectif :

**Tableau 17 : (Date -> Unique) / émetteur (ville) : répartition des articles non codés**



Chi<sup>2</sup>=5,07 DDL = 6 p=0,536 (Val. théoriques < 5 = 10) (Sous population: thèmes = Non réponse)

Si le nombre de rejets est plus important à SMH (Tab. 17), c'est aussi parce que les clubs ne se font pas obligatoirement les relais d'un P.E.L en matière d'investissement socio-éducatif. Ce moindre codage résulte la plupart du temps d'une prise de position des associations sportives qui refusent les partenariats avec la communauté éducative. Ainsi, leurs actions ne répondent pas à l'innovation technique imposée par le G.P.V et se retrouvent hors codage. La différence avec Grenoble provient essentiellement de la diffusion d'un habitus des élus qui prédisposent depuis près de quarante ans les associations et les établissements à travailler en partenariat sur des valeurs éducatives transversales. La légitimation du territoire intercommunal favorise sa diffusion, mais laisse transparaître des réticences à collaborer. Malgré un processus intercommunal et un projet commun entre les deux villes, les actions sur le terrain ne reflètent pas la solidarité et autres valeurs communautaires affichées par les revues. La période précédant les élections est significative (janvier 2001- avril 2002 ; tab. 17) et montre le besoin de SMH de se distinguer des valeurs d'une gauche plurielle grenobloise qui a principalement structuré le Contrat de ville. Chose plus surprenante, la Métro, qui est l'incarnation de l'intercommunalité, s'affirme comme l'institution la plus éloignée des valeurs de la PV (9/31 articles non codés ; Tab 17) alors qu'elle possède l'obligation de l'appliquer. Le peu d'articles qui ont pu être traité dans cette revue doit relativiser ces résultats, néanmoins plusieurs éléments peuvent les renforcer en partie, et notamment la nature des intervenants et des sujets traités.

Trois types émergent de l'analyse et sont répertoriés dans l'inventaire NR (visible en annexe 6). Premièrement les articles qui traitent d'un point de vue administratif et financier les infrastructures à vocation communautaire et les travaux liés au GPV. La rhétorique technique et les chiffres employés n'ont pas permis de coder les items. Dans cette première catégorie apparaissent essentiellement les acteurs du G.P.V assignés à la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage des infrastructures intercommunales. On retrouve dans les sujets tout ce qui a trait au GPV<sup>230</sup> et au grand stade<sup>231</sup>, c'est-à-dire l'actualité commune à Saint Martin d'Hères, Grenoble et même à la Métro (voir les rubriques annexe 6). Le ton réglementaire et l'opacité des critères d'obtention de cette arène sportive à l'une ou l'autre des deux villes a empêché le codage, et renforcé l'hypothèse que les affaires intercommunales étaient loin de répondre à la solidarité escomptée à partir du moment où les enjeux d'image devenaient importants. L'implication politique des élus locaux sur un sujet technique renforce également l'idée que le Contrat de ville et le GPV laissent une marge de liberté importante aux communes dans l'élaboration de leur politique éducative tout en essayant d'établir une politique communautaire. Mais inversement à partir du moment où les critères d'obtention deviennent techniques et non compréhensibles par la population, la l'opacité du Conseil communautaire tranche et laisse place au jeu politique des alliances. Ainsi, les infrastructures sportives étant une compétence optionnelle déjà transférée à la Métro, les critères intercommunaux ne sont plus les mêmes. Ils répondent au discours sectoriel et technique d'un pouvoir réglementaire (Arnaud 1998) et occupent un rôle identique à celui de Jeunesse et Sport dans la politique éducative. Donc, à partir du moment où les enjeux de localisation des infrastructures prennent le dessus, la machine démocratique de la Métro se met en marche et réduit au maximum les marges de liberté au vote des conseillers où Grenoble est majoritaire. La ville centre impose alors aux autres communes de l'agglomération un fonctionnement technique de partenariats et de regroupements des infrastructures proche « *d'une voie communautaire* ». Mais dans un même temps elle garde sur son territoire les sports les plus valorisants comme le football et le Rugby par l'acquisition du grand stade.

Un deuxième type d'intervention ne rentre pas dans les prérogatives du Contrat de ville. Les deux villes répondent de manière assez similaire (5 articles chacune, annexe 6) à la promotion de certaines animations municipales significatives d'un engagement identitaire des

---

<sup>230</sup> E11, 15, 16, 39, 41, 43, 64, 84, 110, 124, 144, 328 inventaire NR annexe 6

<sup>231</sup> E17, 33, 39, 41, 204, 290, 308, 320, 323, 325, inventaire NR annexe 6

communes déjà révélé dans le champ culturel<sup>232</sup>. Cette catégorie fait apparaître des sujets aussi différents que la mise en place d'un site Internet de soutien par l'OMS de SMH à la candidature du grand stade (E33 annexe 6), la programmation des activités d'été par le pôle jeunesse et le service des sports (E105 annexe 6) ou la réponse de la mairie aux associations de quartiers suite aux problèmes sécuritaires (E58 annexe 6). Dans les intervenants de premier plan l'OMS participe à la politique sociosportive de la mairie. Cette analyse confirme que le Contrat de ville ne prend pas en compte cet acteur qui pourtant tient une place importante en tant qu'interlocuteur au sein du dispositif sportif de SMH. Cette observation est renforcée par la présence de sujets identiques à Grenoble (même si l'offre est différente avec la mise en place par exemple d'une mission montagne ponctuée par « *l'opération 100 jeunes à 4000m* ») où service des sports, Jeunesse et Sport et les MJC apparaissent également, ainsi que l'OMS a une place bien particulière. En effet, son apparition dans le corpus grenoblois constitue la reconstruction des relations avec le retour de la gauche en 1995. L'article (NDG n°71 ; avril 2003 ; E261, annexe 6), bien que totalement isolé sur la période d'étude, prend néanmoins de l'importance par son contenu et le titre : « *la rencontre de bonnes volontés* ». Maintenant c'est avec le soutien du maire « *qu'un groupe de travail sur la redéfinition des statuts de l'O.M.S* (E261 annexe 6) » composé de membres élus parmi les dirigeants de clubs : Athlétisme, judo, volley-ball ou encore badminton, s'apprête « *à évaluer les besoins* ». Deux éléments confirment la scission des fonctions éducative et éthique-intégrative dans le projet éducatif global et les stratégies des clubs selon les possibilités qui s'offrent à eux de s'écarter des actions d'insertion. D'abord, l'éviction de l'OMS de tous les éléments agents de la promotion du sport spectacle à Grenoble lui permette d'intégrer les organes participatifs. Ainsi l'OMS nouvelle génération sera le représentant des clubs de compétition-loisir dont la rentabilité n'est pas rendue possible à cause de leur exposition insuffisante aux médias. Ensuite, l'édification dans un même temps de structures professionnelles pour les clubs devenus rentables<sup>233</sup>, et au potentiel économique qui les rendent autonomes vis à vis de la mairie. Le succès de cette entreprise permettrait aux deux villes de reconnaître des O.M.S aux missions toujours plus socio-éducatives. Les représentants du sport associatif devront, par les contrats d'objectifs imposés par la mairie, répondre à une mission sociale du sport « *valorisée dans*

---

<sup>232</sup> Jacques Palart en 1992 montre en effet que le retard du développement culturel dans l'intercommunalité est dû au fait que la culture est ce qui se partage le moins pour les élus. Autrement dit, leur identification politique à ce qu'ils font en matière culturelle –et extensible au sport dans notre cas- doit être distinctive entre pairs et voisins et donc difficilement partageable.

<sup>233</sup> Football (GF38), rugby (FCG), hockey (brûleurs de loup), voir le tennis (Grenoble tennis), ou des clubs de haut niveau incapables de passer au professionnalisme comme volley (GVUC ; 2ème division ), le handball (GSMHGUC ; nationale 1)

*son rôle éducatif*» (modalité 24). Les rapports de domination entre les villes et les associations détermineront le degré d'intégration au processus intercommunal. En conséquence, un dernier type d'articles permet de faire quelques prospectives sur l'évolution du sport spectacle dans l'agglomération grenobloise : ceux de la revue *Métroscope*.

L'utilisation de ces résultats pose néanmoins problème pour pouvoir les comparer avec ceux de Grenoble et Saint Martin d'Hères, car ils ne portent que sur quatre mois de l'année 2003<sup>234</sup>. Néanmoins, ils laissent transparaître dans leur contenu des éléments importants quant à l'utilisation du sport par la Métro. Ainsi, certains intervenants apparaissent dans le décor local, et c'est le cas de l'aviron grenoblois sous la bannière d'un Xavier Dorfman -champion olympique 2000- qui fait la promotion de sa pratique de compétition (*Métroscope* n°23, septembre 2003, p14 ; E307, annexe 6). C'est ensuite au tour du handball de Chambéry (division 1 et champion de France 2001) de s'inviter à jouer la ligue des champions à la patinoire d'agglomération (E316 et 318 annexe 6). Mais pourquoi faire une communication de ces pratiques basées sur la compétition ? Tout simplement parce que les infrastructures (patinoire et plan d'eau) les accueillant sont intercommunales. Le grand stade fait également partie des intérêts de la Métro qui en possède la maîtrise d'œuvre (E308, 325, 323, 320 annexe 6) et s'occupera certainement de la gestion de l'infrastructure. La place de la Métro dans le sport local se situe donc à la lisière du social (G.P.V) et de l'économique en tant que « partenaire structurel » pour les clubs de haut-niveau professionnels (GF38, Hockey, handball, cyclisme) et amateurs (aviron, tennis). Le flou des prérogatives sportives (autres que structurelles) lui permet de jouer sur les deux tableaux, mais particulièrement sur une communication vers l'aide haut-niveau plus à même de faire parler d'elle. La construction d'une intercommunalité économique et l'innovation sociosportive du GPV lui confère une position généraliste sur le sport.

Le GPV entamé à SMH et Grenoble impose principalement des restructurations faute de contenus novateurs. Il mène aux regroupements des acteurs socio-éducatifs sous la domination de l'éducation populaire, des acteurs sportifs amateurs par les O.M.S et enfin des entreprises pour le sport professionnel. Par ailleurs le P.E.L favorise ces méthodes dans toutes les communes de l'agglomération. Mais pour gagner en compréhension, il est intéressant de prendre la totalité des équipes sportives soutenues par la Métro, et on se rend facilement compte que la compétition de haut niveau est le facteur commun à l'ensemble des

---

<sup>234</sup> Il faut rappeler que le corpus est réduit à la nouvelle version de la revue de la Métro qui s'appuie sur la mise en place d'un service communication en 2003. Avant, la pauvreté de la revue, et le côté « instruction civique » du contenu, comme le nomme le responsable de la revue Marc Mingat, empêchait tout codage.

intervenants, au dépend du sociosportif abandonné aux communes. La transversalité du sport voile le rôle de chaque institution. Le GF38, les golfs de l'agglomération, Grenoble tennis, le Grenoble Métropole Cyclisme 38 (GMC 38) avec le champion Jérôme Neuville, le Master international de biathlon Grenoble Isère et le hip-hop aux Festirolles, clôturent la liste<sup>235</sup> des activités partenaires de la Métro. S'attacher les services de telles pratiques a l'avantage de mêler toutes les fonctions sportives pour lisser les différences et les valeurs qui séparent les agents. De la même façon, les compétences mal définies des institutions laissent planer un flou autour du rôle des agents sportifs. Dans ces conditions, clubs, éducation populaire, entreprises essaient par l'intercommunalité de trouver un interlocuteur prêt à soutenir leurs fonctions quitte à laisser transparaître une action dans le domaine de l'insertion. Face à la naissance d'une fonction marchande sur l'agglomération (GF 38, FCG, GMC 38, Brûleurs de loups), la Métro semble être une jeune institution prête à répondre au défi rentable du sport sans intervenir sur les choix politiques des clubs professionnels reconnus comme des partenaires économiques. La compétence des grands équipements (stade, patinoire) ouvre une porte que les communes avaient fermée à ces clubs faute de moyens. Le sport professionnel trouve un partenaire institutionnel qui lui fournit les infrastructures pour développer le sport spectacle.

### ***b) Des fonctions sportives distinctes niées par des partenariats***

Les forces économiques et la fonction éducative du sport soutenu par les élus locaux constituent une lutte entre les agents de l'éducation populaire et les clubs professionnels que nie la presse territoriale. La recherche de profit dominant dans l'entreprise et les relations avec la Métro soutiennent cette évolution du sport local. La compétence obligatoire du développement économique et la compétitivité qui s'installe entre les territoires<sup>236</sup> engagent les collectivités territoriales à s'approprier le sport comme un support médiatique. Le sport de haut-niveau, par ses statuts d'entreprise (S.E.M, ou S.A.S.P), entre également dans la compétence du développement économique et devient également un ambassadeur de l'agglomération grâce aux championnats nationaux ou internationaux. Inversement le sociosportif peut trouver sa place au sein de cet E.P.C.I uniquement par la compétence de la PV. C'est pourquoi elle structure le champ social du sport par des méthodes propres à

---

<sup>235</sup> Constituée à partir du corpus total.

<sup>236</sup> Le champ culturel indique des similitudes dans sa dépendance au champ économique. En effet la culture avec le sport est aujourd'hui le principal domaine de la vie associative. L'exception culturelle apparaît écornée chaque jour par le poids des stratégies d'économie. Elle s'est brutalement illustrée l'été 2003 par des remises en cause de l'un des instruments structurels de soutien: le statut des intermittents du spectacle (Frachy 1999).

l'intercommunalité, mais aussi aux méthodes transversales des nouvelles politiques. La loi Chevènement (1999) définit la compétence sportive des agglomérations « *d'optionnelle* » : construction, aménagement, gestion et entretien des équipements culturels et sportifs. Plus encore que pour le reste du nouveau cadre, la politique semble se réduire à un registre réglementaire et structurel, laissant une marge d'appréciation très large aux protagonistes territoriaux pour s'en saisir. Le sport spectacle entre maintenant dans le développement économique local par la création de richesses qu'il peut générer et la création d'un nouveau secteur économique porteur pour l'agglomération. Néanmoins la question d'une scission complète des deux champs est plus complexe qu'il n'en paraît. En effet, si l'un a le potentiel pour se développer à partir de capitaux privés et mener une politique quasi-autonome vis à vis des collectivités, le sport social, lui, ne survit que par l'intermédiaire des subventions publiques d'où sa restructuration en vue d'économie d'échelle. La complexité augmente quand on prend en considération les clubs de haut-niveau qui possèdent deux structures indépendantes financièrement<sup>237</sup> : la section amateur financée par la commune et la section professionnelle financée par la ligue professionnelle et les actionnaires privés. Dans ces conditions la lutte existe également au sein de ces assemblages professionnels et amateurs qui ne constituent qu'un club, mais qui financièrement dépendent des collectivités et des forces économiques extérieures au champ sportif.

Les liens s'éclaircissent à la lumière du club phare de l'agglomération : le GF38 qui évolue depuis 2003 en ligue 2. Il est important d'actualiser le football grenoblois par une analyse qualitative des articles sélectionnés. Deux secteurs composent le club. D'une part la section amateur du GF38 comprend l'ensemble des équipes hormis celle évoluant en ligue 2 et le Centre Sportif pas encore agréé en Centre de Formation<sup>238</sup> (NDG n°60, avril 2002, p40, E235, annexe 5) qui offre toutefois des structures complètes réhabilitées par la Métro (Métroscope n°25, octobre 2003 p7, E313). Les partenariats entre la mairie de Grenoble et le club établissent les relations entre une structure professionnelle recherchant le profit financier acquis essentiellement par les résultats sportifs et un club amateur répondant à la loi 1901. Pour résumer la situation, on peut dire que les interventions se cantonnent à nos deux sous-champs du sport, avec d'un côté l'invention dite éducative, sociale et citoyenne, et de l'autre la formation et la réussite de l'équipe professionnelle. Le club et la mairie jouent sur l'ambiguïté « d'un sport pour tous » pour réussir à lier des actions "dites" sociales d'un club

---

<sup>237</sup> Loi n°2000-627 du 6 juillet 2000 modifiant la loi 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives.

<sup>238</sup> L'agrément par la fédération n'est validé qu'après 3 ans de professionnalisme et le respect d'un cahier des charges.

entièrement tourné vers les fonctions éthique-intégrative et marchande, et lui associer quelques ersatz d'insertion ou d'implication socio-éducative. Le seul exemple d'action municipale que nous avons pu relever consiste à rendre cohérente l'action footballistique à Grenoble en créant un réseau entre les clubs amateurs des quartiers grenoblois. L'article (NDG n°70 février 2003, E258 annexe 5) fait la promotion du dispositif « Quartier-foot » (QF) dont le but est : « *de renforcer la structure de ces clubs dans leur quartier, c'est-à-dire former le personnel d'encadrement, doter les clubs de matériel sportif; organiser les transports en commun pour les matches à l'extérieur, améliorer l'accueil au quotidien. . . Ce qui se fait avec la participation des associations socioculturelles. "C'est vraiment un axe majeur", précise M. Dupupet. "Les MJC et MPT doivent jouer un rôle de passerelle vers le club. Des animateurs professionnels s'occupent véritablement de Quartier-foot. [...] La municipalité a cherché à mettre en place les mêmes conditions pour que les clubs fonctionnent de façon coordonnée avec les établissements socioculturels* ». L'acteur de l'insertion n'est à aucun moment le la la SEM GF38 mais les partenaires sont les services Jeunesse, Vie associative et Sports de la Ville de Grenoble. La rhétorique du G.P.V (améliorer, commun, participation, coordination, articulation...) permet de façon élégante de détourner la fonction éducative des clubs de quartier à bout de souffle vers les agents de l'éducation populaire (MJC et MPT) et de laisser le champ libre au club professionnel pour mener le développement d'un sport spectacle si important pour l'image et le développement économique de la ville<sup>239</sup>. Ce dispositif montre comment la presse municipale nie la réalité du terrain sur la question de l'insertion. Les clubs les plus démunis s'occupent des jeunes des quartiers désœuvrés en partenariat avec l'éducation populaire en quête d'une nouvelle aire de compétence. Ainsi les labels d'engagement sont multiples dans le sport et le plus souvent marqués du sceau du partenariat ville-Métro-GF38 (section professionnelle) synonyme d'un sport unitaire.

La relation entre le service des sports et les clubs par Quartier-foot assimile la section amateur du GF38 et occupe le terrain en dehors de toutes contraintes de performance. Ce partenariat entre dans le cadre du P.E.L et des C.E.L dont l'objectif est une harmonisation des différents dispositifs. Le lien masse-élite passe par la nouvelle citoyenneté sportive que nous reprendrons plus précisément. La restructuration du football grenoblois, qui érige la section professionnelle du GF38 comme « *la réussite* », harmonise également le fonctionnement des autres clubs amateurs de Grenoble grâce à une charte au sein d'un nouveau projet commun

---

<sup>239</sup>Le développement économique par le sport absent des articles des revues sera étudié dans la seconde étude.

socio-éducatif en 2001 intitulé « *football et quartier* » (NDG n°51, p16, 02/2001 ; E178 annexe 5). La transversalité est au centre de la réorganisation. L'objectif est d'atteindre par le sport le plus populaire dans ces quartiers, une politique globale à laquelle l'ensemble des clubs participent : « *la diffusion des valeurs de ce sport auprès des jeunes de quartiers pour leur montrer le chemin de l'intégration et de la réussite par le sport* (président du GF38)» (NDG n°76, 11/2003, p31, E295 annexe 5). Tout d'abord, le regroupement s'accompagne d'une fusion des clubs les plus proches et aux zones de recrutement cohérentes, et c'est par cet amalgame que l'on présente le nouveau club de Teisseire qui est le résultat du mariage de toutes les équipes qui existaient dans les quartiers limitrophes. Celui-ci se finalise bien entendu par le partenariat avec le GF38 qui recrutera les meilleurs éléments pour son centre de formation (NDG n°70 ; 02/2003, p36 ; E258 annexe 5). L'utilisation des clubs de quartier est double pour le GF38 et la ville, car le réseau Quartier-foot permet de recruter des jeunes formés par ceux-ci mais encadrés par des « *animateurs professionnels* » (E258 annexe 5) diplômés d'Etat propres à produire des élites sportives. Et dans le cas où ces jeunes ne feraient plus l'affaire pour entrer au centre de formation, ces mêmes animateurs se transformeraient en agents d'insertion par leur rôle d'animateur socioculturel afin : « *de ramener les sportifs en herbe qui avaient quitté leur club. "Pour que ces jeunes (re-) découvrent cette socialisation par le football* » (E258 annexe 5). Ce partenariat entre l'élite et le social -par l'intermédiaire d'un dispositif municipal- sert à alimenter les ressources de la section professionnelle du GF38. Le projet socio-éducatif « Quartier-foot » sous la tutelle d'un coordonnateur (E.T.A.P.S) en la personne de Pierre Dupupet, s'appuie sur la coordination des actions de huit clubs<sup>240</sup> répartis de façon cohérente sur le territoire grenoblois. Cette initiative se calque sur l'harmonisation d'un fonctionnement qui ne regroupe pas que les clubs, car cette mission tire ses racines d'une mutualisation des moyens avec la M.P.T du quartier Mistral et de son club de foot (E258 annexe 5). Ce rapprochement des deux établissements légitime également l'entrée de Jeunesse et Sport comme interlocuteur privilégié par son rôle réglementaire, mais également comme représentant de la cause socioculturelle. Cette machine permet aussi par ses objectifs de répondre à une mutualisation des moyens qui facilite la baisse des coûts de ces structures sociosportives et socioculturelles. Ainsi plusieurs buts sont annoncés suite à ce projet (E258 annexe 5): *former un personnel d'encadrement* « flexible » de façon à intervenir pour la formation puis l'accueil des relégués de la sélection footballistique, *doter les clubs de matériel par l'intermédiaire du sponsor principal* (Grenoble Electricité Général (GEG)),

---

<sup>240</sup> ASIIEG, AJA Villeneuve, Teisseire FC, US village olympique, Mistral FC, FC2A, l'US Abbaye et l'AS Bajatière

organiser les transports en commun, et augmenter l'accueil au quotidien auxquels il faut ajouter la mise à disposition de quatre animateurs professionnels titulaires d'un poste d'animateur socioculturel ou sociosportif « pour veiller au bon déroulement des échanges » (E258 annexe 5). Enfin le retour du GF 38 à cet engagement est prioritairement associé à la promotion du projet auprès des jeunes, mais aussi auprès des parents et de l'ensemble de la population grâce à la communication qui est faite. Les jeunes peuvent profiter ainsi de places à prix réduit pour assister aux rencontres, défiler à la mi-temps des matchs sous les couleurs de leur club de quartier, participer au ramassage des ballons de match et enfin avoir comme parrain l'un des joueurs de l'équipe fanion : c'est-à-dire « socialiser les jeunes par le football et fédérer les esprits » (E258 annexe 5). L'image du haut-niveau est diffusée auprès des jeunes essentiellement des quartiers sensibles (au moins six sur huit) comme exemple de réussite et d'intégration. L'utilisation du football dans sa communication est visible car le projet Quartier-foot et son partenariat avec le GF38 correspondent à une dizaine d'articles entre 2001 et 2003 (E147, 178, 198, 224, 235, 237, 258, 287, 295 annexe 5) et quatre en quatre mois d'étude pour le journal d'information de la Métro (E303, 304, 312, 313). Par le cocktail détonnant de la communication et du « pouvoir intégrateur du sport », la ville de Grenoble transmet de nouvelles valeurs citoyennes. Le jonglage des politiques consiste à nier ces fonctions sportives pour affirmer que le football intègre et éduque ces jeunes. Dans un même temps, ces regroupements soumis par la PV permettent de globaliser leur action par des partenariats au nom de l'insertion sans prendre en compte la région du champ sportif auquel ils appartiennent.

La distance martinéroise avec le haut niveau médiatique ne l'empêche pas d'opérer ses propres rapprochements entre les différentes structures sportives. Le but est par l'intermédiaire du P.E.L d'atteindre les prérogatives du Contrat de ville d'une harmonisation des dispositifs en place. Ainsi quelles que soient la politique et la relation avec le haut-niveau, l'objectif demeure le même : la globalisation de l'éducation par les contrats d'objectif souscrits avec les clubs dont l'enjeu est une rationalisation de la politique jeunesse et une promotion de la ville sportivement et socialement comme l'explique le maire. "Nous voulons un projet éducatif local qui justifie les dépenses engagées, qui soit porté par tous les partenaires". Nous ne souhaitons pas diminuer notre soutien à l'école, mais qu'il soit utilisé au mieux" (SMH mensuel n° 218 ; 05/2000 ; E7). L'interrogation qui plane sur la plaine des sports au sujet d'une définition globale du sport pose le problème de la nature même de l'infrastructure à vocation communautaire. « La communauté d'agglomération les prend ponctuellement en compte, mais les modes de gestion délégués demanderaient à être intégrés

*dans une politique sportive globale.[...] Pour autant, ces modes de gestion et d'animation demanderaient à être discutés au niveau intercommunal, il y a donc diverses questions auxquelles il faut répondre : A quel public s'adresse la structure ? Quels clubs, haut niveau ou non ? Quels moyens de transport pourront être utilisés ? Comment équilibrer les créneaux horaires entre les différents utilisateurs ? Le tout pour une meilleure cohérence » (SMH Mensuel n°223 ; 11/2000, E21 annexe 5). Le caractère identitaire (Palart 1992) de la politique sportive des deux villes jouent sur les décisions des élus, mais une chose est sûre, l'effet intercommunal a été compris. Ainsi on peut remarquer des similitudes dans la façon de régler le problème de surabondance sur les territoires municipaux des clubs de football. « Il y a quelques années, il y avait six clubs à Saint-Martin-d'Hères. Pour l'heure, après que L'AMFOM et la FAFE aient fermé leurs portes, on peut dire qu'une clarification s'opère, l'ESSM football retrouve son rang et, avec elle, le Football Club Martinérois poursuit son bonhomme de chemin tout comme l'UO Portugal. Du côté des Tunisiens, une formation existe toujours, mais elle a plus un rôle d'équipe tunisienne d'agglomération. (SMH mensuel, n°257 ; 12/2003, E128) » Avec une mission sociale avérée qui laisse une place ambiguë aux communautés, l'élitisme n'est pas un facteur dominant. La vision différente du sport retentit dans les décisions, et au moment où les enjeux émergent (plaine des sports, grand stade), la solidarité s'efface au profit de lutte pour légitimer l'action municipale, dont les revues ne se font pas l'écho.*

Le cas de G.A.M sur la question sportive est également intéressant. Deux questions primordiales opposent Grenoble à Saint Martin d'Hères. Tout d'abord le grand stade, qui malgré sa représentation du sport de haut niveau, intéressait ces deux villes aux politiques « sociales » avérées. C'est la preuve que l'image du sport spectacle reste un élément à part très important dans la promotion des villes au delà des frontières de l'agglomération ainsi que dans la lutte livrée par les agglomérations dans la concurrence économique. De la même manière que la culture a perdu son exception (Négrier 2004), le sport l'imité avec des infrastructures dédiées au sport spectacle<sup>241</sup>. L'obtention par Grenoble du stade d'agglomération, par le vote du Conseil communautaire, a sûrement joué sur le blocage des pourparlers de la plaine des sports qui n'est toujours pas arrêtée. Les deux dossiers sont liés pour deux raisons essentielles : les deux villes sont engagées sur les deux projets « à vocation communautaire ». L'importance du grand stade, par le capital symbolique qu'il apporte à la

---

<sup>241</sup> « La professionnalisation du sport intéresse de nombreux investisseurs, ce dernier est devenu un secteur économique à part entière et porteur, qu'une infrastructure moderne peut aider à développer » (NDG n° 186 ; juin 2001).

ville (sportif avec les rencontres et culturel avec les concerts), est proportionnelle aux retombées médiatiques des exploits qui seront effectués dans ces arènes. La réussite du stade de France pour l'image de Saint Denis a été maintes fois auréolée et la défense du dossier martinérois a été menée par les gros bras du parti communiste avec la venue de Patrick Braouzec maire de Saint Denis (SMH mensuel n°230, 06/2001) et MG Buffet en Novembre 2001 Ministre communiste Jeunesse et Sport. Si l'on ajoute à cela la légitimation de la ville centre dans de futurs exploits du GF 38, alors oui Grenoble sera le grand vainqueur d'une lutte pour l'obtention des retombées médiatiques du sport de haut niveau ! Par contre la plaine des sports, dédiée au développement social de la PV, n'est toujours pas au goût du jour en 2006. Et pour cause, cette fois-ci les retombées ne seront sûrement pas à la hauteur du grand stade, surtout quand on sait que cet établissement désignera une infrastructure à vocation communautaire, mais également sociosportive ! Dans un contexte où la banlieue essaye de s'extraire de ses difficultés sociales liées au chômage et la délinquance, où son territoire dépend au trois quarts de dispositifs stigmatisant (G.P.V, R.E.P, Z.U.S) et où la commune est mise sous tutelle de l'Etat, la solidarité prônée par l'intercommunalité ne semble pas fonctionner pour les luttes symboliques. Mais le dossier de la plaine des sports ne serait pas si opaque et explosif<sup>242</sup> si les dossiers des deux partis n'avaient été jugés équivalents, et si le vote ne s'était pas joué à quelques voix<sup>243</sup>. De plus le dossier grenoblois avait pour principale faiblesse de ne pas offrir les terrains d'entraînement avec le stade contrairement à celui de son homologue qui en faisait sa force. Maintenant il se trouve que les centres de formation et d'entraînement du GF38 qui se situent sur le territoire G.P.V, doivent s'étendre car les structures ne répondent plus aux obligations fédérales d'un club de ligue 2. Et dans ce cadre il est bien évident que Saint Martin d'Hères s'offusque d'une telle demande ! Mais l'enjeu central réside dans la capacité de la banlieue à obtenir une infrastructure plus valorisante, face à celle plutôt « dégradante » d'une piscine d'agglomération comme il en a été question en plein centre d'une zone intercommunale sensible. Malgré une solidarité omniprésente dans le Contrat de ville basée sur une rhétorique enchantée des mensuels, les choix politiques renforcent les inégalités entre les communes les plus pauvres de l'agglomération et les plus

---

<sup>242</sup> Plusieurs rendez-vous (4) ont été demandés à la Métro sur ce sujet et la seule réponse que nous avons reçu consistait à nous dire qu'à la vue du dossier, seuls les élus pouvaient nous donner des informations sur la plaine des sports car le sujet était trop brûlant. Résultat, en mars 2006, aucune décision n'a été prise sur la nature de l'infrastructure alors que le GPV est programmé jusqu'en 2006.

<sup>243</sup> Saint-Martin-d'Hères, qui obtient 99 points, n'est pas loin de Grenoble avec 111 points. Déclarant s'en tenir à la stricte qualité du site, Christian Frédiani, président de l'OMS, notait à propos de cette comparaison, "*certain arguments sont honnêtes d'autres plus contestables*." De ce débat, malgré quelques inquiétudes, se dégage un avis largement favorable pour le site Martinérois. (SMH n°230, et site Internet de l'OMS de Saint Martin d'Hères)

riches, comme nous le rappelle Max Marty le manager général du GF38 : « *Nous sommes revenus de l'époque où l'on installait les stades en banlieue comme si c'étaient les théâtres du pauvre. Le football est un vecteur social et économique. Le stade sera un pôle attractif pour toute l'agglomération* » (NDG n°55 ; 11/2001 ; E205). En effet la nature des deux infrastructures intercommunales ne fera que ramener les populations les plus désœuvrées vers le centre aquatique intercommunal, notamment en période estivale, renforçant l'image d'une ville associée aux maux de la banlieue. En revanche Grenoble pourra profiter des exploits sportifs et des retombées médiatiques d'un grand stade situé en centre ville. La politique reprend son droit, et les luttes de pouvoir entre les communes montrent qu'elles le détiennent encore. La force du champ économique, centrale dans la politique intercommunale, n'est cachée qu'aux yeux de la population car les élus ont, quant à eux, bien compris les enjeux qui découlent de l'obtention sur leur territoire des infrastructures à vocation communautaire provenant du sport spectacle ou du sociosportif pour l'image de la ville.

***c) Une nouvelle citoyenneté floue, ciment d'une communauté éducative élargie***

La poussée du champ économique se répercute sur l'ensemble de l'espace social, et notamment sur les services publics jusque là préservés. Mais à partir du moment où les critères de Maastricht réduisent le déficit public à 3% du P.I.B, le secteur « spectacle » est privatisé afin d'épargner le gouffre de son financement, répondant ainsi à la demande d'autonomie provoquée par la concurrence économique et sportive européenne dans le domaine. Le secteur socio-éducatif est lui aussi rationalisé afin de réduire les dépenses. Par ailleurs, le sport n'est bien évidemment, en tant qu'objet dominé dans l'espace social, qu'une des composantes victimes de cette vague de modernisation qui souffle sur la société française, et qui insuffle « *l'école de la réussite et la réussite d'un parcours éducatif* » (Le Goff 2003,13-51). Cette notion omniprésente provient du monde de l'entreprise comme le démontre J-P Le Goff avec un style et un vocabulaire semblables à ceux du management (ibid.). Le GPV est un bon exemple de ce qu'il appelle « *la barbarie douce* ». En effet le thème I qui vise à « *réussir son parcours éducatif* » transpose et impose comme un fonctionnement cette idéologie à la communauté éducative préservée de cette modernisation jusqu'alors par les agents de l'éducation populaire à l'origine de l'insertion par l'économique<sup>244</sup>. Le sous-thème visant à « *l'amélioration et au développement de l'offre*

---

<sup>244</sup> Ces pionniers de l'insertion refusent de réduire la formation des jeunes sans qualification à une adaptation aux contraintes du système productif. Mauger G (2001) op. cit. p10

*éducative* » traduit le glissement qui s'est opéré dans le rapport d'une école partenaire du P.E.L. Cette dernière est de plus en plus considérée comme « *un organisme de service fournissant des prestations éducatives* » aux jeunes usagers et à leurs parents (Le Goff 2003, 56). Le thème I « *réussir son parcours éducatif* » stipule que le travail se fait avec « *les parents* » (modalité 11 ; 2.3% du corpus), que l'on implique dans la « *proposition de l'aide éducative* » (modalité 18 ; 2.4%), avec la mise en place de « *pôle d'excellence professionnelle* » (modalité 15 ; 0.2%), des « *contrats de réussite* » (modalité 19 ; 0.2%), d'« *un renouvellement pédagogique* » (modalité 22 ; 0.5%), d'une « *valorisation des projets* » (modalité 26 ; 0.5%), faire « *connaître les réussites* » (modalité 28 ; 0.6%), et une « *valorisation de la formation des adultes* » (modalité 36 ; non codé). Et dans le thème II intitulé « *accéder à l'autonomie* », c'est l'entreprise qui déploie son influence sur « *l'accès à l'emploi des publics jeunes* ». Le partenariat prôné dans la modalité 44 s'étend à l'insertion professionnelle par « *la mobilisation de l'ensemble des acteurs de l'insertion pour une réponse commune aux problématiques de l'emploi* » (4.7% du corpus, dont 57.1% pour Grenoble, contre 42.1% pour SMH). La présence de ces modalités, même si elles ne sont pas toutes prépondérantes par l'intensité du codage, montre par ailleurs que la *barbarie douce* se développe dans les textes avec les meilleures intentions, et que l'autonomie -centrale dans la loi d'orientation Jospin (1989) et dans le processus de modernisation de l'entreprise (Le Goff 2003, 44-49)- devient un thème de prédilection en direction de la communauté éducative. L'analyse qualitative de ces partenariats permet de formuler les liens et les rôles de chacun dans ce qu'est devenue l'innovation sociale du G.P.V. L'ensemble des acteurs du champ sociosportif participe à l'insertion par les activités traditionnelles qu'elle propose (M.J.C, M.P.T, Missions locales, pôles jeunesse, clubs, Conseil communal de prévention de la délinquance (C.C.P.D), centres sociaux), tandis que l'insertion professionnelle dans le sport apparaît avec les entreprises privées (FCG ; GF38, Brûleurs de loups, Grenoble Tennis) en créant de l'emploi. Le partenariat légitime l'action des clubs auprès des jeunes dans une fonction nouvelle qui leur permet d'intervenir au nom de leur insertion. Cette dernière peut prendre différentes formes, soit par la formation d'un joueur professionnel (E295 annexe 5), soit par celle d'un entraîneur (E295 annexe 5) soit encore par celle d'un animateur sociosportif par Quartier-foot (E 258 annexe 5).

Le champ économique a permis la naissance d'une intercommunalité essentiellement basée sur la rentabilité ; ce mouvement se traduit dans le champ sportif par la prise en charge

d'infrastructures sportives pour la pratique de haut niveau<sup>245</sup>. Ensuite, c'est au tour du sociosportif d'être colonisé par les valeurs libérales d'une réussite à tout prix qui transforme l'élite sportive en vitrine au service de l'insertion. Les partenariats entre le sport et l'éducation à Grenoble légitiment le passage à une nouvelle citoyenneté bâtie sur des valeurs managériales de la réussite de jeunes issus des quartiers, et transmise par l'entreprise sportive qu'est le GF38. Elle prépare la jeunesse à accepter les conditions d'une sélection et à intégrer la loi d'un football ultra concurrentiel, à moins que l'amalgame ne soit poussé au point d'assimiler l'école au sport de haut niveau par cette rhétorique issue des milieux de la formation, du management et de la communication (Le Goff 2003), qui somme les individus d'être autonomes et de se mobiliser en permanence. Effectivement, l'association sportive et sociosportive concorde simultanément avec un rôle insertionnel et éducatif des jeunes. La modalité 22 « *d'un renouvellement pédagogique* » répond en partie de la transformation d'une réponse généralisée à l'anomie sociale: « *Nous devons en même temps "mettre le paquet" sur l'éducation des enfants et des adolescents, la prévention de l'échec scolaire (souvent à l'origine des phénomènes de délinquance), et sur la formation et l'insertion professionnelle des jeunes, en n'oubliant pas la dimension culturelle, le développement culturel solidaire* » (J-P Motte, adjoint grenoblois à la PV ; NDG hors série ; avril 2001, E214 annexe 5). Cette multiplication des interventions sportives pour tous aboutit au mélange des genres. Les prédispositions des jeunes sont masquées par les pratiques proposées sous couvert d'une « lutte contre les inégalités », car cette réussite doit concerner tous les enfants sans discrimination. Cette redéfinition d'un citoyen autonome dans son parcours éducatif est aussi celle qui nie les rapports de classes au sein de l'Education Nationale et renforce l'inculcation d'une fonction éducative universelle délivrée par les enseignants d'éducation physique (Defrance & Pociello, 1993). L'harmonisation des objectifs au sein de la communauté éducative soumet l'extrascolaire à la domination de l'école et entraîne les agents socio-éducatifs à reproduire les valeurs d'un sport scolaire « *porté à la dénégaration du social (niant les déterminants socio-culturels, les distinctions de classes ou le marquage social des pratiques* » (Defrance & Pociello, 1993). Ainsi, quand on prend l'exemple du football à Grenoble, la stratégie municipale ne cherche pas à étendre le dispositif aux jeunes des classes moyennes et supérieures car six clubs sur huit appartiennent aux quartiers sensibles de la ville. Par contre, dans le cas inverse, la mise en place d'une activité de haute montagne qui

---

<sup>245</sup> Le grand stade pour le GF 38, la patinoire d'agglomération pour les Brûleurs de loups, la rénovation de la halle Clemenceau pour le handball, la construction du nouveau centre tennistique sur le territoire GPV pour le Grenoble Tennis.

demande un capital culturel supérieur impose la présence de ces jeunes des quartiers sensibles par quota (NDG n°74 septembre 2003 ; E273 annexe 6)<sup>246</sup>. La restructuration repérée dans le GPV et cette modernisation construite autour de l'autonomie des jeunes proviennent d'une double influence présente sur l'agglomération par les agents de l'éducation populaire (P.E.C et FRANCA) et de l'école. Les thématiques du GPV entretiennent le développement d'une « moyennisation » de la société propre à la classe politique en place dans la continuité du travail mené par les instituteurs Gilman à la mairie et les époux Millot à la Villeneuve. La proximité de l'éducation populaire et de l'école, même si elle a engendré des luttes importantes durant les années 1970 (Millot 1979, 52), se retrouve au centre du projet de ville actuel au sein de la communauté éducative. La diffusion de la barbarie douce (Le Goff 2003) a montré le même mécanisme d'imposition par l'intermédiaire de la F.C.P.E (Le Goff 2003, 56) à l'école. Cette fédération de parents d'élèves investie par le corps professoral pour y faire passer ses idées<sup>247</sup> (Barthélémy, 1995) est représentative des classes moyennes (Monin et Cogérino 2003) et rappelle fortement cette petite bourgeoisie à Grenoble qui défend cette modernisation aveugle. Sous couvert d'innovation sociale, elle réutilise les outils de la réussite pour tous : « *projets pédagogiques* » impliquant « *la communauté éducative* » (parents, élèves, personnels), « *l'aide individualisée* », « *la pédagogie différenciée* », « *le contrat pédagogique* » qui sont effectifs dans G.P.V. Le domaine d'application et le territoire intercommunal délimités permettent à cette élite d'investir l'éducation locale avec des méthodes déjà utilisées quarante ans auparavant. C'est ainsi, nous dit-on, que l'élève « *acteur de sa propre formation* »<sup>248</sup> existe dans les items du GPV par « *la réussite de son parcours éducatif* » (thème I, 64% du corpus) pour lui permettre « *d'accéder à l'autonomie par l'emploi* » (thème II, 10.3%). De même, la modalité (27) de « *l'apprentissage de la citoyenneté (1.3% du corpus)* » revient régulièrement donnant au sport des valeurs citoyennes : « *sport citoyen* » (NDG n°45 ; 05/2000 E147 VE), « *une formation citoyenne* » (NDG n°52 ; 06/2001, E184), « *une pratique citoyenne, un esprit citoyen* » (NDG n°60 ; 04/2002 ; E232). La stratégie politique par le G.P.V est double. Elle permet d'assimiler les valeurs du management par la restructuration et de légitimer une action éducative et citoyenne globalisée d'une part, et de reproduire la domination les agents issus de la voie

---

<sup>246</sup> Lors de la mise en place de cette opération « 100 jeunes à 4000m », la commune a imposé aux MJC des différents secteurs, et notamment celle de Prémol à la Villeneuve, de participer à l'événement à niveau équivalent. Ce qui a posé quelques problèmes de recrutement liés à l'habitus des jeunes de certains quartiers à la discipline. Cf. « *La politique montagne de la ville de Grenoble* » Sicamois C, Giraud-Sauveur C & Battaglia Anouk, *Mémoire IUP LEST, sous la direction de Duboisset T., UFRAPS Grenoble, Avril 2005*

<sup>247</sup> Ces associations touchent en majorité un public de classes moyennes ou supérieures largement familial de la culture scolaire.

<sup>248</sup> « *Le projet éducatif de la FCPE* », supplément n°1 à la lettre de la famille et l'école, n°140, 19 juin 1997

communautaire au sein de ce nouveau réseau. La réduction d'une intervention sportive à son seul « rôle éducatif » (modalité 24) rend la fonction éducative du sport propre à répondre à la collaboration des professeurs d'E.P.S.<sup>249</sup> et de l'éducation populaire qui en partagent les valeurs, et relègue les partisans des fonctions éthique-intégratives et marchandes à des partenariats illusoire. Ce projet dédié à l'insertion utilise les jeunes des quartiers défavorisés pour imposer les valeurs d'une éducation propre à une élite sociale. La compétition devient alors un moyen pour attirer les jeunes peu enclins à utiliser « des pratiques dites culturelles ». « *Le rôle éducatif du sport* » atteint son paroxysme quand le football est utilisé comme support scolaire. Il est souvent cité comme faisant « symbiose avec ... » et appelé à la rescousse quand « *l'handicap* » (modalité 20, 0.4%) complique la situation. Plusieurs exemples montrent l'évolution que peut avoir la pédagogie quand le sport de compétition vient à la rescousse des élèves. L'école Paul Bert à Grenoble (Métroscope, 09/2003, n°24, p10) est à la pointe de l'éducation spécialisée et de la mise en place des C.E.L. En effet pour six enfants sourds et muets, l'effectif du GF38 est accroché au mur, et dans la bibliothèque se côtoient des livres pour enfants et des revues de football qui servent de bases de lecture.

*« Je me suis rendue compte que les enfants étaient tous férus de football, [...] et comme il faut s'adapter aux élèves pour atteindre les objectifs pédagogiques, j'ai décidé d'utiliser le ballon rond pour leur apprendre le programme.[...] car le football, s'il est avant tout un sport, est devenu pour ces jeunes un moyen d'intégration et un outil pédagogique infaillible qui a porté ses fruits. [...] En classe, on a appris la géographie dans l'ordre des clubs de chaque division, on a construit la carte d'Europe en suivant les rencontres de Ligue des champions et on dessine les continents avec les archives de la Coupe du Monde », explique Marie-Joëlle Portugal. Pour les calculs, pas de baignoire qui se remplit pour les enfants mais le nombre de sélections des joueurs de l'équipe de France, pour la géométrie pas de tortue mais un ballon qui doit être dans le but. . . [...] Comme récompense suprême de leurs efforts d'apprentissage, ces jeunes amateurs du sport national ont passé une journée avec les joueurs du Grenoble Foot 38 à la fin de l'année scolaire. Une journée avec le gardien Thierry Debès, vite devenu le chouchou des élèves, avec l'entraîneur Alain Michel et avec les autres joueurs.».*

L'utilisation du football par cette éducatrice spécialisée<sup>250</sup> comme « *un moyen d'intégration* » et « *un outil pédagogique infaillible* », renforce l'idée de son instrumentalisation. Le caractère emphatique de l'article cache cependant l'enjeu et la stratégie du club et de l'éducatrice. D'un côté, l'handicap physique est combattu par un support sportif médiatique à même de motiver les jeunes à l'apprentissage des maths, de la géographie etc... un remède qui rappelle la tradition d'innovation (*renouvellement*

---

<sup>249</sup> Les travaux de N. Monin et G. Cogérino (2003) déterminent l'habitus petit bourgeois d'un corps professoral, exacerbé dans le domaine de l'E.P.S, similaire à celui des représentants de l'éducation populaire soutenu par P.E.C et les FRANCA. Dans ce cas il n'est pas étonnant de voir ces agents s'entendre sur un projet éducatif a même de développer l'habitus de ces classes au niveau de l'agglomération. « L'innovation pédagogique au lycée ou comment restaurer une identité professorale menacée.

<sup>250</sup> Après le foot enseigné dans la communauté éducative par les professeurs d'écoles et d'EPS, les animateurs socioculturels des MJC (quartier foot,) et les entraîneurs des clubs de quartier, l'image de marque de la ville s'invite maintenant à devenir un support de l'éducation spécialisée propre à intégrer une jeunesse handicapée.

*pédagogique, modalité 22)* utilisée par les différentes modalités pour « *lutter contre l'échec scolaire* » (item B du sous thème 2 du thème I) et l'appropriation du sport par l'éducation populaire. D'un autre côté, le GF38 continue à soigner son image et faire sa promotion auprès de la jeunesse et prédispose ces jeunes à remplir le stade. Les exemples de l'utilisation du sport à fins éducatives touchent principalement les groupes ou classes « à handicap » social (quartiers défavorisés de Quartier-foot) ou physique (les sourds et muets). Mais cette innovation n'appelle-t-elle pas à s'élargir à l'ensemble de la population par un projet éducatif commun ? Le sport ne devient-il pas le moyen d'insertion des handicapés sociaux, inadaptés et délinquants de la société ? Ou encore le foot n'est-il pas proposé en priorité à ces jeunes à l'habitus populaire comme remède à leur insertion, qui faute de les insérer permettra au moins de les faire venir au stade ? Le sport et notamment le football devient la référence de ce que représente l'outil qui diffuse la nouvelle citoyenneté à des jeunes exclus que l'Ecole n'arrive plus à motiver. La réussite du pauvre prend la forme d'un ballon rond que tous les agents exploitent pour imposer leurs valeurs. L'école, l'éducation populaire et les clubs font miroiter la réussite par un moyen propre à diffuser les valeurs de l'entreprise auprès des jeunes les plus démunis, d'autant plus facilement que les principales figures de la discipline ont eu les mêmes conditions d'existence. La mutation qui s'opère dès le plus jeune âge sur une inculcation d'un habitus flexible vise « *à éradiquer les habitus caractéristiques des formes contemporaines de la culture de rue propres aux jeunes sans capital scolaire ni expérience professionnelle et sans autres ressources que leur force physique et morale* (Mauger 2001b, 13)<sup>251</sup>. » C'est pourquoi ces dispositifs prédisposent plus les jeunes à une « rééducation sociale » portant sur un apprentissage des nouvelles conditions de vie inculquées par la précarisation de l'emploi et l'inculcation d'un habitus entrepreneurial pour pouvoir y remédier. Ces principales caractéristiques résident dans l'acceptation de valeurs propres à l'entreprise comme la docilité, l'autonomie, la responsabilité, la motivation..., des valeurs très facilement assimilables au sport et aux besoins des jeunes générations du Contrat de ville. Ainsi, tout candidat à l'insertion est appelé à devenir un individu « *autoconstructeur d'identité* », à se convertir à une sorte « *d'existentialisme du pauvre* » (Mauger 2001, 14).

L'innovation sociale portée par le G.P.V reproduit la structuration d'un autre site pilote soutenu par cette même classe politique de gauche : le laboratoire social de la Villeneuve. Le vide des contenus du G.P.V permet à chaque agent, quelle que soit sa région d'appartenance au champ sportif, d'inventer un contenu afin de pouvoir participer à

---

<sup>251</sup> Et plus particulièrement sur la question des ressources morales et physiques : Mauger 2001.

l'insertion. L'arrivée de forces externes économiques et l'exigence de la PV à rendre plus attractifs ces quartiers d'un point de vue économique et social par des partenariats public et privé, favorisent l'intervention d'entreprises sportives à seul but lucratif. Derrière le discours des clubs professionnels et la récupération de la fonction socio-éducative par l'éducation populaire, la PV permet l'émergence d'une nouvelle citoyenneté non définie qui valorise la réussite. Même s'il répond de façon détournée aux objectifs socio-éducatifs du GPV, le sport de haut niveau communique la docilité, l'autonomie, la responsabilité, la motivation que l'on veut transmettre aux jeunes. Ces valeurs managériales soutenues par les élus en place s'imposent aux classes populaires qui les intègrent par le sport.

## **C. Une stigmatisation territoriale reproduite par la politique de la ville et les réseaux éducatifs**

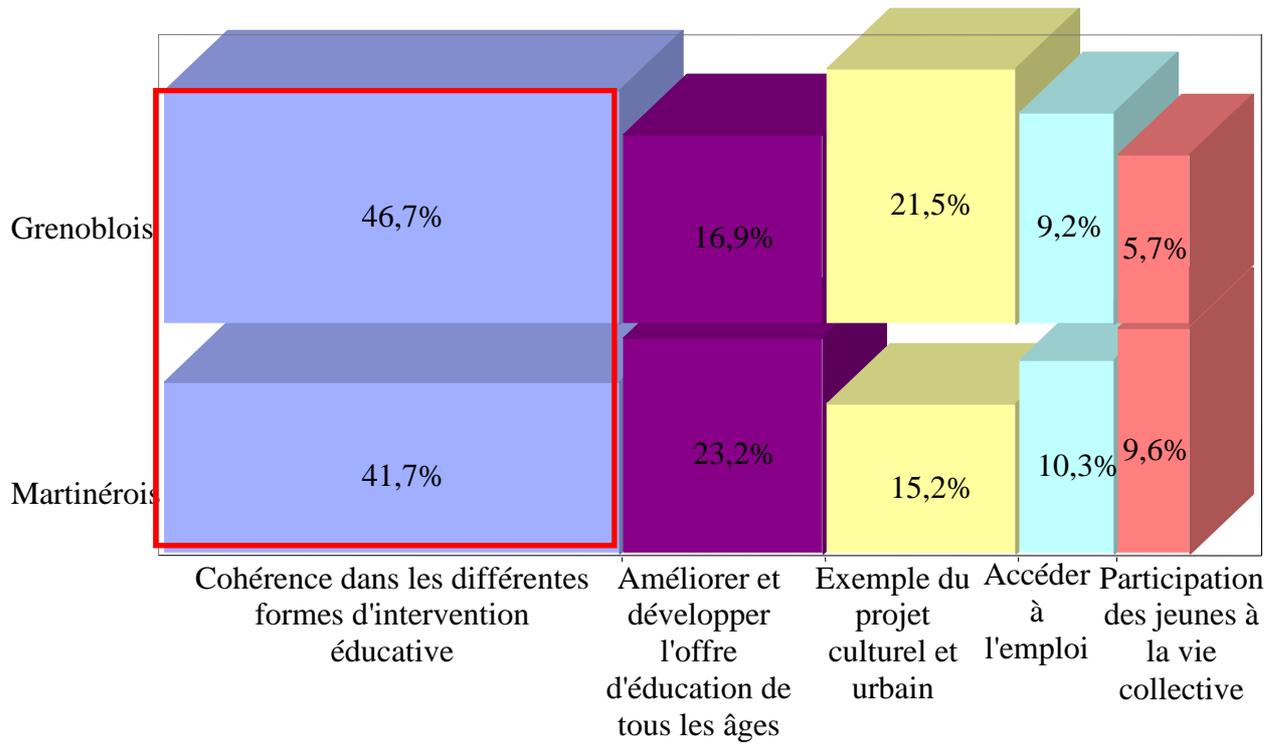
### ***a) Une structuration des réseaux éducatifs : la logique de guichet***

L'effet recherché d'une globalisation des services et la création d'une nouvelle institution capable de rendre cohérentes des actions au niveau de l'agglomération incitent à une éducation globalisée. Les économies d'échelle se situent parallèlement à deux niveaux : l'harmonisation des dispositifs communaux tout en préservant une marge de liberté politique et le financement d'équipements sportifs intercommunaux que les villes n'ont plus les moyens de financer seules. L'intercommunalité « *de tuyau* », comme la nomme E. Négrier (2003) en évoquant ce type de compétences, se prolonge vers une intercommunalité « d'équipements » dans les domaines sportif (stade d'agglomération) et sociosportif (plaine des sports). Le caractère identitaire du sport -par la traduction qu'en font les élus- et l'autonomie des communes permise par des compétences floues, compliquent l'émergence d'un consensus sur la question. Les exemples du stade d'agglomération et de la plaine des sports représentent bien les enjeux éducatifs et économiques qui sont liés à la production de biens symboliques spécifiques dans le champ politique (Bourdieu 1981). Dans un même temps la PV et les P.E.L harmonisent les techniques et dispositifs « jeunesse » en créant une transversalité et des partenariats prêts à structurer une politique globale sur l'agglomération. La mise en place de ces réseaux éducatifs selon la conception des cercles concentriques du P.E.L (figure 2) contraint la communauté éducative de chaque commune à rationaliser son offre et à utiliser les moyens définis dans les arènes intercommunales dominées par la classe politique grenobloise. En interrogeant le corpus par les thématiques du contrat de ville, il sera intéressant de voir quel type de réseau éducatif se monte à SMH et à Grenoble.

La prédominance de l'item (ThI, sous th A) « *Cohérence dans les différentes formes d'intervention éducative* » (46,7% du corpus grenoblois et 41,7% du corpus martinérois ; Tab 18) dévoilent l'importance de la restructuration infrastructurelle et l'harmonisation du personnel sur les deux territoires. L'analyse qualitative de ce sous thème et des modalités qui le composent permet d'observer la construction de réseaux en parallèle dans les deux villes, sans que les revues ne fassent mention une seule fois d'économie d'échelle, préférant utiliser la rhétorique bien plus technique de la PV. Les partenariats, complémentarités, polyvalence, articulation, travail en commun, participation et autre vocabulaire emprunté à l'entreprise, masquent la formation de réseaux éducatifs transversaux et la création de pôles jeunesse centralisés ayant pignon sur rue.

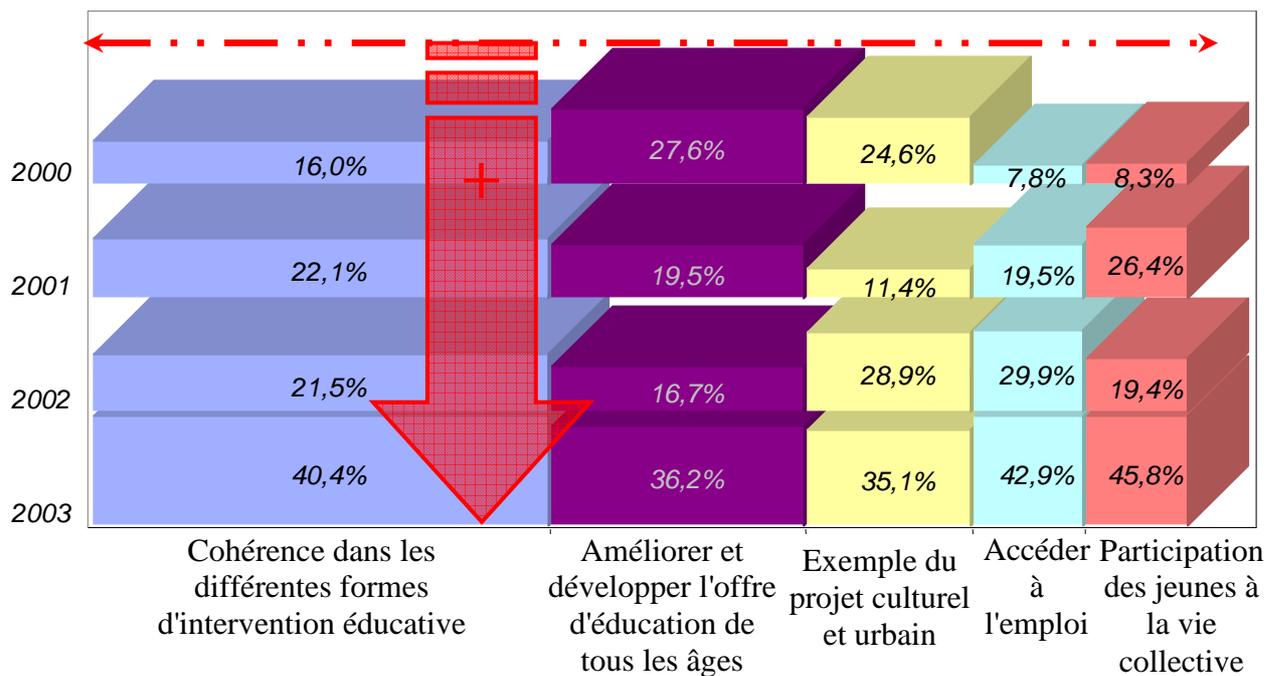
Les deux villes s'accordent sur les méthodes de la PV, avec la création de pôles complémentaires et polyvalents dont la fonction première est de rassembler les infrastructures et les acteurs de manière cohérente. Néanmoins une différence sensible est à noter avec une politique beaucoup plus centrée sur « *la cohérence dans les différentes formes d'intervention éducative* » et une augmentation très importante pendant la durée du plan d'action (de 16,0% à 40,4% ; tab 19) à SMH, alors que Grenoble lui accorde une baisse (de 32,4% à 20,9% ; tab 20) sur cette période. Cet écart s'explique par la position financière délicate de la ville périphérique qui ne lui permet que très peu d'investissements. L'arrivée du G.P.V semble être une aubaine car elle dope l'action de rénovation et de regroupements d'infrastructure sur la commune grâce aux aides de l'Etat et multiplie par plus de deux ce genre d'action de 2000 à 2003. Elle renforce par ailleurs l'articulation de ces dispositifs par une harmonisation des contrats aidés et ciblés qui explique l'importance de ce sous thème dans le corpus martinérois rendue obligatoire par l'homogénéité populaire de sa population et le classement en G.P.V et/ou R.E.P d'une grande partie de son territoire.

**Tableau 18 : Sous thème / émetteur : La prédominance de la «Cohérence dans les différentes formes d'intervention éducative »**



S=1661 Khi2=28,3 DDL=4 p=0.001 (très significatif) (pourcentage ligne)

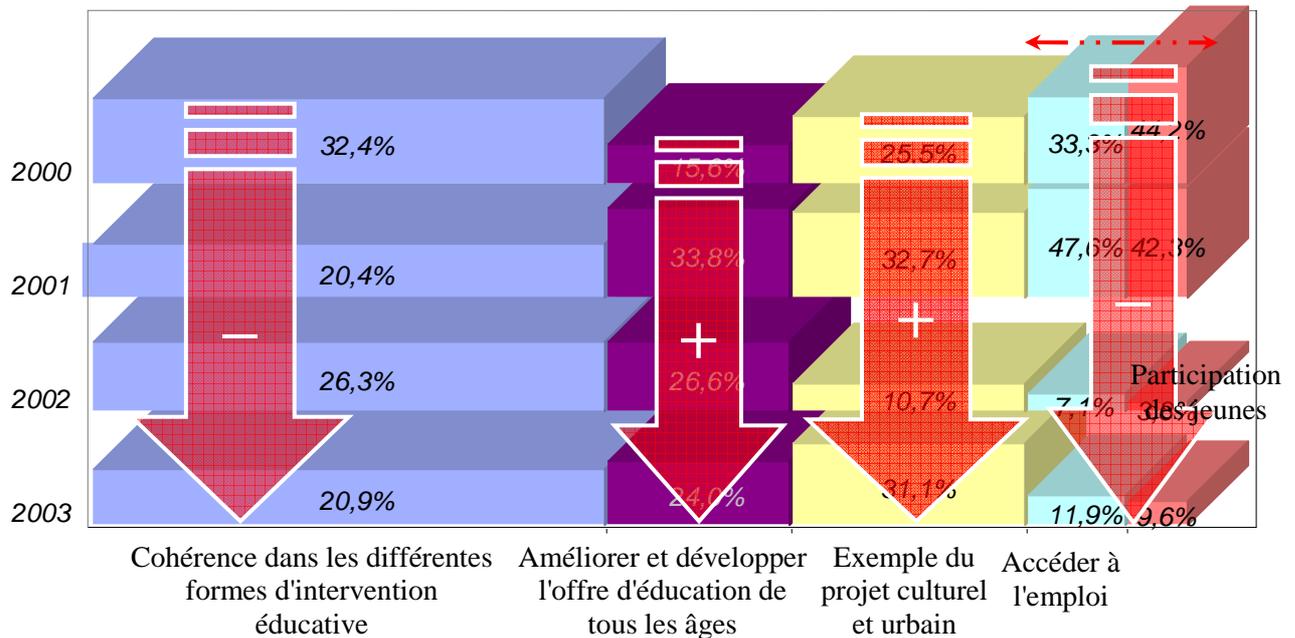
**Tableau 19 : Sous th / (Date -> Unique) : évolution des sous thèmes martinérois 2000-2003**



S=749 Khi2=35,5 DDL=12 p=0.001 (très significatif) émetteur martinérois (pourcentage colonne)

Cette limitation budgétaire ne l'empêche pas d'obtenir un sous thème « *projet culturel et urbain* » ; 15,2% Tab 18) important qui implique de cette façon les établissements affiliés à l'éducation populaire dans le développement de la fonction sociosportive de plus en plus importante sur la période (de 24,6% à 35,1% du corpus martinérois ; tab 19). Proportionnellement aux capacités communales, un mouvement de regroupement d'infrastructure et de globalisation de l'offre est mis en place sur l'agglomération depuis le début du Contrat de ville 2000-2006 et le vote du G.P.V. Les deux villes argumentent ces changements par la mise en place des C.E.L dont le but est « *une meilleur utilisation des dispositifs et des équipements* » (SMH n°215 ; 02/2000 ; E4 annexe 5) pour une meilleur rentabilité, et une optimisation « *en donnant un sens à leurs actions en évitant de se faire concurrence inutilement entre partenaires* » (NDG n°45 ; 05/2000 ; E146).

**Tableau 20 : Sous th / (Date -> Unique) : évolution des sous thèmes grenoblois 2000-2003**



S=912 Khi2=92,3 DDL=12 p=0.001 (très significatif) émetteur grenoblois (pourcentage colonne)

On a pu répertorier et reconstruire ces regroupements grâce à l'analyse qualitative<sup>252</sup> des modalités 8 et 9 « *Repenser la polyvalence et les fonctions sociales des équipements dans les quartiers* » (2,0% et 2.5% du corpus martinérois) de l'item « état des lieux ». Sur cette

<sup>252</sup> E4/13/29/32/46/50/51/63/71/77/80/85/86/91/93/103/116/

période de quatre ans à S.M.H, la transformation des équipements s'est faite en deux étapes avec dans un premier temps la rationalisation de l'existant et une mise aux normes urgente du patrimoine sportif (stade Pablo Neruda et terrain d'athlétisme (SMH mensuel n°215 fév. 2000 ; E4 annexe 5), puis dans un second temps la construction, financée par le G.P.V, d'un centre dédié aux sports de combat (espace sportif Inébria ; SMH mensuel n°246 Dec 2002 ; E80 annexe 5). Néanmoins, et de manière indirecte dans les articles, la commune a engagé des chantiers qui vont aboutir à une réduction du nombre de MJC, et à la centralisation de l'accueil au sein d'un pôle information jeunesse (PIJ) (SMH mensuel n°227, mars 2001 ; E32). En l'espace de quatre ans, le nombre d'établissements a pratiquement été divisée par deux. Cinq M.J.C composaient l'offre éducative populaire chère à la mairie communiste et à son premier adjoint J. Arias directeur de l'une d'entre elles. Maintenant il ne reste que deux établissements au nord et au sud de la ville et une petite structure annexe d'un quartier isolé (M.J.C village). Le premier établissement a pris le nom de M.J.C Pont du Sonnant et regroupe anciennement Péri et Texier, le second rassemble les deux structures centre et sud des quartiers circonscrits au GPV et prend le nom de MJC des Roseaux. Outre le fait que la zone de recrutement sera étendue, ce sont également les conseils d'administration qui sont réduits (SMH n°248, 02/2003 ; E86), limitant la participation des habitants aux structures. Dans un contexte où le Contrat de ville exhorte les habitants à participer, à associer les parents au parcours éducatif de leur enfant, les regroupements auront plutôt tendance à les éloigner : au moins géographiquement. L'éducation populaire devient alors l'interlocuteur incontournable de la politique socio-éducative de la ville qui faute d'ouvrir ses portes aux habitants, renforce la participation. Cette nouvelle offre socio-éducative « de guichet » regroupe « les prestataires de service éducatif », et plus particulièrement les M.J.C à SMH, autour d'un P.I.J censé centraliser les demandes pour ensuite les redistribuer sur l'ensemble du territoire. Cette réorganisation centralisée, où le jeune devient autonome dans ses choix, est couverte par le fonctionnement même du réseau. En effet la réduction des moyens disponibles -parce que rassemblés- est soit disant comblée par la transversalité d'une offre globalisée à l'ensemble du territoire à laquelle chaque jeune de chaque quartier pourra participer. Cette façon de nier les rapports de classes et les relations des habitants à leur quartier, propre à l'habitus P.N.B des élus grenoblois dans le laboratoire social de la Villeneuve, est en train de traverser la frontière et d'être imposé à SMH par le caractère intercommunal du Contrat de ville. L'innovation sociale couvre une baisse des effectifs par la globalisation de l'offre et la polyvalence des équipements, et impose également l'éducation populaire comme la pierre angulaire de la communauté éducative martinéroise. « *Les besoins des jeunes générations* » pour ces

quartiers populaires prioritaires (G.P.V et R.E.P), sont en train d'être utilisés pour imposer une modernisation par la PV et une éducation calquée sur « le savoir-être » d'une petite bourgeoisie. Le guichet est un élément discriminant pour les couches populaires qu'il est censé servir en priorité par le G.P.V, mais qu'il dessert en proposant un outil qu'elles ne pourront utiliser car trop éloigné de leur habitus. La position économique délicate et sa position dominée dans le champ politique condamnent S.M.H à assimiler les valeurs P.N.B de la ville centre. Le G.P.V et le Contrat de ville sont deux éléments qui la prédisposent à accepter cette condition, d'autant plus que ce projet repositionne l'éducation populaire au centre d'un dispositif éducatif et revalorise des pratiques culturelles. Ainsi l'offre martinéroise bascule à partir de 2000 dans l'intégration<sup>253</sup> des conditions d'existence d'une politique transversale grenobloise qui nie les représentations des agents faute d'avoir les moyens de déterminer ses propres objectifs. Les pratiques culturelles et sociosportives deviennent leur nouveau ballon d'oxygène parce que subventionnées par la communauté d'agglomération. L'évolution des différents sous-thèmes lors de ces quatre années d'étude entre les deux villes montre bien que SMH est contraint d'entrer dans le jeu de la PV. Tous les sous thèmes<sup>254</sup> sont en progression (de 24.4%, 8,6% ; 10,5% ; 35,1% ; 37,5% ; tab 19) et signifient l'adhésion de la ville à ce processus. Le travail partenarial (modalité 13) qui était totalement absent du corpus<sup>255</sup> entre les agents sportifs reconnus par la mairie (OMS, école, MJC et service des sports), est devenu progressivement la norme pour atteindre 11.1% du corpus martinérois en 2003. Ces résultats s'opposent à Grenoble, qui en tant que précurseur de ces actions transversales tend plutôt vers une stabilisation des items voir même une régression en ce qui concerne la « *cohérence dans les différentes formes d'intervention éducative* » (-11.6% ; tab 20), « *Accéder à l'emploi* » (-21,4% tab 20) et « *Participation des jeunes à la vie collective* » (-34,6% tab 20), pour une augmentation plus relative de « *Améliorer et développer l'offre d'éducation de tous les âges* » (+8,4% tab 20) et « *l'Exemple du projet culturel et urbain* » (+5,6% tab 20).

Le cas grenoblois est complexifié par la multiplication des acteurs, la taille (trois fois plus peuplée que SMH) et l'hétérogénéité sociale d'une ville centre. Six secteurs divisent la ville en autant d'antennes au pouvoir renforcé et mettent en avant la modernité de la ville en matière de décentralisation. « *Tout d'abord, nous avons décidé de renouveler les six*

---

<sup>253</sup> La durée de l'étude nous permet simplement de remarquer une accélération du processus d'assimilation des thématiques du GPV, portées par une petite bourgeoisie grenobloise.

<sup>254</sup> Et Huit items sur neuf les plus codés qui représentent 83.6% des codages indiquant une progression entre 6.2% et 55.6%.

<sup>255</sup> Le codage ne relève à SMH aucune occurrence en 2000 dans le travail partenarial des acteurs (modalité 13)

*conseillers municipaux de secteur dont le poids politique sera plus important, en liaison avec des adjoints thématiques. Et surtout, nous allons engager un véritable mouvement de décentralisation de l'action municipale. Ainsi, dans chaque secteur sera créé un comité consultatif, véritable lieu de réflexion et de débat, partie prenante de l'élaboration du budget. Ces instances et les autres lieux de concertation doivent nous permettre de solliciter un public plus large, et pas seulement les associations et les relais traditionnels de la ville. Les moyens des antennes seront aussi renforcés* » (M Destot NDG hors-série, 04/2001 ; E214 annexe 5). Chaque antenne de mairie, avec à sa tête un conseiller municipal, possède ses propres structures socio-éducatives et ses propres référents dont l'éducation populaire figure en bonne place grâce à la mutualisation des établissements existants en pôles éducatifs. Le Ministère de la ville a légitimé en 1988 le passage aux politiques sectorisées et transversales aux différents ministères, laissant émerger en toile de fond une attractivité économique des territoires désœuvrés pour former une « attraction sociale ». Cette gestion entrepreneuriale de l'éducation légitime le territoire intercommunal comme lieu d'une innovation sociale et économique. La transversalité permet à la gauche de retour au pouvoir en 1995 d'imposer à l'agglomération ce réseau socio-éducatif qu'elle avait testé à la Villeneuve et de reproduire la voie communautaire et les agents qui l'on porté à sa tête. L'influence du champ économique sur le sport et maintenant la forme des politiques locales engendrent des restructurations pour une réduction des coûts, mais également sur une offre de guichet qui propose au sein des P.I.J « une autogestion des jeunes » dans leur parcours scolaire, mais aussi socio-éducatif<sup>256</sup>. Après avoir été longtemps considérée comme le lieu central de l'exploitation et de l'aliénation, « l'entreprise n'est pas seulement reconnue comme productrice de richesses, mais placée sur un piédestal, elle devient un nouveau pôle de légitimité sociale, un modèle pour l'ensemble des activités sociales » (Le Goff 2003, 86). Ce modernisme opère un croisement entre les thèmes de l'autonomie, de la responsabilité, de l'autogestion, et de ceux du management participatif lié au projet d'entreprise qui arrive jusqu'aux plus jeunes générations. Par cette « barbarie douce », l'enseignement, sous la responsabilité de J-P Chevènement à l'Education Nationale en 1984, devient un instrument privilégié de la modernisation économique et du succès dans la compétition internationale, tandis que L. Jospin dans la loi d'orientation 1989<sup>257</sup> finalise l'individualisation et la responsabilisation de l'élève en le plaçant au centre

---

<sup>256</sup> Des valeurs d'une gauche moderniste qui a acquis le droit de citer avec le mitterrandisme et plus précisément avec le tournant de la politique du gouvernement en 1983-1984.

<sup>257</sup> La loi d'orientation Jospin cristallise tout le mouvement qui s'est construit depuis 1985. Cette loi est le résultat de valeurs proches de l'entreprise portées à l'école par les responsables politiques de gauche comme Rocard et Dubedout entre 1968 à 1989. Cf. J-P Le Goff 1998. Cette nouvelle gauche tire ses origines du

d'un système éducatif. Ce processus d'insertion, en niant les rapports de classes, nie également les prédispositions inégalitaires face à l'utilisation de ce type de guichet supposant une autonomie importante que les jeunes des quartiers populaires ne possèdent pas. L'échec à l'école, rapporté par les travaux de plusieurs auteurs comme P. Bourdieu et P. Champagne (1992) qui parlent d'une sélection voilée et d'une exclusion liée à l'absence de repères des jeunes et de leurs familles, comme F. Dubet (1992) qui explique que la réussite scolaire passe justement par le besoin de « ne pas être orienté », ou encore comme S Broccholicci (1995) qui expose les nouvelles orientations et ségrégations dans l'enseignement secondaire, est en train d'être reproduit dans le domaine socio-éducatif. L'éducation extrascolaire soumise aux restructurations intercommunales de la PV subit le même traitement que celui qui a engendré l'exclusion de l'école d'une frange importante de la jeunesse populaire, et elle va le traiter avec les mêmes remèdes sous couvert d'une innovation sociale qui a déjà exclu ces jeunes une première fois. En effet, les jeunes à l'habitus conforme utiliseront ces guichets définis autour de l'initiative individuelle, de l'autonomie et de la responsabilité par une petite bourgeoisie.

L'analyse qualitative des modalités 8 et 9 de l'item<sup>258</sup> « état des lieux » : « *Repenser la polyvalence et les fonctions sociales des équipements dans les quartiers* » (4,1% et 3,9% du corpus grenoblois) met à jour la réorganisation des secteurs socioculturels et sociosportifs. Sur quatre ans, chaque secteur s'est vu octroyer une thématique en fonction des structures existantes jusqu'à obtenir des pôles éducatifs thématiques que l'on a pu répertorier et reconstruire grâce à l'analyse qualitative des modalités 8 & 9 : « *repenser la polyvalence et les fonctions sociales des équipements dans les quartiers* ; 4.1% et 3.9% du corpus grenoblois). Même si la communication porte sur l'ensemble, trois pôles semblent attirer principalement l'attention de la mairie.



Tout d'abord celui du **secteur 2** regroupant les quartiers du centre ville que l'on pourrait qualifier de secteur historique. Trois établissements coordonnent leurs actions : les MJC Mutualité (musical), Allobroges (global) et la M.P.T St Laurent (petite enfance). La naissance de ce projet porte sur « *une mise en réseau* » (NDG n°45 ; 05/2000 ; p V ; E146) des interventions dont l'objectif est

---

développement des classes moyennes après la guerre en 1945 grâce au déploiement du secteur tertiaire et de la civilisation des loisirs. Joffre Dumazedier, pensionnaire de l'école d'Uriage en décrit les formes qui expliquent en partie l'émergence de Dubedout et de ses politiques éducative et technologique en relation avec les loisirs à Grenoble dans les années 1960 (Cf. Dumazedier, *Vers une civilisation du loisir*, Ed du seuil, Paris, 1962 et que Le Goff rapporte dans ses travaux sur la démocratie post totalitaire.

<sup>258</sup>E129/132/133/134/135/138/140/141/142/143/145/146/149/151/157/161/162/164/166/167/168/172/178/180/191/193/197/210/211/218/221/227/232/236/245/246/250/258/260/268/270/274/275/276/278/294

clairement annoncé : donner du sens aux actions, éviter les concurrences inutiles et un partenariat avec le musée et l'éducation nationale (Rectorat) très proche et le centre communal scientifique des technologies industrielles (CCSTI). Le partenariat s'étend par l'intermédiaire du P.E.L aux établissements scolaires de l'école Notre Dame, du collège et du lycée Stendhal. C'est aussi le cas de l'école Saint Laurent qui par l'intermédiaire d'un C.E.L incorpore le théâtre, les arts plastiques et l'écriture à l'enseignement grâce à une coordination des équipes pédagogiques de l'école et d'animation de la maison pour tous. Dans un second temps vont s'intégrer deux nouvelles structures sportive (le FC2A avec Quartier-foot) et culturelle (la bibliothèque Hauquelin) afin d'obtenir « *un centre d'activité cohérent et complémentaire en plein centre ville* » (NDG n°48, 10/2000, p12 ; E148). La mission de ce nouveau pôle répond à cette offre de guichet avec une globalisation de l'offre et de l'accueil afin de « *répondre au plus près à la demande des enfants et des parents.* » Selon le directeur du service socio-éducatif de la Ville Stéphane Letexier : « *Il était nécessaire de repenser le secteur et ses financements.* " D'où la mise en oeuvre, dès juillet dernier, d'une réforme pour constituer un véritable réseau » (NDG n°44 ; 04/2000, E143). La dénomination du pôle a été déterminée par la proximité du CCSTI qui identifiera la thématique de **pôle culture scientifique au secteur**.



Dans un même temps, un travail similaire est établi au niveau du **secteur 1** avec la M.J.C Parmentier qui « *ambitionne d'étendre son action à tout le secteur* » (NDG n°45 ; 05/2000 ; E145). Le manque de structure à vocation culturelle et sportive de ce secteur oblige néanmoins à construire des partenariats nouveaux. L'innovation va naître dans la création d'un pôle autour de la culture urbaine auquel sera associé un collectif d'associations « *à vocation sportive et de culture urbaine citoyenne* » (NDG n°60 ; 04/2002 ; E232) déjà présent sur le territoire : *D'la balle* et *Cap Berriat*. L'objectif de promotion et de développement de la culture urbaine correspond en tout point au « *projet culturel et urbain* » (sous thèmes 4) du Contrat de ville qui préconise « *un soutien aux besoins des pratiques amateurs (modalité 63, 0.4%), la recherche de la complémentarité des structures (modalité 64, 2.6%) et un travail en commun des acteurs (modalité 65, 5.6%)* ». Il répond ainsi à la politique municipale de Grenoble avec un soutien intercommunal. A la manière des clubs sportifs, un fonctionnement adéquat engendre un financement adéquat, et la mise en place de « *conventions d'intérêt réciproque* » (NDG n°60 ; 04/2002 ; E232) rappelle sensiblement les contrats d'objectif synonymes d'une contractualisation de l'intervention. Ces méthodes managériales investies par l'éducation populaire (M.J.C

Parmentier) et la D.D.J.S (principale partenaire du pôle) sont reproduites dans ces nouveaux équipements prêts à diffuser cette culture du guichet par « des *projets d'animation à l'échelle du secteur 1* » (NDG n°49 ; 11/2000 ; E167). Mais contrairement aux projets des autres secteurs grenoblois, celui-ci adapte particulièrement bien la participation associative à l'élaboration du projet grâce à la population aisée <sup>259</sup> de ce secteur du centre ville. En effet, c'est au bout d'une longue concertation (NDG n°60 ; 04/2002 ; E232) avec la ville que ces associations ont pu déboucher sur un accord qui les intègre au projet et leur permet un fonctionnement proche de l'autogestion. La proximité de la population du secteur avec les caractéristiques sociales de ceux qui l'ont créé ont permis de remplir l'ensemble des prérogatives d'un développement de pratiques culturelles du projet de ville : création artistique, participation, soutien institutionnel, complémentarité des structures et travail en commun des associations pour une autogestion (item : *développement des pratiques culturelles*, 10% du corpus grenoblois). La logique de guichet, mais surtout l'autonomisation des agents soutenus par des partenaires socioculturels ont été intégrées par la population de ce secteur à l'habitus conforme pour l'utilisation des outils offerts par la ville de Grenoble. Cette responsabilisation sur le projet de la culture urbaine marque un désengagement de la commune sur la question de l'insertion au profit d'associations socioculturelles et la D.D.J.S. Ce champ d'intervention sociosportif laissé libre, est investi par les institutions de la Culture (D.R.A.C) et de l'éducation populaire (D.D.J.S) partenaires du Contrat de ville. La reconnaissance de « nouvelles pratiques » d'une part et de « l'intégration sociale » d'autre part structurent ces activités artistiques populaires en les rapprochant de la forme scolaire (M-C Garcia, 2005). Autant d'éléments qui fondent la structuration des disciplines sportives sur un modèle du projet culturel et urbain dans la technique, mais également celui d'un projet éducatif commun dans la pédagogie fidèle à un rapprochement de l'Ecole et de l'éducation populaire.

---

<sup>259</sup> Il attire beaucoup d'étudiants, les 20-24 ans représentent 18,4% du secteur contre 14,5% en moyenne à Grenoble. 9 habitants sur 10 parmi les 18-23 ans sont scolarisés contre moins de 8 sur 10 dans l'ensemble des autres secteurs. Sur 16 384 ménages, 9240 ne comptent qu'une personne soit 1820 de plus qu'en 1990, alors que le nombre des personnes âgées reste stable. Le parc logement est adapté à ce type d'occupation, avec 45% de 1 ou 2 pièces (Grenoble : 38%) 60% du parc de logement a été construit avant 1948. La part de propriétaires est équivalente à celle de l'ensemble de la ville et le taux de logements sociaux est moindre, 9% contre 16%. Parmi la population ayant terminé ses études, 33% déclarent posséder un diplôme supérieur contre 20,5% à Grenoble. Enfin, 38% des actifs sont des cadres. Source : Recensement 1999

**Le secteur 4** se compose quant à lui d'une population mixte de professions intermédiaires et d'employés <sup>260</sup> qui se conçoit par ses limites avec l'ensemble des autres secteurs. Son offre éducative est constituée d'établissements scolaires privés et publics en nombre égal, et possède pas d'infrastructures à vocation communautaire. L'ancienneté des quartiers et les nombreuses friches industrielles qui les composent en font un espace de développement pour l'habitat. Les principaux partenariats sont signés avec le centre régional de documentation pédagogique (C.R.D.P) et l'institut de formation des maîtres (I.U.F.M) afin de construire un pôle éducatif (NDG n°74 ; 09/2003 ; E278). Sa situation centrale dans l'agglomération semble prédisposer l'I.U.F.M à devenir « *le centre de formation* » ou du moins l'institution éducative de référence, et reproduire ainsi par l'habitus professoral de son personnel les valeurs de la petite bourgeoisie (Léger 1983 ; Monin & Cogérino, 2003) au sein de la communauté éducative. La généralisation des I.U.F.M en 1992 et la tentative d'unification de la formation des maîtres introduit une collaboration institutionnelle des enseignants du primaire avec ceux du secondaire qui rompt avec la logique antérieure de séparation des ordres et des parcours de formation. La globalisation du secteur socio-éducatif -« *les équipements du secteur travaillent désormais en réseau* » (NDG n°49 ; 11/2000 ; E169 VE)- et son assimilation par les CEL avec le primaire et le secondaire, vont dans le sens de la construction d'une communauté éducative consacrée par la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989. L'Education Nationale pourrait prendre en charge la formation des futurs enseignants, et pourquoi pas à terme de l'ensemble « des corps de métiers »<sup>261</sup> : éducation spécialisée, prévention, santé, sport, socioculturel, insertion professionnelle... En 1997, F. Charles et J-P Clément (1997, 8) ont pu mettre en évidence l'émergence de nouveaux types de conflits entre les agents du primaire et du secondaire lors de l'harmonisation des formations au sein des I.U.F.M, que l'entrée dans le jeu d'agents du secteur socio-éducatif risque d'exacerber. Les enjeux définis par la PV et « ses besoins d'inventer l'insertion » masquent non seulement les luttes de pouvoir entre ces agents qui quadrillent les réseaux (corps professoral, fédérations de parents d'élèves, éducation populaire, prévention...), mais aussi la

<sup>260</sup> Le secteur 4 compte 318 hectares de superficie soit 17,6 % de la surface de la ville de Grenoble et accueille 31000 habitants environ. Il y a 6 groupes scolaires et 5 écoles privées, 1 collège public et 1 collège privé, 3 lycées publics et 3 lycées privés. Situé en plein cœur de l'agglomération, ce secteur compte une population plus âgée, avec moins d'étudiants que la moyenne de la ville. Sa population active est essentiellement composée de professions intermédiaires et d'employés. La majorité des logements a été construite entre 1949 et 1967 ce qui induit peu de logements sociaux, 7 % contre 16 % pour la moyenne de la ville. *Données Insee 1999*

<sup>261</sup> Cette perspective est renforcée par un probable transfert de la jeunesse vers l'éducation nationale comme avait tenté de le faire J.Chirac en 2002.

manœuvre de la classe politique d'installer les organismes qu'elle a déjà investi aux endroits stratégiques. L'éducation populaire s'inscrit dans ce processus et tente d'obtenir la responsabilité de la formation au sein de ce futur pôle éducatif, et de récupérer celles d'une fonction sociosportive<sup>262</sup>. Les désillusions et les défaillances de « l'école de la réussite » (G.P.V et circulaire n°97-233 du 31-10-1997 relative aux ZEP) soutenues par une participation « des parents-profs » (Barthélémy, 1995) et confortées par une barbarie douce (Le goff, 2003) renforcent l'exclusion de ceux qu'elles sont censées insérer. Ces prérogatives socio-éducatives soutenues par la D.D.J.S (NDG n°74 ; 09/2003 ; E278) sont aux antipodes des objectifs fédéraux poursuivis par les clubs qui laissent la porte de l'insertion par le sport ouverte au secteur socioculturel. La M.J.C Capuche est par ailleurs spécialisée dans la danse, où « *le hip-hop occupe le devant de la scène et rayonne sur toute l'agglomération avec des cours et des ateliers libres, une troupe en résidence et une association de danseurs* » ( NDG n°54 ; 05/2001 ; E198). Ainsi, le secteur quatre, avec son pôle éducatif et son intégration au développement des pratiques culturelles, porte les stigmates d'un réseau qui n'est pas confiné aux portes du secteur, mais au contraire ouvert aux jeunes de Grenoble et même « *issus de l'agglomération entière* » (NDG n°61 ; 05/2002 ; E236 annexe 5).

Les trois derniers secteurs (3-5-6) composent ce que l'on pourrait appeler les quartiers sud ou les quartiers qui ont subi les conséquences de trente ans de « banlieurisation » (H Lefevre 1972) et de regroupement des problèmes sociaux à partir des années 1960.



La restructuration **du secteur 5** est particulièrement intéressante du fait qu'elle englobe la quasi totalité du territoire G.P.V grenoblois. Le caractère sensible des quartiers<sup>263</sup> qui le composent

<sup>262</sup> Le document Jeunesse et sport ([http://www.drdjs-centre.jeunesse-sports.gouv.fr/pdf/drdjs\\_emploi\\_formation\\_2004.pdf](http://www.drdjs-centre.jeunesse-sports.gouv.fr/pdf/drdjs_emploi_formation_2004.pdf)) définit les conditions pour travailler dans le secteur sociosportif. Les diplômes - BAPAAT : Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien (niveau V) et le BPJEPS : Brevet Professionnel Jeunesse Education Populaire et Sport (niveau IV)- et les Organismes de formation- CREPS et FRANCAS- laissent largement présager une prise en main de la formation sociosportive par la DDJS et les organismes qui se réclament de l'éducation populaire.

<sup>263</sup> C'est le plus petit secteur de Grenoble en poids démographique. Il représente 10% de la population grenobloise (Insee 1999). « *La population présente de nombreux signes de fragilités : 29% de taux de chômage de la population active (contre 11.6% pour Grenoble), notamment les jeunes et les populations d'origine étrangère (46% des habitants ont moins de 25 ans, la population d'origine étrangère représente 51.3%). Le problème de la sécurité est crucial du fait de l'agressivité latente ou effective de certains individus ou groupes, d'une importante économie parallèle et de trafics divers, ce qui génère un fort sentiment d'insécurité, principale cause du départ des habitants. Enfin, l'image négative du quartier et son manque d'attractivité se renforcent du fait de la conjonction de ces problèmes et nuit au maintien de la mixité sociale du quartier : demande faible, nouveaux entrants qui sont principalement des ménages vivant des minima sociaux, vacance autour de 8%* ». (Sources DIV 2ème rencontre des GPV/29 janvier 2002 ; visible sur le site [www.i.ville.gouv.fr/div.bib/doc/Dpgren.pdf](http://www.i.ville.gouv.fr/div.bib/doc/Dpgren.pdf) . Le groupement de quartiers Teisseire, Abbaye, Jouhaux, Chatelet est considéré comme une ZUS (loi n°96-987

et l'étendue des aides portées l'opposent par sa composition socioprofessionnelle aux trois premiers secteurs. Enfin, les établissements scolaires (le lycée Argouges et le collège Vercors) appartiennent aux dispositifs R.E.P<sup>264</sup> et répondent par ce critère à l'ensemble des modalités du G.P.V. Pour les M.J.C du secteur 5 (Abbaye, Jouhaux, Teisseire), on parle dans un premier temps « *d'une nouvelle ère [...] il faut qu'il y ait une mutualisation des moyens et une complémentarité des actions, sans quoi nous ne pourrions être en phase, ni avec l'environnement, ni avec le public. (Linda Cherchari, responsable de la M.J.C Teisseire)* » (NDG n°49 ; 11/2000 ; E172). La responsable parle d'une réduction d'effectif et de proximité des jeunes avec les infrastructures comme une nécessaire adaptation des pouvoirs publics à leurs besoins, sans avancer le moindre changement porteur d'innovation. Des trois MJC du secteur, il n'en restera qu'une<sup>265</sup> : la M.J.C Abbaye rénovée. Un nouveau réseau est né, avec à terme des actions coordonnées et toujours cette logique de guichet autour d'une offre centralisée. Mais trois mois plus tard « l'innovation » continue, le journal informe que : « *Des réunions régulières, pilotées par la ville, sont organisées dans le secteur dans le but de rassembler les équipements et mettre en œuvre des projets collectifs* » (NDG n°51, 02/2001 ; E178 annexe 5). Ce site considéré comme pilote et « opérationnel » depuis le printemps 2000, tout comme l'avait été le laboratoire social de la Villeneuve en 1965, répond aux besoins de « *solidarité* » et « *d'une meilleure lisibilité des actions sur le quartier* » (E178 ; annexe 5) prônées par la PV. Ce pôle éducatif se compose d'intervenants de tous les horizons : *les centres sociaux, le foyer des jeunes et la maison de l'enfance Bajatière, la MJC, la bibliothèque Abbaye-Jouhaux, l'antenne de mairie et le CODASE*. La lisibilité de cette opération se résume à un assemblage de services municipaux enchevêtrés dans deux secteurs (4&5), sous la conduite d'un chef de projet formé à la PV (chef mission DSU) et chargé de la vie associative et de la jeunesse. Ce relais entre l'Etat et la commune, à la double casquette socioéducative, ne peut que renforcer la place des agents de l'éducation populaire comme référents éducatifs. Enfin la zone G.P.V étend ce nouveau centre d'action sociale jusqu'au quartier Malherbe (secteur 6) aux caractéristiques sociales équivalentes. La raison de l'agrandissement est équivoque, l'élue du secteur 5 explique : « *Il faut maintenir dans un premier temps une offre d'activités à proximité. Mais proposer du loisir ne suffit plus, il faut*

---

du 14/11/96, décrets 96-1156 et 96-1157 du 26/12/96, décret n°2000-796 du 24/08/00, décrets n°2001-253 et 254 du 26/03/01).

<sup>264</sup> Sources académie de Grenoble, réf. DPM3/CeC/n°2005-20

<sup>265</sup> Un bon culturel pour la ville notamment par le développement des maisons des jeunes (de deux en 1965, elles sont passées à une douzaine). Quarante ans plus tard, pour une population plus importante, seulement huit MJC à l'offre généraliste résident physiquement sur le territoire grenoblois. Secteur 1 (1), secteur 2 (1), secteur 3 (2), secteur 4 (1) secteur 5(1) secteur 6 (2), la MJC Mutualité (secteur 1) étant totalement allouée aux pratiques musicales

*aussi offrir de l'accompagnement de projets, de la formation, etc...»* (NDG n°56 ; 12/2001, E210). L'innovation sociale s'explique dans la force de ce projet à créer des partenariats autour du caractère sensible de la population (quartier du GPV Malherbe Abbaye), et de ne plus s'arrêter à « l'aspect occupationnel », mais construire avec les jeunes un parcours éducatif et professionnel. Ces quartiers accèdent à l'insertion de guichet, grâce à la restructuration insufflée par le G.P.V, et ce rassemblement des classes populaires reproduit à terme la stigmatisation des D.S.Q. Cette forme de « mixité sociale » grenobloise et d'extension du territoire correspond à l'utilisation maximale des subventions de la PV au détriment « d'une réintégration des territoires ». La création de projets communs avec M.J.C des Roseaux à S.M.H<sup>266</sup> prolonge l'action dans ce sens<sup>267</sup>, plus qu'une ouverture vers les infrastructures du centre ville. On n'associe plus le musée ou le C.C.S.T.I comme pour le secteur 2, mais le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance (C.C.P.D) et le C.O.D.A.S.E, et les axes de travail s'orientent vers : « *une action forte à destination de la jeunesse avec l'aide d'une personne spécialement affectée sur les quartiers Teisseire et Jouhaux, en cours de recrutement; la mobilisation des habitants en terme d'éducation et l'amélioration du cadre de vie avec le réaménagement du quartier* (J-P Motte, adjoint à la PV ; NDG HS ; 04/2001 ; E214 annexe 5). Les mêmes méthodes sont appliquées, mais l'absence de partenaires « attractifs » sur le secteur GPV montre l'illusion d'une mixité sociale. Faute de solutions novatrices, les pouvoirs locaux reconduisent les agents « de manière cohérente » au sein d'un nouveau réseau socio-éducatif et laissent l'initiative à la population pour trouver les solutions : « *la structure a pris le temps nécessaire pour affûter son nouvel outil. Une grande enquête réalisée au cours de l'année 2001 a encouragé les habitants à se mobiliser autour des objectifs de la MJC (Abbaye-Jouhaux).* » Une initiative bien entendu « *accueillie très favorablement par l'adjoint au Développement culturel et solidaire C. Guitart (président de PEC)*» (NDG n°67 ; 12/2002, E252). La stratégie de l'éducation populaire persiste en parlant d'une conquête de « *nouveaux territoires et de partenaires* » (NDG n°67 ; 12/2002 ; E252) pour la M.J.C Abbaye, mais cette fois-ci hors du G.P.V. Les partenariats ne font pas émerger l'identité d'un pôle pour ce secteur. Aucun établissement n'a permis de faire le lien avec une thématique, si ce n'est la future plaine des sports qui est l'élément structurant commun aux quartiers du G.P.V. Ainsi au fil des articles,

---

<sup>266</sup> "Cette mutualisation permet à la fois de produire plus d'idées et de réunir plus de moyens", se félicite le directeur de la M.J.C Abbaye Eric Laigneau. (NDG n°67 ; 12/2002 ; E252)

<sup>267</sup> Les propositions de coopération et de partenariat sont multiples entre les structures des deux villes, et toujours dans le cadre du GPV : NDG n°54, 10/2001 ; n°55, 11/2001 ; HS, 04/2001 et n°67 ; 12/2002. La concurrence entre les deux villes sur le grand stade correspond à une disparition de ceux-ci.

se dévoile une action autour du sport et plus particulièrement du football avec la mise en place du projet socio-éducatif « *football et quartiers* » (NDG n°51 ; 02/2001 ; E178 annexe 5).



Les deux derniers secteurs présentent une dynamique beaucoup moins accentuée en nombre d'articles et de codages traitant des restructurations. En effet, le **secteur 3** ne possède que cinq articles codés. Le principal élément concerne le regroupement des deux collèges du secteur sud-est, Ampère (classé REP)<sup>268</sup> et Eaux-Clares et la construction du Pôle Culture Sport Jeunesse « *qui devrait profiter à la communauté éducative et aux élèves, comme à l'ensemble des habitants du secteur, et apporter de la cohérence à la restructuration de l'Îlot* » (NDG n°75, octobre 2003, E285). Le projet répond au cahier des charges du G.P.V sans y appartenir en mutualisant les infrastructures et les agents de la communauté éducative par le pôle. De ce fait, la M.P.T Mistral est pressentie pour s'occuper de la culture mais aussi du sport qui devient l'apanage d'une nouvelle offre très attractive auprès des jeunes, notamment grâce au rapprochement avec le club de foot depuis une dizaine d'années. Cette initiative renforce sa place dans l'offre dédiée à la jeunesse sensible, et l'introduit pour la première fois sur le terrain des clubs en transformant la logique éthique-intégrative qui les caractérise en logique sociosportive. La conception de Quartier-foot lui permet par ailleurs de légitimer son action dans cette direction, et de prendre la place de ces clubs de quartier abandonnés à leur sort par la mairie. L'occasion est trop belle pour recourir au discours emphatique et nier par la rhétorique habituelle les luttes pour la définition du sport au sein d'un dispositif coordonné par un E.T.A.P.S : « *celui d'un bon équilibre sociosportif dans le quartier Mistral. La M.P.T et le Mistral F.C travaillaient en harmonie, si bien que les activités des deux structures permettaient de rassembler les jeunes autour d'un même projet sportif. La municipalité a cherché à mettre en place les mêmes conditions pour que les clubs fonctionnent de façon coordonnée avec les établissements socioculturels. "Tous les clubs avaient les mêmes ingrédients de base. Alors pourquoi ne pas créer une action commune pour coordonner leur développement ?" Pierre Dupupet.* » (NDG n°70 ; 02/2003 ; E285). La pauvreté de ces quartiers, à majorité d'immigrés italiens et magrébins, situés en bordure de rocade (Mistral appartient au dispositif européen Programme d'Initiative Communautaire PIC URBAN), considère néanmoins les actions européennes de la PV qui consistent à construire

<sup>268</sup> Le quartier Mistral est considéré comme une ZUS (loi n°96-987 du 14/11/96, décrets 96-1156 et 96-1157 du 26/12/96, décret n°2000-796 du 24/08/00, décrets n°2001-253 et 254 du 26/03/01).

des pôles autour des infrastructures intégrantes<sup>269</sup>. Mais encore une fois, construits dans les années 1960-70, ces quartiers ne peuvent s'octroyer aucune identité valorisante faute d'en avoir les moyens, et Grenoble a recours au sport et la culture comme moyen d'insertion des ces jeunes. Encore une fois, le mécanisme de déstigmatisation des quartiers sensibles les rend plus vulnérables dans le sens où la pauvreté structurelle leurs octroie la culture et le sport. Le pôle aura une action coordonnée avec la communauté éducative du secteur et pourra s'appuyer sur la MJC Anatole France qui a tissé son partenariat de façon tout à fait étonnante : autour de l'expression des cultures urbaines ! (NDG n°55 ; 11/2001 ; E203). Par contre, il est important de remarquer que la MJC des Eaux Claires n'apparaît qu'occasionnellement dans le corpus, et que son contenu n'est en rien détaillé, comme si sa disparition était engagée par le doublon qu'elle forme avec la M.P.T Mistral et la M.J.C Anatole France sur le même secteur et par l'offre de la MJC Capuche sur le secteur 4. (NDG n°53, 07/2001 ; E194)



Enfin, le **secteur 6** de la Villeneuve est intéressant à plusieurs égards. Le passé « innovateur » de ce laboratoire a laissé des traces<sup>270</sup> par la densité de son réseau socio-éducatif. La précarisation du salariat a touché ce secteur pour en faire une banlieue à 49% de logement social qui néanmoins profite d'infrastructures importantes héritées de la période Dubedout. La population a par contre évolué, et la mixité sociale des années 1970 n'a pu empêcher l'exode des classes moyennes. L'existence au préalable d'un réseau socioéducatif gomme les besoins de regroupements, mais la crise de l'offre socioculturelle a fait éclore des manques essentiellement sportifs plus attractifs auprès des jeunes. Les deux M.J.C (Villeneuve et Prémol) utilisent la participation pour investir et contrôler l'offre sociosportive. Ainsi la construction d'un playground est concrétisée par la cellule municipale *Sport et Quartier* (services des sports et vie associative) sous « l'initiative de la M.J.C Villeneuve »

<sup>269</sup> Ces dispositifs prennent en considération des zones de l'Union Européenne en déficits structurel, économique et social et mobilisent des fonds pour la politique de la ville. Ce sont des sortes de G.P.V à l'échelle communautaire. (sources site du ministère de la ville, 2006)

<sup>270</sup> 4 quartiers : Vigny, Musset, Village Olympique, Villeneuve, 22 000 habitants, 20 Ecoles du premier degré, 4 Collèges publics dont un classé REP (sources Académie de Grenoble, op. cit.), 3 Instituts Universitaires, 1 Ecole d'architecture, 2 Centres de santé, 3 Centres sociaux, 4 Bibliothèques, 3 Equipements culturels, 1 Maison de la Justice et du Droit, 2 Résidences Personnes Agées, 8 Equipements Petite Enfance, 2 Maisons de l'Enfance, 1 Maison des Habitants, 1 Maison de Quartier "Patio", 1 Centre de Loisirs et de Culture, 2 MJC, 8 Equipements sportifs, 1 Point d'Information Multiservices PIMS, 1 Antenne Mairie, 1 Bureau de Police, 150 associations dans tous les domaines Le Secteur 6 représente 14 % de la population grenobloise. 29 % des habitants ont moins de 20 ans. 43 % des ménages sont des familles nombreuses. La population active est composée d'employés et de professions intermédiaires - 58 % - et de cadres : 16 %. 49% du parc de logement est composé de logements sociaux. *Données Insee 1999*. Le groupement de quartiers Village olympique, Villeneuve, Baladins est considéré comme une ZUS (loi n°96-987 du 14/11/96, décrets 96-1156 et 96-1157 du 26/12/96, décret n°2000-796 du 24/08/00, décrets n°2001-253 et 254 du 26/03/01).

(NDG n°44 ; 04/2000 ; E141). De même un terrain sportif multiactivités dont le mode d'utilisation a été laissé à l'appréciation d'un comité d'animation créé spécialement pour l'occasion : « *composé de membres de l'Union de quartier, de l'U.S.V.O (football), de l'A.S.J.V.O (multisports), de la MJC Prémol, du C.O.D.A.S.E, de représentants d'enfants du collège et des écoles, de jeunes en association et non-organisés* » (NDG n°47 ; 07/2000 ; E182). La tradition d'innovation s'exprime par un réseau d'agents prédisposés à employer les valeurs d'une gauche moderniste « *symptomatique d'un vide culturel et politique que son activisme communicationnel ne parvient pas à combler* » (Le Goff 2003, 88).

La traduction qui s'est effectuée dans les pratiques culturelles populaires (Garcia 2005), risque de se reproduire au sein des pratiques sportives populaires par la construction de ces réseaux éducatifs dominés par les représentants de la petite bourgeoisie. Ce mécanisme politico-éducatif déjà repérable sous Dubedout (Gilman et Rizzardo), se reconstruit avec le retour de la gauche en 1995 par l'intermédiaire d'un même type d'élus. Le capital politique offert aux trois principaux adjoints<sup>271</sup> liés à la politique socio-éducative ne laisse pas présager le contraire, et impose même une fonction sociosportive bâtie pour l'éducation populaire. Comme nous avons pu le voir sur l'ensemble de la commune, le sport est au fur et à mesure investi, et les élus donnent une place importante aux M.J.C pour redorer son blason. La politique sportive est aujourd'hui imprégnée des valeurs d'une gauche moderniste avec : « *l'autonomisation des jeunes pour leur permettre, à partir de 18 ans, de concevoir et réaliser des projets que nous soutenons financièrement* », et « *des activités sportives estivales qui peuvent relayer le travail des MJC et centres socioculturels* » (Pilaud, NDG n°73, 07/2003, p22-23; E268). Les clubs de quartier dominés subissent les méthodes de l'éducation populaire, et dans un autre sens, le haut niveau (GF38) leurs impose de poursuivre leur logique éthique-intégrative de détection. Cette position montre à quel point le discours municipal nie les luttes en exhibant l'illusion d'un pouvoir sportif insertionnel traduit par les élus et ses relais. L'enjeu de cette exploitation et son approbation par les plus démunis, est de faire valoir l'amalgame entre le sport professionnel et amateur par l'intermédiaire de « Quartier-foot » : « *Nous (président de U.S.V.O club de foot du village olympique secteur 6) avons désormais un rôle d'insertion. Nous travaillons en lien avec l'antenne du CODASE et en partenariat avec la Maison de l'Enfance Prémol. Nous participons aux réunions du Conseil local et communal de prévention de la délinquance*», ainsi que de la formation à la

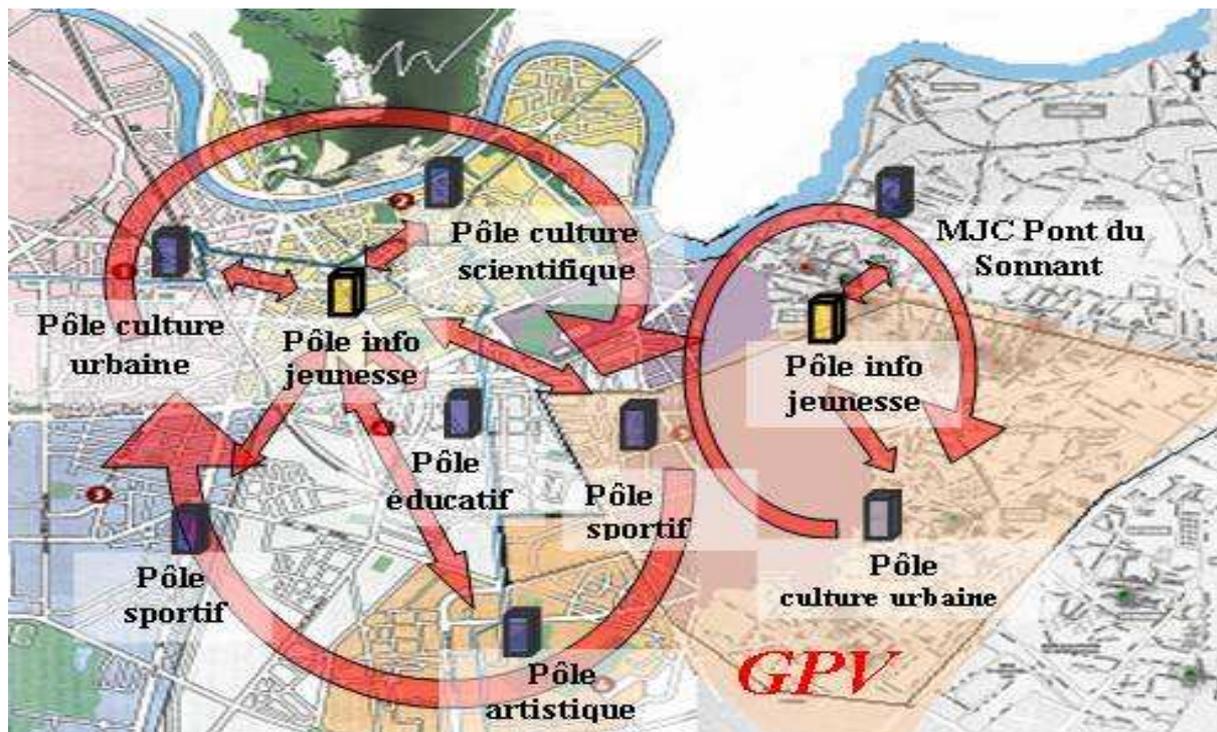
---

<sup>271</sup> Cecil Guitart (P.E.C), adjoint au développement culturel solidaire, scientifique et industriel, S. Bouzaïne adjoint au développement sociosportif (éducateur à la MJC Villeneuve) et A Pilaud adjoint au sport (ex éducateur à la MJC Villeneuve) , proviennent tous les trois de l'éducation populaire.

compétition dans son partenariat avec le GF38 : « *Nous avons cinq à six départs par an pour le GF 38* » (NDG n°51 ; 02/2001 ; E182). Les dispositions des élus sont à peine voilées dans leur tribune du journal municipal quand ils parlent « *d'une délégation sociosportive à la charnière du socioculturel et du sport confiée à Sadok Bouzaienne, d'un lien permanent qui manquait entre le sport d'élite (professionnel) et le sport de masse (amateur). En effet les associations socioculturelles jouent un rôle d'amorce important entre les enfants, les jeunes et les clubs. Pour consolider ce lien il était indispensable de le rendre plus visible.* » (Tribune ; Du sport pour tous ! par C. Guitart et S. Bouzaiène, pour les élus de GO Citoyenneté, juillet 2003 NDG n°73 p27 ; E270).

La politique municipale introduit le sport dans une espèce de nébuleuse sociale sans en distinguer les fonctions ni les représentations que les différents agents s'en font. Elle masque sous couvert d'insertion une politique vide de contenu qui projette d'innover en réunissant le sport de haut niveau et amateur et en plaçant l'éducation populaire comme ciment des partis. La gauche grenobloise articule le sport au libéralisme économique comme elle l'a fait pour l'ensemble de sa politique (Le Goff 2003, 88) et offre aux entreprises une légitimation dans le domaine de l'insertion faute de ressources suffisantes pour s'y opposer efficacement. La PV propose d'accéder aux grands principes et valeurs modernistes (participation, autonomisation) de la logique de guichet. Ils servent alors à couvrir un opportunisme qui cède aux pressions libérales et gère tant bien que mal une situation paraissant immaîtrisable.

La carte ci-dessous fait état des restructurations programmées et de la création du réseau éducatif intercommunal reconstruit à partir du travail précédent.



Carte 1: Le réseau des communautés éducatives de Grenoble et SMH

*b) Les établissements d'éducation populaire et le corps professoral au centre des réseaux éducatifs*

Le G.P.V et la PV sont le tremplin de la « tradition d'innovation ». Ils ouvrent les portes de l'insertion aux francs et franches camarades (FRANCA), M.J.C, M.P.T et P.E.C... Ainsi la co-éducation et l'éducation globalisée leurs offrent la possibilité de réinvestir une communauté éducative où professeurs du primaire et du secondaire, animateurs socioculturels, agents de prévention et entreprises sont appelés à travailler en équipe et à être polyvalents comme le rappellent « *les besoins des jeunes générations* ». Il convient de replacer l'innovation que représente l'école ouverte dans le contexte de l'évolution du système d'enseignement français. En proposant leurs créations, les francs et franches camarades apparaissent en 1968 comme un mouvement pédagogique d'avant garde (Monin 1997). Cependant ce thème de l'ouverture de l'école, dominant dans la réflexion pédagogique des années 1970, ne constituait déjà pas une nouveauté radicale lors du laboratoire social de la Villeneuve. Il était plutôt l'aboutissement d'une longue évolution des conceptions pédagogiques que l'on retrouve formulées dans les Instructions Officielles (1887, 1923, 1969) jalonnant l'histoire de l'école primaire<sup>272</sup>. Cette innovation doit permettre une meilleure

<sup>272</sup> « Les instructions officielles de 1887 comme les définitions des contenus et des méthodes les plus à même de préparer à la vie qui serait la leur. Elles concilient la visée utilitaire de la culture primaire avec des formes d'enseignement qui préconisent le développement d'une intelligence ouverte, l'individualisation de la relation

unification de l'enseignement (plan de réforme dit Langevin-Wallon en 1947) et une éducation globale porteuse des valeurs d'une école-loisirs (Monin 1997) où la communauté éducative devient le conseiller du jeune en sollicitant chez lui initiative et responsabilité propre à la petite bourgeoisie. Deux grands changements montrent la globalisation de l'offre éducative par le G.P.V et sa conception autour de l'école et ses partenaires sous la forme du P.E.L. Si le premier sous thème « *Cohérence dans les différentes formes d'intervention éducative* » (44,4% du corpus) exprime principalement l'élaboration des réseaux et leur territorialisation, le second « *Améliorer et développer l'offre d'éducation de tous les ages* » (19,7% du corpus) montre à quel point l'innovation se déploie des établissements scolaires vers une collaboration avec des intervenants extérieurs pour la réussite du parcours éducatif<sup>273</sup>. L'importance de l'habitus professoral sur les dispositions induites par le flou de la PV laisse l'initiative d'inventer l'insertion par le sport à son relais socioéducatif : les établissements se réclamant de l'éducation populaire. Enfin l'insertion professionnelle par « *l'accès à l'autonomie par l'emploi* » (9,7% du corpus) renforce le sentiment que l'entreprise n'est plus seulement reconnue comme productrice de richesses, mais devient un nouveau pôle de légitimité sociale, un modèle pour l'ensemble des activités sociales (Le Goff 2003, 89).

La logique de guichet met tout d'abord en avant le personnel comme prestataire de service<sup>274</sup>, et l'ouverture de l'école place les professeurs dans une position dominante face aux animateurs auxquels ils assignent une compétence technique (Monin 1997) ou du moins les actions bien moins valorisées de l'insertion. Le territoire est important pour dévoiler une réorganisation à l'identique et une cohérence à l'échelle de l'agglomération. La zone de recrutement des pôles thématiques se calque sur celle des collèges et lycées afin d'harmoniser les actions de la communauté éducative. Ceci se traduit par une centralisation des demandes au niveau des pôles et du Pôle info jeunesse (P.I.J), et une orientation des jeunes vers « les prestataires de service » que sont devenus les clubs, les associations, les M.J.C dans l'extrascolaire, et le service des sports dans le scolaire, le péri et l'extra-scolaire (voir colonne

---

*pédagogique, l'incitation à la découverte de ce que l'élève doit acquérir et retenir. Elles définissent une éducation globale (intellectuelle physique et morale) susceptible de former un individu autonome et libre, capable de décider de son avenir. Cette confiance déclarée en l'homme, en ses forces morales n'est pas sans rappeler certains aspects de la pensée positiviste et de l'éthique protestante.* » Monin, 1997

<sup>273</sup> Les items « *Développer l'attractivité des établissements scolaires* » ; « *Lutter contre l'échec scolaire* » ; « *Mieux faire connaître et circuler les projets et innovation dans les établissements scolaires* » ; « *Ecole de la deuxième chance* » qui composent 17% des 19,7% du corpus « *d'Améliorer et développer l'offre d'éducation de tous les ages* » montre la position hégémonique du corps professoral dans la communauté éducative.

<sup>274</sup> N Monin (1997), montre que les francs et franchises camarades s'imposent entre 1954-1958 comme des spécialistes des loisirs courts de l'enfant (en opposition avec les colonies de vacances ) et trouvent un créneau jusque là inexploité dans le périscolaire. « *il s'acheminent vers une nouvelle vocation, celle de prestataire de services* »

période annexe 5). L'ensemble des acteurs intervenant dans l'aménagement du temps de l'enfant ne peut plus rester en dehors des dispositifs en place (C.E.L, P.E.L, Pôles), de peur de disparaître de la liste des partenaires au profit des inscrits et de rendre bancals les contrats d'objectif passés avec les collectivités locales. La centralisation des demandes change le rôle des animateurs dans la mesure où l'accueil est devenu un service à part entière : « *Sassia, quant à elle, animera prochainement le P.I.J. Dans cette perspective, elle travaille à préparer le terrain, à se former, à créer un réseau avec les différents partenaires locaux, tels que M.J.C, C.I.O, lycées, universités, services municipaux...* » (SMH mensuel n°227, mars 2001 ; E32). Plusieurs références illustrent cette représentation, et après l'hôtesse d'accueil du P.I.J, c'est au tour des agents de prévention de prouver leur flexibilité au travail : *accompagnement scolaire, liens avec les familles, rapports avec la mission locale, animation sportive avec le centre de loisirs jeunes de la police, associations d'insertion, services de la ville, collaboration avec les différents intervenants sur les quartiers, les animations culturelles et sportives des MJC* (SMH mensuel n°248, fev 2003 ; dossier éducation E87 à E 91). L'exemple de ces animateurs montre les multicompetences dont ils doivent faire preuve pour exercer. L'idée de la réalisation d'une unité de lieux et le recours aux méthodes de l'école ouverte commence à imprégner l'ensemble des communes. Au fur et à mesure, tous les agents partenaires (prévention, insertion, sport, culture ...) intériorisent l'habitus professoral et les valeurs chrétiennes portées par P.E.C, les M.J.C et les FRANCA propres à définir un projet pédagogique selon lequel il convient d'associer l'école, la vie familiale, le temps de loisirs et maintenant l'entreprise dans une même action éducative. La formation des « coéducateurs » évolue également, notamment dans le programme qui initie la nouvelle génération : « *législation, normes d'encadrement, montage de projet, protection des mineurs, pédagogie, psychologie de l'enfant, politique de la ville* » (NDG n°44, avril 2000 ; E143). Le caractère psychologique de la formation pousse les intervenants à devenir des conseillers sollicitant l'initiative et la responsabilité de l'apprenant, créant ainsi la démarche pédagogique des cercles concentriques du P.E.L avec l'enfant et la famille au centre du système. Une représentation qui rappelle un projet d'orientation soumis par les FRANCA à E. Faure en 1969 selon lequel la dimension éducative des loisirs adhère aux théories fonctionnalistes selon lesquelles les activités physiques correspondent à des fonctions sociales de « délassement physique », de « dépassement de soi » et de « divertissement » (Dumazedier 1977) et aux valeurs culturelles du nouvel « homo-socius » selon les termes de Joffre Dumazedier (1962).

L'influence de l'école d'Uriage sur les FRANCA et PEC<sup>275</sup> s'incarne en 2000 par la participation de la D.D.J.S dans le contrat de ville, et prédispose ces agents à y diffuser les valeurs familières à des élites (Mounier, Caceres, Dumazedier, Beuve-Mery) et l'habitus de la classe politique grenobloise (Gilman, Rizzardo sous Dubedout, puis Guitart, Pilaud, Bouzaine sous Destot). La stratégie est double, c'est d'abord une classe politique de gauche (Tissot, 2005b) qui par le principe de subsidiarité traverse les échelons institutionnels avec Dubedout et Schwartz pour créer le ministère de la ville (1988) et créer les conditions d'existence d'une politique éducative en légiférant (Loi d'orientation Jospin 1989). Puis l'intercommunalité - domaine d'application de la PV- transmet ces méthodes managériales et laisse un flou afin de pouvoir réinvestir « ces ou ses » agents de l'innovation. La transversalité des politiques modernes permet de répercuter dans l'ensemble des domaines les idées force de l'école des cadres d'Uriage qui « *essayaient d'incarner un style de vie nouveau où l'alternance des activités physiques et intellectuelles allaient de pair* » (Cacérés 1964, 135). Ceci se traduit dans le domaine économique par l'habitus P.N.B de la gauche qui prône une alternance du travail et des loisirs notamment par la mission montagne, et dans le domaine éducatif par une alternance école loisirs pris en charge par la communauté éducative. La transversalité des activités influe également sur leur formation où la spécialisation socioculturelle ou sportive est gommée au profit d'une polyvalence éducative. « *Il faut aussi acquérir une polyvalence sur différents aspects d'activités manuelles et sportives* » (NDG n°44, avril 2000 ; E143). Cette compétence devrait permettre -encore une fois- une meilleure unification de l'enseignement et une éducation globale déjà recherchée en 1947 par la réforme Langevin-Wallon. Les agents doivent néanmoins incorporer dans leur travail une flexibilité maximale pour leur permettre d'intervenir dans tous les secteurs, et éviter ainsi les dysfonctionnements d'une spécialisation accrue du système précédent. La PV et son volet de l'innovation sociale, couplé à l'attractivité économique des territoires défavorisés, caractérise un habitus devenu lui aussi flexible propre à la modernisation des dispositifs d'insertion portés par la gauche à la fin des années 1970.

La transversalité des actions dans le secteur jeunesse donne également un aperçu des partenariats qui se structurent autour d'une prise en charge de la jeunesse. Outre les rapprochements physiques des établissements qui ont donné leurs noms aux pôles, c'est la

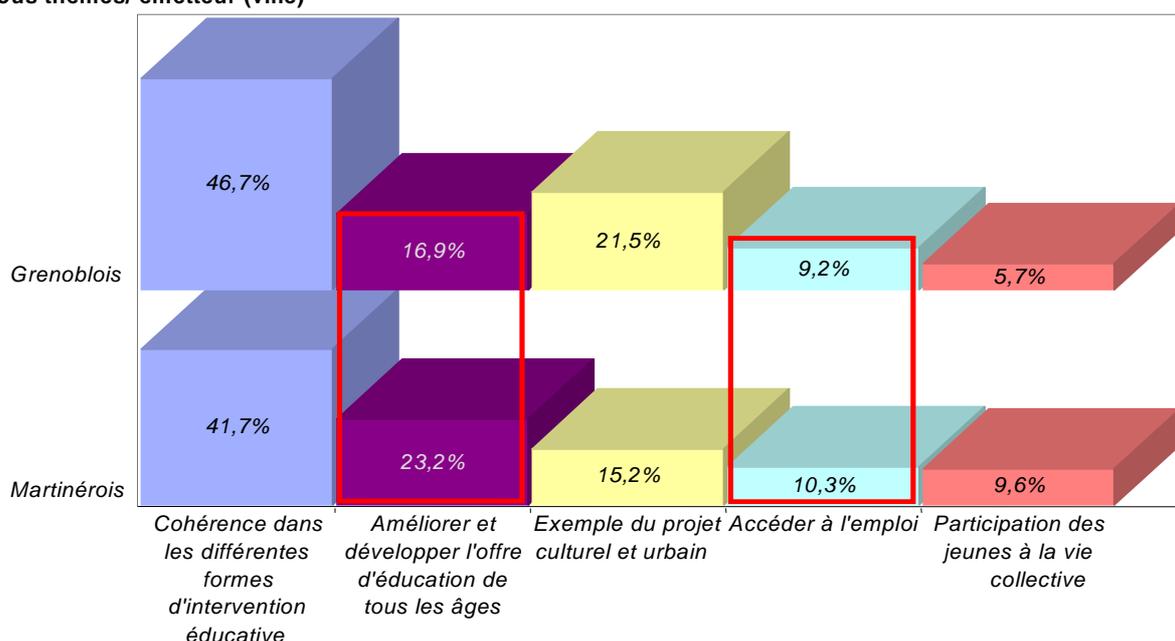
---

<sup>275</sup>Certains des fondateurs des FRANCA ont fréquenté, entre 1940 et 1942, l'école d'Uriage dirigée par P. Dunoyer de Ségonzac chargé par le gouvernement d'encadrer la jeunesse de France et de former des hommes et des chefs (Delestre 1989) note 3 Monin (1997). De plus comme nous avons pu le mettre à jour dans le cadre théorique P.E.C est un organisme de formation d'éducation populaire qui puise ses racines au sein même de l'école, et transmet par ailleurs cet habitus professoral.

nature des institutions qu'il est intéressant de mettre en avant. Maintenant l'intervention auprès des jeunes combine des secteurs qu'il n'était pas coutume de voir intégrer directement aux projets. L'inventaire des acteurs a pu être déterminé par une relecture des modalités du sous-thème (th I ss th B) « améliorer et développer l'offre d'éducation de tous les âges. » qui représente le deuxième sous-thème à SMH (23.2% tab 21) et le troisième (16.9% tab 21) à Grenoble.

**Tableau 21 : Répartition des sous thèmes à SMH et Grenoble.**

Sous thèmes/ émetteur (ville)



S=1660 ; Khi2=28.2 DDL=4 P=0,001 (Très significatif) ; (pourcentage ligne)

Ce sous thème montre la prédominance de l'Education Nationale par les liens qu'elle construit avec ses partenaires. Le métier d'enseignant est situé par Bourdieu et Passeron (1970), et Chapoulié (1987) dans une position intermédiaire de la hiérarchie sociale. Elle le prédispose à perpétuer l'ordre en lui offrant la référence culturelle et les valeurs de la bourgeoisie tout en l'assignant à une place d'exécution (Monin 1999). Cette même hiérarchie engage les professeurs à garder leur statut face à l'arrivée dans ces réseaux d'un personnel qu'ils installent dans une position de dominé en lui assignant des tâches techniques. Mais elle condamne également les jeunes des quartiers déshérités à devenir des objets de lutte pour la reconnaissance de ces derniers. Les modalités qui constituent ces items placent les établissements scolaires au centre du système et éloignent au fur et à mesure que l'on s'écarte

« d'un public scolarisé » les partenaires de l'insertion. Ainsi l'université pour les adultes<sup>276</sup> (moda 39, 37 et 36) les lycées, collèges, et écoles pour les plus jeunes (modalité 14 à 34 ; 17% du corpus) sont les points d'encrage des intervenants du péri et extra scolaire. Le système scolaire centralise les besoins des jeunes et s'ouvre aux besoins des jeunes générations en accueillant les agents de prévention (modalité 18, 2.4% du corpus<sup>277</sup>) ou des associations qui œuvrent pour un soutien éducatif et scolaire (modalité 21 ; 0,8% du corpus<sup>278</sup>) en dehors de l'école (modalité 34 ; 0,5%<sup>279</sup>). Le relais est pris principalement par les M.J.C à S.M.H et les centres sociaux, M.J.C, M.P.T, et le C.O.D.A.S.E à Grenoble, qui ont pour charge de récupérer et de réinsérer les jeunes exclus du système scolaire. Les moyens offerts par le gouvernement pour ces jeunes des quartiers sensibles sont aussi un moyen de subsistance pour les associations qui arrivent à s'en emparer. Sur les six années, les fonds débloqués par l'Etat et les collectivités territoriales pour la communauté éducative du GPV avoisinent le milliard de francs et deviennent aussi un enjeu d'appropriation (SMH mensuel, N°225, 01/2001 ; E28).

L'incapacité à enrayer les phénomènes d'exclusion, liés aussi bien à l'échec scolaire qu'au chômage contraint les responsables politiques de gauche à articuler leurs actions au libéralisme économique. C'est pourquoi le deuxième thème apparaît et place l'accès à l'emploi comme une priorité, opérant du même coup un croisement entre les thèmes de l'autonomie, de la responsabilité, de l'autogestion, et ceux du management participatif lié au projet d'entreprise (Le Goff 2003, 90). L'accès à l'autonomie dans le G.P.V (ThII) légitime l'entreprise comme un « système éducatif » qui pourrait servir de modèle à l'école, ou encore comme le vecteur d'un nouveau projet de société (Le Goff 2003, 90). Les modalités 44 (4.6% du corpus) et 47 (0.7%) du G.P.V reconduisent les notions de partenariats et de participation des jeunes avec l'entreprise et prolongent une idéologie de gauche. L. Fabius en 1984 faisait la promotion d'une entreprise qui devient « *responsable de la modernisation* » et P.Quilès (1985, 68) parlait quant à lui *d'aggiornamento* sur ce sujet. Le sport est alors l'objet de toute les convoitises car il représente à la fois un support attractif pour les jeunes des quartiers populaires dans sa fonction socio-éducative (modalité 24, 4.8%), mais également une ouverture vers l'entreprise par les clubs professionnels. Ainsi le service des sports participe lors du forum des associations à la promotion des valeurs hygiéniques, c'est à dire une

---

<sup>276</sup> Peu codé car nous avons ciblé les articles qui prenaient en compte la catégorie d'âge (6-21 ans)

<sup>277</sup> E4/6/31/52/53/66/75/87/88/89/90/91/100/106/109/111/118/154/156/159/165/196/210/214/215/224/231/244/247/252/263/272/280/289

<sup>278</sup> E53/76/90/102/165/166/170/199/214/215/235/278

<sup>279</sup> E19/28/76/154/247/263/276/277

alternative à la culture qu'il occupait déjà sous l'école d'Uriage : « *En avril 2002, un Forum sport et santé voyait le jour à Saint-Martin-d'Hères. L'aboutissement de plusieurs années de travail : " Tout a commencé dans la relation mise en place depuis un certain nombre d'années, entre le secteur animations sportives et le service hygiène santé de la Ville", explique Hassan Zouihig, responsable du secteur animation du Pôle jeunesse* » (SMH mensuel n°250, avril 2003, E100). Le responsable appartient au service jeunesse, tout en proposant des activités sportives pour une mission éducative sur les bienfaits d'une pratique hygiénique. Néanmoins, la nature des partenariats en dit long sur les intentions des villes dans l'utilisation des associations sportives dans ses réseaux. Les choix des pratiques et la politique sportive structurent et limitent son utilisation. En effet les C.H.A martinéroises proposent des pratiques amateurs (judo, escrime, water-polo) qui ne laissent que très peu d'espoir aux jeunes d'en vivre plus tard, ce qui renforce l'équilibre sport-études d'autant plus qu'un partenariat est passé avec des entreprises privées (Campenon Bernard) pour leur reconversion professionnelle (SMH mensuel n°246, 12/2002). A Grenoble, le sport touche le haut niveau et le sport amateur de manière indéfinie grâce au projet Quartier-foot. Il peut prendre des formes variées et rappelle la stratégie en place qui consiste à combler les incapacités des gouvernements à résorber les problèmes des banlieues. Le sport professionnel est alors appelé à la rescousse pour insérer ces jeunes, comme l'entreprise est censée trouver le remède à l'insertion faute de ressources suffisantes pour s'y opposer. C'est pourquoi on propose les multicompetences dans tous les domaines<sup>280</sup>, ce qui engendre une flexibilité d'un personnel formé à la transmission de savoir faire sportif et sociosportif difficilement compatibles. Ce dispositif inculque plus une « rééducation sociale » portée sur un habitus entrepreneurial, dont les principales caractéristiques résident dans l'acceptation de valeurs propres à l'entreprise comme la docilité, l'autonomie, la responsabilité, la motivation que l'on retrouve constamment dans le corpus. « *"Nous avons cinq à six départs par an pour le GF 38", constate René Nibbio, président délégué. "Nous avons gagné deux fois la coupe de France en salle, en 96 et 97. " Mais le club recherche désormais autre chose que l'exploit sportif. "Nous avons désormais un rôle d'insertion" [...]" Le club fait l'Unité Sportive et Sociale au V.O" »* (NDG n°51 ; 02/2001 ; E182).

---

<sup>280</sup> Les propos de M. Destot au lendemain de sa réélection pour un deuxième mandat sont très révélateurs de l'innovation des politiques d'insertion, et de leur application à tous les domaines : « *Nous devons également accroître fortement notre politique d'insertion. Nous avons déjà un peu d'avance en la matière, mais je crois réellement que nous pouvons innover davantage, en trouvant des partenariats tant avec le secteur public qu'avec les entreprises privées, en intensifiant notre action de soutien aux jeunes porteurs de projet, en faisant le pari gagnant d'en faire de réels partenaires de l'action publique* ». (NDG HS ; 04/2001)

Les intervenants deviennent du jour au lendemain : animateur de prévention sportif ou culturel, éducateur sportif entraîneur, agent d'insertion professionnelle, animateur de M.J.C pour le soutien scolaire... Dans cette période de transition, où le personnel a encore la notion d'appartenance aux établissements et à leur formation spécifique, la transversalité est le moyen le plus simple de leur proposer une reconversion qui gomme les spécificités au profit d'une flexibilité. L'éducation inculquée aux jeunes par le filtre d'une nouvelle citoyenneté, non définie mais aux valeurs libérales, et la globalisation des interventions des professionnels de l'éducation et de l'insertion, encouragent en douceur l'appropriation d'un habitus flexible. A terme, il permet non seulement aux générations futures d'accepter la précarisation de la société salariale, mais également la construction d'une éducation socio-éducative transversale à l'ensemble des domaines et donc flexible à souhait.

Le désengagement de l'Etat<sup>281</sup> des problèmes « de l'exclusion » au profit des communes est poursuivi vers les plus vulnérables de la communauté éducative. Dans la mesure où, écartant toute stratégie qui leur paraît trop risquée du fait de leurs expériences antérieures, les jeunes des quartiers sensibles finiront par ne vouloir que ce qu'ils ont la chance de réussir, compte tenu de leur passé : le sport et le foot en particulier -pour les garçons- au dépend d'une culture scientifique et technologique. De la même manière que l'acquisition de la culture scolaire pour la classe populaire est une « *acculturation* » (Bourdieu 1964, 37), la culture socio-éducative le sera tout autant parce que construite sur des valeurs issues de la petite bourgeoisie. L'apprentissage de la logique de guichet demandera un effort d'autant plus important que la position sociale du jeune et de sa famille en sera éloignée. Le football devient alors le refuge des plus désœuvrés parce que stratégiquement le moins risqué. L'insertion pour ces jeunes, exclus du système scolaire s'orientera vers un projet de footballeur professionnel dans le meilleur des cas, ou animateur sociosportif. Leurs dispositions pour ce genre d'intervention et l'habitus de cité qu'ils ont intériorisé dans le cadre familial facilitent le contact avec les jeunes.

La figure suivante synthétise la dynamique du champ sportif soumis aux forces externes économiques et au champ politique. Le rôle de la PV dans cette première partie réside dans l'ouverture « d'un espace communautaire » qui tente de masquer les luttes entre les agents des différentes fonctions sportives. L'enjeu réside dans le besoin de se faire une place dans l'insertion en inventant des contenus reconnus par la communauté éducative.

---

<sup>281</sup> La métaphore est empruntée à Pierre Bourdieu, « la démission de l'Etat », la misère du monde, Le seuil, 1993, p.219-231.

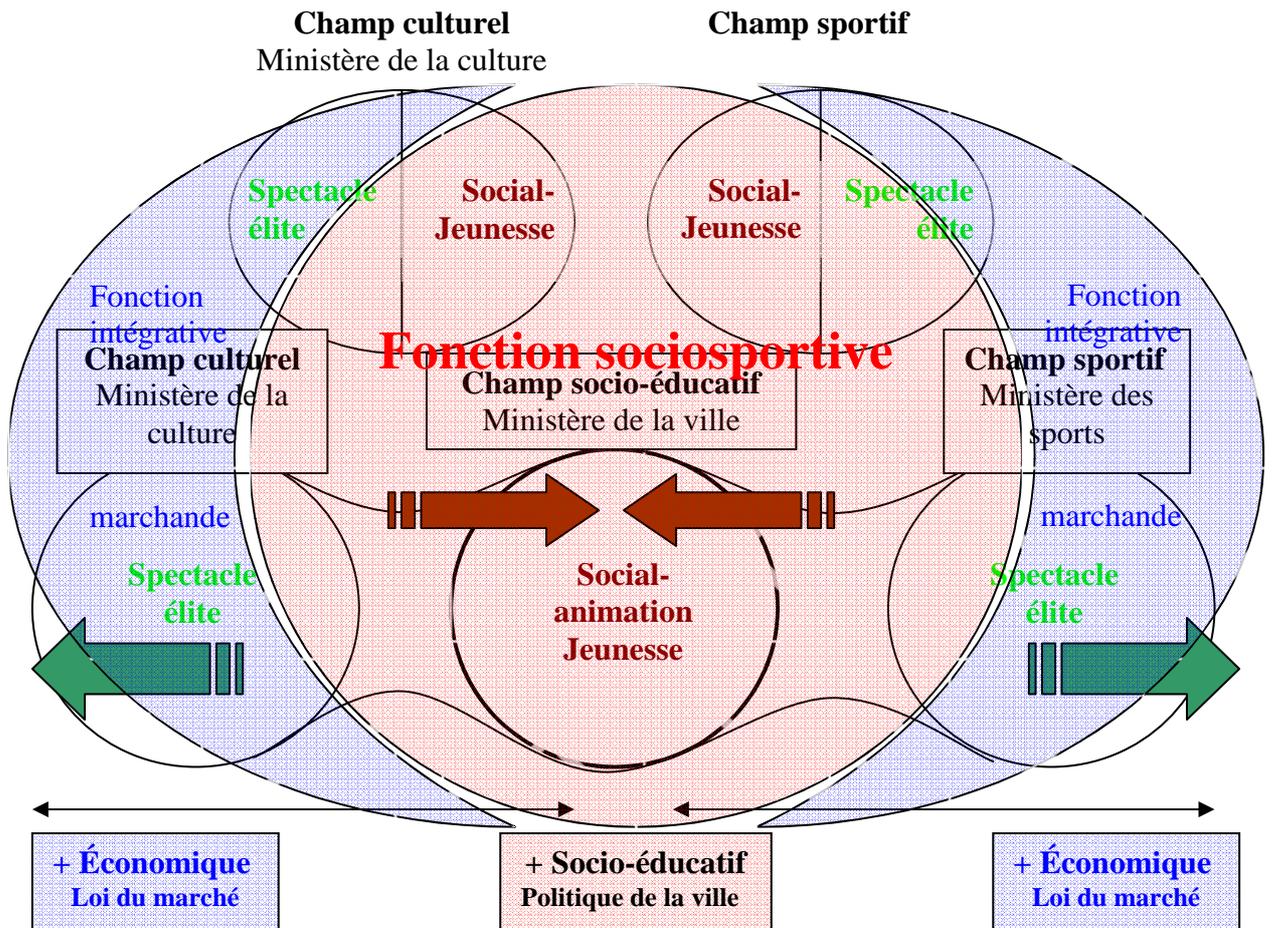


Figure 5: Dynamique des champs par une légitimation sociale et économique de l'insertion

### **3. La reproduction « d'une voie communautaire » (Millot ; 1979) dans l'intercommunalité : des G.A.M. à G.A.M**

Les effets de cette restructuration sont multiples, mais au regard des réformes faites par la PV, une question se pose : est ce que la transversalité et la globalisation travaillent-elle à une déstigmatisation des populations et des territoires sensibles ? Les besoins de lisibilité des services jeunesse qui les transforment en guichet, œuvrent-ils réellement à une meilleure prise en charge, ou cachent-ils ces besoins de rationalisation de l'intervention. Si les résultats ne peuvent pas marquer de façon significative et chiffrée l'impact sur la jeunesse -et ne pourront certainement jamais le faire- par contre la déstigmatisation de ces quartiers n'aura pas lieu sans un retour au quasi plein-emploi des années 1960. Cette solution est évoquée dans le discours politique actuel (discours N. Sarkozy, congrès U.M.P septembre 2005) et la flexibilité des emplois propres au modèle anglo-saxon, initie une acceptation de la précarité. L'entreprise pour les élus de gauche comme de droite devient l'alternative au chômage faute de pouvoir proposer mieux, et la flexibilité le remède à l'insertion. En attendant Grenoble et S.M.H mettent en place par l'intermédiaire du contrat de ville un réseau éducatif qui semble oublier que la proximité des jeunes avec leur environnement (capital social) est l'une des principales ressources d'identification. Les émeutes de novembre 2005 en sont une nouvelle fois la preuve quand cette jeunesse brûle les moyens d'insertion mis à sa disposition dans leur propre quartier. Les écoles, les gymnases, les transports en commun, les organes de sécurité (les pompiers et forces de l'ordre) qui sont le centre du dispositif G.P.V sont également devenus des cibles privilégiées auxquels il faut ajouter maintenant le remède à l'insertion : l'entreprise<sup>282</sup>.

#### **A. Des DSQ aux dispositifs intercommunaux (GPV et CEL) : la stigmatisation des classes populaires**

Il est important de replacer les C.E.L dans les attentes du gouvernement. La première consiste en une harmonisation du temps de l'enfant et «  *vise à mettre en œuvre un projet éducatif conçu par les différents partenaires concernés par l'éducation des enfants et des jeunes (enseignants, parents, associations, élus, etc) et à rassembler tous les financements de façon cohérente: collectivités locales, ministères de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche, des Sports, de la Culture, de la Ville, Caisse d'Allocation Familiale, Fonds*

---

<sup>282</sup> Lors de ces émeutes, deux entreprises proximales des quartiers d'Aulnay sous bois où les échauffourées étaient nées avaient été la cible des jeunes : un garage Renault et un entrepôt de moquette.

*d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations... »* (site Internet du ministère de la ville, les C.E.L en France ; 2005). Une politique qui vise essentiellement à regrouper les actions éducatives des différents ministères, comme la PV a été établie pour recentrer les interventions liées à la question sociale. La seconde prend prioritairement en considération les populations en difficulté comme le rappelle la circulaire interministérielle n°98-144 du 7 juillet 1998 stipulant que : *« les CEL pourront être proposés à l'ensemble du territoire, mais ils devront être élaborés en priorité dans les zones sensibles et en difficulté urbaine et rurale »*. Ainsi les communes peuvent s'appuyer sur des financements plus importants avec des ressources multiples (*des personnels, des équipements, des associations d'éducation populaire, etc*) (site Internet du ministère de la ville, les C.E.L en France ; 2005). Dans ce cadre nous pouvions nous attendre à un développement important de l'action d'insertion dans les territoires considérés comme sensibles (REP, GPV, PIC URBAN). Les moyens mis en place devraient s'adresser aux besoins d'une jeunesse que l'on pourrait qualifier de « spécifique » (population du GPV voir des REP), or les réseaux éducatifs s'établissent dans tous les secteurs des villes avec peu de discernement. Les sous thèmes, et les items et modalités qui les composent, s'expriment de façon peu ciblée. En effet, en les croisant avec les variables jeunesse des R.E.P<sup>283</sup>, jeunesse « normale », puis leur appartenance ou non avec le territoire GPV, les résultats suivants montrent qu'il n'est pas du tout évident que les méthodes de la PV s'adresse à un type de jeunesse plutôt qu'un autre comme l'autorise à croire l'innovation sociale et les textes. Au contraire, il semblerait ces moyens mis à disposition par la PV ne serait que l'affirmation d'une politique généraliste sur les deux communes.

Les thématiques donnent priorité à la jeunesse des REP<sup>284</sup> ciblée par la P.V (entre 55% et 66% ; tableau 22 et 23), alors que le corpus traite l'ensemble des secteurs des communes. La différence se fait au niveau du volume des colonnes<sup>285</sup> qui prend de l'ampleur en fonction des choix politiques, eux-mêmes soumis à l'autonomie financière des communes. Cette dernière montre la dépendance de S.M.H aux dispositifs aidés du type GPV ou REP qui

---

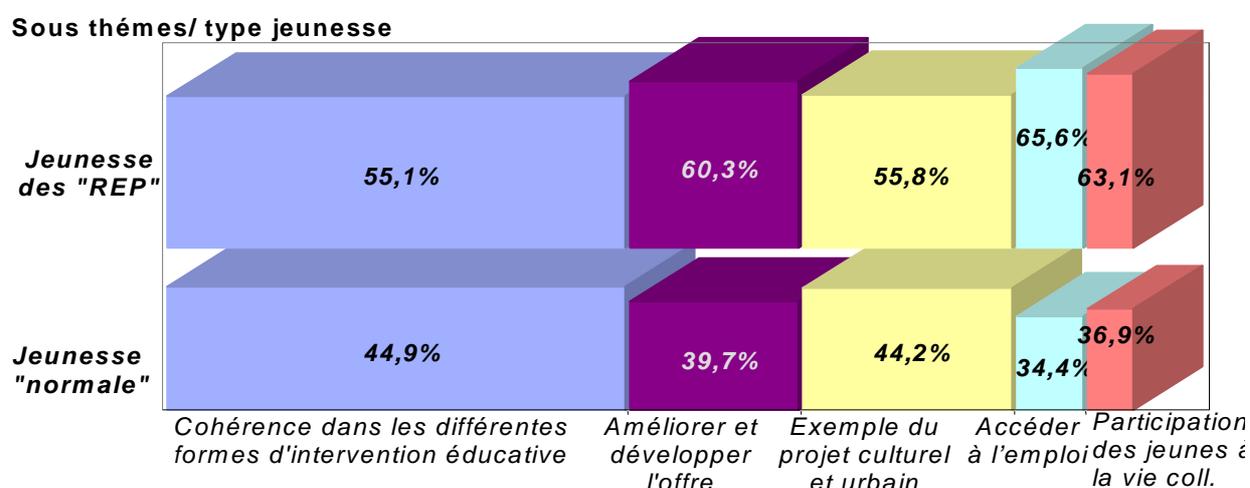
<sup>283</sup> Cette variable est déterminée par l'appartenance d'un ou plusieurs établissements scolaires en réseau d'éducation prioritaire selon la liste communiquée par l'académie de Grenoble ainsi que des dispositifs territoriaux spécifiques tels que le GPV et le PIC URBAN.

<sup>284</sup> « *Le cadre spécifique de l'éducation prioritaire demeure régi par les circulaires du 31 octobre 1997, du 10 juillet 1998, du 20 janvier 1999 et du 8 février 2000 qui ont mis en place les REP, instaurées les contrats de réussite, promues les pôles d'excellence scolaire et définies les orientations.* » Extrait de la circulaire n°2003-133 du 1-9-2003 « organisation pédagogique des établissements d'éducation prioritaire : des objectifs, des méthodes pour lutter contre la fracture scolaire et élaborer des contrats de réussite scolaires » BO n°33 du 11.09.2003

<sup>285</sup> Le volume est représenté par la largeur des colonnes qui est proportionnelle au nombre de codage.

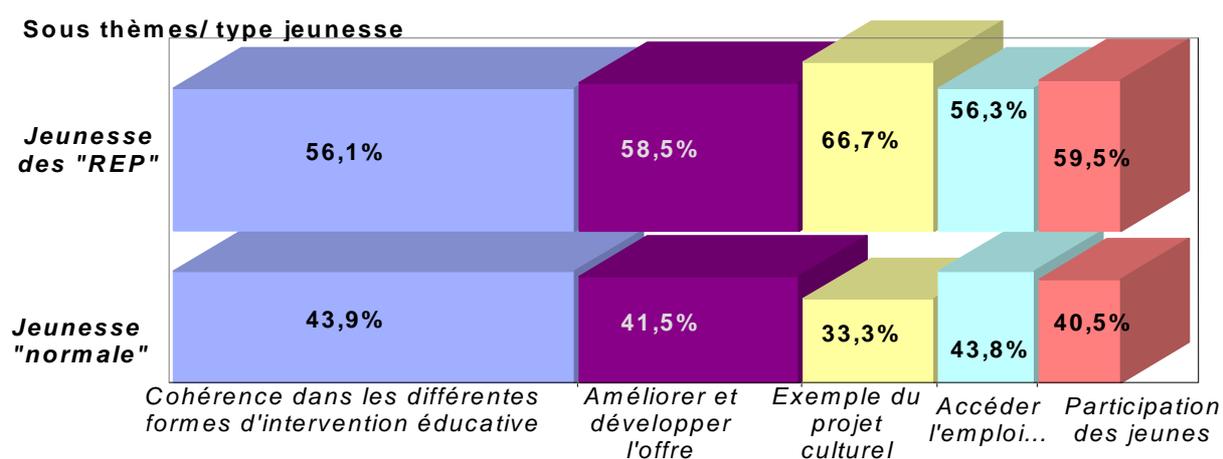
renforce l'inculcation des valeurs éducatives d'un habitus professoral. La banlieue utilise plus les dispositifs visant à « améliorer et développer l'offre d'éducation » (Volume sup. et E=17%<sup>286</sup> tab. 23), facilités par le classement en R.E.P des deux tiers de ses établissements scolaires (collèges Henri Wallon et Fernand Léger<sup>287</sup>). Elle est dépendante des aides extérieures qui lui permettent de rechercher des solutions éducatives dans ces zones de relégation. Inversement Grenoble utilise plus « La cohérence entre les différentes formes d'intervention éducative » (volume sup. et E=10.2% ; tab. 22) parce que plus autonome dans sa restructuration, et possède un taux moindre d'établissement classé (45,5% des collèges).

**Tableau 22: Répartition des sous thèmes en fonction du type de jeunesse (Grenoble)**



S=1255 KHI<sup>2</sup>=5.73 DDL=4 p=0.219 (peu significatif) (pourcentage colonne)

**Tableau 23 : Répartition des sous thèmes en fonction du type de jeunesse (SMH)**



S=1206 KHI<sup>2</sup>=6.27 DDL=4 p=0.179 (peu significatif) (pourcentage colonne)

<sup>286</sup>L'écart entre les deux types de jeunesse, sera symbolisé par E. Exemple Tableau 23 : pour « améliorer et développer l'offre d'éducation » : E= 58,5%-41,5%=17%.

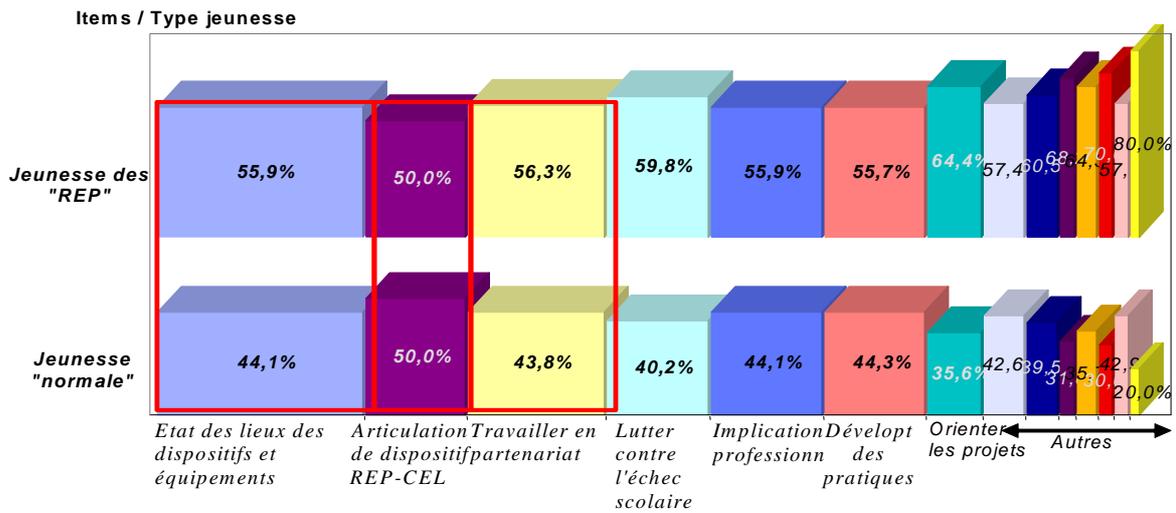
<sup>287</sup> Pour déterminer les zones comme sensibles ou non, nous nous sommes appuyés sur le classement en REP des collèges plus représentatifs d'une jeunesse de proximité que les lycées aux zones de recrutement plus larges.

Cette différence s'exprime particulièrement dans l'item « *articulation des dispositifs REP-CEL* » où Grenoble ne fait pas de différence entre ces deux types de jeunesse (50%-50% ; tableau 24) dans le choix de ses C.E.L.<sup>288</sup> et se rapproche de son taux d'établissement classé en REP (45,5%). De la même façon S.M.H s'approche des deux tiers (60.6%/39.4% ; tab. 25). Ces chiffres contredisent les textes et ne donnent pas la priorité aux secteurs sensibles, mais utilisent ces méthodes pour tous les établissements. Le sous thème du « *projet culturel et urbain* » illustre aussi la dépendance martinéroise aux projets subventionnés avec l'utilisation croissante du projet culturel intercommunal (24,6% en 2000 à 35,1% en 2003 ; tab. 19). Avec un volume plus faible que Grenoble (tab 22 et 23) dû à son incorporation tardive, le cumul des aides extérieures permet de définir « *des besoins des jeunes générations* » de plus en plus alignées sur la politique imposée par ville centre. Le peu d'autonomie de S.M.H facilite d'autant plus facilement son adhésion et la transmission des valeurs d'une petite bourgeoisie aux classes populaires martinéroises. La distinction nette entre les jeunesses sur ce thème (E=33.4% ; tab 23) provient de l'offre de la M.J.C des Roseaux sur le territoire G.P.V, qui est l'unique représentant de l'offre culturelle urbaine sur la ville. Inversement, le codage est nettement plus volumineux à Grenoble précurseur du développement de ces pratiques (avec un écart assez faible E=11.6% ; tab 22). Il s'explique non seulement par l'installation du pôle sport et culture sur des territoires sensibles comme c'est le cas à la M.J.C Anatole France (secteur 3), mais aussi le pôle culture urbaine dans le secteur 1. Pour terminer, le sous thème « *accès à l'emploi* » est intéressant par l'utilisation faite du sport par les deux communes. SMH communique plus sur la question de l'insertion professionnelle avec un volume supérieur, néanmoins la distinction entre les populations est assez faible (E=12.5% ; tab 23). Par contre l'écart conséquent à Grenoble (E=31.2% ; tab 22) s'explique par la présence d'une offre beaucoup plus distinctive marquée par l'investissement de l'insertion professionnelle par les clubs dont l'action est essentiellement relayée par *quartier-foot* dans les quartiers désœuvrés.

---

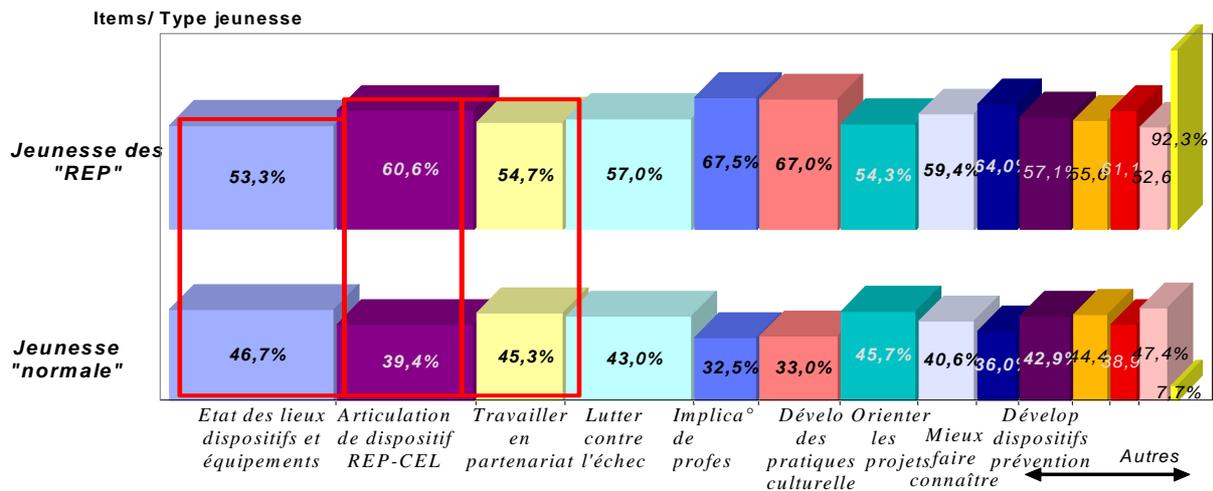
<sup>288</sup> On observe même certains C.E.L propres aux écoles des secteurs 1 et 2 contraire à la priorité donnée par les textes : CEL école Jean Macé secteur 1 (E166) ; école Saint Laurent secteur 2 (E197)

**Tableau 24: Répartition des items en fonction du type de jeunesse (Grenoble)**



S=1253 KHI<sup>2</sup>=11.5 DDL=13 p=0.569 (peu significatif) (pourcentage colonne)

**Tableau 25: Répartition des items en fonction du type de jeunesse (SMH)**



S=1199 KHI<sup>2</sup>=17 DDL=13 p=0.198 (peu significatif) (pourcentage colonne)

La stigmatisation des populations et des quartiers est masquée par cette transversalité de PV, néanmoins les communes les plus pauvres sont soumises à l'utilisation des aides disponibles et même à leur cumul. L'analyse quantitative laisse présager que les C.E.L, qui sont à l'origine des dispositifs sectorisés, deviennent transversaux à l'ensemble de la population. La nouveauté de ce dispositif facilite l'aménagement les différents temps de l'enfant et par conséquent réduit les intervenants. Grâce à cette technique on obtient un outil unique, utilisable par l'ensemble de la communauté éducative et dans tous les secteurs. La

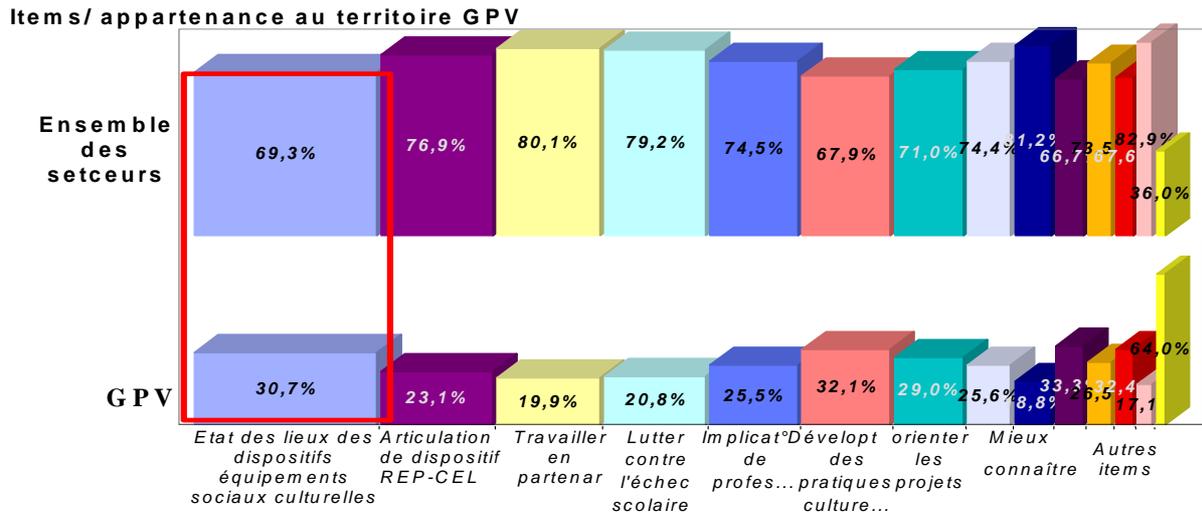
PV prolonge l'articulation des ministères sur la question insertionnelle en « *articulant l'ensemble des actions* » (objectifs C.V). Les C.E.L deviennent alors un outil de la coordination locale propre au développement intercommunal de la communauté éducative. Il légitime un fonctionnement pour les quartiers populaires adapté à l'entrée de l'école ouverte et à la coéducation. Les agents se réclamant de l'éducation populaire n'ont donc plus qu'à intégrer des méthodes qu'elle porte depuis l'après guerre à Grenoble. La jeunesse sensible lui ouvre une nouvelle aire de compétence que facilitent les C.E.L, les R.E.P et le G.P.V. La transversalité de ces interventions désigne ces dispositifs comme prioritaire à ces quartiers sensibles, mais laisse la porte ouverte à leur utilisation par tous. Par ce flou, la PV remplit son objectif principal : celui de la lutte contre la stigmatisation en masquant les rapports de classe.

Les résultats obtenus par la variable « type de jeunesse » sont confirmés au regard de la variable « l'appartenance au dispositif GPV<sup>289</sup> ». Ce dernier représente plus nettement la pauvreté du territoire et de sa population car délimité géographiquement et défini par des critères associés à l'urgence sociale. Les tris croisés entre les thématiques et la variable spatiale et sociale G.P.V nous donnent des résultats plus fiables (significatif à  $p=0.001$  et  $p=0.023$ ) et montre l'impact de « l'innovation sociale » dans les revues à l'échelle des communes. Ce site pilote, comme l'avait été la Villeneuve au début des années 1970, reconduit des actions techniques propres à reproduire des partenariats entre l'école et d'autres institutions locales. L'innovation sociale sur un territoire intercommunal n'est ni plus ni moins l'élargissement de ce qui se fait ailleurs dans le cadre de la PV avec environ les trois quart de ce discours qui se retrouve hors du secteur G.P.V (tab. 26). L'innovation sociale prend la forme d'une innovation territoriale pour la première fois commune à deux villes limitrophes. Ce dispositif est en fait purement technique, et représente l'opportunité pour les deux villes d'obtenir des aides financières de l'Etat pour la réhabilitation des quartiers dégradés. La prédominance de l'item « *état de lieux* » qui prend en considération la rationalisation des infrastructures confirme cette stratégie par son volume important et l'écart le plus faible des principaux items (E=40% ; tableau 26), alors que la lutte contre l'échec scolaire ou le travail en partenariat culmine à près de E=60% (tableau 26).

---

<sup>289</sup> Contrairement à la variable jeunesse des R.E.P qui ne prend en compte que des jeunes d'un établissement scolaire. Le GPV permet d'affiner le caractère sensible de la population en dehors des critères de l'école, mais en fonction de la réalité sociale de la population : chômage des plus de 16 ans, habitat, stigmatisation de la population et des établissements qu'elle occupe. (Cf. diagnostic G.P.V, 2000)

**Tableau 26: Répartition des items en fonction du territoire GPV (SMH et Grenoble)**



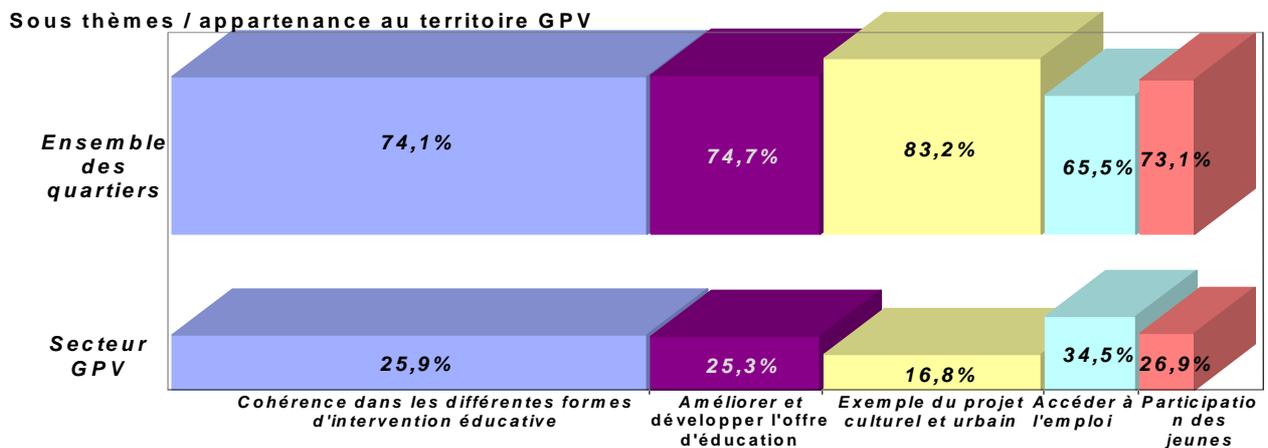
S=1658 KHI<sup>2</sup>=37.7 DDL=13 p=0.001 (très significatif) (pourcentage colonne)

Les deux villes jouent les contorsionnistes pour trouver les moyens de faire oublier la ghettoïisation d'une partie de leur territoire. Autrement dit, c'est en multipliant les dispositifs sociaux, les projets innovants, le décrochage de masses financières, le tout à grands coups de médiatisation, qu'elles supposent prendre en charge la question de l'insertion. L'aide budgétaire du Ministère de la ville sert réintégrer ces quartiers dans la ville en les intégrant au réseau éducatif de l'agglomération. Elle assure une reconstruction généralisée des deux secteurs que Saint Martin d'Hères n'aurait sûrement pas pu assumer seule, et permet à Grenoble la réhabilitation d'un secteur qui de toute façon était programmée<sup>290</sup>.

<sup>290</sup> Reste à savoir comment le budget a été réparti entre l'aide sociale à l'insertion et la réhabilitation de l'habitat et quelle liberté a été prise dans la gestion de ce budget. Le caractère socioéconomique n'a pas été pris en compte dans ce travail, mais un certains nombres d'éléments nous permettent d'émettre des doutes. Le gel des comptes lors du changement de gouvernement en 2002 en est la principale cause. Le discours angélique d'un G.P.V soutenu par Claude Bartolone (ministre P.S de la ville) et le maire R. Proby (P.C.F) en 2001 marque « une entente cordiale » (SMH mensuel 232, 09/2001, E44) entre les membres de la gauche sur la réussite du G.P.V. Moins de deux ans plus tard et un basculement à droite du gouvernement, l'initiative n'appartient plus à la gauche et remet en cause le déroulement de l'entente entre les communes et l'Etat. « *L'entêtement à diminuer les impôts pour les plus riches fait que les recettes de l'Etat sont à la baisse; son seul choix est donc, de resserrer les boulons, d'où la décision de geler 75 % des crédits du GPV. Nous en avons été officiellement saisis par le Préfet, lequel a précisé qu'il y aurait peu de déblocages sur ces 75%. Les dossiers devront être présentés à la demande pour obtenir quelques crédits. Cela dit, on ne va pas rester sans rien faire puisque c'est un Grand projet de ville commun, Grenoble/ Saint-Martin-d'Hères. Je vais d'ailleurs me rapprocher du maire de Grenoble pour une intervention commune. Je veux savoir également comment cela se passe pour les autres GPV ; il y en a 50 en France et j'ignore si les traitements sont égaux pour l'ensemble du territoire. Nous savons qu'il y a 1,5 milliard d'euros, sur les 4 milliards gelés, qui sont dès à présent supprimés. Cette attitude gouvernementale est un non respect des engagements pris et cosignés par l'Etat, le Département, la Métro et les deux collectivités concernées, Grenoble et SMH. Cette convention mettait à disposition du GPV un crédit d'Etat de 100 millions de Francs dont l'utilisation était programmée de 2001 à 2006* ». (R. Proby : SMH mensuel 250, 04/2003, E95 et annexe 15)

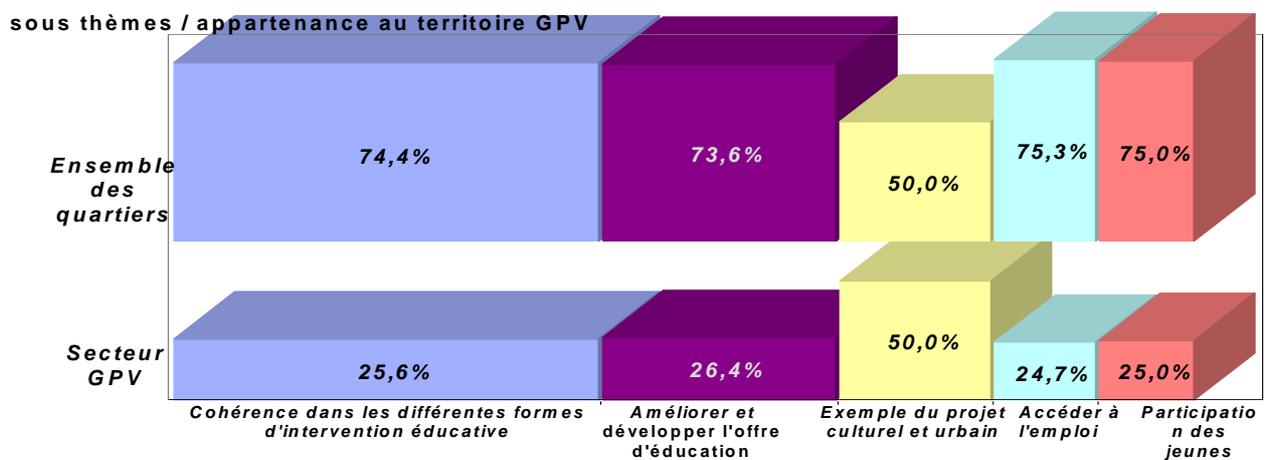
On peut néanmoins voir des différences dans l'approche que se font les deux communes de la répartition des thématiques. Le « projet culturel et urbain » se distingue avec un très net écart entre les communes. Grenoble l'associe très peu au GPV (16.8% de la modalité ; tab 27), lui préférant sur le secteur 5 (GPV) « l'accès à l'emploi » (34,5% de la modalité ; tab 27) soutenu par le dispositif *quartier-foot* très implanté dans les clubs de quartier (Abbaye et Teissère) et le centre de formation du GF38. Le projet culturel et urbain est très discret sur le GPV grenoblois (16.8%) car le pôle de culture urbaine (secteur 1) est à l'opposé du territoire GPV et la pratique est programmée dans les MJC du secteur 3 (voir carte 1). Par contre SMH a développé pour sa part des pratiques culturelles à la M.J.C des Roseaux, ce qui explique le taux exceptionnel de 50% de la modalité (tab 28) qui provient du territoire G.P.V.

**Tableau 27: Répartition des thèmes en fonction du territoire GPV (Grenoble)**



S=911 KHI<sup>2</sup>=4 DDL=4 p=0.023 (significatif) (pourcentage colonne)

**Tableau 28 : Répartition des thèmes en fonction du territoire GPV (SMH)**



S=749 KHI<sup>2</sup>=27.7 DDL=4 p=0.001 (très significatif) (pourcentage colonne)

Ceci s'accompagne d'une médiatisation dans les revues des projets communs mis en place sur ce thème, comme si Grenoble voulait faire comprendre que l'éloignement de l'offre culturelle au profit du foot pouvait être compensé par la proximité des pratiques martinéroises de la MJC des Roseaux. L'intercommunalité est en route, mais ce type de raisonnement nie totalement l'objectif de départ qui consistait à mixer socialement les populations en les déplaçant sur le territoire. La PV renforce la stigmatisation des quartiers sensibles dans la ville par les réseaux éducatifs, pour les mêmes raisons qu'elle la combat. Dans le cas du secteur 5 grenoblois, il semble que la démarche soit inversée. En lui accordant une thématique sportive, la ville utilise l'opportunité d'orienter ces jeunes vers le pôle culturel martinérois au lieu de leur faire profiter de son propre pôle du secteur 1 trop éloigné et situé dans les quartiers du centre ville. Sous couvert d'intégration et surtout d'innovation intercommunale, Grenoble excentre les jeunes du secteur 5 en les invitant à pratiquer du côté de S.M.H. La M.J.C des Roseaux représentera l'offre culturelle des plus démunies stigmatisant à terme le pôle comme « populaire ». La mise en place de ces réseaux éducatifs répond à « un effet de lieu » que la PV est censée combattre. Elle conduit les jeunes des quartiers populaires à pratiquer dans des structures proches de leur logement et fréquentée par des jeunes issus de ces quartiers populaires qu'ils soient de Grenoble ou de SMH. Il n'y a plus de secteur difficile puisque la notion de quartier disparaît, mais le territoire G.P.V -qui est une frontière fictive aux critères sociaux alarmants- prend sa place pour créer des frontières obligatoirement stigmatisantes. De la même manière que les D.S.Q ont été créés pour résoudre les problèmes sociaux, le G.P.V -sous couvert d'une innovation- est en train de reproduire une nouvelle forme de stigmatisation par regroupement intercommunal de la pauvreté. La PV faute de proposer des solutions innovantes a permis l'obtention de subvention.

## **B. Le pouvoir symbolique de la ville centre amplifié par les réseaux éducatifs**

La transversalité de la PV empêche l'amalgame avec les D.S.Q dans la mesure où l'on fait miroiter des thématiques communes et des territoires disparus. De plus, les C.E.L, qui sont prioritairement accessibles aux établissements sensibles, généralisent la technique à l'ensemble des communes. Ce système permet non seulement aux communes d'harmoniser techniquement leur politique tout en renforçant le pouvoir de l'école et du secteur socioéducatif et d'y intégrer les intervenants extérieurs. Elles n'ont plus qu'à choisir dans

l'offre sportive et culturelle les représentants qui répondent le mieux aux volontés des élus. Le fonctionnement des nouvelles infrastructures sportives martinéro-grenoblois représente cette modernisation. Au regard des regroupements et des partenariats<sup>291</sup> effectifs dans les réseaux éducatifs, les apports sociologiques de P. Bourdieu sur « les effets de lieux » font apparaître les disfonctionnements propres à exacerber la stigmatisation des certains pôles.

Tout d'abord, le dispositif « quartier-foot » joue le double jeu d'une insertion professionnelle et d'animation qui rassemble les fonctions socio-éducative et éthique-intégrative du sport. En ouvrant son champ d'action au haut niveau par l'intégration des meilleurs éléments au sein du centre de formation du GF38, Grenoble donne l'image d'insérer professionnellement. Dans un même temps, elle assure un rôle d'animateur pour la majorité des joueurs qui n'y rentrent pas. Cette coordination des agents autour de la question de l'insertion et la création de postes d'animateurs sociosportifs à cheval sur les M.J.C et les clubs permet d'agir également par un sport masse. Face à cela, SMH, se retrouve dans l'obligation de suivre ces prérogatives, car le financement des nouvelles infrastructures sportives (le pôle multi-sports « Edmond Inébria » et la plaine des sports) proviennent du G.P.V. Toujours en accord avec la politique sportive de la ville, ce pôle répond à une utilisation commune: Pôle jeunesse, associations de proximité, écoles municipales de sport et clubs (SMH mensuel n°246, 12/2002, E80 annexe 5). Certains animateurs travaillent ainsi pour le service des sports durant le péri-scolaire car très peu d'E.T.A.P.S possèdent des qualifications en sport de combat (SMH mensuel n°246, 12/2002, E80) puis pour leur club comme entraîneur en fin de journée. Ce nouveau complexe ouvre un secteur alors inexistant : celui de la compétition. Plusieurs sports de combat rejoignent le réseau éducatif : le club de boxe de l'A.M.F.O.M avec son entraîneur Kariro Dhamazi, et celui de taekwondo avec Ali Mimoun (SMH mensuel n°246, 12/2002, E80 annexe 5). Ces intervenants extérieurs ont la possibilité de travailler à la fois pour la municipalité (fonction socio-éducative) et des clubs (éthique-intégrative), mais dans une totale indépendance vis à vis de la mairie qui les rémunère. Un personnel au statut précaire et au rôle flexible qui tient le rôle d'animateur sociosportif tout au long de la journée. En dix ans l'harmonisation de l'offre éducative a réaménagé la façon de travailler au sein de ces réseaux éducatifs prioritairement implantés dans les zones urbaines sensibles. Leurs origines prennent racine de l'articulation de dispositifs menés au sein de l'éducation nationale par l'intermédiaire des Z.E.P. Leurs

---

<sup>291</sup> Pour les obtenir les regroupements, nous nous sommes appuyés sur le travail déjà effectué dans la partie de cette étude « *Une structuration managériales des réseaux éducatifs : la logique de guichet* ». Une analyse qualitative des modalités 13 « *Travail de formation partenariale des acteurs* » nous a permis de faire émerger les partenaires éducatifs des réseaux.

naissances en 1982 et leurs relances en 1990 et 1997 sous la gauche<sup>292</sup>, laissent présager l'émergence des réseaux actuels et l'harmonisation autour du Ministère de la ville sous domination du corps professoral. L'innovation sociale (Villeneuve, G.P.V) touche en priorité les couches populaires qui deviennent « des sites pilotes » abandonnés à ceux qui veulent s'en occuper faute de ressources suffisantes pour s'y opposer efficacement. Les valeurs lancées par L. Jospin avec la loi d'orientation et repris avec la circulaire de 1990, sont validées définitivement par S. Royal en 1997 par le lancement d'un véritable projet basé sur « *le contrat de réussite* » présent en 2000 dans le G.P.V (modalité 19, 0.2%). A partir de ce moment, tous les moyens, et surtout tous les acteurs, sont là pour la constitution d'un réseau éducatif centré sur « *les partenaires de la réussite* » (Circulaire 1997) : « *les enseignants, les familles, et enfin les collectivités locales, tout particulièrement les communes ainsi qu'avec la délégation interministérielle à la ville.* » Le G.P.V représente un dispositif de plus dans la modernisation menée par la gauche pour imposer ces valeurs à une communauté éducative toujours plus large (l'école dans les années 1970-1980, puis le socio-éducatif dans les années 1990 et enfin les clubs par l'intermédiaire de l'éducation populaire en 2000). Les quartiers populaires deviennent l'alibi de l'innovation sociale.

Face à ce constat, l'exemple du G.P.V montre l'émergence des agents affiliés à l'éducation populaire dans la mesure où ils sont institués principalement par des C.E.L pilotés par « jeunesse et sport » (D.D.J.S et la D.R.J.S)<sup>293</sup>. Seul le sport de compétition non rentable est exclu de ce regroupement. C'est pourquoi Grenoble essaie de relancer les clubs pour la formation d'un O.M.S nouvelle formule (NDG n°261 ; avril 2003 ; E261 annexe 6) qui ne prendrait en compte ni l'intervention sociale organisée autour de l'éducation populaire, ni le sport professionnel qui possèdent ses propres structures par l'intermédiaire de ses statuts d'entreprise. Deux circuits parallèles, qui peut-être n'en feront qu'un, s'occupent de la prise en charge de la jeunesse. L'éducation nationale propose de remédier à l'échec scolaire par les R.E.P et une prise en charge de son destin scolaire par l'élève et sa famille au centre du

---

<sup>292</sup> La circulaire n° 90-028 du 1<sup>er</sup> février 1990 annonçait la constitution « *d'un ensemble socio-géographique cohérent* », « *d'une prise en compte de la politique de développement social urbain et notamment du DSQ* », « *d'un véritable partenariat avec les collectivités territoriales et les services extérieurs de l'Etat et par une collaboration étroite avec les différents organismes travaillant déjà sur le site ou déterminés à le faire* », tandis que la circulaire n° 97-233 du 31-10-1997 entérinait le développement des partenariats extérieurs comme « *les organismes de prévention de la délinquance, missions locales ...* ». « *La légitimité des ZEP* » a permis la naissance des R.E.P basée sur « *un travail pour l'ensemble du système éducatif* », « *la construction d'une culture commune, l'éducation à la citoyenneté, et la formation qui permet l'insertion sociale* », et surtout en renforçant les liens des Z.E.P « *avec les bassins d'emplois et la politique de la ville* ». Cette circulaire (1997) va jusqu'à souhaiter y « *associer les écoles ou les établissements qui présentent les mêmes caractéristiques bien qu'ils ne soient pas classés en Z.E.P* ».

<sup>293</sup> Sources site Internet jeunesse et sport : Le site du Contrat Educatif Local.htm

système scolaire (loi d'orientation Jospin 1989). Les échecs dans cette mission engagent ensuite jeunesse et sports sur la question de l'exclusion et élargissent le processus grâce aux cercles concentriques du P.E.L en greffant les différents acteurs sociaux. Pour éviter cet amalgame facile d'une éducation à deux vitesses, les partenariats entre les deux réseaux sont censés rétablir l'équilibre. C'est pourquoi les C.E.L -dispositifs techniques et transversaux- et les REP -dispositifs territoriaux élargis à d'autres établissements aux caractéristiques sociales équivalentes (circulaire 1997)- voilent la distinction qui est faite entre les deux types de population. Cette stratégie est encore plus visible quand on regarde ce qui est établi par l'intermédiaire du GPV. En effet les deux réseaux ne font plus qu'un quand on associe l'action des établissements scolaires à ceux du socioculturels<sup>294</sup>. On retrouve cette philosophie dans les modalités liées au sous thème « *améliorer et développer l'offre d'éducation* » : « *un soutien scolaire en dehors de l'école* »<sup>295</sup>, « *les activités culturelles* », et « *l'amélioration du travail de prévention par des professionnels de services différents* ». Le thème « *accéder à l'autonomie* » laisse même transparaître des ouvertures partenariales entre le champ économique et scolaire avec des relations collège/entreprise grâce à la cité des métiers (modalité 47). L'innovation sociale portée par ce G.P.V dans le développement intercommunal porte principalement sur la transversalité des interventions des deux réseaux. La nouveauté de ce site pilote laisse augurer de plus en plus « de passerelles » vers la communauté éducative.

Le réseau socio-éducatif grenoblois constitue l'exemple du renforcement des inégalités territoriales. En effet la cohérence des pôles (un par secteur), des MJC (une voire deux par secteur), et l'offre (culture, sport, éducation) dissimulent, par leur transversalité, la localisation des thématiques attribuées aux secteurs (voir carte 1). La restructuration cache les dysfonctionnements d'un réseau à deux vitesses qui attribue le sport aux secteurs défavorisés parce que pauvre structurellement. Inversement, les thématiques culturelles et éducatives sont

---

<sup>294</sup> « Pendant leur temps libre, après la classe, le mercredi ou durant les petites vacances scolaire, tous les enfants ont la possibilité de découvrir des activités, de développer leurs potentialités, de s'épanouir et de s'ouvrir au monde. C'est en tout cas ce que la ville entend permettre à chaque petit grenoblois, quels que soient son quartier d'habitation et le niveau de revenu de ses parents, en s'appuyant sur l'ensemble des associations qui gèrent les équipements socioculturels du territoire communal. Une réforme nécessaire a été mise en œuvre pour harmoniser l'offre de tout le réseau. Dans le même temps, sont lancés dans les écoles les contrats éducatifs locaux, qui rendent plus équilibrés le rythme quotidien des jeunes élèves. » (NDG n°44, avril 2000, E142)

<sup>295</sup> « C'est pourquoi les professionnels du centre social et de la MJC Abbaye se sont mobilisés en avril pour lancer une action de soutien scolaire à domicile » (NDG n°46, juin 2000, E154), « Les parents dont les enfants fréquentent les MJC et Maisons de l'enfant n'ont plus les mêmes besoins en matière d'activités. Les structures se sont donc adaptées. Exemple : on trouve aujourd'hui parmi les missions de ces associations, du soutien scolaire et de l'aide au devoir. » (NDG n°74, sept 2003, p18 ; E276) « Deux soirs par semaine, les animateurs vont également chercher quelques élèves à Jouhaux pour leur proposer du soutien scolaire individualisé à la Maison de l'enfance. Ce partenariat école-maison de l'enfance n'est qu'un des multiples exemples de réseau informel. » (NDG n°74, sept 2003, p19 ; E277)

associées aux secteurs du centre ville aux déficits sociaux moindre, et aux partenariats valorisants avec le pôle culturel scientifique et urbain. Ceux-ci établis, les structures déjà existantes et les pôles ne sont que la reproduction des concentrations de biens les plus rares et de leurs propriétaires en certains lieux de l'espace physique (secteur 1 et 2) qui s'opposent ainsi sous tous rapports aux lieux qui regroupent principalement et parfois exclusivement les plus démunis (secteur 3 et secteur 5, notamment la partie GPV et PIC URBAN) (Bourdieu 1993, 256). Les établissements d'éducation populaire sont les relais de cette politique qui diffuse « sans distinction » les valeurs d'une petite bourgeoisie dans l'ensemble des antennes, mais avec des supports différents. Le football devient un moyen d'insertion économique et social des quartiers sensibles quand la culture scientifique et urbaine atteignent les franges les moins dépourvues en capitaux de la ville. Cette vision technique selon laquelle deux établissements de même nature sont équivalents, contredit la théorie selon laquelle ces derniers sont structurés à la fois par leur histoire, par l'espace physique mais également les agents qui l'utiliseront (Bourdieu 1993, 253-254). Le réseau et sa très relative accessibilité par les jeunes de quartier (logique de guichet et territorialité) représente leur exclusion par la distance qui est mise entre eux et la culture légitime. La pauvreté de ces quartiers déjà stigmatisés par des infrastructures peu valorisantes est renforcée par la définition même de la politique communale qui veut que les partenariats s'élaborent autour des structures existantes censées faire leur renommé. Au fur et à mesure des processus de réhabilitation, les élus assignent les populations dans ces quartiers ghettos et communique l'illusion d'une pratique des jeunes sans distinction de lieux. Ce discours nie que les structures sont inscrites dans l'espace physique et « *qu'elles ne pourraient être modifiées qu'au prix d'un travail de transplantation, d'un déménagement des choses d'un déracinement ou d'une déportation des personnes, qui supposeraient eux-mêmes des transformations sociales extrêmement difficiles et coûteuses.* » (Bourdieu 1993, 252). Voilà à quoi s'expose un jeune du secteur GPV si l'envie lui prenait de traverser la ville pour participer à la pratique du pôle de culture urbaine du secteur 1 de Grenoble. On est conduit à mettre en doute la croyance que le rapprochement spatial d'agents très éloignés dans l'espace social et physique puisse avoir un effet de rapprochement social, comme la dynamique des réseaux tente de le faire croire, d'autant plus que: « *rien n'est plus intolérable que la proximité physique (vécue comme promiscuité) de gens socialement éloignés* » (Bourdieu 1993, 259). C'est pourquoi, la position tant physique que sociale de la M.J.C des Roseaux à S.M.H (secteur GPV) est ambiguë dans le discours des

deux villes<sup>296</sup> et montre à quel point cette antenne va devenir un relais de la thématique de la culture urbaine pour les populations les plus démunies des deux villes proches physiquement et socialement. En recherchant « la solidarité »<sup>297</sup> entre les classes par l'objectif de mixité sociale qui tend à faire disparaître le concept de lutte, les concepteurs vont obtenir l'effet inverse par un regroupement de jeune à l'habitus similaire. La pratique ne sera plus liée obligatoirement au déterminisme d'un goût sportif (Pociello 1981). L'offre uniformisée par le contrat de ville et imposée aux communes plus démunies prendra *sa forme* en fonction de l'habitus des populations de l'espace physique. La MJC des Roseaux (SMH) composée en grande partie de classes populaires deviendra l'antenne sud-est de l'agglomération: l'offre culturelle martinéroise s'apprête à devenir une culture urbaine du pauvre.

Cette appropriation de l'espace, notamment en s'emparant des biens matériels ou symboliques rares qui s'y trouvent distribués, dépend du capital possédé. Il permet également de tenir à distance les personnes et choses indésirables en même temps qu'il rapproche la petite bourgeoisie de ces quartiers. Le phénomène est inversé dans « *la banlieue* » dépourvue en capitaux et condamnée à côtoyer les personnes les plus « indésirables » du dispositif quartier-foot qui rassemble les relégués du football professionnel. Le réseau que l'on retrouve comme un invariant<sup>298</sup> des politiques dites modernes, s'opposent aux principes sociologiques qui veut que les lieux de pratiques ne peuvent être éloignés de son environnement qu'il soit physique ou social.

L'arrivée de la notion de réseau a structuré de manière importante les rapports de pouvoir entre les différentes communes et la ville centre par l'élaboration d'une politique intercommunale. Cette dernière s'est construite sur des valeurs de solidarité, d'équité, de mixité sociale... mais il semble avant tout qu'elle soit soumise à des relations de pouvoir entre Grenoble et les autres. Le rapport de domination est construit sur un même rapport à l'espace physique et social. L'influence de la ville centre dans le champ culturel est sans équivoque dans la mesure elle est la seule à avoir développée une politique et des infrastructures dont le rayonnement a dépassé, de loin, les frontières communales. L'utilisation, lors des Jeux Olympiques de 1968, des infrastructures (Musée, Cargo) à

---

<sup>296</sup> « Par le biais du Grand projet de Ville, la MJC se rapproche aussi d'équipements voisins aux ambitions similaires: le dispositif Jeunesse Jouhaux/Teisseire, les MJC sud et centre de Saint-Martin-d'Hères développent des activités sportives et culturelles avec elle. "Cette mutualisation permet à la fois de produire plus d'idées et de réunir plus de moyens" » (NDG n°67, 12/2002)

<sup>297</sup> Thème central dans la politique de la ville et l'intercommunalité.

<sup>298</sup> « C'est l'état d'esprit à intégrer: nous travaillons dans une logique de réseau et de diffusion des savoirs-faire, des moyens et du matériel », explique Jean-François Miralès, l'un des coordinateurs du projet (d'*la balle secteur1 sur les cultures urbaines*). »(NDG N°60 avril 2002), ou « Travailler en réseau » titre de l'article (NDG74, sept 2003)

vocation régionale, nationale voire internationale ont fait de Grenoble une vitrine de l'agglomération. Ces grands mouvements engagés et soutenus par ce seul acteur en font le principal bénéficiaire lors de la construction intercommunale. Cette position lui donne un « *avantage capital* » sur les autres communes qui ne peuvent que se contenter d'obtenir des satellites des infrastructures de référence. Quand Grenoble propose de développer un « projet culturel et urbain » et que l'ensemble de la communauté l'approuve, elle sait que son avance sera transformée en capital investissable dans le champ politique. En prenant pour exemple les thématiques du réseau il est clair que personne ne pourra rivaliser avec le capital symbolique grenoblois que représente le musée, le Cargo (salle de spectacle) et le stade d'agglomération ou le pôle culture urbaine. Ils intègrent tous les grands noms du réseau éducatif et culturel local<sup>299</sup>, les principaux théâtres (Prémol à la Villeneuve, ou ceux du centre ville), et les têtes d'affiches du sport que sont le football, le rugby, le hockey sur glace, le tennis, ou encore le volley.

Le football a par ailleurs été un enjeu de lutte entre les deux principales villes de l'agglomération. La position ultra dominante grenobloise en matière d'offre culturelle construite autour d'une politique agressive sous les mandats Dubedout, ne laisse que très peu de place pour subsister pour les autres communes. Le champ sportif restait le secteur où il était possible d'exister, non pas dans le champ sociosportif, mais dans celui du haut-niveau par l'intermédiaire du grand stade. L'autonomie du club étant acquise grâce à son statut professionnel, seul les exploits sportifs réalisés dans cette enceinte pouvait faire la promotion de la ville qui allait l'accueillir, comme le démontre le stade de France à Saint Denis. En soufflant l'équipement à Saint Martin d'Hères, Grenoble récupère le capital symbolique que procure la fonction spectacle du sport de haut niveau. Le grand stade et l'équipe professionnelle vont être associés à la ville de Grenoble qui par ailleurs est en train de construire avec quartier-foot un dispositif à la hauteur des ambitions d'un club professionnel. Dans la mesure où la compétence sportive n'est pas encore prise en compte au niveau de la Métro, mais que le conseil de développement (organe de participation citoyenne) est en train de s'emparer de la question (depuis 2003), il est fort probable que cette question revienne au goût du jour pour un transfert prochain à G.A.M. Au regard des résultats précédents qui montrent un rapprochement sensible du sport de haut-niveau avec la communauté d'agglomération, le même phénomène se profile à l'horizon avec une inscription possible d'un

---

<sup>299</sup> Grenoble accueille déjà les grands noms de la culture urbaine émergente sur G.A.M (NDG n°54 11/2001)

sport de compétition au contrat de ville facilement transférable dans la mesure où L'EPCI possède la maîtrise d'œuvre de la plupart des infrastructures de haut niveau.

Dans cette construction on aura le « Grenoble » de son capital économique, mais aussi de son capital culturel et de son capital social. En effet, les espaces grenoblois fortement capitalisés présentent des avantages sur la banlieue qui permettent à la ville centre de préserver sa position dominante sur l'agglomération. Le fait d'effacer les frontières entre les communes pour réintégrer les territoires sensibles dans la ville n'empêche pas de reproduire les rapports domination à une autre échelle : celle d'une stigmatisation intercommunale permise par le regroupement territorial des plus démunis.

#### **4. Une participation détournée des habitants et des interlocuteurs sélectionnés : le choix de la D.D.J.S**

##### **A. La participation comme outil de sélection des partenaires de l'insertion**

La mise en place de ces réseaux est le fruit d'une longue lutte au niveau national pour imposer les valeurs d'une petite bourgeoisie. L'homologie de cette population immigrante sur Grenoble à partir de la fin des années 1950, permet d'extrapoler l'ethos<sup>300</sup> d'une « Petite Nouvelle Bourgeoisie » qui a engendré la modernisation de gauche durant les cinquante dernières années. Plusieurs éléments mettent en exergue l'aboutissement d'une politique basée sur la nécessité de faire participer les habitants. Comme nous avons pu l'observer précédemment, le sous thème de « *la participation des jeunes à la vie collective* » reste en retrait par rapport aux autres thématiques (5.7% du corpus pour Grenoble et 9.6% pour SMH ; Tab 18). Cet objectif du C.V demeure à l'arrière plan malgré ses incessants retours sur le devant de la scène politique. Les mêmes recettes sont appliquées. La démocratie de proximité est associée à un besoin de rupture avec le passé dans le G.P.V et présentée comme un modèle de modernisation et d'innovation. Mais ces remèdes ne suscitent pas plus de résultats dans la mesure où le double jeu des élus perdure. Les locuteurs repérés lors du laboratoire sociale de la Villeneuve dans les années 1970 (écologistes, union de quartier, associations, C.F.D.Tistes, militants politiques, clubs...) sont remplacés au profit d'intermédiaires plus aptes à relayer la nouvelle citoyenneté (entreprises, proviseurs, établissements d'éducation populaire, sections professionnelles des clubs, représentants des pôles, union de quartier, associations, militants politiques, acteurs de la prévention (justice et

---

<sup>300</sup> L'ethos de classe est une manière de désigner une subculture (Bourdieu 1979, 49), c'est-à-dire « *l'ensemble des valeurs qui, sans atteindre à l'explication systématique, tendent à organiser "la conduite de vie" d'une classe sociale* » (Bourdieu & Boltanski 1965, 138).

police) (voir inventaire des participants (PA) à la future communauté éducative ; th III, visible en annexe 7).

La volonté d'une participation est traduite par une sélection de partenaires proches des valeurs petites bourgeoises et libérales de l'entreprise. Elle est en fait légitimée par ces liens formels entre les interlocuteurs qui par ailleurs représentent les principaux alliés de la commune et de G.A.M. Cette imbrication étroite du pouvoir local et du réseau associatif qui était qualifié parfois de « *socialisme au quotidien* » (Dulac 1996) est devenue une référence excluant certains acteurs du sport local. Les absents des organes de participation sont aussi ceux qui n'apparaissent pas dans l'inventaire valorisation éducative (annexe 5) : les représentants des clubs professionnels. Néanmoins une distinction voit le jour entre les fonctions éthique-intégrative et marchande par la reconnaissance en fin d'étude (2003) de représentants de l'OMS « *nouvelle génération* » à Grenoble (NDG n°71, 04/2003 ; E260 annexe 7). La fraction la moins pourvue en capital économique de la fonction éthique-intégrative exprime une dépendance aux subventions des collectivités territoriales. Par ce besoin, la classe politique impose de plus en plus les valeurs sociosportives à ces clubs en les intégrant au fur et à mesure dans la communauté éducative.

Le flou dans lequel s'installe la participation provient de sa place toujours plus ambiguë. Elle propage l'image d'une démocratie de proximité plus égalitaire alors que les partenaires sont sélectionnés. En 1999, avec la loi Chevènement, les E.P.C.I recueille la participation en ouvrant un domaine d'application à la PV. La classe politique grenobloise et martinéroise par l'équipe Destot et le 1<sup>er</sup> adjoint J. Arias directeur de M.J.C) prévoit un désengagement sur la question de l'insertion. Les associations se réclamant de l'éducation populaire (annexe 7) et les établissements scolaires deviennent alors rapidement les partenaires privilégiés des projets éducatifs locaux. Ce discours est à peine voilé dans une tribune offerte au représentant de P.E.C à la mairie de Grenoble, Cecil Guitart (Go-Citoyenneté) sur « le développement culturel solidaire ». (NDG N°55, 11/2001; E201)

*« De quoi s'agit-il ?*

*Il s'agit d'un ensemble de missions qui s'inscrivent dans l'espace public, en deçà et au delà des politiques instituées de l'éducation, de la culture, du sport, du social, du développement local et plus globalement de la politique de la ville.*

*L'ambition de ce programme est de mieux les articuler avec l'action municipale.*

*Rebaptisée "développement culturel solidaire" la fonction socioculturelle développée sur le support et l'esprit de la loi 1901, s'inscrit en toute liberté (et responsabilités) entre les logiques de la puissance publique (Etat, Collectivités) et l'économie de marché. Pour l'avenir, ce projet vise à réactualiser le positionnement du champ de l'éducation populaire en le rapprochant du secteur culturel et en multipliant les liens avec le secteur éducatif, sportif, social et celui de l'économie solidaire.*

*Ce tremplin vers d'autres politiques publiques vise à :*

*- plaider pour une exigence artistique qui puisse mieux trouver son inscription sociale :*

- *établir des passerelles plus fortes avec le social, le sport, l'économie solidaire afin d'anticiper toutes les formes d'exclusion.* »

Le positionnement des acteurs est limpide et répond en tout point au P.E.L avec l'enfant et sa famille au centre et derrière une hiérarchie qui place l'école au premier plan puis « *en deçà et au delà* », l'éducation populaire et l'entreprise qui se positionnent comme référent pour tout ce qui touche plus globalement à la PV. La question posée par L. Arnaud (1998) sur le nouveau rôle social ou d'insertion du ministère jeunesse et sport s'affirme de plus en plus avec l'investissement par l'éducation populaire de cette nouvelle aire de compétences. Suivent ensuite les secteurs comme le sport ou encore l'économie solidaire qui n'ont d'autres possibilités de s'aligner d'une manière ou d'une autre à cette domination encadrée par la ville faute de trouver appui ailleurs.

Le développement de la participation constitue un des paramètres omniprésents du contrat de ville (*Participation des habitants et mobilisations des acteurs dans une démarche permanente et transversale CV ; p2*) et de la charte de l'intercommunalité<sup>301</sup> (*développement de la démocratie locale, CI p4-5*). Ils définissent les principes de l'évolution de la coopération dans le cadre de la Communauté d'Agglomération et permet la création d'une instance nouvelle de participation des habitants et forces vives : le conseil de développement. Il détermine quels organes représenteront les habitants, et on peut remarquer que le sport semble bien enfoui dans la quatrième catégorie « *vie sociale communautaire* ». Ce conseil est facultatif comme l'exprime l'article 12 des statuts de la GAM, « *le conseil de communauté pourra décider de la création d'un conseil de développement, destiné à associer les acteurs économiques et sociaux [...] à l'élaboration et au suivi du projet d'agglomération* »<sup>302</sup>. Il est uniquement une instance d'avis de proposition, qui ne se substitue en aucun cas aux instances élues de GAM et ce malgré le thème III « *des besoins des jeunes générations* » sur « *la participation des jeunes à la vie collective comme démarche d'insertion et de rénovation de l'action publique* ». Malgré sa redondance dans les politiques locales, la participation n'existe que par la rhétorique floue qui la caractérise depuis le début des années 1960. Elle reste une idéologie de la décentralisation, une valeur à laquelle on prête rituellement hommage mais en arrière plan dans la PV devenue dans sa forme innovante le développement culturel solidaire. Sa mise en place dans le GPV invite les jeunes à participer selon deux logiques simultanées. D'une part le sous thème « *fond de participation (16-25ans)* » s'adresse à une jeunesse dite

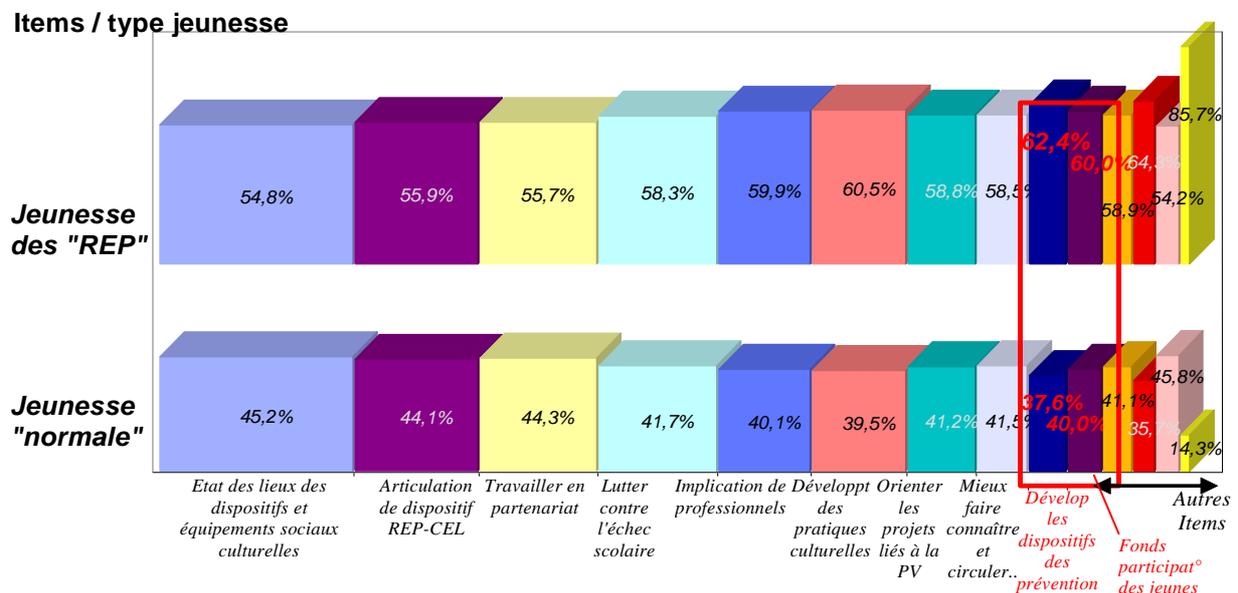
---

<sup>301</sup> Charte de l'intercommunalité ; Grenoble Alpes Métropole ; conseil de communauté 26 novembre 1999.

<sup>302</sup> Voir annexe 1 de la charte intitulée « *proposition relative au conseil de développement.* » Mais ce rôle du conseil de développement semble bien anecdotique au vu de son potentiel d'action et de son budget peu conséquent compris entre 15000 € et 30 000 € qui représente moins de 15 centimes d'Euro par habitant.

« normale » (item A ; 3.4% du corpus ; Tab. 9) que l'on appelle à se mobiliser « sur le projet urbain notamment sur la plaine des sports et la cité des métiers » (modalités 49, 0.6% du corpus), se former « au projet urbain pour favoriser l'initiative » (modalité 50 ; 1%) et à participer au sein de « parlements d'enfants et d'un conseils consultatifs » (modalité 51 ; 0.9%). D'autre part le sous thème du « développement des dispositifs de prévention » (item B ; 4.1% du corpus ; Tab. 2) s'adresse à une jeunesse plus « spécifique » qui s'appuie sur « le conseil de prévention de la délinquance » (moda 53, 1.6%) et « le contrat local de sécurité » (moda 54 ; 0.8%), « des échanges entre ces professionnels » (moda 55 ; 0.9%) et l'intégration de « la dimension parentale » (moda 56, 0.7%) dans les équipements. Cette distinction entre les deux types de « participation des jeunes à la vie collective » (Thème III) rappelle à une stigmatisation des jeunes sensibles avec d'un coté ceux qui participent et de l'autre ceux pour qui on développe des dispositifs de prévention. Or les résultats obtenus ne vont pas dans ce sens. En effet, on peut remarquer que la répartition s'oriente prioritairement vers la jeunesse des REP (60% pour le fond de participation et 62,4% pour le développement des dispositifs de prévention; tab 29), avec une légère préférence pour les dispositifs de prévention dans ces quartiers (+2,4%).

**Tableau 29 Répartition des items en fonction du type de jeunesse (SMH et Grenoble)**



S=2452 KHI<sup>2</sup>=15.1 DDL=13 p=0.303 (peu significatif) (pourcentage colonne)

Cet écart augmente sensiblement si on différencie les deux villes, car SMH à la population plus sensible concède 57,1% (tab 25) au « fond de participation » alors que Grenoble 68,2% (tab 24). Cette situation s'explique en partie par le retard de Grenoble dans le domaine de la participation des jeunes (la ville ne possède pas de conseil consultatif local pour la jeunesse

comme SMH). Ce processus rentre dans le jeu d'un désengagement de la mairie sur la question de la jeunesse dans ces quartiers en triant progressivement les partenaires : associations socioculturelles, OMS « nouvelle formule », habitants du quartier et à l'élu de secteur. Plusieurs articles en témoignent :

**E 129** : « cette démarche de chapelle que la mairie tente de transformer depuis 18 mois en démarche de réseau, afin d'inciter la concertation, un comité de pilotage dirigé par l'élue de secteur a été mis en place cette année » ; **E 158** : « des jeunes ont interpellé les élus pour que la Ville songe à les associer au projet d'un nouvel équipement sportif sur leur quartier. » **E 199** : « L'ensemble du système socio-éducatif (établissements scolaires, éducation populaire et action socioculturelle) sera mobilisé pour la réussite du parcours éducatif des jeunes, leur accès à l'autonomie et leur implication dans la vie collective. » **E 214** : « Elle doit avant tout se nourrir et s'enrichir des besoins et des réalités du terrain dans tous les quartiers de la ville. Ceux-ci s'exprimeront bientôt, nous l'espérons, dans les comités consultatifs de secteur » **E260** : « La commission ferait participer l'ensemble des acteurs du sport à Grenoble : l'OMS représentant le mouvement sportif associatif, mais aussi la communauté éducative, ceux qui interviennent dans le partenariat sportif, la communication, le commerce. Ce comité consultatif pourrait se réunir deux fois par an, pour débattre des priorités sportives, se pencherait aussi bien sur les principes de répartition des crédits et des salles que sur la coordination entre les différents intervenants du champ sportif. »

Il est néanmoins intéressant de remarquer que derrière ces restructurations, un gros travail d'harmonisation des intervenants a été établi au point de pouvoir parler de sélection. La participation est devenue le moyen de légitimer les acteurs qui vont remplir les cases de l'insertion et s'occuper de la jeunesse. Les collectivités locales reconnaissent ainsi des partenaires particuliers en fonction du type d'action tout en gardant certains agents au centre du système. L'inventaire (PA annexe 7) des acteurs du thème III « *s'impliquer dans la vie collective* » montre la force de la communauté éducative et particulièrement des établissements d'éducation populaire (M.J.C, M.P.T, Maison de l'enfance) qui reviennent de manière redondante auprès des deux types de jeunesse. Si l'intervention en direction de la jeunesse dite « normale » laisse entrevoir une prise en charge par la communauté éducative dans son sens le plus large (école, lycée, collège, établissement de l'éducation populaire, associations sportive et culturelle, l'entreprise et service de la ville ; annexe inventaire PA, annexe 7), par contre pour la jeunesse dite « spécifique » apparaît de nouveaux acteurs de prévention (police, justice, assistantes sociales, et entreprises<sup>303</sup> ; annexe 7 inventaire PA). L'inventaire suivant récapitule les agents choisis par les deux communes pour devenir partenaire sur le projet « des besoins des jeunes générations ».

---

<sup>303</sup> Les partenariats avec l'entreprise sont essentiellement basés sur la cité des métiers pour une insertion professionnelle en lien avec la communauté éducative. L'insertion professionnelle est par ailleurs laissée aux associations comme les missions locales ou le CODASE. (Sources inventaire participation)

<b>Inventaire des agents participants à la communauté éducative Grenoble et SMH                      (traitement fait sur la base des articles codés dans le thème III)</b>	
<b>Item « Fonds de participation des habitants jeunes « normaux » (16-25ans) »</b> (36 articles sélectionnés, 57 codages, 3.4% du corpus)	<b>Item : « Développer des dispositifs de prévention jeunes « spécifiques »</b> (35 articles sélect, 69 codages, 4.1% du corpus)
Pôle information jeunesse (PIJ), Conseil Consultatif Local de la Jeunesse (CCLJ), "cyberjeunes", services municipaux ; École, MJC, structure de quartier sur la culture et le sport, associations sportive et culturelle; Population; jeunes mairie; métro; Habitants; Maison de quartier F. Texier, Service des sports, écoles; Pôle jeunesse, ministère J & S, ; intervenant extérieurs ; Collégiens, lycéens, étudiants, travailleurs, demandeurs d'emploi ; Intervenants extérieurs, animateur socioculturel ; Communauté éducatives,; Licenciés; entreprises (cité des métiers), associations (plaine des sports); maison de l'enfance; Union de quartier, USVO, ASJVO, CODASE; Acteurs et partenaires du collectif D'la balle ; Secteur éducatif, sportif, social et économie solidaire, les pouvoirs publics (Etat, Région, Département, la Métro), communication, commerce, entreprises	Association de prévention (CODASE), service habitat, emploi (entreprise), éducation, culture, santé (service des sports) ; Centre de loisirs des jeunes de la police, MJC , assistantes sociales, mairies, CCPD ; Communauté éducatives, police nationale et municipale, justice, entreprises, parents, PIJ, mission locale, centre de loisirs de la police, association d'insertion, services de la ville ; Collèges ; Parents-enfants, CODASE, Centre communal d'action sociale, DSU, union de quartier ; collectivités locales, maison de l'enfance Prémol, associations, clubs, structures socioculturelles, centre sociaux, unions de quartiers. ; Service des sports,

Les deux branches de la participation semblent être associées à deux populations distinctes. D'un côté émerge un embryon de démocratisation vers pour une jeunesse « normale » notamment par les parlements d'enfants à SMH et le conseil consultatif de secteur à Grenoble. On peut noter également une grosse présence de la communauté éducative scolaire (collèges, lycées, primaire) et socioéducative (MJC, MPT). De l'autre des dispositifs de sécurité (CODASE, police nationale et municipale, mission locale, Centre communal d'action sociale, CCPD) répondent à la demande dirigée vers une jeunesse problématique. La transversalité de la PV masque l'aspect stigmatisant de ces dispositifs et obtient le résultat recherché d'une réintégration des quartiers dans la ville. Les conseils consultatifs et parlements d'enfants profitent aux jeunes des classes moyennes et supérieures surreprésentés dans ces arènes de la participation locale (Kobel 2006 et 2007). Ils leurs servent d'ascenseurs sociales en prenant part à la conception des politiques locales voir nationales comme l'exprime SMH mensuel :

*« Les jeunes agissent. C'est de cela dont il est question avec le Comité consultatif local de la jeunesse. C'est un travail de longue haleine, mais il est connu et reconnu des institutions. Il interpelle, car aujourd'hui, tout le monde essaie de comprendre, aider, favoriser la parole des jeunes, mais il n'existe encore que peu de lieux où elle peut s'exercer. Et pour réconcilier la jeunesse avec la vie sociale, l'échelon communal apparaît comme une bonne base pour ensuite gravir les échelons vers la représentation nationale » (SMH N°232, sept 2001, E46 annexe 7).*

Le conseil de développement (CD), créé à l'automne 2001, sélectionne également ses représentants. Il synthétise à quel point les partenariats et la participation entre dans une stratégie municipale d'investissement « des pseudos organes démocratiques » (C.C.L.J et C.D) par des agents proches des valeurs éducatives de la classe politique. « *La commission temps libre temps forts* » du conseil de développement travaille sur la dimension sportive dans l'agglomération depuis 2003, et après plusieurs réunions, conclue dans son compte rendu du 29 juin 2005 que : « *La commission pour avancer sur la dimension sportive de l'agglomération a travaillé de manière très exclusive sur cette question durant l'année qui vient de s'écouler*<sup>304</sup>. Il semble nécessaire d'envisager de la réorganiser autour de trois pôles : sport culture loisirs afin d'améliorer le fonctionnement de la commission pour travailler à nouveau sur les champs laissés un peu de côté ces derniers temps. Chaque pôle pourrait être pris en charge par un animateur. Les trois animateurs se coordonneraient avec le président de la commission. » Les dimensions sportive culturelle et de loisir au sein d'une concertation intercommunale favorise très nettement les agents de la fonction éducative du sport. La société civile que représente le CD, censée être indépendante, va dans le sens de la classe politique en ne prenant que le versant socioéducatif du sport et permet ainsi aux représentants de l'éducation populaire de prendre une place importante dans ces organes de concertation.

Trois éléments permettent de mettre à jour le rapprochement entre la culture et le sport et surtout l'investissement du sport par l'éducation populaire. D'une part cette commission coordonne les thématiques « *par besoin* » sans mentionner les raisons de ce choix. D'autre part, après l'invitation de spécialistes sur le sport et les collectivités territoriales lors des commissions précédentes (P. Bayeux et G. Baslé des U.F.R.A.P.S de Toulouse et Paris sud XI), ils ont tenté de le définir dans sa plus large dimension historique (compétition, performance, santé, épreuve, convivialité...) <sup>305</sup> pour se recentrer sur le sport et la culture de loisir incluant difficilement le sport de compétition. Cette intervention a permis d'écarter la dimension spectacle des concertations et évincer ainsi un contre pouvoir municipal. Enfin la présidence et la sous présidence de cette commission ont été accordées à des personnalités locales issues de l'éducation populaire (F.R.A.N.C.A) et le président du club d'athlétisme de l'agglomération qui est aussi enseignant (agrégé d'EPS) à l'U.F.R.A.P.S de Grenoble. Ces deux acteurs signent par leur présence une sélection des agents dans la démocratie locale -par leur habitus professoral pour l'un et un attachement aux valeurs de l'éducation populaire pour

---

<sup>304</sup> Voir les comptes rendus précédents, du 17 décembre 2003 et 19 novembre 2003

<sup>305</sup> CR du 17 oct et 19 nov 2003

l'autre- propre à suggérer une dimension sociosportive au projet sportif de l'agglomération. Un choix d'interlocuteurs par les élus qui rappelle le monopole des années Dubedout avec les politiques « dictatoriales » d'un Gilman puis d'un Rizzardo sur les questions culturelles puis socioculturelles.

Le sport devient un enjeu important pour l'éducation populaire qui doit l'investir afin de pouvoir exister auprès de jeunes qui désertent leur offre socioculturelle. De même les clubs de haut niveau non rentables sont de plus en plus soumis aux subventions municipales et donc aux orientations des collectivités territoriales en matière de sport. Le CD, même si son impact est loin d'être important, ne risque pas d'aller à l'encontre d'un projet soutenu par la classe politique grenobloise. Dans un autre sens, le président suppléant que nous avons déjà entendu à ce sujet dans les nouvelles de Grenoble (N.D.G N°59; 03/2002, E227 annexe 7), ne risque pas non plus d'emmener la commission sur des voies annexes dans la mesure où celui-ci tient un discours très proche des valeurs intercommunales. Une rupture avec le passé est repérable signe des plus grandes communications grenobloises, synonyme de modernisation et d'innovation : *« le cœur de l'athlétisme traditionnel stagne. Ce n'est pas dramatique. Il y a un changement des pratiques, qui s'exprime aussi hors des clubs, notamment avec le déclin de la dimension associative »*, une culture de l'athlétisme d'agglomération *« avec des foyers vigoureux »*, les valeurs de la nouvelle citoyenneté exprimée : *« nous devons à la fois permettre aux clubs et à ses athlètes d'accéder au plus haut niveau, mais surtout de permettre à chacun d'arriver au plus haut niveau de soi-même »*, une acceptation des méthodes managériales dans le développement du club par *« la recherche de partenaires [...] en bref utiliser de nouveaux moyens pour permettre véritablement la construction d'un très grand club. »* Pour cela, l'athlétisme passe par une restructuration qui devrait permettre sa reconnaissance par la ville de Grenoble, qui elle-même *« pourrait également servir de catalyseur pour un rapprochement et une meilleure coordination entre les deux clubs phares le G.U.C et L'A.S.P.T.T. [...] le projet ne peut être que partenarial (ville, métro, département, F.F.A, les universités) et si c'est une volonté de la ville, le reste suivra. »* On peut se demander si la volonté politique dépend de la ville de Grenoble, ou plutôt si le projet dépend des valeurs de la politique de la ville pour avoir toutes les chances d'aboutir. Présentée sous cette forme, il y a peu de chance que la mairie n'en devienne pas le *catalyseur*. Cet entretien se conclue sur des actions dignes du G.P.V, avec un suivi des athlètes efficace avec et travail de fond sur la *« formation et l'insertion professionnelle »* digne du GF38 et du FCG. Une pratique que le président suppléant de la commission temps libres temps forts estime : *« qu'elle peut contribuer fortement au*

*nécessaire processus social dans les villes, où la pratique sportive est un élément important du puzzle à côté de la sécurité de l'éducation, de la justice, etc... ».* Avec un suppléant qui résume aussi bien l'intercommunalité en un seul entretien, cette commission sera démocratique, ou ne sera pas ! La prise de parole des habitants ou des partenaires venus de la société civile, même si elle est facultative dans le cadre du conseil de développement, peut s'avérer être un organe participatif à la hauteur des enjeux. Néanmoins il semble peu probable à la vue des résultats des dispositifs mis en place par la PV, que les représentants réfutent la logique du champ, et empêchent une construction sportive autre que par les méthodes utilisées sur le site pilote du GPV, puisqu'elle ont déjà diffusé dans la société civile. Cet exemple remet en cause la représentativité de tous les agents du champ sportif au sein des organes de participation intercommunale et le fait que les projets qui en sorte sont le fait d'une élaboration commune.

## **B. La légitimation d'une voie communautaire par le principe de subsidiarité**

La politique grenobloise a fortement marqué l'agglomération, notamment par l'arrivée au pouvoir des ces nouveaux immigrants qui se sont accaparés les principaux organes administratif, de recherche et universitaire. Grâce à cela, ils ont pu développer leur politique par les différents courants qui imprégnaient leurs partis (autogestion et participation) et la pensée toquevillienne (valeur libérale et chrétienne) d'un I.E.P colonisé par les conseillers municipaux grenoblois. L'établissement de ce réseau d'influence et l'apparition d'une politique locale par la démocratie de proximité fait partie d'une stratégie permettant l'émergence de potentats locaux. Ces derniers n'auraient pu s'exprimer aussi vite sans cette proposition d'associer le citoyen aux décisions locales, synonyme d'un passage d'une démocratie représentative à une démocratie participative. Cette stratégie a permis d'établir le projet de la Villeneuve sous Dubedout et se pérennise aujourd'hui grâce à l'intercommunalité qui offre une place bien plus importante à la réalisation d'innovation locale. Cette nouvelle classe à l'idéologie technocratique combinée avec un démarche généreuse ayant en général son origine dans une formation chrétienne, mène à la fois une lutte locale pour l'imposition et le recrutement d'une petite bourgeoisie, mais également nationale par une forte amitié avec les leaders socialistes de l'époque (Verlhac, Soulage, Hollard). Les responsabilités politiques d'H. Dubedout et B. Schwartz comme rapporteurs auprès du gouvernement vont permettre de porter leur projet au niveau de l'Etat et de diffuser l'idéologie par la PV. La politique culturelle et la mixité sociale de la Villeneuve étaient

considérées comme les grands chantiers de l'innovation dont la participation et l'élaboration d'une politique socio-éducative novatrice, construite autour de l'école ouverte, devaient construire la ville et le citoyen de demain. Si l'on recoupe les données obtenues par les deux ouvrages de P. Frappat d'une part sur « *la politique communautaire* », et des époux Millot d'autre part sur « *la voie communautaire* », on peut cibler certains points du projet de la Villeneuve, et obtenir des similitudes flagrantes avec les grands concepts utilisés par la PV et son territoire d'application : le contrat de ville d'agglomération.

L'homologie entre les deux processus de globalisation de la politique éducative prend différentes formes et utilise des notions proches.

	La Villeneuve de Grenoble (1970), laboratoire social	Les villes de Grenoble et SMH (2000-2006) GPV
<b>Réseau éducatif</b>	Voir carte 2 au niveau du secteur de la Villeneuve	Voir carte 1 au niveau de Grenoble et S.M.H
<b>Des équipements intégrés</b>	« La maison de quartier » intègre les équipements socioculturels et éducatifs <sup>306</sup>	Infrastructures « à vocation communautaire » (plaine des sports, cité des métiers, pôles éducatifs)
<b>Un centre de coordination</b>	C.E.P.A.S.C	Pôle information jeunesse, M.J.C, service jeunesse
<b>La population</b>	Mixité sociale du dispositif Subvention de plusieurs ministères ( <i>Ministère de l'Education Nationale ; Jeunesse et Sport ; Ministère des affaires culturelles</i> )	Réintégrer les quartiers pauvres dans la ville Dispositif politique de la ville transversal à plusieurs ministères ( <i>E.N, J&amp;S, emploi et solidarité, culture...</i> )
<b>Un projet scolaire (école ouverte, coéducation)</b>	Besoin de la jeunesse (services jeunesse) C'est dans un souci d'éducation permanente (tous les âges) que c'est construit ce schéma coordonnant tous les acteurs des différents domaines, et pas seulement au niveau local. (Millot, 1979 ; p 25)	Sous thèmes des besoins de jeunes générations « Cohérence entre les différentes formes d'intervention éducative » et « améliorer et développer l'offre d'éducation de tous les âges » (C.V)
<b>La participation sélectionnée</b>	L'élève et sa famille au centre du système, participation des habitants et des associations socioculturelles	Le jeune et sa famille au centre du système, participation des habitants et des forces vives (éducation populaire et représentants sportif à l'habitus professoral)
<b>Transversalité</b>	Economie d'échelle Rizzardo Participation de plusieurs ministères et de multiples services (financement, nomination de responsables ou coordonnateurs des différents secteurs.	Objectif du C.V. articulation d'ensemble Participation interministérielle par le Ministère de la Ville, notamment sur la question sociale de l'éducation : le Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche,

<sup>306</sup> La maison de quartier en constitue l'exemple le plus complexe. Elle abrite un CES ; des ateliers ouverts aux habitants; une médiathèque un studio de télévision ; un restaurant scolaire ouvert aux habitants ; un foyer consacré aux activités de loisirs des personnes âgées ; deux salles de spectacle, des locaux pour l'économie familiale, la formation continue des adultes, les permanences d'action sociale, certaines associations (groupes femmes, association syndicale des familles... ), de locaux pour l'administration du CES, la coordination des diverses « unités » (sport, actions culturelle, « maison des enfants ») et enfin la direction du C.E.S.P.A.S.C (Centre d'Education Permanente et d'Animation Sociale Culturelle). On retrouve la participation de plusieurs ministères autour de ce projet d'équipements intégrés, qui a porté non seulement sur les financements mais aussi sur la nomination des responsables ou les coordonnateurs des différents secteurs.

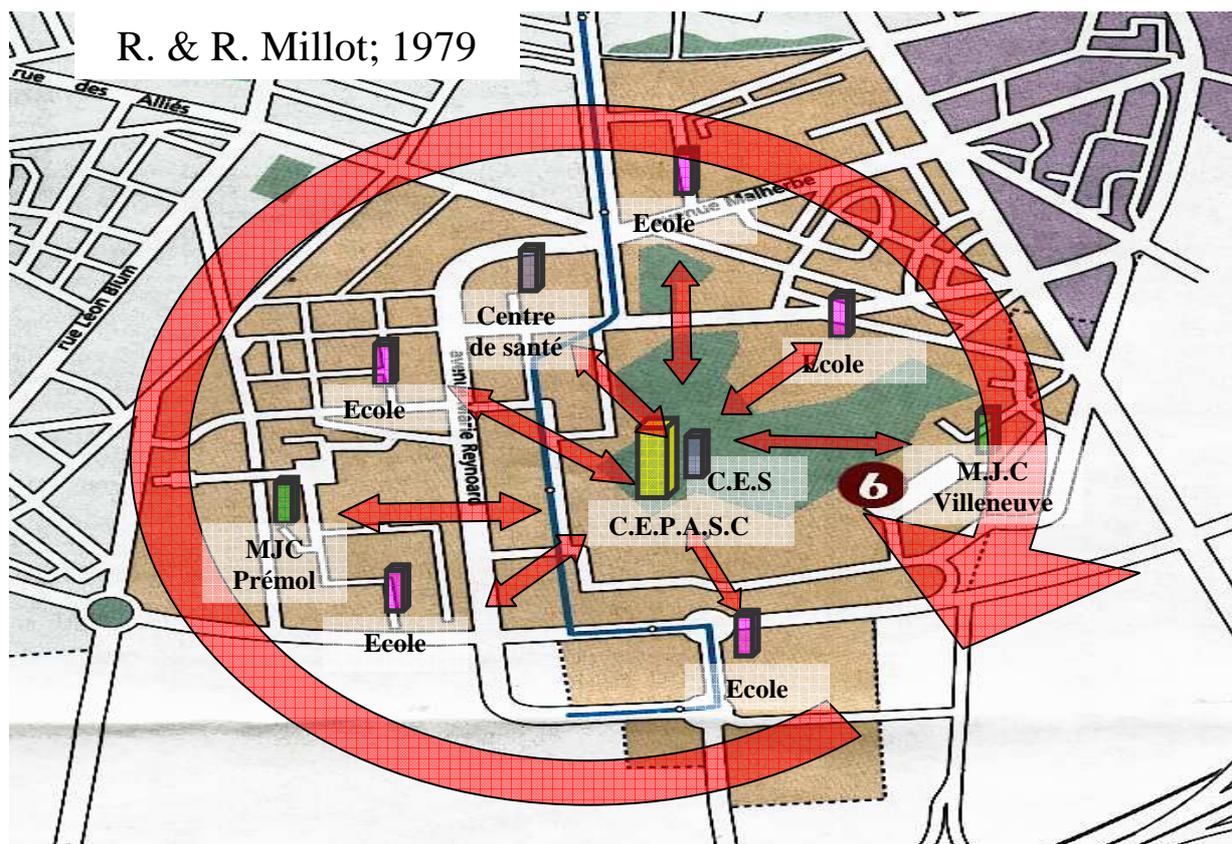
	Ministère de l'Éducation Nationale ; Jeunesse et Sport ; Caisse Allocations Familiales ; Direction de l'Action Sanitaire et Sociale ; Bibliothèques de France ; Ministère des affaires culturelles ; Services de la ville.	Jeunesse et Sport, le Ministère de la Culture et de multiples services (D.R.A.C, D.R.J.S et D.D.J.S), Caisse d'Allocation Familiale le Conseil Général et la Caisse des Dépôt et des Consignations.
<b>L'importance des représentants de l'Éducation Populaire</b>	Dans la représentation de la classe politique à la mairie (Gilman, Rizzardo P.E.C.)	Seul interlocuteur du contrat de ville en matière de sport (D.R.J.S, D.D.J.S), C Guitart (PEC), E4MM et E5MM élus de Grenoble et J. Arias élu martinérois (MJC), et P.Mercier (FRANCA et président de la commission temps libre-temps forts au conseil de développement)
<b>Un habitus politique proche des P.N.B</b>	P.S.U et G.A.M représenté par des élus immigrants sur l'agglomération (Dubedout, Verlhac)	Gauche plurielle (verts, communiste, GO citoyenneté), P.S, avec à leur tête un immigrant (Destot)
<b>La domination des politiques d'insertion par le principe de subsidiarité</b>	Dubedout et Schwartz rapporteur du gouvernement sur la question de l'intégration (urbaine et l'insertion sociale et professionnelle des jeunes), et B. Schwartz rapporteur du conseil de l'Europe sur les démarches « d'éducation permanente » 1972	Harmonisation des territoires et des politiques européennes d'un point de vue sectoriel et technique. (économique, éducatif, culturelle, social...). Loi Chevènement 1999. Application intercommunale de l'éducation permanente.
<b>Projet intercommunal</b>	Un accord intercommunal entre Échirolles et Grenoble (Millot, 1979 ; p24), et une maîtrise du projet urbanistique individuel	Politique de la Ville, Contrat de Ville entre toutes les communes de la Métro, G.P.V notamment entre Grenoble et SMH

**Tableau 30 : Une homologie des techniques de modernisation par l'innovation à quarante ans d'intervalle**

Le principe de laboratoire social de la Villeneuve est maintenant étendu à l'ensemble de l'agglomération par le P.E.L, du moins en ce qui concerne les deux plus grandes villes étudiée: Grenoble et SMH. L'apparition d'un contexte économique sensible dans la politique grenobloise lors du dernier mandat de Dubedout (1977), avait fortement influé sur la politique menée par Rizzardo alors nouvel élu à la culture. Ce changement avait engendré un virage politique en transformant l'action culturelle, en action socioculturelle plus à même de répondre, déjà, aux besoins de la jeunesse, et à moindre coût face aux dépenses de son prédécesseur. C'est pourquoi tout en gardant les valeurs propres à l'autogestion et la participation -seuls points communs d'une fusion entre les G.A.M et le P.S.U (Paolletti 2000)-, les leaders grenoblois y ont associé une rationalisation de l'intervention par la construction d'un projet éducatif global et le regroupement des structures éducatives au sein d'un établissement coordonnateur : le C.E.P.A.S.C. La reconstruction du réseau éducatif de la Villeneuve (voir carte 2) nous montre que le modernisme de gauche menée dans les années 1970 incorporait des éléments techniques<sup>307</sup> et des procédés<sup>308</sup> similaires au G.P.V en 2000,

<sup>307</sup> Réseaux éducatifs, des équipements intégrés, un centre de coordination, la transversalité des équipements du personnel et un projet intercommunal (tableau 30)

propres à diffuser les valeurs d'une élite bourgeoise et chrétienne par l'habitus professoral du personnel scolaire et l'éducation populaire. La population de ces quartiers répondait à des subventions spécifiques prêtes à répondre à des besoins de mixité sociale. Quarante ans plus tard, les communes profitent d'une communication basée sur une innovation sociale floue pour les jeunes désœuvrés par l'intermédiaire du G.P.V, en utilisant les mêmes valeurs éducatives petites bourgeoises qui ne correspondent pas à l'habitus des classes populaires.



**Carte 2: Cohérence des infrastructures de l'offre socioculturelle de la Villeneuve en 1979**

Les divisions de la société, les conflits, les inégalités sont occultées au profit d'un discours purement fonctionnaliste ; discours de l'organisation au nom duquel les orientations scolaires, socio-éducatives et professionnelles sont entreprises. Elles stigmatisent toujours plus ces populations et leurs quartiers et montrent l'utilisation que font les élus de ces jeunes afin d'obtenir des subventions de l'Etat. On comprend mieux le retour de la participation, de la mixité sociale de la transversalité, de l'éducation populaire et de l'autogestion dans la PV, sur son territoire d'application intercommunal et vers les populations les plus démunies.

<sup>308</sup> Un projet scolaire par l'école ouverte et la coéducation, la participation sélectionnée, l'importance de l'Education Populaire et un habitus politique proche d'une P.N.B

L'innovation sociale du G.P.V est l'aboutissement d'un modernisme de gauche qui trouve dans l'intercommunalité un territoire et une autonomie suffisante pour imposer leurs valeurs à l'ensemble des secteurs de l'agglomération, et plus particulièrement aux classes populaires vers lesquelles leurs valeurs chrétiennes et les subventions de l'Etat les orientent prioritairement. La « *voie communautaire* » est justifiée sous couvert « *de besoins des jeunes générations* » et diffusée par les guichets des réseaux éducatifs à l'ensemble de la population. L'intercommunalité grenobloise, par ses compétences, prend en charge, en matière de sport, uniquement la construction d'équipement à vocation communautaire (la plaine des sports). Mais elle possède également une compétence sociale obligatoire par l'intermédiaire de la PV aux contours flous, ouverte aux domaines qui peuvent s'y inscrire. En l'exploitant, les élus ont traduit l'innovation en moyen de transmission d'un ethos des classes bourgeoises. Par la même occasion la fonction socio-éducative du sport est imposée à la communauté éducative sous l'impulsion des professeurs d'E.P.S au capital symbolique et social important dans un P.E.L qui centralise les établissements scolaires et d'éducation populaire. Au même moment, le sport de haut niveau rentable la rejette car plus enclin à s'occuper des fonctions éthique-intégrative et marchande. Cette polarisation du champ sportif local et de ses agents par la PV et les P.E.L ouvre alors une voie royale à l'éducation populaire pour investir cette fonction qu'elle occupe déjà dans un secteur socioculturel de moins en moins attractifs auprès de jeunes. En effet, au regard des changements sociologiques démontrés par la dynamique des champs, la structuration d'une politique sociosportive peut à terme appeler G.A.M à sortir d'une « *intercommunalité de bâtiment* » et s'ouvrir aux « *besoins des jeunes générations* ». Au fil du temps cette logique s'impose à l'ensemble de la communauté d'agglomération par le fonctionnement technique des cercles concentriques à l'échelle de la commune qui reste l'élément central de cet accompagnement. Simultanément depuis le début du C.V ce sont des objectifs (innovation, mixité urbaine, attractivité, articulation, participation) et des thématiques (prévention, intégration urbaine, insertion économique, éducation, santé publique, pratiques culturelles) qui harmonisent les politiques sportives et éducatives en orientant les services vers plus d'efficacité. A cela s'ajoute les divers dispositifs intercommunaux qui relient les différents réseaux (villes) et système (élève ou jeunes au centre). A terme l'agglomération répondra à des normes de fonctionnement uniforme, structurés par des objectifs et des thématiques propres à l'habitus des élus grenoblois porteurs de ce projet depuis quarante ans sur l'agglomération. En définissant la logique du champ, les élus grenoblois Grenoble profitent de leur expérience d'initiateurs. Ainsi ses infrastructures de la ville-centre seront pourvues d'un capital symbolique important réinvestissable

directement dans le champ politique au cas où l'élection des conseillers communautaires au suffrage universel serait votée. Le principe de subsidiarité et les lois de décentralisation ont permis d'établir ces rapports de domination et d'imposer la logique d'une classe politique « grenobloise » dans l'agglomération ou chaque organe de participation (conseils municipaux, conseil de développement, conseil communautaire, conseils consultatifs de secteurs) ou d'application (établissements scolaires, établissements d'éducation populaire, certains clubs sportifs aux pratiques symboliques) reste sous la tutelle d'un dirigeant représentant des classes moyenne. Par cette stratégie, on retrouve le double jeu des élus locaux qui rentabilisent au niveau national (Dubedout) et européen (Schwartz) l'impacte de mesures institutionnalisées dans la PV, qui elles mêmes répondent à un fonctionnement sectoriel et technique permettant ainsi la légitimation de leur thématique au niveau local à un détail près : une participation sans cadre législatif qui permet au principe de subsidiarité de fonctionner. Le choix des partenaires reste également un élément important pour imposer localement ces valeurs. Le ministère jeunesse et sport par ses organes déconcentrés et son besoin d'identification à un rôle dans les nouveaux enjeux de la jeunesse répond à la dynamique des champs. Il légitime son action par une intervention sociosportive qui correspond à sa mission de service public face à un pouvoir fédéral et des clubs sportifs professionnels toujours plus structurés et autonomes sur les fonctions éthique-intégrative et marchande. Le sociosportif, comme le laissait présager L. Arnaud (1998), se présente comme un nouveau domaine particulièrement opportun pour la survie du ministère jeunesse et sport. C'est pourquoi l'éducation populaire devient le partenaire privilégié du contrat de ville que ses origines chrétiennes orientent une prise en charge de ce public désœuvré. Mais une autre raison entraîne les élus grenoblois à imposer cet acteur institutionnel dans la communauté éducative. Ce dernier porte également les valeurs communautaires propres à la construction du champ socioculturel auquel il a participé lors des mandats Dubedout (Hollard, Gilman, Rizzardo). Tous ces militants ont du emprunter des réseaux marginaux, parallèles pour faire reconnaître leurs idées politiques et les expérimenter, comme le montre la nouvelle garde depuis 1995 (C.Guitart, A.Pilaud, S.Bouzaïne)<sup>309</sup>.

---

<sup>309</sup>Une stratégie déjà repérée dans un autre registre par N. Monin (1997) et G. Poujol (1996a)

**Tableau 31 : la nouvelle garde politique sur les questions sociales, sportives et culturelles**

<b>Un habitus conforme pour une continuité politique des classes moyennes (mandat Destot 1995-2007)</b>				
<b>Nom</b>	<b>Poste statut</b>	<b>Niveau de formation /école</b>	<b>Religion</b>	<b>arrivée a Grenoble</b>
<b>Michel Destot</b> (P.S.U puis P.S)	Député maire de Grenoble Responsabilité du secteur information à la mairie Animateur du journal mensuel « débat »	Ingénieur (C.E.N.G) Thèse en mécanique (I.N.P.G) I.E.P Grenoble		Début des années 1970 Etudiant à Grenoble, originaire du nord de la France
La nouvelle génération P.N.B pour une politique socioculturelle et sociosportive				
<b>Adjoint au maire et conseiller sociosportif</b>	Commerçant Directeur de chantier export très impliqué dans le milieu associatif de la Villeneuve (collège et éducation populaire)	Bac +8 Licence éco politique/ école sup. de sciences sociales/ DESS planification		F d'origine tunisienne
<b>Adjoint au maire montagne sport animation</b>	Mécanicien, éducateur, ingénieur d'étude au C.N.R.S	Bac +7 Thèse en mécanique		Grenoble
<b>Adjoint au maire au développement culturel solidaire</b>	Formateur à P.E.C		Chrétienne	
<b>José Arias</b>	1 <sup>er</sup> adjoint sous Blachon puis Proby à la mairie de SMH (1988-2006) Conseiller général Directeur de M.J.C	Bac		SMH
<b>Les représentants du conseil de développement : « les forces vives »</b>				
<b>Président</b>	Président de la commission temps libre-temps fort Président des FRANCA			
<b>Suppléant</b>	Président suppléant de la commission temps libre-temps fort Président du club d'athlétisme grenoblois (entente GUC, ASPTT) Enseignant à l'UFRAPS de Grenoble	C.A.P.E.P.S, agrégation d'E.P.S Brevet d'Etat et Fédéraux d'athlétisme		

Tout se passe comme s'il avait fallu attendre l'avènement de l'intercommunalité et la décentralisation pour légitimer un projet vieux de quarante ans parce qu'aucune autre opportunité n'a été offerte. Le processus oligarchique permet aux conseillers communautaires de gagner une autonomie de décision confortable, à l'abri des sanctions électorales immédiates, tout en pouvant se prévaloir d'une légitimité démocratique. Ce nouvel échelon local est pratique pour Grenoble, qui par le système de représentation indexé sur le nombre d'habitants peut se prévaloir d'une majorité d'élus (20%) au conseil communautaire et dominer les débats sur les sujets traités. La position de la ville-centre et de G.A.M dans les rapports de pouvoirs locaux s'établit dans un paradoxe qui veut que les communes transfèrent

toujours plus au niveau intercommunal, sans pour autant lui permettre de gouverner à sa place. Une contradiction que l'on retrouve dans le bras de fer qui oppose l'Etat à la communauté européenne sur la question des délocalisations d'entreprises, avec d'un côté une institution qui représente la concurrence économique par ses compétences, alors que l'autre gère les répercussions sur la société civile qu'elle représente. Ces nouveaux territoires possèdent un grand nombre de prérogatives dans la constitution de politiques communes aux Etats et aux villes, mais n'existent pas aux yeux des citoyens car dépourvus d'une quelconque représentation au suffrage universel. L'intercommunalité devient, dans ce méandre juridique, une zone d'expérimentation de « la barbarie douce », mais aussi des projets propres à la classe politique dominante. L'adéquation entre l'habitus des décideurs grenoblois devenus députés-rapporteurs et même ministre (Dubedout, Carignon, Destot, Migaud<sup>310</sup>) et une construction européenne basée sur des valeurs libérales, a permis à la Villeneuve de présenter les caractéristiques d'un projet facilement assimilable au niveau de l'agglomération puisque porteur des valeurs de l'autogestion. La gauche au pouvoir à Grenoble, et dans la quasi totalité des villes de l'agglomération<sup>311</sup> impose sa vision communautaire non plus à un quartier, mais à toute les communes signataire du contrat de ville. L'innovation sociale prônée par les élus de la Métro n'est en fait que la reproduction de mesures déjà utilisées lors du laboratoire social de la Villeneuve. Elle permet de prendre en charge un plan d'actions intercommunal dirigé vers les jeunes générations propre à imposer une culture des classes bourgeoises sur l'agglomération.

C'est toute une reconstruction socio-historique qui permet de soulever le voile de la structuration des champs et du choix des partenaires dans l'évolution du sport dans l'intercommunalité grenobloise. Leur conformité qui perdure dans le temps aux différents échelons institutionnels a construit et permis la reproduction tout au long de ces années d'un habitus permettant de remplir les cases laissées vides par les textes réglementaires de la PV.

### **C. Intercommunalité : le domaine d'application d'une gauche petite bourgeoise**

Le développement d'une telle politique prend racine dans l'habitus même des promoteurs du « *mythe grenoblois* » (Frappat 1979), associé au contexte de l'émergence d'une élite intellectuelle durant la seconde guerre mondiale au sein de l'école des cadres d'Uriage. Sa

---

<sup>310</sup> Président (PS) de Grenoble Alpes Métropole

<sup>311</sup> La gauche représente la quasi totalité des communes de l'agglomération entre les groupes communistes, socialiste et divers gauche.

formation dans la zone libre jusqu'à sa dissolution en 1942 a posé les bases d'une réflexion sur les grandes questions d'une nation occupée. Ce rassemblement a formé une intelligentsia dont les choix sont conformes à un habitus de la classe bourgeoise et chrétienne dans lequel les valeurs sélectionnées sont familières à des élites comme Mounier<sup>312</sup>, Cacérés, Dumazedier<sup>313</sup>, Beuve-Méry<sup>314</sup> qui ont conçu des modèles de formation inspirés du courant d'éducation nouvelle. Suite à la dissolution de l'école d'Uriage lors de l'invasion de la zone libre par les troupes allemandes, la démarche éducative a diffusée par l'action de ses cadres d'Uriage dans le maquis puis dans la société civile. Ainsi naquit PEC, l'un des plus importants mouvements de recherche pédagogique et de formation d'animateur d'éducation populaire, mais aussi digne représentant de la diffusion d'une culture bourgeoise dont le lancement fut réalisé à Grenoble. La pédagogie s'ancrait déjà dans « *la participation des travailleurs* » au profit et à la gestion dans ses formations d'animateur, tentant d'effacer les clivages des classes au profit d'une forme d'autogestion. Les activités physiques tenaient également une place importante –d'un point de vue temporelle- au sein de la pédagogie de P.E.C. Toutefois leur place se réduisait à une alternance utilitariste, mais néanmoins valorisée, avec les pratiques intellectuelles qui lui octroyait une fonction hygiénique, certes primordiale à la sortie de la guerre mais à la solde d'un développement culturel. Les valeurs de l'école d'Uriage vont donc diffuser, par P.E.C et d'autres mouvements tenus par d'autres cadres, et plus tard par les animateurs eux-mêmes.

A Grenoble, la structuration du mouvement s'organisa autour de la création d'un réseau d'institutions spécialisées dans la liaison pédagogique et la coordination d'ensemble. Une culture que l'on pourrait qualifier de managériale déjà existante chez les promoteurs et relayer dans d'autres villes<sup>315</sup> proches des maquis. De cette période, la dynamique éducative populaire a pourvu une place centrale aux M.J.C qui furent les principales bases de la diffusion pédagogique de P.E.C. Ceci explique en partie l'importance de ces établissements

---

<sup>312</sup> On ne peut pas négliger la paternité du courant : le personnalisme communautaire et des valeurs qui lui sont associées qui inspirent les hommes d'Uriage. Catholique fervent, il est le fondateur de la revue *Esprit*, en 1923, réputée pour ses positions chrétiennes et libérales en 1935 et dont la jeunesse étudiante catholique (JEC) se réclame de ses idées. Cf. Poujol et Romer 1996b

<sup>313</sup> Le couvent des carmélites de Noisy le sec l'aide pour passer le concours des bourses, Ajiste convaincu (mouvement des auberges de jeunesse), appelé à Uriage il a la responsabilité des questions sociales et devient à la Libération inspecteur principal de l'éducation populaire et fondateur de P.E.C avec Cacérés. Cf. Poujol et Romer 1996b

<sup>314</sup> Orphelin de père, les religieux l'aide à reprendre des études. Comme journaliste, il a travaillé au journal *Temps* qui soutient le nazisme, dont il démissionne. En 1940, à Lyon, il est rédacteur de l'hebdomadaire catholique *Temps nouveaux*. C'est l'abbé Naurois qui l'amène à Uriage où il dirige le travail intellectuel de l'école, il est le fondateur du journal *Le Monde*, en 1944 dont l'orientation chrétienne de gauche est de notoriété. Cf. Poujol et Romer 1996b.

<sup>315</sup> Saint Etienne, Annecy, Valence, Lyon. (Cacérés 1964).

aujourd'hui dans les réseaux éducatifs. En effet, à partir du moment où l'éducation populaire occupe une place privilégiée dans les concertations intercommunales, il est concevable que ses relais locaux gardent les prérogatives qui ont toujours été les leurs à Grenoble, d'autant plus que la notion de réseau a structuré son histoire. Mais l'éducation populaire c'est avant tout « l'autre éducation », celle du peuple qui laisse transparaître la constitution d'une communauté ouvrière. Elle s'adresse à tous en essayant de toucher d'abord ceux dont la scolarité a été réduite, en créant un réseau parallèle où les plages horaires se sont développées hors des créneaux officiels de l'éducation nationale : le péri et l'extra scolaire. La transversalité, présente dans le discours actuel, tente également de répondre à une fusion des deux réseaux parallèles existants (éducatif scolaire et socioéducatif), ainsi qu'une organisation commune de l'aménagement du temps de l'enfant propre aux C.E.L pour aboutir à la constitution d'un unique interlocuteur : la communauté éducative. Même si la notion de communauté réapparaît sur le devant de la scène, c'est dans un tout autre registre. En interchangeant les qualificatifs « d'ouvrier » au détriment « d'éducatif », la lutte pour l'émancipation des classes exclues est niée sous couvert d'une PV ambivalente destinée aux plus démunies. « *Les besoins des jeunes générations* » conservent l'implication des pouvoirs publics de l'après-guerre, mais incorpore un contexte double qui transforme l'action. On ne parle plus d'ouvrier mais en partie de chômeurs, et la compétitivité économique ne permet plus de faire vivre ces deux systèmes en parallèles. Ainsi se structure à la fois une expérience basée sur un catholicisme sociale qui prédispose à prendre en charge la précarité des jeunes, quant un autre visage soutient les valeurs libérales d'un développement de l'autonomie et de la responsabilisation des jeunes par les réseaux éducatifs.

L'utilisation du sport par l'éducation populaire, comme une alternance avec la pratique culturelle, s'établit définitivement lors des nombreux démembrements et regroupements administratifs qui devaient voir à terme en 1947 par la création de la direction générale de la jeunesse et des sports. Elle concrétisait la fusion de la direction de l'éducation physique et des sports et la direction de l'éducation populaire. Ce partenariat « naturel », à la vue de l'alternance des pratiques à cette époque, représente l'offre globalisée actuelle d'un champ socioéducatif qui lie la culture et le sport dans une finalité éducative. La situation fut renforcée dans la politique locale par la succession d'élus issus de P.E.C (Gilman et Rizzardo) à la mairie de Grenoble qui adhéraient pleinement à cette idéologie. Ces représentants de la petite bourgeoisie nouvelle (Accardo 2003) ont envahit le champ social dès la Libération et pris toute leur ampleur avec mai 68 (Le Goff, 1998 et 2003). L'intercommunalité devient le territoire de prédilection des élus grenoblois (adjoint au maire

de la ville de Grenoble; tab 24) pour imposer à l'agglomération les valeurs socioéducatives. L'importance de la culture populaire a fait du sport un secteur dominé dans une relation utilitariste et une fonction hygiénique. La création d'un réseau d'instituteur proche de P.E.C et les relais de la politique municipale accélèrent la diffusion d'un dispositif tournée uniquement vers l'animation socioculturelle. L'arrivée d'une nouvelle classe politique immigrante (P.N.B), associée aux valeurs chrétiennes de la quasi totalité des personnalités en place (voir annexe 1), a propulsé cette politique pour le développement d'un sport enfermé dans le développement des pratiques culturelles puis socioculturelles. La classe politique uniforme, les institutions locales et nationales investies, l'école et un contre pouvoir sportif faible à cette époque ont fait de l'éducation populaire le référent incontournable du développement de la fonction sociosportive. Néanmoins, deux éléments vont changer la donne et permettre l'autonomisation du sport et la séparation des logiques compétitive et socioculturelle. Le premier découle de la précarisation du salariat et de la fin du quasi plein-emploi qui va engendrer une multiplication des missions pour l'éducation populaire, avec d'une part la continuité d'une éducation culturelle des travailleurs, et d'autre part la prise en charge d'une jeunesse que l'école n'arrive plus à lancer sur le marché du travail donnant une connotation occupationnelle aux pratiques. Dans la deuxième moitié des années 1970, le débat se déplace vers l'école, puis le travail, et permet rapidement de faire le lien entre les jeunes et l'entreprise préalable à l'insertion professionnelle. Le vide laissé par la PV abandonne l'insertion aux influences de l'entreprise et de l'éducation populaire, et l'accent est mis sur « l'éducation permanente », « la citoyenneté », « la globalité des interventions », « le développement de la personne en tant qu'individu et acteur social », « la prévention ». Tant de valeurs chrétiennes portées par la classe politique grenobloise, leur relais (PEC), et le ministère de la jeunesse et des sports (éducation populaire), dont l'école d'Uriage c'était fait l'un des promoteurs. Le rapport Schwartz est également celui qui va permettre l'entrée de méthodes managériales dans la PV et sa mise en application dans le G.P.V. Les missions successives de l'éducation populaire ont structuré l'émergence de deux types d'insertion : professionnelle (qualification) et sociale (nouvelle citoyenneté)<sup>316</sup>. La seconde légitime la place du ministère de la jeunesse et des sports comme intermédiaire unique du contrat de ville. Face à ce constat et l'émergence du pouvoir économique dans le champ politique et éducatif, les agents du sport s'orientent vers la compétition plus à même d'offrir une réelle autonomie quand ils en ont le potentiel. A partir de ce moment, le bras de fer entre la

---

<sup>316</sup> Mis au même niveau par le rapport de B Schwartz : « l'insertion professionnelle et sociale des jeunes »

politique municipale de Grenoble et le monde sportif grenoblois va créer les conditions d'une lutte pour la légitimation d'un pôle compétitif -par l'intermédiaire de l'O.M.S porte parole d'un développement des pratiques sportives- en opposition avec les convictions socioéducatives de la gauche en place. Le soutien de la droite de Carignon porteuse d'un développement économique par le sport, sans grand succès durant ses mandats, apporte les conditions d'un essor du haut niveau, et a constitué la seule opposition politique à la voie communautaire. S'en suit la structuration d'une fonction marchande où la communication et le profit dictent une nouvelle réalité d'un sport grenoblois. Le ministère de la jeunesse et des sports se transforme alors en un pouvoir réglementaire soumis aux normes des fédérations. La double fonction (socio-éducative et éthique-intégrative<sup>317</sup>) propre à cette institution, la contraint à faire le choix d'un rapprochement avec la PV qui lui donne l'opportunité d'investir une nouvelle aire d'intervention délaissée par les clubs professionnels et difficilement pris en charge par les clubs amateurs. Ainsi, la réponse donnée à l'insertion par le sport devient l'apanage des représentants de l'éducation populaire face à une autonomisation du sport spectacle. Leur rôle dans le nouveau réseau éducatif, caractérise l'intercommunalité comme le territoire d'application de l'éducation populaire et des clubs amateurs dont les organes déconcentrés (D.D.J.S et D.R.J.S), et de participation (forces vives) sont d'hors et déjà les principaux interlocuteurs des pouvoirs politiques locaux. La décentralisation et les multiples dispositifs ont autorisé, faute de trouver des solutions à l'insertion des jeunes, l'émergence d'agents locaux prêts à adapter des contenus sportifs aux valeurs petites bourgeoises. L'absence des représentants de la fonction marchande dans les concertations, n'est pas un hasard. En effet, le statut d'entreprise n'en fait pas des partenaires « socio-éducatifs » de la PV, mais des partenaires économiques du développement d'un territoire intercommunal. C'est pourquoi la représentation au conseil de développement n'a pas été confiée à un responsable d'un sport médiatisé, mais au contraire à un président de club typique d'une action répondant aux deux fonctions: éthique-intégrative par la formation d'athlètes de haut niveau peu médiatisés et socio-éducative fidèle aux contrats d'objectifs passés avec la mairie. Le discours président suppléant de la commission temps libre temps forts dans les N.D.G prend alors tout son sens. Dans l'impossibilité de raccrocher le wagon du sport spectacle, le sport de haut niveau non rentable accepte les conditions d'un rapprochement avec l'éducation populaire et s'engage dans le domaine de l'insertion professionnelle (formation, éducation, sportif de haut niveau...), mais adhère également au

---

<sup>317</sup> Voir marchande avec la création des ligues pour la gestion du sport professionnel.

discours de la nouvelle citoyenneté (culte de la réussite) basée sur l'incorporation des valeurs managériales. Dans la mesure où le vivier électoral des associations sportives ne peut-être abandonné, les valeurs de la nouvelle citoyenneté fidèle à la gauche moderniste qui l'a fait naître, doivent permettre de garder la structure d'un sport unitaire basée sur l'élite et la masse. La PV associée au PEL propose un modèle transversal où les agents -selon le volume de leur capital- offre la possibilité de partenariats. Ils prennent alors une forme différente avec le club de football du GF38 qui distingue l'entreprise à la logique économique de la mission sociale assurée par sa structure associative en jouant le jeu de l'insertion dans les quartiers de Grenoble. L'exemple confirme le rôle de ciment que joue la nouvelle citoyenneté en effritant le discours politique basé sur la participation, la solidarité, l'égalité des chances et autres emblèmes de la construction intercommunale. L'innovation réside dans l'incorporation d'un habitus flexible propre aux valeurs de l'entreprise et de la petite bourgeoisie. La restructuration est à la fois économique par la globalisation et la création d'un futur réseau éducatif mais aussi sociologique dans la mesure où elle nie les rapports de classes par la transversalité. L'intercommunalité, territoire d'application de la PV, n'est plus le laboratoire social d'une élite aux commandes depuis une quarantaine d'année à Grenoble, mais une institution qui promulgue un devoir être aux classes populaires qui ne parlent pas le même langage.

# **Etude II**

Les dispositifs d'insertion  
par le sport : un enjeu de  
lutte entre les agents du  
champ sportif

## **1. Résumé de la deuxième étude**

### ***Les dispositifs d'insertion par le sport : Un enjeu de lutte entre les agents du champ sportif***

L'analyse d'entretiens semi-directifs auprès d'élus Grenoblois et du personnel des dispositifs d'insertion par le sport au sein du réseau éducatif grenoblois (« Quartier Foot » et « 100 jeunes à 4000 m ») met en évidence des dysfonctionnements dans la collaboration annoncée par la *politique de la ville (PV)* (revues municipales, étude 1). En effet, la PV *offre l'occasion aux représentants des fonctions marchandes, éthique-intégratives et éducatives d'interpréter le flou de l'innovation sociale. Les rapports informels entre ces différents agents aux intérêts antagonistes sont une manière de faire croire que l'innovation suffit à faire collaborer, et que dans la collaboration réside le salut. Les municipalités ont intérêt à revendiquer ces partenariats et créent des dispositifs sportifs (quartier-foot et la mission montagne) qui masquent les prédispositions des agents à agir selon leur propre logique. Ainsi, les élus permettent aux agents d'investir le domaine de l'insertion en niant, sous un discours emphatique, les réelles stratégies qu'ils poursuivent : le développement d'un « habitus consommatoire » en direction des classes populaires que le football autorise ainsi qu'un « style de vie » propre à l'ethos d'une petite bourgeoisie par la pratique de l'alpinisme. Le sport dans les quartiers sensibles devient alors l'instrument des élus grenoblois, utile pour construire une image attractive du territoire grenoblois dans la concurrence économique. Parallèlement, il constitue un objet de lutte entre les garants des fonctions éducatives, éthique-intégratives et marchandes pour définir son action dans l'insertion.*

## 2. Introduction de la deuxième étude

Les résultats de la première étude ont permis de montrer l'émergence de réseaux éducatifs et la sélection d'agents pour investir le domaine de l'insertion. Les collectivités locales font ainsi appelle à ceux qui désirent s'engager auprès d'une jeunesse sensible. dans cette deuxième étude, nous nous sommes intéressés à deux dispositifs sportifs repérés dans le corpus des revues et récemment mis en place sous les mandats Destot. « Quartier-foot<sup>318</sup> » et « la mission montagne<sup>319</sup> » vont être des objets de recherche intéressants pour plusieurs raisons. Tout d'abord par la nouveauté de ces dispositifs (2001 pour Quartier-foot et 1997 et 2002 pour « 100 jeunes à 4000m »<sup>320</sup>) qui vont répondre aux méthodes instituées par la PV censées répondre à la globalisation de l'éducation. Ensuite il est intéressant de les interroger dans le sens où ces disciplines (Foot et Alpinisme) sont particulièrement marquées par une distanciation dans l'espace des sports de C. Pociello (1981) et cependant considérées comme « *des pratiques pour tous* ». Enfin « quartier-foot » et « 100 jeunes à 4000m » sont soutenus par des élus (E4MM au sport à l'animation et montagne et E5MM au développement des activités sociosportives) qui seront les garants d'un projet commun aux agents participants.

Dans le cadre de cette étude, nous nous sommes intéressés à la transversalité de ces dispositifs plus à même de répondre aux besoins de l'insertion. Ils élargissent le spectre d'un discours comprenant les intervenants socioculturels (MJC, MPT), sociosportif (quartier-foot, mission montagne), sportif (GF 38, clubs) mais aussi professionnel (centre de formation, guide, éducateurs, évènementiels ...) et économique (SASP GF38, Petzl®, Beal®, Polartec®, Cébé®) soumis à de multiples sollicitations. Néanmoins le choix des pratiques ne soumet pas les deux dispositifs aux mêmes influences économique et politique. Le football représente un capital économique qui attire des investisseurs étrangers, permet une communication importante de la ville et enfin est un moyen de capter l'attention des jeunes. Le cadre de vie offert par la montagne permet quant à lui le recrutement d'une élite petite bourgeoise, à l'image de la classe politique, avide de ses pratiques. En effet, M. Raspaud (2002, 143)

---

<sup>318</sup> E178 VE ; E198 VE ; E 214 VE ; E235 VE; E258 VE; E287 VE; E295.

<sup>319</sup> E254 VE ; E270 ; E273 NR, sous l'évènement « 100 jeunes à 4000m ». Le poids de cet évènement est moins important dans le corpus car ce dispositif est apparu en fin d'étude, et particulièrement diffusé sous la forme de photos commentées et donc non codable en tant qu'article.

<sup>320</sup> La ville de Grenoble, à travers sa mission montagne est à l'origine de ce projet, elle assure la réalisation et le financement avec un budget de 20.000 €. L'opération a été montée avec le concours de nombreux partenaires. La FFME (Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade) est co-organisatrice de la sortie finale, qui fournit sept guides de hautes montagne. Le bureau des guides de Grenoble assume la responsabilité des sorties. Le PGHM (Peloton de Gendarmerie de Haute Montagne) et la CRS des alpes assurent la sécurité. Le CAF (Club Alpin Français) offre une réduction sur les nuitées en refuge. Enfin les entreprises Petzl, Polartec, Beal, Cébé et le magasin Espace Montagne permettent l'équipement des jeunes. (NDG n° 73, juillet août 2003, E270)

distingue ces deux pratiques à Grenoble en faisant remarquer que « *nombre de personnes, de tous milieux, préfèrent les beautés de la montagne aux vociférations des stades, même s'il existe un public pour cela* », en insistant sur l'investissement de « *cet espace de loisir plutôt que les tribunes de Lesdiguières ou du vieux stade Charles Berty* » par la bourgeoisie locale. Si ces dispositifs s'adressent aux jeunes sans distinction, il semble pourtant légitime de se poser la question des intentions poursuivies.

Par l'analyse d'entretiens menés auprès des responsables et animateurs de ces dispositifs nous soutiendrons l'hypothèse suivante. La collaboration annoncée par les élus masque les intérêts qu'ont l'éducation populaire, les services municipaux et les clubs à investir ce domaine. Derrière ce jeu, les jeunes des quartiers populaires prioritairement visée par ces dispositifs et les animateurs qui s'en occupent deviennent un enjeu d'appropriation qui permet de faire fonctionner les logiques de chacun.

La figure suivante, construite à partir de la figure 5, représente l'échantillon constitué à partir des agents relevés dans les revues municipales (2000-2003). Il dégage leur place dans le champ sportif selon leurs institutions d'appartenance et la fonction qui leur est associée.

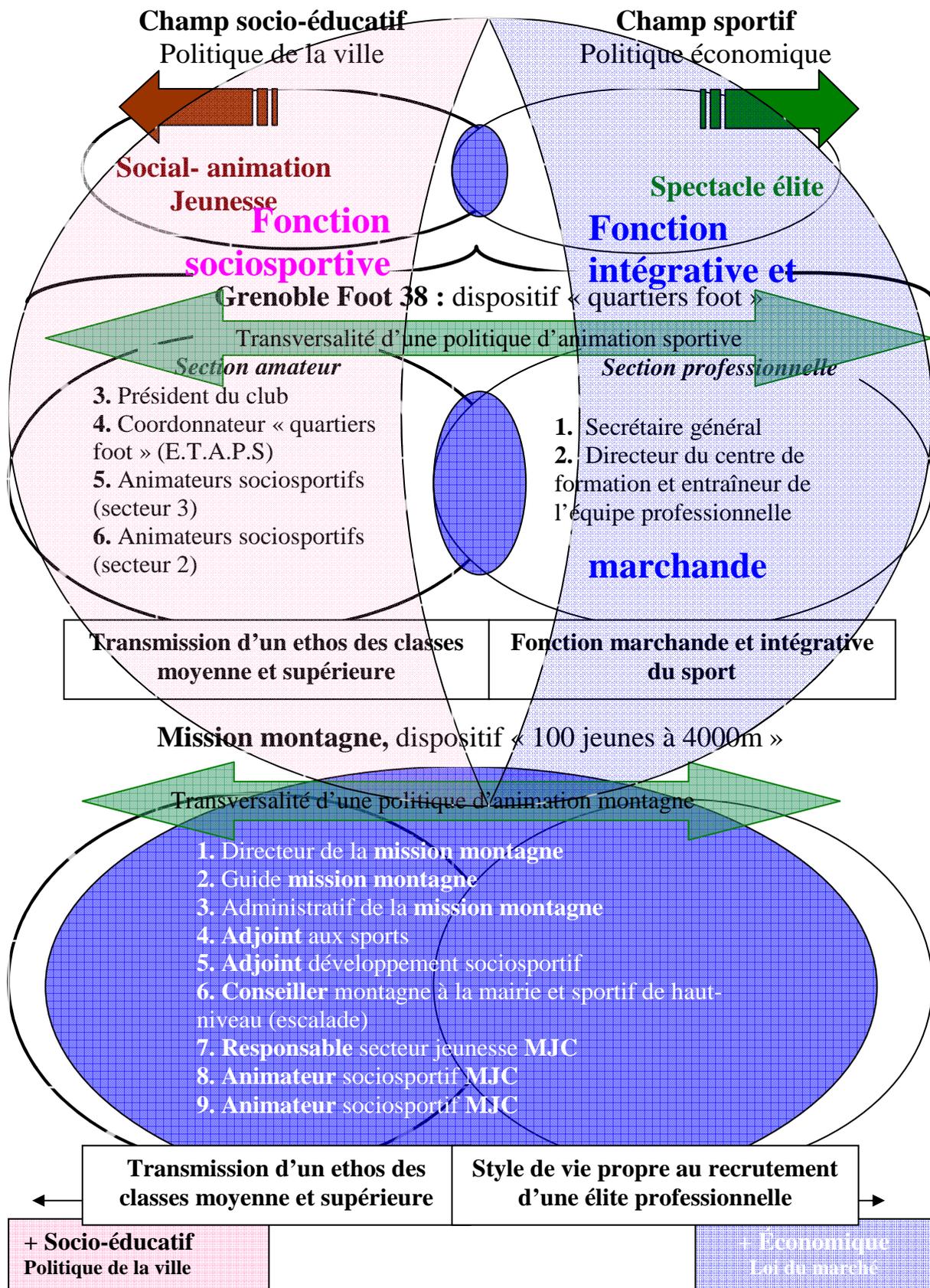


Figure 6: La place de l'échantillon dans le champ sportif grenoblois

### **3. Méthodologie**

Cet échantillon a pris en considération l'appartenance des agents aux différentes régions champ sportif (S.A.S.P, Association sportive, service des sports, service vie associative). On peut analyser l'objet sportif comme recouvrant « *un champ spécial, limité, relativement autonomes dans lequel les acteurs s'affrontent ou s'allient, se disputent ou se partagent des profits spécifiques à ce champ. Ces profits réels ou escomptés, matériels ou symboliques, constituent les enjeux propres, les moteurs de leurs actions, les raisons de leurs alliances...* » (Defrance & Pociello, 1993, 5). Pour souligner les enjeux qui opposent ou allient les agents de ces différentes régions (essentiellement sociosportive, éthique-intégrative et marchande), nous nous sommes appuyés sur quinze entretiens semi directifs (neuf pour la mission montagne<sup>321</sup> et six pour le dispositif quartier-foot) dont les caractéristiques de l'échantillon sont visibles en annexe 8.

La position centrale de Grenoble dans l'agglomération et sa démographie importante (trois fois plus peuplée que SMH) permet de recouvrir l'ensemble des classes sociales et rend possible l'analyse de ces dispositifs d'insertion (QF et MM) transversaux à l'ensemble des secteurs de la ville. Afin de pouvoir distinguer le type de jeunesse, nous nous sommes appuyés sur les critères de l'étude précédente par le classement en REP des établissements scolaires. La sélection des enquêtés s'est centrée d'une part sur le personnel des M.J.C et M.P.T partenaire de la maison montagne et de quartier-foot représentatif de la fonction sociosportive, d'autre part des élus et conseillers qui ont participé à l'opération « 100 jeunes à 4000m » à l'origine de ces dispositifs, et enfin du personnel de la section professionnelle du GF38 du personnel de la maison montagne fidèles aux fonctions marchandes et éthique-intégrative du sport. Ainsi ces dispositifs répondent à l'ensemble des objectifs de la PV.

Pour ce travail, **un guide d'entretien** a été établi en cherchant à appréhender la nature des représentations qui organisent les principales fonctions du champ sportif (socio-éducative, éthique-intégrative, marchande et ludique) afin de déceler les stratégies des agents à investir le secteur de l'insertion. Ainsi, trois grands thèmes eux-mêmes déclinés en plusieurs sous thèmes ont organisé ce guide.

---

<sup>321</sup> Les entretiens ont été réalisés par C. Sicamois, C. Giraud-Sauveur et A. Battaglia dans le cadre de leur mémoire de deuxième année d'I.U.P LEST à l'UFRAPS de Grenoble. « *La politique montagne de la ville de Grenoble* », sous la direction de T. Duboisset, Avril 2005, UFRAPS-UJF Grenoble 1.

Le discours produit par les agents à propos de **l'espace local**, permet d'élucider certaines questions, concernant la mission économique et/ou sociale du sport et leur vision d'un travail partenarial au sein des dispositifs. Pour cela, trois dimensions ont été déterminées pour le dispositif quartier-foot, liés aux trois types de culture: l'entreprise, l'offre associative privée par les clubs (soumis aux règles fédérales) et l'Education Populaire, et enfin les services communaux. Comment analysent-ils ces trois domaines et comment expliquent-ils la construction d'un l'espace local où s'unissent le publique et le privé, notamment par l'intermédiaire des politiques d'insertion devenues la priorité du contrat de ville ? Dans le cadre de la mission montagne, nous avons recherché plus particulièrement à faire ressortir comment les agents ont réussi à lier l'environnement alpin avec la PV et la question du traitement social, ainsi que le rapport qu'ils entretiennent avec la montagne et sa pratique cultivée (Hoibian 2000). La nature de cette dernière nous a contraint à quelques adaptations du guide, car la pratique distinctive de l'alpinisme s'opposait à première vue à l'engagement d'entreprise sportive dans ce secteur. Néanmoins un bon nombre d'indicateurs ont pu émerger dans les thèmes et dimensions par la relation qu'entretient la mairie avec son environnement alpin pour faire la promotion de son territoire. Les organes de diffusion de cette image (maison de la montagne, associations répondant au label éducation populaire et établissements scolaires), même s'ils ne concernent pas à première vue des entreprises sportives comme le football, servent à ancrer « un style de vie montagnard » attractif pour les classes moyennes et supérieures en justifiant cet objectif par l'insertion.

Quant à **la nature des partenariats**, le but est d'appréhender comment les différents agents du sport local interprètent le flou de l'insertion par les prédispositions qui les animent, tout en se conformant aux directives de la PV. La mission montagne et quartier-foot produisent des investissements et des objectifs distincts selon l'origine et les trajectoires biographiques des individus, notamment par les relations qu'ils entretiennent avec les dimensions que sont la sphère marchande, le sport de haut niveau et de masse, et les collectivités territoriales aux compétences toujours plus étendues. L'innovation sociale relancée par la PV et appliquée par le G.P.V ouvre donc les portes à ces agents qui utilisent les partenariats -notamment par le P.E.L- pour investir le domaine de l'insertion des jeunes.

**Enfin l'identité et les parcours des agents** reconstruisent la trajectoire qui leur a permis d'occuper la place qu'ils ont dans l'espace social. Il est ainsi possible de repérer des indicateurs qui contribuent à révéler les stratégies et comprendre comment, par des alliances et oppositions, les agents ajustent leur discours autour de l'insertion. Le volume et la structure du capital (culturel, social, symbolique) permettent également de faire émerger des rapports

de domination entre ces institutions et de montrer comment les agents investissent le champ sportif. Les entretiens ont été traités par une analyse de contenu thématique en référence aux thèmes et indicateurs cités dans le guide d'entretien suivant (Bardin, 1983 ; Huberman et Mills, 1991).

#### **4. Un développement économique par le sport de haut niveau et de loisir**

La durée d'étude de ce travail oscille entre la prise en considération d'une période synonyme d'un " retournement " de situation qui s'est accompli, en France, entre les années 1970 et 1980. Elle marque le passage d'une conjoncture « de forte dépendance de l'Etat social » à une importante poussée pénétrante de la sphère marchande soumise aux divers effets (directs et indirects) de la " médiatisation " du sport. C'est aussi l'époque de l'alternance à Grenoble qui voit la gauche en place depuis trois mandats, passer le flambeau à la droite de Carignon en 1983 beaucoup plus proche d'une logique sportive prête à répondre au défi d'un spectacle jusque là oublié et même rejeté (mise en quarantaine de l'OMS). Mais l'aube des années 1980 marque encore l'impact des lois de décentralisation qui engendrent un accroissement des enjeux liés au développement local (attraction du cadre de vie urbain, modernisation des équipements, communication urbaine...) et des enjeux arrachés à l'aménagement du territoire (réhabilitation des friches industrielles, mise en valeur touristique, équipement de la moyenne montagne, des forêts, des littoraux et des Ports). Leur croissance inscrit désormais les collectivités territoriales comme acteurs décisionnels de premier ordre dans le système des pratiques et des équipements, contribue à « *déplacer le barycentre* » du système » (Defrance & Pociello 1993) et à recomposer les structures de décisions. Cette gestion locale induit principalement au début des années 1990, la naissance d'un nouvel échelon territorial censé répondre à une harmonisation des territoires au niveau européen. La construction de l'intercommunalité n'engendre pas seulement un regroupement de communes synonyme d'économie d'échelle, mais légitime également une technicité des politiques sectorielles et techniques qui placent le développement économique des territoires comme un invariant des différents établissements (C.U, C.A, C.C) finalisé par la loi Chevènement de 1999. Désormais, ceux-ci traduisent un recours à la pensée communautaire propre à une vision économique et éducative plus libérale -compétences de la PV- présentée comme un remède à l'anomie sociale. La transformation consent un triple enjeu : d'une part une harmonisation et une globalisation de l'intervention à l'échelle européenne qui imposent un fonctionnement technique pour chaque territoire afin de garder une identité locale, d'autre

part de consentir à réduire les dépenses de fonctionnement et d'investissement, et enfin, par l'innovation sociale, de proposer aux habitants un projet par un réseau éducatif. Des valeurs inhérentes à la politique de Dubedout que l'on retrouve durant ses mandats à la tête de la ville centre et dans le laboratoire social de la Villeneuve qui lui valu d'être rapporteur du gouvernement et son projet retenu au conseil de l'Europe par B. Schwartz. L'action de la PV (compétence obligatoire de la C.A), établit l'intercommunalité comme la dimension pertinente pour sa concrétisation, sous forme de projet de développement social urbain vers les territoires les plus dévalorisés. Le processus d'intercommunalisation a permis aux collectivités locales un gain d'autonomie, traduit par ce nouveau *complexe local de pouvoir* que forme les communes et la communauté d'agglomération, et dont la domination de la ville centre n'est plus à prouver tant le nombre de représentants au conseil communautaire est majoritaire (20%).

L'émergence de ce type de politiques pluridisciplinaires traduit un besoin des élus de traiter les problèmes sous une forme plus managériale qui obligent les collectivités territoriales à s'aligner sur la transversalité des processus, et traitent ainsi les maux sociaux de la même manière. C'est pourquoi la décentralisation oriente les politiques locales actuelles et symbolise « le retournement » de situation dans la mesure, où les deux pôles étudiés, le sport de haut niveau (GF38) et le sport de loisirs (Mission Montagne), répondent de manière directe à la fois à un développement économique local comme « *créateur de richesse* » (E1 QF) ou « *attracteur de cadres performants* » (E4 MM), mais aussi à une mission sociale par la prise en charge des plus démunis grâce aux dispositifs mis en place dans les réseaux socio-éducatifs, la plupart du temps assumés par les collectivités locales. L'importance de la sphère économique, devenue incontournable dans les compétences locales, diffuse dans l'ensemble des collectivités territoriales et structure de plus en plus l'intervention au point d'intégrer le sport dans la quasi totalité des secteurs de la ville : économie, éducation, insertion, communication, loisirs, spectacle...

Le marché et les collectivités locales, qui remettaient en cause le modèle vertical et bureaucratisé de l'administration « à la française », se traduit désormais par une incapacité de l'Etat à imposer une politique dirigiste en matière sportive. En conséquence, il se retire progressivement sur son pré carré réglementaire et expose le sport au risque d'un émiettement et d'une dilution des responsabilités, et à l'avènement des ligues et clubs professionnels. D'autre part, le critère d'efficacité qui guide désormais l'action publique nécessite de prendre en compte l'ensemble des données d'un problème social et économique, et s'efforce à coordonner les actions de l'Etat autour des quatre fonctions sportives. Dans cette perspective,

l'idée s'impose de ne pas dissocier le sport des autres secteurs de la société mais de le mettre en relation avec d'autres actions conduites par les pouvoirs publics. A ce moment le processus d'intercommunalisation permet, par la PV, de répondre à l'ensemble de ces prérogatives de manière transversale et de structurer le champ sportif. L'aspect insertionnel devient alors un masque pour les entrepreneurs qui l'utilise pour occulter l'abandon progressif du sport de compétition aux lois du marché tout en exploitant le secteur de la jeunesse désœuvrée. De fait, autour des politiques sociales, s'est engagée une réflexion autour d'un nouveau modèle d'action globale territorialisé où les institutions déconcentrées de l'Etat, les collectivités locales, les associations culturelles et sportives, et les entreprises concernées feraient converger leurs actions autour de projets élaborés en commun.

Dans ces conditions, restent à savoir dans quelle mesure les différents échelons institutionnels, les associations et les entreprises voudront collaborer au sein de ces dispositifs. L'entente affichée autour de l'insertion par le sport dans les revues municipales ne cache t-elle pas les stratégies de chaque « partenaire » pour imposer leur propre logique ? C'est ce que nous essaierons de montrer dans cette étude.

## **A. Une communication « montagne » pour le développement économique du territoire**

La politique a intégré Grenoble comme « *capitale de la géographie alpine et un véritable camp de base depuis 1925 environ* ». Ces propos de l'adjoint au sport (E4 MM) -membre du conseil d'administration de la mission montagne et vice président de la communauté de travail des villes des alpes<sup>322</sup>- posent les bases d'une communication tournée vers la dynamique de la ville au niveau national et international, qui a pour principal objectif de redorer le blason vieillissant des Jeux Olympiques de 1968. Face à ce constat, une véritable volonté de renouer avec son environnement alpin et de créer une identité grenobloise propre à la classe politique en place émerge avec le retour de la municipalité socialiste en 1995 dans laquelle Michel Destot se place comme le digne successeur d'Hubert Dubedout comme ambassadeur de l'alpinisme<sup>323</sup>. Tantôt politique pour les uns (E1 & E6 MM), tantôt naturelle

---

<sup>322</sup>Innsbruck a obtenu le siège du secrétariat permanent de la convention alpine lors de la septième conférence alpine du 19.11.2002. Elles regroupent les petites et grandes villes des alpes regroupant l'Italie, l'Allemagne, l'Autriche, le Lichtenstein, la Suisse et la France, et a pour objectif « *de faire que les touristes du monde entier viennent dans les Alpes* » (E4 MM)

<sup>323</sup> Michel Destot et Hubert Dubedout ont tout deux pour point commun entre autre d'avoir brigüés cinq mandats sur les quarante dernières années à Grenoble, d'avoir été ingénieur au centre d'étude nucléaire de Grenoble (C.E.N.G.), mais également de pratiquer l'alpinisme en hautes montagnes. Le maire en place possède à son actif plus de cent cinquante courses dont trente sommets de plus de 4000m dans les Alpes et notamment la trilogie grandes Jorasses/Eiger/Cervin et l'Aconcagua (6959m), point culminant d'Amérique.

pour les autres (E4 MM), tous les agents interrogés s'accordent à décerner le titre de « *grande ville de l'arc alpin* », et ainsi se positionner face à la concurrence. En effet, ils ne sont pas les seuls à utiliser le slogan « d'une montagne qui vous gagne » et plusieurs échelons territoriaux coexistent autour de l'image des Alpes comme élément distinctif d'un capital symbolique essentiel au développement économique local<sup>324</sup>. Les propos de l'adjoint aux sports et de certains agents proches du pouvoir politique de la Maison montagne, ne cachent d'ailleurs pas cette liaison entre la pratique sportive et culturelle montagnarde et l'attractivité que concède cette communication primordiale à la ville dans le champ économique, l'associant même aux nouvelles technologies:

*« Ça c'est clair qu'un certain nombre de cadres d'entreprises des nouvelles technologies ont opté pour Grenoble parce qu'il y avait la montagne et de ce fait la je dirais qu'on arrive à créer une espèce d'osmose entre nouvelles technologies et montagne. C'est-à-dire que les gens qui composent ce tissu sont des gens qui sont proches de la montagne. Et je dirais qu'il y a un certain nombre d'entreprises qui sont venues ici aussi pour attirer des cadres lesquels seraient attirés par la montagne. Et tout ça c'est un tout. Alors Grenoble n'est pas une ville alpine mais voilà Grenoble est une ville qui attire les gens pour les Alpes. » (E1 MM)*

Dans ces propos nous relevons l'importance d'une politique montagne directement associée à un développement d'un pôle mondial de compétitivité<sup>325</sup> dans le domaine des nanotechnologies décerné en 2005 à l'agglomération par le gouvernement français. L'image, mais aussi l'offre sportive comme moyen de communication, propose de rendre attractif le territoire grenoblois à une certaine élite socioprofessionnelle fidèle à l'ethos des classes moyenne et supérieure des dirigeants politiques. Le savoir être se construit autour « d'un style de vie » à la fois propre à la classe dirigeante immigrée lors de la construction du C.E.N.G à la fin des années 1950 et représentée par Dubedout. La reproduction de cette classe immigrante est entretenue par « la génération post soixante huitarde » (Le Goff 1998) représentée par le maire M. Destot ancien responsable du secteur information à la mairie sous Dubedout et exilé du Nord pour ses études (59 ans, I.N.P.G, Thèse en mécanique, I.E.P), ses adjoints au sport (E4MM, 56 ans, I.N.P.G , Thèse en mécanique) et sociosportif (E5MM, 54ans, Licence économie politique/ école supérieure en sciences sociales/ DESS planification), ainsi que le responsable de la maison montagne (E1MM, 50ans, I.E.P et D.E.A

---

<sup>324</sup> L'agent administratif (E3 MM) pointe le problème de la concurrence entre ces villes en déplorant par exemple le départ d'une université pour Chambéry « *alors que les laboratoires sont ici...* ». Chambéry, Albertville, Annecy, Gap, Chamonix, Innsbruck, Scion seront abordées dans les entretiens dans le but de se distinguer par rapport à l'image de ces dernières.

<sup>325</sup> Relancer l'innovation, et donc l'emploi, en France : c'est l'objectif des pôles de compétitivité mis en place et labellisés par le gouvernement dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire et de soutien à l'économie. Parmi les 67 projets de pôle retenus, six ont été qualifiés de "niveau mondial", dont [Minalogic](#), le pôle grenoblois.

sciences économiques) (annexe 8). L'homogénéité des parcours propose des agents à l'habitus particulièrement semblable à leurs prédécesseurs afin de poursuivre la modernisation d'une gauche engagée dans les années 1960 et dont M. Rocard en est le plus fidèle représentant. Le recrutement de cette élite aux capitaux relativement importants (culturel, social et symbolique) soulève l'homologie de trajectoire sociale d'agents politique et administratif proches du secteur socioculturel (E1MM, E4MM et E5MM) de la sphère politique (E1MM) et économique (E1MM et E5MM). L'intercommunalité et la PV sont alors, pour ces agents, des opportunités d'imposer leurs valeurs qui offrent une légitimation au libéralisme économique faite « d'un projet mobilisateur » de la gauche moderniste (Le Goff, 2003). Ainsi l'importance des enjeux économiques est très simplement expliquée par l'élus aux sports qui porte par ses compétences un tableau précis de l'objectif principal d'une mission montagne financée par le service des sports : se distinguer pour mieux attirer !

*« Les Alpes barrent quand même la plus grande zone industrielle du monde : de Londres à Munich et de Munich à Milan. Et euh les grandes villes des Alpes ont aussi des enjeux de développement identiques à n'importe quelle ville mais qui peuvent être contradictoires [...]. Evidemment c'est bien ça le paradoxe ; mais je crois qu'on peut s'en servir aussi, on peut retourner ça comme un avantage. Et le coté contrainte devient à la fois un challenge et à la fois un argument. Et on le voit, certaines spécificités de développement économique de villes moyennes de montagne, développement de la lunetterie à Piella ou des tricots Benetton à ... vous voyez en fait l'exemple en France dans le Jura, la plasturgie, on voit bien qu'on a des réponses originales à des challenges économiques classiques. Donc c'est pour ça que même si on n'a pas forcément le sable, la Silicon Valley a tout à fait sa place à Grenoble et, est probablement favorisée par l'environnement montagnard ne serait ce qu'en terme de destination parce que cette industrie là, certes, crée des emplois normaux mais créée aussi des emplois assez qualifiés, voir très qualifiés et que là-dessus bah des fois on a de la concurrence et l'environnement évidemment favorise le développement de la Silicon Valley, aussi parce que ce sera un des critères de choix de ces cadres là. » (E4 MM)*

Suite au développement de pôles technologiques innovants sur le bassin, la ville centre veut, à long terme, faire de la montagne un critère de choix pour ses habitants. L'objectif d'attirer et de fixer les cadres doit passer par « *une certaine fierté d'être grenoblois* » (E1 MM) et de travailler sur l'habitus même de la population à intégrer ces valeurs. Cette identité alpine doit apporter un sentiment d'appartenance à leur ville. L'habitus dominant de l'élite du champ politique grenoblois impose à la population ce style de vie propre aux élus de gauche et à la frange socioprofessionnelle, que la ville essaie de recruter à des fins industrielles. L'opération de communication<sup>326</sup> primordiale aux yeux de la mairie, engendre un statut de *mission*

---

<sup>326</sup> Alain Accardo (2004), parle des médias (Internet, journaux et magazines spécialisés, télévisions, radios ...) comme « *d'un formidable instrument de production et d'imposition de pratiques et de consommations culturelles et, plus largement, de modèles et de biens symboliques pour l'essentiel, aux mains des fractions des classes*

montagne et non de service, qui lui confère une autonomie vis à vis des autres secteurs. Elle assigne une fonction purement spectaculaire et communicationnelle du sport qui devient particulièrement importante et efficiente. Un processus qui sera d'autant plus objectif dans le cadre d'un football professionnel avec le GF38. Néanmoins le sport, par l'intermédiaire de la montagne, fait la promotion d'un territoire en milieu urbain<sup>327</sup> dans le but d'un développement économique.

Deux supports forment essentiellement cette politique proposée particulièrement à la frange la plus fournie en capitaux. Tout d'abord la Maison Montagne<sup>328</sup>, localisée au centre ville<sup>329</sup> à deux pas de l'office du tourisme, propose une multitude de services à la population adepte des pratiques alpines : guides de moyennes et hautes montagnes, moniteurs diplômés en VTT, entretien de chemin de randonnée autour de la ville et surtout la plus grande via ferrata urbaine d'Europe à la Bastille. Mais l'offre ne repose pas que sur le loisir alpin. La compétition, l'athlète, le « héros » constitue également une partie « évènementielle » de la communication. En effet la ville à toujours attirée vers elle, notamment grâce à l'université, de grandes personnalités de l'alpinisme local et mondial (P. Béguin, L. Terray, F. Lamilano, J-C Lafaille, P. Bérault...) (E6 MM), mais aussi de l'escalade (E6MM ; champion du monde) ou de ski de fond (F. Gorri, P. Duchêne, équipe grenobloise de ski de fond). L'invitation de ces personnalités à rejoindre l'équipe municipale en tant que conseiller montagne traduit le besoin d'optimiser cette image par des références, qui interviennent également par la présentation de leurs documentaires -subventionnés par la ville- lors des soirées dédiées au cinéma de montagne. L'aspect culturel est la deuxième face de la mission montagne avec plusieurs soirées<sup>330</sup> dont les thématiques, assez sélectives, sont principalement orientées vers une élite à fort capital culturel : *ethnographie, sport extrême, montagne du monde* (E3 MM). Néanmoins « la montagne pour tous » semble être le leitmotiv des agents interrogés (ensemble de l'échantillon de la mission montagne : E1MM à E9MM) et ce quel que soit leur statut. L'offre s'ouvre à la population non initiée grâce, cette fois-ci, à l'organisation ou des

---

*moyennes qui ont largement investi à tous les niveaux ce secteur d'activités, et en on fait tout à la fois le bastion, la tribune de l'establishment petit-bourgeois.* » op. cit., p60

<sup>327</sup> « *Les Alpes, c'est 12 à 13 millions d'habitants, dont, si on en compte 13, 12 millions dans les villes ! Mais ces gens là se sentent quand même montagnards, c'est les premiers consommateurs et les premiers protecteurs de cet environnement.* » (E4 MM)

<sup>328</sup> Ou plutôt « *office de loisir de la montagne* » (E1 MM) qui souligne la différence avec la mission touristique, montre bien que cette maison de la montagne considère particulièrement une population locale dans ses actions.

<sup>329</sup> Selon le témoignage (E6 MM) l'implantation de la MM au centre ville est : « *une raison clairement établie par rapport à leur volonté d'être la capital des Alpes* »

<sup>330</sup> Ces soirées sont très courues par les grenoblois si bien que les réservations deviennent obligatoires pour pouvoir accéder à l'enceinte déjà agrandie du C.R.D.P par la mise à disposition d'un écran géant dans le couloir. La gratuité des événements est maintenant remise en cause par ces réservations qui vont devenir « *symboliquement payantes* » pour éviter les désistements de dernières minutes. (E3 MM)

partenariats passés avec les principaux événements locaux liés à la montagne<sup>331</sup>. Tout un panel prêt non seulement à légitimer Grenoble comme une référence d'un savoir être montagnard, mais également à entrer dans une concurrence technique (dans le sens évènementiel) avec Lyon et sa fête des lumières, Annecy et sa fête du Lac ou encore la *Tanzsommer (festival de la danse)* ou la fête du *Bergsilvester* (fête de la forêt et de la montagne) d'Innsbruck dans une lutte d'image que se mène ces différentes agglomérations à caractère identitaire. Ces méthodes managériales utilisées pour définir la représentation légitime des territoires est une lutte à la marge des champs économique (touristique, industriel et scientifique), politique (dans le besoin de rattacher cette image à une personnalité Dubedout et Destot), culturel (dans la mesure où l'on vise une élite professionnelle particulière mais aussi de masse) et enfin sportif (à partir du moment où l'on propose les pratiques alpines dans le service des sports) en niant les rapports de classes par la transversalité au profit d'un développement économique des territoires. Les propos de l'adjoint au sport expriment bien ce que peuvent être à la fois des missions communes de mutualisation des moyens entre les échelons territoriaux (Europe, Etat, Région, département, agglomération, et commune) tout en cherchant à se distinguer des autres :

*Bien sûr, on exploite le même filon. Je pense qu'on peut être plusieurs à l'exploiter, c'est pas un problème...il faut pas être en queue de peloton...c'est un peu ça le problème. Mais encore faut-il être parmi les plus dynamiques. [...] Ne pas se rendre compte pendant des années que Grenoble est un pôle d'excellence de la recherche et du transfert d'énergie sans se rendre compte qu'il y a des pôles aussi puissants ailleurs, à Lyon, à Toulouse, à Strasbourg et donc ne pas développer les autres atouts ... Quand je vous dis sur le tourisme on avait de beaux outils, après on oublie de les faire évoluer, c'est pareil ! C'est ça le vrai problème ! Donc développer la culture alpine, les relations, bah c'est d'abord s'appuyer sur tous les gens qui eux ont continué à travailler là-dessus, les gens autour qui eux n'avaient comme seul outil que la destination montagne : Autrans, Saint Hilaire du Touvet, mais aussi Les Rousses, etc.... bah faut travailler avec eux parce qu'ils ont continué à entretenir ces choses là, en développant souvent des manifestations originales, donc il faut **gratter et valoriser** tout ce qu'on peut faire autour du loisir sportif, du spectacle, de l'événement et puis après bah c'est travailler sur la culture parce qu'il y a pas que le loisir, il y a aussi une culture alpine ! Grâce au ciel, le musée dauphinois a toujours développé des partenariats avec les autres musées géographiques alpins, avec le musée de Turin, Innsbruck...Ils ont toujours travaillé sur l'ethnologie de montagne... La montagne est une destination des artistes, sur les liens entre le spectacle vivant et la montagne et puis sur l'économique. Nous si on privilégie dans notre salon international de la montagne des*

---

<sup>331</sup> La coupe Icare qui est la référence mondiale du vol libre à St Hilaire du Touvet, les Blocs Masters transformés en championnat de France d'escalade et une manche du championnat de France de ski de fond dans le parc Mistral à proximité du centre ville, le Raid Grand-Place sponsorisé par la principale galerie commerciale de l'agglomération qui propose sous un aspect compétitif la découverte des environs de l'agglomération grenobloise en vélo, canoë, courses à pieds et par la Via ferrata, et bien entendu une mission socio-éducative organisée par les M.J.C en partenariat avec la maison de la montagne pour emmener en compagnie du maire et de l'adjoint aux sports « 100 jeunes des quartiers à 4000m », le tout suivi par la presse régional du Dauphiné (Dauphiné Alpes loisirs et montagne magazine) France 2, France 3, N.D.G... et pour terminer la création d'une future « Fête de la montagne, la vraie, celle qui met le feu partout » (E1 MM)

*partenariats avec des entreprises comme Petzl, Beal, c'est bien parce que c'est important et puis bah après c'est jouer sur un ensemble d'atouts hein, d'Annecy à Grenoble on a un petit peu de boîtes émergentes ou de boîtes branchées dans le textile de montagne, équipement de montagne, etc., travailler avec les gens ! (E4, MM)*

L'objectif est à la fois de toucher une clientèle touristique de passage dans l'agglomération, mais aussi d'offrir une gamme de service propre à satisfaire les grenoblois définie par le conseiller montagne (E6 MM) comme « *une notion de service public propre à développer le tourisme en Montagne, et attirer du coup les cadres qui viennent pour ça* ». L'accès à la culture ne s'adresse pas en priorité aux jeunes, et encore moins aux exclus, mais à une petite bourgeoisie semblable à la classe politique. Contrairement au projet culturel et urbain transversal du G.P.V, la maison de la montagne est une offre distinctive qui cible « hors de la ville » des cadres supérieurs. L'importance de ce dispositif est double car il permet de contenter les migrants déjà installés depuis 1960, de les sédentariser et enfin de construire un savoir être propre à attirer les nouveaux arrivants « de la Silicon-Valley ». La reproduction d'une élite sociale par l'économie et la culture se met en place et organise un réel style induit par une qualité de vie montagnarde. Le processus est alors l'inverse de l'insertion par l'emploi, car il propose un cadre de vie propice à l'arrivée de travailleurs diplômés sur l'agglomération. L'université est par ailleurs le premier allié de cette reconnaissance de Grenoble à l'étranger, et l'un des premiers lieux de recrutement organisé d'une élite à la recherche d'un environnement spécifique.

*« Il y a le pôle universitaire ET industriel, parce que c'est lié, qui est très fort, et pendant longtemps ça suffit... jusqu'à se qu'on se dise que en gros il faut aussi une identité à une ville... et une identité ne se constitue pas que autour de l'industrie de la recherche. Elle permet le développement économique, elle permet le développement de la ville mais elle ne donne pas une identité aux gens. Or les gens viennent aussi à cause de l'environnement donc c'est normal de développer cet aspect là, de faire mousser je dirais (rire) en terme de com. se coté là, en en développant tout les aspects et pas seulement les aspects sportifs. » (E4, MM)*

En effet c'est grâce à elle qu'il y a « *beaucoup de prescripteur de congrès* » (E4 MM) synonyme pour l'agglomération d'une communication basée sur : « *venez faire vos congrès en plein milieu de la montagne !* » (E4 MM). L'habitus d'une l'élite grenobloise attirée par la région pour ces mêmes raisons, reproduit cette stratégie pour le recrutement des nouvelles générations, en gardant les mêmes arguments. Il faut garder en tête que la campagne de Dubedout c'était construite en 1965 sur cette même démarche prenant en compte le concept de modernité et qualité de vie, qui consent à innover par une opposition avec les grandes figures du passé et du présent. Cette opposition se retrouve dans les deux images proposées par le directeur de la maison montagne. Ce témoignage fait référence à la transformation de

l'environnement alpin opérée par les mandats Dubedout, puis renforcée par ceux de Destot notamment avec la nomination d'un conseiller économique de la ville (E1 MM), passé par l'I.E.P de Grenoble fortement orientée à gauche à la fin des années 1970, à la tête de la nouvelle mission montagne. La proximité de l'université et plus particulièrement des sciences politiques par lesquelles ont transité un bon nombre d'élus grenoblois (Verlhac, Gilman, Destot) mais aussi de responsables (E1 MM) renforcent l'idée que ces néo-dispositifs sont des opportunités pour imposer les valeurs petites bourgeoisies aux dispositifs socioéducatifs.

*« Oui c'est une force d'image, je veux dire en quoi c'est une force, ça a été perçu pendant longtemps comme un territoire hostile hein les Alpes et ça a engendré du crétinisme, (rire) ça a engendré de l'isolement, etc....hein et maintenant c'est tous ces handicaps là qui ont été commués en atouts aujourd'hui parce qu'il y a eu l'avènement de l'or blanc, d'ailleurs la montagne a attiré aussi du développement industriel avec la houille blanche etc. . Donc c'est vrai que la montagne, c'était un territoire de faiblesses finalement pour ses habitants et c'est devenu un territoire de force peut être. » (E1 MM)*

Le discours est alors reproduit à tous les échelons et diffuse ces valeurs d'autant plus facilement que ces organes deviennent transversaux à de multiples domaines et plus particulièrement à l'économie et l'éducation grâce à la PV. L'ensemble de ces facteurs renforce la main mise de la gauche sur les différents organes de diffusion d'un ethos de classe sur l'agglomération. Les valeurs du modèle de l'autogestion prôner par Rocard et relayé par Dubedout à Grenoble s'étalent dans les propositions mêmes de la communication de la ville. L'écart avec les politiques d'insertion observées dans le contrat de ville atteint leur paroxysme quand la mission montagne traite transversalement la question sociale des jeunes de quartiers et l'alternance loisirs emploi des catégories moyenne et supérieure par un même dispositif : « *l'opération 100 jeunes à 4000m* ». Si la PV cherche les remèdes à l'inemployabilité et l'échec scolaire des jeunes sans faire de distinction, elle permet néanmoins la création de dispositifs éducatifs communs qui sous couvert de transversalité occupent les plus démunis par une pratique éloignée de leur goût sportif afin de développer l'autogestion d'une petite bourgeoisie. Les valeurs qui ont fait la force des G.A.M durant les deux campagnes : « *leur capacité d'animation, leur sens de l'écoute, leur intelligence du social, leur culture de la délibération* » (Paoletti 1997, 51) s'exprime à demi mot dans « cette brochure publicitaire ». La ville n'est par ailleurs plus la seule à intérioriser ce style de vie puisque la presse locale par l'intermédiaire du Dauphiné en fait de même en définissant la « Grenoble attitude », comme J-P Raffarin a demandé aux français d'adopter « la positive attitude »<sup>332</sup> en période de crise. Ces passages de l'article écrit par N. Cabaret dans la presse

---

<sup>332</sup> 20 janvier 2005 à la remise des Trophées EDC "Ethique et Gouvernance".

spécialisée locale *Dauphiné Alpes Loisirs*, (n°45, pp 32-53 ; 2004) intitulé « *Grenoble : montagne attitude* » témoigne de l'imposition d'une culture à la frontière du professionnel et du loisir basée sur ce fameux style de vie tant convoitée par l'élite politique, scientifique et industrielle ce qui correspond aux dispositions d'une nouvelle petite bourgeoisie. Les méthodes managériales de communication s'expriment dans les propos qui suivent.

« *C'est la ville où le gore tex et la laine polaire l'emporte sur le tailleur et le costume croisé, où les conditions météo conditionnent les agendas, où l'on va faire une balade en montagne comme ailleurs du shopping. Ici, le sport est une seconde vie et la montagne un terrain de jeu servant de produit d'appel aux cadres du monde entier [...] si les conditions sont favorables, on pose vite une demi journée de congé, on envoie un E-mail aux potes et hop ! On file escalader une falaise, faire une randonnée à ski ou un vol en parapente. « Ce n'est pas que les gens travaillent ici moins qu'à Paris, défend l'écrivain et historien Yves Ballu, ancien directeur de la communication du commissariat à l'énergie atomique. Simplement, ils s'organisent différemment. » Par exemple, ils commencent plus tôt le matin pour, le soir se rendre en salle d'escalade ou faire une boucle à VTT, à moins que cela ne soit l'inverse. Au printemps, les départs pour les « randos » à ski se font vers 2 ou 3 heures du matin. À l'heure où les noctambules s'attardent, à Grenoble au contraire, des gens couchés depuis 20 heures la veille attaquent leur journée par six heures de marches. « A 10 heures, 11 heures au plus tard, on est au boulot », résume un ingénieur du CEA. »*

Ces aveux proviennent pour la plupart des principaux pourvoyeurs de la classe politique et scientifique c'est-à-dire du personnel du C.E.A -dont son ancien directeur de la communication Yves Ballu- qui témoigne de « l'Eldorado autogestionnaire » liant loisirs et travail, cadres et grand public. Cette culture montagnarde mise en évidence et promue par les élus transcende les rapports de classe. Tout se passe comme si il suffisait de développer cette identité pour qu'elle fédère et pour que toute la population y adhère. Elle représente en tous points le projet Rocardien sur l'autogestion<sup>333</sup>, mais également une distinction dans cette culture politique dominante qui répond essentiellement à une concurrence économique des territoires, par laquelle la maison montagne tente de répondre en même temps qu'elle est une mission offerte à ces concitoyens. C'est donc « un consortium » politico-médiatique qui est constitué pour construire une image du tout Grenoble à « l'habitus montagnard ». En effet, cette *montagne mania* devrait toucher l'ensemble de la population comme si chaque grenoblois -immigrant pour la plupart- portait du jour au lendemain des vestes en Gore Tex au travail et décidait de la flexibilité de ses horaires en fonction de la météo. Cette traduction faite par les élus crée constamment une opposition avec le passé de façon à cultiver un modernisme et une innovation qu'elle entretient depuis Dubedout. Il est clair que les Alpes se sont modernisées sous les mandats de gauche, passant de « *la consanguinité à l'origine du*

---

<sup>333</sup> « *Celui d'une société où les hommes seraient capables de prendre eux-mêmes les décisions qui concernent leur travail, leur cadre de vie, leur formation, leurs relations et toute leur vie quotidienne* » manifeste P.S.U op. .cit.

*crétinisme* » (E1 MM) du village isolé à son ouverture aux nanotechnologies, aux chercheurs nord américains adeptes de golf, de ski et de randonnée en montagne, rappelant le schéma d'un Darwinisme social passant du singe à l'homme costume-cravate-attachée-case, auquel il faut ajouter maintenant un piolet et un anorak. Cette étude de cas de la mission montagne et l'utilisation qui en est fait à des fins politiques pour le développement scientifique et industriel, montre la coexistence de deux fonctions du sport. D'une part la fonction communicationnelle déjà répertoriée précédemment, mais aussi ludique et récréative dans la recherche de liberté, de plaisir, de distraction, d'amusement que sollicite cette élite. Elle se positionne sur le régime des activités de loisir à faibles contraintes, à rapidité des acquisitions (randonnées) : « *mettre un casse croûte dans un sac à dos et participer avec d'autres pour sortir le dimanche, ça ne coûte pas cher* »(E5 MM), par apprentissages mutuels par essais et erreurs (escalade, ski de randonnées, raquettes à neige...), une mises en pratique hors des institutions et de leurs espaces étroitement assignés et notamment urbains (la montagne) : « *On est dans des milieux hostiles, des milieux où on est loin des enjeux de société* » (E4 MM), théoriquement associée aux personnes pourvues en capitaux économiques et culturels. Dans cette construction, des agents politiques et des consommateurs trouvent leur complémentarité dans un rapprochement lié aux inclinaisons socioculturelles de leur habitus conforme à la pratique montagnarde, mais également à une communauté conjoncturelle d'intérêt<sup>334</sup> bien loin d'une mixité sociale. Ce rapprochement n'était pas obligatoirement prévisible à l'origine dans la mesure où cette vision angélique d'une pratique à la carte associée à des responsabilités professionnelles souvent importantes par les postes occupés, s'oppose aux méthodes managériales de l'entreprise qui prônent des valeurs telles que l'efficacité, la disponibilité, la cohérence... La réussite de cette interaction à la fois économique et de loisirs, repose sur un élément important qu'est la cohérence de la classe recrutée, conforme à la trajectoire sociale de la classe dirigeante. Par les outils de communication qu'ils possèdent (revue municipale, affichage, partenariat d'événement, congrès, sportifs de haut niveau, médias TV et radio, diffusion culturelle...) et les valeurs d'une gauche moderniste, le pouvoir politique ne fait que proposer un style de vie conforme, dans un développement local dont il a la compétence, renforcée par un moyen attractif : la montagne. La mise en pratique d'une telle politique jouant sur un habitus conforme aux responsables (E1 MM) préconise également l'ouverture d'un autre secteur économique, celui

---

<sup>334</sup> Dans le sens ou Defrance la définit : « *rassembler ceux qui se passionnent pour le même sport, le même exercice physique* » mais qui toutefois reste moins fort que les principes de communauté d'intérêts sociaux externes au champ sportif, à savoir dans le cas de cette étude, de classe : l'essentiel pour les membres étant de se retrouver entre gens du même monde. (Defrance 1995, 19).

de la technologisation du matériel et des sites de pratique. En effet les opérations qu'elles soient à vocation sociale (100 jeunes à 4000m), ou économique (salon international de la montagne) sont faites en partenariat avec les entreprises Petzl<sup>335</sup>, Beal, et Polartec qui ont bien compris que cette montagne mania ne sera pas sans lendemain à partir du moment où la ville a décidé d'en faire sa vitrine et de recruter des consommateurs potentiels. Le rapprochement est basé sur un style de vie qui engendre une spirale du développement local tout d'abord scientifico-industriel basé sur l'attraction des cadres, puis l'émergence d'un marché autorisé par la prolifération des nouveaux appareillages qui produisent de nouveaux modes de consommation générant un « *renouveau de la symbolique sportive et de la stratégie de diversification des produits et un accroissement des produits inhérents* » (Defrance & Pociello 1995, 10). Mais inversement par ce développement, il cultive la pratique de masse qui peut réduire « *la valeur marchande de son imagerie comme support de communication* (ibid.10), si bien qu'une question se pose : jusqu'à quand cette pratique continuera à être assez distinctive pour demeurer le privilège d'une élite socioprofessionnelle ?

Un développement en appel un autre et la logique commerciale peut venir contrarier les belles images inculquées par la ville. Celle-ci prend acte de l'importance actuelle des variables économiques et médiatiques, qui peuvent concevoir et diffuser leur sport comme un produit soumis, comme les autres produits de consommations, à une stratégie marketing (positionnement, distribution, communication...). La modernité et l'innovation, emblème de la politique grenobloise, prédisposent les élus à rebondir sur l'après nouvelles technologies, ou plutôt dans le cadre de la communication montagne : sur le pendant. Cette culture montagne démocratise les pratiques et dope un marché du loisir important caractérisé par la multiplication des sites en partenariat avec la mission montagne (E1MM): eaux vives dans l'Oisans, vol libre à Chamrousse et dans la vallée du Grésivaudan, parc de loisir de randonnées dans les arbres (accrobranche...), stations de ski... mais aussi des sites de pleine nature pour le VTT, la randonnée, les raquettes, l'alpinisme, l'escalade en falaise... et même des sites urbains de bloc artificiel d'escalade... La multiplication des sites engendre la multiplication des investissements et la création d'entreprises spécialisées ou sous traitantes comme *Entre-prises*® (conception et fabrication de prises pour mur artificiel) ou même *Beal*® et *Petzl*® (dans le matériel technique d'escalade). La politique montagne répond directement aux obligations de l'attraction du territoire et sa conceptualisation est soumise à l'habitus des élus qui le traduisent en actions propres au développement d'une élite qu'ils

---

<sup>335</sup> Petzl est par ailleurs le sponsor privé du conseiller montagne de la ville interrogé.

représentent. Ainsi, cette façon de nier les rapports de classe leur permet de légitimer une activité physique pour tous articulée avec un développement économique comme le préconise la PV. Encore une fois, le relais médiatique du *Dauphiné Alpes Loisirs*, (n°45, pp 32-53 ; 2004) exprime aussi une logique consumériste, mais fait émerger également un nouveau partenaire institutionnel dans le champ politique : Grenoble Alpes Métropole.

Une logique consumériste : « *si le dimanche, vous n'allez pas en rando, vous passez pour le roi des caves* » ironisent N. Géraud, d'Advalor, le cabinet conseil chargé très opportunément l'hiver dernier par la communauté d'agglomération de plancher sur le lien identitaire avec la montagne. Faire du sport, être proactif, relève selon lui « de l'obligation sociale » et plus précisément de « la norme » entretenue par une logique consumériste ». Cultiver l'image montagne de Grenoble, c'est maintenir Grenoble dans un rapport marketing à la montagne en tant que lieu de consommation de loisirs, préjudiciable à Grenoble et à la montagne qui, chacune, mérite mieux que cette relation par défaut », plaide-t-il, préférant à l'image stendhalienne celle d'une ville « avec un laboratoire au bout de chaque rue ».

L'image de la montagne devient tellement importante sur la scène locale voire nationale et internationale pour Grenoble et son agglomération que l'ensemble de la classe politique doit se positionner<sup>336</sup> sur cet enjeu, faute de quoi toutes investitures seraient compromises pour les élections municipales voire communautaires de 2008. Une nouvelle lutte est en train de voir le jour au sein du champ politique : la montagne c'est moi ! On peut voir dans ce témoignage que la ville de Grenoble n'est pas la seule à s'intéresser à cette image, et pour cause, il ne faut pas oublier que la compétence du développement économique a été transférée à G.A.M. *Dauphiné Alpes Loisirs*, destinée aux consommateurs de la montagne, est le prolongement de la politique engagée par la ville centre. Le champ économique justifie la mission marketing sur la montagne pour répondre à la concurrence européenne, mais utilise le champ social<sup>337</sup> pour « se couvrir » en répondant à ce besoin de transversalité des politiques et éviter les polémiques relatives à une intervention tournée essentiellement vers une élite professionnelle.

L'intervention renforce le capital symbolique de l'institution à laquelle elle est associée, et par cet intermédiaire, son représentant. Néanmoins tous les éléments sont présents pour un transfert à l'échelon communautaire. La compétence économique est recherchée par les agents du champ politique et la montagne comme les entreprises appartiennent tout autant aux autres communes de l'agglomération<sup>338</sup>. Pourtant, hormis le directeur de la Maison Montagne qui voit peut-être que sa mission est en décalage avec son action : « *moi ça me semblerait intéressant mais on n'est pas parti comme ça.* » (E1 MM), tous les entretiens témoignent

<sup>336</sup> Tout comme cela avait eu lieu dans les années 1970 sur le thème de la participation.

<sup>337</sup> Opération 100 jeunes à 4000m

<sup>338</sup> La position de GAM sur la campagne de communication « montagne » se comprend d'autant plus que le statut de communauté d'agglomération a permis de créer une taxe professionnelle unique sur le territoire de la métro afin d'éviter les concurrences entre les communes sur la question de l'attractivité des territoires.

qu'un rapprochement avec la Métro sur ce projet n'est pas d'actualité et notamment les élus de la ville centre:

*« L'intercommunalité n'a pas une charge dans ses fonctions de faire du sport ou de s'occuper de la montagne ni sur le plan sportif, de découverte, éducatif, mais ils ont d'autres charges ». (E5MM)*

*« Moi ce que je crois c'est que de toute manière, l'identité (sur la montagne dans la question) des grandes ou des moyennes agglo comme nous, elle se fait autour du dynamisme de la ville centre, c'est-à-dire que heu... c'est forcément synergique, si Grenoble le faisait pas, c'est pas St Martin d'Hères et St Martin le Vinoux qui pourraient le faire même si c'est le siège de grandes entreprises. [...] Mais je crois que c'est lié au travail de la ville centre pour que ça marche bien. » (E4 MM)*

Le positionnement identitaire de la ville, exprimé par les élus et le personnel municipal (E1MM, E2 MM, E3 MM et E4 MM), s'explique du fait que l'image élitiste se construit autour du dynamisme de la ville centre, laissant les pratiques de masse aux autres. L'importance du capital symbolique produit par la politique culturelle de Grenoble oblige les prétendants socialistes au fauteuil de maire à se positionner différemment sur l'image de la montagne. C'est pourquoi le principal concurrent de M. Destot sur la scène politique, qui n'est autre que le président socialiste de la Métro D. Migaud, condamne une logique marchande en porte à faux de la culture légitime:

*« Maintenir Grenoble dans un rapport marketing à la montagne en tant que lieu de consommation de loisirs, est préjudiciable à Grenoble et à la montagne qui, chacune, mérite mieux que cette relation par défaut ». Dauphiné Alpes Loisirs, (n°45, pp 32-53 ; 2004)*

La proximité des deux prétendants aux plus hautes responsabilités locales s'exprime dans le tableau 32 par une homologie des trajectoires (parti politique, cursus universitaire, mandats) qui force les prétendants à se distinguer sur les questions locales. La politique montagne importante pour la petite bourgeoisie est un thème qui compte sur l'agglomération.

**Tableau 32 : Un habitus conforme pour une continuité politique de gauche**

Nom	Poste statut	Niveau de formation /école	Religion	arrivée à Grenoble
<b>Le député de la ville centre</b>				
<b>Michel Destot<sup>339</sup> (1946)</b> <b>(P.S.U puis P.S)</b>	Il s'engage dans le militantisme politique après mai 68, au sein de la gauche moderne et inventive, marquée par l'esprit de P Mendés France. En 1977 il rejoint l'équipe d'H. Dubedout Responsabilité du secteur information à la mairie Animateur du journal mensuel « débat » Maire de Grenoble et député de l'Isère (3ème circonscription) Soutien le « oui » à la constitution européenne Soutenu par Strauss Khan au P.S	Diplômé de l'Ecole des arts et métiers Ingénieur en physique nucléaire (C.E.N.G) Thèse en mécanique (I.N.P.G) I.E.P Grenoble	?	Etudiant en 1970 à Grenoble, originaire du nord de la France
<b>Le député d'une commune de l'agglomération (Seyssins ; 7028 hab.)</b>				
<b>Didier Migaud<sup>340</sup> (1954)</b> <b>(P.S)</b>	Chargé de mission, directeur de cabinet de L Mermaz puis après 1981 directeur général des services du département. Député de l'Isère depuis 1988 (4ème circonscription) et postulant pour la reconquête de la ville de Grenoble. Lui sera préféré M. Destot par M. Rocard alors 1 <sup>er</sup> ministre. Président de G.A.M depuis sa création en 2000 Soutenu par L. Fabius	Diplômé de droit et de l'I.E.P de Lyon Recommandé par F.Mitterrand auprès de Louis Mermaz comme directeur de cabinet (1976)	?	Fils de notaire proche de Mitterrand originaire de Château Chinon dans la Nièvre

Les compétences dévolues aux institutions s'entrechoquent au point d'atteindre le flou coutumier dans l'intercommunalité. La commune s'adjoint les prérogatives d'un développement économique normalement destinées à G.A.M alors que cette dernière sollicite une orientation plus sociale en la matière. Le flou de la PV à la fois sociale et économique - compétence obligatoire des communautés d'agglomération- offre la possibilité de jouer sur les deux tableaux d'une politique censée être culturelle et éducative. La lutte entre les deux protagonistes sur le thème de la montagne -si lutte il y a tant M. Destot possède un volume du capital important dans la culture légitime - demeure en cohérence avec le bras de fer médiatique que les deux hommes se livrent en temps qu'éligibles à la magistrature de la ville centre voire même ministrable dans le cadre d'un gouvernement de gauche en 2007. Cette opposition de l'agglomération répond même au positionnement des agents dans le champ politique national par les logiques plus ou moins libérales qu'ils défendent par l'intermédiaire

<sup>339</sup> Sources annexe 1 et Blog de M. Destot

<sup>340</sup> Sources site Internet de l'hebdomadaire le point : le point.fr article de Claude Francillon (politoscopie de D. Migaud)

du soutien aux leaders du parti<sup>341</sup>, d'où la dénonciation du rapport marketing à la montagne *préjudiciable*, tout en sachant qu'il ne peut se positionner comme un représentant de la culture dominante et élitiste de la pratique. La montagne devient ainsi un enjeu de lutte pour sa définition dans le champ politique, dans lequel l'absence de positionnement devient préjudiciable dans ce complexe local de pouvoir.

La ville concentre et centralise -ici *l'idée de camp de base, point de ralliement* vers lequel converge tout ce qui à trait à la montagne environnante- en même temps qu'elle nourrit l'imaginaire de la campagne et au même titre que l'intercommunalité rurale nourrit l'imaginaire de la ville. Cependant, les logiques commerciales et ludiques ne peuvent exister sans une contribution minimale de la sphère socio-éducative à partir du moment où la maîtrise d'œuvre appartient aux collectivités locales. C'est pourquoi la technicité des nouvelles politiques urbaines sectorielles et techniques engendre le besoin d'établir un projet transversal qui tient compte d'une part de la fonction éthique-intégrative, et d'autre part des fonctions éducative et scolaire. La restructuration mise en place à Grenoble projette l'intégration de la maison de la montagne dans le réseau socio-éducatif de façon à réaffirmer une action en partenariat vers la jeunesse. Ainsi l'exclusivité des pratiques de montagne pour une élite sociale, commence sa phase de démocratisation et masque par les méthodes de la PV en liant cette fois-ci les trois fonctions du champ sportif jusqu'ici polarisées. Elles sont traduites en un moyen d'éducation et d'intégration des jeunes des quartiers défavorisés. L'opération « 100 jeunes à 4000m » menée par la ville associe la médiatisation à l'insertion et l'éducation, mais cette fois-ci pour un besoin de déstigmatisation des populations les plus démunies. La montagne, qui jusque là répondait essentiellement à des besoins économiques, s'attache maintenant aux oubliés de la croissance grâce à une action socio-éducative. La culture sportive de l'élite s'ouvre aujourd'hui à la masse voire aux exclus, mais cette fois sur une fonction qui n'est plus récréative, mais socio-éducative. La montagne pour tous ? La question reste en suspend, mais l'analyse de l'opération « 100 jeunes à 4000m » dans les M.J.C et M.P.T des quartiers sensibles par les animateurs sociosportifs permettra d'en douter.

## **B. Le Grenoble Football 38 : un support médiatique de Grenoble**

Contrairement à ces visées de colonisation de nouveaux marchés, l'aspect social du G.P.V n'a que peu d'argument et devient même atypique dans un projet de mixité sociale. Le football renforce l'opposition des fonctions éducative, éthique-intégrative et marchande

---

<sup>341</sup> L. Fabius pour D. Migaud synonyme d'un refus de la constitution européenne en mai 2005 et F. Hollande pour M. Destot pour une thèse plus socio-économique.

opposées dans l'espace par son statut de sport « *le plus populaire du monde* » (exprimé par l'ensemble de l'échantillon) et légitime ainsi « *le label sport pour tous* ». D'une part il s'impose comme une pratique concernant le plus grand nombre, et diffuse les valeurs d'une idéologie fédérale associée à une conception éducative du service public (Faure et Suaud 2002). D'autre part un processus d'autonomisation, répond fortement à un besoin d'indépendance vis à vis des poussées d'Etatisation<sup>342</sup> dès le début des années 1960 et profite de l'arrivée des forces externes pour s'extirper de l'étai municipal. Le football, en pleine professionnalisation dans l'ensemble des pays européens, marque en France deux alternatives qui vont structurer à la fois une lutte entre les acteurs des deux idéologies (Faure et Suaud 2002, 37): fédérale propre à la mise en place d'un service public, et de loisir au service de la satisfaction de demandes individuelles, privées et solvables. Ce système mixte à la française, qui prédispose le sport à de multiples fonctions, freine les partenaires financiers qui n'osent vraiment s'engager dans un développement économique des clubs pour des raisons de rentabilité. Mais la pression médiatique, et l'importance du spectacle sportif en France et à l'étranger (Annexe 13 et 14) obligent l'Etat à des concessions importantes dans le domaine du statut des clubs qui peuvent devenir de véritables entreprises à objet sportif<sup>343</sup>.

C'est là que se situent les principaux enjeux de la lutte pour la définition sociale du sport et les conflits relatifs aux différentes fonctions qu'il est susceptible de remplir dans un ensemble donné et dans un conflit larvé entre la logique économique et la mission de service public. La PV recentre les différentes institutions en transformant le sport comme un moyen utilisable pour attirer des investisseurs étrangers par son cadre de vie, créer des emplois par l'ouverture d'un nouveau marché du sport spectacle et de loisir et la continuité de son action de service public. Il répond à la double demande d'un modernisme de gauche qui abandonne l'insertion des jeunes au libéralisme économique et aux agents prêts à investir le domaine que le GPV exprime par ses volets socioéducatif et d'insertion professionnelle. C'est pourquoi il est intéressant de comparer les discours produits entre les divers acteurs en fonction de leurs intérêts sportifs particuliers (producteurs de spectacle, entreprises et organisations : E1QF, E2QF, E3QF, éducateurs, animateurs : E4QF, E5QF et E6QF, élus : E4MM et E5MM), afin

---

<sup>342</sup> Le début des années soixante montrent l'émergence de deux logiques, d'une part de nationalisation approuvée par le journal l'Equipe plutôt tourné alors vers une organisation libérale et non bureaucratique du sport, mais qui rappelle à cette occasion la faiblesse des organisations sportives : « *cette défaillance justifiant en quelque sorte l'appel à des pouvoirs politiques extérieurs (l'Equipe, 27 octobre 1960).* » De l'autre, ce passage caractérise la poussée d'hostilité au processus par les organisations sportives « *qui se sont assurées l'indépendance et l'autosuffisance financière, comme la fédération de football-association (soccer) (l'Equipe, 29 octobre 1960)* ». Defrance, 1993, op. cit., p26. Voir aussi sur l'autonomie du football professionnel (Faure et Suaud, 2002)

<sup>343</sup> Société d'économie mixte (S.E.M), société anonyme à objet sportif (S.A.O.S), société anonyme sportive et professionnel (S.A.S.P)

de faire émerger ces luttes masquées par le discours des revues et la transversalité de la PV. Plusieurs indicateurs distinguent les responsables de quartier-foot et de la mission montagne. Seuls les élus aux sports et aux activités sociosportives sont communs aux deux dispositifs. Les premiers ont un cursus scolaire moins symbolique (maîtrise de droit E1QF, E3QF et BAC pour E2QF et E4QF) que le responsable de la maison de la montagne (Sciences politiques et DEA sciences économique E1MM) La trajectoire sociale des agents et notamment sportive (exclusivement dans le loisir pour E1MM, E4 MM et E5MM, et compétitif voir professionnel pour E1QF, E2 QF E3QF) et le décalage avec la génération « post soixante-huitarde » de la mission montagne (E1MM 50 ans; E4MM 56 ans; E5MM 54 ans ; E1 QF 43 ans, E2QF 48ans, E3QF 59 ans et E4QF 43ans) les éloignent de la classe dirigeante porteuse des valeurs du laboratoire social de la Villeneuve auquel ont les élus participé en tant qu'éducateur (E4MM) ou habitants (E5MM). Enfin la totalité de l'échantillon (à part le président de l'association GF 38 qui est avocat) a toujours côtoyé le milieu du foot comme joueur, entraîneur puis salarié à des postes différents synonyme de diffusion des valeurs éthique-intégratives du sport par leurs diplômes sportifs obtenus au sein de la F.F.F (BE1, BE2, brevet formateur, diplôme de directeur de centre). Même si le foot commence à s'ouvrir au monde de l'insertion par l'action menée par les agents du service des sports, des M.J.C et M.P.T et même par la S.A.S.P, ils tirent leur origine d'un cursus sportif plus que scolaire et culturel et proviennent essentiellement de milieux populaires. Des indicateurs qui non seulement les opposent à la mission montagne, mais démontrent l'impossibilité du football professionnel à faire autre chose que du profit par la compétition quand les Nouvelles de Grenoble le donne en exemple d'un processus d'insertion. Malgré la désignation des dispositifs montagne et football « *pour tous* », les responsables sont bien loin d'avoir les mêmes habitus induits par un conditionnement historique et social. Cette comparaison permet de mettre à jour les stratégies des agents à investir le domaine de l'insertion alors que ce n'est pas de leur ressort, et de vérifier si « ces supposés partenaires » -éloignés dans l'espace social et des sports- acceptent réellement les nouvelles valeurs imposées par la PV et le GPV. Cette réconciliation de façade au nom de l'insertion nie la construction sociohistorique du champ sportif à Grenoble entre enseignant et entrepreneur, animateur socioculturel et entraîneur sportif, élu de gauche et responsable du sport de haut niveau.

Le choix du GF38 et des intervenants de quartier-foot n'est pas le fruit du hasard. L'assemblage d'une association loi 1901 avec une entreprise privée pour la constitution

« d'un seul et même club »<sup>344</sup> (mis en valeur par l'ensemble de l'échantillon de QF), marque obligatoirement des cohabitations forcées (Faure & Suaud 2002, 37 ; Raspaud 2002, 141). Les objectifs ne peuvent être similaires avec d'un côté une association loi 1901 (subventions publiques) à but non lucratif et de l'autre une entreprise (subventions privées) dont la finalité est la recherche de profit. Suite à ce constat, cette opposition a fondamentalement initiée les luttes pour la légitimation du champ sportif local en le polarisant sur la question d'un sport pour tous connoté « socio-éducatif » et d'un sport de haut niveau, quant à lui, plus à même de répondre à une offre de spectacle sportif. Depuis l'après guerre, cette opposition a permis la conception d'un « *football atypique* » (E1, E2, E3, E4 et E5 QF) à Grenoble dans le sens d'une mutualisation des moyens propres à répondre à la fois aux besoins d'une pratique ludique de masse tout en alimentant l'élite. Néanmoins, cette relation et la structuration du champ sportif local ont fortement évolué par *la mutation des statuts* (E1QF et E3QF) - SEM puis SASP- propice à entrer dans la concurrence d'un marché du sport. Sa professionnalisation va fortement bouleverser les enjeux économiques locaux et notamment dans ses relations avec les partenaires institutionnels (commune, G.A.M, ministère jeunesse et sport et les clubs). Les interventions de chaque groupe d'agents vont être imprégnées des méthodes de la PV qui invitent l'ensemble des acteurs à combler les trous de l'insertion.

La construction d'un club élite à Grenoble<sup>345</sup> sous la mutualisation d'associations de niveau équivalent (Olympique Grenoble Isère (O.G.I), NORCAP et le FC Jojo) date de 1997 et la création de la S.E.M<sup>346</sup>. La constitution d'un club unique a été amorcée par la mairie qui ne pouvait plus supporter l'éparpillement des subventions dans le football local à un haut niveau amateur, soutenu par des investisseurs qui demandaient des interlocuteurs de confiance et enfin imposée par les instances du football en attente « *d'un développement d'une élite dans la dixième agglomération de France* (E3 QF) ». Après de longues années de luttes intestines entre les clubs soumis aux principes d'intérêts sociaux externes au champ sportif et

---

<sup>344</sup> L'échantillon ne fait que prolonger l'expression formulée par le fédérateur et son président J. Fournier Fayard : « *il n'y a qu'un seul football, amateurs et professionnels se trouvent réunis au sein d'une même famille ou l'osmose est parfaite* ». Intervention au colloque de Nantes, le football professionnel en Europe, 12-14 novembre 1992.

<sup>345</sup> Le contexte historique de la création d'un club professionnel à Grenoble a été reconstruit grâce aux informations recueillies lors des entretiens qui comportaient un item historique du club. Cette thématique a été particulièrement développée par E1, E3 et E4QF à l'origine de ce projet avec la mairie. Les témoignages ont été confirmés et enrichis par les travaux de M. Raspaud (2002) sur les conditions d'un échec récurrent du football d'élite à Grenoble.

<sup>346</sup> Sous l'impulsion de la mairie et d'Y. Brouzet alors adjoint aux sports comme coordonnateur, A. Michel entraîneur de l'équipe première du futur GF 38, E3QF président de l'O.G.I et E1QF recruté comme secrétaire général du club. Ce projet repose sur trois éléments clés (Raspaud 2002, 142) : le regroupement des forces sportive, la stabilité financière (règles des trois tiers (collectivités locales, partenaires privés, ressources propres) et la formation en relation avec les autres clubs de l'agglomération.

notamment de classes -« *les nantis* » pour l'O.G.I et les «*populo* » pour NORCAP (E1& E4 QF et Raspaud 2002, 142) - un compromis socioéconomique est trouvé par un statut de S.E.M. En effet, la collectivité et l'association garde à la fois la majorité du capital, et l'action sportive demeure d'utilité publique malgré la professionnalisation de la structure. La logique de communication de leur prédécesseur (Carignon) a ouvert le spectre du développement de l'image de la ville par le sport (Dulac 1996), et la S.E.M permet à la fois de garder la masse tout en développant le haut niveau par l'intermédiaire de partenaires privés, et d'étendre le principe de démocratie de proximité délégué aux associations. Durant cette phase, les élus ont imposé<sup>347</sup> le représentant « *des Nantis* » président de l'O.G.I à la tête de l'association (plus proche de la petite bourgeoisie en place), excluant ainsi « les populos » de NORCAP (pourtant à l'origine du projet ; Raspaud 2002, 141), et recruté un secrétaire général (E1QF) proche des élus pour diriger la société. Une fois les partenaires sélectionnés, les conditions « d'une participation démocratique » ont été établies entre gens de bonnes volontés :

*« Plus de pouvoir, plus d'intervention, plus consulté, plus associé, aux décisions aux orientations qui pouvaient être prises. Donc, je ne parle pas d'une constitution d'équipe de recrutement, des liens entre les dirigeants, c'est-à-dire tout ce qui fait le football professionnel. Mais en tout cas sur les grandes orientations du club, on était vraiment parti prenante. Il y a avait un conseil de surveillance, tous les partis étaient représentés. Soit ça débattait soit ça discutait. (E3 QF) »*

Ce positionnement «*typiquement grenoblois* », comparable à l'innovation économique et sociale de la PV, prédispose le club à intervenir à la limite des fonctions marchande et éthique-intégrative. Il préserve une place de choix aux agents de l'insertion pour un développement sportif de masse (les équipes jeunes par quartier-foot) et d'élite (l'équipe professionnelle) au sein d'un club où la mairie possède la majorité des parts. Ce lien répond en tout point à la modernisation de gauche qui abandonne par étape le potentiel économique du sport à une société où elle est actionnaire majoritaire, tout en la prédisposant à intervenir dans le domaine de l'insertion. Ce schéma applique la PV au football en formatant une entreprise sportive à fonds publics et privés qui répond au développement économique et se mobilise, comme le demande le G.P.V, pour « *une réponse commune aux problématiques de l'exclusion* » (G.P.V, Th II, SSth1, item A). La première étape de mutualisation des clubs et le changement de statut a permis à la ville centre de ménager les susceptibilités des agents des deux pôles en gardant la maîtrise d'œuvre, tout en consentant l'entrée de capitaux dans le football. Le secrétaire général de la S.E.M recruté pour ce travail traduit ce passage comme :

---

<sup>347</sup> Selon les agents, le caractère forcé de l'investiture au poste de président du GF38 prend des formes différentes. Ainsi, E1QF parle « *d'une sélection pour un bon fonctionnement* », E3QF (président en exercice) de longues luttes entre les différents membres du bureau ou « *les élus ont imposé à un certain moment* » et enfin E4QF parle d'une prise de pouvoir « *des nantis* » auquel le président actuel (E3QF) appartenait.

*« Crédibilisant, important, il a permis sur des bases solides d'entreprendre notre chemin vers le professionnalisme. On est monté en deux ans en nationale, et au bout de 4 ans en Ligue 2 alors qu'on avait tablé sur 5 ans, on a crédibilisé notre action et les élus se sont un peu pris au jeu du foot. » (E1QF)*

Lors de cette phase de fusion des clubs, les différents bureaux ont été le cadre de luttes entre les acteurs qui se sont terminées par une combinaison où les plus fervents défenseurs de la mise en place rapide d'une élite (*les populos*) quittent en partie le club<sup>348</sup>, abandonnant ainsi la S.E.M au nouveau président (E3QF) porteur d'un projet proche des élus.

*« Les enjeux de pouvoir, sont réels, existe, Et puis on a toujours, eu un .. Enfin ceux qui sont restés en tout cas, on toujours eu un discours, de rassemblement, et heu et ceux qui ont voulu tirer le club vers eux, et faire éclater tout ça , .... Ils se sont cassés les dents, parce que, ... parce qu'en face l'unité a toujours été plus forte. » (E3 QF)*

Les notions de mixité sociale, de participation, de solidarité misent en forme par une rhétorique vide de sens dans la PV perdent ainsi de leur superbe au profit d'une prise de pouvoir de la petite bourgeoisie. Le pouvoir du champ économique sur les champs politique et sportif prédispose les dirigeants et les élus à répondre à des contraintes de plus en plus importantes. La montée en Ligue 2 marque le moment où le sport professionnel demande un ajustement des objectifs non plus vers une action d'utilité publique jusque là soutenue par le statut de S.E.M, mais au contraire vers une logique totalement marchande où les méthodes deviennent managériales et les investisseurs deviennent les forces vives au centre d'un système de moins en moins mixte. Le processus d'insertion par le football professionnel donné en exemple dans les revues disparaît au profit d'une logique de profit.

*« On avait besoin de rassurer nos interlocuteurs d'entreprise, on avait besoin de leur montrer que c'était un projet qui n'appartenait pas à quelques hurluberlus qui avaient décidé de faire du foot, mais que c'était réellement un projet de communication de la ville et de son agglomération. Et voire même de son département » (E1 QF).*

La libéralisation du football va largement polariser le club dans une fonction marchande et décider les collectivités territoriales à jouer leur carte médiatique (annexe 13 et annexe 14). Contrairement à ce que laissait espérer le modernisme de gauche par la prise en charge de l'insertion par le GF 38, la commune se retrouve dans une impasse qu'elle a elle-même construite : celle d'un développement social que les investisseurs privés refusent d'occuper. A partir du moment où le club était à bout de souffle et où les subventions publiques étaient limitées dans la concurrence extrême du championnat de ligue 2, la mairie ne pouvait plus

---

<sup>348</sup> *« Les enjeux de pouvoir, sont réels, existe, ... et il y en a qui veulent se servir du football plutôt que de le servir, ... on dit que le foot rend fou... et c'est souvent vrai. Et puis on a toujours, eu un .. Enfin ceux qui sont restés en tout cas, on toujours eu un discours, de rassemblement, et heu et ceux qui ont voulu tirer le club vers eux, et faire éclater tout ça , .... Ils se sont cassés les dents, parce que, ... parce qu'en face l'unité a toujours été plus forte. » (E3 QF)*

suivre abandonnant la SEM aux investisseurs privés (annexe 13). Ces derniers s'emparent de la section professionnelle et abandonnent la politique de masse à l'association.

*« Et puis dès qu'ils se sont aperçus que l'on pouvait avoir des problèmes, alors là ils se sont aperçus que là bon ok, dans l'état de crise on a trouvé une solution pour la vente du club. » (E1 QF) « C'était une obligation, c'était la menace ... maintenant une partie du club, est totalement dans le privé quoi ! A part le 1% de l'association » (E3 QF) »*

Le nouveau statut de S.A.S.P le permet et montre le désengagement de la mairie et des investisseurs de l'insertion au détriment du secteur associatif (annexe 10, convention entre l'association et la SASP GF38). 94,22% des parts de l'équipe professionnelle<sup>349</sup> sont vendues à la société de télécommunication japonaise Index® Corporation qui désire s'engager dans le foot, mais aussi de l'utiliser comme un moyen pour s'implanter au sein du nouveau pôle de compétitivité mondiale spécialisé dans les nouvelles technologies (annexe 13).

*« Et toujours dans l'atypisme grenoblois c'est une société japonaise Index corporation qui est dans la téléphonie mobile, première entreprise étrangère aujourd'hui à acquérir comme outil de communication un club de foot en Europe. » (E1 QF)*

Dans cette concurrence, le GF 38 n'était pas le seul à solliciter ces japonais prêts à investir en Ligue 2, et les pourparlers avec la mairie lors de la revente se sont orientés sur une multitude d'éléments limités essentiellement au seul développement de l'entreprise pour les japonais<sup>350</sup>, et du tissu économique pour la ville (annexe 13 et 14). Les partenariats s'octroient des projets communs comme l'image par la couverture médiatique de la Ligue 2 ayant pour objectif de passer à l'étage supérieur en montant en Ligue 1, voir plus haut ! :

*« Nous sommes leur outil de comm., donc c'est ça notre métier, c'est que quand ils font du business en Angleterre, c'est que les Anglais qui sont fous de foot voit dans Index le club de foot » (E1 QF).*

Le processus d'autonomisation du club se construit non pas autour de l'insertion, mais autour de l'acquisition d'un support médiatique si possible rentable et dans le pire des cas un emplacement stratégique à moindre frais au sein de la future Silicon-Valley. La S.A.S.P représente à partir de la saison 2004-2005 le passage à une entreprise sportive aux motivations économiques (annexe 13) :

*« On a été créateur de richesse, en 1997, on avait 3.5 millions de francs de budget, 5 ou 6 salariés, aujourd'hui tout compris avec les emplois qui ne sont pas tous à temps plein, on doit faire 150 feuilles de salaires, pratiquement 7.5-8 millions d'euros de*

---

<sup>349</sup> Sources convention GF38 sur la composition du capital social GF38 (Annexe 10, article 19)

<sup>350</sup> Il faut savoir qu'un autre élément déterminant dans la vente du club à Index a été déterminé par le fait que le GF 38 n'a pas d'histoire commune avec une entreprise, comme cela peut être le cas dans d'autres clubs : Canal + avec le PSG, Adidas avec Marseille, Casino et Manufrance avec St Etienne... (Annexe 13) Ce processus de communication est un élément important qui fera de la réussite du club « une filiation » dans un premier temps avec les supporters grenoblois, et à terme entrera l'entreprise dans le giron des partenaires historiques du foot de Haut-Niveau. (E1 QF)

*chiffre d'affaires, donc on a créé de la richesse sur Grenoble et on pense que si demain on monte en L1, notre budget sera de 30-35 millions d'euros et que l'on va doubler notre nombre de salariés. » (E1 QF)*

La commune, par la revente de la S.E.M, a participé à l'attractivité du territoire en implantant une entreprise mondiale au potentiel de croissance important. Elle a transféré le secteur haut niveau vers le privé et sélectionné les dirigeants, lui évitant ainsi de s'embourber dans un processus de professionnalisation du sport souvent dangereux pour les élus locaux<sup>351</sup>. Le GF38 -soumis au modernisme de gauche- est donc devenu un partenaire économique de la ville tout en préservant son volet social par l'action de l'association qui ne représente pas 2% du capital<sup>352</sup>. Ce club, à la fois entreprise et association loi 1901, représente le désengagement de la ville sur la question de l'insertion au profit du secteur associatif et entrepreneurial. Mais contrairement à ce qui est avancé dans les revues municipales, la S.A.S.P s'engage vers la performance et le sport spectacle, abandonnant l'insertion au secteur associatif. L'autonomie autorisée par l'influence de forces externes au champ et essentiellement en provenance du pouvoir politique (sur le statut des entreprises sportives autorisant les bénéfiques, dite loi Pasqua<sup>353</sup>) toujours plus soumis aux lois de la concurrence (mondialisation des échanges, arrêt Bosman sur la libre circulation des joueurs, clubs coté en bourse) traduit une ouverture de la partie rentable des clubs vers la sphère marchande. Les rapports de domination imposés par le capital économique d'Index Corporation et les néo statuts d'entreprise transfèrent l'association vers la fonction éthique-intégrative du sport, orientant ainsi son action vers la gestion de la masse et la formation dédiée à la réussite de l'équipe professionnelle.

*« De crédibiliser notre action. On ne la crédibilise que par l'équipe première. » (E1 QF)*

Elle représente un nom de club qui permet un numéro d'affiliation auprès de la fédération sans lequel elle disparaîtrait des scènes sportive et médiatique. Le pouvoir réglementaire de la fédération préserve une cohésion « technique » entre les deux sections, tout en imposant par ses statuts des agents provenant du champ économique. Dans un sens ou dans l'autre, l'insertion devient un projet auquel on rend rituellement hommage. Les élus et leurs représentants auront de plus en plus de mal à le soutenir au fur et à mesure que l'entreprise va investir le football.

---

<sup>351</sup> Exemple de l'O.M.S qui prend partie pour la droite lors des élections de 1983 à Grenoble en reprochant à la gauche d'occulter le développement du sport de haut niveau, et de Carignon avec M. Braillon (P.D.G de R.M.O) pour le F.C.G durant son deuxième mandat qui met le club en faillite. Voir C. Dulac (1996) op.cit

<sup>352</sup> 1,93% ; (source annexe 10, articles 19 op. cit.)

<sup>353</sup> N°95-115 du 4 février 1995 relative à l'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire

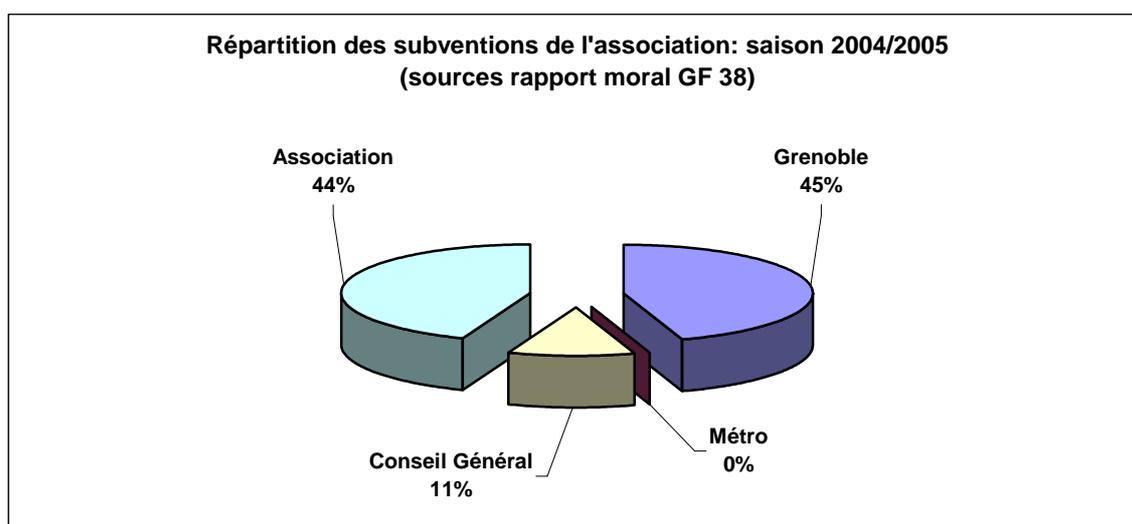
*« Notre pouvoir était plus important dans une SEM que ... enfin je veux parler de pouvoir politique ! Nous les périodes difficiles que l'on a connues, avec les ficelles qui étaient tirées par les uns, et par les autres, pour affaiblir, heu .. ; soit les responsables politiques en place à la mairie, ... donc ça c'était insupportable, fatigant, ... et les instances du football, pour qui on était assez atypique, dans le milieu du football, qui ..., ne font pas forcément confiance aux politiques. Ils préfèrent avoir en face d'eux des interlocuteurs privés. C'est plus clair ! Pour eux en tous cas, c'est plus simple à gérer. Donc il y avait toute cette pression, politique, économique, qui nous commandait de changer de statut. » (E3 QF).*

Traiter comme une marionnette par les instances du football professionnel, le pouvoir de l'association se définit dans une fonction éducative et éthique-intégrative rendue effective par les obligations fédérales et la mairie. Pourtant, ce pouvoir devient réglementaire car seuls les textes permettent aux interlocuteurs « d'un seul et même club » (E1 et E3QF) d'entretenir des relations qui elles aussi pourraient être qualifiées « d'atypiques ». Les objectifs économiques de la S.A.S.P et de son président japonais (annexe 13 et 14) se heurtent à la vocation d'utilité sociale de l'association subventionnée par la mairie et le conseil général compromettant une convention à objet social entre les deux fractions toujours en suspend. La ville en vendant l'équipe professionnelle a également transféré de force l'insertion vers l'association dans la mesure où la S.A.S.P ne se soucie aucunement de ce problème :

*« Quand on discutait de la convention et qu'il faisait semblant de ne pas comprendre (le président Japonais), à un moment je lui ai dit " écouter je suis désolé mais je n'ai pas tant de temps à vous consacrer, je suis un bénévole, j'ai un boulot, alors vous allez lui expliquer que demain je vais aller au tribunal de grande instance parce que nous on est une association de lois 1901, et on ne dépend pas du tribunal de commerce, que je vais déposer le bilan, et que si je dépose le bilan Index corporation va tout perdre et qu'ils ne pourront plus faire de football à Grenoble" Voilà et donc que les 8 millions et demi d'euros qu'ils ont mis, et bien ils vont partir en fumée. Voilà bha expliqué lui ça ! Et là il a ouvert les yeux comme ça, quoi ! Sans nous il ne peut pas. » (E3 QF)*

A terme les pouvoirs respectifs des agents dans cette restructuration condamnent tous les partenaires à marcher dans le même sens, celui de l'optimisation de l'équipe première qui devient l'élément de la rentabilité : Index et la ville pour leur image (annexe 13 et 14) et l'association pour sa domination dans le football local voir départemental. Les principaux agents de la restructuration du sport de haut niveau à Grenoble utilise « le moyen footballistique » comme un outil de communication (annexe 14) qui apporte un capital symbolique important dans les différentes luttes propres aux régions du champ sportif auxquelles ils appartiennent. Dans ce cadre, nous avons pu voir que le GF 38, tout comme la mission montagne dans le champ politique, devient l'élément auquel il faut participer sur la scène locale, et notamment sur l'agglomération. En effet, si le nom GF38 appartient à l'association, les infrastructures (stades, locaux du centre de formation, terrain d'entraînement) dépendent directement des collectivités locales qui en sont propriétaires. Les

partenariats entre les institutions et le GF38 sont principalement réduites à une relation entre la ville de Grenoble et l'association à vocation socio-éducative (subvention à hauteur de 518000 €<sup>354</sup>) tandis que la S.A.S.P devient « *un prestataire de service* » (E1 QF) par la location d'une surface d'affichage et des loges lors des rencontres. La restructuration qui s'est opérée depuis 1997, puis en 2004 par l'arrivée des japonais et le passage en S.A.S.P, a transformé les relations entre les structures en partenariats économiques.



Si la S.A.S.P loue le stade Lesdiguières<sup>355</sup> pour le déroulement de ses rencontres, la ville paie les prestations dans ses propres infrastructures : les billets pour les jeunes grenoblois qui entrent dans le cadre du dispositif municipal quartier-foot (E1QF et E4QF), mais aussi la formation des jeunes grâce au centre qui alimentent l'équipe première. L'interdiction de soutenir une entreprise par des fonds publics oblige les responsables politiques à contourner la loi en traduisant la formation des jeunes joueurs en action d'insertion professionnelle. La PV et notamment le GPV (Thème II ; it A « *accès à l'emploi* ») devient alors le moyen de masquer l'intervention de la SASP -sous couvert de développement économique- en faisant adhérer les jeunes générations au spectacle sportif faute de pouvoir les insérer dans la vie professionnelle. Les chiffres montrent que les collectivités territoriales prennent à leur charge les frais de fonctionnement de la S.A.S.P comme la formation de l'élite et la promotion du sport.

Selon les entretiens, le centre de formation comprendrait « *75% du budget de l'association* » pour la version la plus faible (E3 QF), « *80 à 85% pour la version la haute* » (E2 QF). Les joueurs formés, sont ensuite pris en charge sous forme d'un contrat professionnel au sein de la S.A.S.P pour jouer en élite. « *Les frais de formation ne coûtent quasiment rien à la S.A.S.P dans la mesure où les salaires (plein temps) des trois entraîneurs du centre de formation qu'elle prend en charge, entre dans la*

<sup>354</sup> Sources rapport moral GF 38 saison 2004-2005

<sup>355</sup> Stade actuel de l'agglomération de 6000 places situé à Grenoble

*dotation versée par la ligue professionnelle (309000€) au nom des 5 % des droits télévisuels (Loi Buffet) reversés au centre de formation agrémenté » (E3QF)*

Dans un contexte de développement économique du Football à Grenoble, les enjeux politiques se déplacent au fur et à mesure des exigences de l'entreprise, et l'insertion prend une définition de plus en plus proche des valeurs libérales. En effet, la construction d'un stade d'agglomération d'environ 25000 places, sous maîtrise d'œuvre de la Métro à Grenoble, ravive les luttes au sein du champ politique entre D. Migaud, M. Destot et A. Valini<sup>356</sup> (PS, président du Conseil Général) pour la production de biens symboliques spécifiques représentés par les exploits sportifs ou représentations culturelles qu'accueillera cette arène. Plusieurs éléments permettent de croire que le football à Grenoble risque de devenir un autre outil sportif réinvestissable dans le champ politique par les élus locaux après la mission montagne. Malgré l'initialisation du projet par la ville centre sous la forme d'une action à la fois socio-éducative et économique, celui-ci se mue en un projet purement entrepreneurial de développement économique par le sport d'un territoire intercommunal : « *augmentation du nombre de salarié, du chiffre d'affaire, communication de grande ampleur* » (E1QF annexe 14). Cette transformation légitime l'entrée de la communauté d'agglomération dans le jeu car elle possède la compétence du développement économique, des grands équipements mais également de la PV. Ces deux institutions s'accaparent les fonctions du sport avec d'un côté l'insertion et l'éducation pour la commune ponctuée par l'innovation sociale repérée dans le G.P.V.<sup>357</sup> alors que G.A.M s'octroie la gestion du spectacle sportif par le stade d'agglomération. L'opportunité saisie par la S.A.S.P d'investir le domaine de l'insertion structure le champ sportif, et l'invite à répondre au développement toujours plus exclusif de la fonction marchande. M. Destot puis D. Migaud ont légitimé le développement économique d'Index® et de son outil de communication dans la pure tradition « d'un modernisme de gauche » d'une insertion social par l'entreprise, sous couvert d'une action collective pour combattre l'exclusion. La restructuration du champ sportif est très amplement soumise à l'influente législation communautaire qui commande l'utilisation de tous *les moyens disponibles* des collectivités territoriales (*Convention territoriale d'application Grand Projet de Ville Grenoble – SMH, p3, annexe 15*) pour un développement économique local et « *une égalité des chances* » ponctuée par « *une solidarité* » de tous les instants, qui font d'eux « *des*

---

<sup>356</sup> Il a un parcours identique à celui de D Migaud et proche de M. Destot : IEP à Grenoble, faculté de droit jusqu'à l'obtention de son diplôme d'avocat.

<sup>357</sup> Investissement du sociosportif de quartier-foot par l'éducation populaire et les clubs de quartiers, formation d'une élite sportive par l'association GF38 et transfert vers l'entreprise des besoins des jeunes générations. (Voir étude 1)

*adversaires indomptables de tous conservatisme* »<sup>358</sup>. Cette rhétorique floue est traduite de manière différente selon les positions qu'occupent les agents dans les différentes régions du champ sportif.

Le coordonnateur de quartier-foot (E4 QF) et ses animateurs socioculturels (E5 et E6 QF) expriment bien que le foot n'est pour eux que « *le moyen* » de faire pratiquer les jeunes, et le président de l'association (E3 QF) « *le moyen* » de faire passer des « *valeurs citoyennes* » qu'il a du mal à définir. La domination des agents marchands du sport, ou plutôt économique quand on parle d'Index Corporation, est de plus en plus importante au fur et à mesure que la dynamique du champ sportif local est soumise au champ économique. L'exemple du centre de formation et d'entraînement de l'équipe professionnelle situé en plein cœur du territoire G.P.V en est la preuve. En effet, pour le secrétaire général de la S.A.S.P, malgré son penchant pour une action « *atypique parce que sociale* » (E1 QF)<sup>359</sup> et convertit à l'habitus de la classe politique grenobloise qui l'a recruté, le club se soumet pas à pas à la logique d'entreprise. Il coupe court à toute participation au G.P.V et met un terme à l'utopie d'une insertion des jeunes générations par l'entreprise. Contrairement à la vision angélique des revues municipales sur l'action de la S.E.M entre 2000 et 2003, ce même homme rappelle que son statut le prédispose non pas à la réussite d'un parcours éducatif ou d'un accès à l'emploi des jeunes de quartier, mais à la réussite d'une équipe professionnelle :

*« Il n'est pas question que les professionnels continuent de s'entraîner ici (terrain du centre de formation) tous simplement parce qu'ils sont dans « une phase de professionnalisation extrême » et donc qu' « ils ont besoin de calme (E1 QF) ».*

*« On est en train de passer les accords avec la collectivité, pour un centre de formation digne d'un club de deuxième division voire plus. On a déjà trouvé l'endroit, les bâtiments, etc.. On voudrait faire de là où on est en ce moment un pré-centre, c'est-à-dire quelque chose qui soit beaucoup plus central par rapport à l'agglomération. Et qui permettent aux garçons de moins de 14 ans d'être proches des collèges et des lycées et de se retrouver à l'endroit où on est en ce moment. Tout ce que va devenir l'espace autour, on a quelques idées sur le fonctionnement, avec (E4MM) mais aussi avec la Métro et le département, car il y a aussi un responsable des sports au département très impliqué dans ce schéma là. Nous on connaît notre évolution dans ce plan là, le GPV n'a pas empêché que l'on fasse 300 m<sup>2</sup> de vestiaire pour l'équipe pro. En plein milieu l'année dernière. Alors que comme vous le disiez, les choses sont programmées depuis 2000 ! (E1 QF)»*

Et pourtant ce projet aurait pu répondre à l'ensemble des prérogatives de la plaine des sports et de la PV, en rendant « *attractif* » le territoire, en y accueillant le centre de formation ou

---

<sup>358</sup> Pour plus de précision voir l'article de F. Lebaron et G. Mauger, *illusionnisme et opportunisme du gouvernement français. Révoltes contre l'emploi au rabais*, le monde diplomatique avril 2006

<sup>359</sup> Trois semaines après l'entretien (décembre 2005), le secrétaire général a été licencié par le président japonais du club pour des raisons jusque-là inconnues. Son « *atypicité* » déjà très libérale et sa proximité avec la classe politique grenobloise semble être la principale piste, et renforce la thèse d'un désintérêt de la S.A.S.P pour toute question d'insertion des jeunes et même de son opposition à ce type de pratique.

d'entraînement de l'équipe première, en « *développant* » une entreprise sportive au sein de ces quartiers délaissés, en plaçant le foot au centre « *d'un projet intercommunal* » martinéro-grenoblois et son « *intégration* » dans le pôle sportif de Teisseire et les réseaux socio-éducatifs martinérois et grenoblois... Encore une fois, leur position dominante déterminée par la possession de capitaux économiques (football et nouvelles technologies, salaires des trois entraîneurs du centre) et symboliques (communication) importants directement réinvestissable par les politiques, permet au responsable de « manager » le football comme une entreprise, en évitant d'intervenir dans la PV et de financer la formation.

*« Si à un moment donné l'association a un problème financier bah la vie s'arrête car elle a un numéro d'affiliation qui est important donc on est condamné à vérifier ce qui s'y passe. Si la S.A venait à déposer son bilan, se serait une catastrophe pour l'association, car elle ne pourrait plus avoir les revenus de la convention, puisqu'on paye aux différents salariés, on donne une subvention selon ce qui est convenu dans cette convention. Donc à un moment donné notre fonctionnement il est étroitement lié, on ne peut pas vivre l'un sans l'autre même si on est gagné par ce mal professionnel qui fait que l'on est très attentif à ce qui se passe autour du foot professionnel. » (E1 QF)*

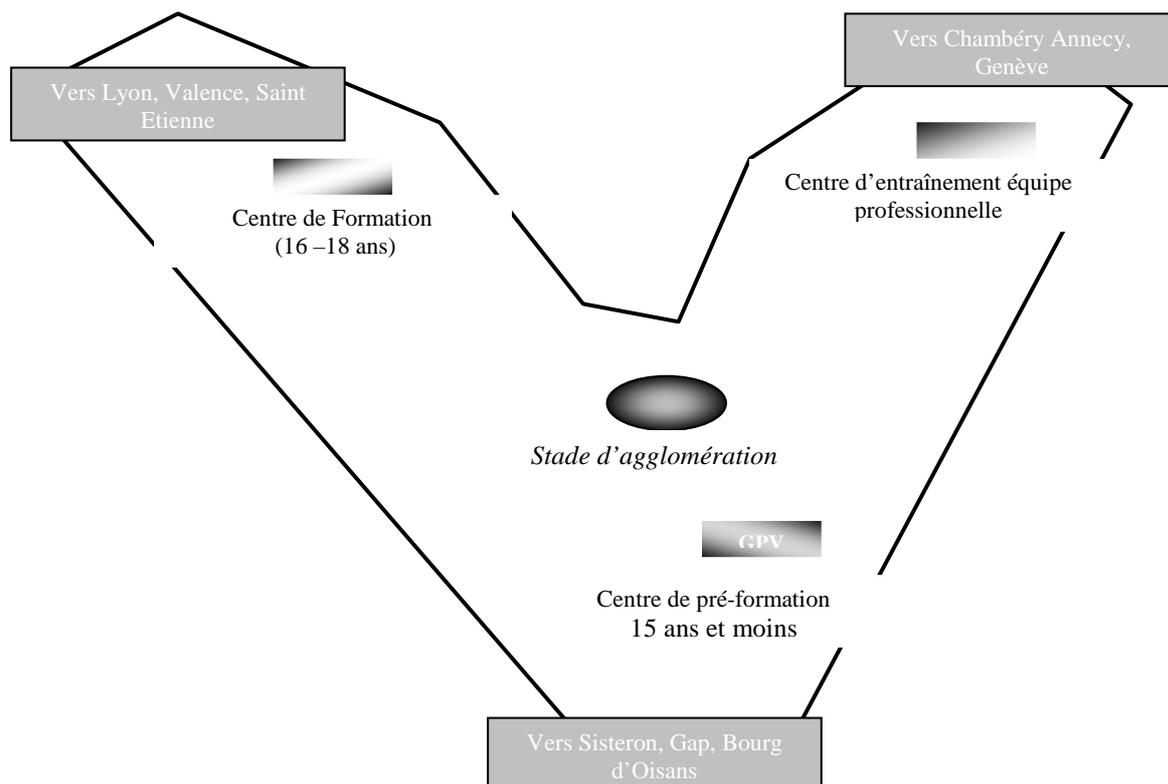
Inversement, l'association permet par l'agrément du centre par la Fédération Française de Football (F.F.F) d'obtenir les 309 000€ des droits télévisuels qui sont par contre restitués au football professionnel, c'est-à-dire la S.A.S.P !

*« Oui oui et les Japonais ne comprennent pas toujours, que grâce à nous ils ont obtenu 300 000 € quand même. Je leur ai expliqué que, entre nous ce qu'on consacrait nous en tant qu'association, c'est 75 % de notre budget à la formation, que l'on consacre nous ! Avec nos subventions tout ça ! 300 000 € et bah la formation elle ne leur coûte pas grand-chose à la société anonyme aujourd'hui. Elle ne leur coûte pas grand-chose ! » (E3 QF)*

Le fonctionnement de la S.A.S.P est basé sur l'exploitation des différents agents dans tous les secteurs liés à la performance et le spectacle pour obtenir la meilleure rentabilité de leurs partenaires. Les aides indirectes que constituent les services municipaux des sports ou de la vie associative par la prise en charge de la formation et la gestion de la masse peut-être assimilé à une subvention municipale à l'entreprise. Ces actions ne les dérangent en rien, voire même leur permettent de s'acheter gratuitement une image d'inséreur « d'élite sportive » comme nous l'a montré l'analyse des revues municipales tout en diffusant leur culture du spectacle aux non sélectionnés de la compétition sportive. La PV est « un moyen » de masquer une politique libérale facilement utilisable par la S.A.S.P et d'imposer sa domination sur des agents du football Grenoblois devenus dépendants de leur réussite, de leur leitmotiv et de leur pouvoir en même temps.

« Mais bon, ça commence à m'énerver un peu ! Ô oui ça commence à m'énerver un peu, parce que soit ils font semblant de ne pas comprendre, et effectivement ils veulent des résultats Index, et on a un garçon comme (le président), qui ne comprend rien et il est tout de même directeur général, donc bon.... » (E3 QF)

Mais l'utilisation du territoire G.P.V n'est pas abandonnée pour autant, mais temporairement associé à la formation des jeunes du GF 38 (moins de 16 ans), en attendant de pouvoir le transformer en un centre de préformation et profiter ainsi de toute la gamme des subventions publiques. Les terrains, douches, salles de musculation, établissements scolaires etc... répondent déjà au cahier des charges de la F.F.F, et pourront être réutilisés pour la sélection d'une élite encore plus jeune et élargir leur recrutement au nom de l'insertion. Ainsi sous couvert d'une action globalisée de l'ensemble des agents socio-éducatifs (clubs de quartiers, M.J.C et M.P.T, services municipaux) et des institutions autour de l'insertion le GF38 quadrille l'agglomération par ses différentes élites, avec en projet la délocalisation du centre de formation (16-18ans) à l'entrée Nord-Ouest (Lyon) (E1QF, E2QF), un centre de préformation (12-15ans) dans la banlieue Sud (G.P.V) (E1QF, E2QF), et enfin une extension recherchée dans la vallée du Grésivaudan (Nord Est) (E1QF) avec l'équipe professionnelle.



**Figure 7: Le quadrillage de l'agglomération par les infrastructures du GF38**

Ce projet permet au GF 38 d'être présent sur l'ensemble de l'agglomération, tout en privilégiant des ouvertures pour le développement d'Index au cœur de la future Silicon-

Valley. En effet ce n'est pas un hasard si l'équipe professionnelle s'y installe car elle représente l'image d'Index® en France et au Japon (annexe 13)<sup>360</sup>. Elle vise également à la diffuser ainsi que son savoir faire sportif et technologique dans des contrées encore non exploitées par le football de très haut niveau -contrairement à l'entrée nord-ouest déjà occupée par Lyon et St Etienne- avec qui « *ils ne peuvent rivaliser dans le recrutement des jeunes* » (E1, E2, E3 QF). De plus cette vallée représente un nouveau marché footballistique jusqu'à la Suisse plus à même de répondre à leur critère de concurrence car aucun club n'y apparaît dans l'élite française et les clubs helvètes ne sont pas des adversaires particulièrement reconnus.

*« Là vous voyez vous avez le « Y » grenoblois. Aujourd'hui tout ce fait sur la vallée du Grésivaudan, nous dans ce cadre là on s'est mis d'accord avec les ... politiques pour que l'on soit de ce côté. Ça c'est claire parce que l'on a besoin de l'attractivité de l'entrée de Grenoble. On a quand même tenu compte de certain projet, de certain positionnement géographique, mais à un moment donné sur le GPV, ils ne peuvent pas décider pour nous, quoi ! Parce que c'est notre métier, c'est ce que l'on veut faire, et on ne lâchera pas ! » (E1 QF)*

Cette stratégie de marketing sportif s'accorde assez bien avec celle engagée par les politiques qui comptent faire du Grésivaudan la vallée des nouvelles technologies dans un pôle de compétitivité mondiale (annexe 13). Contrairement à ces visées de colonisation de nouveaux marchés, l'aspect social de la PV n'a que peu d'argument et devient même atypique dans un projet de mixité sociale : une politique commerciale et économique qui ne peut avoir d'objectif commun avec la politique sociale envisagée sur le territoire du GPV

*« Oui c'est un super endroit ou l'on va pouvoir mettre notre école de foot, une partie de notre centre de formation, notre association, tout ce qui associatif, tout ce qui peut se partager avec les quartiers avec les autres, mais pas l'équipe professionnelle. Ça ne peut pas marcher. Vous ne pouvez pas confronter à un même endroit un mec avec une Mercedes SLK qui a besoin d'un service particulier, avec un mec de quartier qui va s'entraîner et va traverser le terrain pour aller s'entraîner. Ça ne marche pas. Il faut qu'il se rencontre mais intelligemment. Il ne faut pas que l'on soit dans la provocation, il faut que l'on soit dans la compréhension [...] et grâce à ce que l'on va mettre en place au centre de formation, grâce au GPV d'ailleurs, on a des installations super, que l'on va faire partager jusqu'à un certain niveau. » (E1 QF)*

Il semble que le choix des investisseurs devient le choix des élus qui à défaut de mieux ne pourront proposer à la population du G.P.V un centre de préformation alors que les infrastructures les plus attractives seront stratégiquement placées, abandonnant à ces quartiers délaissés les bureaux de l'association comme élément attractif. Les forces externes au champ sportif renforcent l'autonomisation du football vis à vis du processus d'intercommunalisation. Elles permettent à leurs dirigeants de choisir ce qui est bon pour le développement de leur

---

<sup>360</sup>Des résumés des matchs du GF38 passent sur les télévisions japonaises (E1QF), et depuis janvier 2006, un international japonais a rejoint les rangs de l'équipe Iséroise renforçant cet attrait.

image qui est aussi leur fond de commerce, plutôt que d'entrer dans des processus d'insertion par des dispositifs offerts aux entreprises par la PV au sein du GPV. Par le potentiel de croissance qu'offrent Index® et le GF 38 aux territoires, le complexe local de pouvoir est soumis à la loi du développement économique pour lequel le sport est utilisé (annexe 13). Les compétences éducative et sociale deviennent alors le travail de la commune et de l'association par l'intermédiaire des contrats d'objectifs et des conventions.

## **5. Un désengagement communal sur l'insertion au profit de la communauté éducative et du secteur privé**

### **A. La formation de l'élite sportive : une nouvelle compétence de la ville ?**

Suite à la structuration professionnelle du club, le centre de formation, le stade, ou encore le pôle mondial de compétitivité des nanotechnologies ont été « *des arguments de vente* » (E1 QF) auprès des japonais (annexe 13). Parmi ces critères de valorisation, le centre de formation est devenu une pièce maîtresse dans l'articulation de la stratégie des différents agents. Son rattachement à l'association pour alimenter l'élite de la S.A.S.P avec des subventions qui proviennent en majorité des collectivités territoriales<sup>361</sup> augmente le flou d'une action commune autour de l'insertion et pose la question de sa légitimité. Pourtant le discours emphatique des revues municipales et la rhétorique de la PV permettent d'entretenir le sentiment d'une œuvre commune. Le président de l'association sort de son *press-book* durant l'entretien, la preuve de son rôle d'inséreur et de représentant « *du sport médiateur universel* » dans le contexte des émeutes de novembre 2005 (Dauphiné Libéré, novembre 2005 ; annexe 11), en même temps qu'il « *réduit les effectifs de ses équipes jeunes* » (E2 & E4QF) pour resserrer l'élite. De même, la S.A.S.P restitue une partie des droits de formation qu'elle perçoit de la Ligue Nationale de Football (5% des droits télévisuels) en payant « *les entraîneurs recrutés pour la performance* » (E1 & E2 QF) et non pour l'animation dans les quartiers. Enfin les services des sports et de la vie associative grenobloise (MJC, MPT, clubs de quartier) investissent le champ sociosportif abandonné par l'intermédiaire de quartier-foot. Ce dispositif de la dernière chance pour les associations de quartiers<sup>362</sup> travaille certes pour l'animation, mais aussi pour le recrutement de la masse que le GF38 n'assure plus. De la

---

<sup>361</sup> 45% et 11% des subventions, auxquelles il faut ajouter des avantages intercommunaux car la métro prend en charge certains frais de fonctionnement (les flux) et met à disposition les infrastructures sur le territoire du G.P.V (Métroscope n° 25, 10/2003 ; E313)

<sup>362</sup> Les établissements agréés éducation populaire ont des financements mais un déficit de jeunes, tandis que les clubs de quartiers ont des effectifs mais manquent de subventions et de bénévoles.

même manière que la mission montagne doit répondre de manière transversale à l'ensemble des thématiques du contrat de ville, le football en tant que « *moyen municipal* » (E4, E5, E6 QF) doit entrer dans le P.E.L, et plus particulièrement le centre de formation situé en plein cœur du territoire G.P.V. Ainsi ce dernier profite des avantages de la PV en masquant par l'insertion des jeunes, une sélection de la masse, et l'alimentation de l'élite du GF38. Les rapports de domination sont déterminés par des critères économiques -liés au « *développement du marché du football* » (E1QF), à l'arrivée d'investisseurs étrangers et le rendement du nouveau stade (E4 & E5QF)-, et symbolique dans la lutte que se livre les principaux agents pour y associer leur image. La position du centre de formation est un carrefour dans les relations entre les différentes régions du champ sportif, mais demeure ambiguë par son statut associatif aux subventions publiques et privées. Elle ébranle ainsi le nouvel outil d'insertion socioprofessionnelle proposé aux entreprises du G.P.V en ne considérant ni le travail de recrutement des jeunes dans ces quartiers<sup>363</sup>, ni l'attractivité du territoire en prévoyant de délocaliser la formation. La domination d'un pouvoir fondé sur les capitaux économique et symbolique outrepassé largement les objectifs d'un projet intercommunal de réintégration des quartiers sensibles dans la ville. Il prédispose les différents agents du champ à agir pour les fonctions éthique-intégrative et marchande en même temps qu'il impose des méthodes managériales.

L'arrivée de forces économiques extérieures structure l'ensemble du champ sportif. Cette situation est rendu possible par l'innovation sociale qui donne carte blanche à l'entreprise pour interpréter le discours flou de la PV. La transversalité de ce ministère influe également sur les méthodes utilisées par jeunesse et sport qui dans un même temps radicalise la position des fédérations en y intégrant les ligues professionnelles, laissant le champ libre à l'éducation populaire pour investir la fonction socio-éducative du sport délaissée. Ces deux influences vont dans le sens d'un éloignement des deux fonctions, et d'une récupération de la fonction éthique-intégrative de plus en plus associée à la performance des clubs. Dans ce contexte, quartier-foot (offre municipale) et le centre de formation (offre associative privée) représentent deux organismes soumis à « *la barbarie douce* » de ces deux ministères. Le discours tenu par les deux types d'agent du foot local montre comment dans le temps, la force du champ économique prédispose leurs interventions à servir directement ou indirectement le foot professionnel alors que l'insertion n'est plus que l'avatar des moins fournis en capitaux.

---

<sup>363</sup> Mais à l'inverse dans toutes les régions géographiques où ils ne sont pas en concurrence avec d'autres clubs : principalement le quart sud est de la France (E1, E2 et E4 QF).

« *Avoir un centre de formation est une chose, mais avoir un centre avec l'agrément fédéral en est une autre* ». Tels sont les propos tenus par le directeur du centre (E2 QF) qui insiste sur la dépendance des clubs vis à vis de la fédération et surtout de leur niveau de jeu. Pour le club en reconstruction depuis 1997, la Ligue 2 est l'objectif primordial pour un accès à l'élite professionnelle. Une fois atteint, le cahier des charges portant sur la qualité des structures (quantitatif) et de l'encadrement (diplôme) régleme l'activité par le label de la fédération<sup>364</sup>. Il représente pour les institutions de l'Etat non seulement un gage de qualité qui fera office de certificat de « *formation à la française* » (E1, E2 QF) lors de transactions comme la revente d'un club (annexe 13). Il permet également à la fédération « *d'assurer la reproduction de leurs structures, à accroître la puissance sociale - et parfois économique - de leurs institutions respectives, à garantir des profits symboliques et sociaux à leurs principaux dirigeants. Ces objectifs supposent un rôle intégrateur important, une action de contrôle, d'unification sociale et de concentration du pouvoir...* »<sup>365</sup> (Defrance et Pociello ; 1993). La fonction éthique-intégrative, réglementaire est primordiale dans l'harmonisation du fonctionnement des centres de formation français. Par cet intermédiaire, la fédération endosse également un rôle principalement normatif (notion de *pré réglementaire*) que l'on avait déjà pu concevoir pour le Ministère jeunesse et sport (Arnaud, 1998) et transfert par ailleurs les formations à ces centres et aux entraîneurs formés par leur soin (diplôme sportif Brevet d'Etat, Brevet Fédéraux) tout en concentrant le pouvoir et l'élite des équipes nationales jeunes (E2QF). L'importance, pour les clubs, de faire entrer ces structures dans l'appareil fédéral est primordiale à plus d'un titre. D'une part il permet à la S.A.S.P de toucher des droits d'images (309000€ pour le GF38) de la ligue nationale de football (L.N.F), d'autre part de ne pas être totalement dépendant d'un recrutement souvent très onéreux en fin de saison, mais surtout de faire signer des contrats aux jeunes stagiaires sans lesquels les joueurs seraient à la merci de n'importe quel recruteur (E2 QF). C'est pourquoi l'agrément du centre de formation représente un capital symbolique primordial dont le niveau de championnat (Ligue 1 et 2) de l'équipe professionnelle est l'élément premier d'un fonctionnement pérenne. Ces indicateurs repérés dans les entretiens des agents du GF38 (E1, E2 & E3 QF) montrent à quel point la réglementation est orientée pour la réussite des clubs professionnels au détriment des

---

<sup>364</sup> Voir annexe 12 : charte du football professionnel 2005-2006, article 106 et 107 sur les critères de moyens et d'efficacité. Ce document a été fourni par le responsable du centre de formation lors de l'entretien pour expliquer les attentes de la fédération en termes de formation.

<sup>365</sup> « A cette fonction s'associe logiquement l'État, principal producteur de règles et de normes nationales, et autorité d'autant plus sensible aux enjeux socio-économiques des résultats des élites sportives que les sports représentés sur la scène internationale trouvent un fort impact médiatique sur l'opinion»(Defrance & Pociello ; 1993)

amateurs moins protégés. Ce système mis en place par la fédération et la ligue de football rend dépendant les clubs par les conditions d'exercices qu'il fixe. Il cultive par ailleurs la concurrence dans la mesure où seules ces normes protègent leurs joueurs. Les règles sont fixées de façon à obtenir des rapports de domination entre les clubs qui doivent constamment répondre à la production d'une élite sous peine de sanction rapide en cas de rétrogradation en division amateur.

*« En D2 on est pas pérenne, vous descendez en nationale vous êtes morts. C'est très compliqué parce que l'on perd des subventions au bout de deux ans, parce que l'on perd des aides de la ligue, et tout ce que vous avez mis en place est à revoir. Vous allez me dire c'est pareil quand vous descendez de Ligue 1. Oui ! Mais aujourd'hui il n'y a pratiquement pas de clubs qui ont été en Ligue 1 qui redescendent en L2 et qui descendent. Ceux qui sont en danger se sont ceux qui n'ont jamais connu dans les 20 dernières années le haut niveau. Grenoble n'a pas connu la D1 depuis 1961, donc on est en danger. On peut descendre, on n'a pas cette culture du haut niveau. » (E1 QF)*

Cette concurrence imposée « d'en haut » se répercute ensuite au niveau local, et de façon beaucoup plus forte. Si le GF 38 est en position de faiblesse par rapport aux capitaux économique (budget, sponsor) et symbolique (division, trophée, histoire...) qu'évoquent d'autres clubs de la région comme Lyon ou St Etienne (E2 & E1 QF), il possède à contrario des avantages incontestables sur les clubs de divisions inférieures. L'agrément fait entrer le club dans l'élite, et le championnat professionnel devient un objectif commun pour l'ensemble des agents faute de quoi, les investissements engagés par les élus, Index® ou le club risque de devenir illusoires : stade d'agglomération sans spectateur, des jeunes sans contrat à la merci des recruteurs, des subventions réduites et une image brouillée... Dans ces conditions, le projet construit par « un esprit communautaire » (Le Goff 2003, 13-22) pousse les acteurs à donner le meilleur d'eux-mêmes et à accepter les termes d'un contrat dont le principal objectif est de faire mieux sportivement que la concurrence, reléguant loin derrière la problématique de l'insertion. Le directeur, qui est rémunéré par la S.A.S.P, s'acclimate dans ses choix selon deux logiques : commerciale et fédérale synonyme d'efficacité en termes de formation de haut niveau, alors que la structure qui l'accueille à une mission sociale basée sur la promotion du football auprès de la masse:

*« C'est actuellement l'un des problèmes. À mon avis on ne sait pas trop à qui s'adresser, quand les choses il faut les faire avancer [...] Oui normalement c'est E3QF, mais des décisions sont prises, pour faire évoluer réellement les choses dans certains domaines, ne sont pas prises obligatoirement par lui. Moi mon problème c'est que je ne sais pas toujours par qui passer. En ce moment c'est assez flou [...] le problème, voilà exactement, c'est d'être à la frontière de l'association et la société, mais le problème il existe parce qu'on ne sait pas qui, dans ce club décide quoi ! » (E2 QF)*

L'affrontement des deux logiques socio-éducative et marchande dans le champ, par agents interposés, montre bien que derrière cet aspect « *atypique* » se cache une lutte pour empêcher la S.A.S.P d'obtenir le monopole de l'élite. Le règlement fédéral, en intégrant l'association au capital du club (1.93%, annexe 10), et en la désignant comme propriétaire du nom GF38, permet à la ville de garder un minimum de pouvoir par l'intermédiaire du président de l'association. Dans un même temps, le problème de l'insertion s'impose aux communes avec la décentralisation, qu'elles doivent prendre en charge avec « *tous les moyens et les partenaires disponibles (Th II, itA, moda 44 du G.P.V)* », comme le préconise la PV. Ainsi la dépendance des agents face au capital économique d'Index® Corporation et du pouvoir réglementaire de la F.F.F légitime une politique d'insertion sportive propre à travailler pour une montée en Ligue 1. Les diplômes d'Etat et fédéraux de l'ensemble de l'échantillon (Brevets Fédéraux et Brevet d'Etat 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré, annexe 8) renforce l'idée que la performance du club et la formation d'une élite est au centre du projet conduit par les partenaires. Face à cette normalisation de la performance, les compétences juridiques (avocat au barreau de Grenoble) du président de l'association (E3QF) représentent un compromis pour la défense des intérêts des deux camps : la sauvegarde des valeurs petite-bourgeoises de la mairie<sup>366</sup> tout pouvant intervenir en cas de litige sportif dans le secteur sportif<sup>367</sup>. Les restructurations successives ont amené d'énormes changements au niveau de l'association, car si on tient compte d'un centre de formation qui s'aligne sur un cahier des charges très contraignant, centré sur des critères de performance et scolaire, et une restriction de la masse au sein de l'association, alors l'aspect socio-éducatif disparaît au sein de l'association. L'analyse de l'article 107 de la Charte du football professionnel fourni par le centre de formation (annexe 12) relatif aux critères d'efficacité des centres et le discours produit par les agents interrogés, expriment bien l'illusion de la ville et de l'association dans leur désir de cultiver la masse et l'élite. Les normes fixées par la fédération utilisent une grille d'évaluation qui détermine en toute transparence un classement quantitatif et qualitatif. Une fois les problèmes structureaux, d'hébergement et d'encadrement résolus donnant droit au label de catégories I ou II, ce sont les critères d'efficacité qui font la différence pour la définition des classes, elles mêmes synonymes d'un quota de joueurs qui pourront être pris sous conventions

---

<sup>366</sup> Celui-ci, lors de l'entretien, nous a fait part d'une solution juridique si le président japonais ne faisait pas d'efforts pour régler les différents entre l'association et la S.A.S.P sur le financement de la formation. Ses compétences juridiques semblent être un atout non négligeable pour la mairie dans ses fonctions à la tête de l'association.

<sup>367</sup> Deux articles de l'Humanité relatent dans les éditions du 11 avril et 12 mai 1998 la suspension de six mois pour dopage de deux joueurs par la fédération française de Football (Guèrin et Arribagé). Leur avocat, E3QF, fait alors appel de la décision. Ses compétences peuvent aussi être utilisées par l'équipe professionnelle.

(en formation dans le centre) et sous contrats (stagiaire ou professionnel avec le club). Cinq critères administratifs visent à assurer la reproduction et le monopole des structures fédérales, à accroître la puissance sociale et économique de leurs institutions respectives et à garantir des profits symboliques et sociaux à leurs principaux dirigeants: « *les contrats professionnels, les matchs joués, les sélections nationales F.F.F, les diplômés scolaires et sportifs, et les contrats d'éducateurs du personnel encadrant* » (article 107 annexe 12). A partir de quinze ans pour les plus jeunes, jusqu'à dix neuf ans pour le plus vieux, les joueurs baignent dans une parfaite culture managériale d'évaluation, de réussite sportive et scolaire déjà repérée par Le Goff à l'école (2003, 54-58) et reproduit par les instances fédérales. Leur intégration par le haut niveau, engendre également une soumission de ces clubs à « *un processus de professionnalisation extrême* » (E1, E2 QF) provenant de l'entreprise dont la rentabilité et l'exploitation de ces jeunes sont la source des profits économiques de la S.A.S.P et de l'image des différents acteurs associatifs, politique et institutionnel. Il est évident que dans un tel cadre les propos du président de l'association prennent alors tous leurs sens. Il est certain que son statut de responsable du centre en même temps que garant d'une certaine éthique associative le place dans une position on ne peut plus ambiguë, d'où « *un ras le bol* » compréhensif. La réalité du terrain s'éloigne sensiblement d'une PV sensée insérer, ou plutôt se rapproche d'une insertion professionnelle répondant à un libéralisme exacerbé :

*« Des fois c'est vrai qu'on a envie de... D'aller vers un peu plus de pureté quoi, parce que négocier avec des parents, des montants, pfff... C'est parfois pénible. Si vous ne gardez pas un gamin, c'est le drame dans la maison. La mère qui pleure, le père qui veut... pfff . Ça doit aussi traumatiser les gamins. C'est aussi impressionnant de voir comment les parents transposent aussi sur eux, transfert sur eux tous leurs espoirs déçus, c'est affreux quoi. Mais enfin bon c'est comme ça ! » (E3 QF)*

Dans les sports collectifs, c'est bien connu, la meilleure défense c'est l'attaque !<sup>368</sup>

*« Nous avons aucune possibilité de retenir les joueurs de quinze à seize ans à partir du moment où un club venait leur proposer quelque chose. Ça se faisait et logiquement d'ailleurs. Nous on l'a fait avec un club comme Nîmes<sup>369</sup> par exemple, qui est descendu en nationale et a perdu l'agrément de son centre de formation. Ils avaient encore de bons joueurs, et les clubs sont venus les piller quelque part, et c'est ce que les autres faisaient avec Grenoble avant. » (E2 QF)*

---

<sup>368</sup> « *Nous avons aucune possibilité de retenir les joueurs de quinze à seize ans à partir du moment où un club venait leur proposer quelque chose. Ça se faisait et logiquement d'ailleurs. Nous on l'a fait avec un club comme Nîmes par exemple, qui est descendu en nationale et a perdu l'agrément de son centre de formation. Ils avaient encore de bons joueurs, et les clubs sont venus les piller quelque part, et c'est ce que les autres faisaient avec Grenoble avant.* » (E2 QF)

<sup>369</sup> La SASP Nîmes olympique, confrontée à des difficultés financières liées à la perte du statut professionnel à la fin de la saison 2003-2004, a décidé, fin juin 2004, de mettre fin au fonctionnement de son centre de formation en application de l'article 15-4 de la [loi no 84-610](#) du 16 juillet 1984.

Et la réplique s'est organisée par une restructuration du club chez les jeunes de façon à regrouper l'élite des différents territoires. L'opposition est caractéristique entre la fonction socio-éducative soutenant la masse et les méthodes liées à la sphère marchande qui impose une sélection. La fédération impose les structures aux clubs pour produire une élite, et ensuite les clubs imposent aux agents locaux de travailler dans ce sens pour pérenniser une action qui peut prendre de multiples définitions. Ainsi la notion de partenariat prend alors toute son sens pour greffer des agents éloignés dans l'espace des sports autour d'un projet commun très peu défini, mais dont l'objectif est clair : la réussite de la S.A.S.P.

Ces méthodes managériales inculquées au sein du centre de formation imprègnent la fonction éthique-intégrative. Les jeunes sont évalués sur des critères qui vont permettre l'augmentation de la capacité d'accueil et donc des contrats à faire signer (annexe 12, article 107). L'imposition d'une culture de la réussite se comptabilise également par une scolarisation qui donne bonne conscience et dont la version 2005-2006 de la charte prend encore en considération le niveau D.E.U.G (30 points). La nouvelle citoyenneté et le culte de la performance, dans la forme sportive la plus extrême, diffuse dans ces structures vouées « à un développement national voire mondial » comme peut l'expliquer le directeur du centre de formation (E2QF). La force d'un pouvoir économique dans le sport permet même d'introduire des méthodes que l'on croyait impossibles dans le foot à partir du moment où un club semblait associé à une ville, empêchant ainsi « toute délocalisation dans des pays en voie de développement » (E1 QF). Mais la mondialisation structure le champ sportif à l'extrême et cette méthode n'est pas seulement valable pour les clubs. En effet les centres de formation peu coûteux par rapport à ce qu'ils peuvent rapporter, commencent à s'exporter. A partir de ce moment, le libéralisme prend une tournure éloignée de l'insertion des jeunes et contourne même les obligations de la fédération en délocalisant :

*« Il y a même des centres de formation en France qui ont monté des académies où les centres de formation en Afrique par exemple ! Auxerre a fait un centre en Afrique, Nantes qui a ouvert un centre à l'Est, il y a des filières de partout et surtout ils parlent beaucoup des pays de l'Est ! Parce qu'il rentre dans l'Europe, et ça permet après de pouvoir faire jouer les joueurs comme tout joueur européen grâce à l'arrêt de Bosman » (E2 QF)*

La libre circulation des travailleurs permise par l'Europe ouvre encore des perspectives pour augmenter les profits.

Cependant il est important de rester dans ce qui constitue notre territoire d'étude: l'espace local. Les changements considérés précédemment au niveau du centre de formation par la fonction éthique-intégrative, se répercutent également sur le statut du club et sa position dans l'espace des sports local. En effet, une lutte s'observe entre les agents défenseurs des

valeurs socioéducatives cultivées par l'association, et celles très managériales de la fédération dans les centres de formation. Encore une fois le positionnement équivoque du président (E3QF) est soumis à un besoin de rendement de ses équipes pour alimenter le centre de formation alors que le désir de la ville exige en même temps une politique de masse. Les mêmes critères d'influence existent par un professionnalisme qui transfère de plus en plus ses exigences aux associations de quartiers. Pour masquer cette transformation, la rhétorique est différente selon la position des agents dans le champ. Ainsi pour les animateurs sociosportifs (E4, E5, E6 QF), la masse est « *occultée de plus en plus par le club phare de l'agglomération à leur profit* », tandis que les représentants du GF38 (E1, E2 & E3 QF), l'exprime sous la forme d'un resserrement des effectifs devenu obligatoire par « *une professionnalisation extrême et les normes de la fédération* ». Les méthodes sont intégrées dans les petits clubs grâce aux partenariats de quartier-foot pour remédier au vide juridique laissé par le Ministère des sports autour des classes d'âge précédant l'entrée au centre de formation (moins de 16 ans). Il force ainsi les clubs à préserver leur jeunesse de la concurrence et les orienter vers le club de l'agglomération. En effet, aucun contrat ni convention ne lie un jeune à son club avant l'âge de 15 ans et l'entrée dans un centre, ainsi les catégories jeunes deviennent le terrain de chasse des recruteurs -« *C'est une bataille, le recrutement c'est une bataille !* » (E2 QF)- de tous les grands clubs qui entrent dans le jeu d'une concurrence encore plus agressive car soumise à aucune loi.

*« Pour les matchs des quatorze quinze ans, il y a des recruteurs et s'ils peuvent nous piquer des joueurs, ils nous les piquent. C'est à nous de faire attention et comme de toute façon à partir de quinze ans, nos bons joueurs on les met sous contrat, ils peuvent pas nous les prendre, ils sont obligés de nous voir avant! Il y a un peu, en ce moment une dérive, au niveau des centres de formation. Il y avait jusqu'à présent un accord tacite entre les clubs pour ne pas se piquer les joueurs. Mais par contre maintenant ils peuvent les prendre avant qu'ils soient au centre, et ces accords-là sont en train d'exploser parce que certains clubs se permettent de recruter ! Ceux qui donnent des leçons à tout le monde ! » (E2 QF)*

Le caractère socio-éducatif du dispositif quartier-foot définit une insertion dont les paramètres principaux sont ceux « *d'une proximité précisée par un partenariat avec le GF38* » (E4QF), afin d'y intégrer les meilleurs joueurs. Il profite du quadrillage du territoire par les agents du réseau éducatif -MJC et MPT partenaire de quartier-foot- pour légitimer la domination du GF38 sur les petits clubs locaux. Le rôle de l'association a toujours été le développement d'un football de masse associé à la production d'une élite, et ses subventions ont toujours été calculées au prorata du nombre de licenciés. Elle communique aujourd'hui sur les partenariats

avec les clubs des quartiers sensibles<sup>370</sup>, pour mieux masquer sa nouvelle mission centrée sur la sélection, délaissant la masse aux clubs de quartiers. Sorti de ce carcan, la mission sociale est tenue par les animateurs sociosportifs sous la houlette du responsable du dispositif quartier-foot. La S.A.S.P a réussi traduire l'insertion –grâce à la problématique globalisée par le GPV et la PV- en un projet commun d'innovation sociale auquel tous les agents adhèrent. Les clubs, les M.J.C, le service des sports et de la vie associative participent au développement d'une élite sportive sous couvert d'une action sociale dans les quartiers sensibles. La mairie de Grenoble qui est à l'origine du processus de professionnalisation de ce club « atypique » par la S.E.M et initiatrice de quartier-foot, ne peut ignorer les enjeux en cours et nier le financement d'une association qui marche à l'envers de sa mission « *d'un sport pour tous* ». Le centre de formation est sous la responsabilité d'un cadre fédéral diplômé (E2QF : BE2, ancien joueur professionnel, formateur et diplômé pour être directeur de centre), dont la trajectoire sociale le prédispose à former une élite sportive. De plus, il est salarié d'une entreprise sportive privé dont les profits dépendent des résultats de l'équipe première. Dans un même temps, la mairie recrute un responsable au service des sports à la même trajectoire sociale de niveau moindre (E4QF : BE2, joueur amateur en nationale, entraîneur d'une équipe semi professionnelle en C.F.A<sup>371</sup> ; annexe 8) pour s'occuper de l'aide aux clubs des quartiers. Et enfin les animateurs sociosportifs titulaires ou vacataires dans les M.J.C ou M.P.T ont encore cette même trajectoire (E5 et E6QF : BE1, joueurs amateurs en Nationale, et diplôme cursus universitaire pour l'entraînement sportif à la performance ; annexe 8). Dans ces conditions, l'insertion des jeunes par le GF38 aidée par le dispositif quartier-foot s'oriente vers un projet commun dont l'objectif principal est structuré par des normes fédérales et des professionnels aux compétences plus proches de la fonction éthique-intégrative et marchande d'un sport professionnel que socioéducative:

*« Au jour d'aujourd'hui, le GF trente-huit se tournent vers l'élite, et à partir du moment où l'on veut être professionnel, on réduit son nombre d'équipes mêmes si ça ne plaît pas à certains, et donc forcément le rôle social existe moins à mon avis quand un club devient professionnel, la masse il faut la faire ailleurs. Ce n'est plus la vocation première. Il y a des clubs de quartier, il y a d'autres clubs, le tout c'est de pouvoir évoluer dans une bonne entente! (E2 QF)*

Le président de l'association et le directeur du centre sont dans l'obligation de répondre de façon sélective au recrutement des équipes jeunes du club, et d'ouvrir leurs frontières non

---

<sup>370</sup> Le ministère jeunesse et sport vie associative favorise les efforts des fédérations sportives au niveau national et ceux des ligues, clubs et comités au niveau local, en faveur de la structuration de l'offre sportive, de la diversification des pratiques et de l'élargissement des publics. Il aide à l'accès de la pratique sportive pour le plus grand nombre et notamment, des publics rencontrant des difficultés particulières qu'elles soient sociales ou liés au handicap. Sources site Internet Ministère Jeunesse et Sport Vie Associative : l'organisation du sport en France.

<sup>371</sup> 5<sup>ème</sup> division nationale

plus aux meilleurs éléments grenoblois, ni même de l'agglomération, mais du département dans lequel le GF38 possède un capital symbolique important (la plus haute division) pour répondre à l'excessive concurrence qui existe sur le marché du jeune footballeur. L'agrément obtenu pour la formation des jeunes (16-19 ans) qui a permis la contractualisation de cette classe d'âge, est en train de se transposer aux classes d'âge inférieures démunies d'un quelconque statut. Ainsi, la structuration, qui avait valu à l'association « *la perte de ses équipes seniors* » (E3 QF) au profit d'une équipe réserve en C.F.A composée de jeunes du centre, est reproduite chez les plus jeunes en réduisant la masse pour l'élite (E2 et 3QF). Les dirigeants imposent un nivellement des compétences qui relèguent l'insertion par le sport aux petites structures associatives de quartier et transforment l'action du club phare à la gestion de l'élite alors que leur statut est identique. La restructuration menée au nom d'une PV économique et sociale est en train de scinder les fonctions du sport selon les deux branches existantes au sein du Ministère jeunesse et sport. D'une part, les fédérations réglementent les clubs pour obtenir, par les formateurs, une élite directement intégrable dans leurs équipes nationales, et d'autre part, les relégués du système sont pris en charge par les petites structures qui par manque de moyens font appel à l'éducation populaire pour survivre à « *la désaffection des bénévoles* » (E4, E5 & E6 QF).

*« Il y a ces derniers temps, et il n'y a pas qu'à Mistral, un manque de bénévoles flagrants, et que les clubs sont pas pratiquement, mais presque, obligés de faire appel à d'autres, et donc souhaitent travailler avec les structures professionnelles, pour pouvoir accueillir les jeunes le mercredi et le samedi ». (E6QF)*

Ainsi, les établissements d'éducation populaire se substituent à l'association et la S.A.S.P pour le travail d'insertion non professionnelle des jeunes, comme prévue par la PV, en investissant la fonction socio-éducative du sport.

*« Si vous voulez, la mairie est attentive au nombre de licenciés au GF trente-huit, et je pense que nos dirigeants (associatifs) se battent avec nous pour garder un nombre de licenciés importants. Et nous on se bat avec nos dirigeants (SASP), pour leur dire que si on veut faire de la qualité il nous faut moins de licenciés ! On arrive à leur faire comprendre doucement. Il faut essayer de ne pas trop fâcher les susceptibilités. Parce qu'on a quand même supprimé en un an et demi, depuis que je suis arrivé, quatre ou cinq équipes. Ce qui permet.... Euh... Euh.. Qui ne nous servait à rien dans l'esprit d'aller vers le professionnalisme. Voilà ! On les replace ailleurs mais dans d'autres clubs. » (E2 QF)*

Le discours « *d'un sport médiateur universel* » ou le « *GF38 a un rôle à jouer dans les quartiers* » (annexe 11), ou encore le précédent de la S.E.M en 2003<sup>372</sup> qui s'exprime dans les

---

<sup>372</sup> Franck Dompieri : « GF38 : de l'entreprise au sport de haut niveau ». NDG n° 76 p31 novembre 2003 : « *Sans oublier nos missions sociales, consistant à diffuser les valeurs de ce sport auprès des jeunes des quartiers, pour leur montrer le chemin de l'intégration et de la réussite par le sport* »

colonnes N.D.G sur une mission sociale s'apparente à un mensonge. Ce que nous avons pu déceler lors de l'analyse des revues municipales qui montrait une restructuration plus économique que sociale et l'émergence d'une nouvelle citoyenneté basée sur la réussite des nouvelles générations, s'exprime par l'intermédiaire de la scission qui est en train de s'opérer entre les actions menées dans les différentes régions du champ sportif. Elles confirment que la question du professionnalisme footballistique exclut par définition toute préoccupation sociale, et rend bancal le regroupement de ces agents au sein de la communauté éducative. Ce transfert de compétence vers les clubs de quartiers, évoqué à demi mots par les agents du GF38 (E1, E2 et E3) et les élus dans les revues municipales (2000-2003), définit une culture d'entreprise qui exclue les moins doués vers des associations de quartiers (club grenoblois ou de l'agglomération).

La stratégie du GF38 est claire malgré un besoin de justifier leur action sociale de façon maladroite durant les entretiens: *emploi, animation de l'équipe professionnelle, invitations aux rencontres pour les clubs de quartiers, médiateurs...* (E3 et E4 QF). Inversement, le directeur du centre (E2 QF) suivi par le secrétaire général (E1QF<sup>373</sup>) expriment sans détour ce besoin d'ouvrir le club à la préformation pour répondre à la concurrence. Pour ces derniers, le but serait d'avoir un recrutement local au niveau de l'agglomération en 12-13 ans et à 14 ans d'obtenir les meilleurs du département pour finir en recrutant un peu plus large à 15 ans dans la région et notamment dans le sud-est: « *C'est le recrutement idéal pour notre fonctionnement ! (E2 QF)* ». Par cette structuration, il utilise leur pouvoir acquis par la réglementation fédérale (agrément<sup>374</sup>) et leur niveau sportif (Ligue 2) pour asseoir leur domination sur les clubs de quartier, de l'agglomération et du département dès le plus jeune âge. La décentralisation impose à la ville la prise en charge des problèmes de la jeunesse. Ainsi la fédération se désengage de la formation au profit des clubs qui dans le cas de Grenoble le transfert à son tour à la ville par l'intermédiaire de l'association. À partir de là, les « *moins bons sont recueillis* » dans l'escarcelle d'inséreur d'une nouvelle génération : les animateurs sociosportifs employés par les établissements d'éducation populaire et partenaires du GF38 par quartier-foot.

Une nouvelle organisation insufflée par la rationalisation des tâches et l'émergence d'une insertion professionnelle par le sport -certes très réduite mais présente dans le discours des revues (2,2% du corpus ; voir tableau 9)- voit le jour. L'ensemble des agents retrouve un rôle

---

<sup>373</sup> Il parle quant à lui d'une délocalisation des professionnels jusque là sur le territoire GPV pour y installer le centre de préformation (12 à 15 ans) du club.

<sup>374</sup> L'agrément permet de devenir une section sportive élite et donne le droit de recruter un an avant hors département, ce que n'autorise pas l'absence du statut de préformation. (E2QF)

auprès de la jeunesse qu'ils dissimulent dans leur discours par le besoin de nier les réelles compétences qu'ils occupent dans un champ sportif. Le flou actionné par la transversalité des actions au niveau de la PV permet au GF38 d'imposer localement les méthodes de production d'élite de la fédération et la légitimation d'un club professionnel comme référent. Par contre il est pratiquement impossible pour eux de l'assumer tant que le financement du centre de formation est pratiquement assumé seul par la ville. Si le secrétaire général (E1 QF) et le directeur du centre (E2 QF) endossent à la fois les fonctions marchande de prestataire de service et éthique-intégrative par la formation, il est plus compliqué pour le président de l'association de jouer sur les deux tableaux en assumant une fonction socioéducative basée sur la démocratisation du football en même temps qu'il réduit ses effectifs. Cette fonction est par ailleurs récupérée par le service des sports de la commune par l'intermédiaire de « quartier-foot » qui travaille en réseau avec les différents clubs de quartier et les pôles éducatifs. La ville assume de cette manière son rôle socioéducatif dans le champ sportif en rattrapant l'action de proximité délaissée par le GF38, tout en lui procurant une assise. Néanmoins dans un contexte intercommunal de réduction des doublons, Grenoble accepte de subventionner deux fois le club en offrant des subventions (45% du budget du GF38) pour la formation et en préservant la masse par « quartier-foot ». La visibilité qu'offre le football professionnel aux élus de la ville est à ce prix.

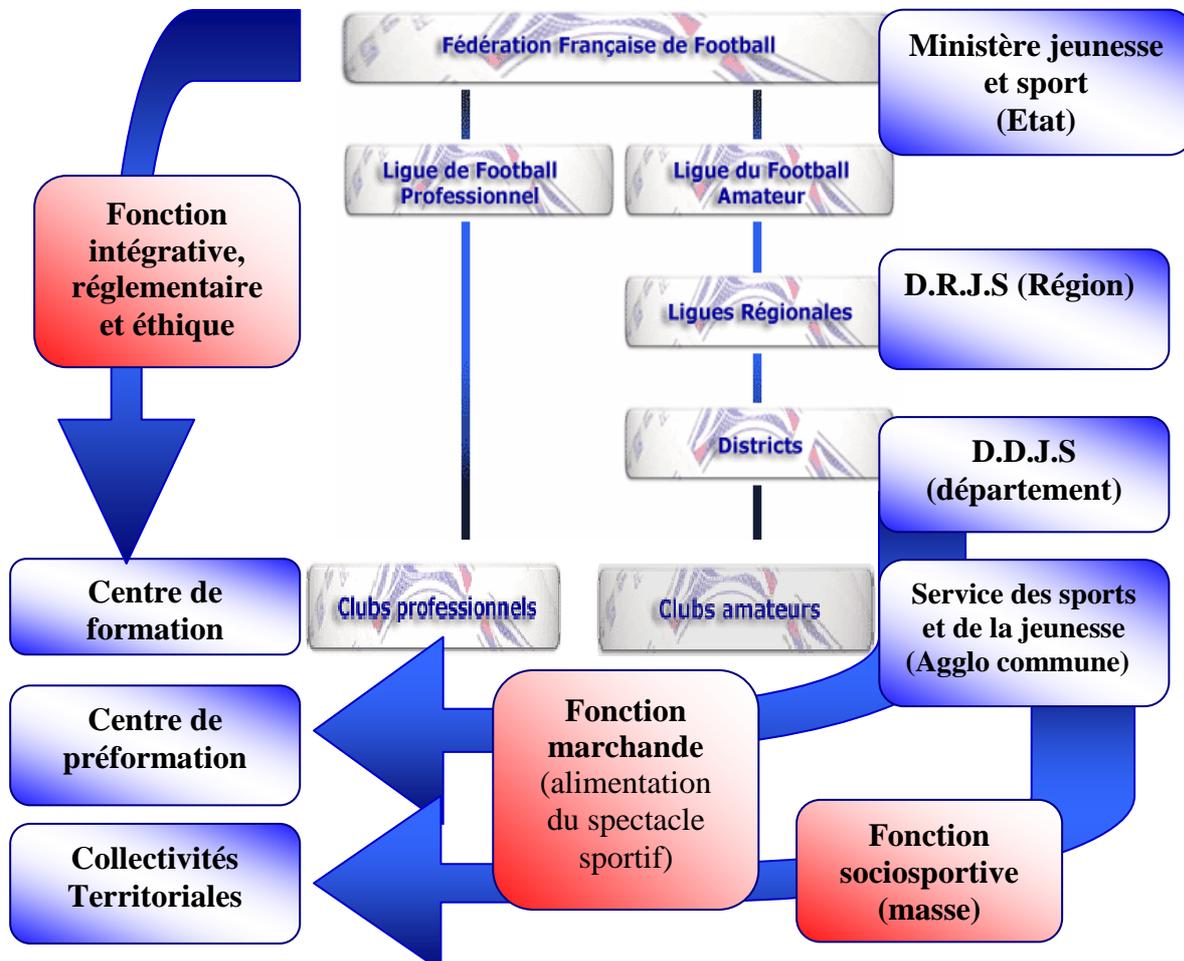
L'harmonisation sportive s'opère à tous les niveaux institutionnels, selon les échelons administratifs de l'Etat (national, régional départemental et communal) par les fédérations (ligues, districts), mais aussi au niveau des clubs professionnels qui s'occupent de la formation grâce au label délivré par la fédération. Le GF 38 devient alors le centre de préformation départemental (voire plus avec l'agrément) et passe en second voire troisième choix au niveau de la région<sup>375</sup>.

*« Et on essaye de repérer les meilleurs joueurs de la région, une fois que Lyon et St Etienne se sont servis,..., on passa après voilà ! Et de toutes façons par exemple samedi on a l'entraîneur des moins de quatorze ans qui va aller faire un tour à Annecy voir des joueurs ainsi que l'on a déjà repérés. Ce ne sont pas des phénomènes parce que des phénomènes ils seraient déjà à Lyon, mais ils ont un profil intéressant. » (E2 QF)*

---

Les problèmes d'harmonisation semblent se régler au niveau national en se basant sur une concurrence entre les clubs professionnels et des statuts de joueurs, mais le problème subsiste à l'échelon européen. *« De toutes façons les clubs étrangers ne viennent pas si jeune, eux ils vont directement prendre un garçon qui a dix-huit ans, qui est en sélection, qui est en fin de contrat. Par exemple pour jouer sur le moment où il est en fin de contrat : aspirant stagiaire. Et c'est énormément délicat, parce qu'il n'a pas encore signé son contrat stagiaire que le club lui propose, et là il peut partir. Donc au final il ne peut pas partir dans des clubs français, mais il peut partir dans un club étranger. » (E2 QF)*

La figure suivante synthétise l'harmonisation de l'offre sportive induite par la PV (sociale et économique) mettant en jeu les différentes institutions et leur rôle au sein de ce qui pourrait être considéré comme la communauté éducative.



**Figure 8 : Restructuration institutionnelle et redéploiement des différentes fonctions sportives**

On peut voir dans cet exemple que le football local construit son avenir sur les tensions et les limites entre deux conceptions opposées et contradictoires du sport, produites et incarnées par un même ministère : jeunesse et sport. Quand la notion de service public se heurte à la réalité économique d'une Europe construite sur le libre-échange, le sport devient l'otage d'entrepreneur et sa définition légitime et unitaire à de plus en plus de mal à rester cohérente avec un besoin d'insertion. La fonction socioéducative prend alors une tenue d'apparat pour défendre ce qui n'est plus pris en compte par le sport de haut niveau. L'intervention sociosportive de quartier-foot est en train de naître à la limite d'un réseau de recrutement du GF38 sur l'agglomération. Cet espace délaissé de l'insertion par le sport est alors investi par les établissements d'éducation populaire et le service des sports.

## **B. Une fonction sociosportive structurée par la communauté éducative**

### ***a) Quartier-foot : l'insertion pour tous ou l'insertion par tous ?***

Dans la lutte qui oppose les différents agents locaux, l'utilisation du sport comme « *un moyen* » est l'élément qui permet de préserver l'illusion d'un sport pour tous. Les objectifs des fédérations et des entreprises sportives se rapprochent grâce aux forces externes en cultivant ses valeurs (réussite, acceptation de la précarité, loi du plus fort, sélection naturelle d'une élite, profit...), et s'oppose à celle de l'éducation populaire d'une diffusion d'un sport socioéducatif. Cependant, la trajectoire sociale des élus au sport grenoblois, (E4 MM) et sociosportive (E5 MM) -eux-mêmes éducateurs et militants à la Villeneuve sous Dubedout malgré leurs diplômes qui ne les prédestinaient pas à cette trajectoire (Bac +7 thèse en mécanique et Bac +8 école supérieure en sciences sociales)- permet de comprendre les conflits naissants de cette mutualisation d'institutions très éloignées par les objectifs qu'elles poursuivent. Si la libéralisation toujours plus importante du football professionnel autorisée par la cotation en bourse des clubs sous l'impulsion de Bruxelles (2006) en est la dernière preuve, l'intervention sociosportive semble être, quant à elle, transférée au sein des services municipaux (sport, vie associative) par les partenariats qui lient les clubs à bout de souffle aux structures d'éducation populaire. La technicité de l'opération menée par la PV au sein du G.P.V pour « *les besoins des jeunes générations* » cache le vide observé d'une innovation sociale intercommunale<sup>376</sup> presque uniquement construite autour d'un réseau d'équipements (étude 1). La construction du réseau socio-éducatif et les regroupements sous formes de pôles et de partenariats répondent plus à une cohérence territoriale valable dans et hors G.P.V que « *de projets novateurs* » dans les quartiers sensibles. Le refus du GF38 de s'engager dans le projet social de la plaine des sports périclite l'action. Il oblige la ville de Grenoble à trouver une solution de substitution à ce désinvestissement. Ainsi, dans la plus pure « innovation technique » de la PV, elle crée le dispositif quartier-foot qui propose aux agents du champ sportif d'inventer le contenu d'une insertion par le sport considéré comme « *un puissant*

---

<sup>376</sup> Le dossier de candidature du GPV du 3 avril 2000 intitulé « *le grand projet de ville Grenoble-St Martin d'Hères* » fait état p 39 « *d'un cadre d'élaboration* » pour la mise en réseau des équipements « *qui permettra de mobiliser les moyens nécessaires à l'émergence de projets novateurs en matière de développement social.* » Autour « *d'une problématique auxquelles ils (agents sociaux, socioculturels, et culturels) sont confrontés, sont identiques de part et d'autre de la limite communale et chacun d'entre eux a été amené à développer des stratégies* ». Il est mentionné que les agents doivent inventer les contenus novateurs définis dans le cadre d'élaboration.

vecteur d'intégration »<sup>377</sup>. Les élus de la ville de Grenoble imposent alors la collaboration comme le remède à l'insertion des jeunes.

*« Oui, c'est lui (E4QF) qui a décidé de réunir un peu toutes ces structures, les clubs, pour pouvoir travailler ensemble, surtout de proposer le même produit identique à tous les quartiers. (E6QF) »*

Les contours n'en sont pas plus définis. La mission consiste par l'intermédiaire d'un coordonnateur (E4 QF) de mutualiser les actions des clubs, des établissements d'éducation populaire (déjà partenaires de cinq clubs sur huit) et d'introduire le parrainage de l'équipe professionnelle pour donner une envergure spectaculaire au projet social. Les entretiens des agents de quartier-foot ne font apparaître que très peu d'éléments novateurs, autres qu'une coordination des actions et les valeurs communautaires de la petite bourgeoisie grenobloise.

*« Pour finir, moi j'ai du mal à faire admettre ici en version officielle au service jeunesse de la ville, de dire : vous avez sur le quartier, un animateur socioculturel qui est un mec issu du quartier, qui est issu du milieu du football, qui de fait est à la structuration du football, et permet la structuration du club. » (E4 QF)*

*« Il permet de mutualiser les moyens, que les jeunes puissent avoir des échanges entre quartiers parce que bon, souvent les jeunes ils ont leur identité propre du quartier, et la ça permet de mélanger, de mixer et je pense que c'est très intéressant et ça permet à tout le monde de se connaître... » (E5 QF)*

*« Le but c'est de former aussi bien des joueurs que des entraîneurs, et les entraîneurs de les garder au sein de la structure. Il faut aussi qu'on développe plus cette relation avec les parents, parce que je pense que c'est un problème énorme du moins pour notre structure. Il y a des relations à développer en interne, surtout au niveau de la communication, notamment entre le bureau et les éducateurs' » (E6QF)*

Ensuite, les contenus s'aménagent à la limite des compétences des deux institutions partenaires autorisées par le double cursus de formation -Sportif par leur Brevet d'Etat (BE1 Foot ;) et d'animateur (BESAPT, BAFA, B.A.F.D et BEATEP)<sup>378</sup>- des agents recrutés pour leur profil (E4, E5, E6 QF). Ainsi les animateurs sociosportifs (E.T.A.P.S du service des sports : E4QF, et animateurs socioculturels à la MPT et la MJC : E5QF et E6QF), sont donc condamnés à adapter leurs interventions sous l'emprise du « *cadre d'élaboration* » formé par l'éducation populaire centrale dans la communauté éducative, les clubs de quartiers à bout de souffle et le GF38. Les partenariats élaborés par quartier-foot entre les agents aux objectifs compétitifs et éducatifs antagonistes masquent les stratégies sous jacentes qui consistent à

---

<sup>377</sup> Dossier de candidature du GPV op.cit p 38 : faire du sport un outil de développement de promotion et d'échange.

<sup>378</sup> BESAPT : brevet d'éducateur spécialisé des activités pour tous, BAFA et BAFA : brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur, et BEATEP : Le Brevet d'Etat d'Animateur Technicien de l'Education Populaire sanctionne la maîtrise d'une spécialité dans différents secteurs d'intervention. Le titulaire du BEATEP est un animateur professionnel avec un profil de coordonnateur. Il est responsable d'activités dont il maîtrise la technicité, chargé non seulement d'animation directe auprès d'un public, mais aussi de la conception et de la mise en œuvre de projets d'animation. C'est pourquoi ces animateurs sociosportifs de quartier foot composent avec un cursus sportif et d'éducation populaire.

investir ce dispositif d'insertion au nom de leur propre logique. Ainsi, les projets pédagogiques dépendent de la structure d'accueil et du public, et déguisent l'esprit fédéral de quartier-foot structuré par l'habitus du coordonnateur (entraîneur d'une équipe de division nationale) et de ses animateurs sociosportifs (entraîneur de club), pour s'habiller d'un discours psychologisant caractéristique du monde de l'animation qui les emploie :

*« C'est un partenariat entre les collègues et les structures sportives, et après il y a encore la mise en place d'un partenariat pour le suivi scolaire. »[...] « Et pourquoi pas développer encore plus le suivi scolaire grâce au foot. Par exemple ils font ça le soir alors pourquoi pas en faire encore plus le samedi matin par exemple. » [...] « La relation entre les éducateurs et responsables, les parents, c'est très très important pour nous. Juste pour une discussion de dix minutes pour nous c'est très important, on peut apprendre beaucoup de choses sur les gamins, et les parents peuvent apprendre beaucoup de choses sur leurs gosses. » (E6 QF secteur 2)*

*« Et aussi le fait que l'on soit partenaire, il y a des clubs qui travaillent pour le GF 38, parce que les meilleurs ils partent chez eux, parce que même si on n'a pas un lien direct, ou un rapport avec les éducateurs, quoi qu'il en soit il n'y a pas une discussion entre nous et c'est tout simplement la loi du plus fort entre le GF38 et nous. » (E6 QF secteur 2)*

Et quand vous faites un projet pédagogique sur le foot, vous travaillez essentiellement sur quoi ? Les objectifs, les finalités.... ?

*« En majorité surtout sur le respect! (Silence) surtout là-dessus, après (silence)... » [...] « Les seules relations que l'on a avec le GF trente-huit, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, ce sont les entrées au stade, ce sont les joueurs, c'est proposé des jeunes joueurs qui ont le niveau d'aller faire un essai dans leurs équipes de jeunes. Et après on ne veut pas se marcher, on ne peut pas se marcher sur les pieds. Voilà le partenariat je veux dire ! Ça ne va pas plus loin ! » (E5 QF secteur 3)*

La transversalité entre les services municipaux profile une prestation globalisée auprès de la jeunesse. De cette manière, l'Etat délaisse encore un peu plus le problème de l'insertion au profit des communes qui elle même le transfert au secteur associatif. La lutte qui oppose les responsables des fonctions éthique-intégratives et marchandes à la fonction socioéducative se reporte sur ces animateurs sociosportifs qui interviennent sur le terrain. Le sport devient alors un enjeu pour sa définition avec des rapports de forces constitués par la distribution des capitaux symbolique et économique. C'est pourquoi, sous l'influence d'une professionnalisation du football de haut niveau et amateur<sup>379</sup>, un disfonctionnement émerge au sein des clubs de quartier qui ne sont plus capables d'assumer la masse salariale des entraîneurs, et un budget de formation pour la relève. Cette sélection par les moyens est à l'origine des multiples fusions entre associations sportives auxquelles la mairie a proposé de se regrouper plutôt que de disparaître<sup>380</sup>.

---

<sup>379</sup> En fonction de la division, le club doit répondre à des obligations sportives du district ou de la ligue. Le nombre d'arbitres, le nombre de diplômes fédéraux ... sont, entre autres, des critères pris en compte pour l'autorisation de participer.

<sup>380</sup> La même dynamique est repérable à Saint Martin d'Hères. SMH mensuel N°214, janvier 2000

*« Le financement qui vient de la ville, l'activité c'est très très très faible, c'est un problème, et le problème va se poser encore plus l'année prochaine au sein du club, parce que les éducateurs et ne vont plus être payé par la M.J.C. (E6QF) »*

Ce processus a pour principale conséquence de rassembler ces agents au sein d'un même dispositif relais. De la même manière que le football de haut niveau a été construit par la fusion de trois clubs de l'élite grenobloise durant les années 1990 (O.G.I, F.C JOJO et NORCAP), la ville reproduit cette action avec les petits clubs de quartiers afin de les rendre pérenne et créer ainsi le réseau « quartier-foot ». Cette sélection par les moyens permet également d'imposer les méthodes de la PV et d'harmoniser les dispositifs autour de l'éducation populaire pour remédier à la problématique de l'insertion par le sport. La cohérence recherchée dans les dispositifs afin de pouvoir accomplir des économies d'échelle se réalise au dépend d'un travail de proximité et d'un rôle social qu'endossait les bénévoles. Si bien qu'une nouvelle problématique apparaît sur les quartiers délaissés: des incivilités sur les infrastructures sportives que sont obligées de prendre en charge les animateurs et qui détermine des conditions de travail difficiles.

*« On a une problématique énorme sur le quartier Jouhaux Teissère Bajatière, parce qu'aujourd'hui le quartier Jouhaux se sent complètement abandonné du fait qu'il y a eu la mise en place de la direction jeunesse qui est le pôle éducatif Jouhaux-Teissère (étude 1 secteur 5) et dans ce quartier il n'y a plus rien aujourd'hui ! Le seul endroit qui est à même de fédérer les jeunes, c'est le gymnase et c'est nous maintenant qui nous récoltons toute la merde, c'est-à-dire que le gymnase est occupé de manière sauvage, il est fracturé, parce qu'il n'y a plus que ça a Jouhaux, il n'y a pas de centre éducatif, il n'y a pas de centre social, il n'y a pas de maison d'enfance, il n'y a plus rien ! ». (E4 QF)*

Grenoble doit répondre aux conditions d'exercice de ces clubs soumis aux normes fédérales qui lui transfère la formation, mais également rémunérer des éducateurs sportifs qui ne se contentent plus d'être bénévoles, mais professionnels. La naissance du dispositif quartier-foot est censée faire la transition entre une vocation sportive professionnelle et sociosportive qui le devient, mais dont les conditions de travail sont le prix à payer. Au fur et à mesure que le football crée des richesses, il est également créateur de précarité dans ces clubs amateurs à la limite de l'intervention sportive et sociale.

*« Et bah oui parce que l'U.S.V.O, ça repose sur quelques bénévoles qui s'essouffent, l'abbaye, et l'A.S.I.E.G, pareil, ce sont des structures qui ont du monde en senior mais qui ne sont pas impliqués dans la structure. Les autres, en fait, ils fonctionnent comme Échirolles, et les autres clubs c'est-à-dire avec des bénévoles, des éducateurs indemnisés en dédommagement kilométrique, enfin des choses comme ça quoi ! [...] aujourd'hui chacun de ces huit clubs devraient avoir un mec à plein temps pour faire tourner. Parce que il y a de moins en moins de bénévolat, il y a de plus en plus de précarité » (E4 QF)*

Tout en répondant à la fonction fédérale par une culture de la réussite (palmarès, formation d'une élite), le sport se construit peu à peu autour d'une action socioéducative. L'intervention municipale met des pansements pour éviter l'explosion des deux fonctions, éthique-intégrative représentée par les fédérations et socio-éducative par l'éducation populaire, constitutives du ministère jeunesse et sport. Au contraire elle prend en compte simultanément par quartier-foot l'insertion et la formation afin d'établir un dispositif regroupant les principaux intervenants sportifs. La PV impose quant à elle la technique pour aboutir à ces mutualisations avec une rhétorique floue mais très orientée sur une baisse des dépenses : *articulation, cohérence, mutualisation, coordination, mobilisation, travail en commun...* (Actions récurrentes du G.P.V).

Cette nouvelle situation est cependant contrebalancée par le président de l'association GF38 (E3QF) qui préfère communiquer sur la provenance de 60% des licenciés grenoblois<sup>381</sup> des quartiers sensibles tels que « *Villeneuve, Teissère, les Essarts* », et d'un « *partenariat qui lie le GF38 aux douze clubs grenoblois* » (annexe 11) alors que le coordonnateur et les nouvelles de Grenoble (E178 annexe 5) n'en dénombrent que huit. Un chiffre étonnant voir même faible quand on sait que six clubs sur huit sont situés en zone R.E.P, c'est à dire 75% des effectifs de la ville. La sélection des jeunes opérée par le GF38 s'oppose à toute action d'insertion au niveau du centre de préformation, et quand bien même se serait le cas, seul cinq joueurs sont devenus professionnels cette saison et aucun n'est originaire de l'agglomération (E4, E2, E5, E6, QF). Sous cet angle, l'insertion professionnelle mis en avant par le club dans les revues municipales n'est plus si évidente, et encore moins au regard du territoire G.P.V où se situera le futur centre de préformation (12-15ans), ou encore à l'échelle de la ville centre qui supporte les frais de fonctionnement de quartier-foot. La promotion du foot est du ressort du club et le contexte social des émeutes de banlieue (2006) l'oblige à rappeler son rôle central dans le dispositif quartier-foot. La divergence d'opinion est remarquable entre les clubs de quartier et le GF38 sur cette question, et leurs témoignages acerbes.

*« Il y a un article qui a fait beaucoup rire les clubs de quartier, comme quoi suite aux événements derniers (émeute nationale dans les quartiers : novembre 2005), il y avait vraiment une action autour des quartiers et c'est du pipeau haut de gamme ! Ça malheureusement c'est aussi une réalité. [...] Honnêtement je pense que c'est insuffisant. De leur côté je pense qu'il devrait largement accentuer leur investissement autre que par des commandes, et en plus facturées à la ville. » (E4 QF)*

*« Le partenariat, c'est vrai qu'il existe seulement au niveau des entrées au stade, et puis des joueurs professionnels qui peuvent intervenir dans les clubs de quartier. C'est vrai que ça ne va pas plus loin » (E5 QF)*

---

<sup>381</sup> Soit seulement 33% de l'effectif total du GF38. Sources : rapport moral du GF38 2005 et article du Dauphiné Nov. 2005, annexe 11

Ce témoignage réfute le rôle de « *médiateur universel* » du président, mais surtout il l'assimile à la S.A.S.P. Ce positionnement désavoue l'action sociale du GF38 aussi bien dans son rôle d'association que dans celui d'entreprise, mais lie les deux quand il consiste en une action de merchandising. A l'écoute des animateurs de Quartier-foot (E5 et E6 QF), deux stratégies poussent les agents du GF 38 à garder une relative proximité avec eux. D'abord ce besoin d'être des interlocuteurs privilégiés auprès de ces clubs dans le cas où une perle rare apparaîtrait à Grenoble. La concurrence sur le marché du jeune joueur est telle, que nul n'est prophète en son pays, si bien que deux ans en arrière, un joueur de l'agglomération est passé entre leurs mains pour signer un contrat avec l'Olympique Lyonnais (E4 QF). Cette mésaventure a renforcé le besoin de resserrer les liens et explique notamment la mise en place de parrainage avec les joueurs professionnels qui participent à deux séances d'entraînement par an et par club, et l'organisation d'un tournoi en fin de saison entre toutes les équipes jeunes. « *Une façon délicate de passer en revue les jeunes qui n'auraient pas été détectés avant* » (E6QF). Par ailleurs la mission de Quartier-foot s'articule essentiellement autour de la sélection et de la préformation de cette classe d'âge (12-15ans), avec les collectivités locales et les organes déconcentrés de l'Etat (District et Ligue) (E2QF) à qui on a transféré cette compétence. Ensuite, cette manipulation nourrit l'ensemble des agents directement ou indirectement soumis à l'influence de la fonction marchande. En effet, Quartier-foot modifie le fonctionnement des clubs qui adhèrent à leur propre statut de dominé en formant pour le GF38 et éduquant sous les valeurs des classes moyennes et supérieures de l'éducation populaire. Il souscrit la survie des petits clubs par la prise en charge des salaires d'animateurs diplômés, mais lui soustrait toute autonomie en le pillant de ses meilleurs éléments. Enfin il permet un accès rapide au grand marché du foot<sup>382</sup> -assez terne à Grenoble dû à son « *manque d'histoire* » (E1QF ; annexe 13)- comme récompense de leur engagement sur la question d'un sport social. L'importance du développement économique par le football prend des proportions des plus en plus importantes, car ce ne sont pas seulement l'entreprise et ses investissements ou l'image de la ville qui sont en jeu, mais la construction d'un stade d'agglomération aux multiples polémiques (emplacements, prix, découpes d'arbres...) qui pourrait rester vide si les habitants et notamment « *les nouvelles générations* » ne prennent

---

<sup>382</sup> La ville achète à la S.A.S.P des places pour les matchs qu'elle redistribue aux clubs par l'intermédiaire de quartiers foot. « *Les gamins six fois par an, et ça aussi c'est financé par la ville de Grenoble, ont la possibilité par l'intermédiaire d'un bus d'aller voir un match du GF trente-huit pour quarante gamins et dix accompagnateurs* » (E6 QF), c'est à dire un accompagnateur pour quatre gamins et cela six fois par an. Autant dire qu'il y a un petit décalage avec les autres prestations comme la venue de deux joueurs pro à deux entraînements par an.

pas l'habitude d'y aller ! La liaison persistante entre la masse et l'élite n'existe plus que dans la confection d'un habitus populaire prêt à répondre « *aux besoins* » d'une logique de consommation footballistique.

*« Un moment donné, le foot est un sport populaire, et si demain il veut remplir le stade, et non pas avec des nantis avec des places à trente euros, et bah en amont il faut qu'ils se fassent aimer les gens! Et pour ça il faut mettre en place des actions! Et aujourd'hui elles sont essentiellement initiées par nous. Et c'est pour ça que l'on a un écho favorable avec eux! (E4 QF)*

*« Vous dites souvent en qu'ils en auront toujours besoin (des clubs de quartiers). Pourquoi ? »*

*« Déjà pour remplir le stade, parce qu'ils ne vont pas recevoir l'OL tous les week-ends. Et puis pour mettre une certaine ambiance autour du club, et puis ils en auront besoin certainement un jour s'il y a un jeune, qui est bon dans l'agglo pour pouvoir le récupérer. (E5 QF)*

Remplir le stade devient une obsession pour les collectivités territoriales engagées dans sa construction (G.A.M, Conseil Général, ville de Grenoble) et le capital symbolique qu'elles pourraient retirer d'exploits sportifs dans cette enceinte. Si bien que la logique marchande de la S.A.S.P diffuse auprès des partenaires publics qui prédisposent leurs services (sport et vie associative) à y participer par l'intermédiaire de quartier-foot. Les collectivités territoriales, dépendantes du maintien voire même de la montée de l'équipe professionnelle et de l'intégration d'une société japonaise dans les nouvelles technologies, semblent prisent dans un engrenage sportif qui les placent en position de dépendance. La transversalité de la PV légitime l'entrée en jeu d'entrepreneurs au nom d'une « *insertion concertée par tous les acteurs* » (Thème II modalité 44 du GPV). A terme, ce qui aurait du répondre à l'innovation sociale du G.P.V se traduit par une prise en charge de la formation par les collectivités territoriales et la vente de prestations de la S.A.S.P<sup>383</sup> par l'intermédiaire des dispositifs sociaux, en guise de partenariat pour lutter contre l'exclusion des jeunes.

La désaffection du bénévolat dans ce contexte de professionnalisation semble être un invariant qui touche également le GF38. De manière identique aux clubs de quartiers, les parents ne se bousculent pas pour s'occuper des équipes de seconde catégorie. Comme le laisse entendre le coordonnateur de quartier-foot, ces enfants-là sont abandonnés à leur destin et le dégraissage d'effectif traduit un transfert des « non-sélectionnés » vers les clubs de quartiers.

*« Il faut voir que les clubs de quartiers quand ils reçoivent les pupilles cinq ou les benjamins six du GF 38 les matchs sont des catastrophes! Sur la qualité de l'encadrement, sur l'accompagnement des équipes, c'est une catastrophe ! Oui c'est aussi une réalité ! A un moment donné ils vont te dire, que l'on ne pourra plus faire*

---

<sup>383</sup> Par l'achat de billets pour les jeunes de quartiers foot

*huit équipes benjamins mais plus que quatre. Et bien ils vont virer trente-cinq quarante benjamins, cinquante treize ans, cinquante quinze ans, et c'est ce qu'ils font depuis des années. » (E4 QF)*

La priorité à la performance efface les problèmes quotidiens de l'association. Le fonctionnement qui consiste à laisser pourrir la situation jusqu'au point de non retour - situation déjà observée lors des regroupements forcés des clubs de quartiers ou de haut niveau en 1995- est encore une fois visible au sein d'effectifs devenus inutiles dans un centre de préformation. Les équipes composées de jeunes « surnuméraires » dans un contexte « *d'extrême professionnalisation* » (E1 et E2 QF) sont invitées à retourner dans « *leur village* » au risque de devenir « *aigri* » au sein d'une structure qui ne convient pas à leur niveau de pratique. L'utilisation de quartier-foot par la GF 38 comme un dispositif propre à nourrir l'élite et transférer le rôle sociosportif aux clubs de quartiers prend alors tous son sens.

*« On nous dit que ce mec là il est super, mais s'il vient chez nous il va jouer en poussin 3 ou en pupille 4, c'est pas la peine c'est une star dans son village. S'il vient chez nous on va en faire un aigri. Donc moi ce que je veux surtout, c'est quand je dis diminuer la quantité, c'est pas du tout aller vers le professionnalisme. C'est diminuer la quantité pour diminuer les échecs parce que le pire dans notre boulot, c'est de vouloir faire de la masse, récupérer les joueurs, et puis les mettre en situation d'échec. » (E1 QF)*

Ces méthodes d'exclusion de la frange la plus faible sont en fait la traduction des paroles du secrétaire général du GF 38. Il dissimule derrière un discours politiquement correct que la prise en charge de cette jeunesse n'est plus de leur ressort. La professionnalisation du football, et l'entrée du monde entrepreneurial dans les dispositifs d'insertion reproduisent les mêmes processus de disqualification d'une partie de la jeunesse. La symbolique du discours va même plus loin, en rejetant la responsabilité de cet échec non pas vers la S.A.S.P ou même l'association, mais vers les petits clubs qui leur envoient leurs mauvais éléments.

Un football à deux vitesses est en train d'émerger à Grenoble. D'une part les fonctions marchande et éthique-intégrative (GF 38) répondent essentiellement aux thématiques « *formation* » (sportive professionnelle) et « *économique* » du contrat de ville. D'autre part, l'accès à l'insertion et l'action socioéducative (Quartier-foot) sont de plus en plus proches des valeurs de l'éducation populaire par des thématiques de « *santé* », de « *pratiques culturelles* », « *d'éducation* » et de « *prévention* ». Deux cultures du sport qui selon la transversalité de la PV ne font qu'une au sein du ministère jeunesse et sport<sup>384</sup>. Elle cantonne

---

<sup>384</sup> Le choix de transférer la jeunesse au ministère de l'éducation nationale et de créer un ministère des sports au début du second quinquennat (2002) de J Chirac renforce ce sentiment d'une scission entre les deux missions éducative et intégrative du sport. Il marque non seulement la reconnaissance par un gouvernement de droite de deux secteurs d'activité distincts et le rapprochement probable de la jeunesse au sein de la communauté éducative (étude 1), mais également une autonomie du sport de haut niveau rendue possible par les forces économiques extérieures au champ.

les acteurs du champ qui ont une moindre reconnaissance ou dont l'arbitraire culturel est le plus flou (Muel-Dreyfus, 1984) à intégrer les dimensions culturelles les moins nobles. Cette stratégie politique explique la place de la D.D.J.S comme seul interlocuteur du contrat de ville et l'exclusion des organes déconcentrés des fédérations (ligues, comités et clubs) accaparés par des missions de haut niveau. Si l'étude précédente a montré la création d'un réseau socio-éducatif territorial, celle-ci témoigne des méthodes utilisées pour rationaliser l'offre par la réduction des subventions. Dans cette situation, la prise en charge de la jeunesse est transférée par les élus locaux aux établissements partisans de la fonction éducative du sport. Elle permet à la fois de faire la promotion de la ville et de développer le tissu économique local par le GF38, tout en plaçant les agents de l'éducation populaire comme partenaire de l'insertion par le sport. Les enjeux du sport dans l'insertion montrent cependant que la collaboration est bien loin d'être au rendez vous.

***b) L'émergence du métier d'animateur sociosportif par la politique de la ville***

La coopération d'agents aux trajectoires distinctes réactive les luttes au sein de la communauté éducative, afin de définir les objectifs de Quartier-foot. L'harmonisation de l'offre sociosportive par le réseau socioéducatif contraint les clubs de quartiers à coopérer avec les établissements d'éducation populaire : FC mistral avec la MPT (secteur 3), le FC Teissère avec le pôle Jouhaux-Teisseire (MJC) (secteur 5), le FC Villeneuve avec la MJC Prémol (secteur 6), le FC2A avec MJC Allobroges (secteur 2). Les derniers clubs qui résistent à cette mutualisation font état de difficultés financières qui ne leurs laissent d'autres alternatives que d'adhérer au projet de quartier-foot.

*L'U.S.V.O (secteur 6) avec « une équipe de jeunes qui apparemment essaient de travailler en collaboration avec la M.J.C de Prémol suite à la dissolution de leur équipe senior. » (E5 QF) l'U.S Abbaye (secteur 5) qui « s'essouffle » et l'A.S.I.E.G (secteur 1), « qui a du monde en senior mais qui ne sont pas impliqués dans la structure », (E4 QF).*

Autrement dit les doublons comme l'US Abbaye avec le FC Teissère sur le secteur 5 ou l'USVO et le FC Teissère sur le secteur 6 sont appelés à fusionner et coopérer avec les établissements d'éducation populaire pour profiter des avantages de quartier-foot, faute de quoi leurs bénévoles seront leur gage de survie. L'autonomie financière permet au GF38 de se désengager des objectifs de la communauté éducative fixée par les collectivités locales. Par contre la dépendance des clubs de quartiers aux subventions municipales les oblige à tenir un

rôle de formation tout en se soumettant aux méthodes « *d'un projet culturel et urbain* »<sup>385</sup>, induit par leur intégration à quartier-foot et leur partenariat avec les établissements d'éducation populaire. Le statut d'animateur sociosportif proposé par les M.J.C et M.P.T représente l'alternative -structurée par les méthodes de la PV- d'une action globalisée pour intégrer les clubs au sein de la communauté éducative. Les luttes qui avaient opposées ces agents au début des années 1980 sur la définition du sport, et qui avaient abouti à « la mise en quarantaine » d'un O.M.S porté par une logique fédérale, se retrouvent transposer au sein de quartier-foot censé inhiber, par les partenariats, les conflits passés.

La position des animateurs sociosportifs jusqu'à soumis aux aléas des embauches sous un statut précaire -rémunéré sous forme « *d'indemnité kilométrique* » (E4QF) ou sous forme « *de vacation à la saison* » au FC2A (E6QF en cours) et au FC Mistral (E4 et E5 QF à leur début)- explique leur stratégie qui consiste à investir le domaine sociosportif maintenant reconnu par un statut d'animateur. Leur parcours marqué d'embûches, qui représente plutôt un choix par défaut dans leur carrière professionnelle<sup>386</sup>, s'exprime néanmoins par les détours qu'ils ont dû emprunter pour s'occuper des jeunes relégués de l'élite. Deux indicateurs ont été pris en compte pour expliquer ce qui les a poussés à occuper ce poste d'animateur sociosportif. D'une part nous avons retenu l'institution à laquelle ils appartiennent : le service des sports<sup>387</sup> qui travaille essentiellement avec des associations sportives (quartier-foot), et le service jeunesse vie associative de la ville qui s'occupe -entre autre- des structures associées à l'Education Populaire (M.P.T et M.JC). D'autre part nous avons étudié la trajectoire sociale des agents et leurs cursus scolaires et professionnels afin de comprendre leur façon d'exercer « l'animation sociosportive ». Les indicateurs utilisés proviennent de l'échantillon de quartier-foot (annexe 8)

Un premier point exprime l'analogie de la formation sportive des agents. D'abord un cursus sportif fondé sur le passage de diplômes fédéraux (B.E foot, B.E.S.A.P.T) et une pratique intensive de niveau régional qui les prédisposent à agir dans une logique de performance proche de la fonction éthique-intégrative. Ensuite leurs parcours professionnels

---

<sup>385</sup> Thème III « *des besoins de jeunes génération* » GPV, construit sur « *l'implication de professionnel du social, de l'éducation, du sport et de la prévention* », de « *rechercher la complémentarité des structures* » et « *de favoriser le travail en commun des acteurs* »

<sup>386</sup> Ils possèdent tous dans un premier temps des brevets d'Etat leur permettant d'entraîner des équipes dans une optique de performance.

<sup>387</sup> La dénomination du dispositif quartier-foot est ambiguë car elle fait parti d'une réflexion « sport et quartier » plus vaste au sein du service des sports (E4 QF). C'est pourquoi le foot est considéré comme « un moyen » pour attirer les jeunes vers d'autres sports, et donc ces animateurs socioculturels peuvent être perçu comme des animateurs sociosportifs. Aucun autre support que le foot n'est cependant apparu dans les articles des NDG sur la période 2000-2003 sous cette forme, laissant présager l'ouverture de ce domaine à d'autres pratiques par des partenariats clubs-ville.

leurs ont permis d'abord d'être reconnu en tant qu'entraîneur jeune, et suite aux problèmes récurrents des associations sportives (Mistral, F.C.2.A puis Teissère et le V.O) de passer des diplômes dans le socioculturel (B.A.F.D et B.E.A.T.E.P) afin de pouvoir être intégré au sein de ces établissements. Ce double cursus leur a permis d'obtenir les diplômes qui leur donnent un profil socioculturel et sportif propre à les rendre indispensables dans leur structures d'accueil, et répondre aux besoins de transversalité qui font référence au sein de la communauté éducative. Un deuxième point fait émerger un contexte spécifique dans lequel les clubs de quartiers sont dans une position de dépendance vis à vis des institutions. Ils ne peuvent survivre à la professionnalisation de leur personnel et la désertion des bénévoles. Dans un même temps, l'éducation populaire peine à se faire reconnaître dans son offre culturelle, ce qui a pour principale conséquence de poser la question de son existence. Son salut passe alors par son ouverture aux pratiques sportives plus attractives auprès de jeunes. Les conditions institutionnelles -offertes par l'élargissement de la communauté éducative- et la position délicates des clubs de quartiers lui ouvrent les portes de la compétence sociosportive qu'elle a déjà investi dans les quartiers populaires.

*« Vous prenez une M.J.C lambda, vous prenez la liste des activités, il y a des tournois de foot, il y a du tennis de table, il y a de la danse, de la musculation, etc.. et on se rend compte que le culturel ne prend que 30 à 35 % de leur activité. Donc pour toucher les jeunes de quartiers notamment le secteur pré ado ados jeunes adultes, il y a un maximum de support sportif qui est proposé. C'est d'autant plus prioritaire, ou tout du moins présent parce qu'il y a souvent à côté le club de foot de quartier. Donc ces clubs de quartier on va dire pas loin de 100 % des licenciés sont issus de ce quartier-là, et ils se trimbalent entre le club et la M.J.C, voilà à la ligne ! » (E4 QF)*

Ainsi l'investissement du domaine de l'insertion par le sport par l'éducation populaire -dont les objectifs n'ont jamais montré de connivences avec la pratique compétitive- va permettre l'appropriation d'un problème mutuel dont les collectivités locales se désengagent doucement : celui de l'insertion. La fonction sociosportive, qui fait référence dans une communauté éducative dominée par le corps professoral et les agents se réclamant de l'éducation populaire, reste assujettie à des confrontations internes liées à la définition même du sport. La création du poste d'E.T.A.P.S par le dispositif quartier-foot a permis cette transition, mais n'a pas empêché les luttes symboliques :

*« Je sais que quand j'ai été contacté pour venir, on m'a dit qu'on allait essayer d'officialiser quelque chose, branle-bas de combat, et maintenant on est pratiquement en guerre avec eux (service jeunesse vie associative). Alors qu'on fait ça depuis des années, on se rend compte que le sport n'importe comment, dans les quartiers et notamment dans la M.J.C, c'est 60 à 70% des activités et ce n'est pas de l'enseignement ! (E4 QF)*

Les uns font valoir le statut de salarié offert aux animateurs sociosportifs, alors que les autres jouent sur l'attractivité de leur support auprès des jeunes. Si la position de l'E.T.A.P.S au sein du service des sports est relativement facile à tenir vis à vis des structures d'éducation populaire, par contre la position des animateurs sociosportifs est plus précaire, car flexible selon les besoins de l'employeur et du coordonnateur. Le statut est tout d'abord différent :

*« Ha la différence avec un E.T.A.P.S il est fonctionnaire, alors que nous on a un poste associatif subventionné par la ville de Grenoble, donc c'est différent ! » (E5QF).*

*« Au début, la personne que j'ai remplacé, qui a proposé que je prenne sa place. La M.J.C elle voulait passer par l'A.N.P.E. Donc après j'ai passé des entretiens avec le directeur et quatre personnes de la M.J.C et de l'administration. Donc après ils m'ont dit ça ne sert à rien qu'on cherche des personnes autre part, si on peut recruter en interne... Mais ce n'était pas sûr » (E6 QF)*

Et leur rôle est sans cesse redéfini aux grés de leurs supérieurs hiérarchiques. Cette situation est autorisée par le flou de leur mission au sein des deux institutions. Il prédispose ce poste à répondre aux multiples sollicitations compétitives et éducatives de quartier-foot, qui peuvent varier d'un établissement à l'autre. Par ailleurs quand un animateur quitte le dispositif, le poste est réinvesti par un nouvel animateur au profil équivalent<sup>388</sup> dans l'un ou l'autre des domaines, mais dans l'optique de faire coexister les deux. Cet exemple montre comment les néo-dispositifs imposent une formation transversale au sein de la communauté éducative.

*« Mon employeur (M.P.T) me met à disposition du club, mais à titre gratuit !!! Je n'ai qu'une seule feuille de salaire !!! En fait il me missionne à mi-temps sur le foot. Mais il n'y a pas de convention officielle entre le club et le centre social. C'est de fait ! » (E5QF) »*

*« Franchement moi c'est un milieu que je découvre, depuis que je suis en France. J'ai travaillé avec que d'autres structures, d'autres clubs qui n'ont pas cette vocation. Donc c'est une découverte et... » (E6QF)*

*« Oui et enfin je ne sais pas si X (le responsable jeunesse à la M.J.C) t'a bien expliqué par rapport à la personne que je remplace, mais c'est fort possible et qu'elle ne revienne pas. Et dans dix-huit mois je la remplacerai à plein temps. Et pendant ce temps-là je passerai des diplômes, et des validations d'expérience soient pour le D.E.F.A, soit pour le brevet d'animation sociosportif. » (E6QF)*

La situation est similaire à ce que G. Mauger (2001b) appelle la constitution d'un *habitus flexible*. Les plus démunis, n'ayant trouvés de place dans les secteurs plus valorisés du champ sportif (haut niveau, ou scolaire), se retrouvent contraint d'accepter une mission d'insertion floue et différemment interpréter selon les besoins des responsables. L'insertion, non définie dans le cadre de quartier-foot est à la charnière d'une intervention économique et sociale imposée par la PV. Elle consiste à « innover » dans des contenus simultanément

---

<sup>388</sup> Le prédécesseur d'E6QF, occupait ce poste avec une qualification beaucoup plus éducative que sportive (elle passait son BE1 de football), alors que E6QF est dans la position inverse avec un gros cursus universitaire sportif mais quasi nul dans le domaine éducatif. (E6QF)

socioculturels et sportifs en niant les dispositions que possèdent ces agents pour les diffuser. Ces animateurs se rendent « *employables* » et « *malléables* » pour sortir de la précarité, au point d'accepter à presque quarante ans (E4, E5 et E6QF), mariés et père de famille (E4, E5 QF), la mission compliquée de l'insertion par le sport. Ils acceptent des conditions de travail difficiles (des horaires décalés en semaine et matchs le week-end, public difficile (REP), contrat précaire pour E6 QF) et deviennent dociles en se réorientant dans le socioéducatif après six années passées à se forger un profil d'entraîneur de haut niveau dans la filière universitaire STAPS pour certain (D.E.S.S Entraînement management sportif Diplôme Européen de Préparateur Physique). En effet (E6 QF) adhère à sa propre domination au point de prendre pour lui ses lacunes en matière de formation pour pouvoir obtenir ce poste :

*« Oui ça c'est pour moi que je passe ces diplômes (BAFA, DEFA, BEATEP), je fais ça pour moi ! Enfin ce sera une formation qui sera complémentaire par rapport à ce que je sais déjà faire dans le milieu du foot ». (E6QF)*

La PV expérimente, dans un cadre technique légal, des regroupements créateurs de statut plus flexible que ceux des E.T.A.P.S<sup>389</sup>, plus à même d'intervenir dans le champ plus honorifique de l'école. Le développement du marché propulse le sport dans la même dynamique et rappelle les enjeux professionnels de l'insertion qui « *faute d'être toujours en mesure d'insérer leurs publics, permettent au moins d'insérer les inséreurs* » (Mauger 2001b, 9).

Si le discours des concepteurs de quartier-foot met en avant la mutualisation et la mise en réseau des clubs comme « *un moyen de travailler ensemble et d'être solidaire* » (E4, E5, E6 QF) en gommant les caractéristiques sociales, leur résistance s'organise -si l'état de leur bénévolat le permet- autour de leur histoire et notamment sur des critères communautaires (ethnique) dans le cas de Grenoble (notamment pour l'Abbaye qui regroupe la communauté gitane sédentarisée) et S.M.H (portugais, tunisiens). La mutualisation des clubs est censée développer une transversalité. Ce processus valable dans les secteurs économiques ou institutionnels, l'est aussi dans le sociosportif sous couvert d'une mise en réseau. Les thématiques du contrat de ville définies à l'époque Dubedout, structurent les néo-dispositifs. Ainsi les valeurs de G.A.M réapparaissent en harmonisant l'offre en même temps qu'elles instituent l'éducation globale. En effet, les animateurs sociosportifs, malgré leur cursus sportif, exposent leur besoin de répondre à une fonction éducative du sport. Le football devient alors le moyen d'attirer les jeunes vers l'aide aux devoirs (suivi et soutien scolaire dans les MJC et MPT ; E6 QF), vers d'autres disciplines sportives (aviron, tennis de table,

---

<sup>389</sup> Les ETAPS sont prioritairement orientés dans l'enseignement sportif à l'école, puis dans l'animation municipale.

escalade...; E4 et E5 QF), favorise la mixité sociale (sortir les jeunes de leur quartier par la mise en réseau des structures ; E5 et E6QF) et surtout d'assimile le sport à la culture comme moyen d'insertion. Le football et la montagne considérés comme des dispositifs innovants dans leur forme, rappellent sensiblement la logique de guichet et ses méthodes pour attirer les jeunes et les prédisposer ainsi à utiliser ce réseau. Cependant si (E4QF) fait de la résistance face à cette orientation « *sociosportive* » du sport en se tournant vers le foot professionnel, les animateurs ont bien compris l'enjeu et acceptent les termes d'un contrat qui consiste à s'orienter vers des objectifs socioéducatifs et abandonner la logique de performance au GF38.

*« En ce qui concerne le partenariat, c'est vrai qu'il existe seulement au niveau des entrées au stade, et puis des joueurs professionnels qui peuvent intervenir dans les clubs de quartier. C'est vrai que ça ne va pas plus loin mais bon, je ne vois pas ce qu'on pourrait faire de plus, ce n'est pas leur mission première [...] Leur mission sociale (GF38),... Elle se fait à travers ce qu'on fait nous en allant au stade, et encore c'est la ville qui paye les billets. Si c'est ça leur mission sociale, pfff (il siffle)... ».*  
(E4QF)

*« Moi je pense qu'eux, ils sont dans l'élite, quand on est dans l'élite, il ne reste pas grand-chose pour la part sociale. (E5 QF) »*

Le travail de ces animateurs représentent au minimum « *deux tiers de travail socio-éducatif pour un tiers de sportif* » (E5 et E6 QF), et considèrent le football comme « *une offre d'appel* ». De ce fait, leur mission d'insertion est essentiellement tournée vers un principe sexué<sup>390</sup> qui exclue en partie les filles moins enclines à ce type de pratique et surtout moins présentes dans les problèmes de délinquance que cible ce type de dispositif (annexe 11). La transversalité des pratiques semblent être soumise aux partenariats possibles au sein des M.J.C et M.P.T de la même façon que les nouveaux pôles éducatifs thématiques s'accordent avec les établissements déjà présents sur le secteur. Si la culture et les activités sportives sont principalement associées au foot à Mistral (secteur 3), la réussite scolaire est au premier plan à la M.J.C des Allobroges (secteur 2) et répond à la mixité sociale d'une population du centre ville (*île verte*) et des quartiers populaires (*Alma et Trè-cloître*<sup>391</sup> ; E4 et E6 QF). C'est pourquoi, sortie des réunions internes de quartier-foot dédiées aux supports essentiellement sportifs (*tournois et stages de foot, des rencontres du GF38, la réception des joueurs dans les quartiers, des séances pédagogiques avec un psychologue, un médecin ou un kinésithérapeute du GF38* ; E6QF), les projets s'orientent aux grés des dirigeants de structure et aux caractéristiques de la population.

---

<sup>390</sup> « *En pourcentage, en sport, c'est 90 % de garçon et 10 % fille, sinon en animation générale, on parle de 70 % 30 %.* »(E5 QF).

<sup>391</sup> « *Alors la MJC des allobroges c'est différents : c'est très compliqué parce que les Allobroges avait avant une grosse vocation autour du quartier de l'Alma très cloître et autres, et maintenant ils ont pris le parti de s'ouvrir un peu plus côté nord, c'est-à-dire île verte et d'autres populations.* » (E4QF)

*« L'objectif aujourd'hui ce n'est pas de former des sportifs de haut niveau. Ce n'est pas notre objectif, même si on sait toujours qu'il y en a deux ou trois de chez nous qui vont partir au GF 38. Notre objectif... C'est de bien travailler à l'école, d'avoir un suivi scolaire, et en même temps avoir des équipes à un bon niveau pourquoi pas régional. » (E6 QF)*

*« Notre objectif premier s'est tout d'abord que les gamins pratiquent leur sport favori, si demain on a des talents, c'est sûr que l'on ne va pas se les garder, si on peut aller vers d'autres clubs qu'il puisse jouer un niveau plus élevé, si on sent qu'il a des talents et les capacités on le fera parce que c'est pas dans notre intérêt de faire le contraire » (E5 QF).*

L'orientation scolaire semble beaucoup plus engagée au centre ville, car tous les jeunes gardent un suivi scolaire même s'ils sont retenus au centre de préformation (E6QF). Tout est construit autour de la cellule familiale et l'école comme le stipule le volet éducation-formation du contrat de ville : *« il prend son véritable sens lorsqu'on le conçoit comme une série de cercles concentriques autour d'un centre qui est l'enfant »* (CV ; p2). La culture du C.E.L est par ailleurs centrale aux Allobroges et plusieurs fois citée dans le cadre des coopérations qui se mettent en place entre les différents acteurs de la communauté éducative (Etude 1 ; E147, annexe 5). C'est tout d'abord le cas pour la mise en place d'une sport-étude reliant le collège, la M.J.C et le club du FC2A (E6 QF), ou encore le travail fait avec les familles pour les intégrer au fonctionnement du club et éviter ainsi un processus de consommation de plus en plus sensible et considéré comme déviant par les animateurs (E5 & E6 QF).

*« Beaucoup de consommation ! Parce qu'on vit dans une société... Donc beaucoup de consommation et (silence) il ne pense pas 100 % à l'activité et sont beaucoup plus dans le loisir. Quand je parle de football, c'est beaucoup plus de loisirs que la compétition, surtout à notre niveau ! » (E5 QF)*

*« On a essayé de mettre en place une réunion avec les parents et mettre un tableau où les parents vont s'inscrire. [...] En gros on leur demandait deux fois par an de pouvoir emmener les enfants, et on s'est rendu compte que de toutes façons s'étaient toujours les mêmes. Déjà Ça commence par les inscriptions, on a des gamins de neuf- dix ans qui commencent à s'inscrire, il vient avec un chèque, et il n'y a pas ce contact avec les parents, et nous on a besoin de ça. Nous, il y a des choses qui ont changé, et même si on distribue aux gamins des papiers on est pas sûr qu'ils arrivent jusqu'aux parents, et donc là-dessus il y a un travail à faire avec les parents pour qu'ils s'investissent un peu dans la structure. On a remarqué, que nos petits, venait tout seul soit aux entraînements soient aux inscriptions, et ça, ça pose problème ! Et pour nous c'est très important, si l'on veut faire un suivi, que ce soit au niveau du collège, de l'école, ou des parents, plus la structure FC2A, le collège lycée et la M.J.C.! » (E6 QF)*

Les animateurs par la transversalité de l'offre éducative diffuse la fonction sociosportive en même temps qu'ils tentent de former des jeunes pour l'élite. Par ces multiples interventions, ils répondent à la transversalité de l'action imposée par la PV, alors qu'ils ignorent tout de

celles-ci<sup>392</sup>. En effet dans l'échantillon de quartier-foot, seul le secrétaire général du GF38 en a connaissance par l'intermédiaire du G.P.V, contrairement aux autres qui la confondent systématiquement -après relance lors des entretiens- avec la politique municipale. Le coordonnateur et les animateurs sociosportifs appliquent les dispositifs d'insertion sans en comprendre les tenants et les aboutissants. Cette situation renforce leur rôle d'exécutant propre à l'habitus des classes populaires à laquelle ils appartiennent (parents ouvriers E4 et E5 QF, fonctionnaires E6QF provenant des quartiers populaires où ils exercent), alors qu'ils diffusent les valeurs éducatives petites bourgeoises construites autour de l'autonomie et de l'initiative individuelle (Le Pogam 1979, 77). Cette incorporation est plus visible à la M.J.C des Allobroges où une partie des jeunes possèdent un habitus conforme (île verte) : l'enfant est au centre, puis la famille est appelée à intervenir dans l'activité notamment pour les transports, des partenariats émergent avec le collège pour la création d'une sport études et le renforcement d'un suivi scolaire et enfin l'extra scolaire avec l'adhésion aux dispositifs quartier-foot et 100 jeunes à 4000m, le tout pour concevoir le développement global de l'enfant. Si cette méthode est bien intégrée par l'animateur du centre ville, elle l'est cependant moins du côté de Mistral (secteur 3 REP, PIC URBAN). En effet celui-ci travaille essentiellement à la bonne marche du club et utilise le football comme un moyen d'attirer « *ces jeunes sensibles* <sup>393</sup> » vers d'autres pratiques et notamment l'escalade par l'intermédiaire de la Maison Montagne. Le partenariat club-M.P.T cantonne essentiellement l'animateur à des tâches administratives et sportives, et ce dernier n'évoque pas le suivi scolaire et la relation avec la famille comme l'une de ses priorités au point de penser que ce registre s'apparente à « *une illusion dans le quartier* » (E5QF). Au fur et à mesure, les structures d'éducation populaire des quartiers sensibles perdent leur vocation à diffuser des pratiques culturelles au profit de l'offre proposée par la mairie, renforçant le choix des thématiques sportives dans ces établissements. Ils délaissent les pratiques scolaires et s'éloignent d'une offre globalisée centrale dans ces néo-dispositifs que l'on retrouve dans les structures du centre ville. Les valeurs de PV perdent de leur intensité au fur et à mesure que l'on s'éloigne d'une population des quartiers « *du centre ville* ».

*« On va dire que les quartiers et notamment ceux à vocation populaire, l'axe sportif est hyper présent, Les quartiers plutôt, on va dire Capuche (secteur 4), on va dire MJC et Mutualité (secteur 1), alors là il y a un rééquilibrage complet. Il faut voir aussi que la population n'est pas la même. » (E4 QF)*

---

<sup>392</sup> « Ça c'est le travail des responsables de structures » (E5 et E6 QF)

<sup>393</sup> « Ces jeunes se sont tous les mêmes et viennent quasiment tous de Mistral, ceux que j'ai au foot, je les retrouve à la M.P.T » (E5QF)

Ce système ambiguë préconise la participation des parents alors que tout est fait pour que leur enfants deviennent autonomes: transport, suivi scolaire, guichet, animateurs à plein temps, et même insertion professionnelle pour les meilleurs joueurs ou ceux qui deviendront animateur ou entraîneur plus tard. La disparition du bénévolat crée les conditions d'émergence d'emplois aidés plus ou moins précaires (CDD, contractuel, emploi jeune ou titulaire) selon la structure de rattachement. Dans un même temps, l'éloignement des classes populaires des valeurs d'une petite bourgeoisie transforme les comportements des parents et des jeunes de 9-10 ans. L'autonomie marche à l'encontre de l'effet recherché et se traduit par des disfonctionnements qui voient émerger un retrait des parents du processus éducatif : « *les enfants viennent s'inscrire au foot avec un chèque dans la main* » (E6QF), comme on achète une prestation quelconque dans un magasin. Face à ce constat, il est difficile de parler d'une réussite pour tous, mais plutôt d'une illusion construite autour de la possibilité d'interpréter ou non -selon son habitus- les méthodes de la PV. Les partenaires entrepreneuriaux récupèrent cette situation sous couvert d'actions annoncées comme « sociales » dans le discours municipal. Ils profitent de la porte laissée ouverte par la PV pour prédisposer les jeunes des classes populaires à entrer dans le marché du football à Grenoble et en diffusant un habitus consommatoire (annexe 13) par les associations sportives et sociosportives. Ce processus est d'autant plus présent dans le secteur 3 qui place le foot au centre de l'intervention.

*« S'il n'y a pas de lien à la masse et notamment à la masse des quartiers, un moment ils vont se couper du monde quoi ! Et quand on veut être accepté « par le peuple », il faut que les gens se sentent un petit peu... Alors c'est bien de faire croire à un moment donné que de chaque petit grenoblois portera le maillot du GF 38, alors c'est bien mais ça passe par des opérations qui sont un peu de merchandising. Et c'est comme ça que ça se passera un moment donné, et la cheville ouvrière de tout ça reste le foot de base, j'ai envie de dire » (E4 QF)*

*« Quand le GF trente-huit a commencé à faire parler de lui, j'ai vu plein de jeunes avec le maillot de Grenoble. Ils vont au stade, ça a changé pas mal de choses. » (E5 QF)*

Le sport professionnel impose une logique de consommation aux élus mise en avant par l'importance de la fonction marchande dans le développement local. Simultanément, la fonction sociosportive intègre les valeurs managériales portées par un partenaire opportuniste qui structure l'intervention autour d'une élite locale pour alimenter son centre de formation et dispose les relégués du système à consommer. Le rapport de force qui faisait du sport un moyen dominé au sein de l'éducation populaire dans son alternance avec la pratique culturelle renaît et fait de l'animation sociosportive un objet d'appropriation entre les établissements socioculturels et les clubs de haut niveau. L'émergence d'un nouveau secteur économique à Grenoble ouvre des perspectives dans de nombreux sous champs dans lesquels s'engagent les

agents au nom d'une insertion floue. Sa façon de nier les prédispositions de chacun sur la question sociale se traduit sous la forme d'un consensus de façade exprimé par le G.P.V, et masque des luttes symboliques et de pouvoir pour occuper le secteur de l'insertion des jeunes. L'habitus sensiblement différents des agents interrogés dans le cadre de quartier-foot (classe populaire) face à la petite bourgeoisie des élus, de la communauté éducative représentée par le corps professoral (habitus professoral) et l'éducation populaire aux valeurs des classes moyenne et supérieure, témoigne cependant d'une opposition réelle entre les deux partenaires sur la définition du sport. Dans ce cadre, l'entente cordiale repérée dans les revues municipales est rendue incertaine. Un sentiment de mépris d'une compétence professionnelle autre que celle de l'entraîneur apparaît :

A propos de la commission sport au conseil de développement où le GF 38 est totalement absent :

*« C'est le milieu enseignant ! Ils se retrouvent entre eux, et où effectivement vous avez raison, on nous a oublié ...heu certainement involontairement mais enfin... Mais on n'a pas pensé à ceux qui... représentent aussi le sport de haut niveau, le sport professionnel, le sport de masse. Le football, jusqu'à preuve du contraire, est le sport de masse par excellence. (E3, QF)*

A propos du diagnostic du service jeunesse

*« Les services d'éducateurs de prévention qui sont à la ramasse complet, sur la réalité de ce qui se passe sur le terrain, quand je vois effectivement que sur le secteur il y a strictement rien qui permet aux jeunes de converger vers un projet professionnel, je me dis ça craint quoi! On n'est pas bien. ! » (E4 QF)*  
*« Un jour je m'étais un petit peu chauffé avec des gens de l'éducation populaire, c'était de la peinture sur soie ou du champ gaélique. Aujourd'hui nous avec le foot ont fait la même chose, les deux tiers des gamins qui font du foot à Mistral proviennent de la maison pour tous, le foot c'est simplement un fil rouge, un moyen pour arriver à nos fins d'insertion, et ça c'est dur à expliquer à un autre domaine comme l'éducation populaire. » (E4 QF)*

En parlant des animateurs sociosportifs de quartiers- foot :

*« Moi je ne crois pas... aux gens dans les quartiers ... enfin je ne veux pas ... ; déresponsabiliser les bénévoles. Ça j'y crois pas moi ! [...] D'accord, aujourd'hui, nous on ne fait pas du social pour faire du social. Moi je ne mets pas 8 mecs<sup>394</sup>, moi les animateurs de quartiers, je ne sais pas quels diplômes ils ont, je ne sais pas avec qui ils sont copains. Je veux huit mecs qui veulent bosser. » (E1 QF)*

Dans ces conditions, quartier-foot se construit avec des partenaires aux fonctions opposées dans le champ sportif. Sous couvert de transversalité de l'action, ce dispositif tente de gommer les dispositions éloignées d'agents prêts à investir le domaine de l'insertion par le sport. Ainsi le coordonnateur (E4 QF, E.T.A.P.S) et les animateurs sociosportifs s'attachent à l'impossible mission de coordonner les intentions d'un GF38 prédisposé à diffuser les valeurs

---

<sup>394</sup> Le secrétaire général du GF38 parle d'un projet financé par la S.A.S.P et lancé par le coordonnateur de quartier foot. Il propose la prise en charge de huit postes à mi temps dans les entreprises partenaires du club et durant le mi-temps restant les mettre à disposition des clubs de quartiers. (E4, E1 QF)

de l'entreprise et de la performance avec celles des établissements d'éducation populaire garants des valeurs de la communauté éducative. Ainsi, faute de pouvoir insérer les jeunes, la PV a au moins le mérite de transmettre les valeurs petites bourgeoises à un type de jeunesse capable de les intégrer (secteur 2) et de réaliser les économies d'échelle imposées par les directives européennes. La décentralisation transforme les compétences des agents locaux en transférant la formation aux clubs professionnels alors que le comité et la ligue se cantonnent à des obligations réglementaire et éthique. Le travail d'insertion devient alors l'avatar de quartier-foot qui mène simultanément une mission éthique-intégrative et socioéducative par l'intermédiaire des animateurs sociosportifs. Ces derniers doivent trouver un juste équilibre dans les conflits qui opposent leur nouvel employeur (établissements d'éducation populaire) et leur supérieur hiérarchique (coordonnateur de quartier foot) que leur habitus et leur formation rapprochent. Leur situation les rend redevable et les fait consentir à se détourner de leur domaine de prédilection : la performance, pour endosser une fonction sociosportive fuie par tous les entraîneurs fédéraux (E2QF) à qui la question de l'insertion ne se pose pas. Ils sont livrés à des organismes ou des associations plus ou moins opportunistes et/ou charitables. Ces exigences sont les conditions d'existence de l'animateur sociosportif que la PV a permis de faire émerger.

## **6. Des dispositifs qui nient la stigmatisation par le sport**

### **A. La mission montagne : un vecteur du développement des valeurs « petite bourgeoises »**

La montagne est un nouvel enjeu politique des villes de l'Arc Alpin. La communication Grenobloise essaye de positionner le territoire dans la concurrence économique, et lui donner l'image de « *capital des Alpes* » (E4MM). Dans cette lutte entre les métropoles alpines, Innsbruck (Autriche) a obtenu le siège du secrétariat permanent de la convention alpine face à Grenoble lors de la septième conférence alpine du 19.11.2002, chose qu'avaient omis de nous dire les élus et le personnel de la mission montagne. Cette nomination à la tête de l'Arc alpin est un atout supplémentaire immédiatement exploité dans la rubrique internationale du site Internet de la ville. Douze domaines d'activité<sup>395</sup> réalisent la promotion de valeurs communes à l'ensemble des ces acteurs alpins, et les compétences de cette convention sont proches de celles de « l'intercommunalité de tuyaux », avec un développement économique et écologique

---

<sup>395</sup> Population et culture, Aménagement du territoire, Qualité de l'air, Protection des sols, Régime des eaux, Protection de la nature et entretien des paysages, Agriculture de montagne, Forêts de montagne, Tourisme et loisirs, Transports, Energie, Gestion des déchets

ne touchant que des domaines techniques. Les faire-valoir du territoire sont pratiquement identiques à ceux repérés dans les entretiens avec les élus et le personnel de la maison de la montagne (E1, E2, E3, E4, E5, et E6 MM) : une modernisation, une culture alpine, une recherche de pointe, une adresse de renommée et surtout une qualité de vie considérée comme l'une des plus élevées d'Europe.

*« De nouveaux objectifs requièrent de nouvelles approches. Pour obtenir un équilibre entre les aspects économiques, écologiques et sociaux, il est nécessaire d'adopter des solutions collectives. Etablir le secrétariat permanent de la Convention alpine au milieu des Alpes constitue à cet égard une étape particulièrement importante. »*  
[www.convention-alpine.info](http://www.convention-alpine.info)<sup>396</sup>

« Un point rencontre entre les cultures, au centre des Alpes

*Une ville située au centre des Alpes est amenée à jouer un rôle de passerelle entre les cultures et les populations. Depuis l'époque romaine, Innsbruck est resté un point de rencontre pour les commerçants, un carrefour de communication au cœur de l'Europe avant d'attirer des touristes et des congressistes du monde entier... »* [www.convention-alpine.info](http://www.convention-alpine.info)

« Une adresse de premier ordre

*Situé au cœur de la vieille ville, le Goldenes Dachl, emblème d'Innsbruck dans le monde entier, a su allier tradition et modernité : le 1er étage de ce bâtiment est prêt à accueillir le siège du secrétariat permanent de la Convention alpine. ... »*  
[www.convention-alpine.info](http://www.convention-alpine.info)

« Recherche au cœur des alpes

*A l'image de sa ville, l'Université d'Innsbruck est implantée au centre des Alpes. Il n'est donc pas étonnant que la recherche interdisciplinaire et internationale sur l'espace alpin soit une des priorités de l'Université du Tyrol, du Vorarlberg, du Tyrol du Sud et du Liechtenstein ... »* [www.convention-alpine.info](http://www.convention-alpine.info)

« Une ville où il fait bon vivre

*Alors qu'Innsbruck est connu dans le monde entier comme ville universitaire et ville de congrès, de sports et de culture, ses habitants y jouissent d'une qualité de vie considérée – à bon droit – comme l'une des plus élevées d'Europe. Car Innsbruck leur offre tout à la fois une nature unique et un paysage culturel diversifié ...*  
[www.convention-alpine.info](http://www.convention-alpine.info)

La communication des villes -à l'image du site Internet d'Innsbruck pour sa candidature au siège- s'appuie sur les mêmes critères de sélection pour obtenir le « label » de l'arc alpin<sup>397</sup>, et le développement économique, écologique et social sont les têtes d'affiches de ces villes. Peu

---

<sup>396</sup>Sources : Site officiel de la candidature d'Innsbruck (Autriche) pour obtenir le siège du secrétariat permanent de la convention alpine.

<sup>397</sup> Cette notion de label est très importante pour les investisseurs. Le label de centre de formation à « la française » avait déjà été un élément fondamental pour la vente du GF38 à la société japonaise Index Corporation.

d'éléments différencient les profils de Grenoble et Innsbruck qui allient à la fois la recherche de solutions collectives pour des villes situées au cœur des Alpes et de l'Europe. Elles sont des carrefours de communication qui attirent touristes et congressistes du monde entier et diffusent une image basée sur une qualité de vie basée sur un style associé à la culture et au sport. Pour finir elles organisent des événements similaires ([www.convention-alpine.info](http://www.convention-alpine.info)) comme la coupe du monde de saut à ski (Biathlon pour Grenoble ; NGD n°69, fév. 2003), le festival de danse du Tanzsommer ou encore la fête du Bergsilvester (Fête de la montagne à Grenoble ; E1MM). Les villes ont un profil quasi identique hormis une histoire de l'alpinisme beaucoup plus marquée du côté autrichien grâce au Goldenes Dachl. Ce capital culturel et symbolique distinctif a donné ses lettres de noblesse à la candidature sensiblement centrée sur le recrutement d'élites scientifiques et d'investisseurs étrangers à la recherche d'un style de vie propre à l'ethos des classes moyennes. L'importance du développement économique des territoires dans la concurrence européenne -et en l'occurrence alpin dans cet exemple- donne l'impression que chaque ville doit répondre à un cahier des charges pour obtenir ce fameux label et devenir une ville qui compte. Un des indicateurs importants est celui du style de vie, et sans prendre beaucoup de risque, on peut dire qu'il représente l'attractivité du territoire pour les entreprises en étendant nos données grenobloises à Innsbruck. Néanmoins, une différence apparaît et laisse transparaître la touche française dans son approche de l'évènementiel et de son action socio-éducative. Par le transfert de la Mission Montagne au service des sports, les élus font le choix d'une démocratisation des pratiques de montagne par l'intermédiaire des moyens mis à disposition de la communauté éducative (collèges, M.J.C, M.P.T). La mise en place de cet événement à connotation socioéducative, marque la distinction par « l'innovation sociale » de Grenoble pour combler son manque d'histoire de l'alpinisme<sup>398</sup> face aux autres villes: la jeunesse sensible devient un argument de la communication montagne. L'opération « 100 jeunes à 4000m » transforme cette vision élitiste d'un alpinisme réservé<sup>399</sup> et l'impose aux jeunes de quartier comme si rien ne séparait les goûts sportifs et culturels des différentes classes sociales, tout en faisant abstraction des luttes qui ont structuré ce champ. Un processus qui explique en partie cette bataille de communication entre les deux villes sur les mêmes projets de développement du territoire qui vise à attirer les classes moyennes. Pourtant cet environnement réservé à une élite sociale

---

<sup>398</sup> Même si de grands noms de l'alpinisme ont prêté leur image à la ville, aucun d'entre eux ne sont originaire de Grenoble. L'histoire de l'alpinisme français et mondial s'est construite en dehors de cette capitale des Alpes.

<sup>399</sup> O. Hoibian (2000, op. cit., p29 et 173-199) montre bien que les luttes pour la définition du champ de l'alpinisme se situe à la croisée des fractions intellectuelles de la classe dominante (1910-1914) qui impose une pratique cultivée au début du siècle et le développent d'une école classique plus basée sur la technique et la performance.

devient un moyen d'insertion des jeunes des quartiers défavorisés. La politique montagne, qui jusque là répondait essentiellement à des besoins économiques, s'attache maintenant aux oubliés de la croissance. Le caractère orienté de cette mission est démenti par une transversalité de l'intervention -impulsée par la PV- et un rattachement -qui se rapproche plus d'un partenariat- avec le service des sports bien qu'anciennement dépendant du « *service économique* » (E1, E3, E4 MM). La mission montagne va évoluer vers « *une politique pour tous*<sup>400</sup> » réfutant l'influence des enjeux économiques pourtant primordiaux dans le champ politique au profit d'une action socio-éducative globalisée, et prouver ainsi sa complète assimilation à l'ensemble de la population. Or les travaux de P. Bourdieu (1979) sur la distinction, ou ceux de C. Pociello (1981) sur l'origine sociale des prédispositions en matière de goûts sportifs et plus précisément ceux de D'O Hoibian (2000) sur la logique distinctive de la structuration du champ de l'alpinisme au XX<sup>ème</sup> siècle, montrent que la pratique montagnarde est intimement liée à l'habitus des agents. Ces connaissances spécifiques permettent de comprendre l'échec relatif<sup>401</sup>, non pas de la campagne de communication<sup>402</sup> menée par le maire Michel Destot et ses adjoints, mais de l'affluence des jeunes à l'opération. Les quotas imposés aux « M.J.C sensibles<sup>403</sup> » de la ville seraient ainsi l'origine de l'effectif réduit de la photo au sommet. La mission montagne ne peut à la fois répondre à une demande sociale pour tous, et prôner une activité distinctive par une opération médiatique autour de l'alpinisme, contrairement au processus de moyennisation de la culture entamée depuis quarante ans par les élus:

*« On pense nous qu'il faut se donner les moyens pour que l'alpinisme ne soit pas qu'une aristocratie ! » (E4 MM).*

Cette phrase recueillie lors de l'entretien détermine bien les enjeux d'une démocratisation de l'alpinisme des élus qui nie les rapports de classes à la discipline dite « cultivée ».

Les indicateurs repérés dans le discours « *des porteurs* » de la mission montagne (salariés E1, E2, E3MM ; élus E4, E5MM ; conseiller technique E6 MM, annexe 8) se heurtent à la réalité du terrain vécue par « *des exécutants* » (animateurs sociosportifs E7, E8 et

---

<sup>400</sup> Le conseiller municipal sociosportif (E5MM) rappelle que la ville « *a toujours participé à des actions autour de la montagne, à sa mise en valeur comme espace de vie, espace sportif, espace de communication et de préservation de la nature.* » (E5 MM)

<sup>401</sup> Car non évaluable. Malgré cela le nombre de jeunes au refuge de Chatelleret (NDG Juillet Août 2003 ; p 35) se rapproche plus de la vingtaine, et la photo finale au sommet des écrans intitulé « *des quartiers de Grenoble au sommet des écrans* » semble contenir plus d'adultes et d'accompagnateurs que de jeunes. (NDG septembre 2003 ; p 11). De plus le directeur d'une M.J.C a refusé l'entretien pour cause de conflit avec la mairie sur ce sujet.

<sup>402</sup> Cette opération a été suivie par plusieurs médias dont France 3 régional, les nouvelles de Grenoble, le Dauphiné Libéré et Montagne magazine.

<sup>403</sup> MPT Mistral, Pole Teissère, MJC Allobroges, Capuches et Villeneuve (*Montagne magazine*, juin 2004, p61-66)

E9 MM, annexe 8). Le décalage observé renforce l'illusion d'une insertion construite sur des moyens accessibles à tous. Tout d'abord les multi-compétences socioculturelles (diplômes de l'éducation populaire), scolaires (niveau BAC minimum) et sportives (diplômes et haut niveau régional) des animateurs sociosportifs, et plus particulièrement dans les secteurs sensibles (Pôle Teissère secteur 5 et G.P.V pour E9 MM et MJC Villeneuve pour E8 MM, annexe 8), ne les prédisposent en rien à intervenir dans ce domaine spécialisé. Ils s'inscrivent dans une démarche où ils se rendent disponibles pour accompagner les moyens mis à disposition par la mairie : quartier-foot et mission de la montagne.

*« Ah oui, nous on travaille beaucoup avec le club de foot donc nous notre but c'est de proposer un mercredi à un groupe de jeunes, euh donc on va leur dire euh aujourd'hui y'a pas entraînement, on va faire la via ferrata, donc après on va voir s'ils accrochent ! » (E8MM) »*

*« Au départ, c'est quartier-foot, c'est 70 % foot, mais à travers le foot on propose d'autres activités. Style la montagne, et puis des sorties en plein air aussi. » (E5QF)*

Ainsi, Villeneuve (secteur 6, REP), Teissère (secteur 5, REP) et les Allobroges (secteur 2) ont été les trois établissements supports de l'étude sur la mission montagne parce qu'ils faisaient partie de « l'opération 100 jeunes à 4000m », mais surtout parce qu'ils ciblaient une population sensible.

Le cas de la MJC Allobroges est à part car il répond à une réelle "mixité sociale" entre les beaux quartiers du centre ville (Ile Verte) et des quartiers populaires (Tré-cloître et Alma) (E4 et E6 QF). Néanmoins le groupe des Allobroges de la mission « 100 jeunes à 4000m » ciblait apparemment une jeunesse sensible: " issu de l'immigration, je parle des jeunes donc les parents maghrébins en grosse partie, enfin, les gens qui ont pas cette culture de la montagne" » (E7 MM)

Ainsi l'analyse transversale (quartier-foot et mission montagne) des indicateurs qui caractérisent l'habitus des animateurs sociosportifs, associés à une population sensible tend à montrer que le foot reste omniprésent dans un cursus sociosportif contrairement à la montagne : BE 1 football pour E9MM et E4QF, E5QF et E6QF ; initiateur foot pour E7MM et footballeur professionnel pour E8 MM (annexe 8). Ces premiers résultats montrent la flexibilité de ce nouveau personnel qui intervient par le foot de façon totalement autonome par leur diplôme et leur trajectoire sportive (footballeur amateur ou semi professionnel, annexe 8), mais seulement en temps qu'accompagnateur sur le projet montagne car non titulaire du diplôme. Dans un même temps, leurs témoignages montrent qu'ils sont peu attirés par la montagne, du moins par la pratique de l'alpinisme bien différente de la « randonnée » (E5QF, E8 et E9MM), ou du « pique-nique en famille » le dimanche (E8 et E9MM).<sup>404</sup> Cette

---

<sup>404</sup> Hormis E7 MM, mais qui contrairement aux autres participants possède un statut de responsable du secteur jeunesse à la MJC des Allobroges et le diplôme de guide de Hautes Montagnes.

flexibilité associée à un habitus populaire éloigné d'une pratique cultivée de la montagne, renforce l'illusion d'une pratique pour tous alors que les inséreurs ne possèdent aucune prédisposition pour le mettre en place. De la même façon que les clubs de foot de quartiers dépendent des moyens offerts par la mairie, les MJC et MPT -bien que proches des valeurs de la classe politique- sont prédisposées à accepter ce genre de partenariats subventionnés. Les choix imposés par la mairie (foot et montagne) comme supports du secteur sociosportif s'exprime par la force des capitaux économiques engagés pour ces opérations : une vingtaine de milliers d'euros pour « 100 jeunes à 4000m » et des billets pour les rencontres du GF38<sup>405</sup>. La politique montagne représente l'illusion d'une innovation sociale basée sur une pratique pour tous. Cette communication ciblée sur les jeunes de tous les quartiers grenoblois<sup>406</sup> impose une définition légitime d'une pratique propre à un style de vie des classes dominantes porté par les établissements d'éducation populaire. Les MJC et MPT ont tout intérêt à utiliser les moyens qui sont mis à leur disposition pour une diminution de leur budget de fonctionnement. Cependant, cette offre est limitée à deux types de pratique particulièrement éloigné dans l'espace des sports de C. Pociello : le foot étant un sport populaire et urbain, alors que la montagne et l'alpinisme ont toujours représenté une pratique réservées à une élite. Ces deux supports ne sont pas les seuls utilisés par les établissements de la commune, mais ils ont l'avantage d'être souple et facile d'accès et de mettre à disposition un personnel et du matériel très coûteux car seuls les transports sont à leur charge.

*« Pour accéder à la montagne, puisqu'on sait, au niveau du matériel c'est un énorme coût, nous la M.J.C on peut pas se permettre de financer ! Donc la ville a décidé de mettre en place un BE d'escalade ou un guide de haute montagne, voilà, et avec tout ce qui est accessoire pour les différentes activités, c'est-à-dire que nous on s'occupe de prendre les jeunes et puis de les ramener à l'endroit, moyennant un animateur et avec le transport, c'est-à-dire qu'on a en charge le transport tout simplement. » (E8 MM)*

La représentation est sensiblement différente entre les agents. Elle a pour principale conséquence de créer des moyens « stigmatisants » selon les prédispositions des jeunes à pratiquer la montagne ou le foot. C'est pourquoi quartier-foot et devenu « l'autre dispositif » disponible, et s'apparente à une insertion du pauvre.

*« Parce que les jeunes ont leur quotidien ! Le mercredi, sur le secteur 6, il y a pas d'associations sportives ou culturelles, où les jeunes savent direct ce qu'ils font. Le club de foot,... voilà donc c'est leur quotidien, le judo, foot, boxe,... » (E8 MM)*

---

<sup>405</sup> Montagne Magazine, juin 2004, p69

<sup>406</sup> La communication de la ville est subtile dans la mesure où elle ne définit pas quel type de quartier et donc de jeune est recruté pour cette opération. Les NDG (E254 VE et E273 NR) parlent des quartiers de Grenoble sans distinction quand *Montagne Magazine* (juin 2004 p62) annonce que cette opération à pour but de « sortir des quartiers ». On retrouve dans cette communication l'objectif de transversalité de la politique de la ville qui consiste à ne pas faire de distinction entre les quartiers.

La montagne reproduit les valeurs d'une pratique de loisir proche de la définition de la fonction ludique et diffuse un style de vie proche de l'autogestion :

*« Moi je ne pense pas que la mission montagne a un caractère à faire de l'insertion sociale, elle n'a pas non plus un caractère à faire briller la ville. Je crois que son gros soucis c'est qu'ils ont pris conscience que la ville était dans un environnement de montagne et que en dehors de clubs spécialisés, dont l'accessibilité est difficile parce que au niveau tunes heu...c'est pas bien possible, c'est de rendre possible une activité qui n'est pas accessible pour tous. » (E7 MM)*

Mais à l'inverse du football, les pratiques de montagne sont peu attractives pour les jeunes des quartiers populaires de la ville. Contrairement à ce qui a pu être annoncé (ou plutôt occulté) dans les différents médias lors de l'opération « 100 jeunes à 4000m », le recrutement a été très compliqué dans les structures des secteurs REP de la communauté éducative, et l'information est difficilement passée.

*« On a souhaité qu'il y ait des jeunes qui viennent par eux-mêmes, donc il faut que le collège, la M.J.C Prémol ou d'autres associations sachent que c'est nous qui portons le projet, donc si les jeunes veulent avoir de l'information, qu'ils viennent directement chez nous ! Mais est-ce que le message a été transmis au niveau des autres associations ou des autres institutions... ? Voilà...au niveau du collège je sais que (E5MM élu sociosportif et membre du conseil d'administration du collège) aurait dû passer le message, je pense que le message a été passé ; mais les jeunes n'ont pas fait le pas [...] Bah normalement heu normalement la MJC Prémol (secteur 6), s'ils ont des jeunes qui sont attirés par le projet, ils doivent nous les envoyer. Jusqu'à présent on n'a pas eu des jeunes du collège ni de la MJC Prémol...ni d'autres associations du quartier...je sais pas pourquoi ... (E8 MM)*

La participation des jeunes s'apparente à l'éternel bataille de chiffre entre la police et les syndicats lors des manifestations. Le statut de l'agent et sa structure d'appartenance détermine l'écart d'affluence avec la photo finish des nouvelles de Grenoble<sup>407</sup> (NDG n°74, sept 2003, p11) ou encore celle de Montagne Magazine (juin 2004, p62) : 100 pour E4 MM qui ne fait allusion qu'au nom de l'événement, 70 pour E5 MM et les salariés de la maison montagne, 60 pour E1 MM, « une dizaine de gamins par M.J.C » pour E2 MM, alors que la réalité du terrain montre l'extrême difficulté d'un recrutement au fur et à mesure que l'établissement répond à des critères d'urgence sociale E8 MM parle de 8 jeunes (secteur 6), E9 MM de 7 (secteur 5), E5 QF de 3 ou 4 (secteur 3), et E7 MM de 13 (secteur 2). Même si nous n'avons pu obtenir les chiffres de la dernière M.J.C (Capuche, secteur 4) qui a participé à l'opération, on est loin du compte, avec une quarantaine de jeunes au lieu « des cent jeunes qui auront la

---

<sup>407</sup> Nous avons fait le choix délibéré de définir la participation des jeunes de quartier à l'opération selon la photo au sommet des Ecrins. Ceci s'explique par la différence entre une pratique loisir plus proche de la randonnée en moyenne montagne (photo au refuge du Chatelleret à 2225 m d'altitude NDG n° 73, juillet août 2003, p35 : environ 25 jeunes) et une pratique de hautes montagnes au sommet des Ecrins à 4000m (NDG n°74, sept 2003 p11). Ces deux types de disciplines augmentent l'écart entre l'habitus des jeunes et une pratique d'autant plus distinctive.

chance d'être sélectionnés » (E273, NR). De plus, la retouche du décor de la photo de la revue municipale par rapport à celle de Montagne Magazine<sup>408</sup> renforce l'illusion d'une insertion pour tous distillée par les élus, selon laquelle la mission montagne permettrait une insertion transversale. Ce maquillage tente de faire oublier la désaffection des jeunes pour ce type de pratique -au nombre de cinq - par un paysage grandiose alors qu'ils sont censés être au sommet à plus de 4000m.



Photo 1: photo finish de 100 jeunes à 4000m, (NDG n°74, sept 2003 p11)

L'alpinisme ne semble pas faire recette auprès des jeunes, et cette activité censée être pérenniser dans les structures a eu tout autant de mal à être reconduite. L'alpinisme et ses contraintes « physiques » (E7 et E2 MM), « émotionnelles » (« peur » E8 MM), « sécuritaires » (ensemble de l'échantillon) et de « solidarité » (E5 QF, E7-E1-E4 et E9) mis en avant par un grand nombre d'agents, ont connu une affluence encore plus faible l'année suivante pour « l'opération Mont Blanc », quant à elle peu médiatisée dans les secteurs sensibles et notamment à Teissère (secteur 5 et G.P.V) et Villeneuve (secteur 6):

*« On en avait au départ 4 de Teissère, y'en a 3 qui se sont désistés pour x raisons, les études, il y en a c'était pour l'école, d'autres qui pouvaient pas, c'était des empêchements. Du coup il en restait un, et à Villeneuve y'en a qui voulait retenter l'expérience de la haute montagne parce qu'ils avaient un réel intérêt là-dessus. Et on*

<sup>408</sup> Mêmes personnages et mêmes postures, mais un décor plus impressionnant.

*est parti donc avec le groupe de huit jeunes encadrés par les guides de la ville. » (E9 MM)*

*« De nos jeunes à nous MJC, non ! Non. Ça ne marche pas. (En parlant de l'activité montagne) (E8MM)*

« *La reconduction du même effectif* » (E8 MM) à la Villeneuve s'explique par les caractéristiques sociales des jeunes qui ont emboîté le pas de la première édition. En effet, contrairement aux autres quartiers, le groupe est resté intact, mais les explications de (E9 MM) marque une différence entre sa population (secteur 5 GPV) et celle de la Villeneuve « *qui n'habitent pas des quartiers difficiles.* » Cependant, une distinction doit être faite entre « les opérations » de la mission montagne. Si la médiatisation de la première course (massif des Ecrins en 2003) a été particulièrement symbolique d'une histoire de l'alpinisme, la seconde a été organisée de façon différente. Devant la désertion des jeunes, et le peu de culture alpine des animateurs sociosportifs issus du quartier (E7 et E8MM, E5 QF), l'offre s'adapte à l'habitus populaire et urbain de la population. La facilité d'utilisation de la Maison Montagne engendre des changements consommatoires bien éloignés de la culture légitime proposée à l'origine par les élus. En effet, l'imposition d'un goût sportif et d'un type d'effort produit par l'alpinisme se muent en offre de guichet pour les jeunes. Les animateurs sociosportifs n'ont que très peu d'arguments à faire valoir sur cette discipline qu'ils ne connaissent pas. Leur culture de quartier demande même de « *franchir un cap* » vers la pratique cultivée.

*« Nous ce qu'on va chercher c'est les attirer, leur montrer que Grenoble c'est une ville où est ce qu'il y a pas mal de montagne donc les attirer pour euh... pour euh... pour euh... et ensuite notre objectif c'est de leur proposer bah ce genre de projet, 100 jeunes à 4000m. [...] Il faut vraiment les appâter, c'est-à-dire proposer une ou deux activités puis voir les jeunes s'ils sont vraiment attirés pour leur permettre de franchir ce cap. » (E8 MM)*

*« Parce que Grenoble c'est bien y'a les montagnes autour, on les voit... alors quand on parle de montagne, on parle plus de ski mais y'a aussi la montagne l'été, y'a un autre aspect [...] j'ai fait quelques rando, mais étant jeune. [...] on n'a pas toute cette culture montagne, mais c'est vrai qu'il y en a qui l'ont. » (E9 MM)*

Face à ce décalage, le responsable du secteur jeune de la M.J.C des Allobroges qui a participé à l'opération, oppose un vécu minimum dans son enfance malgré un cursus analogue aux animateurs.

*« Moi je suis pas un spécialiste de la montagne, mais j'ai eu un parcours quand j'étais gamin qui a fait que j'ai passé pleins de colos en montagne et donc du coup, sans que j'ai une formation spécifique j'essaye au maximum de brancher les jeunes autour de ça parce que la montagne est porteuse de valeurs, de sérénité, d'un renvoi sur soi même etc..... » (E7 MM)*

Et enfin le conseiller montagne impressionne dans son rôle de relais médiatique de la mairie au point de ne pas connaître le rôle insertionnel de la maison montagne et encore moins les jeunes qu'ils encadrent.

*« Nan, je connais pas trop mais c'est une entité de la..., ça dépend directement de la municipalité, ils ont des actions auprès des jeunes, des choses comme ça ! » [...] « Donc ça c'est à destination d'un public on va dire jeune, enfants, ... pour qu'ils aient d'autres horizons que du béton, machin.... Et puis qu'ils pensent à autres choses que se dire bah y a autre chose que piquer une bagnole ou de la faire cramer ou un vélo ou quoi et effectivement les quelques jeunes qui ont réussi le Dôme des Ecrins, en plus des retombées médiatiques et le fait qu'ils soient médiatiser, bah quelque part ça a été un peu des héros et je suis sûr que...ça a été bénéfique » [...] « J'essaye de développer l'escalade et personnellement j'en profite puisque ça me permet de vivre moi-même et continuer à faire ce que j'aime. » (E6 MM)*

Il met un point d'honneur à simplifier encore la représentation rendue idéaliste par cette opération médiatique où tout le monde semble beau et tout le monde semble gentil (Accardo 2004). Cette distanciation met en avant le décalage entre les différentes stratégies bien distinctives des agents entre le haut niveau et l'insertion comme le football nous l'a montrée précédemment.

Pour répondre aux difficultés du recrutement, les animateurs sociosportifs -soumis au partenariat ville éducation populaire- ont décliné l'alpinisme en activités plus à même de répondre aux dispositions des classes populaires. Ils ont « popularisé une pratique des classes moyennes ». Ils ont été contraints d'adapter les contenus d'une mission montagne peu attractive auprès des jeunes et d'innovation en proposant une pratique alpine populaire et consommatoire<sup>409</sup> (spéléologie, rafting, escalade, M.J.C Villeneuve et Teissère et M.P.T Mistral) ou qu'ils ont déjà pratiqué (randonnées) (E8 et E9MM et E5QF).

*« On en train d'accrocher des jeunes à l'activité montagne mais en salle ! On fait de l'escalade en salle, parce que bon, en ce moment il fait froid, et s'ils s'accrochent pourquoi pas aller plus loin. Enfin le but est là quoi ! Faire connaître l'activité pour pouvoir aller plus loin dans celle-ci. » (E5 QF)*

---

<sup>409</sup> On approche d'une définition de la fonction ludique du sport plus proche d'une culture adolescente sur le régime des activités de loisir (recherche de formes d'organisation à faibles contraintes, rapidité des acquisitions, apprentissages mutuels par essai et erreurs). Defrance J. et Pociello C. (1993, 8) op. cit. définissent cette fonction: « Ces usages sociaux opèrent, par une procédure "classique" d'inversion, un important renouvellement de la symbolique sportive que renforce un goût prononcé pour la nouveauté et la délocalisation des activités. Les adeptes de ces nouvelles modalités transgressent les valeurs traditionnelles du sport et pervertissent volontiers son éthique scolaire (sérieux, travail, effort, mérite). Ils mettent en cause tous les procès (institutionnels) de transmission des savoirs-faire techniques (refus de longs apprentissages traditionnels qui pourraient les assimiler à un "travail"...). Ces modalités foisonnantes qui accroissent l'entropie du système, sont mises en pratique hors des institutions et de leurs espaces étroitement assignés (routes, espaces urbains, "hors piste", aventures, exploits incomparables). »

Une fois l'opération médiatique passée et la pression politique retombée, l'image de la ville est moins engagée par un échec de l'alpinisme dans les quartiers.

*« Moi je le vois comme ça, c'est au départ un coup de média, c'était le maire qui avait pris une décision politique. Et nous on a percuté là-dessus, les structures ont percuté là-dessus... » (E9 MM)*

La M.P.T Mistral (secteur 3) en proposant une pratique moins contraignante, multiplie ainsi ses effectifs environ par trois (E5 QF).

*« Par contre on a participé l'année dernière à l'activité montagne, style via ferrata, escalade, et ça a débouché sur un week-end dans l'Oisans avec huit jeunes. » (E5 QF)*

Elle confirme ainsi que la transversalité de la PV travaille à l'encontre des objectifs qui l'ont vu naître : l'insertion. Pour remédier à ce dysfonctionnement quartier-foot se substitue à la mission montagne dans les quartiers (E8, E9MM et E5 QF) pour attirer ces jeunes vers d'autres activités, comme celle de la montagne.

*« Au départ, c'est quartier-foot, c'est 70 % foot, mais à travers le foot on propose d'autres activités. Style la montagne, et puis des sorties en plein air aussi. » (E5 QF) ;  
« Ah oui oui nous on travaille beaucoup avec le club de foot donc nous notre but c'est de proposer un mercredi à un groupe de jeunes, euh donc on va leur dire euh aujourd'hui y'a pas entraînement, on va faire la via ferrata et tout donc après on va voir s'ils accrochent ! » (E8 MM)*

Le foot constitue l'appel d'offre vers d'autres disciplines (soutien scolaire, activités annexes) contrairement à l'image médiatique qui voulait que chacun de ces jeunes participent de façon autonome à l'opération. Il y a deux poids deux mesures avec une dépense d'énergie beaucoup plus grande de la part des animateurs sociosportifs pour amener ces jeunes à adopter le style de vie des classes moyennes.

*« C'est ce que je disais à E4MM, E5MM et à E2MM, c'est-à-dire qu'à la limite le collègue de Teissère il a plus de mérite que moi dans la mesure où lui, il n'avait pas cette culture montagne donc lui aussi il a été obligé de se booster, donc se convaincre de l'intérêt du projet et donc par conséquent convaincre un groupe de jeunes sur l'intérêt à participer à ce projet. (E7 MM) »  
« Ouais ouais, c'est très positif, ça a été bénéfique. Bon on continue à bosser, on y arrive difficilement je te l'avoue, parce qu'on est sur autre chose, parce que, la réalité du terrain...c'est plutôt le foot » (E9MM)*

Ils sont obligés d'établir des stratégies pour attirer les jeunes par des pratiques consommatoire -ce qui appuie le caractère stigmatisant du dispositif- dans le but les faire adhérer à la politique montagne de la ville. Le travail est double, non seulement les jeunes ne sont pas partant pour une pratique qui ne leur correspond pas, mais en plus ceux qui leur proposent l'activité doivent faire la promotion d'une offre dont ils n'ont aucune connaissance autre que la randonnée synonyme d'un effort très peu motivant pour des adolescents. C'est pourquoi l'activité montagne si chère à l'élite politique se transforme en pratiques de loisir payantes

dans les quartiers ou les animateurs n'ont qu'un rôle d'encadrant à tenir (escalade, eaux-vives, via ferrata, alpinisme...), abandonnant la pratique cultivée aux professionnels.

La transformation de l'offre montagne municipale, en activités « urbanisées » (escalade en salle) et de loisir est bien loin de l'objectif poursuivi par la ville : la démocratisation des pratiques alpines et l'image de citoyens en symbiose avec leur environnement. Le réseau éducatif n'est pas le remède annoncé qui ferait de la maison montagne ce moyen disponible pour chaque jeune désireux s'oxygéner. S'il permet de réintégrer les quartiers dans la ville en globalisant l'offre au sein d'une communauté éducative et en thématissant les structures, alors il est clair que le choix de construire le stade d'agglomération au centre ville est le meilleur moyen de faire sortir les jeunes de leur quartier. La façon de nier les rapports de classe se retrouve également dans la proximité des structures et le lieu de pratique des jeunes. En effet, les championnats de France d'escalade sur blocs artificiels organisés au parc P. Mistral à proximité du centre ville ont attiré les licenciés de la M.J.C des Allobroges (secteur 2), qui ont pu profiter de « leur autonomie » pour rencontrer le conseiller montagne champion du monde d'escalade (E6MM) alors que cet événement ne nous a pas été relaté dans les autres structures.

*« Dans le centre de Grenoble, oui les jeunes sont allés voir (E6MM) quand il a fait ses concours, donc ça ils l'ont fait naturellement, y a pas eu besoin d'une organisation, c'est de la proximité, y a pas de problème pour se déplacer d'un bout à l'autre bout de la ville, par contre c'est vrai qu'on a organisé l'année qui a suivi à partir de la dynamique, on a continué... c'est ce que je disais tout à l'heure, chez nous c'est quelque chose de naturel donc du coup ils savaient ce qu'ils voulaient, c'est-à-dire que quand on part faire un séjour de ski on va y associer du ski alpin, on va y mettre un peu de raquette de nuit, de la haute montagne, c'est vrai qu'après nos programmes ils sont de loisirs et y a des activités qui sont complètement liées à la montagne. » (E7 MM)*

La participation des jeunes à l'offre éducative est particulièrement associée à la proximité spatiale des structures et de l'endroit où est organisé l'événement, mais dépend aussi des prédispositions des animateurs sociosportifs à transmettre l'information selon leurs centres d'intérêt. Dans ce cadre, les blocs Masters de Grenoble sont autant éloignés spatialement des M.J.C et M.P.T Villeneuve, Mistral et Teissère que de l'habitus des animateurs sociosportifs en charge de la pratique. Ces deux éléments remettent fortement en question la thèse des concepteurs des réseaux éducatifs selon laquelle, la cohérence de la PV permet une pratique « sans effets de lieu » (Bourdieu 1993). La perception de l'offre par les jeunes engendre des comportements différents s'ils sont « *appâtés* » (E8 MM) ou s'ils refusent « *l'appel d'offre* » (E5 QF). Ainsi les relégués de la pratique sportive de haut niveau et les ceux qui n'adhèrent pas à l'alpinisme ouvre un secteur aux agents de l'éducation populaire. Ils voient dans

l'insertion par le sport l'occasion de renaitre de leurs cendres et la possibilité de s'occuper d'un public sensible.

Pour terminer, il est important de remarquer que la mission montagne s'adapte également aux prérogatives de la PV, et se substitue elle aussi à la décentralisation des compétences du Ministère Jeunesse et Sport. Elle accueille six organismes dont le C.R.E.P.S.<sup>410</sup>, qui a pour mission de mettre en œuvre des formations qualifiantes et diplômantes aux métiers du sport, de la jeunesse et de l'éducation populaire<sup>411</sup>. Mais surtout elle élargie son champ d'action à la culture avec un fond documentaire « *qui valorise les massifs de l'Isère mais aussi les pratiques sportives, de loisirs et les activités économiques de la montagne auprès d'un public très divers [...] et des expositions, des nouveaux matériels de loisirs ou de sécurité, des animations, des manifestations culturelles...* » ([www.VilledeGrenoble-La Maison de la Montagne.htm](http://www.VilledeGrenoble-La Maison de la Montagne.htm)). Contrairement à quartier-foot, la culture est au centre de ce dispositif montagne et renforce encore une fois la distinction entre ces deux moyens d'insertion. Derrière ce besoin de faire disparaître « *l'image aristocratique* » de l'alpinisme, plusieurs éléments mettent à jour la distance qui sépare la maison de la montagne des objectifs d'insertion que tentent de lui assigner les élus. Tout d'abord les partenariats avec les sportifs de haut niveau (E6MM et autres figures de l'alpinisme national) montrent que ces représentants ont une connaissance relative de la mission montagne.

*« Nan, je ne connais pas trop mais c'est une entité de la..., ça dépend directement de la municipalité, c'est un service de la municipalité...c'est un service d'information donc ils ont des moyens « la lettre de la Montagne », site Internet, je ne sais pas ce qu'ils ont, la Maison de la Montagne, ils ont des actions auprès des jeunes, des choses comme ça » (E6MM)*

Ensuite, les valeurs de la montagne qui sont communiquées par l'opération « 100 jeunes à 4000m » sont celles « *d'un alpinisme sans prétention* » (Hoibian 2000, 59-82) propre à la classe politique en place. Le discours de l'élus au sport (E4MM) oppose cette classe moyenne avec la classe dominante aristocratique qui fustigeait la démocratisation de l'alpinisme<sup>412</sup>. Il rappelle par la même occasion les grandes oppositions entre le passé et le présent et l'innovation sociale qui consiste à lisser les rapports de classe. Malheureusement pour les promoteurs de cette vision idyllique, les classes moyennes n'ont pas, comme le rappelle A. Accardo (2004) dans leur grande majorité, les moyens de leurs prétentions, ni

---

<sup>410</sup> [www.Ville de Grenoble - La Maison de la Montagne.htm](http://www.Ville de Grenoble - La Maison de la Montagne.htm)

<sup>411</sup> Sources : site internet du Ministère Jeunesse et Sport Vie Associative

<sup>412</sup> « *L'extension de la pratique du sport alpin aux classes moins favorisées de la société est assez regrettable. En effet qu'on le veuille ou non, l'alpinisme est un sport essentiellement aristocratique et exige de ses adeptes certaines qualités physiques, intellectuelles et morales qui ne se rencontrent que dans un nombre assez restreint d'individus.* » (Heluin 1914, 76 ; tiré de Hoibian 2000)

économiquement ni culturellement. « *C'est pourquoi le style de vie qu'elles ont adopté (quelle que soit la variante propre à chaque fraction de la petite bourgeoisie) sent le faux semblant, l'emprunté et trahit de mille façons son inauthenticité* » (Accardo 2004, 63). En effet, malgré sa place d'adjoint au sport et à la montagne, (E4MM) n'a participé ni au projet, ni à l'ascension du Dôme des Ecrins (aucune source N.D.G et montagne magazine ni le mentionne ni le montre), et l'adjoint sociosportif (E5MM) a seulement participé à la conception (montagne magazine, juin 2004).

À l'inverse du dispositif quartier-foot destiné, par sa vocation de sport populaire, à l'ensemble de la population, la montagne reste une pratique réservée et portée par une certaine frange de la population. Les partenariats ne s'appuient pas sur les mêmes structures associatives. Le Club Alpin Français, par exemple, n'est pas le relais de la commune auprès des jeunes comme peuvent l'être les clubs de football, mais au contraire les services de la mairie se substituent à lui dans cette opération de démocratisation de la pratique.

*« Même les associations qui existent, comme le C.A.F et autres, et elles ont pas de politique ni d'actions vis-à-vis des plus jeunes. Quand ils parlent de jeunes, eux, ce sont des jeunes à partir de 18-19 ans. Donc c'est là qu'on s'est dit, bon ben il faut qu'on aille chercher des jeunes dans les différents quartiers, dans les quartiers en particulier dit entre guillemets difficiles... (E2 MM) »*

Le capital symbolique de ces institutions et la relative autonomie qu'elles en tirent auprès des élus leurs permettent de refuser d'être mêlées à l'insertion des jeunes dans les quartiers sensibles. On ne considère pas ces organismes -seuls représentants de l'alpinisme local- comme les clubs de football. Les adolescents et les préadolescents ne sont pas leur créneau et apparemment, la mairie ne leur demande pas de se l'approprier. L'élite sociale qu'ils représentent les protège d'une action socioéducative qu'ils n'ont jamais assumé. La relative autonomie de ses membres à fort capital culturel et économique (Hoibian 2000) permet d'organiser la reproduction d'un bénévolat qui les protège de toute pression institutionnelle pour les associer à la mission montagne.

## **B. De la culture du pauvre à l'habitus consommatoire : Quartier-foot, l'illusion d'une insertion pour tous**

Les M.J.C et M.P.T deviennent les supports de la politique jeunesse grenobloise et donnent ses lettres de noblesse au sport en le nommant au rang de culture, plus particulièrement par la mission montagne. Le foot, quant à lui, dispose de la masse d'un sport populaire et ultra médiatisé. Ces deux dispositifs constituent pour l'instant une offre sportive municipale innovante dédiée à l'insertion des jeunes. La prise en charge de la délinquance

devient un problème que tout le monde se repasse, jusqu'au moment où sa prise en charge ouvre un nouvel espace subventionné, exploité par des établissements affiliés à l'éducation populaire, et des sportifs titrés sans statut professionnel. Dans un même temps, face à l'incapacité de trouver des remèdes à l'anomie sociale, la PV associe le sport professionnel. Le sociosportif, transféré par la mairie, se retrouve aux mains de partenaires privés qui définissent leurs stratégies autour de l'insertion selon leurs propres enjeux. Même si les deux dispositifs sont censés s'adresser à toute la communauté éducative, un décalage culturel existe entre le football et la montagne dans les quartiers sensibles, et les effectifs de l'opération « 100 jeunes à 4000m » sont là pour le rappeler. Sous la structuration d'un sport pour tous, une grosse majorité des jeunes et des clubs de football représentent la frange la plus démunie de la population<sup>413</sup>, et contrairement à la mission montagne ils permettent d'attirer les jeunes pour mieux les réorienter vers d'autres disciplines (*aviron, montagne, suivi scolaire, tennis de table...*) (E4, E5 & E6 QF). Quartier-foot en répondant aux prérogatives de mutualisation des structures devient un moyen transversal qui inscrit son action simultanément dans les différentes fonctions du sport. Ce dispositif représente l'arène de ces luttes de légitimation pour une fonction socioéducative (agents de l'éducation populaire, élus au sport et ancien éducateur ou bénévole à la Villeneuve : E4MM, E5MM, ou encore l'adjoint au développement culturel solidaire et président de P.E.C), ou éthique-intégrative et marchande (coordonnateur E.T.A.P.S, directeur général et président de l'association GF38), où les animateurs sociosportifs sont les objets de toutes les convoitises pour appliquer les stratégies des responsables. En effet, si quartier-foot stabilise le statut des animateurs sociosportifs au sein des M.J.C, c'est au prix d'une aliénation des clubs de quartier qui acceptent des missions d'insertion et de prévention qui n'étaient pas les leurs précédemment.

Les partenariats se multiplient (CODASE, maison de l'enfance, C.C.P.D) et la fonction éthique-intégrative devient presque illusoire pour ces clubs dépassés, qui acceptent de perdre leurs meilleurs joueurs et de prendre en charge la fonction sociosportive proche des thématiques du contrat de ville d'agglomération.

*« Nous avons cinq à six départs par an pour le GF 38, constate René Nibbio, président délégué, l'un des cinq dirigeants particulièrement actifs de l'USVO, aux côtés de Jean-Pierre Sarragossi, président. "Nous avons gagné deux fois la coupe de France en salle, en 96 et 97. " Mais le club recherche désormais autre chose que l'exploit sportif. "Nous avons désormais un rôle d'insertion. Nous travaillons en lien avec l'antenne du*

---

<sup>413</sup> La grande majorité des clubs qui constituent le réseau de quartiers foot appartient aux secteurs dits sensibles, ou accueillent des enfants en difficulté : Secteur 5 (R.E.P et G.P.V club de Teissère et de l'Abbaye), secteur 3 (R.E.P et PIC URBAN, club de Mistral), secteur 6 (R.E.P, club de l'U.S.V.O et Villeneuve) et le secteur 2 le FC2A qui est « un mélange de gens de différents milieux, de catégories socioculturelles différentes, il y a des riches il y a des moins riches, il y a des intellectuels... ». (E6 QF)

*CODASE et en partenariat avec la Maison de l'Enfance Prémol. Nous participons aux réunions du Conseil local et communal de prévention de la délinquance. " Le club fait l'Unité Sportive et Sociale au V.O » (NDG n°51 ; 02/2001)*

Ce dispositif a pour vocation de devenir un modèle dans la mesure où n'importe quel type de pratique peut techniquement s'associer à la « cellule sport et quartier » (E4QF) du service des sports en relation avec les organes de prévention de la délinquance. Néanmoins, le risque d'introduire des sports en décalage avec les goûts sportifs populaires de ces jeunes va déterminer l'assiduité à la pratique comme l'a montré la mission montagne. Outre ce statut sociosportif maintenant reconnu, c'est tout un pan de l'insertion par le sport qui est en voie de professionnalisation. Et si chacun d'entre eux possède un salarié, c'est également une bonne dizaine d'autres qui travaillent sous un statut précaire d'entraîneur dans les équipes jeunes. Le FC2A (secteur 2) procure une feuille de salaire et des formations pour ses entraîneurs (E6 QF), mais ce n'est pas le cas partout. La professionnalisation n'atteindra pas tous les clubs, et encore moins ceux qui refuseront de participer à quartier-foot :

*« Cinq dont trois en C.D.I pour tout le dispositif de la ville » (E4 QF), alors que « la formation d'une centaine d'entraîneurs de club est prise en charge par quartier-foot » (E4 QF). Pour le reste, « l'intervention est rémunérée par des indemnités kilométriques ou d'autres avantages non déclarés, ou encore rien du tout comme c'est le cas à la Bajatière (secteur 4) » (E4 QF).*

L'harmonisation et la mutualisation des associations donnent accès à de multiples avantages, mais ne règlent en aucun cas le problème de la précarité des personnes diplômées mais mal indemnisées pour la plupart. La flexibilité de leur statut permet en fonction des besoins de les utiliser une fois comme bénévole, une fois comme professionnel vacataire et enfin parfois en ne les reconnaissant pas dans la mesure où le club n'intègre pas quartier-foot. La précarité de ce personnel dépend essentiellement de la docilité de son employeur à intégrer les valeurs du dispositif municipal et perdre son autonomie en faveur d'un travail communautaire.

*« Ensuite il y a ce que j'appelle-moi les éducateurs de clubs, là-dedans il y a des diplômés et des non diplômés, et dans les diplômés, comme dans les non diplômés il y a des gens indemnisés et des gens bénévoles. C'est la liberté de fonctionnement de chacun des clubs. Le club de la Bajatière, ne rémunère aucun éducateur tous les mecs sont bénévoles. Le mec qui manage un peu dans le cadre de son métier, car le foot n'est qu'une partie de son métier, manage un peu le club sur le plan fonctionnel sur le plan pédagogique, etc. mais tous ces entraîneurs sont des entraîneurs bénévoles. » (E4 QF)*

La trajectoire biographique de l'animateur sociosportif du F.C.2.A (E6QF) est révélatrice d'un parcours semé d'embûche qui l'oblige à emprunter un chemin sinueux pour être reconnu comme animateur sociosportif. C'est tout d'abord une formation sportive généraliste au sein de l'U.F.R.A.P.S qui se termine par l'obtention de diplôme aux antipodes de la fonction éducative : D.E.S.S (entraînement et management sportif) à Dijon, Diplôme Européen de

Préparateur Physique (à Lyon). Puis un parcours professionnel dans un club de ligue 2 (Wasquehal) en tant que préparateur physique, pour finir à trente quatre ans -après la descente de son club en championnat amateur et son limogeage- comme éducateur vacataire des moins de treize ans dans une association sportive de quartier et intervenant vacataire dans un collège (annexe 8). A trente six ans, il est contraint de postuler à un poste d'animateur sociosportif à la MJC des Allobroges. Enfin, après sa relégation au poste le plus précaire que le sport puisse proposer, le surdiplômé et le manager sportif doublé de préparateur physique de haut niveau européen qu'il est, se réoriente dans les formations de la branche socioculturelle (B.E.A.T.E.P et B.A.F.D qui ne demande pas le niveau BAC, afin de pouvoir répondre aux critères de l'éducation populaire. Malgré cela, cet agent a dû engager un travail sur son habitus en abandonnant des années d'expérience professionnelle et d'étude. Une flexibilité qui se traduit par une réorientation extraordinaire rendue possible par la précarité de sa situation<sup>414</sup>. Son adaptation provient d'une opportunité offerte par le Ministère Jeunesse et Sport Vie Associative –le Parcours Animation Sport- qui a fait émerger un statut professionnel pour s'occuper des plus démunis. Ainsi, cet animateur est obligé d'accepter des conditions de travail difficiles qui vont le contraindre à des relégations scolaires et professionnelles successives qui l'amène à entrer dans le champ de l'insertion et enseigner un sport principalement tourné autour d'une fonction éducative. Ces éléments mis bout à bout dégagent une logique de flexibilité couverte par l'insertion.

*« Travailler dans un collège avec des élèves en difficulté scolaire et qui même ont une psychologie différente, c'est encore pire. Donc j'ai découvert ça, et il fallait un petit peu connaître, écouter, travailler avec les autres éducateurs. Ce n'était pas un travail dur, mais quand même ça change de ce que je connaissais moi dans le foot professionnel. Avec les formations purement sportives et de haut niveau, ça n'a rien à voir c'est un autre milieu! » (E6QF)*

Ces animateurs sociosportifs, à l'origine entraîneurs, ont la même trajectoire sociale et sont des issus des quartiers dans lesquels ils exercent (E4QF et E5QF ; E7MM, E8MM et E9MM annexe 8). D'une pratique amateur du football (mais néanmoins d'un niveau pré professionnel), à une formation fédérale (BE 1 ou 2), en passant par des vacances dans les M.J.C de quartier en partenariat avec des clubs, et enfin une formation de l'éducation populaire (B.A.F.A, B.E.A.T.E.P, B.A.F.D), l'ensemble de l'échantillon a tout accepté pour sortir de la précarité et s'occuper de jeunes. Ils accaparent ce champ de la jeunesse sensible que l'école n'arrive pas à intégrer, et que les activités socioculturelle n'attirent plus dans les quartiers les plus défavorisés (E4QF). La mission sociosportive est en train de reproduire un

---

<sup>414</sup> Il est marocain et ne possède pas encore la nationalité française. Ainsi, il est dans l'obligation de trouver un emploi stable, faute de quoi sa situation sera fortement compliquée pour la reconduction de sa carte de séjour.

statut de dominé pour des animateurs exclus des différents systèmes d'insertion professionnelle (scolaire, universitaire, footballistique) parce que trop peu performant. Ils se retrouvent relégués après un parcours semé de désillusion, à s'occuper de jeunes au profil identique et dans leur quartier d'origine.

*« Ça m'enrichit, parce que d'une part j'ai les mêmes jeunes, peut-être que dans un an avec le pôle jeunesse ça ne sera peut-être plus le cas. Et puis c'est ce que je souhaite. De voir d'autres horizons, de connaître, qu'il y ait une mixité, parce que pour l'instant c'est toujours le même discours, ce ne sont pas toujours les mêmes individus mais ils ont plus ou moins le même profil. » (E5 QF)*

Dans ces conditions, on comprend mieux que ces animateurs ne représentent pas un exemple pour ces jeunes des quartiers, mais au contraire dissimulent une carrière faite de réorientations et d'acceptation des tâches les moins nobles dans les champs sportif et culturel, alors qu'ils ont le devoir de faire miroiter la réussite d'une carrière professionnelle au GF38.

*« Alors évidemment attention il y a beaucoup de démagogie derrière, et c'est de laisser croire aux clubs que le fait est qu'il y ait un rapprochement, que les gamins de leur club allaient devenir stagiaires du centre de formation. » (E4 QF)*

Cependant le fossé culturel qui sépare les agents du sport spectacle et éducatif, crée encore un nouveau statut dans les clubs. La relative intégration professionnelle des animateurs sociosportifs interrogés au sein des établissements d'éducation populaire (E4QF, E5QF et E6QF ; E7MM, E8MM et E9MM) est limitée face aux besoins que représente la masse de jeunes attirés par le foot. Ce manque de moyens, ponctué par le retrait de la M.J.C des Allobroges du financement des entraîneurs « jeune » du F.C.2.A à partir de 2007 (E6 QF)<sup>415</sup> qui sans l'avouer refuse de se substituer à la mission de formation du GF38, oblige le responsable de quartier-foot à se tourner vers des partenariats avec la S.A.S.P pour remédier aux problèmes du bénévolat et continuer à « insérer » les jeunes.

*« Mais moi je pense plutôt, si je me place moi en tant que professionnel, de la ville de Grenoble, pour moi quand je discute avec E3QF (président de l'association GF38), que j'apprécie énormément, j'ai pas l'impression que l'association peut m'apporter beaucoup de choses dans mon boulot. Donc de fait, ce que je disais je vais plus taper vers E1QF ou les dirigeants de la S.A.S.P, parce que parfois c'est purement et bêtement matériel mais ce sont eux qui vont m'amener les moments de valorisation et les intentions auprès des jeunes » [...] Ça devrait être l'association, surtout que l'association se sont de braves gens bénévoles, pour une grosse partie d'entre eux, qui m'appelle en disant ce serait bien qu'on puisse faire... Mais dès que l'on fait quelque chose ils ne sont jamais là. Donc ça se sont des vœux pieux ! Moi maintenant j'ai envie de dire que ce que j'ai besoin de valoriser ce que je fais sur le terrain auprès des clubs provient malheureusement plus souvent de la société. » (E4 QF)*

---

<sup>415</sup> Lors de l'entretien, E6QF posait des réserves sur la continuité de ce travail auprès des jeunes. Il retournait le problème vers la mairie et le coordonnateur qui « doivent trouver une solution » à ce désengagement de la M.J.C. Au moment où nous écrivons ces lignes (Mai 2006), le partenariat entre quartier foot et la S.A.S.P n'a toujours pas vu le jour et reste au stade de « projet » (E4 et E1 QF).

A partir de ce moment, l'insertion va être traduite par l'entreprise sportive et va s'éloigner d'une fonction socioéducative au profit d'une stratégie managériale structurée autour d'un développement du football spectacle. Une stratégie qui consiste à créer des prédispositions à consommer chez les relégués du haut niveau<sup>416</sup> qui sont loin d'être oubliés de tous à partir du moment où l'objectif des collectivités territoriales sera de les faire participer de manière autonome « *au fonctionnement du nouveau stade* » (E4 et E5QF). Ce constat laisse pantois quant aux « *vœux pieux* » (E4QF) de la mairie à insérer les jeunes des quartiers sensibles, et laisse entrevoir une utilisation de la PV par les entreprises à des fins commerciales. C'est pourquoi le partenariat se concrétise par l'achat de places pour les jeunes de quartier-foot alors que dans un même temps elle baisse les subventions des clubs. Cette situation laisse libre cours au GF38 qui faute d'insérer la masse, va coloniser les services municipaux, augmenter son influence dans le secteur sociosportif, diffuser la culture du spectacle sportif, et enfin imposer une image de pourvoyeur de « *paix sociale* » (E1 QF). La domination du champ économique s'exerce de tout son poids sur un dispositif d'insertion communal, et prédispose les agents sociosportifs à diffuser la culture managériale.

*« Un moment donné, notamment quand on parle du foot, le foot est un sport populaire, et si demain il veut remplir le stade, et non pas avec des nantis avec des places à trente euros, en amont il faut qu'ils se fassent aimer les gens ! Et pour ça il faut mettre en place des actions ! Et les actions aujourd'hui elles sont essentiellement initiées par nous. Et c'est pour ça que l'on a un écho favorable avec eux ! Moi je travaille bien avec eux ! Ils sont corrects la plupart du temps, mais si on ne les sollicite pas ils sont un peu pauvres en proposition quoi ! (E4 QF)*

Une fois les prestations matérielles financées par la mairie (billets, transport pour les matchs du GF 38), quartier-foot se doit d'innover dans sa collaboration avec la S.A.S.P afin de trouver du personnel capable de soutenir la pépinière et de remédier à la disparition du bénévolat. Pour cela il faut pérenniser les nouveaux enjeux propres au champ sportif local, c'est à dire préserver la survie des clubs de quartier pour alimenter le centre de formation et créer un sentiment d'appartenance pour développer l'économie par le sport. Le remplacement des bénévoles va se faire sous un statut précaire et en opposition avec la mission sociosportive définie par l'éducation populaire :

*« Moi je ne crois pas... au gens dans les quartiers (en parlant des animateurs sociosportifs) ... enfin je ne veux pas ... ; Désresponsabiliser les bénévoles. Ça j'y crois pas moi ! » (E1QF)*

Le secrétaire général propose une embauche à mi-temps dans une entreprise partenaire du club et le reste du temps une mise à dispositions auprès « des antennes » de quartier pour

---

<sup>416</sup> Depuis trois ans qu'existe le centre de formation, aucun jeune de l'agglomération n'y est entré. (E4 et E5 QF)

entraîner les jeunes. Ne serait-ce pas la solution de substitution offerte par la mairie face au désengagement des M.J.C sur le financement de la formation ? Cette façon de définir les contenus de l'insertion par la S.A.S.P ne s'apparente même plus à l'insertion des jeunes ni celle des inséreurs, mais à leur précarisation.

*« Moi aujourd'hui par exemple j'ai un projet, qui reste un projet. Ces clubs aujourd'hui, il faudrait construire, à partir de nos connexions avec le monde privé, trouver les entreprises, qui puissent, embaucher des gens, avec 50 % d'intervention sur le club et 50 % en dehors. Là on est dans l'insertion professionnelle, sociale, sportive. Ça ne demande rien à la S.A.S.P » (E4, QF)*

La connexion entre le monde économique et social est légitimée par un manque de moyens des pouvoirs publics et permis par la PV. L'interventionnisme de l'Etat, transféré par la décentralisation aux collectivités territoriales, est en train d'être abandonné de nouveau aux entreprises locales. Elles sont les seules capables de trouver des partenaires privés afin de financer la survie du système ; mais au prix d'une précarisation des intervenants. Le champ sportif est intégralement touché par cette influence car la formation demeure la compétence des clubs soumis aux besoins des clubs professionnels, et l'insertion est maintenant soumise à la définition des entreprises qui financent des postes pour des sommes modiques à la vue des bénéficiaires qu'elles amassent, tout en se donnant bonne conscience d'une action sociale !

*« On doit être beaucoup plus présent, on doit réfléchir sur un projet exceptionnel. On voudrait salarier une grosse entreprise française qui sponsorise chez nous, 8 personnes à mi-temps dans les clubs de quartier. Parce que l'on s'aperçoit que dans les quartiers les gens n'arrivent plus à gérer seul. C'est compliqué de professionnaliser, 8 emplois au S.M.I.C, à mi-temps je ne sais pas ce que ça va faire, environ 50000 euros dans l'année, sur des partenaires qui nous donne 500 000 euros de sponsoring, on doit être capable d'avoir cette générosité là... et nous ça nous intéresse parce qu'on va avoir une espèce de paix sociale dans ces quartiers, et de travailler avec ces éducateurs, les jeunes vont pouvoir s'entraîner une fois de plus par semaine. Et on va retrouver en moins de 13 ou 14 ans un jour un bon joueur.... (E1 QF)*

La précarité est une aubaine pour ces entreprises qui sélectionnent leur personnel en partenariat avec les clubs, en sortant du chômage les plus investis et les plus fidèles des clubs de quartiers pour leur proposer un poste précaire. Par cette stratégie, ils consentent à moindre coût la construction d'une image interventionniste dans les quartiers (annexe 11, *NDG n° 76 p31 novembre 2003*) et participent ainsi à « la paix sociale », là où l'Etat et la commune avaient échoué. On peut parler dans ce cas d'un « d'un sponsoring social » dont l'action ne porte que sur huit salariés à mi-temps et au SMIC, c'est à dire une situation précaire tout juste bonne à entrer dans la vie active. Dans ces conditions, à moins que « ce dispositif ville » soit généralisé à l'ensemble des clubs sportifs, il est certain que le chômage n'est pas prêt d'être résorbé et les quartiers réintégrés. Ce type d'intervention est nouveau dans le champ sportif. Il

permet de reconnaître un statut de reconversion à des joueurs de bon niveau après une carrière sportive semi professionnelle<sup>417</sup> inachevée. Cependant ce n'est pas cela qu'il faut retenir, mais plutôt cette insertion à deux vitesses émergente qui oppose deux régions du champ sportif. Le coordonnateur de quartier-foot définit son action par un savant mélange en utilisant les moyens disponibles chez l'Education populaire (éducateurs sociosportifs) et l'entreprise (« bénévoles précaires »), comme le confirme le manager général du GF38.

*« (E4 QF) va nous aider à trouver dans nos recherches dans les quartiers le gars qu'il faut. Pas un mec qui cherche un boulot, non un mec qui bosse. On ne veut pas le payer pour faire du foot, parce que sinon il vient au GF38 et pour ça, il faut qu'il ait les diplômes. Non non non ça reste un gars qui cherche du boulot, et qui parce qu'on l'a aidé à trouver du travail rémunéré à un mi-temps, en contre partie il va s'occuper du foot. C'est pas un professionnel du foot. Nous on veut qu'il bosse qu'il ne soit pas comme les gens qu'il va encadrer sinon le dans le quartier il y a le mec qui boule toute la journée, qu'est ce que vont dire les gens. Il est un peu là, puis entraîne un peu les gamins toute l'après midi, non ! Même si le mec il fait pleins d'efforts, il va être perçu comme un professionnel ? Non Non !!! On veut qu'il soit comme nous. Le matin, il se réveille, il va bosser dans les cuisines centrales par exemple, puis l'après midi, il est détaché deux fois par semaine parce qu'il n'y a pas besoin de plus non plus, parce que l'image d'un club de quartier est toujours surfaite, il va sur un mi-temps, il va falloir du travail lucratif, il va travailler le matin, entraîner les gamins le mercredi, il va faire ce que l'on fait dans un club amateur. (E1 QF)*

L'opposition entre agents sportifs et agents de l'éducation populaire se construit par la représentation qu'ils se font du statut des salariés, par la reconnaissance de l'emploi des uns et des autres et surtout par la distance qui sépare les agents dans l'espace social et des sports. Elle crée les conditions d'une lutte symbolique pour la définition légitime de l'insertion par le sport, alors que la PV tente de la dissimuler. Le besoin de transversalité des services insufflé par les politiques intercommunales (vie associative et des sports, le développement culturel solidaire, le sociosportif, le GF38, la S.A.S.P et ses partenaires privés) masque les prédispositions de ces agents à agir selon leurs trajectoires biographiques, en proposant un projet commun sur lequel ils sont censés s'entendre. Néanmoins une multitude de critères les distinguent, et il serait étonnant de voir certains déroger aux fonctions qui les ont vus naître. L'élaboration de ces nouveaux statuts d'animateurs sportifs plus ou moins précaires montre bien les différences de positions.

---

<sup>417</sup> L'ensemble des agents de quartier foot (hormis E3QF qui est avocat) et les animateurs sociosportifs de la mission montagne le prouvent, car le foot est à l'origine de leur carrière professionnelle dans l'animation.

**Tableau 33 : Position des agents du champ sportif dans la dynamique d'investissement de l'insertion**

	<b>Partenaires traditionnels socioéducatifs</b>	<b>Partenaires mixtes</b>	<b>"Nouveaux" partenaires marchands</b>
<b>Institutionnel</b>	Education populaire (MJC, MPT, pôles éducatifs thématiques, services des sports et vie associative)	Clubs, district, ligue Commune	Communauté d'agglomération, S.A.S.P, entreprises privés
<b>Fonction</b>	Socio-éducative	Éthique-intégratives, socio-éducative	Marchande
<b>Intervention</b>	Transversale avec la communauté éducative. Lien avec d'autres supports culturels. Priorité à « la réussite » dans des domaines contrôlés par la ville : scolaire, socio-éducatif, montagne.	De la masse à l'élite en fonction des statuts. Une culture de plus en plus élitiste et éthique-intégrative impulsée par les ligues professionnelles.	Marchandising, sponsoring, prestataire de services, logique de performance et de résultats.
<b>Habitus</b>	Classe populaire (E4, E5, E6QF ; E7, E8, E9MM)	Petit bourgeois pour les élus (E4, E5MM), populaire pour le centre de formation (E2QF), et supérieur pour le président du club (E3QF).	Populaire (directeur administratif GF38), à tendance petit bourgeois <sup>418</sup>
<b>Opposition</b>	« Il n'y a pas une discussion entre les nous et c'est tout simplement la loi du plus fort entre le GF38 et nous. Voilà le gamin il va chez nous et c'est tout ! » (E6 QF) « On sait que le foot est un moyen, parce qu'il est intéressant pour eux, donc c'est pour ça qu'ils vont y venir, et à partir de là, une fois qu'on les a, on peut proposer autre chose, c'est plus simple, c'est plus facile ! » (E5QF)	« un jour je m'étais un petit peu chauffé avec des gens de l'éducation populaire » (E4) « Les services d'éducateurs de prévention qui sont à la ramasse complet, sur la réalité de ce qui se passe sur le terrain » (E4) « C'est le milieu enseignant ! » (E3)	« Moi je ne crois pas... au gens dans les quartiers ... enfin je ne veux pas ... ; Désresponsabiliser les bénévoles. Ça j'y crois pas moi ! » (E1)
<b>Statut</b>	Professionnel reconnu par l'éducation populaire : sociosportif	Bénévoles, sociosportif, bénévoles salariés, et précaire (indemnités kilométriques)	C.D.D, travail flexible (foot- autre) non diplômés.
<b>Objectifs</b>	Insertion par tous les moyens disponibles (communauté éducative) ; alternance sportive et culturelle. (P.E.C)	Insertion par le foot, formation professionnelle de joueurs et d'entraîneurs.	Développement économique du foot sur l'agglomération.

<sup>418</sup> Dans le sens ou l'exprime A. Accaro (2003, 66) : « un rapport à soi même et au monde qui tend à se généraliser, y compris désormais, de plus en plus, dans ces classes populaires dont le rêve d'entrer en petite bourgeoisie sans en avoir encore les moyens s'accompagne, surtout chez les plus jeunes, de formes de décomposition morales analogues à celles qu'on observe chez les petits bourgeois obsédés d'inaccessible distinction bourgeoise. » En effet, E1Qf s'exprime constamment en utilisant un « on » significatif d'appartenance soit à la S.A .S.P, soit aux dirigeants politiques de la gauche grenobloise dont il est « proche ».

La production de politique de type ville ouvre le nouveau marché de l'insertion aux entreprises. Les crédits publics en forte baisse, obligent les responsables à trouver d'autres sources de financements pour enrayer la disparition d'un mouvement associatif et pérenniser une action dans les zones sensibles. Ils sont alors contraints de s'associer à la SASP, en intégrant leurs conditions à la solde d'un développement économique du sport. Ce partenariat a été rendu possible par la proximité des trajectoires des agents concernés (coordonnateur quartier-foot et secrétaire général du GF38) et les objectifs communs des collectivités locales lancées dans un développement économique de leur territoire.

Face au déploiement des entreprises sportives dans le domaine de l'insertion par le sport, la réaction des agents de la fonction éducative s'organise par l'investissement des organes de participation. L'exemple de la commission *temps libre temps fort* du conseil de développement montre la sélection qui est opérée entre les différents partenaires du champ sportif pour définir l'action de demain. Les postes à responsabilités sont tenus par des agents issus du « monde l'éducation » : le président de la commission possède des responsabilités au sein des FRANCA et le co-président dirige l'entente athlétique grenobloise mais est aussi enseignant agrégé d'E.P.S à l'U.F.R.A.P.S (N.D.G N°59; 03/2002, E227 annexe 7). « Les jeudis de l'agglomération » sont régulièrement organisés à l'Institut de Géographie Alpine pour consulter la population sur le développement des loisirs sportifs urbains sur l'agglomération, et enfin les OMS sont invités à débattre sur l'élaboration d'une politique sportive intercommunale lors d'ateliers organisés par la Métro (UFRAPS Grenoble, mars 2006<sup>419</sup>). La commission *temps libre temps forts* censée consulter la population pour définir des perspectives sportives occulte néanmoins des agents importants dans le champ sportif : les représentants d'un sport rentable et ses satellites. Les entretiens menés auprès de l'ensemble des agents interrogés au GF 38 et à quartier-foot<sup>420</sup> montre l'ignorance totale de cet organe démocratique et du travail mené au niveau de l'agglomération par une élite représentant la fonction socioéducative. L'opposition semble féroce entre ces deux pôles, comme l'exprime les propos du président de l'association GF38 (E3QF) quand, lors de l'entretien, il apprit l'existence de cette commission: « ça c'est le milieu enseignant ! » Cette réaction représente bien la reconnaissance par les agents d'une rivalité que l'intercommunalité tente de masquer. Le processus de participation central sous Dubedout, transféré à la PV au début des années 1980, puis intégré dans les contrats de ville sous les mandats Destot-Migaud (2000), montre

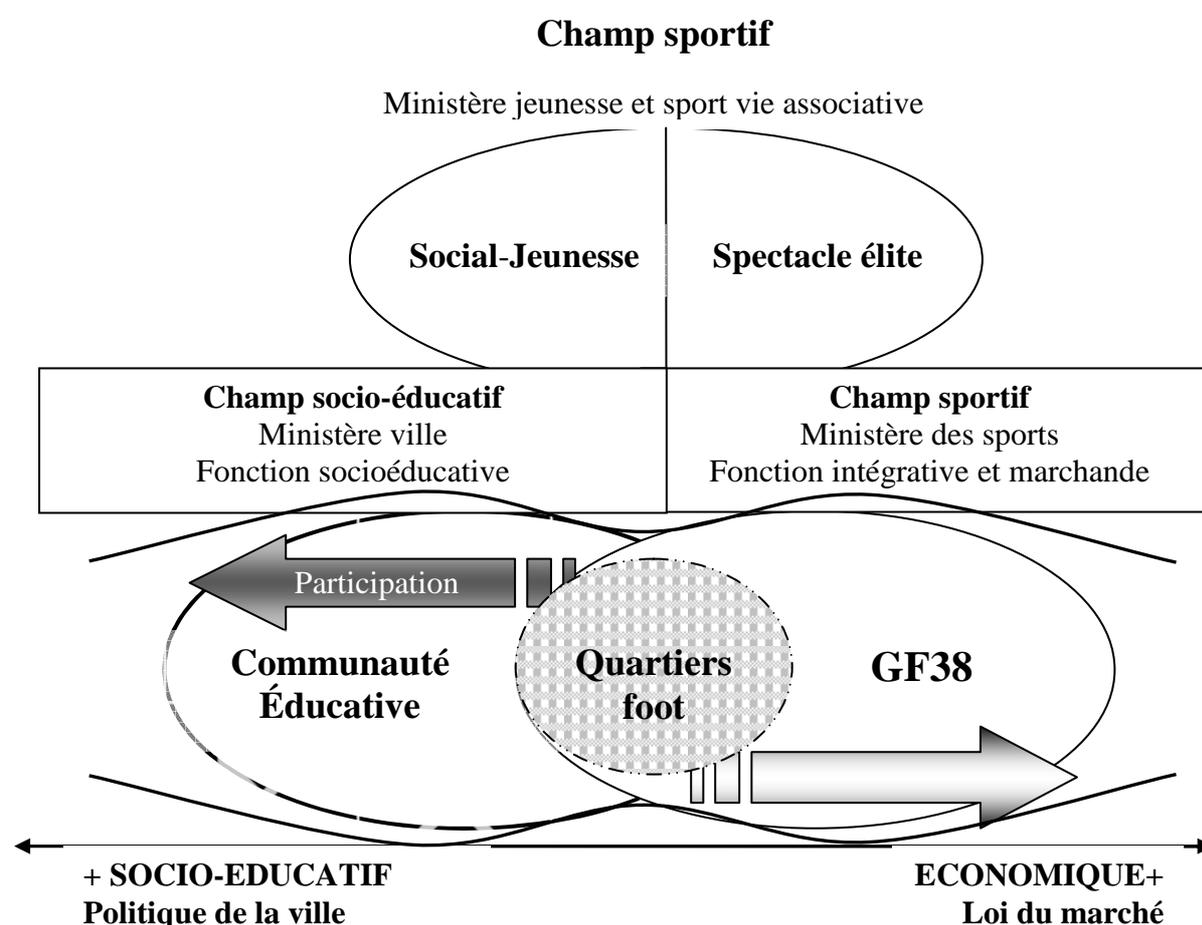
---

<sup>419</sup> Lors des Compte rendus des travaux de G. Baslé et P. Bayeux sur une commande de la Métro. Ils ont également présenté leurs résultats en ouverture du salon du sport du tourisme et des territoires le 25 janvier 2006 à Grenoble

<sup>420</sup> Hormis E6 qui a participé à une réunion publique des « jeudi de l'agglomération à titre personnel »

bien les limites d'une participation sélective qui exclue les représentants d'un sport marchand et reproduit la domination des agents proches des valeurs éducatives. Dans ce cas de figure, le football se retrouve complètement exclu des organes démocratiques investis par les agents proches des valeurs petites bourgeoises.

Deux raisons émergent de cette situation. D'un côté le sport professionnel possède une autonomie suffisante qui lui permet de rester en dehors de ces organes somme toute sans pouvoir auprès des élus locaux. De l'autre la participation locale est l'instrument d'une petite bourgeoisie utilisée par les G.A.M et donc plus facilement utilisable par des agents comme le président et le vice président de la commission temps libre temps fort, que les agents du sport professionnel plus éloignés de ces valeurs.



**Figure 9: La participation un outil pour dominer la communauté éducative**

Les nouveaux enjeux du sport soumis au processus intercommunal stigmatisent les quartiers par les dispositifs que l'on met à sa disposition. Cette politique censée « réintégrer

*les quartiers dans la ville* » selon le rapport Dubedout ne fera en fait que stigmatiser certain sport, voir même certains clubs à l'image même des quartiers qui vont les accueillir. L'utilisation du football comme « *fil rouge* », « *moyen* » ou même « *appel d'offre* » (E4 QF), ne changera pas l'habitus des populations qui habitent et font ces quartiers. Même si certains jeunes, par passion, doivent se déplacer pour pratiquer quelque chose qu'ils n'ont pas chez eux (culture scientifique dans le secteur 2), il semblerait étonnant que ceux du centre ville fassent le chemin inverse pour aller jouer au foot dans des quartiers comme Mistral (secteur 3), Teissère (secteur 5) ou Villeneuve (secteur 6). D'une part parce qu'ils posséderont un club référent dans leur secteur et un club d'agglomération pour le haut niveau et d'autre part parce que l'offre de ces quartiers est essentiellement construite autour du foot comme lien vers d'autres disciplines. Ce type d'insertion par le football s'adresse à un public et des quartiers qui n'ont rien d'autre à faire valoir que des problèmes d'échecs scolaires et un chômage récurrent, que les communes traitent par l'intermédiaire d'inséreurs qui portent les mêmes stigmates (E4, E5 & E6 QF, E8 & E9 MM). Le grand changement dans le processus d'insertion réside dans la possibilité d'insérer professionnellement les jeunes par le sport, mais peu et mal, et de prédisposer les classes populaires avides de football à venir consommer le sport spectacle. Gérard Mauger (2001b, 9) parlait d'une précarisation et de nouvelles formes d'encadrement des classes populaires « *qui faute d'être toujours en mesure d'insérer leur publics, permettent au moins d'insérer les inséreurs.* », nous pouvons parler quant à nous d'une précarisation du statut d'inséreur par sa récupération par l'entreprise. Le foot, soumis aux enjeux économiques va-t-il devenir l'insertion du pauvre ? Dans tous les cas, les luttes pour sa domination engendrent des changements importants dans le champ sportif !

# **Etude III**

L'exploitation d'un  
personnel précaire  
pour s'occuper  
d'un public difficile

## **1. Résumé de la troisième étude**

### ***L'exploitation d'un personnel précaire pour s'occuper d'un public difficile***

*Les jeunes des quartiers difficiles conditionnent une situation d'urgence sociale à laquelle les élus locaux et la communauté éducative doivent répondre. Des entretiens diagnostiques (clubs sportifs et ETAPS) et semi-directifs auprès des responsables et des animateurs sociosportifs nous ont permis de mettre en évidence que les clubs et les ETAPS refusaient de s'associer au projet d'insertion. Ce particularisme local permet aux élus de la ville issus de l'éducation populaire d'investir ce domaine. La prise en charge de la jeunesse sensible devient un enjeu de survie pour le secteur socioculturel et contribue à l'émergence de la filière sociosportive dans laquelle les projets en matière d'insertion s'organisent autour de l'exploitation d'emplois précaires. Malgré les meilleures intentions affichées par le GPV pour insérer par le sport, les municipalités ne peuvent pas échapper à la mise en place de la flexibilité de l'emploi et de leur précarité.*

*Aujourd'hui l'ouverture de ce champ professionnel pourrait permettre aux relégués du système scolaire et universitaire (cursus S.T.A.P.S) qui n'ont pu trouver de place dans les filières traditionnelles de la fonction territoriale, des fédérations ou dans les clubs professionnels, d'investir cet espace de reconversion. Ce nouveau débouché autorisé par la PV définit un poste à la limite du sport et du social. L'encadrement de cette jeunesse laissée pour compte et les compétences du travail social qu'il requière, légitiment néanmoins la reconnaissance d'un nouveau type d'animateurs dits « sociosportifs ».*

## 2. Introduction de la troisième étude

Le champ de l'insertion à Grenoble est composé d'agents issus des différentes fonctions sportives, et d'une population regroupant l'ensemble des classes sociales. Le cas de SMH est tout autre par la surreprésentation des classes populaires sur son territoire (Figure 10 p 367) et l'absence de clubs professionnels. Néanmoins, la banlieue, par son appartenance au Contrat de Ville et au Grand Projet de Ville, est soumise aux mêmes prérogatives que la ville centre. La définition de l'insertion par le sport, imprimée par les élus, sera donc en accord avec les besoins de la PV qui contraignent à une action économique et sociale rendue complexe par l'absence de partenaires économiques.

La restructuration du réseau éducatif à SMH a montré un regroupement des activités socioéducatives au sein du pôle jeunesse (étude 1). Les animations sportives pour les 15/25 ans y ont trouvé leur place et des pratiques populaires comme le futsal, le basket, le volley, la musculation, les sports de combat, le hip hop, sont apparues *tout au long de l'année et pendant les vacances scolaires*<sup>421</sup>. Les objectifs de cette nouvelle offre sportive sont définis au plus près de la fonction éducative: « *venir se détendre entre copains, avoir une activité sportive, découvrir un sport avec les animateurs sportifs du Pôle jeunesse, participer à des matches amicaux, organiser ou participer à des tournois et rencontrer les clubs sportifs avec leurs entraîneurs pour aller vers la compétition* » (Ibid.), par l'intermédiaire des MJC et du pôle jeunesse (Ibid.).

Les agents de la fonction éducative ont alors les mains libres pour imposer leur vision de l'insertion par le sport, et plus particulièrement pour définir le cadre d'action des animateurs sociosportifs regroupés au sein d'un nouveau service jeunesse qu'ils dominent. Cette situation est permise par un refus des représentants de la fonction éthique-intégrative (clubs) et des ETAPS plus orientés vers la compétition et un public scolaire<sup>422</sup>, de s'occuper des problèmes d'insertion<sup>423</sup>. La prédominance des établissements d'éducation populaire

---

<sup>421</sup> Sources : *les activités sportives des MJC et le Pôle Jeunesse* ; Site Internet de la ville de Saint Martin d'Hères.

<sup>422</sup> Deux entretiens diagnostics ont été menés auprès du président d'un grand club martinérois implanté en plein centre du secteur GPV et d'un ETAPS du service des sports. Le premier nous a nettement fait comprendre que son action n'était nullement tournée vers une action d'insertion vers les jeunes du quartier mais vers un objectif de performance, et le second a ciblé son intervention sur les scolaires et l'école des sports.

<sup>423</sup> L'Office municipal du sport est à cet égard l'un des partenaires privilégiés du service municipal des sports, comme lieu de concertation, de débat et de réflexion. L'OMS a en effet vocation à regrouper et représenter l'ensemble des composantes du mouvement sportif martinérois. C'est aussi une structure d'appui pour les clubs de la Ville, notamment pour leur animation, leur gestion, leur recherche de financements. Sources : Site Internet de la ville de Saint Martin d'Hères.

s'explique par le besoin de préserver leur place auprès des jeunes qu'ils avaient tendance à perdre avec les activités socioculturelles. L'intervention sociosportive est l'occasion pour les MJC martinéroises de renaître en investissant un nouveau secteur de l'insertion.

Deux indicateurs vont guider cette étude pour monter l'émergence de ce nouveau secteur de l'animation dominé par l'éducation populaire. Tout d'abord les quartiers sensibles de SMH obligent la commune à mettre en place une politique jeunesse autour du sport. Ensuite l'absence « d'un contre pouvoir "marchand" » sur la commune révèle ce territoire comme un terrain d'expérimentation particulièrement propice à un développement des valeurs éducatives du sport.

### **3. Méthodologie**

SMH, par son adhésion au G.P.V, entre dans le processus d'innovation sociale impulsé par la PV dont les principales composantes ont été déterminées lors de la première étude. La seconde étude a précisé les stratégies poursuivies par la ville centre, la fédération et l'éducation populaire dans leur façon d'investir le secteur de l'insertion. Cette troisième étude va s'intéresser plus précisément à la situation d'urgence sociale conditionnée par les jeunes des quartiers du GPV. Leur prise en charge par la ville de SMH a contribué à l'émergence d'une filière sociosportive à laquelle les clubs ne collaborent pas. Ainsi l'initiative est laissée aux élus locaux et ses partenaires éducatifs (service municipaux de la jeunesse et établissements d'éducation populaire) pour investir le domaine de l'insertion par le sport.

L'encadrement de cette jeunesse difficile fait émerger un nouveau type d'animateurs sportifs aux compétences sociales. L'animation est un secteur dont le référentiel est flou, consentant aux agents une marge d'interprétation importante dans la manière d'exercer le métier. Le rapport entre les qualifications scolaires et les qualifications professionnelles est loin d'être aussi significatif (Muel Dreyfus, 1984) que dans l'enseignement où la reconnaissance sociale est importante. Dans le cadre de cette dernière étude, nous soutiendrons l'hypothèse que la présence de personnel issu de l'éducation populaire au sein de la classe politique martinéroise va structurer l'intervention sociosportive notamment par les compétences du travail social qu'elle requière. Mais malgré les meilleures intentions annoncées, les municipalités ne peuvent pas échapper à la mise en place de la flexibilité de l'emploi et sa précarité qui mène à l'exploitation de ces animateurs sociosportifs.

Pour la réalisation de cette étude, l'échantillon a été construit selon deux indicateurs : le type de public dont s'occupent les animateurs et le caractère précaire de leur statut (vacataire, emploi jeune, ...). Il s'agit là des deux facteurs essentiels de cette filière.

Les communes de SMH et de Meylan, dans la banlieue de Grenoble, ont été retenues pour leurs caractéristiques sociales distinctives. La surreprésentation des catégories populaires à SMH détermine une offre sportive autour d'un projet d'insertion, tandis que Meylan vise plutôt un développement culturel : il convient ainsi de comparer ces deux projets pour mesurer à quel point la présence des animateurs sociosportifs tient effectivement à la nature des publics dont ils s'occupent. La quasi absence de ce type de personnel (un seul vacataire, annexe 9) dans une commune peu touchée par les dispositifs de la PV alors que les caractéristiques de son service jeunesse sont identiques (pas de club professionnel et un partenariat très marqué avec un établissement d'éducation populaire), valide le fait que ce champ professionnel s'adresse à un public ad hoc.

### **Des populations opposées**

L'étude fait ressortir combien les conditions de vie entre ces deux villes de la communauté d'agglomération (G.A.M) diffèrent. On peut, dans un premier temps, remarquer qu'elles ne se situent pas dans une même dynamique démographique. Durant les vingt dernières années, **Meylan** (18 741 hab.) connaît une augmentation constante (+28.6%); **SMH** (35 777 hab.) est stable (+1.7%), et sa population est jeune (environ ¼ de -20 ans, avec des pics dans certains quartiers à 37.4%). Dans un second temps, on peut les différencier, par le taux d'étrangers qui y résident, lequel est significatif : la population de **SMH** est composée de 13.2% d'étrangers, alors que celle de **Meylan** atteint seulement 3.4%. Par ailleurs, le flux migratoire vers les communes confirme une dynamique professionnelle meylannaise avec un pourcentage d'actifs supérieur (50%) par rapport à SMH où seulement 40% des migrants sont possesseurs d'un emploi.

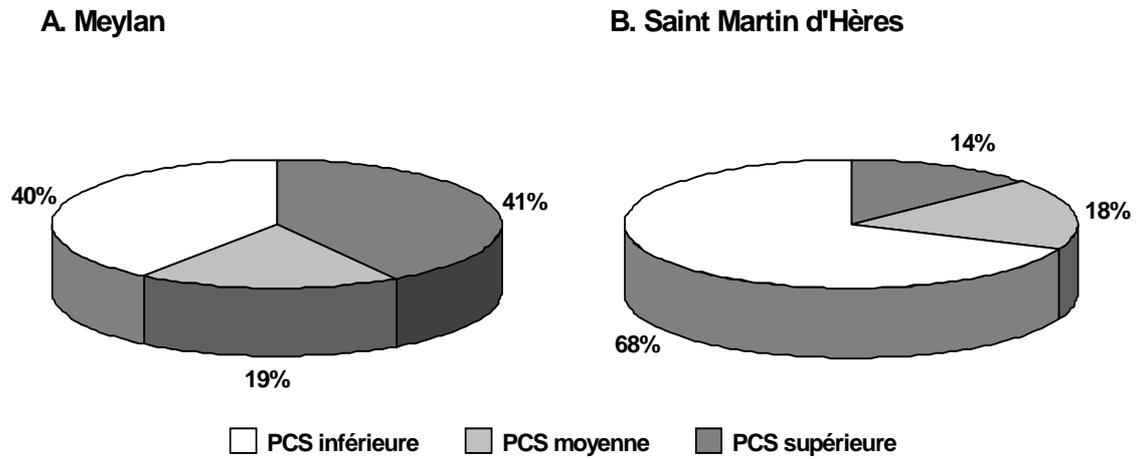


Figure 10: Répartition des PCS dans les deux communes (INSEE 1999)

La population active diffère peu d'une commune à l'autre avec 46% pour Meylan et 41% pour SMH. Cependant, ces vingt dernières années, le taux de croissance des actifs est nettement favorable à la première (+29.3%), tandis que la seconde est en déficit (-1.5%). D'autre part, le taux d'activité est sensiblement différent (9%) pour les tranches d'âge comprises entre 15 et 59 ans, encore amplifié pour les 20-59 ans avec un écart de 16.1% (INSEE 99) en faveur de Meylan, laissant supposer que les jeunes meylanais sont plus souvent scolarisés au delà de l'âge obligatoire. L'indicateur le plus significatif de l'activité professionnelle est le taux de chômage, avec 6.8% à Meylan contre 15.7% à SMH. Les catégories sociales supérieures représentent 56.3% des actifs masculins à Meylan, alors que 48,5% des professionnels martinérois appartiennent aux classes populaires.

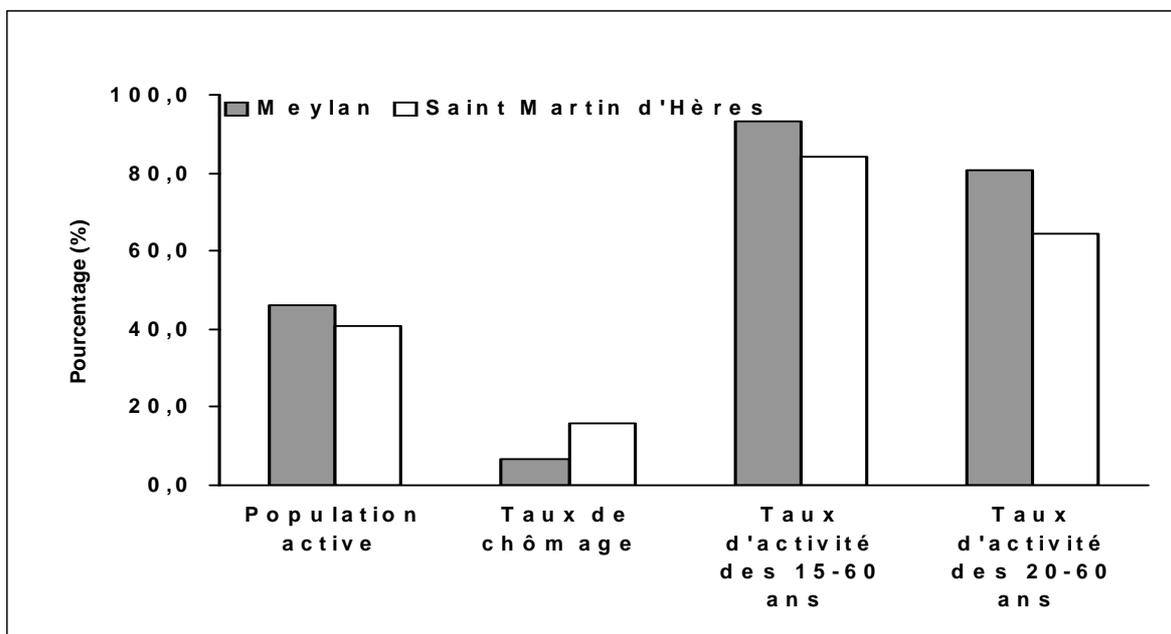


Figure 11: Répartition de la population active (INSEE 1999)

Enfin, certaines formes de train de vie révèlent des disparités marquées entre les deux villes. La « maison individuelle ou ferme » à **Meylan** et le « logement collectif », souvent social<sup>424</sup>, à **SMH** sont représentatifs du type d'habitat. Le patrimoine immobilier meylanais est composé pour 62% de quatre pièces ou plus, pour 48% à **SMH**, mais d'un moindre standing. D'autres éléments du train de vie tiennent au nombre de voitures par foyer, 21,3% des ménages martinérois n'en possèdent pas, contre seulement 8,9% des meylanais. Ces derniers sont deux fois plus nombreux à avoir deux véhicules (40%) que leur voisins martinérois.

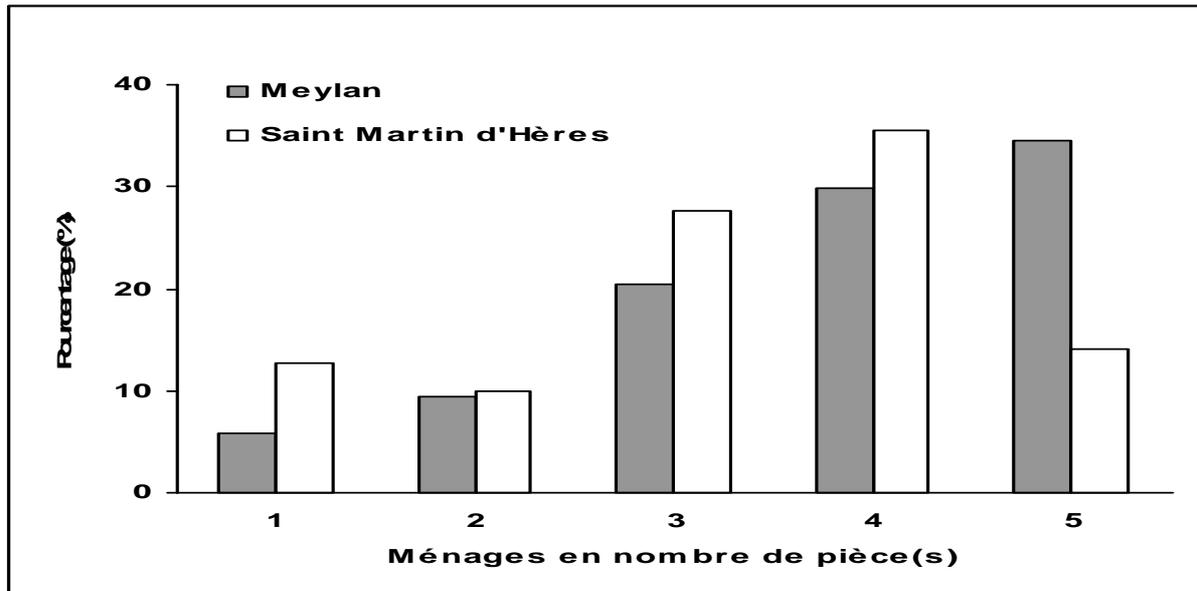


Figure 12: Type de ménage (INSEE 1999)

En soulignant ces contrastes, on cherche à mettre en évidence des indicateurs qui conditionnent la nature des projets municipaux, soit autour de l'insertion, soit autour du développement culturel alors qu'ils devraient y répondre de façon transversale. La comparaison du type de population, de la dynamique professionnelle et sociale, du style de vie des habitants des deux communes et du profil de leur jeunesse, contribue à expliciter le choix d'une animation sociosportive.

L'analyse de la politique éducative de SMH de 2000 à 2003 (127 articles de SMH mensuel) sur « *les besoins des jeunes générations* » soumis aux thèmes du G.P.V (2000-2006) et son interprétation lors de la première étude, ainsi que deux entretiens diagnostics et onze entretiens approfondis, semi directifs, individuels (d'une durée d'environ 1h30) ont été

<sup>424</sup> Pour illustrer le caractère social de l'habitat martinérois, les propos du maire dans les pages du bulletin municipal « SMH mensuel » n° 243 ; 244 ; 252 précise l'action de la commune pour un logement public équilibré sur l'ensemble des communes de l'agglomération.

réalisés, auprès des responsables et des intervenants de l'animation sportive à **SMH** et à **Meylan**. L'échantillon est visible dans l'annexe 9.

L'étude est centrée sur l'offre sportive proposée au public préadolescent et adolescent conjointement par le service jeunesse et les M.J.C (associatifs privés) des communes ou association affiliée « éducation populaire » pour **Meylan**. Dans le cadre des restructurations imposées par les PEL, la communauté éducative regroupe l'ensemble de ces agents au sein du réseau socioéducatif.

Pour ce travail, **un guide d'entretien** a été établi en cherchant à appréhender la nature des représentations qui organisent la pratique des animateurs sportifs. Ainsi, trois grands thèmes eux-mêmes déclinés en plusieurs sous thèmes ont organisé ce guide. Le discours produit par les éducateurs à propos de **l'espace local** dans lequel ils interviennent, permet d'élucider certaines questions, concernant leur rapport aux jeunes et au quartier : que disent-ils de leur comportement, de leur rapport à l'activité sportive, comment analysent-ils la politique sportive municipale et nationale, notamment par l'intermédiaire des politiques d'insertion structurées par la PV ?

Quant au métier **d'animateur sportif**, le but est d'appréhender le portrait qu'ils en font, les compétences et la formation qu'ils estiment nécessaires à l'exercer et les contraintes auxquelles ils sont soumis ; enfin le regard qu'ils portent sur **leur statut** (ou sur le statut de leur personnel), celui d'employé de la municipalité chargé de l'animation sportive et/ou celui auquel ils aspirent, ainsi que les difficultés et conflits rencontrés.

La stratégie de professionnalisation de ces agents sera alors un élément dont il faudra tenir compte dans la nouvelle architecture et les nouvelles directives de la communauté éducative qui s'ouvre au sport, et notamment aux classes populaires martinéroises auxquelles s'adresse prioritairement l'innovation de la PV. Les entretiens ont été traités par une analyse de contenu thématique en référence aux thèmes et indicateurs cités dans le tableau 34 (Bardin, 2003 ; Huberman et Mills, 1991).

Thèmes	Dimensions	Indicateurs
Jeunesse & territoire difficile <i>Espace local</i>	<b>Rapport au quartier et à la ville</b>	1) Types de quartier, quartier difficile, quartier facile, meilleur quartier de la ville, situation du quartier dans la ville, qualité de vie, types d'habitants, richesse et emplacement des équipements sportifs, connaissance de la politique sportive de la ville, et d'insertion etc. 2) Nombre et assiduité des jeunes encadrés, temps consacré à l'animation, lieu des encadrements, animations, activités sportives pratiquées, types de jeunes encadrés, objectifs poursuivis vis-à-vis des jeunes, problèmes posés par les jeunes, la vie des jeunes, leurs demandes et besoins, niveau scolaire, famille, autres loisirs, etc.
	<b>Rapport aux jeunes</b>	
Rôle et statut <i>Le métier d'animateur</i>	<b>Statut d'embauche</b>	1) Date d'embauche, mode de recrutement, type de contrat, poste d'embauche, fonction, salaire, droits sociaux, etc...éducateur sportif), formation adéquate, difficultés du métier, etc. 2) Promotion, modification de contrat, changement de fonction, titularisation, mode de titularisation, poste et fonction actuels, durée de service, évolution salariale, conditions de travail etc.
	<b>Statut actuel</b>	3) Temps passé au travail (quotidien et hebdomadaire), horaire (journée et soirée), période (temps scolaire et vacances), lieu de travail (quartier, école, plein air. etc.) contenu d'une activité d'animation responsabilités, travail en équipe. moyens disponibles etc.
	<b>Pratique du métier travail</b>	4) Satisfaction, objectifs personnels, objectifs et consignes de l'employeur, objectifs pédagogiques, qualité de l'animateur, compétences de l'animateur (travailleur social ou éducateur sportif), formation adéquate
	<b>Rapport au métier</b>	
Habitus <i>Identités et parcours</i>	<b>Critères socio-démographiques</b>	1) Age, sexe, résidence, situation familiale. Profession des conjoints, des parents et de la fratrie, pays d'origine 2) Cursus scolaire. Diplômes, niveau d'études, aspirations scolaires, relation à l'école, etc.
	<b>Scolaires Professionnels et sportifs</b>	3) Formations, diplômes, concours, expériences, autres métiers exercés, aspirations, attentes et projets professionnels (évolution de la carrière) sports pratiqués, modes de pratique (compétition ou loisir), niveau de pratique, palmarès et titres, etc.
	<b>Autre</b>	4) Loisirs, intérêts, etc.

**Tableau 34: Guide d'entretien**

Afin d'ajuster cette étude au contexte intercommunal, il est important de repositionner Meylan comme un territoire de G.A.M et donc soumis au Contrat de ville. Tout comme Grenoble et SMH, cette commune décide des moyens mis à disposition des établissements pour sa jeunesse, mais répond néanmoins aux critères d'harmonisation de l'offre intercommunale par les P.E.L, ainsi qu'aux thématiques et objectifs du Contrat de ville. Par contre ses caractéristiques sociales ne lui permettent pas de participer aux dispositifs du type G.P.V ou encore PIC Urban réservés aux quartiers les plus défavorisés de l'agglomération. L'influence du champ politique repérée dans les études précédentes s'applique également au champ sportif à Meylan, même si la PV s'y applique peu. La ville va développer une politique sportive pour les classes moyennes et supérieures qui la composent en accord avec les nouvelles directives techniques du Contrat de ville. La figure 13 (p373) représente l'échantillon et dégage les différents statuts des agents dans le champ sportif selon leur institution d'appartenance et le rôle qui leur est associé en comparaison avec l'étude

précédente. Elle met l'accent sur l'opposition avec l'offre grenobloise par l'absence de relation avec le sport professionnel et le regroupement d'une offre sportive autour de partenaires essentiellement socioéducatifs. L'échantillon représente les agents titulaires responsables des structures et le personnel vacataire recruté.

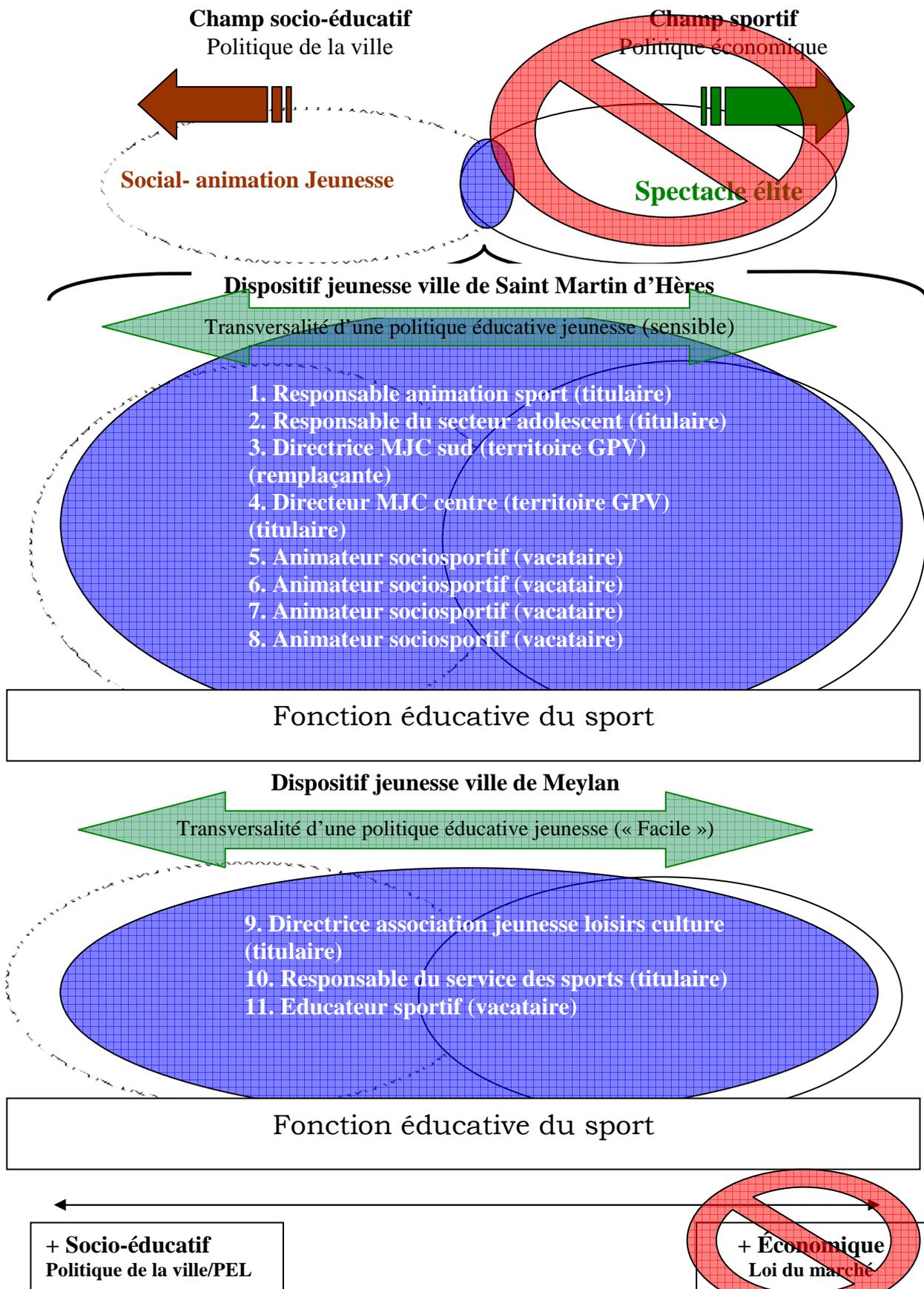


Figure 13: La place de l'échantillon dans l'espace des sports martinéris

#### **4. Des politiques sportives floues destinées à un public ad hoc**

Malgré le côté facultatif d'une politique sportive municipale, les deux communes possèdent un service jeunesse autonome, avec du personnel à disposition (E.T.A.P.S, contractuels, emplois jeunes, vacataires). C'est seulement dans la conduite des actions à mener que l'on peut déceler des orientations différentes, guidées par le type de population.

A SMH, les enquêtés ont une représentation dramatisée de l'espace local, les jeunes sont « *difficiles et inactifs dans un quartier délaissé* » (*Zone urbaine sensible*). Les témoignages du personnel directement impliqué sur le terrain sont formels sur un point malgré un discours dont la modération est croissante en fonction du poste occupé. Le directeur du service jeunesse va parler de la situation :

*« Ce qui fait qu'on est arrivé à des difficultés, c'est une population difficile ; C'est un quartier qui fait l'objet de beaucoup d'attention ; Ca relève de l'urgence ! (E1 SMH)*

*Ce que confirme l'éducateur et les animateurs: une grande majorité d'inactifs ; On a à faire à un quartier avec énormément de difficultés. (E2 SMH) le quartier de la plaine, c'est la Murette avec ces jeunes assis, à attendre on ne sait quoi. (E5 SMH)*

*Du côté de l'éducation populaire le discours n'est pas très éloigné : « c'est un quartier qui est une ZUS, zone urbaine sensible. Ça veut dire qu'il y a un certain nombre de repères sociaux qui sont au rouge des fois. (E4 SMH) ; Il y a... ce que l'on appelle des quartiers délaissés. C'est peut être aussi le fait que les personnes que je vois ici s'expriment dans le sens où ils sont très attachés aux quartiers alors qu'au centre ville ils ont envie d'en partir (E3 SMH)*

Les animateurs inscrivent le comportement des jeunes auxquels ils ont à faire plus souvent dans le registre de la délinquance et de la violence. Interrogés sur le factuel des difficultés dans la pratique de leur métier, ils déclinent une réalité qui dépasse largement les propos annoncés par les dirigeants.

*« Irrécupérables... ! Violents, ces jeunes ont brûlé le gymnase, ils se sont bagarrés avec les flics (E8 SMH) » ; « des vols de voitures (E7 SMH) » ; « des fois il y a des tournois où y a cinquante personnes, s'il y a bagarre générale, moi, le seul truc que je fais, j'appelle la police (E6 SMH)*

Le sport est attractif pour des jeunes qui expriment le besoin de pratiquer même si le créneau est réservé à d'autres catégories de sexe ou d'âge. La localisation centrale d'un gymnase (sans gardien) à l'endroit même où les adolescents du quartier « squattent », engendre des difficultés dans la gestion des dérives par une animatrice isolée (E5 SMH). Elle est particulièrement soumise à des débordements qui l'obligent à prendre en charge des problèmes qui ne sont pas de son ressort.

*« Au début j'en avais une cinquantaine dans le gymnase, ils aimaient squatter, donc dès qu'il y a un gymnase d'ouvert ... hop... on va au gymnase. [...] moi je suis en train de travailler pour que... il faut qu'ils se disent à l'extérieur, on y va pas, c'est les filles... je souhaiterais qu'un jour les garçons arrêtent ce squat, parce que moi c'est quelque chose qui me dérange énormément dans mon travail. (E5 SMH) »*

Les animateurs interrogés expriment à quel point leur travail est complexifié par la gestion permanente des conflits soit de revendication de territoires, soit d'appropriation des infrastructures, soit de régulations d'altercations. Ils sont aux prises avec les effets d'une politique sportive d'équipement et d'animation consécutive à la démocratisation du sport dans la cité, largement relayée par les politiques urbanistes qui ont succédé aux événements des Minguettes. Ces témoignages marquent l'urgence de la situation. Les animateurs sont jetés en pâture dans cette jungle faute de trouver des remèdes plus efficaces. Ils définissent le public auquel ils ont à faire comme « difficile », sans vraiment l'analyser, et leur comportement comme « parasite » aux différentes modalités d'insertion sociale proposées par le service jeunesse. Ces stigmates seront aussi ceux contre lesquels ils devront lutter par les politiques sociosportives pour un développement d'une citoyenneté qui leur fait défaut. Ce constat fait émerger une condition de l'intégration du sport à la PV : un public dit « difficile » et en colère (Arnaud & Arnaud 1996, 25), attiré par les pratiques physiques dont le flou est le prétexte à toutes les propositions, en particulier des projets sportifs innovants. Pour cela ils devront accepter des conditions de travail hors du commun dans le but d'obtenir un statut professionnel précaire.

A Meylan, les témoignages sont, à l'inverse, valorisants envers une population « sympa » (E 11 Mey) et des quartiers « tranquilles » (E9 Mey), et bien loin des préoccupations des quartiers martinérois.

*« Meylan, c'est assez calme ! Meylan c'est tranquille avec un public assez facile aussi. C'est rien par rapport à des gamins de Saint Martin d'Hères ;[...] c'est un public facile, sympa ! (E10 Mey) à Meylan on n'a pas un public extrêmement dur (E9 Mey) les gens s'installent à Meylan pour être au calme, tranquilles » (E11 Mey)*

Ces conditions nécessitent à SMH la prise en charge de ces jeunes auteurs de multiples incivilités dont personne ne veut s'occuper.

Depuis 1990, SMH a particulièrement recentré sa politique autour des problèmes de délinquance. Aussi, la promotion des quartiers et l'animation en direction des jeunes mobilisent les énergies. Les circonstances dans lesquelles le service des sports a pu mettre en place un dispositif autour de l'insertion attestent d'une moindre consistance du contenu et de

l'embarras des élus : « *un service très classique ; on peut dire que le secteur technique l'a emporté sur le secteur de l'animation. Dans les années 90, ça a complètement changé, en 5 ans, les élus m'ont dit : si vous pouviez développer une animation sportive dans le quartier* » (E1 SMH). Ce responsable du service de l'animation sportive fait écho au flou de ce projet en attribuant sa mise en place à une particularité locale : « *j'ai la chance d'avoir des élus issus des secteurs socioculturels<sup>425</sup>, il y a une vision des choses qui à mon avis est très positive... très ouverte* » (E1 SMH). Il justifie un tel changement par un discours psychologisant sur les questions de l'adolescence, attitude assez caractéristique du monde de l'animation (Muel-Dreyfus ; 1984): « *Effectivement l'adolescence c'est psychologique, c'est la partie la plus problématique, c'est l'état de transformation, le choc...* » (E1 SMH)

Les objectifs de cette politique « insertionniste » n'en restent pas moins flous pour l'ensemble des éducateurs interrogés, et rappellent les connaissances vagues qu'en avaient les animateurs sociosportifs de « Quartier-foot » : « *Si tout ce qui est à coté, on peut le développer grâce au sport, alors on y va* (E2 SMH) ; *je ne sais pas, on passe rarement me voir pour savoir comment ça se passe* (E5 SMH) ; *Pfuff...non je ne sais pas, je les (objectifs) devine, c'est un truc qui a été inventé?; je comprends la question mais je ne peux pas dire... ben l'objectif c'est déjà... d'essayer de toucher presque tous les gamins, d'éviter qu'ils traînent dans la rue* (E6 SMH); *la politique sportive est bonne, car elle est gratuite* » (E7 SMH). Il en est de même pour les enquêtés du secteur de l'éducation populaire, nouvel acteur dans l'espace des sports municipal : « *c'est un service qui est important, qui a développé des activités assez multiples en collaboration avec les clubs* (E3 SMH) ; *le sport pas forcément en compétition mais sport loisir et éducatif ... à chaque fois que je rencontre le responsable des sports c'est là dessus qu'il axe* (E4 SMH)». La politique martinéraise semble fortement marquée par les valeurs de l'éducation populaire et très éloignée d'un sport de haut niveau pourtant présent sur la ville. La jeunesse difficile de ces quartiers est bien la cible privilégiée des élus qui réorientent tous les moyens disponibles pour remédier à une situation de plus en plus problématique, sans la définir pour autant. Mais contrairement à ce que l'on avait pu voir précédemment à Grenoble, les clubs n'ont pas l'intention d'intervenir dans ce domaine<sup>426</sup> et le font savoir au responsable du service: « *les Clubs se disent : on n'a pas les moyens de faire du social, point final. On le sait puis c'est pas leur vocation* (E1 SMH)». Des témoignages qui renforcent l'illusion d'un sport inséreur portée par les clubs de football professionnel et

---

<sup>425</sup> Et notamment le 1<sup>er</sup> adjoint à l'aménagement de la ville et au développement urbain José Arias, qui est directeur de MJC

<sup>426</sup> Selon les propos du président d'un club martinérais de haut niveau rencontré lors d'un entretien diagnostic

Quartier-foot. Ce marché de la jeunesse se réduit à une concurrence entre deux types d'agent, le service jeunesse et l'éducation populaire, qui construisent leur compétence de façon unilatérale. La provenance d'élus du secteur socioculturel et l'absence de forces externes provenant du champ économique structurent l'action sportive sous le modèle de l'éducation populaire. Les stratégies des agents se dévoilent dans l'opposition qui les caractérise pour la revendication d'un même territoire. L'arrivée de l'insertion par le sport dans les quartiers sensibles, ouverte par la PV, émerge en même temps qu'apparaît le terme de « sociosportif » au début des années 1990<sup>427</sup>. C'est au même moment que les établissements d'éducation populaire ont dû se refaire une clientèle face à la perte de notoriété des activités socioculturelles. Elles ont procédé à la conquête du champ social quelque peu éloigné de « *l'entreprise de rattrapage culturel* », selon les termes de Bourdieu et Darbel (1979, 152), assignée par leurs concepteurs dès le début des années 1960. Trois éléments permettent de comprendre l'intérêt soudain de ces agents pour ce public, en « difficulté », situé dans la même tranche d'âge de l'adolescence, c'est à dire confronté à une somme de problèmes sociaux. Tout d'abord, les M.J.C, implantées de longue date dans les quartiers, sont en perte de vitesse dans un contexte de réduction des subventions par les collectivités locales. Il est donc important pour elles d'exister auprès de ces jeunes pour réaffirmer leur place. Le responsable de la branche animation sport, quant à lui, voit dans ce secteur le moyen d'augmenter son champ d'action et son influence auprès des élus. Il est également candidat à investir ce domaine de l'insertion<sup>428</sup>. Enfin la PV et le Contrat de ville structurent l'intervention socio-éducative autour de cette question de la jeunesse sensible. L'arrivée du G.P.V renforce ce positionnement dans la mesure où les thématiques (éducative, formation, emploi, pratiques culturelles, participation des jeunes...), et les objectifs flous permettent d'intégrer facilement des valeurs éducatives d'une petite bourgeoisie. Ainsi, sous l'impulsion des partenariats rendus obligatoires par le P.E.L, l'éducation populaire s'octroie une place dans la fonction sociosportive. Quelle que soit la structure à laquelle ils appartiennent, ces agents ont un point commun qui tient à la manière d'exercer dont la caractéristique essentielle est l'innovation qui a toujours légitimé les actions du domaine social (Sainsaulieu & Laville 1997 ; Muel-Dreyfus 1984). Le responsable du secteur animation sport entend négocier sa

---

<sup>427</sup> Le responsable de la branche animation sport (E1 SMH) nous explique que le choix des élus s'est porté vers « le sociosportif » à partir de 1992.

<sup>428</sup> Le service des sports de la mairie de SMH était constitué de deux secteurs : l'animation et le technique. Lors de la restructuration opérée lors du G.P.V, le conseiller territorial des A.P.S, responsable du secteur animation, a été transféré au sommet du pôle jeunesse, c'est-à-dire responsable de toute l'animation jeunesse (culturelle et sportive) sur la ville. Il devient ainsi un relais important du réseau éducatif martinénois, et marque son adhésion aux valeurs petites bourgeoises de la politique de la ville, impulsée par la ville centre et les élus martinénois en place.

place sur ce marché de l'insertion des jeunes par un partage du territoire et une offre qui évite d'exacerber l'esprit de concurrence que combattent le PEL et le Contrat de ville.

*« Alors moi j'ai demandé aux éducateurs sportifs de prendre contact avec les MJC, je leur ai demandé que ça vous plaise ou que ça vous en plaise pas, vous rentrez en contact avec eux, et vous annoncez le programme...qui fait quoi sur le terrain.. ?... c'est essayer de ne pas faire les mêmes choses pour éviter que les jeunes puissent comparer. »(E1 SMH)*

Derrière cette restructuration, apparaît la transversalité de la PV très présente dans cette partie du territoire, qui regroupe une grande partie de cette jeunesse désœuvrée. Le discours transmis à la jeune garde du service des sports travaille dans ce sens, et même si les objectifs sont flous, les valeurs qu'elle arrive à faire ressortir répondent à la fonction socioéducative, au fonctionnement du P.E.L et aux besoins des nouvelles générations du GPV: rendre « attractifs » par le sport les autres disciplines (E5 SMH) « *toucher presque tous les gamins* », (E6 SMH), relayé par les directeurs de MJC qui parlent d'activités assez multiples en collaboration avec les clubs c'est à dire une « transversalité de l'action » (E3 SMH) et un sport « *pas forcément en compétition mais sport loisir et éducatif* » (E4 SMH). Ces indicateurs montrent l'absence de l'aspect compétitif et l'omniprésence des agents de l'éducation populaire. La branche sport du Pôle jeunesse, quant à lui, emboîte le pas et oriente son action autour de la jeunesse et de l'insertion, abandonnant ainsi la fonction éthique-intégrative à l'office municipal des sports. Le responsable du service va même plus loin et anticipe un fonctionnement unique de l'éducation populaire à l'échelle de la ville, et la création de la future communauté éducative.

*« Moi, je pense qu'il ne devrait plus y avoir de politique complètement autonome MJC par MJC, il devrait y avoir une politique générale sur la ville de SMH qui serait après distribuée aux différentes MJC mais elle concernerait l'ensemble de la Ville mais pas uniquement le quartier dans lequel la MJC fonctionne. Ça a deux avantages, d'une part, que l'on ne soit pas obligé de fonctionner en projet par quartier et deuxième avantage, ça favoriserait l'échange au sein de la ville : j'habite au Nord de la Ville, je suis intéressé par un programme qui est au Sud de la ville et je vais aller dans le Sud de la Ville » (E1 SMH)*

L'harmonisation de la politique éducative est en marche à SMH, mais le regroupement des thématiques génère des concurrences entre les différents agents engagés dans le processus d'insertion. Le sport devient un objet de lutte dont la survie des agents dépendra de la manière de se distinguer. Cette politique sportive, à SMH, accrédite l'idée d'une réponse précipitée à « *une urgence sociale* » (E1 SMH). Elle résulte de la dégradation des conditions de vie

dénoncée par la population de certains quartiers martinérois (article du « Dauphiné libéré » 21 avril 2001).

Pour sa part, la politique sportive à Meylan est organisée autour d'un projet culturel intergénérationnel et généraliste dont l'objectif n'est pas mieux défini. Il se résume à impliquer un public *lato sensu* en proposant un grand éventail d'activités sportives de loisirs: « *c'est le début de la mise en place d'une grande politique sportive sur le loisir avec un grand L pour toucher un peu tous les publics, et pas simplement les jeunes* » (E10 Mey). La politique d'insertion n'est pas la priorité des meylanais car les deux éléments qui poussent S.M.H à investir ce champ n'existent pas de ce côté de l'agglomération. Il n'y a pas de jeunesse difficile à insérer et donc pas de dispositifs liés à la PV pour favoriser une action globale dans cette direction. Ils préfèrent, tout en gardant leur proximité avec la fonction éducative du sport, parler de loisirs pour tous avec des actions très peu coordonnées voire même individualisées. Le même flou est orchestré par le secteur de l'Éducation populaire : « *il faut leur demander à eux (service des sports), honnêtement je ne pourrais pas définir la politique sportive (E9 Mey)* » et même de l'éducateur vacataire : « *Je ne sais pas, je fais surtout de la surveillance des scolaires et des cours en club.* »(E11 Mey)

La politique sportive des deux communes est déterminée par le type de jeunes en résidence. Le sport devient un moyen de traiter la délinquance à SMH et de répondre à une demande sécuritaire. Les adolescents sont institués en tant que secteur particulier de l'insertion. Inversement la « tranquillité » de Meylan laisse une marge de liberté significative aux dirigeants pour la mise en place d'une politique sportive extrascolaire non sectorisée. La question de l'encadrement se définit par défaut également. Les E.T.A.P.S titulaires arborent un profil de spécialiste du milieu scolaire, justifiant du manque de formation au travail social pour légitimer leur refus d'intervenir dans le secteur adolescent. Les sportifs « issus du quartier » (annexe 9), en quête de reconnaissance, sont alors sollicités pour tenter de calmer des adolescents marginalisés et se voient proposer un contrat précaire avec des contenus qui devront être inventés. L'animateur sociosportif émerge, en partie, de ce contexte.

## **5. Une collaboration entre les organes sportifs et sociaux établie selon les besoins**

Cette absence d'objectifs explicites, et de critères permettant d'apprécier l'impact de l'action réalisée sur le terrain, laissent aux acteurs de l'offre sportive « insertionniste » les coudées franches pour inventer le référentiel de l'animation sociosportive (Muel-Dreyfus 1984). La démarche fait d'emblée appel à la notion de partage des savoir-faire par

l'implication de professionnels de différents domaines et de leur mise en commun (thème IV besoins des jeunes générations, GPV), à la connaissance des dispositifs et partenaires disponibles dans le champ social et particulièrement dans la communauté éducative (thème I, GPV) à laquelle recourent plus souvent les responsables de l'éducation populaire martinérois.

*« Nous, on fait partie des **Grands Projets de Ville (GPV)**, il y a plein de dispositifs que l'on peut utiliser, nous notre boulot c'est d'utiliser ces techniques [...], nos premiers partenaires sont les missions locales et puis les A.N.P.E. et les assistantes sociales » (E3 et E4 SMH)*

L'émergence d'agents sportifs dans le domaine socioéducatif, ou inversement l'intrusion de l'éducation populaire dans le domaine porteur du sport, font émerger des profils qu'aucun travailleur ne possède dans son intégralité. Au fur et à mesure que la PV impose une offre éducative globalisée, la branche sportive du service jeunesse s'écarte définitivement de ses fonctions techniques pour revendiquer des postes sportifs autour de l'animation. Elle marque ainsi le désir d'investir le champ de l'insertion. A partir de 2000, une séparation progressive de la partie animation du service des sports s'établit, en rejoignant le nouveau pôle jeunesse dont le responsable n'est autre que l'ancien conseiller des A.P.S chargé de l'animation du service des sports. Ainsi, la fonction socioéducative du sport est transférée au sein d'un service éducatif globalisé où collabore l'ensemble des agents de la communauté éducative. L'insertion se structure autour d'un réseau de relations transversales de l'espace local, aussi bien sectoriel par des financements provenant du GPV Grenoble/SMH (lui-même financé par la PV) et des R.E.P (financé par l'Education nationale), que relevant d'une collaboration entre les acteurs sociaux à laquelle participe le sport. Le recrutement d'un E.T.A.P.S (E2 SMH), dont l'intervention est dédiée essentiellement à l'insertion des jeunes de ces quartiers, s'oppose à l'intervention scolaire habituelle de ce poste. Le champ politique -par l'intermédiaire du GPV- ouvre un nouveau secteur de la jeunesse circonscrit aux quartiers sensibles dans lequel s'engouffrent certains membres de la communauté éducative en manque de reconnaissance. C'est pourquoi les agents sportifs municipaux et les responsables de l'éducation populaire de S.M.H coopèrent régulièrement avec des organes sociaux :

*« Il y a un service de la **prévention** qui se trouve au centre ville, ils sont là pour s'occuper de ces jeunes là, avant de faire intervenir la police » (E5 SMH) ; « on a travaillé avec presque tous ; avec le **service de santé** pour la journée SIDA [...] si on met un jeune en contact avec la **mission locale**, c'est de la médiation » (E6 SMH).*

Le schéma présenté par le P.E.L (figure 2) est respecté à la lettre sous la forme de coopération et les thématiques du Contrat de ville apparaissent dans de nouveaux partenariats pour les

éducateurs sportifs traditionnels (E.T.A.P.S, éducateurs sportifs de club): la prévention collective, la santé publique, l'accès à l'emploi insertion (mission locale) et l'éducation. Le champ politique impose un décloisonnement des secteurs qui force l'éducation populaire à sortir de la culture et le service des sports des pratiques physiques pour un développement des pratiques culturelles globalisées. Simultanément, cette convergence du sport et de la culture par l'intermédiaire d'un regroupement des objectifs autour de la jeunesse<sup>429</sup> répond dans sa globalité au thème IV du GPV. Il vise à la « *mobilisation des acteurs sociaux* » par « *l'implication de professionnels de différents secteurs* » et « *le développement des pratiques culturelles* » dans lesquelles le sport peut très facilement prendre sa place pour un certain type de pratique tel que les danses urbaines et autres activités physiques artistiques (M-C Garcia, 2005). Par ailleurs ce fonctionnement valide les actions recherchées par le GPV et notamment par la « *recherche de complémentarité des structures* » et « *le travail en commun des acteurs* » (modalités 64 et 65 des besoins des jeunes générations). La collaboration entre les agents s'organise sous une forme à la limite de la concurrence « *essayer de ne pas faire les mêmes choses* (E1 SMH) ». La jeunesse difficile des quartiers GPV conditionne une situation d'urgence sociale à laquelle la communauté éducative doit répondre et c'est avec les intentions les plus nobles en matière d'insertion que s'organise l'exploitation d'un personnel prêt à accepter les conditions les plus dures. Cette nouvelle référence à la fonction socioéducative du sport ouvre un nouveau marché du travail à la limite du champ social et sportif dans lequel vont s'engouffrer les vacataires à la recherche de reconnaissance professionnelle.

A contrario, seuls des cas particuliers conduisent à un embryon de coopération entre les services sociaux à **Meylan**. Au regard du contexte social, le service des sports organise les activités autour d'un développement de la personne, une culture sportive contenant un vaste public, gérée sans collaboration transversale, comme le laisse entendre le responsable : « *Notre objectif, c'est vraiment que ce soit un centre nautique intergénérationnel* » (E10 Mey), abandonnant le social au professionnel du secteur : « *il n'y a pas d'action particulière pour un quartier ou un autre[...]c'est qu'il faut aussi être travailleur social ? Je ne me sens pas véritablement concerné, je n'ai pas véritablement moi à m'interpeller ou à me poser des questions par rapport à cela.* » (E10 Mey) Un discours confirmé par l'éducateur sportif: « *Je crois que Meylan ce qu'il recherche c'est offrir un maximum de choses, à satisfaire un*

---

<sup>429</sup> Voir étude 1 : Une action globalisée vers la jeunesse, où se mêlent tous les acteurs éducatifs et insertionnels

*maximum de personnes [...] nous on n'a pas le public de SMH ou Fontaine, alors évidemment le travail est plus tranquille. » (E11 Mey)*

Les politiques sportives des deux communes se différencient dans l'urgence de l'action à réaliser : la coopération intercommunale et interprofessionnelle semble préserver l'illusion d'une réponse à la dégradation sociale de certains quartiers martinérois. La mise en place d'un réseau éducatif fait miroiter que dans la coopération des agents existe la solution miracle à l'insertion des classes populaires. A Meylan le raisonnement est inverse, la fonction sociale du sport municipal n'est pas une priorité, au bénéfice d'une promotion de ses dimensions culturelles. Ces deux positions antinomiques caractérisées par la population -sensible ou non- montrent que la situation oblige les agents à utiliser les méthodes de la PV. Par ailleurs, les financements et l'influence de la D.D.J.S<sup>430</sup> au sein du GPV accélèrent le processus de collaboration des agents. Cette situation renforce encore l'importance de la fonction éducative portée par l'éducation populaire et les élus au sein de l'insertion par le sport. L'intercommunalité et les PEL favorisent l'émergence de nouveaux animateurs sociosportifs à la limite des secteurs socioculturel et sportif.

## **6. Le métier d'éducateur sportif et d'animateur sociosportif**

A **SMH**, le personnel d'encadrement est confronté régulièrement à des situations en rapport aux « incivilités » qui, non seulement gênent les projets en cours, mais compliquent aussi le recrutement des animateurs sportifs comme en témoigne le responsable du service des sports : « *J'en veux pas des essais , car on en a fait des dizaines, on a mis des affiches dans les couloirs, ils ont tenu deux jours, deux jours ; ils sont venus me rendre les clés du gymnase en me disant : on ne veut plus de tes gamins, on n'en veut plus »(E1 SMH)*. Les actes de petite délinquance sont le lot quasi-quotidien des animateurs : « *des oppositions entre groupes de proximité (E2 SMH) ; des violences, des altercations verbales, des dégradations, des vols (E4 SMH) ; un gamin qui a jeté une bouteille de coca cola en plastique, il l'avait remplie de terre donc il l'avait jetée et ça a cassé une vitre et c'est rentré carrément dans le gymnase » (E5 SMH)*. Ils dénoncent le manque d'éducation et de culture sportive de ce public dans les activités : « *j'en ai eu une qui a fait du VTT, par exemple avec une veste en faux cuir, avec une chemise blanche, le pantalon « Strech » et les baskets. »(E5 SMH)*

A **Meylan**, les conditions de travail sont complètement différentes, au point qu'à la question : *Et dans ce métier, qu'est-ce qui te semble le plus difficile ?* Les réponses du vacataire sont éloquentes : « *Mon statut !!! [...] Il y a des points un petit peu plus pénibles,*

---

<sup>430</sup> CV; convention thématique éducation-formation, p 7

*comme 10 h de surveillance [...] Ho, non, non, non, c'est un public facile, sympa ! [...]; C'est des gamins que l'on arrive à canaliser facilement!»(E11 Mey). Les responsables du secteur de l'éducation sportive et populaire confortent cette vision, les exemples d'incivilités sont rares et les passages à l'acte exceptionnels. « Il n'y a pas vraiment de programmes euh... par rapport à ces quartiers » (E10 Mey) ; « y a plutôt une bonne fréquentation générale [...] On n'a pas de souci, ça peut se passer très bien pendant 6 mois et, après, avoir des incidents, et après plus rien. Ça reste ponctuel ». (E9 Mey)*

Les qualifications réclamées pour le métier d'éducateur sportif et sociosportif sont bien distinctes. A Meylan, le recrutement est basé surtout sur le niveau scolaire et les diplômes obtenus, l'expérience dans le secteur sportif et enfin la polyvalence du personnel : « C'est dans la relation que ça va se jouer et la relation ça ne s'apprend pas » (E9 Mey) ; « j'ai toujours souhaité moi avoir du personnel polyvalent » (E10 Mey). Ces critères destinent plutôt ces professionnels à intervenir dans les écoles primaires de la commune, d'autant plus qu'ils sont titulaires du BEESAN (Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la Natation), titre particulièrement recherché dans le recrutement d'un E.T.A.P.S. L'éducateur sportif vacataire meylanais affiche ce profil. A **SMH** la demande est similaire mais cependant moins axée sur les diplômes et d'avantage sur les qualités du travail social (E1, E3, E4 SMH): « l'envie de transmettre des savoirs et tout pour faire passer ça, les écouter, et puis ça entraîne plein de qualités après » (E3 SMH) ; « je m'aperçois que l'éducateur, il faut qu'il soit le papa, la maman, il faut que ce soit le médecin, le prof de math... » (E1 SMH) Ces qualités légitiment ainsi un nouveau profil. Les animateurs sociosportifs qui possèdent un Brevet d'Etat (taekwondo et musculation fitness) difficilement négociable dans le cadre de l'école, se voient orientés vers le secteur adolescent avide de ces pratiques de force. En dépit de ces exigences, le statut professionnel de l'animateur sociosportif est caractérisé par la précarité : couverture santé et ancienneté inexistantes, horaires décalés, nécessité d'une disponibilité quasi-permanente, CDD à répétition (annexe 9). Des besoins de ces deux villes émerge ce nouveau métier du sport construit sur des compétences spécifiques plus ou moins éloignées d'un poste d'E.T.A.P.S, qui fait figure de référence dans les collectivités territoriales. D'un côté Meylan prédestine son vacataire à la titularisation par une action scolaire, de surveillance de baignade et d'enseignant, alors que de l'autre S.M.H accommode un poste propre à répondre à la transversalité de la PV. Néanmoins le projet est très proche du dispositif Quartier-foot par la population traitée, les méthodes utilisées et surtout le flou qui caractérise leurs actions. Il appelle, par les partenariats engagés (éducation populaire et service des sports), à prolonger le poste d'animateur sociosportif déjà repéré à Grenoble.

Cependant, la transversalité de l'intervention et le choix d'un sport investi d'une valeur éducative portée sur le « *déni de l'économique* » (Defrance & Pociello 1993, 8) se dégagent beaucoup plus nettement à SMH. L'absence des clubs dans les pourparlers rapproche l'insertion par le sport des valeurs petites bourgeoises de l'éducation populaire. Le seul point commun entre les dispositifs de la ville centre et sa banlieue réside dans la population ciblée : la jeunesse des quartiers sensibles.

La PV porte l'ambiguïté de créer des emplois pour une prise en charge des inemployables. Encore une fois, le besoin de flexibilité du personnel devient l'élément central du développement de ces pôles jeunesse. Les compétences recherchées s'accommodent plus de celles d'un animateur capable de répondre aux besoins d'une jeunesse problématique plutôt que de celles d'un éducateur sportif assimilé au développement des jeunes dans la pratique de haut niveau. L'exclusivité d'une fonction socioéducative prédispose l'intervention des animateurs sociosportifs vers les valeurs d'un « sport populaire<sup>431</sup> » plus orienté vers le scolaire à Meylan, l'insertion à SMH et le haut niveau à Grenoble. L'attractivité de cette offre en fait un élément majeur qui place la branche sportive du Pôle jeunesse, certes en position de dominée dans la communauté éducative, mais au premier plan pour sa prise en charge de cette jeunesse avide de « pratiques culturelles<sup>432</sup> ». Dans ces conditions, leur expérience sportive et leurs diplômes leur permettent d'espérer une reconnaissance dans l'espace non défini et non occupé de l'insertion par le sport.

Dans l'attente d'une situation plus stable, les vacataires de **SMH** utilisent des stratégies différentes, malgré un profil similaire<sup>433</sup> aux animateurs grenoblois de Quartier-foot. A défaut d'avoir le bon diplôme, ils jouent le jeu de l'insertion par le sport selon une triple démarche. Ils font valoir, d'une part, un haut niveau sportif : (en basket-ball (E5 SMH)(N2), en football (E6 SMH)(régional), en taekwondo (E7 SMH)(international), en haltérophilie (E8 SMH)(régional), et un investissement important dans le secteur associatif (Cf. annexe 9). D'autre part, ils ont à leur actif une longue expérience d'encadrement suppléant au niveau minimum requis pour être recruté dans le secteur de l'animation : le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (B.A.F.A) (Annexe 9). Enfin, ils cherchent à être reconnus par un engagement permanent auprès des jeunes et des parents, nécessitant un esprit d'initiative et le

---

<sup>431</sup> Dans le sens de culture populaire et de ses valeurs.

<sup>432</sup> La notion de « pratiques culturelles » est utilisée dans le sens où la globalisation des pratiques regroupe le sport et la culture au sein du développement des pratiques culturelles dans le Contrat de ville (Th VI, GPV). Elles se destinent prioritairement aux quartiers défavorisés par le G.P.V. (étude 1, une structuration managériale des réseaux éducatifs : la logique de guichet)

<sup>433</sup> Hormis les diplômés du secteur de l'animation socioculturelle : B.E.A.T.E.P et B.A.F.D. Mais il faut prendre en compte que les animateurs vacataires de SMH sont beaucoup plus jeunes que leurs homologues grenoblois. Aucun n'a plus de trente ans et la plus jeune en a vingt-six.

sens de l'opportunité qui sollicite des compétences au delà du référentiel de leur poste: « j'ai pris mon vélo et je suis parti dans les quartiers pour leur dire qu'on pouvait faire du basket au gymnase Voltaire deux fois par semaine[...] J'en ai même eu qui ont eu des difficultés à l'école qui sont venues m'en parler. Et une fois ce que j'ai fait donc au gymnase, c'est que je n'ai pas fait de basket mais on a fait une aide aux devoirs [...]c'est vrai que moi je travaille beaucoup avec les parents (E5 SMH) ; dans ce métier je suis un peu de tout.(E6 SMH) ; je n'avais pas de créneau parce qu'il n'y avait pas de club [...] alors j'ai créé le club de taekwondo et maintenant j'ai mes propres horaires(E7 SMH) ; je fais 10 h de permanence, je discute, je parle, s'ils ont des problèmes surtout pour les études je suis bien placé. Des jeunes mamans qui posent des questions sur la scolarité de leur enfants » (E8 SMH). Ainsi ils bâtissent une partie de leur légitimité sur les espaces abandonnés par l'école et les clubs, et utilisent les créneaux de l'éducation populaire en investissant à leur tour les domaines du soutien scolaire ou de la relation avec la famille.

**A Meylan**, les qualifications sportives suffisent pour occuper un poste d'éducateur, en l'occurrence ici un poste de M.N.S (maître nageur sauveteur), et l'expérience dans l'animation est absente de son curriculum vitae. Les compétences acquises lors de la formation au brevet d'Etat d'éducateur sportif des activités de la natation (B.E.E.S.A.N) conviennent pour encadrer des jeunes scolaires. Ainsi l'espace professionnel ne déborde pas des infrastructures sportives. Si adaptation il y a, elle est en rapport avec l'école : « *Le samedi on ne prépare pas les gamins, on les entraîne techniquement, plutôt dans le but pour eux de passer l'option au BAC, pour gagner des points.* » (E11 Mey)

Les qualités d'initiative des animateurs martinérois, inattendues compte tenu de leurs fonctions qui relèvent essentiellement d'un poste d'exécution, contrastent néanmoins avec la logique de guichet des pôles information jeunesse. Il existe un décalage entre l'autonomie que l'on essaye de transmettre à une jeunesse populaire et le travail entrepris par ces animateurs sociosportifs : au lieu de déplacer les jeunes au Pole Information Jeunesse, c'est l'animatrice qui va les chercher dans les quartiers pour qu'ils participent. L'échec relatif déterminé par les chiffres de fréquentation aux activités municipales<sup>434</sup> aboutit à un retour sur le terrain de ces intervenants. La logique est bouleversée et prouve l'efficacité relative d'un système inculqué par les réseaux éducatifs et soumis à l'habitus d'une petite bourgeoisie (cf. étude 1). Ainsi, par un investissement de tous les instants édifié autour d'un recrutement des jeunes et d'un travail

---

<sup>434</sup> Ce constat a amené les responsables du service des sports à évaluer la présence des jeunes aux activités sur les quartiers. A partir des résultats, il a été précisé aux animateurs (E 5-6-7-8 SMH) le besoin de les améliorer ou d'expliquer les raisons des baisses occasionnées.

avec les parents, ces animateurs trouvent le terreau de leur action en piochant dans les méthodes des éducateurs de prévention. Au fur et à mesure, ils remplissent les cases laissées vides par les CEL pour se conformer à la transversalité de « l'animateur moderne ». Ils sont capables d'utiliser le sport pour attirer les jeunes, les éduquer, les recruter dans les quartiers et deviennent flexibles en investissant tous les espaces laissés libres par une insertion mal définie.

Les orientations sportives des deux communes restent en cohérence avec l'éthos de classe. A Meylan la dimension culturelle du sport est mise en valeur, tandis qu'à SMH les dispositifs insertionnistes relèvent plutôt de pratiques sportives occupationnelles, dont les objectifs flous s'apparentent plus à un contrôle de la jeunesse qu'à son insertion. Quant aux stratégies des agents vacataires, elles se caractérisent par un même espoir : celui d'une possible titularisation liée à l'illusion d'un mérite reconnu, ou à défaut pensée « improbable », grâce au Concours Réservé de la loi Sapin<sup>435</sup> (E2 SMH), et ceci sans avoir pour la plupart pris connaissance des quatre conditions d'accès aux concours réservés. Pour cause, aucun des vacataires martinérois (pas même E8 SMH néo-contractuel) ne peut répondre à ces prérogatives, bloqué par un nombre d'heures presque impossible à obtenir en huit ans, tandis que l'emploi jeune (E6 SMH) s'en évince par la nature privée de son contrat. Dans cette perspective, les uns sont dans l'obligation de composer avec un public difficile, de jouer *les factotums* en investissant des rôles nouveaux dans le sport territorial (parents, assistante sociale, professeur, aide soignante...), alors que dans un même temps il suffit aux autres d'accumuler des heures, en vacation certes, mais préétablies avec le service des sports de Meylan et pour des fonctions définies par un statut particulier des cadres d'emploi de la fonction publique : celui de d'ETAPS.

## 7. Une stratégie de professionnalisation sociosportive

Pour comprendre les raisons pour lesquelles ces animateurs acceptent les conditions de travail qui leur sont offertes, nous nous sommes préoccupés des trajectoires biographiques en tant qu'ensembles de facteurs sociaux contribuant à expliquer leur motivation pour ces postes précaires. C'est tout d'abord la professionnalisation dans les métiers de l'animation au milieu

---

<sup>435</sup> Loi n°2001-02 du 3 janvier 2001 : relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique. En résumant : justifier une **durée de services** effectifs au moins égale à trois ans d'un équivalent temps plein au cours des huit dernières années, pour des **fonctions précises** définies par les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale, tout en ayant **travaillé au moins deux mois et bénéficié de congés** durant les douze mois précédant le 10 juillet 2000, et enfin avoir **un diplôme** niveau BAC.

des années 1960<sup>436</sup>, sous une forte demande de l'éducation populaire, qui explique le développement d'un nouveau secteur transformant le rapport entre le statut et le rôle (Simonot 1974). « *En effet, le professionnel s'impose par son statut, reconnu une fois pour toutes, et doit s'ingénier à y faire correspondre un rôle. A l'inverse, le bénévole doit d'abord tenir un rôle, dont la reconnaissance lui est conférée par sa capacité à l'investir pour bénéficier du statut d'éducateur* » (Monin & Bouhaouala 2005, 163). Cette date sonnera l'ouverture « *d'un nouveau secteur professionnel et en particulier celui des métiers du sport qui s'est considérablement élargi et structuré depuis cette date* » comme le notent encore N. Monin et M. Bouhaouala (2005, 163, n1). En dehors du directeur du service des sports, les éducateurs sportifs martinérois sont tous dans le second cas de figure. La fonction de vacataire qui les installe dans le métier, depuis plus de 10 ans pour certains, risque de les détacher d'un état d'esprit fait de militantisme, de désintéressement salarial au profit d'aspirations professionnelles. Cependant leur positionnement dans le monde salarial nécessite un passage obligé par une situation précaire du fait des nouveaux modes de restructuration de l'emploi (Castel 1995). Inversement à **Meylan**, le BEESAN impose le vacataire comme un professionnel reconnu avec un statut en voie de titularisation et l'incite à y faire correspondre un rôle.

A **SMH**, les éducateurs sociosportifs, sans diplômes négociables dans le domaine scolaire, sont alors contraints à une stratégie de professionnalisation où ils doivent tenir un rôle. Ils s'investissent ainsi dans la branche sociale du sport, où subsiste une relation floue entre le titre obtenu et le poste occupé, même si la professionnalisation des animateurs tend à se préciser depuis 1996 par le concours d'accès au statut d'E.T.A.P.S (article 5 de la loi n°84-83 du 26 janvier 1984 modifiée). Il est pourtant bien difficile, voire impossible désormais, de contourner cette réglementation par quelque stratégie que ce soit. Au delà de l'intérêt professionnel que peut avoir ce personnel vacataire à accepter des conditions de travail hors du commun, on ne peut en comprendre toutes les dimensions sans s'intéresser aux trajectoires biographiques en tant qu'ensemble de facteurs sociaux contribuant à créer des dispositions au métier d'animateur sociosportif, et à forger l'adhésion aux principes de domination.

Ce nouveau type d'éducateur, à la limite des métiers du sport et du travail social, naît parce que des agents confrontés à la restructuration actuelle des emplois et à la précarisation des contrats vont tenter « *de trouver ailleurs, si possible, un meilleur ajustement de leur emploi à leur qualification* » (Castel 1995, 653). La comparaison entre les deux communes

---

<sup>436</sup> « *Le ministère de la jeunesse et des sports formera plus de 50 000 factotums dans les vingt ans qui suivent* » (Augustin et Ion 1993, cités par Monin et Bouhaouala 2005, 163, n1)

permet de faire apparaître un profil proche, mais néanmoins distinct par le parcours des vacataires employés à l'animation sportive: ils sont tous issus des milieux populaires et leur cursus scolaire est plus ou moins conséquent mais généralement inachevé : du BEP (E6 et E7 SMH) au BAC (E5 SMH et E11 Mey) et même BAC +5<sup>437</sup> (E8 SMH et E2 SMH). Cependant les animateurs martinérois portent les stigmates de leurs origines maghrébines et sont le plus souvent issus du quartier où ils officient à SMH (annexe 9). L'animation est pour eux un bon compromis entre leurs diplômes dévalués et la reconnaissance sociale qui leur manque par leur cursus scolaire inachevé. Néanmoins les animateurs sociosportifs martinérois doivent montrer plus de dispositions à s'occuper d'un public difficile, pour préserver l'illusion d'une insertion professionnelle.

*«Je ne voulais pas travailler à l'école après j'ai essayé de me récupérer [...] avec la formation que j'avais, j'avais des professeurs qui pouvaient me faire entrer dans l'automatisme, mais j'ai pris l'autre chemin, j'ai choisi l'animation (E6 SMH)»*

Enfin, elle concrétise un rêve d'ascension sociale pour des familles issues de l'immigration qui, faute d'avoir pu trouver des solutions dans leur branche, font perdurer l'illusion dans l'animation.

*« Je suis venu en 1980 comme un étudiant qui va faire ses études, fier, il va revenir chez lui cadre supérieur, c'est clair ! J'ai un niveau maîtrise en mathématiques, à l'origine je suis un matheux » (E8 SMH). « J'ai fait deux ans d'anglais à la fac, mais je n'ai pas passé de DEUG... en fait je parle anglais couramment, je parle espagnol, j'arrive très bien à me débrouiller » (E5 SMH).*

Dans un secteur déterminé comme *« irrationnel dans sa relation entre les diplômes et le poste »* (Muel-Dreyfus 1984), les qualités humaines de l'individu deviennent alors des arguments exploitables dans la stratégie de professionnalisation. Pour ces éducateurs sociosportifs d'origine maghrébine issus du quartier, le choix de l'animation sportive revient à réajuster les aspirations de mobilité sociale génératrice du processus migratoire des parents et les efforts consentis pour la scolarité des enfants (Zehraoui 1996). C'est un compromis entre la gestion du capital scolaire acquis et les possibilités offertes de le négocier.

Les compétences acquises lors des formations scolaires et sportives sont ainsi mises au service d'objectifs d'insertion d'une municipalité pressée par les événements. C'est là une opportunité qu'ils saisissent en faisant preuve d'initiatives les plus inattendues compte tenu de la fonction d'exécution qui leur est impartie. Pour cela ils démarchent : *« je suis partie un peu*

---

<sup>437</sup> Il est important de prendre en considération que les aspirations des vacataires martinérois se comprennent également par le fait qu'E2 (SMH) a été nommé responsable du secteur adolescent et titularisé suite à un parcours identique en tout point aux autres vacataires. Il possède maintenant un poste de titulaire E.T.A.P.S pour un poste essentiellement basé sur des compétences sociosportives et non scolaires.

dans les quartiers pour leur dire que l'on pouvait faire du basket au gymnase Voltaire et à partir de là j'en ai eu plein »(E5 SMH); ils soutiennent par: « une aide aux devoirs car si ça marche à l'école les parents les laisseront aller au basket »(E5 SMH) , ils acquièrent des compétences qui les rendent indispensables : « je touche un peu à l'informatique, je l'ai appris seul, faire la comptabilité sur Excel, Word et tout ça ...dans le secteur ado c'est moi qui fait les rapports pour le service, ça c'est un atout en plus »(E8 SMH) ; ou encore ils font la promotion de nouveaux sports : « c'est vrai qu'ils étaient intéressés au départ, mais ils ne voulaient pas de taekwondo à l'époque, il n'y avait aucun club, aucune structure qui pouvait les accueillir. Du jour au lendemain c'est vrai que ça leur a plu. » (E7 SMH), « (E2 SMH) a fondé toute son action autour du futsal » (E1 SMH). La polyvalence de leur fonction se construit encore avec les différents problèmes auxquels leur public les confronte : « ... je donnais un cours d'aérobic, une fille s'est assise sur le banc, elle a seize ans, elle était enceinte, je suis resté avec elle trois quart d'heure. (E8 SMH)». Cette capacité d'invention est particulièrement encouragée par le responsable du service animation sport et favorise l'appropriation des enjeux qui consiste à ouvrir le champ social à ses animateurs pour se distinguer de la concurrence de l'éducation populaire, mais permet aussi de se rapprocher de l'animateur de demain qui couvrirait l'ensemble des thématiques du GPV. Ainsi, depuis son apparition au début du XX<sup>ème</sup> siècle, « la tradition d'innovation » dans laquelle les animateurs s'inscrivent forge l'histoire de leur métier (Muel-Dreyfus 1984, 202). Sa condition d'existence passe par la conquête de « nouvelles aires de compétences » fortement soumises à l'influence d'une PV qui transmet les valeurs d'une petite bourgeoisie depuis quarante ans à Grenoble.

## 8. Un métier forgé par les objectifs de la politique de la ville

Malgré l'éloignement de Meylan des préoccupations de la PV, cela ne l'empêche pas d'assimiler ses méthodes. Certaines sont particulièrement visibles comme le transfert de l'extrascolaire aux associations affiliées à l'éducation populaire dont E9 Mey est la présidente ou encore celui de la fonction éthique-intégrative aux clubs sportifs (E10 Mey). Par contre le contexte social n'engendre pas de collaboration entre les agents et détermine un nombre restreint de vacataires (1) qui sont plus prédestinés à la fonction d'ETAPS. Cette situation contraste avec SMH où le nombre de vacataires essayant d'investir ce champ de la jeunesse sensible est largement supérieur<sup>438</sup> (5) et prédestiné cette fois-ci au poste d'animateur

---

<sup>438</sup> Dans cette étude nous avons sélectionné l'échantillon des vacataires en fonction de leur feuille de salaire, de leur ancienneté (minimum 1an) et du temps minimum passé (mi temps) sur le terrain dans les animations

sociosportif. . De la même manière que les méthodes de la PV n'étaient pas réservées aux quartiers sensibles<sup>439</sup> mais à l'ensemble de la population, cette troisième étude le confirme en dévoilant que, malgré son orientation vers les secteurs sensibles des agglomérations, elle n'empêche pas de diffuser ses valeurs vers les communes les plus riches. La population sensible est l'élément qui caractérise la fonction d'animateur sociosportif absent à Meylan.

Enfin, un dernier point fait émerger une structuration de la fonction sociosportive par la PV et la reconnaissance des principaux acteurs. La création de ces postes est en étroite relation avec la recherche de flexibilité des animateurs (soutien scolaire et psychologique, démarchage des jeunes, présence quasi quotidienne, relation avec la famille...), de réduction des coûts par ce nouveau statut (C.D.I<sup>440</sup>) avec un salaire minimum (S.M.I.C) et une trajectoire professionnelle fermée dans la mesure où le manque de diplôme dans le secteur de l'animation bloque leur évolution au sein même des structures qui les embauchent. Dans l'absolu, un diplôme tel que le B.A.F.D (niveau BAC requis) permettrait à ces animateurs de devenir responsables de structure. L'étude montre cependant que les directeurs de M.J.C (S.M.H) et associations affiliées éducation populaire (Meylan) attribuent ces postes à des agents pourvus de diplômes universitaires de niveau BAC +4 et spécialisés dans l'économie et le social: *Maîtrise administration, économie et social et stage direction M.J.C pour E3&E4 SMH, et D.U.T carrières sociales option animation, D.E.S.S politiques sociales et formation de directeur d'entreprise économique et sociale pour E9*. Le capital scolaire paraît important pour obtenir des responsabilités dans les établissements d'éducation populaire des quartiers les moins sensibles. Le recrutement des directeurs de structures et s'appuie sur les mêmes critères que ceux des animateurs à Meylan. Ainsi, la passion et l'investissement évoqués par les animateurs et les responsables des quartiers martinérois (en poste depuis quelques mois pour E3 et cinq ans pour E4) semblent utilisés comme une façade pour intégrer le niveau le plus bas de la hiérarchie sociosportive: celui de l'insertion d'un public difficile. L'exemple de Quartier-foot et du Pôle jeunesse martinérois confirme l'émergence de cette hiérarchie propre à rapprocher les différents domaines d'intervention. En effet, il est remarquable que les animateurs, pris en charge par le Pôle jeunesse à S.M.H et les établissements d'éducation populaire à Grenoble, soient sous la direction de responsables provenant de la filière sportive

---

sportives. Ces personnes représentent celles qui s'investissent dans le but d'intégrer un poste à la mairie. D'autres animateurs interviennent, mais pas obligatoirement dans le domaine sportif et dans les quartiers du G.P.V.

<sup>439</sup> Etude 1 : Une stigmatisation sectorielle reproductrice d'une élite sociale permise par la globalisation des C.E.L et les P.E.L

<sup>440</sup> Du moins à Grenoble qui semble en avance dans le dispositif. SMH n'ayant pas encore fait le pas d'une reconnaissance professionnelle de ces animateurs : CDD, contractuel, vacances, ou encore emploi jeune.

des collectivités territoriales : E4QF et E2SMH ont été titularisés E.T.A.P.S par un concours réservé et E1SMH est conseiller territorial des A.P.S<sup>441</sup>. Ces deux E.T.A.P.S ont compensé leur manque de diplôme dans l'animation par une énergie débordante auprès d'une jeunesse difficile. Leur titularisation ne s'est faite qu'au prix d'années d'investissement (8 ans pour E2 SMH et plus de 10 ans pour E4 QF) dans leurs services respectifs comme vacataires puis contractuels (E2SMH au service des sports et E4QF au service des sports et à la M.P.T Mistral) pour devenir les responsables des dispositifs d'insertion. Leur trajectoire représente le prix à payer pour une reconnaissance professionnelle, et ce contournement des concours de niveau BAC de plus en plus investis par les relégués de la filière S.T.A.P.S. La concurrence qui existe sur le marché du travail s'applique maintenant aux filières sportives, et les postes jusque là réservés aux agents les plus démunis en diplômes scolaires se retrouvent chassés par les réorientés du C.A.P.E.P.S en quête d'une dévaluation moindre de leur titre. Dans ce cas, le statut d'animateur sociosportif représente le poste le plus précaire que l'on propose aux exclus du système scolaire ne pouvant se mêler à la lutte pour des postes plus honorifiques. Les horaires décalés, les jeunes difficiles, le statut précaire, et toutes les autres contraintes repérées dans cette étude sont les conditions de leur insertion professionnelle.

La question de l'insertion des jeunes par le sport, désormais inhérente au fonctionnement des collectivités locales, se révèle être un enjeu de professionnalisation pour une certaine catégorie de sportifs, souvent titrés, généralement issus du quartier, et caractérisée par les multiples formes d'exclusion salariale. La jeunesse de certains quartiers urbains et son comportement marginalisé ouvrent une nouvelle filière du sport à ceux qui se proposent de l'investir. L'existence d'un public dit « difficile » de SMH contraint les élus à trouver des réponses rapides aux actes incivils dont la population est victime quotidiennement. Le sport joue dans ce cas un rôle occupationnel et de contrôle social. Meylan, constituée de classes moyenne et supérieure et par une jeunesse à l'habitus conforme, s'oriente plutôt vers une offre « culturelle » qui doit contribuer à développer et à enrichir l'individu par les activités physiques et sportives. Le sport contribue alors à développer l'aisance corporelle et culturelle, profit escompté par les fractions bourgeoises de la hiérarchie sociale.

Ainsi l'identité de l'éducateur *sociosportif* se construit dans l'espace ouvert par la gestion des maux sociaux inhérents à la structure de la population communale et au sens pratique qu'il convient de mettre en œuvre pour y faire face. La comparaison de ces deux communes aux caractéristiques quasi opposées, justifiées par le public difficile qui crée la fonction socio

---

<sup>441</sup> Ce statut correspond au poste de catégorie A de la fonction publique dans la filière sport des collectivités territoriales, alors que les E.T.A.P.S sont catégorie B.

sportive à SMH, lequel est absent à Meylan, met en relief le prix à payer pour acquérir un emploi précaire, celui de l'animateur sociosportif. Son émergence est fonction de la capacité des postulants à accepter la précarité de l'emploi qui leur est proposé, à supporter des conditions de travail hors du commun : un public révolté qu'il faut calmer, des horaires impossibles organisés par la flexibilité et qui ne permettent pas toujours d'obtenir une couverture sociale protectrice (E5 SMH). Ils devront aussi faire la preuve d'un esprit d'initiative, de la polyvalence de leurs compétences notamment dans le domaine du travail social qui leur est étranger. Tel est le coût d'une existence salariale éphémère organisée par l'absence de qualifications, qui ne dispensera pas de s'affronter au diplôme pour gagner le statut d'E.T.A.P.S. un statut qui risque d'être menacé, soit par l'éducation nationale et les mesures Lang de 2001 qui permettraient « *aux étudiants des IUFM, volontaires, de recevoir, lors de leur formation initiale, une formation dominante en E.P.S ; et pourront par échange de service avec leurs collègues, effectuer la moitié de leur service en E.P.S.* », soit par une restructuration conforme à la PV moyennant une transversalité des interventions autour de l'éducation et reproductrice des rapports de domination liés au système scolaire décelable dans d'autres domaines.

# Conclusion

Notre travail de recherche s'est inscrit dans la compréhension des stratégies des agents du champ sportif mises en place pour investir le marché de l'insertion ouvert par la politique de la ville (PV), dans un contexte de construction intercommunale. Nous avons cherché à appréhender quels pouvaient être les éléments de réponse apportés par le Grand Projet de Ville (GPV) de l'agglomération grenobloise à la question de la précarisation du monde social et aux révoltes qu'elle génère.

Globalement, l'analyse de contenu des revues municipales et intercommunales de janvier 2000 à décembre 2003 a permis de mettre en évidence la construction d'une communauté éducative locale au sein de l'intercommunalité et d'en faire émerger les enjeux de pouvoir. Cette première étude s'est centrée sur la mise en évidence d'un nouveau territoire propice à l'organisation d'un réseau éducatif, afin de cibler la place et le rôle du sport dans ce processus. Notre démarche a ainsi permis de mettre en évidence une utilisation du sport dans des domaines aussi variés qu'inattendus : depuis « l'expression politique », « l'urbanisme » en passant par « l'animation », « l'enseignement », « le spectacle », « les finances », et « l'emploi », il semble appartenir à toutes les rubriques de l'action municipale. Cette exhaustivité lui donne un caractère instrumental, et le présente comme une sorte d'outil miraculeux. Cette multiplication des domaines d'intervention est fédérée par une communication municipale autour de la participation, la concertation locale, la démocratie directe, autrement dit une rhétorique construite sur l'intérêt général et les besoins des habitants. Dans le dispositif innovant du GPV grenoblois, cet esprit est exprimé par la formule générique « *des besoins des jeunes générations* ». Cette donnée a organisé notre système de codage et mis en évidence des caractéristiques relevant d'un réseau éducatif transversal (scolaire, socioéducatif, économique, et culturel) aux valeurs teintées de catholicisme social. L'espace ouvert par l'insertion sociosportive est une opportunité offerte et revendiquée par des agents se réclamant du courant d'éducation populaire soutenu par la classe politique grenobloise. Ces derniers trouvent dans l'intercommunalité et le GPV une occasion de renaître de leurs cendres. Cependant, ce processus n'exclut pas du codage les actions des clubs pour qui, pourtant, la mission première est la compétition et le palmarès, et non le traitement de la déviance. Tous ces agents trouvent dans l'insertion professionnelle et la citoyenneté le terreau qui légitime leur démarche. Tout d'abord, grâce aux partenariats proposés par les PEL et les CEL qui masquent « techniquement » les stratégies des agents. Ensuite, par une rhétorique floue du GPV et une transversalité éducative qui leur permet de définir l'insertion au plus près de leurs valeurs, tout en donnant l'impression de participer à un

projet commun. Enfin, le discours emphatique des responsables cache les stratégies de chacun dans cette « nébuleuse socioéducative » où les agents s'adjoignent des compétences d'inséreurs le plus souvent vides de sens<sup>442</sup>. Cette illusion est entretenue par une petite bourgeoisie locale qui trouve dans ce vivier associatif des relais à sa politique d'insertion, tout en faisant fonctionner le principe de domination par un discours qui se veut égalitaire. Le choix d'un partenariat socioéconomique entre les collectivités locales et une entreprise japonaise, au nom d'un développement local solidaire, est aussi l'occasion de montrer les limites de l'insertion. Celle-ci s'apparente donc plus à une politique de fréquentation du nouveau stade en créant chez les plus vulnérables un habitus consommatoire (annexe 13) qu'à l'accompagnement des jeunes dans une démarche citoyenne ou professionnelle.

Plus particulièrement, la première étude a permis de reconstruire les réseaux éducatifs de Grenoble et SMH, et de constater les changements opérés sur une période de 4 ans. Ces produits de la décentralisation ont imposé aux partenaires locaux une collaboration autour d'un projet commun d'insertion. Ces rapports informels entre acteurs aux intérêts antagonistes sont une manière de faire croire que l'innovation suffit à faire collaborer et que dans la collaboration réside le salut. Mais ces réseaux sont surtout l'occasion de légitimer de nouvelles formes de participation prêtes à reproduire des rapports de domination. La « logique de guichet » qui vise à développer l'autonomie des jeunes est un tremplin pour prolonger la sélection hors de l'École qui exclue prioritairement les classes populaires. Inversement, les enfants issus des classes supérieures et moyennes trouvent dans ce système les bienfaits imaginés par les représentants de leur classe. Le GPV, dédié à la réinsertion des jeunes les plus démunis, répond également à cette logique. La communauté éducative locale devient l'échelon où se reproduisent les inégalités induites par une surreprésentation des agents porteurs des valeurs de la petite bourgeoisie. Dans ce combat contre l'exclusion, les pouvoirs publics ne font qu'augmenter les obstacles pour les plus pauvres alors que ces dispositifs sont censés leur venir en aide. L'autonomie qu'exigent ces réseaux éducatifs accroît encore l'écart entre les familles possédant les prédispositions requises à utilisation de cette nouvelle offre et les autres.

Le discours enchanté « des partenaires » économiques et sociaux cache également une stigmatisation territoriale. Les pôles éducatifs, couverts par la bienveillance de la transversalité et de la mixité sociale, font croire à l'attractivité du sport pour réintégrer ces

---

<sup>442</sup> Comparaison entre les résultats qui expriment une action transversale dans tous les thèmes du GPV (réussite scolaire, professionnelle) alors que l'analyse de leur discours parle de la réussite infime d'une élite sportive.

quartiers dans la ville. Or le choix des thématiques pour les secteurs n'est pas lié au hasard, car il est fortement corrélé aux infrastructures déjà existantes. Le football est ainsi désigné dans les quartiers qui ne possèdent pas d'établissement à valoriser. En niant les effets de lieux (Bourdieu 1993), ces réseaux éducatifs recréent les rapports de domination en proposant aux classes populaires des outils qu'ils ne savent pas utiliser. Ils sont autant d'occasions d'insuffler « des méthodes communautaires » propres à l'éthos des classes moyennes en laissant espérer un retour de la mixité sociale. C'est pourquoi la stratégie des agents proches des valeurs de la petite bourgeoisie (éducation populaire, scolaire et universitaire) passe par la colonisation de tous les organes de participation susceptibles d'asseoir leur domination. Cependant, malgré les intentions municipales soucieuses d'afficher la proximité avec les habitants, les élus présentent des caractéristiques sociales souvent éloignées de ceux qu'ils représentent (Koebel 2006 ; 2007). Ce processus renforce l'exclusion des clubs de haut niveau qui n'ont pas besoin d'utiliser ces arènes pour se faire entendre par les élus locaux, alors que les petits clubs de quartiers sont condamnés à s'engager dans l'une de ces deux voies. Ces changements institutionnels génèrent une réorganisation dans laquelle les agents de toutes les régions du champ sportif doivent trouver leur place sous peine d'être exclus du jeu. Les oppositions dans l'espace des sports (Pociello 1981) selon l'habitus des agents et les marquages sociaux des pratiques sont reproduites au niveau des clubs haut niveau amateurs qui doivent faire le choix d'intégrer les organes participatifs ou d'ouvrir un partenariat avec le privé. Le choix du président du club d'athlétisme, à l'habitus professoral (STAPS), en est une illustration, dans la mesure où il a intégré le conseil de développement (vice président) alors qu'inversement, les clubs de quartiers, le GF38 et le responsable de Quartier-foot ignorent même jusqu'à son existence. Les organes de participation excluent ceux qui ne possèdent pas les prédispositions à l'utiliser.

L'exclusion des classes populaires par ces nouvelles méthodes cherchant à « moderniser à tout prix » (Le Goff 2003), rappelle un phénomène déjà visible dans l'entreprise et l'école. En effet, Le Goff (2003, 46-48) montre l'illusion participative, quand en contre partie les salariés sont appelés à être autonomes et à se mobiliser en permanence. Ce mécanisme peut s'exprimer avant tout grâce au démantèlement de la classe ouvrière (Castel 1995) rendu possible par les conditions de travail précaires (permanents ou temporaires ; Beaud et Pialoux 1993), celle-ci ne trouvant plus dans les syndicats la force de contestation lui ayant permis d'obtenir les avancées sociales du XX<sup>ème</sup> siècle. Après l'école et l'entreprise, la décentralisation permet aux acteurs locaux d'ouvrir le champ de l'insertion à ces méthodes et offre ainsi la communauté éducative au plus « innovant ». Les classes populaires se

retrouvent exclues car détachées des organes de décision qui pourraient les représenter en tant qu'acteurs dans l'espace social. Après leur exclusion du monde du travail et de l'école, le champ de l'insertion par le sport suit le même chemin en ne reconnaissant pas la frange la plus vulnérable de la société. Derrière les analyses de S. Roché (2000 et 2001) qui mettent en évidence une faillite du système par la hausse de la délinquance, Beaud et Pialoux (2003) vont plus loin en accordant à la précarisation du salariat et à l'émergence de ces méthodes, la « genèse des nouvelles classes dangereuses ». Le sport est-il le remède à l'anomie ? La question ne se pose pas plus que pour un autre support.

Dans la seconde étude de ce travail, une enquête de terrain a été programmée auprès de quinze agents issus de dispositifs sportifs de la ville de Grenoble (Quartier-foot et la Mission montagne) répondant aux nouvelles normes des réseaux éducatifs. Le travail sur les revues nous a permis de faire émerger un échantillon. Les agents retenus devaient appartenir aux dispositifs mis en place par la mairie et participer conjointement à l'action d'insertion professionnelle et sociale en partenariat avec le monde de l'entreprise, les établissements d'éducation populaire et les clubs. La rencontre de ces personnes avait pour but de démontrer que le discours autour d'une coopération idyllique dévoilée dans les revues ne reflétait pas la situation, mais au contraire que l'ouverture du secteur de l'insertion par le sport devenait un objet de lutte.

Une première partie s'est intéressée à l'utilisation des dispositifs sociosportifs dédiés à la jeunesse dans la communication grenobloise. L'influence de la PV, qui demande une orientation économique et sociale en direction des territoires les plus désœuvrés et une transversalité dans l'action, facilite la mise en place de dispositifs les plus hétéroclites. Un concept largement traduit par les élus « aux sports » et « sociosportifs » sous l'influence des partenaires éducatifs (*les responsables de la maison de la montagne et des établissements d'éducation populaire*) et marchands (*SASP GF38*) pour élaborer un projet capable de développer une image attractive du territoire tout en insistant sur le fait que ces supports insèrent les jeunes des quartiers sensibles. Ainsi « Quartier-foot » et la « Mission montagne » deviennent des « outils » de communication des collectivités territoriales (annexe 13). La montagne représente un enjeu distinctif proposant un style de vie « écologique et sportif » aux cadres « petits bourgeois » des multinationales implantées sur le bassin grenoblois. Elle permet également de pérenniser une offre chère à la classe politique locale. Le football, quant à lui, attire des investisseurs japonais qui l'utilisent comme support médiatique pour leur implantation sur le marché européen et au sein de la nouvelle « Silicon Valley » grenobloise

qui vient d'obtenir un pôle de compétitivité mondiale dans les nanotechnologies. Ainsi, ces dispositifs sont largement récupérés par les entreprises et les collectivités locales qui voient dans ces dispositifs d'insertion le développement du secteur des loisirs de montagne (Petzl, Beal...) et du spectacle sportif. Le sport sert l'image de la ville pour son développement économique, et la double compétence (économique et sociale) de la PV prolonge cette cause au nom de ces dispositifs d'insertion. Ainsi, l'incapacité des collectivités territoriales à enrayer l'anomie contraint les élus locaux à faire appel à un mécénat moderne.

La seconde partie a considéré le désengagement communal de l'insertion au profit de l'entreprise et du milieu associatif. Les transferts successifs de compétences engagés par la décentralisation ont eu raison d'un Etat centralisateur dans le domaine sportif. Le GF38 profite de cette réorganisation pour traduire -« au nom de l'insertion »- ses actions au plus près des thématiques du CV (*formation-éducation, emploi, sécurité, santé*). Pour cela, des contenus sont mis en place de façon à transférer la formation de l'élite aux collectivités territoriales. Le processus de décentralisation désengage la fédération de la formation vers le club professionnel, qui a son tour la transfère à la partie associative subventionnée par la ville<sup>443</sup>. C'est à partir de ce moment que l'association utilise Quartier-foot pour investir le réseau éducatif et imposer sa définition d'une insertion sportive construite sur la professionnalisation des joueurs. Les jeunes formés alimenteront une section professionnelle prête à capitaliser le fruit des associations de quartier. Le centre de formation, situé sur le territoire GPV, répond alors aux appels d'offre de la PV par sa structure économique (SASP) et sociale (association sportive) attractive pour la formation des plus jeunes (12-15 ans). Mais dans un même temps, les centres d'entraînement et de formation (16-18 ans) vont être transférés hors de ce territoire pour des raisons d'images camouflées sous des besoins sécuritaires des joueurs. Les partenariats peuvent prendre les formes les plus inattendues, allant jusqu'à l'encontre des objectifs annoncés pour l'intégration de ces quartiers. Cette stratégie commerciale prouve l'instrumentalisation qui est faite du sport. La domination du club professionnel est ainsi autorisée par la PV et s'exprime par l'exploitation des petits clubs et l'utilisation des réseaux éducatifs pour développer la structure marchande.

La troisième partie, quant à elle, s'est intéressée, non plus à la stigmatisation territoriale du réseau éducatif grenoblois, mais à la façon dont les dispositifs proposés nient les prédispositions des jeunes à la pratique. Quartier-foot, « moyen » le plus attractif auprès

---

<sup>443</sup> Les clubs professionnels (ligue 1 et 2) sont divisés en deux parties : des sociétés anonymes sportives professionnelles (SASP) qui appartiennent aux actionnaires à 98% et l'association qui possède moins de 2% des parts parce que propriétaire du nom du club et donc des droits d'inscription en championnat.

des jeunes garçons, s'adresse essentiellement à une population sensible (six clubs sur huit proviennent des zones REP, GPV ou PIC URBAN) poursuivant ainsi une insertion sportive dédiée aux secteurs les plus démunis. Les relégués de la sélection sportive sont pris en charge par les MJC et MPT dont la principale aide municipale consiste à acheter des places au GF38 pour les rencontres de Ligue 2. Les valeurs défendues par les élus et les responsables de structures de l'éducation populaire favorisent la fonction sociosportive et l'absence de subventions suffisantes incite le responsable de QF à se tourner vers un partenariat financier avec la SASP afin d'obtenir des aides pour l'animation. Ainsi, les clubs de quartiers et les animateurs de QF deviennent l'objet d'une lutte dont l'enjeu sera la définition d'une intervention servant la cause d'une logique compétitive, socioéducative voir marchande. L'absence de représentants des fonctions éthique-intégrative et marchande dans les organes de participation locale condamne l'idée d'un projet sportif construit en commun. Quant à elle, la Mission Montagne a énormément de mal à orienter ces jeunes vers les pratiques de montagne. L'opération « *100 jeunes à 4000m* » n'a pas eu la réussite escomptée et les animateurs sociosportifs (qui sont ceux de Quartier-foot) ont eu des difficultés à relayer l'information et à recruter des jeunes. Ses actions accompagnent une opération médiatique propre à octroyer un capital symbolique à la ville et à son maire et facilitent la reproduction d'un style de vie propre à la petite bourgeoisie locale. La réussite du football et l'échec des pratiques montagnardes constituent ainsi les éléments d'une insertion à deux vitesses qui nient les goûts sportifs et masquent les rapports de classes.

Enfin, la troisième étude s'est appuyée sur les observations précédentes et a cherché à étudier d'une part l'offre sportive martinéroise dans le réseau éducatif, et d'autre part les agents associés à l'action sociale et sportive envisagée par la ville. Une comparaison entre deux communes de l'agglomération (SMH et Meylan) aux caractéristiques sociales opposées (GPV et non GPV) nous a permis de mettre en exergue que dans l'urgence sociale et la difficulté du public de ces quartiers résident les raisons du recrutement d'un personnel sociosportif. Au travers d'entretiens réalisés auprès des responsables des services municipaux et d'animateurs sous contrats précaires (CDD, vacations, temps partiels, emplois jeunes), nous avons montré que, malgré les meilleures intentions affichées par les communes pour insérer par le sport, les municipalités ne peuvent pas échapper à la mise en place de la flexibilité de l'emploi. L'animateur sociosportif défini par le dispositif GPV en est l'exemple. En effet, les enjeux du métier d'animateur sociosportif émergent du flou de la PV, de la professionnalisation des acteurs de l'insertion et du refus des ETAPS et des clubs sportifs de

s'y atteler. Ce particularisme local laisse les mains libres aux élus locaux, issus de l'éducation populaire, pour imposer la fonction éducative et investir le champ de l'insertion par le sport. Ils destinent ces animateurs à un public *ad hoc* auquel ils adapteront les contenus. En ouvrant leurs compétences au registre du relationnel, les animateurs construisent les contours de l'animation sociosportive suscitée par « *une relation floue entre le diplômé (sportif et socioculturel) et le poste occupé (animateur sociosportif)* » (Muel-Dreyfus 1984). Ainsi, ces animateurs sociosportifs investissent cette « *aire de compétence* » (Muel-Dreyfus 1984, 202) autorisée par un contexte lié aux besoins de l'insertion d'une jeunesse difficile. La comparaison avec la banlieue résidentielle de Meylan, dont l'absence de ce type de personnel est caractéristique, renforce l'idée d'un secteur dédié aux classes les plus démunies. S'ajoutent à cela un statut précaire, des horaires impossibles, la nécessité d'afficher un esprit d'initiative et les multi-compétences reconnues qui leurs permettent de s'approprier cet interstice à la limite du sport et du social. Ces conditions de travail hors normes entraînent alors l'exploitation de ces animateurs par les collectivités territoriales qui trouvent dans la flexibilité de ce personnel l'occasion de combler le vide de l'insertion et la façon d'imposer les méthodes de l'éducation populaire à l'action sociosportive.

Ainsi, l'analyse d'un GPV intercommunal a pu montrer que l'innovation sociale est l'occasion pour les élus locaux d'imposer une fonction éducative au domaine de l'insertion par le sport. En effet, les différents territoires étudiés montrent que celui-ci est l'objet de lutte pour son appropriation entre les différents agents du champ sportif et les élus locaux. Dans ce cadre, la collaboration annoncée d'agents aux intérêts divergents au sein de projets sportifs menés en commun nie leurs prédispositions à agir. La collaboration et la participation apparaissent comme des questions de recherche pertinentes pour améliorer la représentation de tous dans les projets intercommunaux.

### **Limite et perspectives**

Le cadre d'analyse est basé sur la lecture d'articles scientifiques et chapitres d'ouvrage au travers desquels nous avons recherchés les rapports de domination que l'intercommunalité est censée combattre. Depuis la loi Chevènement (1999) les publications sur ce thème se sont multipliées. Par son intérêt porté au sport, le GPV Grenoble-Saint martin d'Hères a été choisi comme objet d'étude principal. L'origine des références bibliographiques est tout particulièrement importante dans la sociologie et l'esprit qui guide les auteurs doit être pris en considération. Ainsi, nous sommes conscient que parmi les travaux sur lesquels nous nous

sommes basés et qui proviennent des sciences politiques, de la géographie, de l'histoire et de la sociologie, nombreux sont ceux qui avaient pour objectif de décrire son institutionnalisation et ses effets par rapport à ceux qui appréhendaient les rapports de domination. Nous pouvons citer par exemple le recueil de travaux sur *ses effets* dirigé par R Le Saout et F. Madoré (2004) et l'exhaustivité des domaines de recherche qui y sont présentés. Dans un autre registre, la thèse de F. Desage (2005) sur la dynamique d'institutionnalisation de la communauté urbaine de Lille et le colloque organisé par le barreau de Grenoble qui met en avant « *la vision des juristes* » (Deschamps 2005) montre l'importance de ce phénomène de plus en plus reconnu dans des domaines scientifiques différents. Cependant, les domaines d'application comme la culture émergent doucement (Négrier 2004) tandis que les études abordant le sport dans une perspective sociologique sont peu nombreuses et étudiée sous une forme organisationnelle<sup>444</sup> (Bayeux 2006, Haschar-Noé 2002 et 2004). Ainsi, en empruntant un cadre d'analyse à la sociologie critique de Pierre Bourdieu, nous avons investi parallèlement la littérature des sciences politiques et de la géographie et nous nous sommes appropriés un vocabulaire institutionnel novateur en S.T.A.P.S. La lecture du projet sportif intercommunal au travers des rapports de domination a ainsi pu être précisée par l'utilisation de méthodes et de concept issus d'autres domaines comme le territoire et l'analyse de contenu du discours politique. De plus, un traitement informatique (Modalisa®) a permis d'analyser un plus grand corpus au travers de 4 années des revues municipales. Toutefois, il est important de souligner qu'un regroupement d'information aussi diverses a impliqué une part d'interprétation dans l'analyse qui peut rester discutable sur certains points.

Une autre limite de ce travail est inhérente aux luttes que masquent le processus d'intercommunalisation et la politique de la ville. En effet, nous nous sommes vu refuser ou nous avons dû abandonner des entretiens avec les responsables du GPV lorsque nous avons abordé des thèmes sensibles tels que les raisons du retard de la plaine des sports. En nous renvoyant vers les élus, ils ont démontré une certaine difficulté à faire avancer le projet sans aborder les conflits. Si ces renoncements ont restreint notre échantillon, ils ont conforté notre problématique qui mettait en doute la facilité de faire collaborer des agents aux intérêts divergents comme le soulignait le GPV. Cette étape nous a définitivement convaincu d'utiliser une analyse des revues municipales pour appréhender le sport dans l'intercommunalité.

---

<sup>444</sup> Laboratoire Sport organisation et identité à l'U.F.R.S.T.A.P.S de Toulouse,

Ce schéma s'est également reproduit lorsque nous avons souhaité interroger le directeur d'un établissement d'éducation populaire grenoblois (et son personnel) sur les rivalités qui l'opposent aux élus pour mettre en place le dispositif « *100 jeunes à 4000 m* ». Sa position rappelait les conflits qui avaient émaillés la mise en place de « la voie communautaire » quand certains responsables d'établissements d'éducation populaire s'étaient opposés à la municipalité Dubedout. Encore une fois, si nous avons perdu un témoignage très significatif sur les raisons qui opposent ce directeur aux élus, cet évènement a conforté notre hypothèse d'une absence de collaboration et de participation.

Par ailleurs nous sommes conscients que les entretiens que nous avons pu avoir avec certains animateurs sociosportifs de « quartier foot » (2) et de l'opération « *100 jeunes à 4000 m* » (3) ont pu ne pas donner tous les résultats attendus. En effet, la pression qui a pu être exercée par leur hiérarchie peut avoir réduit la portée des réponses. Néanmoins ces rencontres nous ont permis d'obtenir des témoignages des personnes les plus impliqués dans les projets d'insertion et sur leurs conditions de travail parfois très significatives. **De plus**, cette enquête a pu montrer que l'entente affichée dans les revues municipales n'est peut être pas aussi évidente sur le terrain. En effet à la fin de l'année 2005, le partenariat est devenue difficile<sup>445</sup> entre le club professionnel et les MJC et MPT au sein de quartier-foot, si bien qu'un de ces établissements s'est désengagé du projet en stoppant le financement du poste d'animateur sociosportif du FC2A.. Le petit nombre d'animateurs sociosportifs interrogés dans ce conflit pourrait ainsi être critiquable. Cependant, cela nous a conduit à comprendre l'enjeu que représente ces animateurs sociosportifs aux yeux des principaux partenaires de l'insertion. Ces difficultés récurrentes pourraient provenir essentiellement du besoin de masquer les disfonctionnements inhérents à la collaboration d'agents qui ne ressentaient pas le besoin de participer, et encore moins d'en exprimer les raisons.

La taille de cet échantillon restreint aurait pu être comblée par la prise en considération d'autres agents issus d'un dispositif du type « quartier-rugby » à Grenoble. Introduire le FCG rugby dans notre analyse dont les responsables sont issus de la bourgeoisie locale (Raspaud 2002, 140), auraient eu l'avantage d'augmenter le nombre d'animateurs socio sportifs pris en compte et d'ouvrir le champ de l'insertion. Cependant, l'incertitude du sport de compétition a doublement rétrogradé le club (saison 2004-2005) en championnat amateur pour des raisons sportives (avant dernier du top 16) mais aussi financières (dépôt de bilan). Cette situation a

---

<sup>445</sup> Ce travail a fait l'objet d'une présentation auprès de responsables de structures d'éducation populaire à Grenoble. Les échanges ont mis en exergue la difficulté à trouver un terrain d'entente sur la mission des animateurs sociosportifs au sein de quartiers foot. Le principal argument consistait à remettre en cause le financement de ces postes par les MJC et MPT pour développer la compétition.

renforcé, par la même occasion, l'illusion de la réussite et de l'insertion professionnelle par le sport qui embellissait son discours<sup>446</sup>. Surtout, la disparition de ce club du championnat professionnel a remis en cause la possibilité d'un partenariat avec la mairie et donc de la création d'un dispositif d'insertion.

### Ouverture sur Québec en forme

L'enjeu de l'insertion des jeunes par le sport est de faire reconnaître une communauté éducative locale dans laquelle les enjeux de pouvoir sont fortement corrélés à la construction sociohistorique. A travers notre analyse, nous montrons par l'exemple de Grenoble, qu'il existe une domination des agents issus des mouvements de l'éducation populaire implantés depuis l'après guerre. Quarante ans plus tard, la politique de la ville impose la collaboration comme une nécessité et impose « la voie communautaire » aux « partenaires de l'insertion ». Cette exigence de regrouper des partenaires au sein de communauté de travail n'est probablement pas spécifique à Grenoble et surtout elle n'est pas spécifique à la France. Ces effets sont également repérables dans d'autres pays industrialisés. La poursuite des travaux commencés à Grenoble dans un pays plus familier au communautarisme et au fédéralisme pourrait ainsi être une perspective de recherche intéressante.

Dans ce cadre, la province du Québec semble particulièrement appropriée. Tout d'abord parce que son histoire se construit autour des luttes pour son autonomie et la préservation de sa culture (ou le christianisme tient une place importante) dans un pays à majorité anglophone<sup>447</sup>. Ensuite parce qu'elle est autorisée par un système fédéral qui laisse libre court aux provinces pour orienter leur politique notamment en matière d'éducation. Enfin parce qu'une intercommunalité émergente engendre le même phénomène de transfert de compétences vers les communautés urbaines québécoises. Les similitudes sont flagrantes avec la démocratie participative et des niveaux institutionnels équivalents : fédéral (union européenne), provincial (Etat), communauté urbaine (E.P.C.I) et arrondissements

<sup>446</sup> Cf. L'autonomisation des élites sportives et culturelles sous l'impulsion du champ économique. Etude 1

<sup>447</sup> Le Québec est l'un des treize membres de la fédération canadienne, une monarchie constitutionnelle de type britannique. En vertu de la Constitution canadienne de 1867, le Québec, comme les autres provinces et les territoires, a le pouvoir exclusif d'adopter des lois en matière d'éducation. Il n'y a pas de Ministère fédéral de l'Éducation, mais uniquement des ministères provinciaux et territoriaux. Au Québec, c'est le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport qui est l'instance gouvernementale chargée de favoriser l'accès à l'éducation sous toutes ses formes à quiconque a la volonté et la capacité de s'instruire. Il veille aussi à harmoniser les orientations et les activités des milieux de l'éducation avec l'ensemble des politiques gouvernementales et en fonction des besoins économiques, sociaux et culturels de la société québécoise. Le système d'éducation du Québec repose sur un partage de responsabilités entre le gouvernement, les universités, les collèges, les commissions scolaires et les écoles. Sources : « *L'éducation au Québec en bref* », Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport, 2005, 04-01269 ISBN 2-550-44156-7 Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec.

(communes). Toutefois, cette collaboration « intercommunale » semble contestée par certains arrondissements (notamment anglophone de Montréal) qui se désengagent de ce processus. Ici aussi, la coopération entre les élus locaux des différents arrondissements pourrait être remise en cause.

Depuis le 1er janvier 2002, le pouvoir d'administrer et de gérer la ville est partagé entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement. L'entrée en vigueur, au 1er janvier 2006, de la Loi (chapitre 29 sanctionné le 17 décembre 2004) -à l'intitulé très précis- « *sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* », redéfinit l'action. En introduisant les notions de compétences d'agglomération et de compétences locales, elle circonscrit les pouvoirs du conseil municipal et des 19 conseils d'arrondissement aux décisions communautaires. Cependant l'éducation reste essentiellement du ressort des arrondissements. Ainsi, le 25 mai 2005, la *Charte de la Ville de Montréal* voit le jour autour de trois volets indissociables : Droits, responsabilités et engagements. Dans ce contexte de restructuration institutionnelle, la Charte donne des responsabilités aux citoyens mais aussi des « *standards de services* » (Charte de la ville de Montréal) qui tiennent compte de la diversité des besoins des Montréalais. On y retrouve les mêmes thématiques que celle du contrat de ville de l'agglomération grenobloise qui prennent en considération les besoins des grenoblois.

« **Loisir, activité physique et sport**

*Parce que le loisir, l'activité physique et le sport contribuent directement à la santé de chacun de nous et à notre intégration sociale, la Ville s'engage à maintenir et à diversifier ses services en fonction des besoins des citoyennes et citoyens des différents quartiers. »*

« **Vie culturelle**

*Parce que la culture, moteur du dynamisme et du développement de Montréal, détermine notre identité et nous anime, la Charte met l'accent sur la protection de notre patrimoine culturel et naturel. Elle réaffirme le soutien à la création, la mise en valeur de l'apport des communautés et individus de toutes origines, favorise l'accès ainsi que la fréquentation de nos bibliothèques publiques et lieux de diffusion. »*

Néanmoins les différentes fonctions du sport doivent être considérées en se référant à un cadre sociohistorique québécois. Dans les compétences de la ville, seules les activités physiques qui contribuent « *directement à la santé* » et à « *l'intégration sociale* » sont considérées, et la collaboration des agents s'exprime au travers de comités d'action construits autour d'une communauté locale. C'est dans ce cadre que *Québec en forme* cherche à élaborer une *vision commune* de ces agents<sup>448</sup>. Dans sa mission figure le besoin de « *soutenir des communautés qui s'engagent dans le développement d'une vision commune et dans la mise en*

---

<sup>448</sup> Les informations sur *Québec en forme* proviennent du site internet [www.quebecenforme.org](http://www.quebecenforme.org) et de leur rapport annuel 2004-2005.

œuvre d'actions durables ayant pour but de favoriser une vie saine et active ». Il vise les « enfants de quatre à douze ans provenant surtout de milieux défavorisé » et « l'activité physique et sportive » est un moyen d'y parvenir. Malgré un contexte différent, les partenaires financiers (Fondation Lucie et André Chagnon et le gouvernement du Québec) ont investi 24 millions de dollars (canadiens) au cours de la période 2002 à 2006. La mise en place de ces comités d'action locaux (CAL) a permis de constituer cinq équipes à Montréal pour « développer une vision et une orientation commune » et « prendre en charge le projet sur son territoire ». L'application d'une méthode communautaire est encore une fois territoriale et laisse la place aux initiatives locales pour résoudre les problèmes de l'insertion d'une jeunesse désœuvrée. L'étude de ces CAL, plus avancés que les communautés éducatives en France, pourrait ainsi faire l'objet de travaux futurs et constituera un projet post doctoral.

Dans un tel projet, *Québec en forme* et le centre de recherche Léa Roback (Montréal) seront deux pistes à privilégier. Tout d'abord parce que leurs attentes portent sur la problématique des inégalités sociales de santé (dans sa globalité) et que Québec en forme propose de les traiter par les activités physiques. D'autre part parce que ces deux organismes cherchent à établir des partenariats avec les universités sur des projets de recherche dans le but d'établir des comparaisons avec d'autres villes canadiennes et européennes<sup>449</sup>. Enfin parce que l'innovation et le développement du partenariat avec les communautés locales de quartiers défavorisés sont des thématiques qu'ils souhaitent particulièrement développer. Certains travaux ont déjà donnée lieu à la diffusion d'outil sur l'action en partenariat dans le but d'améliorer le fonctionnement d'un travail communautaire.

La problématique des inégalités sociales dans les processus d'insertion est un des principaux éléments étudiés dans ce travail de thèse. Nous avons pu démontrer que les rapports de domination qui existent entre les différents agents du champ sportif est une limite à la collaboration. Ce travail a fait émerger une expertise dans ce domaine précis pouvant être adapté au contexte des comités d'action locaux et pourra être appliquée au cas de *Québec en forme* pour favoriser la mise en place de ce dispositif auprès des jeunes générations. Le but étant de favoriser une collaboration égalitaire entre les différents agents, sans nier les prédispositions qu'ils ont à agir dans ce dispositif. Inversement, l'expertise qui pourra être développée au Québec pourra constituer un outil utilisable dans le cadre de la mise en place de dispositifs intercommunaux. Pour terminer, la comparaison de ces travaux dans différentes agglomérations canadiennes et françaises fera elle-même l'objet d'une analyse.

---

<sup>449</sup> Sources site internet [www.learoback.ca](http://www.learoback.ca)

# **Bibliographie**

## Ouvrages scientifiques

**ACCARDO, A., (2004),** *Le petit-bourgeois gentilhomme. La moyennisation de la société*, Ed. Labor, Bruxelles.

**ARENDT, H. (1983),** *Condition de l'homme moderne*, 1ère édition 1958, Calmann-Lévy, Paris.

**ARNAUD, L., (1998),** *La politique de la ville au secours du ministère de la jeunesse et des sports (1983-1993) ?*, in le sport dans la ville, sous la direction de C. Vivier et J-F Loudcher, Ed l'Harmattan, Paris, pp1123-135.

**ARON, R., (1986),** *Introduction à la philosophie de l'histoire. Essai sur les limites de l'objectivité historique*, Gallimard, Paris.

**ARON R (1967),** *Les étapes de la pensée sociologique*, Ed. Gallimard, Paris

**AUGUSTIN, JP., ION, J., (1993),** *Des Loisirs et des jeunes. Cent ans de groupements éducatifs et sportifs*, Les Editions Ouvrières, Paris.

**BALAZS, G. (1993),** *L'occupationnel*, in La misère du monde, sous la direction de P. Bourdieu, Ed du Seuil, Points, Paris.

**BAILEY F.G., (1971),** *Les règles du jeu politique*, Presse Universitaires de France, Paris.

**BAILLET, G D., (2001),** Les grands thèmes de la sociologie du sport, Ed. L'Harmattan, coll. logiques sociales, Paris, pp256.

**BARDIN, L. (2003),** *L'analyse de contenu*, 11<sup>ème</sup> édition, P.U.F, Paris

**BAVEREZ, N., (1997),** *Raymond Aron, un moraliste au temps des idéologies*, Ed. Flammarion, Paris.

**BAYEUX, P., (2006),** *le sport et les collectivités territoriales*, Que sais-je 3<sup>ème</sup> édition, PUF

**BEAUD, S., (2003),** *80 % au bac... et après ? Les enfants de la démocratisation scolaire*, Ed La Découverte Poche / Sciences humaines et sociales, Paris.

**BEAUD, S, PIALOUX M., (2003),** *Violences urbaines, violence sociale. Genèse des nouvelles classes dangereuses*, Fayard, coll. Hachette / Pluriel, Paris.

**BECQUART-LECLERQ, J., (1988),** *La démocratie locale à l'américaine*, P.U.F, Paris.

**BODY-GENDROT, S., LE GUENNEC, N., (1998),** *mission sur les violences urbaines*, La documentation française, Paris.

**BOURDIEU, P., (2001),** *l'imposition du système américain et ses effets*, in Contre-feux 2, Pour un mouvement social européen, Ed. Raisons d'agir, Paris, p25-31.

- BOURDIEU, P., PASSERON, J-C., (1996),** *La reproduction. Eléments d'une théorie du système d'enseignement*, Ed. Minuit, Paris.
- BOURDIEU, P., (1993),** *L'ordre des choses*, in *la misère du monde* ; sous la direction de P. Bourdieu, Ed du Seuil, Points, Paris.
- BOURDIEU P., (1992),** *Les règles de l'art, genèse et structure du champ littéraire*, in Points Essais, Ed. du Seuil, Paris.
- BOURDIEU P., (1980),** *Programme pour une sociologie du sport*, in BOURDIEU Pierre (1987), *Choses dites*, Editions de Minuit, Paris, pp. 203-216.
- BOURDIEU, P., (1979),** *La distinction*, Ed. Minuit, Paris.
- BOURDIEU, P., DARBEL, A., (1979),** *l'amour de l'art, les musées d'art européens et leur public*, Ed. Minuit, Paris
- BOURDIEU, P., (1978),** *Comment peut-on être sportif?*, in BOURDIEU Pierre [1980], *Questions de sociologie*, Paris, Editions de Minuit, pp. 173-195.
- BOURDIEU, P. BOLTANSKI, L., (1965),** *un art moyen. Essai sur les usages sociaux de la photographie*, Ed de Minuit, Paris.
- BOURDIEU, P. et PASSERON, J-C., (1964),** *Les héritiers. Les étudiants et la culture*, Ed. Minuit, Paris.
- BOURJOL, M., (1994),** *Intercommunalité et union européenne*, LGDJ (librairie générale de droit et de jurisprudence), Paris.
- BRUAUD, P., (2002),** *Sociologie politique*, 6<sup>ème</sup> édition chez L.G.D.J, Paris.
- BUE, N., DESAGE, F. & MATEJKO, L., (2004),** *L'intercommunalité sans le citoyen*, in les effets de l'intercommunalité, sous la direction de Le Saout, R. et Madoré, F., PUR, Rennes, pp39-58
- CACERES, B., (1964),** *Histoire de l'éducation populaire*, Peuple et Culture, Ed Seuil, Paris.
- CAILLOSSE, J., (1994),** *Intercommunalité: invariance et mutation du modèle communal français*, Presses universitaires de Rennes, p. 131-143.
- CALLEDE, J-P., (2000),** *Les politiques sportives en France*, Ed. Economica, Paris. pp188
- CASTEL, R., (2003),** *L'insécurité sociale, qu'est ce qu'être protégé*, Ed. Seuil, Paris.
- CASTEL, R., (1995),** *Les métamorphoses de la question sociale*, Ed Folio essais, Paris.
- CASTEL, R. et LAE J-F., (1992),** *Le RMI, « la diagonale du pauvre » in le RMI, une dette sociale*, Ed l'Harmattan, Paris.

**CHAMPAGNE, P., (1993),** *La vision médiatique*, in « la misère du monde », sous la direction de P. Bourdieu, Ed du Seuil, Points, Paris, p112-113.

**CHAPOULIE, J-M., (1987),** *Les professeurs de l'enseignement secondaire, un métier de classe moyenne*, Ed. MSH, Paris

**CHARLES, F., CLEMENT J-P., (1997),** *Comment devient-on enseignant ?*, Presses universitaires de Strasbourg.

**CHEVALIER, L., (1958);** *Classes laborieuses et classes dangereuses pendant la première moitié du XIXe siècle*, Ed. Plon, Paris, pp577.

**COMTE, B., (1991),** *Une utopie combattante. L'École des cadres d'Uriage 1940-1942.*, Ed Fayard, Paris.

**COMTE, B., (1997),** *Jean VERLHAC, La formation de l'unité socialiste (1898-1905)*, Chemins de la mémoire, Ed. L'Harmattan, Paris, 316 p.

**DELARUE, J-M., (1991),** *Banlieues en difficultés : la relégation*, Ed. Syros, Paris.

**DELESTRE, A., (1989),** *Uriage : une communauté et une école dans la tourmente, 1940-1945*, Presse universitaire de Nancy

**DEMAYE, P., (1999),** *La recherche de la démocratie intercommunale*, CURAPP/CRAPPS, la démocratie locale. Représentation, participation et espace public, Presses Universitaire de France, Paris.

**DION, Stéphane, (1986),** *La politisation des mairies*, Ed. Economica, Paris.

**DOMENACH, J., (1994),** *L'intercommunalité : nouvelle chance pour la citoyenneté locale ou relance notabiliaire ?*, in *Intercommunalités*, dir. J. CAILLOSSE, Presses Universitaires de Rennes.

**DONZELOT, J., MEVEL, A., WYVEKENS, A., (2003),** *Faire société, la politique de la ville aux Etats-Unis et en France*, Ed du Seuil, Paris.

**DONZELOT, J., (1991),** *Face à l'exclusion. Le modèle français*, Ed Esprit, Paris

**DONZELOT, J., (1988),** *L'Etat animateur*, Ed. Esprit, Paris

**DONZELOT, J., (1984),** *L'invention du social*, Ed. Fayard, Paris.

**DUBAR, C., (1992),** *La socialisation, construction des identités sociales et professionnelles*, Ed. Armand Colin, Paris

**DUBET, F., et LAPEYRONNIE, D., (1992),** *Les quartiers d'exil*, Ed. Le Seuil, Paris.

**DUMAZEDIER, J., (1977),** *Sociologie empirique du loisir*, Ed du seuil, Paris.

**DUMAZEDIER, J., (1962),** *Vers une civilisation du loisir*, Ed du seuil, Paris.

**EHM, A., (1938),** *L'Education Nouvelle, Ses principes, Son Évolution Historique, Son Expansion Mondiale*, Editions Alsatia, Paris, 268 p.

**FOURASTIE, J., (1979),** *Les Trente Glorieuses, ou la révolution invisible de 1946 à 1975*, Ed . Fayard, Paris, 300 p.

**FRACHY, J., (1999),** *La fin de l'exception culturelle ?*, CNRS Edition, Paris.

**GADOFFRE, G., (1945),** *Vers le style du XX<sup>ème</sup> siècle, par l'équipe d'Uriage*, (sous la direction de) Ed. du Seuil, Paris.

**GARCIA, M-C (2005),** *Des pratiques physiques et artistiques dans des logiques de socialisation scolaire : hip-hop, cirque et capoeira à l'école*, in *intégration par le sport : représentations et réalités*, M. Falcoz et M. Koebel (sous la direction de), Ed l'harmattan, coll. logiques sociales, Paris, p105-119.

**GASPARINI, W., (2005),** *Les contradictions de l'intégration par le sport, in intégration par le sport : représentations et réalités*, M. Falcoz et M. Koebel (sous la direction de), Ed l'Harmattan, coll. logiques sociales, Paris, p243-260

**GASPARINI, W., (2002),** *le sport favorise-t-il l'intégration sociale?*, in *Sociologie*, Ed. Vigot, Cursus STAPS, Paris, p20-29.

**GAXIE, D., (1997),** *Stratégies et institutions de l'intercommunalité. Remarques sur le développement contradictoire de la coopération intercommunale*, ouvrage collectif du CURAPP, l'intercommunalité, bilan et perspectives, Presses Universitaire de France, Paris.

**GIOLITTO, P., (1991),** *Histoire de la jeunesse sous Vichy*, librairie académique Perrin, Paris

**HASCHAR-NOE, N., (2002).** *Analyse stratégique et les enjeux locaux de l'intercommunalité sportive : l'exemple du syndicat intercommunal d'aménagement et de développement des coteaux de la vallée de l'Hers*. In D. Charrier, C. Durand, le financement du sport par les collectivités locales. Des ambitions politiques au choix budgétaires (pp. 142-154). Voiron : PUS

**HASCHAR-NOE, N., (2005).** *Sport et « identité locale » : l'exemple de deux projets d'aménagements sportifs et touristiques intercommunaux*. In *management et marketing du sport : Du local au global*, Claude Sobry, P Bouchet, collectif Edition du Septentrion

**HELLMAN, J., (1993),** *The knight-monks of Vichy France. Uriage 1940-45*, McGill-Queens University Press, Montréal.

**HOGGARD, R., (1970),** *La culture du pauvre*, Ed Minit, Paris.

**HUBERMAN, A-M., Mills, M.B., (1991) ;** *Analyse des données qualitatives, Recueil de nouvelles méthodes*. Ed. De Boeck, Bruxelles :

**JAILLET, M-C., (1993),** *L'insertion par l'économie*, in *Evaluation de la politique de la ville*, vol. II, délégation ministérielle de la ville, Paris.

- KOEBEL, M., (2006),** *Le pouvoir local ou la démocratie improbable*, Ed. du Croquant (collection Savoir/Agir), Broissieux.
- LAMBERTI, J-C., (1970),** *La notion d'individualisme chez Tocqueville*, PUF, Paris.
- LASSWELL, HD., (1952)** *L'analyse de contenu et le langage de la politique*, RSFP, Paris.
- LEFEVRE, H., (1972)** *Le droit de la ville*, Ed Point, Paris.
- LEGER, A., (1983),** *Les enseignants du secondaire*, Ed. PUF, Paris.
- LE GOFF, J-P, (2003),** *La barbarie douce, la modernisation aveugle des entreprises et de l'école*, Ed la découverte, Paris, p142.
- LE GOFF, J-P, (1998),** *Mai 68, l'héritage impossible*, Ed la découverte, Paris, p476
- LE POGAM, Y., (1979),** *Démocratisation du sport, mythe ou réalité ?*, Ed J-P Delarge, Paris
- LE SAOUT, R., (2004),** *Contours et limites d'une compétence partagée. L'urbanisme à la communauté urbaine de Nantes*, in les effets de l'intercommunalité, sous la direction de Rémy Le Saout et François Madoré, PUR, p97-108
- LEVY, F., (1988),** *le développement social des quartiers*, Bilan et perspectives, Paris.
- MAGNANE, G., (1964),** *Sociologie du sport*, Gallimard, Paris.
- MARCHAND, M-J., (2004),** *Les enjeux économiques, fiscaux et territoriaux de la TPU, in les effets de l'intercommunalité*, sous la direction de Rémy Le Saout et François Madoré, Ed. PUR, Rennes.
- MAUGER, G., (1991),** *Hippies, Loubards, Zoulous : Jeunes marginaux de 1968 à aujourd'hui*, tiré des dossiers d'actualité mondiale de la documentation Française.
- MAYAFFRE, D., (2004),** *Paroles de président. Jacques Chirac (1995-2003) et le discours présidentiel sous la Vème République*. Ed. Honoré Champion, Paris.
- MEXANDEAU, L., QUILLOT, R., (1978),** *Libérez l'école, le plan socialiste pour l'éducation nationale*, Flammarion, Paris
- MICHONNEAU, A., CHERY, P., (1947),** *Paroisse communauté missionnaire*, Cerf.
- MIEGE, C., (1996),** *Les institutions sportives*, PUF, Paris.
- MOÏSE, C., (1999),** *Danseurs du défi. Rencontre avec le Hip-hop*, Indigènes éditions, Paris
- MONNERET, J., (2000),** *Les politiques sportives des collectivités territoriales*, Ed. Vigot collection sport et enseignements, Paris.

- MONIN, N., BOUHAOUALA, M., (2005),** *L'émergence d'un nouveau métier du sport : l'animateur sociosportif*, in *intégration par le sport : représentations et réalités*, M. Falcoz et M. Koebel (sous la direction de), Ed l'harmattan, coll. logiques sociales, Paris, p153-171
- MOSSUZ, J., (1970).** *Les clubs et la politique en France.*, Ed. Armand Collin, Paris.
- MUEL-DREYFUS, F., (1984),** *Le métier d'animateur*, Ed Minuit, Paris.
- MURUANI, M., REYNAUD, E., (1993),** *Sociologie de l'emploi*, Ed la découverte, Paris
- NEGRIER, E., (2004),** *L'agglomération change-t-elle la politique ? Une application aux politiques culturelles*, in *les effets de l'intercommunalité*, sous la direction de Rémy LE SAOUT et François MADORE, Ed. PUR, p138
- NOIRIEL, G., (1988),** *Le creuset français, Histoire de l'immigration. XIXe-XXe siècle*, Ed. du Seuil, Collection " Points-Histoire ", Paris, pp. 257-261.
- NOIRIEL, G., (1991),** *La tyrannie du national*, Ed. Calmann-Levy, Paris.
- PALART, J., (1992),** *Action culturelle et coopération intercommunale*, Observatoire des politiques culturelles, OPC-DEP, la Documentation française, Paris.
- PAOLETTI, M., (1997),** *La démocratie locale et le référendum*. Ed. L'Harmattan, collection Logiques politiques, Paris.
- PIALOUX, M., BEAUD, S., (1993),** *Permanents et temporaires*, la misère du monde sous la direction de P. Bourdieu, Ed du Seuil, points, Paris, p493-512.
- POCIELLO, C., (1983),** *Le rugby ou la guerre des styles*, Ed. A.M. Metaibies, Paris.
- POCIELLO, C., (1981),** *Sports et société, approche socioculturelle des pratiques*, Ed.Vigot, Paris.
- POUJOL, G., (1996 a),** *Des élites de société pour demain*, Ed. Eres, Ramonville.
- POUJOL, G., ROMER, M., (1996 b),** *Dictionnaire Biographique des militants XIXé-XXé siècles : de l'éducation populaire à l'action culturelle*, Ed. L'Harmattan, Paris, Montréal.
- POUJOL, G., (1996 c),** *Guide de l'animateur socioculturel*, Ed. Dunod, Paris.
- QUIVY, R., et VAN CAMPENHOUDT, L., (1995),** *Manuel de recherche en sciences sociales*, Ed. Dunod, 2éme édition, Paris.
- ROBERT, A., (1991),** *L'analyse de contenu en sciences sociales : méthodologie et exemples*, E.N.N.A, Paris-nord.
- ROBERT, S., (1991),** *Du patronage catholique au club de basket*, l'Hermitte de Nantes, université de Nantes.
- ROCHE, S., SCHLEGEL, J-L., (2000),** *La société d'hospitalité*, Ed. Le Seuil, Paris.

**ROCHE, S., (2001),** *La délinquance des jeunes*, Ed du Seuil, Paris.

**SAINSAULIEU, R., LAVILLE JL., (1997),** *Sociologie de l'association, des organisations à l'épreuve du changement social*, Ed. Déclée Brouwe, Paris.

**SAYAD, A., (1999),** *La double absence*, Ed. Le Seuil, Paris.

**SCHWARTZ, B., LAMBRICHS, L., (1994),** *Moderniser sans exclure*, Ed. La Découverte. Paris.

**SCHWARTZ, B., (1977),** *Une autre école*, Ed. Flammarion, coll. "La Rose au poing", Paris.

**SIMONOT, M., (1974),** *Les animateurs socioculturels, étude d'une aspiration à une activité sociale*, PUF, Paris.

**TESSIER, M., (1971),** *Les groupes d'action municipale*, Edition universitaires.

**TOCQUEVILLE (DE), A., (1981),** *De la démocratie en Amérique*, Ed. Garnier-Flammarion vol.1, Paris.

**TOURAINÉ, A., (1979),** *La voix et le regard*, Ed. Le seuil, Mouvements sociaux aujourd'hui, les éditions ouvrières, Paris.

**VANIER, M., (2004),** *Des grandes espérances aux effets sur l'arrangement territorial*, in les effets de l'intercommunalité, sous la direction de Rémy Le Saout et François Madoré, Ed. Presse Universitaire de Rennes.

**WACQUANT, L., (1999),** *Les prisons de la misère*, Ed. Liber /raisons pratiques, Paris.

## Articles scientifiques

- ARNAUD, L., ARNAUD, P., (1996)**, Le sport, jeu et enjeu de société, in *problème politiques et sociaux*, n°777
- ARON, R., (1956)**, Le fanatisme, la prudence et la foi, *Commentaire*, n°109, printemps 2005.
- BATHELEMY, M., (1995)**, Des militants de l'école : les associations de parents d'élèves en France, *Revue Française de Sociologie*, XXXVI, 439-472.
- BEAUD, S., (1996)**, Stages ou formation ? Les enjeux d'un malentendu. Notes ethnographiques sur la mission locale de l'emploi, *Travail et emploi*, 67
- BENGUIGUI, G., (1982)**, L'utopie gestionnaire. Les couches moyennes entre l'Etat et les rapports de classe », *revue française de sociologie*, 23, pp.605/638.
- BOURDIEU, P., (1981)**, La représentation politique. Eléments pour une théorie du champ politique, *Actes de la Recherches en Sciences Sociales*, n°36-37, p.3-24.
- BOURDIEU, P., CHAMPAGNE, P., (1992)**, Les exclus de l'intérieur, *A.R.S.S* n°92
- BROCCOLICHI, S. (1997)**, Les sorties sans qualification : enquête de terrain, *revue Fondations*, n°5.
- BROCCOLICHI, S., (1995)**, Orientation et ségrégation nouvelles dans l'enseignement secondaire, in *sociétés contemporaines*, n°21.
- CHAMBOREDON, J-C., LEMAIRE, M., (1970)**, Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement ", *Revue Française de Sociologie*, XI-1, p3-33.
- CHIFFLET, P., (2000)**, Sport fédéral de compétition et sport local de loisirs. Des valeurs de références divergentes, *Cahiers Espace* n° 66, pp24-35
- COLLOVALD, A., (2001)**, Des désordres sociaux à la violence urbaine, *A.R.S.S* n°136, mars, p104-113.
- DAGNAUD, M., (1981)**, La nouvelle classe alternative, réflexion sur les acteurs du changements social dans les sociétés modernes », *sociologie du travail*, 4, , pp. 384/405.
- DEFRANCE, J., (1995)**, L'autonomisation du champ sportif. 1890-1970, *sociologie et sociétés*, vol. XXVII, n°1, printemps 1995, p.15-31.
- DEFRANCE, J., POCIELLO, Ch., (1993)**, Structure and evolution of the field of sport in France. (1960-1990) », *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 28, n°1, pp1-21.
- DELCAMPS, A., (1995)**, La démocratie municipale chez nos voisins, une typologie, *pouvoir*, 73, avril, pp125-139.

**DION, S., (1984),** Les politiques municipales de concertation : corporatisme et néo-démocratie, *sociologie du travail*, 2.

**DU BOISBERRANGER, G., MICHEL, M., TOURNON, J., (1972),** La maison de la culture de Grenoble et son environnement social, *CERAT*, Grenoble

**DU BOISBERRANGER, G., MICHEL, M., TOURNON, J., (1973),** La maison de la culture de Grenoble et son environnement social, *CERAT*, Grenoble

**DUBET, F., (1992),** Ne pas être orienté, *revue Educations*, pp19-21

**FAURE, S., GARCIA, M-C., (2002),** Danses des villes et danses d'école : le hip-hop (procédures de l'inventivité quotidienne des « danses urbaines » confrontées aux modalités d'apprentissage lors de leur insertion en milieu scolaire), *Appel d'offre interministérielle « cultures, villes et dynamismes sociales »*, apprentissages, transmission et créativité, de la ville et dans la ville,

**FAURE, J-M., SUAUD C., (2002),** L'impensable autonomie du foot, in *un monde foot, foot, foot*, dirigé par D. Demazière et W. Nuytens, revue panoramiques, n°61, p32-39.

**FOURCADE, B., (1992),** L'évolution des situations d'emploi particulières de 1945 à 1990, *Travail et Emploi*, n°52

**GARRAUD, P.,** Politiques Nationales : l'élaboration de l'agenda, *l'année sociologique*. Vol 40 pp.17/41.

**GAUCHET, M., (1990),** Les mauvaises surprises d'une oubliée : la lutte des classes, *Le Débat*, n°60, mai-août.

**GIRET, JF., MOLINARI-PERRIER, M., et MOULLET, S., (2006),** 2001-2004 : les sortants de l'enseignement supérieur face au marché du travail. *Enquête génération 2001*, CERREQ, extension STAPS. NEF, n°21, Mars 2006, 37p

**GROS, M., (1988),** La décentralisation et les APS: vers un enrichissement ou une « balkanisation » ? », *STAPS*, vol.9, n°17, mars, pp.55-65.

**HOIBIAN, O., (2000),** Les alpinistes à l'aube du XX<sup>ème</sup> siècle. Usage et construction des typologies sociales, *STAPS*, n° 51, pp. 49-68

**KOEBEL, M., (2007),** Les travers de la démocratie de proximité. *Les grands dossiers n°6 (Peut-on changer la société ?)*, revue sciences humaines, mars-avril-mai, pp. 30-34.

**KOEBEL, M., (2002),** Le secteur de l'animation socioculturelle, in Camy J. (dir.) Le Roux N. (Coord.), l'emploi en France : situation tendance évolution. *MEN, AFRAPS/RUNOPES*, pp361-374.

**LARDINOIS, R., (2000),** L'invention de Tocqueville, *A.R.S.S*, n°135, p76-87

**LASSWELL, HD., (1952),** L'analyse de contenu et le langage de la politique, *RSFP*.

**LEGER, A., (1983)**, L'approche sociologique de l'échec scolaire: état des travaux et tendances actuelles, *Société française*, n° 9, pp. 62-64.

**MARCHAND, O., (1999)**, Données sociales, la société française ; art. Population active, chômage au cours des années 90, *INSEE*.

**MARTIN LIPSET, S., (1995)**, Malaise and Resiliency in America, *Journal of Democracy*, Volume 6, Number 3, July, pp. 4-18

**MASCLET, O., (1994)**, L'échec d'une mobilisation. L'émergence du quartier comme catégorie politique, *critiques sociales*, 5/6.

**MAUGER, G et POLIAK, C., (1991)**, La politique des bandes, *Politix*, n° 14, 2ème trimestre, p. 27-43

**MAUGER, G., (2001)**, Disqualification sociale, chômage, précarité et montée de l'illégalisme, *regard sociologiques*, 21, p.79-86.

**MAUGER, G., (2001a)**, Précarisation et nouvelles formes d'encadrement des classes populaires, *A.R.S.S*, 136-137, mars, p.3-4

**MAUGER, G., (2001b)**, Les politiques d'insertion. Une contribution paradoxale à la déstabilisation du marché du travail, *A.R.S.S*, 136-137, p.5-14

**MONIN, N., (1999)**, Comment devient-on enseignant ? L'IUFM et ses publics. Analyse de l'ouvrage de Frédéric Charles et Jean Paul Clément, *revue STAPS*, 48, 117-130

**MONIN, N., (1997)**, Le mouvement des Francs et Franches Camarades : de l'animation des loisirs des jeunes à la participation aux écoles ouvertes » in *Revue Française de Pédagogie* n°118

**MONIN, N., COGERINO, G. (2003)**, L'innovation pédagogique au lycée ou comment restaurer une identité professorale menacée. *Les sciences de l'éducation pour l'ère nouvelle*, vol 36 n° 4, pp. 17-36

**MONJARDET, D., (1981)**, La nouvelle classe alternative, réflexion sur les acteurs du changement social dans les sociétés modernes, *Sociologie du travail*, 4,

**MUCCHIELLI, L., (2000)**, L'expertise policière de la « violence urbaine », *déviance et société*, 4.

**MUEL-DREYFUS, F., (1975)**, L'école obligatoire et l'invention de l'enfance anormale, *ARSS*, 1, p60-74

**PINELL P et ZAFIROPOULOS M (1978)**, La médicalisation de l'échec scolaire, *ARSS*, 24, p23-49

**RAMAUX, C., (1995)**, La précarité et son double : l'insécurité sociale généralisée, AC ! [Agire ensemble contre le chômage], *données et arguments*, Syllepse, 2, Paris,

**RASPAUD, M. (2002)**, L'échec récurrent du football d'élite à Grenoble, in *un monde foot, foot, foot*, dirigé par D. Demazière et W Nuytens, revue panoramiques, n°61, p139-143.

**REGOURD, S., (1990)**, De la décentralisation dans ces rapports avec la démocratie. Genèse d'une problématique, *RDP*, 4, pp960-987

**SADRAN, P., (1989)**, La limitation du cumul des mandats. Hypothèses sur un lifting nécessaire, *Pouvoirs Locaux*, 2,

**SIRINELLI, JF., (1987)**, Générations intellectuelles, *les cahiers de l'IHTP*, n°6

**TISSOT, S., (2005 a)**, Une « discrimination informelle » ? Usages du concept de mixité sociale dans la gestion des attributions de logements HLM. *Actes de la recherche en sciences sociales*, septembre, n° 159, p. 54-69.

**TISSOT, S., (2005 b)**, Reconversions dans la politique de la ville : l'engagement pour les «quartiers», *Politix*, n° 70, p. 71-88.

**TRAVERT, M., GRIFFET J., THERME P., (1998)**, Football des rues et des stades, *les annales de la recherche urbaine*, n°79, p.113-118

**WACQUANT, L. (1992)**, Pour en finir avec le mythe des cités ghettos, *les annales de la recherche urbaine*, 54, mars

**WASHINGTON, Robert E. and KAREN, D., (2001)**, Sport and Society, *Annual Review of Sociology*, Vol. 27: 187-212.

**WORMS, J.P (1980)**, La décentralisation une boîte à outils simples et robustes, *recherche sociale*, 75, juillet/septembre.

**WORMS, J.P (1984)**, La décentralisation : une stratégie socialiste du changement social, *les annales de la recherche urbaine*, 28.

**ZEHRAOUI. A., (1996)**. Processus différentiel d'intégration au sein de la famille algérienne, *Revue Française de sociologie* ; n° XXXVII

## Thèse

**DESAGE, F., (2005)**, *le consensus communautaire contre l'intégration intercommunale. Séquences et dynamiques d'institutionnalisation de la communauté urbaine de Lille (1964-2003)*, thèse de doctorat en sciences politiques sous la direction de Frédéric Sawicki, université de Lille 2 Droit et santé.

**DULAC, C., (1996)**, *Stratégie d'acteurs et changement social. 30 ans d'une politique sportive à Grenoble*, thèse de doctorat en STAPS, sous la direction M. Raspaud, l'Université Joseph Fourier Grenoble 1.

**FANTA, A. ( ????)**, la gestion municipale participative, sous la direction de J-P Cot

**MONIN, N., (1992),** *des écoles ouvertes: contribution à l'analyse d'une innovation pédagogique.* Thèse de doctorat en sciences de l'éducation, dirigé par le Pr. Jacques Testanière, Bordeaux II.

**SELLIER, M. (1975),** *les GAM,* thèse sous la direction de J-P COT, Paris Sorbonne.

**TISSOT, S.,** *Réformer les quartiers. Enquête sociologique sur une catégorie de l'action publique.* Thèse pour le doctorat de sociologie, EHESS, 17 décembre 2002, sous la direction de C. TOPALOV, 531 p.

### **Les rapports ministériels**

**RAPPORT DOMENACH (février 1984)** « Action culturelle en milieu universitaire » pour le Ministère de la Culture, Direction du Développement culturel.

**RAPPORT QUERMONNE (janvier 2000)** « l'Union européenne en quête d'institutions légitimes et efficaces », la Documentation française en

**RAPPORT DUBEDOUT H. (janvier 1983)** « ensemble refaire la ville », rapport au premier ministre de la commission nationale pour le D.S.Q., , collection des rapports officiels.

**RAPPORT DE G. BONNEMAISON (1982)** « Face à la délinquance: prévention, répression, solidarité », Commission des maires sur la sécurité, Rapport au Premier ministre, La Documentation Française.

**RAPPORT DU COMITE D'ETUDES SUR LA VIOLENCE, (1977)** la criminalité et la délinquance présidé par Alain Peyrefitte, Garde des Sceaux, « Réponses à la violence »

**RAPPORT SCHWARTZ B. (1981) :** *L'insertion professionnelle et sociale des jeunes,* Rapport au Premier ministre, La Documentation française.

**RAPPORT DE LA COMMISSION DES LOIS (1982)** d'Alain Richard et J.P Worms

**RAPPORT OFFICIEL DU HAUT CONSEIL A L'INTEGRATION (1997):** « Affaiblissement du lien social, enfermement dans les particularismes et intégration dans la cité », Paris,

**RAPPORT AU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE (février 2002)** suivi des réponses des administrations et des organismes intéressés, cour des comptes, la politique de la ville,

**CONSEIL DE L'EUROPE, (1978),** rapport final, CCC/EP (77).

**CONSEIL DE L'EUROPE, (1979),** La démocratie participative en Europe, Rapport n°307, Strasbourg.

### **Colloques**

**PRE-ACTES DU COLLOQUE. (1993) L'engagement politique : déclin ou mutation,** LINHART, V., De l'expérimentation à l'institutionnalisation : l'exemple de la politique de la ville, CEVIPOF, P.F.N.S.P.

**COLLOQUE ORGANISE PAR LE BARREAU DE GRENOBLE**, le 10 juin 2005 à l'espace congrès du World trade center de Grenoble : deuxième table ronde intitulée « intérêt communal, intérêt communautaire », E Deschamps, MCF à l'IEP Grenoble, « *la vision du juriste* ».

**CONGRES DE NANTES JUIN 1977**, « quelle culture le P.S s'apprête-il à favoriser ? Va-t-il préserver « *la société civile de l'emprise étatique* » ?

**COLLOQUE DE NANTES (1992)**, « le football professionnel en Europe », 12-14 novembre.

### Documentation annexe

**AVRILLIER, R., DECAMPS, P., (1995).**, *le système Carignon*, La Découverte, Paris.

**DAUPHINE LIBERE** Grenoble du 21 avril 2001, " *ras le bol* " de la population du quartier de la Plaine Renaudie.

**DAUPHINE LIBERE**, Grenoble du 7 janvier 1975

**DE CAUMONT R. et TESSIER M. (1971)**, *Les groupes d'action municipale*, Edition universitaires,

**ENQUETE INSEP**, 2000 et 1995

**FABIUS, L.**, déclaration de politique générale, 24 juillet 1984.

**FRAPPAT, P., (1979)**, *Grenoble le mythe blessé*, Ed Alain Moreau, Paris

**GADOFFRE, G.**, *Vers le style du XX<sup>ème</sup> siècle*, par l'équipe d'Uriage, (sous la direction de), Ed. du Seuil, p.15-16, 1945.

**HELUIN, G., (1987)**, un référendum sur l'organisation de l'enseignement de la technique alpine, *La montagne*, 1914, p71-101

**L'Atelier « Finance Solidaire et Liens Sociaux »**, Intervention de Jean-Pierre WORMS lors de, organisé par la Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme (FPH) à Dourdan, France, du 2 au 5 juillet 2002.

**La Lettre de Peuple et Culture**, numéro 27, décembre 2002 Peuple & Culture Paris Tiré à part

**MALIBEAU, Albert.**, la limitation du cumul des mandats : premiers effets à retardement, *les cahiers du C.N.F.P.T.*, 1989.

**Manifeste de peuple et culture**, édité le 15 janvier 1946.

**Manifeste du parti socialiste unifié**, (1972) *Contrôler aujourd'hui pour décider demain*, 8<sup>ème</sup> congrès national du P.S.U., Toulouse, décembre, Ed Tema, Paris.

**MARCOU G.**, (2000) l'application de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement de la coopération intercommunale : une étude de mise en œuvre dans 18 régions, *les travaux du centre d'études et de prévision*, , p.73-147

**MILLOT, R., R.**, (1979), *Une voie communautaire, les écoles de la Villeneuve de Grenoble*, in Orientations E3, Edition Casterman, Paris, (préfacé par B. Schwartz)

**Ministère de l'Intérieur**, Les collectivités locales en chiffres, Direction générale des collectivités locales, 2004.

**NIZARD L** (1974), *Changement social et appareil d'Etat du 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> plan*. Grenoble, CERAT

**QUILES P.** (1985), *la politique n'est pas ce que vous croyez*, Robert Laffont, Paris,

**ZUBER., M.**, *Brèves du centre de sociologie des organisations* (UPR 710 - CNRS) n° 9 – juin 1999

### **Traités, Lois, décrets, circulaires**

**Loi n° 92-125** du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République

**Loi n°99-586** du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, (dite loi Chevènement)

**Loi n°95-115** du 4 février 1995 relative à l'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire

**Loi n°2001-02** du 3 janvier 2001 : relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique.

**Loi n° 2002-276** du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité

**Loi n 84-610** du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives. (dite Loi AVICE)

**Le traité sur l'Union européenne** (TUE), signé à Maastricht le 7 février 1992, entré en vigueur le 1er novembre 1993.

**Circulaire datée du 31 décembre 1998** du Premier Ministre Lionel Jospin relative à la définition des Contrats de Ville et leurs modalités d'organisation pour la période 2000-2006

**Circulaire interministérielle n°98-144** du 7 juillet 1998, CEL et PEL ;

**Circulaire n° 90-028** du 1<sup>er</sup> février 1990, éducation nationale, REP-ZEP

**Circulaire n° 97-233** du 31-10-1997, éducation nationale, REP-ZEP

**Circulaire n°2003-133 du 1-9-2003** « organisation pédagogique des établissements d'éducation prioritaire : des objectifs, des méthodes pour lutter contre la fracture scolaire et élaborer des contrats de réussite scolaires » BO n°33 du 11.09.2003

**Charte de développement de l'intercommunalité**, conseil de communauté du 26 novembre 1999.

**CONTRAT DE VILLE (2000-2006)** d'agglomération grenobloise dans sa convention thématique d'application « éducation-formation »

**CONTRAT DE VILLE (2000-2006)** d'agglomération grenobloise dans sa convention thématique d'application « développement des pratiques culturelles »

**CONTRAT DE VILLE (2000-2006)** d'agglomération grenobloise : convention territoriale d'application : Grand Projet de Ville

**Le pacte de stabilité et de croissance** adopté au Conseil européen d'Amsterdam en juin 1997.

# **Table des matières**

**Introduction..... 7**

**Cadre général : Le sport un remède à l'anomie sociale ? ..... 21**

1. Un disfonctionnement sociologique générateur de nouvelles pratiques : les politiques d'insertion.....	22
A. Un champ politique déstructuré par le démantèlement du salariat .....	23
a). Un contexte social synonyme de précarisation de l'emploi.....	23
b). L'interventionnisme des pouvoirs publics : l'Etat social.....	29
B. La modernisation des dispositifs sociaux: des politiques d'intégration aux politiques d'insertion.....	32
a) Un double système d'exclusion des classes populaires : l'école et l'emploi .....	32
b). L'insertion sociale et professionnelle : une politique structurée par les valeurs d'une gauche moderniste.....	37
C. Une stigmatisation des populations circonscrites aux quartiers sensibles.....	45
a). Un profil d'« handicapé social » construit par une surenchère politique et médiatique des territoires sensibles.....	46
b). La politique de la ville pour déstigmatiser des quartiers populaires.....	54
2. L'intercommunalité et la politique de la ville, la décentralisation des politiques d'insertion.....	59
A. La participation des habitants : un outil des classes moyennes.....	60
a). La modernisation du discours politique par la participation des habitants .....	60
b). Un regroupement des deux grands projets de la gauche : la participation et la politique de la ville .	66
B. Un modèle américain de démocratie de proximité pour un fédéralisme européen ....	72
a). Une légitimation de la pensée libérale et chrétienne par une petite bourgeoisie nouvelle.....	73
b). L'Intercommunalité, le territoire de la politique de la ville.....	79
C. Une démarche innovatrice de participation dans les domaines de la culture, de l'éducation... et du sport ? .....	86
a). La construction d'une politique culturelle identitaire à Grenoble, reproduite dans l'intervention sportive .....	87
☛ La politique sportive de la municipalité socialiste (1965-1983).....	87
☛ La politique sportive de la municipalité de droite 1983-1995 .....	94
b). L'expérimentation éducative de la Villeneuve reproduite 40 ans plus tard dans l'innovation intercommunale .....	96
☛ Du projet scolaire à la perspective d'une communauté éducative .....	100
3. Un dispositif d'insertion sportif innovant : Le Grand Projet de Ville.....	104
A. La Politique de la ville: ouverture de l'insertion aux agents sportifs.....	105
B. Le GPV : l'occasion de légitimer l'animation comme moyen d'insertion.....	110
C. Les prédispositions de la classe politique grenobloise à reproduire la fonction éducatrice du sport.....	117

**Cadre d'analyse: La question territoriale ..... 125**

**Problématique et Hypothèses ..... 130**

**Méthodologie..... 134**

1. L'analyse des supports de la presse territoriale.....	135
A. Le service direction de l'information et des relations extérieures de GAM.....	135
B. Le service communication de la ville de Saint Martin d'Hères .....	137

C. Le service communication de la ville de Grenoble.....	140
D. La place des mensuels dans la presse territoriale grenobloise .....	143
E. Les avantages de l'analyse de contenu d'articles .....	143
2. La construction de la grille d'analyse.....	144
A. La pré-analyse ou analyse flottante .....	145
B. L'activité de catégorisation .....	148
C. La méthode utilisée.....	149
a). La procédure :.....	149
b). La grille d'analyse de lecture : .....	151
c). La construction de la grille .....	152
<b>Résultats et Discussion .....</b>	<b>157</b>
Etude I: Une lutte pour investir la communauté éducative et les organes de participation intercommunaux .....	<b>158</b>
1. Résumé de la première étude : .....	159
2. L'intercommunalité : un territoire pour imposer les valeurs de la politique de la ville 160	
A. Le sport pour tous et le sport pour tout : les valeurs de l'éducation populaire ?.....	160
a.) Des thématiques qui ouvrent les portes de l'insertion par le sport aux agents de l'éducation populaire .....	163
b). Le sociosportif : un enjeu de survie pour l'éducation populaire.....	169
c). Des fonctions éthique - intégrative et marchande dévolues aux partenaires sportifs de la ville .....	176
B. L'autonomisation des élites sportives et culturelles sous l'impulsion du champ économique .....	187
a). Une politique sportive floue qui autorise le haut niveau à investir le domaine sociosportif.....	187
b). Des fonctions sportives distinctes niées par des partenariats.....	193
c). Une nouvelle citoyenneté floue, ciment d'une communauté éducative élargie .....	200
C. Une stigmatisation territoriale reproduite par la politique de la ville et les réseaux éducatifs .....	206
a). Une structuration des réseaux éducatifs : la logique de guichet .....	206
b). Les établissements d'éducation populaire et le corps professoral au centre des réseaux éducatifs .	224
3. La reproduction « d'une voie communautaire » (Millot ; 1979) dans l'intercommunalité : des G.A.M. à G.A.M .....	233
A. Des DSQ aux dispositifs intercommunaux (GPV et CEL) : la stigmatisation des classes populaires .....	233
B. Le pouvoir symbolique de la ville centre amplifié par les réseaux éducatifs.....	241
4. Une participation détournée des habitants et des interlocuteurs sélectionnés : le choix de la D.D.J.S .....	248
A. La participation comme outil de sélection des partenaires de l'insertion .....	248
B. La légitimation d'une voie communautaire par le principe de subsidiarité.....	256
C. Intercommunalité : le domaine d'application d'une gauche petite bourgeoise .....	263
Etude II: Les dispositifs d'insertion par le sport : un enjeu de lutte entre les agents du champ sportif .....	<b>269</b>
1. Résumé de la deuxième étude .....	270

2. Introduction de la deuxième étude .....	271
3. Méthodologie .....	274
4. Un développement économique par le sport de haut niveau et de loisir.....	276
A. Une communication « montagne » pour le développement économique du territoire ..	278
B. Le Grenoble Football 38 : un support médiatique de Grenoble .....	291
5. Un désengagement communal sur l’insertion au profit de la communauté éducative et du secteur privé .....	306
A. La formation de l’élite sportive : une nouvelle compétence de la ville ?.....	306
B. Une fonction sociosportive structurée par la communauté éducative .....	319
a). Quartier-foot : l’insertion pour tous ou l’insertion par tous ? .....	319
b). L’émergence du métier d’animateur sociosportif par la politique de la ville .....	327
6. Des dispositifs qui nient la stigmatisation par le sport.....	337
A. La mission montagne, un vecteur du développement des valeurs « petite bourgeoises ».....	337
B. De la culture du pauvre à l’habitus consommatoire : Quartier-foot, l’illusion d’une insertion pour tous .....	350
<b>Etude III: L’exploitation d’un personnel précaire pour s’occuper d’un public difficile.....</b>	<b>362</b>
1. Résumé de la troisième étude.....	363
2. Introduction de la troisième étude .....	364
3. Méthodologie .....	365
4. Des politiques sportives floues destinées à un public ad hoc.....	374
5. Une collaboration entre les organes sportifs et sociaux établie selon les besoins.....	379
6. Le métier d’éducateur sportif et d’animateur sociosportif .....	382
7. Une stratégie de professionnalisation sociosportive .....	386
8. Un métier forgé par les objectifs de la politique de la ville .....	389
<b>Conclusion .....</b>	<b>393</b>
<b>Bibliographie .....</b>	<b>406</b>
<b>Table des matières .....</b>	<b>422</b>
<b>Table des illustrations .....</b>	<b>427</b>

<b>Glossaire .....</b>	<b>431</b>
<b>Résumé .....</b>	<b>434</b>
<b>Annexes (Tome 2).....</b>	<b>437</b>

# **Table des illustrations**

### Figures :

<b>Figure 1</b> : La gestion des problèmes sociaux par la politique de la ville .....	105
<b>Figure 2</b> : Le système partenarial du Plan éducatif local.....	115
<b>Figure 3</b> : L'action étudiée du GPV .....	151
<b>Figure 4</b> : Etapes de la construction de la grille d'analyse.....	154
<b>Figure 5</b> : Dynamique des champs par une légitimation sociale et économique de l'insertion.....	232
<b>Figure 6</b> : La place de l'échantillon dans le champ sportif grenoblois.....	273
<b>Figure 7</b> : Le quadrillage de l'agglomération par les infrastructures du GF38.....	304
<b>Figure 8</b> : Restructuration institutionnelle et redéploiement des différentes fonctions sportives ....	318
<b>Figure 9</b> : La participation un outil pour dominer la communauté éducative .....	360
<b>Figure 10</b> : Répartition des PCS dans les deux communes (INSEE 1999) .....	367
<b>Figure 11</b> : Répartition de la population active (INSEE 1999) .....	368
<b>Figure 12</b> : Type de ménage (INSEE 1999 ) .....	369
<b>Figure 13</b> : La place de l'échantillon dans l'espace des sports martinérois .....	373

### Tableaux :

<b>Tableau 1</b> : Taux de chômage en 2003 selon le diplôme le plus élevé obtenu Unité : % .....	25
<b>Tableau 2</b> : Taux de chômage en 2003 (Unité : %).....	256
<b>Tableau 3</b> : L'insertion professionnelle des sortants de filière STAPS en Mars 2004 .....	40
<b>Tableau 4</b> : Sondage IFOP pour le Journal du Dimanche, Juillet 2006 .....	48
<b>Tableau 5</b> : Message simplifié des GAM aux élections municipales de 1965.....	63
<b>Tableau 6</b> : Évolution du nombre et de la nature des structures de coopération intercommunale. ....	82
<b>Tableau 7</b> : Des blocs de compétences pour coopérer .....	83
<b>Tableau 8</b> : Inventaire des rubriques des revues (2000-2003) .....	161
<b>Tableau 9</b> : Inventaire (14 premiers items) du GPV : « besoins des jeunes générations »...	162
<b>Tableau 10</b> : L'importance de la fonction éducative du sport.....	167
<b>Tableau 11</b> : Evolution « des besoins des jeunes générations » durant le plan d'action (2000-2003).....	168
<b>Tableau 12</b> : Modalités (Sous population: modalités = 24 ET émetteur SMH et Grenoble .	170
<b>Tableau 13</b> : Répartition des modalités en fonction du rôle éducatif du sport.....	171
<b>Tableau 14</b> : Une augmentation significative des thèmes d'action du GPV dans le discours martinérois à SMH .....	186

<b>Tableau 15</b> : L'augmentation significative du thème IV dans le discours Grenoblois .....	186
<b>Tableau 16</b> : le fléchissement lors des périodes électorales Grenoble et SMH.....	188
<b>Tableau 17</b> : Répartition des articles non codés.....	189
<b>Tableau 18</b> : La prédominance de la «Cohérence dans les différentes formes d'intervention éducative ».....	208
<b>Tableau 19</b> : Evolution des sous thèmes martinérois 2000-2003.....	208
<b>Tableau 20</b> : Evolution des sous thèmes grenoblois 2000-2003 .....	209
<b>Tableau 21</b> : Répartition des sous thèmes à SMH et Grenoble.....	22428
<b>Tableau 22</b> : Répartition des sous thèmes en fonction du type de jeunesse (Grenoble) .....	235
<b>Tableau 23</b> : Répartition des sous thèmes en fonction du type de jeunesse (SMH) .....	235
<b>Tableau 24</b> : Répartition des items en fonction du type de jeunesse (Grenoble).....	237
<b>Tableau 25</b> : Répartition des items en fonction du type de jeunesse (SMH) .....	237
<b>Tableau 26</b> : Répartition des items en fonction du territoire GPV (SMH et Grenoble)) .....	239
<b>Tableau 27</b> : Répartition des thème en fonction du territoire GPV (Grenoble) .....	240
<b>Tableau 28</b> : Répartition des items en fonction du territoire GPV (SMH) .....	240
<b>Tableau 29</b> : Répartition des items en fonction du type de jeunesse (SMH et Grenoble) ....	251
<b>Tableau 30</b> : Une homologie des techniques de modernisation par l'innovation à quarante ans d'intervalle .....	258
<b>Tableau 31</b> : la nouvelle garde politique sur les questions sociales, sportives et culturelles	262
<b>Tableau 32</b> : Un habitus conforme pour une continuité politique de gauche.....	290
<b>Tableau 33</b> : Position des agents du champ sportif dans la dynamique d'investissement de l'insertion .....	358
<b>Tableau 34</b> : Guide d'entretien .....	371

### **Cartes:**

<b>Carte 1</b> : Le réseau des communautés éducatives de Grenoble et SMH.....	224
<b>Carte 2</b> : Cohérence des infrastructures de l'offre socioculturelles de la Villeneuve en1979.	259

**Table des Annexes (tome 2) :**

<b>ANNEXE 1.</b> Inventaire des principaux agents politiques de la scène politique grenobloise (1965-1983).....	438
<b>ANNEXE 2.</b> Contenu de la pédagogie de projet pour la Villeneuve : « une voie communautaire » (MILLOT,1979, 17-114).....	442
<b>ANNEXE 3.</b> La transversalité de la politique de la ville et son application par le GPV sur un territoire intercommunal.....	444
<b>ANNEXE 4.</b> Les thèmes, sous thèmes, items et modalités définis à partir de la convention thématique d'application du GPV.....	445
<b>ANNEXE 5 :</b> Inventaire des actions et acteurs de l'offre sportive éducative (VE).....	451
<b>ANNEXE 6 :</b> Inventaire des articles non codés (NR).....	454
<b>ANNEXE 7 :</b> Inventaire des participants à la future communauté éducative (PA).....	457
<b>ANNEXE 8 :</b> Echantillon des personnes interrogées de la « mission montagne » et de « quartiers foot » .....	459
<b>ANNEXE 9 :</b> Echantillon des personnes interrogées dans l'offre sociosportive martinéroise et meylanaise.....	462
<b>ANNEXE 10 :</b> Convention entre l'association GF38 et la SASP GF 38 .....	463
<b>ANNEXE 11 :</b> Dauphiné libéré du 9 nov. 2005, p6 : le sport, médiateur universel .....	473
<b>ANNEXE 12 :</b> Article 106 et 107 de la charte du football professionnel 2005-2006.....	475
<b>ANNEXE 13 :</b> Les relations socioéconomiques entre le football, une entreprise et une ville ( <i>sources : la lettre d'information de Clair-Paris, printemps 2006</i> ).....	478
<b>ANNEXE 14 :</b> La communication de Grenoble et d'Index Corporation dans la presse sportive française et japonaise. Une promotion du territoire ? .....	479
<b>ANNEXE 15 :</b> Le Contrat de ville de l'agglomération grenobloise 2000-2006. Convention territoriale d'application GPV / Grenoble - SMH.....	483
<b>ANNEXE 16 :</b> Répertoire des articles sélectionnés dans les revues municipales .....	499

# **Glossaire**

**A.R.V.E.J** : Aménagement du Rythme de Vie de l'Enfant et du Jeune  
**A.S.J.V.O** : **Association** Sportive Jeunesse Village Olympique  
**B.A.F.A** : Brevets d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur  
**B.A.F.D** : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur et de Directeur,  
**B.E.A.T.E.P** : Brevet d'Etat d'Animateur Technicien de l'Education Populaire  
**B.E.E.S.A.N** : Brevet d'Etat d'Edicateur Sportif des Activités de la Natation  
**B.E.S.A.P.T** : Brevet d'Edicateur Spécialisé des Activités pour Tous,  
**C.A** : Communauté d'Agglomération  
**C.A.T.E** : Contrat d'Aménagement du Temps de l'Enfant  
**C.C.** : Communauté de Communes  
**C.C.I** : Chambre de Commerce et de l'Industrie  
**C.C.P.D** : Conseil Communal de Prévention de la Délinquance  
**C.C.S.T.I** : Centre Communal des Sciences et Technique de l'Industrie  
**C.D** : Conseil de développement.  
**C.D.D** : contrat à durée déterminée  
**C.D.I** : Contrat à Durée Indéterminée  
**C.E.L** : Contrats Educatifs Locaux  
**C.E.N.G** : Centre d'Etude Nucléaire de Grenoble  
**C.E.S.P.A.S.C** : Centre d'Education Permanente et d'Animation Sociale Culturelle  
**C.H.A** : Classe Horaires Aménagées  
**C.I.V** Comité Interministériel des Villes  
**C.L.A.S** : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité  
**C.R.D.P** : Centre régional de Documentation Pédagogique  
**C.U** : Communauté Urbaine  
**C.V** : Contrat de Ville  
**CCLJ** : Conseil Consultatif Local de la Jeunesse  
**CO.D.A.S.E** : COmité Dauphinois d'Action SocioEducative  
**D.D.J.S** Direction Départemental de la Jeunesse et des Sports  
**D.D.J.S** : Direction Départementale Jeunesse et Sport  
**D.E.F.A** Diplôme d'Etat relatif aux Fonctions d'Animation  
**D.I.V** : Délégation Interministérielle à la Ville  
**D.R.A.C** direction Régionale de l'Action Culturelle  
**D.S.Q** : Développement Social des Quartiers  
**D.S.U** : Développement Social des Quartiers  
**D.S.U** : Développement Social Urbain  
**E.N.A** : Ecole Nationale d'Administration  
**E.P.C.I** : Etablissement Public de Coopération  
**E.P.S** : Education Physique et Sportive  
**E.T.A.P.S** : Edicateur Territorial des Activités Physiques et Sportives  
**F.F.F** : Fédération Française de Football  
**F.O.N.J.E.P** : Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire  
**FRAN.CA** : Francs et Franches Camarades  
**G.A.M** : Grenoble Alpes Métropole  
**G.P.V** : Grand Projet de Ville  
**G.U.C** : Grenoble Université Club  
**GF38** : Grenoble Foot 38  
**I.E.P** : Institut d'Etudes Politique  
**I.U.F.M** : Institut de Formation des Maîtres  
**J.O** : Jeux Olympiques

**L.N.F** : Ligue Nationale de Football  
**L.O.V** : Loi d'Orientation pour la Ville  
**M.J.C** : Maison des Jeunes et de la Culture  
**M.L.B**: Major League Baseball.  
**M.M**: Mission Montagne  
**M.P.T** : Maison Pour Tous  
**N.B.A**: national basketball association  
**N.F.L**: National Football league  
**N.H.L**: national hockey league  
**O.M.S** : Office Municipal des Sports  
**P.E.C** : Peuple et Culture  
**P.E.L** : Plans Educatifs Locaux  
**P.I.J** : Pôle Information Jeunesse  
**P.L.E.A**, Plan Local d'Education Artistique  
**P.L.H** : Programme Local de l'Habitat  
**P.N.B**, Petite Bourgeoisie Nouvelle  
**P.V** : Politique de la Ville  
**PIC URBAN** Programme d'Initiative Communautaire URBAN  
**Q.F** : Quartier-foot  
**R.E.P** : Réseau d'Education Prioritaire  
**R.M.I** : Revenu Minimal d'Insertion  
**S.A.O.S** : Société Anonyme Objet Sportif  
**S.A.S.P** : Société Anonyme Sportive Professionnelle  
**S.E.M** : Société d'Economie Mixte  
**S.M.I.C** : Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance  
**S.T.A.P.S** : Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives  
**U.F.C.V** : Union Française des Centres de Vacances  
**U.S.V.O** : Union Sportive Village Olympique  
**Z.E.P** : Zone d'Education Prioritaire  
**Z.U.S** : Zone Urbaine Sensible

## **Sport et intercommunalité**

### *Le Grand Projet de Ville de l'agglomération grenobloise Approche sociologique des enjeux de l'innovation*

L'harmonisation des dispositifs européens et la décentralisation ont conduit à une nouvelle gouvernance locale. Dans ce cadre, les grands projets de ville (GPV) ont ainsi été proposés par la *Politique de la Ville* en vue de « *mettre en œuvre des actions concrètes et concertées.* » Le projet grenoblois d'insertion des jeunes par le sport est alors présenté comme un remède plus efficace. Il appelle à la participation des habitants et la collaboration des différents acteurs institutionnels, éducatifs et économiques. Cependant, le GPV s'appuie essentiellement autour d'objectifs *flous* comme la mixité sociale et l'innovation qui donne aux représentants des différentes fonctions du champ sportif local l'occasion d'interpréter et d'investir le domaine porteur de l'insertion par le sport. Nous nous sommes ainsi intéressés aux rapports de domination qu'entretiennent les agents au sein de ce projet.

Nos résultats montrent que le sport constitue un objet de lutte entre les différents agents du champ sportif et les élus locaux qui agissent selon leur habitus. Les jeunes visés par ces dispositifs et les animateurs qui s'en occupent deviennent alors un enjeu d'appropriation. De plus, la fonction éducative du sport est dominante dans l'insertion mais néanmoins contestée par certains clubs sportifs pour qui la mission première est la performance et non le traitement de la déviance. Ainsi, l'innovation sociale est l'occasion pour les élus locaux d'imposer la fonction éducative au domaine de l'insertion. La collaboration et la participation apparaissent comme des questions de recherche pertinentes pour améliorer la représentation de tous dans les projets intercommunaux.

The harmonization of European policies and the decentralization have led to new local governance. In France, a « Grand Projet de Ville » (GPV) was thus proposed in order "*to apply commonly discussed and decided actions*". The Grenoble project of insertion of young people by sport was then presented as more efficient than the previous one since it was expected to deal with citizen participation and collaboration of various actors such as institution, education and industry. However, the GPV is actually based on unclear objectives like social "mix" and "innovation", allowing the different actors to enclose the domain of insertion by sport. One would wonder whether any competition or domination yield between those different actors of field of sport would have led to a trouble in the well functioning of the social project. Using qualitative and quantitative analyses, we have investigated who and how participated in this project. Sport consists of a struggle object leading to competition between the sports' agent of and local representatives according to their habits. The young people and educators become entities of social advices appropriation. Furthermore, in this project, education values in sport are to a great extent dominant and still contested by numerous clubs for which the main objective is sport performance and not social insertion. This is a mean for local representatives to bring educational values closer to young people. Both collaboration and participation appear to be a relevant research area to investigate, especially to improve the participation's scheme of each actor in local policies.

**Mots clés : Champ sportif, Habitus, Innovation, Insertion,  
Intercommunalité, Sport**